



Université du Québec
à Rimouski

Érasme et l'ars male dicendi

***Archéologie et poétique de l'invective d'Ammien Marcellin à
Ulrich von Hutten***

Thèse présentée

dans le cadre du programme de doctorat en lettres

en vue de l'obtention du grade de *Philosophiae doctor*

PAR

© JULIEN CHAUFFOUR

Juin 2023

Composition du jury :

Roxanne Roy, présidente du jury, Université du Québec à Rimouski

Claude La Charité, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Marc André Bernier, codirecteur de recherche, Université du Québec à Trois-Rivières

Luc Vaillancourt, examinateur interne, Université du Québec à Chicoutimi

Michèle Clément, examinatrice externe, Université Louis Lumière Lyon 2

Scott Francis, examinateur externe, University of Pennsylvania

Dépôt initial le 10 février 2023

Dépôt final le 28 juin 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Aux polémistes incompris

REMERCIEMENTS

Je remercie ma tendre moitié Sahar Mejri pour son soutien ; le CRSH pour la bourse doctorale qui a rendu ce travail possible ; mes directeurs Claude La Charité et Marc André Bernier pour leur suivi, leur patience et leur finesse, ils auront réussi à faire de moi un docteur ; les bibliothécaires qui ont bravé le virus et tous les chercheurs qui m'ont aidé pour des points d'histoire et de latin. Je remercie aussi mon fils, Samuel, qui a partagé son père avec une thèse pendant les six premières années de sa vie.

RÉSUMÉ

L'invective du XVI^e siècle présente une grande disparité de formes littéraires et de postures éthiques : lettre ou discours, poème satirique ou pamphlet, vers ou prose en soutien au pouvoir royal, mode de résolution d'une querelle entre humanistes. Érasme s'inscrit dans cette variété comme l'un des plus importants maîtres de l'*ars male dicendi*, parce qu'il pratique la polémique toute sa vie, mais aussi parce qu'il réfléchit sur la violence verbale. Mais la seule définition érasmiennne ne suffit pas à expliquer la polysémie et l'ambivalence morale de l'invective. Il faut se tourner vers le passé : grâce à une enquête philologique retraçant les apparitions des termes *invectiva* et *invectio* dans l'histoire de la rhétorique, il est permis de replacer l'invective érasmiennne dans le paysage rhétorique de son siècle. Cette enquête montre que l'invective est un genre prestigieux, qui noue ensemble la grandiloquence de la catilinaire cicéronienne et le sublime augustinien de la prédication. Au XII^e siècle, ce prestige de l'invective culmine, dans sa forme épistolaire, au sein des grandes collections de lettres de chancellerie, tout en amorçant un déclin, car elle commence à désigner aussi des poèmes satiriques, perçus par les clercs érudits comme injurieux ou obscènes. Ainsi, l'archéologie de l'invective permet de dégager une poétique dont Érasme apparaît comme l'accomplissement et l'un des derniers représentants, avec Ulrich von Hutten et Hélienne de Crenne : la prestigieuse lettre oratoire, qui fait de l'humaniste un orateur, sur le modèle de Pétrarque. De plus, la lettre invective érasmiennne est nuancée, car la mémoire polémique et l'émulation des modèles lui procurent une large palette de figures, de stratégies et d'arguments, de la stratégie que Jérôme développe contre Rufin aux arguments philologiques de Valla et Politien. En même temps, l'ambivalence apparue au XII^e siècle persiste et s'accroît : l'invective désigne de plus en plus la satire et l'injure, si bien que le XVI^e siècle voit naître l'idée de séparation entre la chose et la personne dans l'invective, concept absent de la culture de la vitupération que véhiculent les rhétoriques des Anciens. En effet, jusqu'à Érasme et l'effort de *restitutio* de la rhétorique antique par les humanistes, attaquer la personne est non seulement autorisé, mais aussi encouragé. Au contraire, après le premier tiers du XVI^e siècle, la séparation entre la personne et la chose consacre la caducité de l'invective prestigieuse : dès lors, l'invective contre la chose conservera pour quelque temps encore le rôle noble de la résipiscence, confié auparavant par Augustin à l'*invectio*, tandis que la violence verbale du sublime cicéronien n'est plus comprise et devient une injure. Par conséquent, il se produit au XVI^e siècle un changement de paradigme éthique et esthétique qui transforme les discours polémiques et les éloigne de la culture de la vitupération. À ce titre, la différence entre les deux définitions de l'invective contenues dans le *De conscribendis epistolis* d'Érasme et dans celui de Juan Luis Vives est emblématique. Ainsi,

un discours de Cicéron prononcé contre un tyran et une attaque verbale injurieuse de quelques mots en viennent à être tous les deux désignés par le terme *invective*.

Mots clés : rhétorique, invective, polémique, éthique, Érasme

ABSTRACT

The invective of the sixteenth century presents a great disparity of literary forms and ethical postures: letter or speech, satirical poem or pamphlet, verse or prose in support of royal power, mode of resolution of a quarrel between humanists. Erasmus is part of this variety as one of the most important masters of the *ars male dicendi*, because he practiced polemics all his life, but also because he reflected on verbal violence. But the Erasmian definition alone is not enough to explain the polysemy and moral ambivalence of invective. We must turn to the past: thanks to a philological investigation tracing the appearances of the terms *invectiva* and *invectio* in the history of rhetoric, it is possible to clarify the place of Erasmian invective in the rhetorical landscape of his century. This investigation shows that invective is a prestigious genre, which ties together the bombast of the Catilinarian speech and the Augustinian sublime of preaching. In the twelfth century, this prestige of invective culminated, in its epistolary form, in collections of chanceries' letters, but also decreased, because it began as well to designate satirical poems, perceived by learned clerics as offensive or obscene. Thus, the archaeology of invective makes it possible to identify a poetics of which Erasmus appears as the accomplishment and one of the last representatives, with Ulrich von Hutten and H  lisenne de Crenne: the prestigious oratory letter, which makes the humanist an orator, on the model of Petrarch. But the Erasmian invective letter is nuanced, because the polemical memory and the emulation of the models gives him a wide range of figures, strategy and arguments, from the strategy that Jerome develops against Rufin to the philological arguments of Valla and Politien. At the same time, the ambivalence that appeared in the twelfth century persists and spreads: invective increasingly refers to satire and insult, so that the sixteenth century sees the birth of the idea of separation between the thing and the person, concept absent from the culture of vituperation conveyed by the rhetoric of the ancients. Indeed, until Erasmus and the humanist effort of *restitutio* of the ancient rhetoric, attacking the person was not only authorized, but also encouraged. On the contrary, after the first third of the sixteenth century, the separation between the person and the thing makes the obsolescence of the prestigious invective: from then on, the invective against the thing will retain for some time the noble role of converting hearts, previously entrusted by Augustine to the *invectio*, while the verbal violence of the Ciceronian sublime is no longer understood and becomes an insult. As a result, there was an ethical and aesthetic paradigm shift in the sixteenth century that transformed polemical discourses and distanced them from the culture of vituperation. As such, the difference between the two definitions of invective contained in Erasmus's *De conscribendis epistolis* and Juan Luis Vives's is emblematic. Thus, a speech by Cicero against a tyrant and an insulting verbal attack of a few words both come to be referred to as invective.

Keywords: rethoric, invective, polemic, ethic, Erasmus

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	vi
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT	x
TABLE DES MATIÈRES	xii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xv
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1 MÉTHODE POUR UNE HISTOIRE DE L'INVECTIVE	7
1.1 PÉRIODISATION	8
1.2 CORPUS ET MÉTHODE	11
1.3 ÉTAT DE LA RECHERCHE.....	14
CHAPITRE 2 LES DÉFINITIONS DE L'INVECTIVE DU TEMPS D'ÉRASME JUSQU'À NOS JOURS	45
2.1 LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.....	46
2.2 LES DICTIONNAIRES LEXICOGRAPHIQUES ET ÉTYMOLOGIQUES.....	51
2.3 LES DICTIONNAIRES DE LA PREMIÈRE MODERNITÉ.....	56
2.3.1 <i>L'Encyclopédie</i> de Diderot et D'Alembert.....	56
2.3.2 Les dictionnaires de Trévoux, de Furetière et de Richelet.....	59
2.3.3 Les dictionnaires de Robert Estienne, Jean Nicot, Randle Cotgrave et les recueils d'épithètes	66
CHAPITRE 3 L'INVECTIVE DEPUIS JULIEN L'EMPEREUR JUSQU'À PÉTRARQUE	71
3.1 L'INVENTION DE L' <i>INVECTIO</i> AU V ^e SIÈCLE	73

3.1.1	L'empereur Julien	73
3.1.2	Augustin et l' <i>invectio</i> sublime	81
3.1.3	L'ordre et le tissu	89
3.1.4	Tibère Donat	92
3.2	LES INVECTIVES DU MOYEN ÂGE.....	100
3.2.1	L' <i>invectio canonica</i> au IX ^e siècle	100
3.2.2	L' <i>invectio</i> au XI ^e siècle et la <i>Rhetorimachia</i>	105
3.2.3	Le <i>Speculum maius</i> et le genre de la lettre invective	113
3.2.4	Le <i>Speculum maius</i> et l'invective en vers.....	125
3.2.5	Giraud de Barri, apogée et ambivalence de l' <i>invectio</i>	133
	CHAPITRE 4 L'INVECTIVE AU TEMPS D'ÉRASME.....	146
4.1	INVECTIVA DANS <i>LES ADAGES</i> ET LE <i>DE CONSCRIBENDIS ESPITOLIS</i>	152
4.1.1	<i>Translatum a gladiatoribus</i> : l'art de mal dire dans <i>Les Adages</i>	154
4.1.2	Lettre d'orateur, rivalité et réputation	159
4.1.3	Lieux communs de la lettre invective	169
4.1.4	Un épistolier idéal	176
4.1.5	Le tour apologétique et la <i>vituperatio</i> gréco-romaine.....	185
4.1.6	De la véhelle à l'invective : <i>Herculem factitium</i> contre <i>furfuraceum monstrum</i>	202
4.2	LA CORRESPONDANCE D'ÉRASME ET L'INVECTIVE	222
4.2.1	L'émulation pédagogique et joyeuse	224
4.2.2	<i>Æmulatus Aeschine odium</i> : l'émulation polémique	238
4.2.3	Comment imiter Jérôme.....	243
4.3	QUELQUES INVECTIVES AU TEMPS D'ÉRASME.....	265
4.3.1	Cicéronianisme et médecine invective.....	266
4.3.2	Érasme et Guillaume Budé	269
4.3.3	Les invectives d'Érasme	281
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	296

1.	UNE ARCHÉOLOGIE POÉTIQUE : <i>INVECTIVA</i> ET <i>INVECTIO</i>	296
2.	ÉRASME ET L'INVECTIVE : LA CULTURE DE LA VITUPÉRATION ET LA MODERNISATION DE L'ÉTHIQUE DU DISCOURS	305
3.	RICHESSE DU CORPUS DES INVECTIVES DU XVI ^e SIÈCLE	310
CODA : TROIS EXEMPLES D'INVECTIVES AU XVI ^e SIÈCLE.....		335
1.	L'INVECTIVE ÉPIQUE DE JEAN LEMAIRE DE BELGES.....	335
2.	LA PYROGRAPHIE CYNIQUE D'HENRI CORNEILLE AGRIPPA	341
3.	ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE ET L' <i>INVECTIO</i> VERNACULAIRE.....	356
ANNEXES		368
BIBLIOGRAPHIE		376
CORPUS PREMIER : INVECTIVES DU XVI ^e SIÈCLE		376
CORPUS SECOND : HISTOIRE DE L'INVECTIVE		383
OUVRAGES ET ARTICLES SUR L'HISTOIRE ET L'HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE, SUR LA RHÉTORIQUE ET LA RHÉTORIQUE ÉPISTOLAIRE, SUR L'ART DE MAL DIRE ET L'INVECTIVE		390
THÈSES		ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
AUTRES OUVRAGES ET ARTICLES		ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

- ASD* *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami recognita et adnotatione critica instructa notisque illustrata*, Amsterdam, North Holland Publishing, 1967-. Dans les références à cet ouvrage, le sigle sera suivi du numéro de l'*ordo* en chiffre romain, du numéro du tome en chiffre arabe et du numéro de page.
- CWE* *Collected Works of Erasmus*, Toronto, Buffalo et Londres, Toronto University Press, 1974-. Dans les références à cet ouvrage, le sigle sera suivi du numéro de volume et du numéro de page.
- LAE* Érasme de Rotterdam, *Les Adages*, sous la direction de Jean-Christophe Saladin, Paris, Les Belles Lettres, 2011. Dans les références à cet ouvrage, le sigle sera suivi du numéro de l'adage et du numéro de page en cas de nécessité.
- Allen* Érasme de Rotterdam, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami : denuo recognitum et auctum*, édition préparée par Percy Stafford Allen, Helen Mary Allen et Heathcote William Garrod, Oxford, Clarendon, 1906-1958. Dans les références à cet ouvrage, l'abréviation sera suivie du numéro du tome en chiffre romain et du numéro de la lettre en chiffre arabe et du numéro de page.
- CDE* Érasme de Rotterdam, *La correspondance d'Érasme : traduction intégrale en 12 volumes*, édition préparée par Aloïs Gerlo et Paul Foriers, Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967-1982. Dans les références à cet ouvrage, l'abréviation sera suivie du numéro du tome en chiffre romain et du numéro de la lettre en chiffre arabe et du numéro de page.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

À l'origine, cette thèse devait s'intéresser à la presse satirique québécoise du XIX^e siècle, mais les difficultés rencontrées avec Bibliothèques et Archives nationales du Québec m'ont fait reconsidérer le projet. Depuis ma licence à Lyon, où je suivais tous les cours que je trouvais sur le XVI^e siècle, je me passionnais pour cette période extraordinaire : mon intérêt pour la satire et l'art de mal dire en général s'est donc reporté vers la lettre invective de cette époque. Et la définition qu'en donne Érasme a été le début de cette recherche.

J'ai d'abord tenté de réunir tous les textes du XVI^e siècle mentionnant ou portant le titre d'invective. Mais ce travail a été ralenti par la pandémie de COVID-19 : les services de numérisation ont fermé pendant des mois et mon voyage dans les bibliothèques d'Europe n'a pu avoir lieu. Cette thèse est donc entièrement le fruit de ce qu'on appelle les humanités numériques et les emprunts à distance : si le travail n'en a été que plus solitaire et si nous regrettons de n'avoir pu feuilleter et déchiffrer de vieux ouvrages invectifs, travailler numériquement a été une formidable expérience de recherche, notamment grâce à l'amélioration récente d'outils tels que les éditions numériques, les bases de textes, la recherche lexicale et les catalogues d'œuvres numérisées ou non. Très vite, les quelque 70 textes du corpus des invectives du XVI^e siècle sont apparus comme un véritable capharnaüm, une pelote de laine impossible à démêler à la lumière de la seule définition d'Érasme ou des autres définitions contenues dans les rhétoriques épistolaires. En fait, notre corpus comporte autant de lettres invectives que de poèmes et de prédications. De plus, les apparitions du terme en contexte viennent renforcer cette impression de tohu-bohu : invective contre la mort, déclamation invective, plainte, élégie, discours, lettre, injure, catilinaire, satire, pamphlet, blâme et vitupération. En fait, l'invective cache un monde de nuances rhétoriques, de variations sémantiques et de formes littéraires. Rien dans notre modernité

n'explique une telle diversité : très peu de chercheurs se sont intéressés à l'invective et les dictionnaires montrent une simplification du terme, *invective*, *déclamation* et *blâme* devenant synonymes d'injure, ce qui ne fait qu'augmenter le mystère, car peu de textes de notre corpus sont de fait injurieux. C'est pourquoi il a fallu nous tourner vers le passé et nous confronter à des époques, des auteurs et des textes moins familiers : seule une recherche philologique sur le terme *invective* pouvait expliquer l'état de désordre apparent de notre corpus. Cette démarche s'imposait avec d'autant plus d'évidence que la définition d'Érasme nous y invite : il donne en exemple de lettres invectives à consulter une liste de frères ennemis qui commence avec Politien et Scala, Valla et Poggio, passe par Jérôme et Rufin et se conclut sur Cicéron, Salluste, Démosthène et Eschine. C'est déjà toute une histoire. En outre, le Gaffiot vient jeter le trouble : la première occurrence du terme *invectiva* proviendrait de la collocation *oratio invectiva* dans les *Res gestae* d'Ammien Marcellin. Nous nous plaçons donc dans l'esprit de chercheurs tels que Paul Oskar Kristeller, Marc Fumaroli et Pedro Martin Baños, qui chacun à leur façon ont lié Antiquité, Moyen Âge et Renaissance pour mieux comprendre cette dernière. En effet, nous ne voulions pas, pour prendre l'exemple d'Ammien Marcellin, nous en tenir à l'affirmation du dictionnaire : il s'agissait d'aller voir dans l'œuvre d'Ammien Marcellin et de constater que l'*oratio invectiva* en question est un discours de Julien l'empereur. Il faut donc lire ce discours pour essayer de comprendre pourquoi Ammien Marcellin l'appelle de la sorte. C'est donc ainsi que nous avons procédé : les apparitions des vocables appartenant à la famille *invectiva* ont guidé nos pas, et pour chacune de ces occurrences, il s'agissait d'analyser le contexte, c'est-à-dire, qui emploie le terme, dans quelle œuvre, dans quel passage et, le cas échéant, pour faire référence à quel autre texte, qu'il faut alors examiner aussi. Cette démarche nous a mené à travers les siècles, de querelle en querelle, mais aussi de rhétorique en rhétorique, jusqu'au *De Conscribendis epistolis* d'Érasme, aux *Adages* et à sa correspondance. Ainsi, en relevant par le détail comment l'invective s'est construite par couches de sens successives durant plus d'un millénaire, sans jamais en rejeter une seule, nous sommes en mesure d'apprécier et de classer le corpus des invectives du XVI^e siècle : c'est le propos de notre conclusion. En effet, notre recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge a été si riche qu'il n'était pas décemment possible

de l'ignorer si nous voulions prétendre comprendre ce qu'est l'invective. De ce fait, notre thèse, auparavant consacrée à l'étude du corpus des invectives du XVI^e siècle, a dû être recentrée sur l'histoire de l'invective et sa pratique dans l'œuvre érasmienne et le premier tiers du XVI^e siècle. Pour cette raison, la typologie de notre corpus se trouve en conclusion : nous avons donc décidé d'ajouter une coda contenant trois brèves études d'invectives de notre corpus originel, notules se concentrant sur un seul aspect du texte plutôt qu'analyse générale. Ces études particulières montrent surtout que notre travail sur l'archéologie de l'invective, puis notre étude sur l'art de mal dire d'Érasme et l'invective érasmienne, permettent de dégager une poétique qui prend appui sur une généalogie historique. Érasme apparaît ainsi comme le point culminant paradoxal de l'invective : maître de l'art de mal dire, il se distancie du terme *invectiva* mais conserve la poétique éristique qu'elle implique, si bien qu'on peut parler d'invectives écrites par Érasme. Nous en étudierons deux exemples. Par ailleurs, ce classement conclusif met en évidence un changement de paradigme : l'esthétique et l'éthique du discours polémique évoluent pendant le XVI^e siècle, rejetant certaines formes d'invective pour en conserver d'autres. C'est même afin de rendre compte de cette évolution générale que notre thèse se développe en trois autres chapitres : après un premier consacré à l'état de la recherche, le deuxième examine l'évolution du sens d'*invectiva* dans les dictionnaires modernes, tandis que le troisième est consacré à l'archéologie de l'invective, sur laquelle notre poétique viendra prendre appui. Dans le quatrième chapitre, nous entrons sur le continent érasmien : en suivant toujours la même démarche. Grâce aux occurrences d'*invectiva* dans les *Adages*, le *De Conscribendis epistolis* et la correspondance, nous pouvons reconstruire la rhétorique de l'invective au temps d'Érasme, et ainsi étudier deux de ses propres invectives, et deux autres provenant de ses adversaires, Battista Casali et Ulrich von Hutten, sans oublier nos trois micro-analyses supplémentaires en coda.

Il faut maintenant préciser ce que nous entendons par *ars male dicendi*, expression latine que nous employons dans le titre de notre thèse : *Érasme et l'ars male dicendi : archéologie et poétique de l'invective d'Ammien Marcellin à Ulrich von Hutten*. Comme l'art de bien dire, l'art de mal dire n'a pas de définition fixe. Il désigne en premier lieu le tour polémique des enseignements rhétoriques de quelque époque qu'il soit. Par exemple, nous

identifierons trois différentes *vituperationes* dans la *Rhétorique à Herennius*, disposées à trois moments différents du discours judiciaire, car le propre du genre démonstratif est d'apparaître au besoin dans les autres discours. Ainsi, rhétoriques grecques et romaines, *progymnasmata* et rhétoriques épistolaires renferment des enseignements sur la violence verbale, jusqu'à l'apparition d'ouvrages spécialisés dans l'art de mal dire : des rhétoriques éristiques telle la *Rhetorimachia* d'Anselme de Bésate et les *Imitationes rhetoricae* d'Antonio da Rho, jusqu'à *L'Art d'avoir toujours raison* d'Arthur Schopenhauer. Mais y a-t-il un art de la violence verbale, ou de la violence intellectuelle ? Et où finit l'art, où commence l'éthique ? Nous évoluons dans ces zones grises sans pour autant promouvoir ou faire l'éloge de la violence verbale, le problème étant plutôt celui des liens entre violence verbale et sublime. Ainsi, l'expression *ars male dicendi* met volontairement l'accent sur l'agressivité et la brutalité de la parole sur laquelle réfléchit l'enseignement rhétorique, ce que l'on peut aussi appeler la culture de la *vituperatio*. Considérer la violence de la rhétorique pousse alors à se demander si s'échapper de la rhétorique, comme l'a fait la société européenne à la fin du XIX^e siècle, ce n'était pas tenter de s'échapper de la violence verbale qu'elle véhiculait. En ce sens, la rhétorique constituerait un moyen de faire un usage gradué et raisonné de la violence, et ne plus l'enseigner, ce serait laisser étudiants et citoyens démunis face à elle et face à la manipulation émotionnelle. C'est le propre de l'*ars male dicendi* que d'éveiller ce genre de questions, ces questions qui nous animent.

De plus, l'*ars male dicendi* renvoie aussi à des formes et des genres littéraires : littérature et poésie satirique, littérature obscène, littérature de genre, malédiction prophétique, invectives épistolaire ou poétique, épigrammes, éloges paradoxaux, pamphlets, parodie, satire ménippéenne, prédication, bref, tout texte qui est bancal, comico-sérieux, expérimental et inclassable ou toute forme susceptible d'utiliser la violence verbale sous une forme atténuée ou assumée. Ainsi l'art de mal dire présente un aspect rhétorique et un aspect littéraire, et c'est justement ce que dénote pour nous l'expression *ars male dicendi*. Au surplus, elle suppose encore une démarche philosophique correspondant à un cheminement intellectuel orienté en fonction de l'éthique des discours. L'expression est en effet paradoxale et, par certains côtés, provocante. Elle ressemble à d'autres renversements que nous

évoquerons : *captatio malevolentiae* ou « entre ennemis tout est commun ». Elle doit aussi beaucoup aux grands penseurs du XX^e siècle qui nous influencent, René Girard, Umberto Eco et Pascal Quignard, mais aussi à la *parrhesia* des cyniques : pourquoi crie-t-on partout que la rhétorique est civilisatrice, mère de toutes les sciences ? L'avantage de voir la rhétorique à travers le lorgnon de l'art de mal dire est d'être en mesure d'éviter ce biais positif, et de favoriser une plus grande objectivité. La rhétorique est fondamentalement amoral, et les Caton et les Cicéron le savent bien. C'est pourquoi il faut sans cesse imposer et maintenir une éthique du discours : tel est le rôle du *vir bonus dicendi peritus*. Or, l'invective cristallise particulièrement bien ces questions sur l'art de mal dire, notamment parce qu'Érasme et les humanistes italiens du Quattrocento en font une lettre d'orateur, ce à quoi elle ressemble déjà au temps d'Ammien Marcellin. L'invective est donc une forme qui suppose une maîtrise du sublime ou du grand style, mais aussi de l'argumentation et de l'ironie, et c'est pourquoi l'histoire de l'invective contribue aussi à l'histoire de la rhétorique, qu'elle soit art de convaincre ou de persuader, art de bien dire ou *ars male dicendi*.

Ne faisons donc pas encore de l'invective un monstre. Nous verrons qu'elle peut être aussi le fruit d'une finesse philosophique, d'une intelligence émotionnelle et psychologique ou d'une érudition spectaculaire, et qu'elle s'ouvre, du fait qu'elle s'apparente aussi à un ton, à une figure de style ou à un passage invectif, sur une diversité d'œuvres dans lesquelles elle assume, certes, la fonction de rejeter une idée, une tradition ou une personne. Au reste, dans le sillage de l'invective, on trouvera souvent les premières analyses de la violence verbale de notre modernité. L'art de mal dire devient ainsi un objet de débat à la Renaissance, et nous verrons, au gré des invitations lancées par les textes, de beaux passages de Pétrarque, d'Érasme et de Guillaume Budé qui tentent déjà de comprendre le fonctionnement de la violence verbale afin de l'éviter, d'apaiser leurs amis ou de mieux s'en servir. C'est encore une fois les apparitions de mots se rapportant à la famille du terme *invective* qui nous ont permis de mettre en évidence l'existence de ce questionnement humaniste, qui contribue à induire le changement de paradigme s'opérant au XVI^e siècle et à la faveur duquel tend à s'affirmer une nouvelle éthique du discours interdisant l'attaque *ad hominem*, l'attaque personnelle.

CHAPITRE 1

MÉTHODE POUR UNE HISTOIRE DE L'INVECTIVE

Il n'y a pas de vie sans dialogue. Et sur la plus grande partie du monde, le dialogue est remplacé aujourd'hui par la polémique. Le XX^e siècle est le siècle de la polémique et de l'insulte. Elle tient, entre les nations et les individus, et au niveau même des disciplines autrefois désintéressées, la place que tenait traditionnellement le dialogue réfléchi. Des milliers de voix, jour et nuit, poursuivant chacune de son côté un tumultueux monologue, déversent sur les peuples un torrent de paroles mystificatrices, attaques, défenses, exaltations. Mais quel est le mécanisme de la polémique ? Elle consiste à considérer l'adversaire en ennemi, à le simplifier par conséquent et à refuser de le voir. Celui que j'insulte, je ne connais plus la couleur de son regard, ni s'il lui arrive de sourire et de quelle manière. Devenus aux trois quarts aveugles par la grâce de la polémique, nous ne vivons plus parmi des hommes, mais dans un monde de silhouettes.

Albert Camus, « Le témoin de la liberté » [1948], dans *L'Abécédaire d'Albert Camus*, Paris, éditions de L'Observatoire, 2020, p. 161-162.

Notre curiosité pour la lettre invective a vite été assouvie : il n'y a pas de textes imprimés au XVI^e siècle s'affichant comme des « lettres invectives ». La collocation exacte apparaît certes dans la rhétorique épistolaire de Pierre Fabri, *Le Grant et vray art de pleine rhétorique* et sous une autre forme dans le titre de l'œuvre d'Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familiares et invectives*, où épître remplace lettre. Mais, à notre connaissance,

personne ne publie de « lettres invectives » proprement dites ni ne fait référence à son texte ou à celui d'un autre sous cette forme précisément au XVI^e siècle. Toutefois, les divers catalogues consultés révèlent que les nombreux textes qui contiennent le terme *invective* dans leur titre l'utilisent comme substantif. Notre intérêt pour la lettre invective s'est ainsi déplacé vers l'invective, entendu non plus comme adjectif mais comme substantif.

Nous avons tenté alors de répondre à cette question : qu'est-ce que l'invective au XVI^e siècle ?

Il fallait dès lors effectuer une enquête philologique et lexicographique sur les termes *invective* et *invektiva*, afin d'inscrire le XVI^e siècle dans l'histoire passionnante de l'invective et d'en voir la spécificité. Les évolutions sémantiques et éthiques de ces termes constituent une part ignorée de l'histoire de la rhétorique, car le sens que donne le XVI^e siècle à *invective* s'inscrit dans une culture rhétorique qui se fonde, par l'imitation-crédation, sur la *restitutio* des œuvres de l'Antiquité et, par la *translatio studii*, sur une rénovation de la culture rhétorique antique autant que sur une fusion réalisée à contrecœur, mais inévitable, avec la culture médiévale dont elle est plus directement issue. Notre objectif est ainsi d'esquisser les tendances principales de l'histoire de l'invective et d'en poser les jalons, suivant une perspective heuristique destinée à fournir un cadre d'interprétation et des notions opératoires permettant de classer et d'analyser les invectives du XVI^e siècle. Autrement dit, nous ferons une histoire de l'invective dans la mesure où elle détermine ce qu'est l'invective au XVI^e siècle, ou dans la mesure où elle procède des changements qui se sont produits pendant ce siècle, durant lequel sont imprimées de nombreuses invectives. Ainsi, la période et le corpus étudiés obéissent à un double standard, mais suivent une même méthode philologique.

1.1 PÉRIODISATION

La périodisation de notre corpus de départ est aisée : il s'agit des invectives imprimées au XVI^e siècle, avec une extension vers le XV^e siècle pour les invectives en français, qui est le

premier territoire linguistique qui non seulement utilise le terme, mais produit des invectives en vernaculaire, et à l'autre extrémité, une extension vers le XVII^e siècle, avec une invective anglaise imprimée en 1615, *A satirycall dialogue or a sharplye-invectiue conference, betweene Allexander the great, and that truelye woman-hater Diogynes*¹ ou même jusqu'en 1623, avec l'invective du père François Ogier intitulée *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse*², œuvre qui ne porte pas le titre d'invective, mais qui en reprend la stratégie et le style. Cependant, nous souhaitons surtout proposer une démarche qui nous permet d'investir cette question de l'intérieur, et c'est pourquoi nous avons privilégié la référence à Érasme afin de préciser notre période temporelle sans choisir arbitrairement la date de 1500. Érasme donne en effet une liste de modèles de lettres invectives dans le *De Conscribendis epistolis*³ de 1522, laquelle est la seule à nous donner l'horizon d'attente de l'invective pour les humanistes de la période que nous cherchons à délimiter. Or, ces modèles vont de Démosthène à Ange Politien. Nous retiendrons par conséquent l'année 1494, qui est celle de la mort d'Ange Politien, ultime et dernier modèle en matière d'invective pour les humanistes du XVI^e siècle. Cette date représente donc la limite entre une première ère, qui est celle des modèles, et une seconde, qui les imite. 1494 représente aussi l'articulation entre deux périodes : celle de l'invective humaniste manuscrite, dominée par l'Italie et l'humanisme florentin, avec une période que bouleversent l'imprimerie et les troubles religieux, et pendant laquelle l'invective s'exporte vers d'autres territoires européens et vers d'autres langues. Cette date est significative, mais nous aurions aussi pu choisir 1503, date à laquelle Alexander Hegius, professeur d'Érasme, publie son *Invective contre les modes de*

¹ William Goddard, *A satirycall dialogue or a sharplye-invectiue conference, betweene Allexander the great, and that truelye woman-hater Diogynes*, Dordrecht, George Waters, 1615

² François Ogier, *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse, de François Garasse*, Paris, s.n., 1623.

³ Érasme, *Opus de conscribendis epistolis, quod quidam et mendosum et mutilum aediderant, recognitum ab autore et locupletatum. Parabolarum sive similium liber, ab autore recognitus*, Bâle, Johann Froben, 1522. Voir *CWE*, 25, p. 222 et *ASD*, I, 2, p. 536-537.

*significations*⁴, date qui symbolise certes le passage de la scolastique à l'humanisme, mais qui apparaît tout aussi arbitraire. On ne peut cependant ignorer Christine de Pizan et l'incontournable *Livre des epistres du debat sus le Romman de la Rose*⁵, daté de 1402, que nous considérons comme le premier recueil de lettres invectives en français. En effet, le terme *invective* y apparaît pour la première fois en français, avant d'être diffusé dans d'autres aires linguistiques. Il est donc impossible de ne pas considérer ce premier recueil de lettres, en y ajoutant le *Livre des fais bonnes meurs du sage roi Charles V*⁶, une œuvre que Christine de Pizan appelle aussi une invective. Nous prendrons de plus en compte deux autres œuvres françaises du XV^e siècle, *Le Quadriologue invectif* d'Alain Chartier⁷, et *l'Invective contre la secte de vauderie*⁸, de Jean Tinctore. Le corpus des invectives du XVI^e siècle s'étend donc de 1494 à 1623, avec une exception pour le corpus vernaculaire français, qui remonte jusqu'à 1402. Quant à notre archéologie de la poétique de l'invective, elle n'a de toute évidence pas les mêmes dates. Elle commence à la première apparition du terme *invectiva* à la fin du IV^e siècle de notre ère dans l'œuvre historiographique d'Ammien Marcellin, intitulée *Res gestae* et composée dans les années 380. Or, l'*oratio invectiva* dont parle l'historien est la *Lettre aux Athéniens*, écrite par Julien l'empereur quelque vingt ans auparavant, en 361.

⁴ Alexander Hegius, *Dialogi. De scientia. De tribus animae generibus. Farrago, cui addita invectiva in modos significandi quos refellit verissime epistola una et altera caeteris apud suos latentibus*, Deventer, Richard Pafract, 1503.

⁵ Christine de Pizan, *Le Livre des epistres du debat sus le Rommant de la Rose*, édition préparée par Andrea Valentini, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes littéraires du Moyen Âge », 2014. La lettre où apparaît le terme *invective* provient de l'adversaire de Christine de Pizan, Gontier Col. Elle est datée du 13 septembre 1401.

⁶ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V*, édition préparée par Suzanne Solente, Genève, Slatkine reprint, 1977.

⁷ Alain Chartier, *Le Quadriologue invectif*, traduction de Florence Bouchet, Paris, Honoré Champion, coll. « Traduction des classiques français du Moyen Âge », 2002.

⁸ Jean Tinctore, *Invectives contre la secte de vauderie*, édition préparée par Émile Van Balberghe et Frédéric Duval, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1999.

Notre histoire de l'invective commence donc en 361 et nous achevons l'étude de la poétique de l'invective avec Ulrich von Hutten, qui compose trois lettres en 1521 pour défendre Luther et la liberté de culte dans ce qui est alors le Saint Empire romain germanique.

1.2 CORPUS ET MÉTHODE

Pour établir notre corpus des invectives du XVI^e siècle, nous nous sommes d'abord servi du moteur de recherche USTC (pour *Universal Short Title Catalogue*, hébergé par l'Université de Saint-Andrews en Écosse), qui recense tous les imprimés des XV^e et XVI^e siècles (le travail est en cours pour le XVII^e siècle). Cet outil des humanités numériques permet de lancer une recherche par mots clés avec troncature : « invec* » ou « inuec* ». Nous obtenons ainsi tous les titres qui contiennent *invectiva* ou *inuetiua*, *invectio* ou *inuetio*, *invectif*, *invective*, *invectives*, etc. En restreignant la recherche aux XV^e et XVI^e siècles et en enlevant les modèles (comme le Ps.-Salluste ou Poggio Bracciolini) et les multiples réimpressions de certaines invectives particulièrement appréciées, nous passons de plus de 300 titres à environ 80. Sur ces 80 titres, la moitié est en latin, l'autre en vernaculaire, avec notamment une vingtaine d'invectives en anglais, une vingtaine encore en français et quelques-unes en espagnol. « Invektive », pour l'allemand, ne fait apparaître qu'un seul texte de 1488, et « invettiv* » ajoute deux titres en italien à notre corpus. Ainsi, le corpus reflète l'évolution linguistique du XVI^e siècle : nous avons environ trois fois plus d'invectives en latin qu'en vernaculaire avant 1550 et deux fois plus en vernaculaire qu'en latin après 1550. Une telle recherche comporte des inconvénients. D'une part, si le terme *invective* apparaît dans le titre, nous ne sommes pas forcément en présence d'une invective, puisque nous avons une vingtaine de textes qui se présentent comme des réponses à une précédente invective, et qui, de ce fait, contiennent le vocable dans leur titre. Voilà qui implique de s'intéresser à l'invective première, ou à ce qui est perçu comme tel par le texte-réponse. C'est par exemple le cas de la réfutation d'Érasme aux deux invectives d'Edward Lee, qui, lui, ne qualifie jamais ses lettres d'invectives. Appeler invective le texte auquel un auteur répond fait déjà partie d'une stratégie belliqueuse associée à l'*ethos*. Par conséquent, même si le terme qualifie un précédent texte, la présence du vocable *invective* dans le titre d'une œuvre est toujours le

signe d'une polémique qui met en jeu une représentation de l'invective, qui utilise sa polysémie et les valeurs qu'elle véhicule : c'est pourquoi les réponses à des invectives ne sont pas exclues du corpus. D'autre part, la recherche par mot clé présente un deuxième inconvénient : les invectives « cachées » au sein d'un recueil ou dans des œuvres complètes n'apparaissent pas. Pour pallier ce manque et tendre à l'exhaustivité, il faut recourir à la recherche en texte brut, procéder à des explorations complémentaires de bases de données et surtout à la lecture. Cela nous permet d'ajouter à notre corpus, par exemple, des invectives du XV^e siècle comme celles en vers de Guillaume Cretin, et celles plus tardives écrites par Jean Lemaire de Belges, par Jean Bouchet, par Pierre de Ronsard ou par Joachim du Bellay.

L'hétérogénéité de notre corpus appelle plusieurs remarques. Elle implique d'abord que l'invective n'est pas un genre unique, mais qu'elle relève d'une multiplicité de formes littéraires : poèmes (éloge funèbre, complainte, élégie), lettres, déclamation ou pamphlet. Ensuite, cette hétérogénéité implique une ambivalence morale : l'invective est à la fois un vice, quand elle est associée à l'injure ou à la calomnie, et le remède au vice, quand elle est une prédication. Enfin, cette multiplicité de sens et de formes appelle un classement. Il a donc fallu acquérir les numérisations des nombreuses invectives de mon corpus, ou leur édition critique, afin de les lire. Parallèlement, il s'agissait de réaliser cette enquête sémantique, philologique et rhétorique, cette histoire de l'invective qui seule peut nous faire sentir la spécificité du XVI^e siècle en la matière. Notre méthode consiste donc, dans un premier temps, à esquisser l'histoire de l'invective en étudiant les définitions de l'invective dans l'histoire littéraire, ainsi que les apparitions notables de ce terme et de ses équivalents latins. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons, à travers l'œuvre érasmiennne, à la culture rhétorique du XVI^e siècle, à l'art de mal dire en général et à l'invective en particulier. Ainsi, notre premier corpus engendre un second corpus, constitué d'extraits d'œuvres contenant les vocables *invectiva* ou *invectio*, de lettres invectives et de poèmes invectifs : Ammien Marcellin, Julien l'empereur, Augustin, Jérôme, Rufin et Tibère Donat sont les auteurs de l'Antiquité tardive étudiés. La querelle entre Florus de Lyon et Amalaire de Metz, datant du IX^e siècle, sera évoquée ensuite, puis les érudits du XI^e siècle que sont Humbert de Moyenmoutier, Pierre Damien, Geoffroy de Vendôme et Anselme de Bésate. Enfin, l'étude

du Moyen Âge se termine par l'examen de l'invective dans le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais, et nous évoquerons alors Arnoul de Lisieux, Burchard de Bellevaux, Hugues de Saint-Victor et Bernard de Clairvaux, mais aussi des lettrés comme Jean de Garlande et Boncompagno Da Signa, des secrétaires comme Pierre de Blois, Pierre de la Vigne et Thomas de Capoue et l'érudit et polémiste Giraud de Barri. Nous exercerons ainsi notre « regard rhétorique⁹ » et nous verrons naître une typologie de l'invective, dans laquelle s'inscriront, en la faisant évoluer, les humanistes italiens et Érasme.

On peut d'emblée distinguer ces quelques tendances dans le corpus de départ : la lettre invective des humanistes, l'invective des théologiens, l'invective des prédicateurs, et l'invective-poème. Nous trouvons aussi pêle-mêle deux cas d'invectives traduites en vernaculaire, comme l'avait fait Jean Tinctore avec son *Invective contre la secte de vauderie* (1460) : une de Vincenzo Dodi (ca 1500 et 1506 pour la traduction) et une de Johann Virdung¹⁰ (1512 pour les deux versions originale et traduite). Soulignons aussi le grand nombre de réimpressions de la *declamatio invectiva* de Henri Corneille Agrippa¹¹, plus de 26, l'existence d'invectives-traités¹², d'invectives satiriques ou carnalesques, comme le pamphlet obscène, *Appologie faicte par le grant Abbe des Conards sur les invectives Sagon*

⁹ C'est le « regard rhétorique » dont parle Francis Goyet, un regard qui à la fois analyse en découpant le discours oratoire en parties, et le synthétise en un tout cohérent. Voir *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

¹⁰ Johann Virdung, *Invectiva eyn invectif wider die erdicht practaca die der unwissende mensch Lucas des Grossenn Kungs vonn Persia philozophus und artzt uff das funffzehundert und XII jare gemacht hat*, Heidelberg, Jakob Stadelberger, 1512 et Vincenzo Dodi, *Apologia contra quaestionem de lamiis fratris Samuelis de Cassinis. Quaestio apologetica contra invectivam ejusdem Samuelis in doctrinam Divi Thome Aquinatis*, Pavie, Bernardinus de Garaldus, 1500.

¹¹ Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum declamatio invectiva, qua universa illa sophorum gigantomachia plus quam Herculeae impugnatur audacia*, Cologne, Melchior von Neuss, 1531.

¹² Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermens frequens juremens et execrables blasphemes*, Lyon, Jean Pillehotte, 1596.

[sic], Marot, *La Huterie*, Pages, Valetz, Braquetz¹³, qui qualifie d'invective l'ensemble des textes qu'a produit la querelle entre Marot et Sagon, qu'ils soient d'un bord ou de l'autre : ici elle prend le sens plus général de polémique. Au demeurant, il existe aussi des cas limites appartenant à la fois à l'ensemble des modèles et à celui des invectives du XVI^e siècle : ce sont les traductions, avec par exemple *Le Laberinthe d'amour de M. Jean Boccace, autrement Invective contre une mauvaise femme, mis nouvellement d'italien en françois* par François de Belleforest (1571). L'art de la traduction pouvant parfois se faire recreation ou réécriture, les traductions ou transpositions en vernaculaire ne doivent pas être ignorées. Notre corpus, unifié sous le vocable *invective*, présente donc une grande variété, variété tant dans les langues et que dans les formes, variété également dans la renommée des auteurs et variété enfin dans les usages et dans la représentation qu'ils donnent de l'invective.

1.3 ÉTAT DE LA RECHERCHE

Pour comprendre cette variété, nous nous reposons sur un appareillage critique interdisciplinaire : histoire, histoire littéraire, histoire de la rhétorique et éthique. Notre thèse s'appuie par conséquent sur les travaux qui font autorité dans ces divers domaines : en histoire, Roger Chartier et Norbert Elias, à qui nous devons une histoire du livre et de la lecture pour le premier et la mise en évidence des processus de la curialisation de la noblesse d'épée pour le second ; en histoire littéraire, Hans Robert Jauss et l'École de Francfort, à qui nous devons la théorie de la réception et le fertile concept d'horizon d'attente ; en rhétorique, Marc Fumaroli, à qui nous devons la fresque monumentale de l'histoire de la rhétorique qu'est *L'Âge de l'éloquence*¹⁴ et Francis Goyet, à qui nous devons une restauration de la culture rhétorique appliquée aux textes ; en rhétorique épistolaire, Pedro Martin Baños, qui

¹³ S.n., *Appologie faicte par le grant Abbe des Conards sur les invectives Sagon, Marot, La Huterie, Pages, Valetz, Braquetz*, Paris, Pierre Vidoue, 1537.

¹⁴ Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, Genève, Droz, 2009.

a produit l'étude la plus complète sur la lettre à la Renaissance en Europe et, en éthique, Jonathan Haidt, Anne-Marie Paveau et Ullrich Langer.

Notre thèse repose donc sur les épaules de ces géants, pour reprendre à notre compte la célèbre comparaison attribuée à Bernard de Chartres¹⁵. En effet, Marc Fumaroli, dans *L'Âge de l'éloquence*, consacre à l'invective une dizaine de pages sur sept cents : il s'agit de ce qu'il appelle l'invective jésuite chez François Garasse¹⁶, dans le contexte de la querelle avec François Ogier. Nous évoquerons cette querelle en conclusion, car elle nous paraît emblématique dans la mesure où elle sert de limite à notre période d'étude. *L'Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, ouvrage collectif dirigé par Marc Fumaroli¹⁷, ne mentionne guère l'invective. Francis Goyet, quant à lui, dans *Le sublime du « lieu commun »*¹⁸, rapproche l'invective de la péroration d'un discours, où l'*indignatio* pathétique et les procédés de généralisation d'un crime particulier cherchent à émouvoir l'auditeur. Francis Goyet, sans la nommer, continue de mettre l'accent sur l'importance de la péroration pour l'invective dans *Le Regard rhétorique*, où il consacre des pages intéressantes à l'hypotypose. Il commence par rappeler que la théorie de la création antique implique « la médiation d'un type. Les belles œuvres existantes sont une sorte d'intermédiaire entre l'idéal inaccessible et le résultat concret ». Par conséquent, « à l'égal de l'idée platonicienne ou de

¹⁵ « Nous sommes comme des nains sur des épaules de géants. Nous voyons mieux et plus loin qu'eux, non que notre vue soit plus perçante ou notre taille plus élevée, mais parce que nous sommes portés et soulevés par leur stature gigantesque », cité par Pierre Riché et Jacques Verger, *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2006, p. 13. Notre liste de géants est évidemment une liste ouverte, à laquelle il manque de nombreux noms, pensons à Jacques Chomarat ou Kees Meerhoff.

¹⁶ Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, ouvr. cité, p. 326-334.

¹⁷ Marc Fumaroli (sous la dir. de), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

¹⁸ Francis Goyet, *Le sublime du « lieu commun » : l'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

la forme aristotélicienne, le type est éminemment structurant. Il n'est pas moule, mais plutôt charpente : cohérence intérieure et non extérieure, la forme qui structure est vivante¹⁹ » : le principe d'imitation-crédation qui régit la création telle que la pratiquent les humanistes n'est pas différent, car « recréer en suivant un modèle est pour l'Antiquité le principe de la création la plus authentique²⁰ ». Si donc l'artiste créateur, l'humaniste ou le poète a les yeux sur un modèle qu'il suit fidèlement sans pourtant le copier servilement, quels seraient les types d'invectives qui donnent une cohérence à l'écriture polémique du XVI^e siècle ? Cette réflexion sur le type nous mène donc du moteur même de la production littéraire, l'imitation d'un type de texte, à la figure de style appelée hypotypose ou *evidentia*. Il est intéressant de constater que Francis Goyet choisit pour illustrer l'hypotypose, une description de Verrès par Cicéron. Or le discours *In Verrem* peut prétendre à l'une des premières places en matière de modèle invectif à la Renaissance, tout de suite après les *Catilinaires* et les *Philippiques*. Pour faire voir plutôt qu'entendre (le discours n'a pas été prononcé par Cicéron, les témoignages ayant suffi à contraindre Verrès à l'exil), l'hypotypose multiplie les détails, tel Verrès accueillant *en sandales* le capitaine romain vaincu. Et grâce aux détails, l'auditeur peut reconnaître le type (l'incompétent commettant une faute de *decorum*) et ajouter lui-même des détails : c'est un phénomène de co-construction de la représentation. Mais il y a plus : l'hypotypose « fait voir », car elle est pathétique, au contraire de l'*ekphrasis*, qui est, elle, descriptive. Elle cherche à émouvoir en éveillant l'*indignatio* des spectateurs, ceux devant qui la scène a lieu (autour de Verrès) redoublant ceux qui écoutent l'orateur. L'hypotypose serait donc une figure de l'invective, encore une fois par le détail des sandales, qui est une faute par rapport au *decorum* et qui relève donc du jugement moral à l'origine de l'*indignatio* : l'incompétence inqualifiable du personnage. *Le Regard rhétorique* complète à plus d'un titre *Le sublime du « lieu commun »*, au point qu'il pourrait en être le prolongement.

¹⁹ Francis Goyet, *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 38-39.

²⁰ Francis Goyet, *Le Regard rhétorique*, ouvr. cité, p. 46.

Norbert Elias, dans *La Société de cour*²¹, offre un point de fuite pertinent à la période que nous étudions : en montrant le rôle du contrôle de soi et de la bienséance chez les courtisans dans la constitution du régime absolutiste, l'historien décrit un processus qui explique en partie le rejet de l'invective et de toute éristique : la curialisation de la noblesse d'épée. La théorie de l'interdépendance sur laquelle Norbert Elias fonde son étude permet ainsi d'expliquer la diminution marquée des parutions d'invectives au XVII^e siècle²², ainsi que de soutenir l'hypothèse d'un changement de paradigme polémique. Dans le même ordre d'idées, avec un changement de focale, en passant du XVII^e au XVIII^e siècle et de l'histoire à la philosophie, Jürgen Habermas dans *L'Espace public*²³ décrit lui aussi un changement de paradigme polémique. Son récit d'émancipation du public bourgeois, qui oppose la publicité (dans le sens de dimension publique) aux pratiques secrètes du pouvoir absolu, place le XVIII^e siècle dans une zone idéale de débats publics rationnels, avant que l'espace public ne se trouve remodelé par les nouvelles structures politico-économiques du XIX^e siècle, processus décrit par le terme de reféodalisation. Du reste, l'histoire de l'invective s'intègre au cadre théorique proposé par l'analyse de l'évolution des dynamiques à l'œuvre au sein de la sphère publique. Sous ce jour, la parole invective apparaît comme le ressort polémique d'un espace public archaïque (par rapport à celui d'Habermas), c'est-à-dire un espace public antérieur au XVIII^e siècle, dont les frontières entre sphère privée et sphère publiques restaient floues. En revanche l'espace public des Lumières en serait un d'où l'invective est évacuée

²¹ Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, coll. « Champ essais », 1985. Voir notamment les pages 107 à 114 pour la curialisation de la noblesse d'épée.

²² En utilisant le moteur de recherche USTC (pour *Universal Short Title Catalogue*, hébergé par l'Université de Saint-Andrews en Écosse, voire la partie méthodologie pour plus de précision), on obtient 195 titres contenant la racine « invec — » au XVI^e siècle, mais seulement 68 au XVII^e, et aucun après 1650, mais cela provient aussi du fait que tous les imprimés du XVII^e siècle ne sont pas encore référencés dans la base de données.

²³ Jürgen Habermas, *L'Espace public* [1962], traduit par Marc B. de Launay, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1993.

par la rationalisation, la moralisation et la laïcisation de l'art du débat politique, en supposant que l'idéal habermassien s'enracine dans la réalité historique²⁴.

Or, ce rejet n'a pas lieu seulement pour des raisons esthétiques, philosophiques ou idéologiques, il est aussi, et avant tout, moral. D'une part, la rhétorique dans son ensemble est un métalangage qui implique une éthique du discours, dans la perspective civilisatrice de rendre le vivre-ensemble possible. D'autre part, l'existence de l'invective pose des problèmes d'ordre éthique à la rhétorique, à la société et à la civilisation. Tous ces éléments indiquent que la question éthique est d'importance. Mais comment intégrer l'éthique à notre analyse ? À la suite des travaux de Jonathan Haidt, d'Anne-Marie Paveau et d'Ullrich Langer, nous incluons le domaine moral à notre analyse en nous inscrivant dans la mouvance qu'on appelle éthique des valeurs, car concevoir l'éthique comme une négociation constante entre un nombre limité de valeurs relativement universelles pour une période limitée et un espace donnés, lui confère une plasticité anthropologique : on peut ainsi envisager d'étudier

²⁴ On peut lire dans l'introduction d'*Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains* une synthèse des critiques de la notion habermassienne d'espace public : « le premier [point] porte sur la critique de ce qu'il faut caractériser comme une idéalisation d'un âge d'or de l'espace public par Habermas. L'intensité de la participation politique au sein de l'espace public bourgeois, la rationalité des débats y sont surestimés. [...] De nombreux travaux d'historiens sont venus depuis vingt ans contredire une description enchantée de l'espace public antérieur au suffrage universel, associant au contraire à l'élargissement du suffrage et à l'émergence des partis la politisation des élections, l'institutionnalisation d'une offre politique fondée sur des programmes et des biens politiques symboliques », Erik Neveu et Bastien François (sous la dir. de), *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 15 (le passage cité provient de l'introduction, dont les auteurs sont Erik Neveu et Bastien François). Voir aussi Stéphane Van Damme, « Farewell Habermas ? Deux décennies d'études sur l'espace public », *Les Dossiers du Grihl* [en ligne], « Les dossiers de Stéphane Van Damme, Historiographie et méthodologie », mis en ligne le 28 juin 2007, consulté le 11 septembre 2020, <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/682>. Pour des exemples de transposition du concept habermassien d'espace public à une époque antérieure, voir Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt (sous la dir. de), *L'espace public au Moyen Âge : Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011 et Hélène Merlin, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

l'éthique d'une autre époque, d'un autre pays ou groupe social sans imposer une déontologie externe et arbitraire. De ce fait, l'éthique des valeurs se marie et participe au virage pragmatique opéré par la critique durant la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi, la théorie qu'expose Jonathan Haidt dans *The Righteous Mind*²⁵, appelée la théorie des bases de la morale, est construite pour répondre aux changements culturels : d'un pays à l'autre ou d'une sensibilité politique à l'autre, ce qui est bien ou mal peut varier. Ainsi, au lieu d'expliquer la morale humaine par l'individu, doté d'une éthique de la justice (le bien est juste, le mal est injuste) et d'une éthique du soin (le bien est de prendre soin, le mal est de blesser) universellement valide, Jonathan Haidt fournit six couples de valeurs opposées, à même d'expliquer un plus grand nombre de jugements éthiques, et les construit sur l'évolution (au sens darwinien) du rapport entre l'individu et le groupe. Une matrice morale est alors une combinaison de ces six fondations universelles²⁶, combinaison qui dépend de la personne et du groupe auquel elle appartient, du lieu et du problème ou dilemme moral posé. Voilà qui permet de soutenir l'évidence, qu'il est bon de rappeler ici : la morale de Cicéron n'est pas celle d'Érasme, qui n'est pas la nôtre. Et puisque, si l'on en croit la rhétorique, seul l'homme bon parle bien, cette différence morale est d'importance pour les jugements que nous portons sur l'invective du XVI^e siècle. Cette théorie présente donc l'avantage d'inciter le chercheur à se placer, sur le plan de la morale comme sur les autres, dans un autre cadre interprétatif.

²⁵ Jonathan Haidt, *The Righteous Mind: Why Good People Are Divided by Politics and Religion*, New York, Vintage Books, 2012.

²⁶ Le chiffre six est un minimum, Haidt laisse la possibilité d'en ajouter : « To put this all together: Moral Foundations Theory says that there are (at least) six psychological systems that comprise the universal foundations of the world's many moral matrices ». Ces six systèmes sont : prendre soin/faire du mal, justice/injustice, loyauté/trahison, autorité/subversion, sacralité/profanation et liberté/oppression, voir Jonathan Haidt, *The Righteous Mind*, ouvr. cité, p. 146 et p. 211 pour la citation. Voir également Jesse Graham, Jonathan Haidt, *et al.*, « Moral Foundations Theory: The Pragmatic Validity of Moral Pluralism », *Advances in Experimental Social Psychology*, édition préparée par Patricia Devine et Ashby Plant, San Diego, 2013, vol. 47, p. 55-130 et Jesse Graham, Brian A. Nosek et Jonathan Haidt, « Mapping the moral domain », *Journal of Personality and Social Psychology*, Washington, 2011, vol. 100, n° 2, p. 366-385.

C'est très exactement ce qu'accomplit Ullrich Langer, qui a reconstitué la matrice morale humaniste dans *Vertu du discours, discours de la vertu. Littérature et philosophie morale au XVI^e siècle en France*²⁷. Il montre surtout comment, par le discours épideictique élogieux, la réunion de la rhétorique et de l'éthique forme un concept dont nous nous servirons à plusieurs reprises : le « cercle herméneutique », la vertu étant définie chez Aristote par ce qui appelle des louanges, et la louange étant définie par l'éloge de la vertu. Si le souci de ne pas apparaître flatteur préside à la composition d'un poème élogieux, comme le montre Ullrich Langer, c'est le souci de ne pas apparaître trop méchant qui préside à la composition d'un texte qui blâme, comme nous le verrons dans le cas de l'invective. Il analyse de plus le courtisan comme étant capable d'une *disponibilité affichée de son ethos*, ce qui fournit une troisième explication, après celle de la rationalité d'Habermas et de l'interdépendance d'Elias, du rejet de l'invective : elle est un discours qui construit un *ethos* discursif profondément engagé, indigné, et donc indisponible au changement. Nous supposons par conséquent avec Ullrich Langer que la Renaissance est une « période de pouvoir du discours moral » et reprendrons dans la présente thèse le concept de matrice morale, parce qu'il rappelle implicitement l'instabilité des jugements moraux et ouvre la voie à leur historicisation. Il est évident qu'aux derniers temps de la République romaine, l'attaque personnelle est acceptée dans un discours au sénat, sans doute parce que la matrice morale des Romains de cette époque est différente de la nôtre : la défense de la chose publique prend le pas sur la défense de l'individu qui la menace. Les *Catilinaires* et les *Philippiques* ne sont par conséquent pas des attaques personnelles, mais elles le sont *devenues* : les matrices morales changent et évoluent avec le temps, avec les structures du pouvoir et le cadre législatif qu'il impose. C'est ici qu'entre en jeu l'éthique du discours telle que la conçoit Anne-Marie Paveau dans *Langage et moral : une éthique des vertus discursives*. En effet, dans une perspective de linguistique

²⁷ Ullrich Langer, *Vertu du discours, discours de la vertu. Littérature et philosophie morale au XVI^e siècle en France*, Genève, Droz, coll. « Les seuils de la modernité », vol. 2, 1999. Il s'agit des vertus classiques, *prudencia, justitia, fortitudo* et *temperantia* (p. 15), auxquelles il faut ajouter les vertus théologiques *fides, spes, caritas*.

pragmatique, elle développe sa théorie de l'éthique du discours dans le but de marier analyse linguistique et éthique. Il existe selon elle des marqueurs éthiques dans les discours, notamment toute trace de discours épideictique, louange et blâme. Elle définit donc la vertu discursive comme l'ajustement du discours à la matrice morale de l'auditeur, pour réemployer le concept de Haidt. De la composition du texte à sa réception, le paramètre éthique, dans le cas de l'invective, ne semble guère pouvoir être ignoré, ce qui suppose alors de se doter d'un réseau conceptuel permettant de l'analyser : dans une éthique des valeurs, les vertus discursives désignent un ajustement du discours aux matrices morales des destinataires de ce discours.

Nous sommes certes juché sur les épaules de ces géants, mais, de cette hauteur, nous constatons aussi qu'ils n'évoquent guère l'invective. Ils en expliquent le rejet, nous donnent un contexte d'analyse historique, rhétorique et éthique, mais ils laissent de côté les problèmes que pose l'existence de l'invective. Et les géants de l'art du mal dire, comme le satirologue Pascal Debailly ou le spécialiste des éloges paradoxaux Patrick Dandrey, eux, ne parlent guère de l'invective. Dans *La muse indignée*, l'invective demeure indéfinie, servant surtout de part immorale à la satire, en tant qu'injure ou attaque personnelle, tout en étant rattachée à l'art de la péroraison cicéronienne ou à la prédication augustinienne. Là n'est donc pas l'intérêt de cet ouvrage. En contrepartie, il constitue une encyclopédie et une histoire des formes de l'art du mal dire du XVI^e siècle et nous permet de constater la proximité entre invective et satire, notamment en termes de questionnement éthique dans le cadre d'un texte qui veut corriger les vices. Mais surtout, Pascal Debailly montre l'existence d'une apologie intégrée à toute œuvre satirique, pour en justifier le comique ou la violence verbale : nous reprendrons cette idée à notre compte en l'appelant tour apologétique, et nous verrons que de très nombreuses invectives y ont recours. Quant à l'*Éloge paradoxal de Gorgias* à Molière, il nous permet de constater qu'il existe un blâme paradoxal : la *Déclamation invective sur l'incertitude et la vanité des sciences* de Cornelius Agrippa. Mais à l'exception de ce texte, l'invective est rarement paradoxale, puisqu'elle est davantage un discours monologique (voire monodoxal), engagé dans la vie politique, religieuse et éthique de son temps, ce qui laisse peu de place au jeu de l'éloge pour rire.

Après ce parcours des liens entre l’invective et nos géants de la critique littéraire, il faut nous intéresser aux thèses, ouvrages ou articles critiques consacrés plus particulièrement à l’*ars male dicendi* et à la polémique, en mettant l’accent sur ce que ces travaux disent de l’invective. Nous ne traiterons pas ici des thèses, ouvrages ou articles qui se consacrent à une seule des innombrables querelles qui ont généré les invectives de notre corpus, comme la récente thèse de Jérémie Bichüe consacrée à la querelle entre Marot et Sagon²⁸. Ces critiques consacrées à une seule querelle seront convoquées en temps voulu et selon les nécessités de l’analyse. Nous avons aussi conscience d’avoir passé sous silence bon nombre d’autres géants, tels que Kees Meerhoff, Olivier Millet ou Jacques Chomarat, dont les recherches n’en influencent pas moins ce travail.

Gladiateurs de la République des lettres aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles de Charles Nisard²⁹ et *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle* de Charles Lenient³⁰ sont des ouvrages qui offrent un large panorama des querelles humanistes et qui décrivent le contexte historique dans lequel naissent les textes invectifs. En revanche, ils ne s’intéressent pas à la rhétorique et ni l’un ni l’autre ne proposent d’analyse en ce sens. Publié en 2007, *Curmudgeons in high dudgeon: 101 years of invectives (1352-1453)* d’Ennio I. Rao³¹ propose un parcours descriptif des grandes invectives de l’humanisme italien, suivi par une étymologie de l’invective, au dernier chapitre. Cet ouvrage est particulièrement intéressant, dans le cadre de la présente thèse, car il décrit un corpus de modèles qui ont fortement influencé le XVI^e siècle, mais Ennio Rao ne s’engage pas dans une analyse de la

²⁸ Jérémie Bichüe, « *Par satire replicquer* » : *La querelle Marot-Sagon : une œuvre collective (1535-1539)*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle, 2020.

²⁹ Charles Nisard, *Gladiateurs de la République des lettres aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Michel Levy, 1860.

³⁰ Charles Lenient, *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1886.

³¹ Ennio I. Rao, *Curmudgeons in high dudgeon: 101 years of invectives (1352-1453)*, Messine, Sfameni, 2007.

rhétorique de ces invectives. Dans le même ordre d'idées, *Ciceronian controversies*³² et le premier des « Cahiers V. L. Saulnier » intitulé *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*³³ participent eux aussi à décrire le contexte polémique du XVI^e siècle. Enfin, Claude Postel, dans le *Traité des invectives au temps de la Réforme*³⁴ s'intéresse à l'invective du XVI^e siècle en tant qu'insulte et fournit un dictionnaire de ses plus belles trouvailles. La bibliographie de cet ouvrage montre par sa variété à quel point l'invective (au sens d'injure) est omniprésente dans de nombreuses formes³⁵. Par ailleurs, des ouvrages tels que *Hatred in Print*³⁶ et *Les Guerriers de Dieu*³⁷ permettront de mieux comprendre les violences religieuses verbales afin d'en étudier le rapport avec l'invective.

Au reste, étudier l'invective présuppose un savoir sur l'art épistolaire à la Renaissance, puisque d'une part l'invective est une spécialité de la rhétorique épistolaire et que, d'autre part, la pratique épistolaire est au cœur de l'enseignement humaniste. Il faut donc prendre en compte les nombreux travaux de Claude La Charité sur la question³⁸ : l'ouvrage *La*

³² Joann Dellaneva et Brian Duvick, *Ciceronian controversies*, Cambridge, Harvard University Press, 2007.

³³ *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Cahiers V.L. Saulnier », n° 1, 1983.

³⁴ Claude Postel, *Traité des invectives au temps de la Réforme*, Paris, Les Belles lettres, 2004.

³⁵ Notamment le discours (au sens de harangue), mais aussi la remontrance, la plainte, la réponse, l'anti-..., la marmite, la singerie, la résolution, la ballade, la comédie, le traité, l'avertissement, l'apologie, la déclaration, le miroir, la déploration, l'oraison, l'ode, le dialogue, la disputation, la monodie, la réfutation, le libelle, la chanson, etc.

³⁶ Luc Racaut, *Hatred in Print. Catholic Propaganda and Protestant Identity during the French Wars of Religion*, Aldershot, Ashgate, coll. « St Andrews Studies in Reformation History », 2002.

³⁷ Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 — vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 2 vol., 1990.

³⁸ Claude La Charité, *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Nota bene, 2003 ; « L'émergence de la lettre familière érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », *Littératures*, n° 18, 1999, p. 65-

Rhétorique épistolaire de Rabelais et de nombreux articles dont « L'émergence de la lettre familière érasmiennne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne » et « Lettre joyeuse et *epistola jocosa* : théorie et pratique du rire épistolaire à la Renaissance ». Toutes ces contributions ont en commun une même méthode : analyser la lettre en regard de la théorie épistolaire et des modèles proposés par Érasme, Fabri ou Juste Lipse. Un autre ouvrage important sur l'épistolaire à la Renaissance est justement *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, dans lequel Claude La Charité signe un autre article intitulé « *Le Stile et manière de composer, dicter, et escrire toutes sortes d'epistres, ou lettres missives* (1553). De la *Dispositio* tripartite de Pierre Fabri au poulpe épistolaire d'Érasme³⁹ », article qui approfondit un précédent travail de Guy Gueudet intitulé « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire⁴⁰ ». En fait, les premiers manuels français s'inspirent de celui, en latin, de Francesco Negro. Or, Maria Cristina Panzera a récemment, dans *De l'Orator au secrétaire*⁴¹, étudié le destin éditorial de ce manuel sans cesse traduit et réimprimé au cours du XVI^e siècle. Ce faisant, elle met en valeur la spécificité du régime politique vénitien, une oligarchie républicaine qui autorise une plus grande proximité avec les idéaux cicéroniens, idéaux qui

87 et « Lettre joyeuse et *epistola jocosa* : théorie et pratique du rire épistolaire à la Renaissance », *Le rire des épistoliers (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 2021, p. 27-40.

³⁹ Claude La Charité, « Le Stile et manière de composer, dicter et escrire toutes sortes d'epistres ou lettres missives (1553). De la division tripartite de Pierre Fabri au poulpe épistolaire d'Érasme » dans Frank Lestringant (sous la dir. de), *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Rue d'Ulm, *Cahiers V.L. Saulnier*, n° 18, 2001, p. 17-32.

⁴⁰ Guy Gueudet, « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et de Renaissance », n° 202, 1984, p. 87-98.

⁴¹ Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire : modèles épistolaires dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 585, 2018.

paraissent incongrus - le mot est de Jacques Chomarat⁴² - dans une monarchie ou dans un empire. Maria Cristina Panzera analyse les variations des modèles de lettres invectives dans les multiples transpositions et adaptations du manuel de Negro et constate que les auteurs effectuent des changements qui éloignent la lettre invective du modèle cicéronien. Ces travaux dans leur ensemble rendent compte de l'infinie variété de la lettre, mais aussi de la rupture avec le Moyen Âge qu'opère Érasme, et enfin de l'enchevêtrement constant de deux tendances dans l'enseignement de la rhétorique au XVI^e siècle : celle, majeure, d'Érasme et du *De Conscribendis epistolis* et celle, mineure, car vernaculaire, qui provient de l'*Ars epistolandi* de Francesco Negro. Or, ces deux tendances constituent une large part de l'enseignement rhétorique des étudiants du XVI^e siècle et toutes les deux accordent une place à l'invective, en la définissant.

L'Art de la lettre humaniste de Guy Gueudet remonte, brièvement, jusqu'aux *artes dictaminis*. Il y évoque les « formules conventionnelles de malédiction » de l'*ars dictaminis*, qui disparaissent à la fin du XV^e siècle des manuels d'épistolographie au profit de la lettre familière. En effet, si « les *Rationes dictandi* enseignaient déjà à rédiger des invectives en guise de salutation ou d'exorde », c'était au moyen d'une « typologie de ceux que l'épistolier doit traiter en ennemis et des insultes qui leur conviennent ». Plus loin, Guy Gueudet continue :

Les plus anciens modèles d'apostrophe hostile – adressée à l'ennemi de l'Église ou au « Soudan » – pouvaient s'expliquer par le rôle public ou politique de l'épître ; quand l'invective s'insère dans la panoplie sociale, sa présence tient encore pour une part à la confusion de la lettre et du discours, mais elle révèle aussi des obsessions qui ne sont pas seulement scolaires. Sans doute Dybinus distingue-t-il de

⁴² Jacques Chomarat résume la cinquième partie du *Ciceronianus* d'Érasme : « Dans sa cinquième partie la question est posée : à quoi servirait aujourd'hui d'être cicéronien ? dans quelle activité serait-il utile de parler comme le grand orateur ? devant les tribunaux les débats se déroulent dans une langue formulaire et Cicéron y paraîtrait barbare ; dans les conseils (*concilis*) on parle français ou flamand (*germanice*), l'éloquence des *Catilinaires* ou des *Philippiques* serait incongrue ; à l'église le peuple ne comprend pas le latin », Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Les classiques de l'Humanisme », 2^e t., 1981, p. 821.

façon assez abstraite différents niveaux d'inimitié, mais les rubriques retenues par les *dictatores* sont généralement plus précises. Recueillant une part notable de la tradition italienne dans son manuel pratique, Laurent d'Aquilée dresse une énumération qui pourrait servir d'enseigne à cet enfer épistolaire des XIV^e et XV^e siècles ; elle inclut quelques catégories morales, celles des fautes qui peuvent menacer l'organisation sociale : la trahison, la fausseté, la désobéissance ; mais les ennemis jurés, les premiers nommés, relèvent d'autres griefs : une hantise que résume pour finir une épithète accolée à tous ces marginaux, *infidelis*⁴³.

Dans ce passage, important pour l'histoire de l'invective, Guy Gueudet met en relation la manière hostile de l'art épistolaire avec l'hybridité entre sphère privée et sphère publique qu'intensifie la lettre invective. Il fait naître l'attaque verbale de la hantise du marginal, notamment des marginaux de la foi chrétienne. Discours d'exclusion amplifié par l'imprimerie et le nombre croissant d'hérétiques, d'excommuniés, d'infidèles et d'athées de tout bord, cibles privilégiées des lettres d'invectives depuis l'*ars dictaminis*, l'invective au XVI^e siècle se fera le relais de cette « hantise du marginal ». Dans un cadre religieux, l'invective se confond avec la prédication, l'exhortation et l'exécration, mais il s'agit toujours de répondre à l'hérésie et au péché, perçus comme des attaques menaçant la vraie foi (quelle qu'elle soit), en tentant de provoquer la résipiscence de l'auditoire. Ainsi, la réponse de Rome aux prétentions réformatrices de Luther fait naître, dans le camp des premiers luthériens tels que Helius Eobanus Hessus et Ulrich von Hutten, cinq invectives, dont par exemple l'*Invective contre l'injurieux Jérôme Esmer, fléau de Luther*⁴⁴ de Helius Eobanus Hessus.

L'ouvrage le plus complet sur l'épistolaire reste cependant *El arte epistolar en el Renacimiento europeo 1400-1600*⁴⁵ de Pedro Martín Baños ; complet parce qu'il analyse

⁴³ Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*, édition de Francine Wild, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 552-553.

⁴⁴ Helius Eobanus Hessus, *In Hieronymum Emserum Lutheromastiga conviciatorem invectiuam*, Erfurt, Matthes Maler, 1521. On trouvera dans la bibliographie une autre invective d'Eoban Hesse et trois de Ulrich von Hutten.

⁴⁵ Pedro Martín Baños, *El arte epistolar en el Renacimiento europeo 1400-1600*, Bilbao, Universidad de Deutso, coll. « Letras », n° 37, 2005.

systématiquement et de la manière la plus exhaustive possible les arts épistolaires antiques et médiévaux avant de s'attarder sur la Renaissance. Il prend donc le soin de mettre en valeur les continuités entre l'Antiquité, le Moyen Âge et la Renaissance. Dans le chapitre où il fait l'analyse systématique des *artes dictaminis*, il mentionne comme Guy Gueudet l'usage de salutations réservées aux hérétiques et aux excommuniés, mais surtout, après avoir clairement défini le *dictamen* et plus spécifiquement le *dictamen prosaicum*, qui est l'art épistolaire, il montre que l'invective apparaît déjà au Moyen Âge soit comme une forme concurrente de la lettre, soit comme un type de lettre⁴⁶. L'invective revient dans les chapitres consacrés au XVI^e siècle (notamment avec Érasme et Vives), mais le plus intéressant est que Pedro Martín Baños considère le *De Conscribendis epistolis* d'Érasme comme une extension du règne de la rhétorique de l'oral vers l'écrit. C'est dire qu'Érasme commence une réflexion sur les capacités de la rhétorique – et donc des trois genres qui la constituent, le délibératif, le judiciaire et l'épidictique – à s'appliquer aux formes écrites contemporaines. D'ailleurs, il est important de constater l'insuffisance de ces trois genres, puisqu'Érasme éprouve la nécessité d'en ajouter un quatrième, le familier. L'hybridité de la lettre invective, relevant du genre judiciaire, mais participant aussi du genre démonstratif, est un bon exemple de cette adaptation.

Les recherches sur l'*ars dictaminis* se sont développées sous l'impulsion de Martin Camargo et Benoît Grévin. Que ce soit *Ars dictaminis, ars dictandi*⁴⁷, le numéro spécial de

⁴⁶ Jean de Garlande entretient la confusion : l'invective semble être selon lui à la fois une forme versifiée autonome et une partie de lettre en prose.

⁴⁷ Martin Camargo, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991, p. 25-26.

Rhetorica qu'a ensuite dirigé Martin Camargo⁴⁸ ou les plus récents actes du colloque⁴⁹ tenu à Paris en 2012 sur l'*ars dictaminis*, aucun de ces travaux ne s'intéresse à la façon dont l'art de mal dire est codifié, tout en faisant état de l'existence de plusieurs genres : la lettre invective, le *certamen* ou la *vituperatio*. Mais grâce à cet intérêt pour l'épistolaire médiéval, quelques éditions supplémentaires d'*artes dictaminis* ont été publiées⁵⁰, ce qui nous permettra, à la suite de Guy Gueudet, de vérifier l'évolution de cet art de mal dire au Moyen Âge. C'est le même constat concernant la Renaissance : l'art de mal dire et l'invective ne sont pas analysés dans les travaux généraux sur le genre épistolaire, car l'accent y est mis sur les lettres familières, amoureuses ou diplomatiques⁵¹. Cependant, il existe quelques travaux consacrés à la polémique par lettres. Luc Vaillancourt écrit d'ailleurs dans *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire* (2003) qu'« [e]n fait, il n'y a de profit dans l'invective qu'auprès de ceux qu'on prend à témoin comme juges et parties⁵² ». Dans cet ouvrage, il fait l'histoire de l'épistolographie, puis mesure un corpus de lettres familières à l'aune de la rhétorique antique et des principaux manuels d'épistolographies, suivant la

⁴⁸ Martin Camargo (sous la dir. de), « The Waning of Medieval *Ars Dictaminis* », *Rhetorica*, vol. 19, n° 2, p. 135-268, 2001.

⁴⁹ Benoît Grévin et Anne-Marie Turcan-Verkerk (sous la dir. de), *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'Ars dictaminis (XI^e-XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge », n° 16, 2015.

⁵⁰ Par exemple : *Medieval rhetorics of prose composition. Five English Artes Dictandi and their tradition*, édition préparée par Martin Camargo, New York, Binghamton, coll. « Medieval and Renaissance Texts and Studies », vol. 115, 1995.

⁵¹ Par exemple le très intéressant ouvrage collectif dirigé par Maria Cristina Panzera, *La Lettre au carrefour des genres et des traditions du Moyen Âge au XVI^e siècle*, ignore l'usage polémique de la lettre, voir Maria Cristina Panzera (sous la dir. de), *La Lettre au carrefour des genres et des traditions du Moyen Âge au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

⁵² Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 201.

même méthode que Claude La Charité. Il conclut que la rhétorique des lettres invectives d'Hélisenne de Crenne est fondée sur la rudesse et la véhémence, qui sont, comme le précise Claude La Charité en comparant les lettres d'Hélisenne de Crenne aux modèles de Pierre Fabri, le fruit d'une gradation dans l'intensité : la lettre invective offre une gamme de réponses nuancées⁵³. En plus de cet intérêt pour l'œuvre d'Hélisenne de Crenne, notons l'ouvrage collectif *Conflit et polémique dans l'épistolaire*⁵⁴, qui apporte un éclairage sur quelques polémiques épistolaires, notamment antiques puisque ce sont les actes d'un colloque de latinistes, avec tout de même quelques contributions concernant le XVI^e siècle. Si ces dernières études s'intéressent à la lettre invective et à l'écriture épistolaire en contexte polémique, elles font figure d'exception dans une littérature critique qui tend à ignorer l'usage polémique de la lettre : le rapport entre invective et histoire des pratiques épistolaires n'est guère étudié, de même que le rapport entre invective et histoire de la rhétorique. C'est d'ailleurs une sorte de lieu commun à tous les ouvrages s'intéressant de près ou de loin à l'invective, à la satire, à la polémique, de toutes époques : l'art de mal dire semble être un « impensé théorique⁵⁵ ». Plusieurs raisons nous viennent à l'esprit : difficultés éthiques, manque de prestige, répugnance esthétique et biais cognitif. En effet, le sens actuel d'*invective*, le poids de la condamnation morale et esthétique qu'il véhicule, déforme et oblitère ce que pouvait être l'invective au XVI^e siècle. La définition de l'invective que donne Marc Angenot est à ce titre exemplaire. Dans *La Parole pamphlétaire*⁵⁶, il évoque brièvement l'invective qu'il exclut de sa typologie tripartite (polémique, satire, pamphlet) : elle est selon

⁵³ Voir Claude La Charité, « Hélisenne de Crenne et l'infinie variété de la lettre invective », *Rhetorica*, vol. 28, n° 4, 2010, p. 408-428.

⁵⁴ Élisabeth Gavoille et François Guillaumont (sous la dir. de), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2015.

⁵⁵ Gilles Declercq, « Rhétorique et polémique », dans Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (sous la dir. de), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 19

⁵⁶ Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.

lui une polémique qui « se ramène essentiellement au pathos agressif », où « la part démonstrative et dialectique se réduit au minimum⁵⁷ ». Elle appartient donc au « mode lyrique » : Marc Angenot la rapproche des iambes des Grecs et ne l'évoquera plus. Or, l'ouvrage collectif *La Parole polémique*⁵⁸ vient approfondir, historiciser et critiquer *La Parole pamphlétaire*. La thèse qui sous-tend cet ouvrage accorde aux rhétoriques, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, une fonction normative. Elles régulent le langage et les échanges argumentés. Il s'agit de bannir la polémique (Platon, van Eemeren), de l'objectiver (Aristote, Perelman) ou de la condamner (Quintilien). La série d'articles qui s'intéressent aux arguments *ad hominem* constitue le noyau de l'ouvrage : il en ressort que la logique et la dialectique ne sont pas pertinentes dans l'étude de la polémique. Puisque ces disciplines supposent un auditoire universel épris de rationalité pure, ou des interlocuteurs coopérants pour trouver la vérité, elles disqualifient par avance tout ce qui contrevient aux règles du discours sur lesquelles elles se basent. Or, en pratique, il apparaît que les arguments et la personne qui les exprime ne sont jamais autant séparés que la dialectique et la logique le souhaitent. Même la réfutation la plus mathématique peut être perçue comme une attaque, comme agressive, du simple fait qu'elle réfute une idée à laquelle l'interlocuteur était attaché. On ne peut ignorer ni le personnel, ni l'émotion, ni le ridicule, ni les séparer de l'argumentation pour éviter de les prendre en compte. Ce traitement par la condamnation fait de la polémique un « impensé théorique », une offense aux règles du discours exclue pour des raisons éthiques et techniques. L'intérêt d'étudier l'attaque *ad hominem* réside dans le fait qu'elle relie rhétorique, polémique et éthique. Elle rend compte de la subjectivité de l'argumentation et permet de sortir du normatif au profit du descriptif. Étudier la polémique requiert donc de ne pas s'en tenir au *logos*, et, dans une perspective pragmatico-rhétorique, de prendre aussi en considération *pathos* et *ethos*.

⁵⁷ Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire*, ouvr. cité, p. 35 et p. 61-62.

⁵⁸ Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (sous la dir. de), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003.

La Parole polémique est donc riche d'idées, de concepts et de notions opératoires qui feront partie de notre cheminement rhétorique. Ruth Amossy montre comment l'attaque de l'*ethos* d'un adversaire conditionne l'élaboration de l'*ethos* de celui qui attaque, si bien qu'une attaque perçue comme trop violente par l'auditoire, juges et parties, équivaut à une autodestruction. Albert W. Halsall s'intéresse aux « figures mimétiques de l'antipathie » : il dresse ainsi un intéressant catalogue de figures de rhétorique du *pathos*, dont certaines sont tirées de *The Garden of Eloquence*⁵⁹. Toutes visent donc à éveiller dans l'auditoire tiers une forme d'antipathie envers l'opposant. Ce faisant, le chercheur définit l'invective comme l'exact équivalent de la *vituperatio* et souligne l'importance de la véhémence, indice permettant de reconnaître le grand style. Sa contribution vient donc nuancer avec justesse l'hypothèse de *La Parole polémique* : la rhétorique, par la *vituperatio*, est apte à codifier l'échange polémique et l'attaque personnelle, de sorte que la rhétorique n'est pas strictement normative et n'exclut pas toujours la polémique.

D'une manière générale, *La Parole polémique* constitue la clé de voûte de notre édifice critique construit autour de la notion d'invective en le précisant et en le renforçant. Ainsi, les contributions de Clara Auvray-Assayas, Jacqueline Dangel et Anne Videau, Marc Baratin et Michèle Ducos confrontent la polémique avec le droit romain, la satire, la rhétorique et la philosophie. Mais la contribution la plus intéressante à ce titre concerne directement le modèle cicéronien à la Renaissance : Michel Magnien compare la querelle d'Ange Politien et Paolo Cortesi, douce et feutrée, avec celle d'Érasme et Jules-César Scaliger, plus véhémence. Or selon le chercheur, la seconde querelle est plus véhémence, car « pour se conformer à leur modèle antique, les cicéroniens lorsqu'ils rédigent un texte polémique, se croient contraints de manier l'invective avec outrance⁶⁰ » : si dans une république de papier,

⁵⁹ Henry Peacham, *The Garden of Eloquence* [1577], Londres, Hugh Jackson, 1593. Peter Mack minimise l'importance de cette œuvre qui, il est vrai, n'a été imprimée que deux fois.

⁶⁰ Michel Magnien, « Singer Cicéron ou braire avec Apulée. Formes de la polémique dans la querelle cicéronienne » dans Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (sous la dir. de), *La Parole polémique*, ouvr. cité, p.446.

la véhémence cicéronienne semble « ridicule⁶¹ », nous nous contenterons d'y voir la prégnance du modèle cicéronien. C'est l'incongruité du grand style dont parle Jacques Chomarat qui revient dans le jugement ironique du chercheur⁶².

La contribution de Bruno Bureau et Blandine Colot, en étudiant la polémique de Lactance à Augustin, montre que la religion chrétienne s'inspire de la culture romaine païenne, et l'adapte, en opérant certains transferts. Entre autres, la polémique est autorisée pour défendre l'Église et pour combattre l'hérésie. Quant à Denis Labouret, il montre qu'au contraire de la représentation du pamphlet qui ressort du travail de Marc Angenot⁶³, ce genre est capable de se remettre en question et ainsi de problématiser la polémique. Art de déplaire, la parole polémique parfois, écrit Denis Labouret, s'inscrit « dans une tradition biblique qui la rehausse⁶⁴ ». Ces deux articles alimentent donc l'idée d'une *eloquentia prophetarum* qui autorise la polémique et l'invective et qui permettrait au polémiste d'attaquer en projetant un *ethos* de probité chrétienne et de prophète.

En regard de cette thèse, on pourra s'étonner que *La Parole polémique*, dont les intérêts s'étendent du *Gorgias* au journal *Le Monde*, n'évoque jamais les manuels de rhétorique épistolaire et les typologies, pas même l'article de Jean-Charles Darmon, consacré aux *Lettres satiriques et amoureuses* de Cyrano de Bergerac. Or, les plus vieilles typologies épistolaires qui nous soient parvenues baignent dans la polémique : les *Lettres pour toutes circonstances*, qui regroupe les typologies grecques du Ps.-Libanios et du Ps.-Démétrios de

⁶¹ Michel Magnien, « Singer Cicéron », art. cité, p. 447.

⁶² Voir *supra*, note 40.

⁶³ Comme l'écrit Denis Labouret en critiquant Marc Angenot, « le pamphlet [...] dissimulerait sous les effets oratoires du discours prophétique un manichéisme stérile et répétitif », voir Denis Labouret, « Le Polémiste au miroir. Écriture agonique et jeux spéculaires » dans Gilles Declerq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (sous la dir. de), *La Parole polémique*, ouvr. cité, p. 206.

⁶⁴ Denis Labouret, « Le Polémiste au miroir », art. cité, p. 214.

Phalère, décrivent de nombreux types de lettres destinées à l'ennemi. C'est pourquoi Pierre-Louis Malosse, le traducteur et éditeur des *Lettres pour toutes circonstances*, observe :

issue du ressentiment que suscite la trahison, une certaine violence imprègne bon nombre de lettres : insultes, mépris insultant, menaces de procès et châtement, détermination irrévocable à se venger, rejet de l'homme malfaisant hors de la communauté, excitation de la colère des autres contre lui⁶⁵.

De plus, Érasme a polémique par lettres avec toute l'Europe et n'a pas manqué de donner une définition de la lettre invective ; bref, il y a de quoi s'étonner, et se réjouir, de ce vide théorique et historique qui se cristallise autour de l'invective au XVI^e siècle.

*Le Mot qui tue*⁶⁶, un autre ouvrage collectif, retrace l'histoire des « violences intellectuelles » de l'Antiquité au XX^e siècle en mêlant histoire, littérature et sciences sociales. Il présente sensiblement la même approche transdisciplinaire et transséculaire que *La Parole polémique*. Les deux ouvrages foisonnent de concepts pertinents qui vont requérir notre attention, sans pour autant s'intéresser spécifiquement à l'invective humaniste. *Le Mot qui tue* a de plus l'avantage de baliser le terrain en ce qui concerne les problèmes éthiques que soulève la violence, et d'en offrir une classification : notamment violence verbale et violence intellectuelle, dont l'invective humaniste fait partie. Depuis l'étude pionnière de Marc Angenot, la critique littéraire n'a donc cessé de s'intéresser à la littérature polémique, jusqu'au cours donné par Antoine Compagnon en 2017 au Collège de France. Intitulé *De la littérature comme sport de combat*⁶⁷, ses leçons montrent qu'il serait malhonnête de dire

⁶⁵ Pseudo-Démétrios de Phalère, Pseudo-Libanios, *Lettres pour toutes circonstances*, traduction de Pierre-Louis Malosse, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La roue à livres », 2004, p. 51.

⁶⁶ Vincent Azoulay et Patrick Boucheron (sous la dir. de), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.

⁶⁷ Antoine Compagnon, *De la littérature comme sport de combat*, cours donné au Collège de France du 3 janvier 2017 au 28 mars 2017, [en ligne], <https://www.college-de-france.fr/site/antoine-compagnon/course-2016->

aujourd'hui que la polémique est un impensé théorique. Mais, si le terrain a été balisé, il reste à construire sur ce qui a déjà été fait : faire de la polémique un objet de recherche, c'est en faire, ironiquement, un ressort de la coopération entre chercheurs.

Remarquons de plus deux ouvrages collectifs généraux assez récents : *Invectives : quand le corps reprend la parole*, dirigé par Didier Girard et Jonathan Pollock⁶⁸, et *L'invective : histoire, formes, stratégies*, sous la direction d'Agnès Morini⁶⁹. Ces actes de colloque ont l'avantage et l'inconvénient d'offrir les résultats d'une grande diversité de disciplines (psychanalyse, linguistique, analyse littéraire), et donc de méthodes et d'objets d'étude, majoritairement contemporains. Notons l'article de Davide Luglio, qui avance l'idée, en étudiant les sources de Pétrarque, que l'invective naît dans un contexte de christianisation de la rhétorique antique :

Pour Augustin, des oreilles averties ne sauraient rien désirer de mieux que ce discours [l'invective du prophète Amos]. L'invective elle-même, *ipsa invectio*, éclate avec fracas pour tirer du sommeil la sensibilité endormie. Ici, l'*invectio*, c'est l'apostrophe que Dieu, la sagesse de Dieu, adresse au peuple d'Israël, une apostrophe on ne peut plus menaçante et terrifiante, car elle promet un avenir tragique⁷⁰.

2017.htm. Voir aussi la version écrite dans Antoine Compagnon, « Littérature française moderne et contemporaine : histoire, critique, théorie », *L'annuaire du Collège de France*, n° 117, 2019.

⁶⁸ Didier Girard et Jonathan Pollock (sous la dir. de), *Invectives : quand le corps reprend la parole*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006.

⁶⁹ Agnès Morini (sous la dir. de), *L'invective : histoire, formes, stratégies*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2006.

⁷⁰ Davide Luglio, « *Ex eloquentia prophetarum* : remarque sur les origines de l'invective », dans Agnès Morini (sous la dir. de), *L'invective : histoire, formes, stratégies*, ouvr. cité, p. 81. Voir Augustin, *De doctrina christiana*, IV, 7.

Pour Augustin, l'invective (*invectio*) est donc assimilable à la malédiction divine du type « Malheur à vous si... etc. », formule qu'utilise le prophète Amos⁷¹ : un bel exemple d'*eloquentia prophetarum*. Pétrarque a donc pris pour modèles non seulement Cicéron, mais aussi Jérôme et Augustin. Or, dans *Le Métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge*, Hervé Martin affirme que la prédication possède une « pente naturelle à l'invective⁷² ». Ces éléments invitent à s'intéresser à ce second vocable, *invectio*, synonyme d'*invectiva*, ainsi qu'aux rapports entre invective et éloquence de la chaire. Mais les principaux ouvrages consacrés à l'éloquence de la chaire, comme ceux écrits par Anne Régent-Susini⁷³ ou Vittorio Coletti⁷⁴, n'évoquent qu'à grand peine la véhémence, et pas du tout l'invective, tout en donnant à lire quelques pages sur le problème du mal dire dans la prédication : l'auditoire n'aime que trop, et là réside le danger moral, lorsqu'un prédicateur attaque avec véhémence une personne ou un groupe de personnes. Il faut se tourner vers les études sur Érasme ou Jean Calvin pour voir s'articuler avec plus de précisions art de mal dire et prédication, ou éthique et éloquence de la chaire. Ainsi Jacques Chomarat dans son étude

⁷¹ Voir le *Livre d'Amos*, IV, 1-6.

⁷² Hervé Martin, *Le Métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris, Cerf, 1988, p. 601.

⁷³ Anne Régent-Susini, *L'Éloquence de la chaire. Les sermons de saint Augustin à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2009.

⁷⁴ Vittorio Coletti, *L'Éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Cerf, 1987. C'est le même constat pour l'ouvrage collectif de George Makdisi, Dominique Sourdél et Janine Sourdél-Thomine (sous la dir. de), *Prédication et propagande au Moyen Âge. Islam, Byzance, Occident*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983.

sur *l'Ecclésiaste* et Olivier Millet dans son analyse des discours de Jean Calvin soulèvent les problèmes que pose la véhémence au prédicateur⁷⁵.

Enfin, *L'invective au Moyen Âge, France, Espagne, Italie*, ouvrage collectif dirigé par Michel Garcia et Éric Beaumatin⁷⁶, semble bien être plus proche de notre sujet et tente de croiser l'approche sémiotique et l'approche historique des études médiévales, mais ignore, comme les deux précédents ouvrages, la rhétorique. Quant à l'ouvrage collectif *Invectives et violences verbales dans le discours littéraire*, dirigé par Marie-Hélène Larochelle, il donne à voir l'invective comme une force créatrice moderne⁷⁷. Au demeurant, aucune thèse de doctorat ne porte sur l'invective de la Renaissance, mais beaucoup s'en rapprochent en étudiant des notions voisines, comme la satire, l'épître ou la polémique, notamment la thèse de Fosca Mariani, *Langue et dialectique au XV^e siècle en Italie : Laurent Valla et Ange Politien*⁷⁸, la thèse de Pauline Dorio, « *La plume en l'absence* » : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie (1527-1555)⁷⁹ et celle d'Ellen Delvallee, *Poétiques de la filiation. Clément Marot et ses maîtres : Jean Marot, Jean Lemaire et*

⁷⁵ Voir Jacque Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 1053-1155 et Olivier Millet, *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de rhétorique réformée*, Paris, Classiques Garniers, 2019, notamment le chapitre X, p. 321 à 350.

⁷⁶ Michel Garcia et Éric Beaumatin (sous la dir. de), *Atalaya. L'invective au Moyen Âge, France, Espagne, Italie*, n° 5, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1995.

⁷⁷ Marie-Hélène Larochelle (sous la dir. de), *Invectives et violences verbales dans le discours littéraire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

⁷⁸ Fosca Mariani, *Langue et dialectique au XV^e siècle en Italie : Laurent Valla et Ange Politien*, thèse de doctorat, EHESS, 1999.

⁷⁹ Pauline Dorio, « *La plume en l'absence* » : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie (1527-1555), thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2017.

Guillaume Cretin⁸⁰. Mais c'est davantage la thèse de Thomas Berriet, intitulée *Poétique du blâme à la Renaissance*⁸¹, qui attire notre attention, du fait de la proximité entre invective et blâme : il annonce la caducité de la parole épидictique à partir du XVII^e siècle, il confirme que le XVI^e siècle est celui du *movere*, il rappelle les théories anthropologiques qui entourent le blâme, parole qui fonctionne dans les sociétés à honneur, et déblaie le terrain en ce qui concerne l'articulation entre rhétorique, poétique et éthique dans le discours épидictique, en particulier chez Aristote. Ainsi, louange et blâme étaient, dans le monde indo-européen, une parole verticale, non négociable, car poético-magique et oraculaire. Le poète-devin perd cette aura dans la laïcisation de la parole épидictique, opérée lors de la naissance des cités grecques et de la démocratie : louange et blâme deviennent alors une parole horizontale qui appartient au bien commun, et de ce fait, il y a désormais un blâme qui corrige et un blâme qui médit, comme il y a une louange qui édifie et une qui flatte. Mais, selon Thomas Berriet, Aristote, en faisant de l'épidictique un genre non sérieux, par opposition aux judiciaire et délibératif, c'est-à-dire une *epideixis* (une « montre »), transfère le jugement moral du contenu à la forme : la virtuosité de l'orateur prend le pas sur l'éthique du discours, ce qui permettra par ailleurs à la poésie de réinvestir la parole épидictique, avec Horace et Tacite. Mais dans cette évolution, le blâme éthique et la polémique sont constamment censurés par la rhétorique. Le blâme parénétique trouve cependant sa place dans l'indignation cicéronienne, en se mêlant aux autres genres rhétoriques. Mais Thomas Berriet n'ira pas plus loin dans cette voie prosaïque, ignorant Eschine et Démosthène, et se concentre sur la relation entre le poète et son roi, chez Pindare, Marot, Du Bellay et Ronsard : comment blâmer le roi ? Ou plutôt, comment lui faire accepter le blâme ? En effet, depuis Platon et le tyran de Syracuse, la différence entre un tyran et un bon roi est justement la capacité du monarque à recevoir le blâme. Mais l'Âge d'or du *Dialogue des orateurs* hante la Renaissance : le poète n'y est que

⁸⁰ Ellen Delvallee, *Poétiques de la filiation. Clément Marot et ses maîtres : Jean Marot, Jean Lemaire et Guillaume Cretin*, thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2017

⁸¹ Thomas Berriet, *Poétiques du blâme à la Renaissance*, thèse de doctorat, Université Paris-Diderot (Paris VII), 2014.

pur panégyriste, beauté célébrant la beauté, ce qui, encore une fois, laisse le blâme dans l'ombre et fait de la rhétorique le fruit de la discorde, signe de l'Âge de fer. Malgré les modèles platoniciens ou pindariques, il s'avère que les poètes « royaux » de la Renaissance n'arrivent pas à se faire accepter comme instance de jugement éthique, le blâme, parole à risque, ne s'établit donc pas dans un espace stable et sécurisé. De plus, la polysémie de *blâme* rappelle celle de l'invective, entre exhortation, remontrance et médisance, notamment parce qu'il possède le même étymon que *blasphème*. Thomas Berriet, laissant dans l'ombre l'objet rhétorique non identifié qu'est l'invective, assimilée à l'injure, analyse une grande part de l'art de mal dire sur des assises anthropologiques, éthiques et rhétoriques, nous livrant une poétique du blâme qui recoupe en partie celle de l'invective.

Enfin, dernier point avant de conclure, il faut s'intéresser au domaine anglais. En effet, la plus grande partie des invectives vernaculaires du XVI^e siècle de mon corpus sont écrites en langue anglaise. C'est pourquoi il est pertinent de parler de l'ouvrage de Peter Mack, *Elizabethan Rhetoric: Theory and Practice*. L'un des objectifs des recherches de Peter Mack, pour le paraphraser, est de permettre au lecteur moderne de mieux comprendre les textes de l'époque qui nous intéresse⁸². Pour ce faire, le chercheur reconstitue, dans les deux premiers chapitres de son ouvrage, les programmes d'étude des écoles de grammaire et des universités, cursus obligatoire de l'élite élisabéthaine. Il montre dans les chapitres suivants l'influence de cet enseignement sur une variété de productions écrites : carnet manuscrit, lettre, récit de fiction, récit historique, *romance*, *disputatio*, débat et discours au Parlement, écrit diplomatique et discours religieux. Preuve est faite que la réforme de l'enseignement mise en place par les humanistes porte ses fruits : Peter Mack montre que les méthodes rhétoriques et dialectiques de lecture, d'analyse et de composition apprises à l'école et à l'université sont réutilisées plus tard, quels que soient les textes. Cette méthode allant de

⁸² « The more important test will be whether other readers find these categories [content, structure and inflection] derived from Elizabethan educational practice helpful in guiding their own understanding of other early modern texts », Peter Mack, *Elizabethan Rhetoric: Theory and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 297.

l'analyse de l'enseignement et des manuels à l'analyse des textes entre en résonance avec les deux ouvrages précédemment synthétisés. La recherche en histoire de la rhétorique s'unifie autour du concept de culture rhétorique, avec l'idée d'en faire un outil herméneutique. Il s'agit de comprendre les mécanismes qui régissent l'imitation-crédation, dans le but d'affiner l'analyse des textes et notre compréhension de leur réception. À ce titre, les modèles qu'on imite et les lieux communs qu'on réemploie sont donc deux éléments incontournables de l'imitation-crédation.

Ainsi, les carnets de notes manuscrits témoignent d'une pratique qui consiste à extraire des proverbes, sentences ou lieux communs d'un texte, à en analyser la structure, à réunir des modèles de lettres pour les imiter, à élaborer des listes d'arguments, des plans ou des brouillons. Parmi ces modèles, Cicéron est l'un des plus utilisés. Cette pratique variée est la conséquence d'un enseignement qui s'adapte aux besoins de son époque. En effet, la *dispositio* classique du discours est assouplie sous l'influence des *Progymnasmata* et des manuels d'épistolographie, notamment le *De Conscribendis epistolis* d'Érasme. De plus, le vernaculaire est de plus en plus utilisé dans les deux universités anglaises (Cambridge et Oxford) : la rhétorique et la dialectique investissent une nouvelle langue au contact de laquelle elles se transforment. Durant cette période de transition, les rhétoriques en vernaculaire servent aux élites autant à mieux comprendre la rhétorique classique en latin qu'à écrire directement en anglais.

Peter Mack met aussi en évidence l'importance de la transmission de la morale dans l'enseignement. Les ouvrages pédagogiques d'Érasme (notamment *De civilitate morum puerilium*), les recueils de sentences morales (*Sententiae pueriles*) et les fables (Ésope) servent de support à cette transmission. Si l'humaniste Thomas Elyot considère que la fiction et la *romance* sont des genres aptes à transmettre une leçon de morale, comme peut le faire le récit historique ou la fable, Peter Mack relève qu'elles ont aussi « la capacité de déstabiliser

les lieux communs moraux et d'interroger les limites du discours éthique⁸³ ». À l'exception de cette dernière proposition, rhétorique et dialectique sont sans surprise des ensembles de règles qui normalisent, visant à réguler le discours et à canaliser la polémique notamment dans le cadre de la *disputatio* académique, puisqu'il s'agit d'enseigner à des adolescents ou à de jeunes adultes. La polémique et l'invective sont donc complètement évacuées de la rhétorique épistolaire, parce qu'elles ne correspondraient pas au contexte social du XVI^e siècle⁸⁴. Ce fait témoigne d'une amnésie de la critique à l'égard de la parole polémique. Il est pourtant évident que la lettre invective fait partie intégrante de la culture rhétorique humaniste.

En revanche, Peter Mack analyse un discours véhément de Christopher Hatton qui attaque la personne du cardinal Allen et d'autres catholiques : cette *vituperatio* prononcée devant le Parlement s'apparente à l'invective catilinaire telle que la pratique Cicéron. Comme Francis Goyet, mais dans une moindre mesure, Peter Mack note le rôle de l'hypotypose (« *vivid portrayal*⁸⁵ »), figure qui permet à l'orateur d'émouvoir son auditoire de manière à le persuader d'agir pour le bien du royaume. Dans le cadre éthique que mettent en valeur les recherches de Peter Mack, l'invective est donc autorisée contre les ennemis de la religion ou

⁸³ « the capacity to destabilise moral commonplaces and to question the limits on ethical discourse », Peter Mack, *Elizabethan Rhetoric*, ouvr. cité, p. 175.

⁸⁴ Comme l'écrit Peter Mack en analysant le *De Conscribendis epistolis*, « there are five principal motives for letters: encouragement, persuasion, consolation, request and advice. Less important than these five but still significant are six subsidiary purposes: recommendation, providing information, giving thanks, lamenting sorrows (usually one's own), congratulation and offering assistance. These headings are evidently more suited to the genre of the letter and the sixteenth century social context than the three types of classical oration », Peter Mack, *Elizabethan Rhetoric*, ouvr. cité, p. 25.

⁸⁵ « In the peroration to his opening speech in 1589, Hatton linked together hypothetical syllogism, rhetorical question and vivid portrayal (with dialogue) of the shipwreck scenario to persuade his audience that they ought to start paying for the next war », Peter Mack, *Elizabethan Rhetoric*, ouvr. cité, p. 235.

de l'État. Les invectives en anglais de mon corpus semblent corroborer cette conclusion, car elles sont dirigées soit contre un vice, soit contre des membres du clergé catholique⁸⁶.

Après cette reconstitution du contexte rhétorique de nos invectives en langue anglaise, des ouvrages comme *The Material Letter in Early Modern England*⁸⁷ et surtout *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present* resserrent la focale sur l'art épistolaire, notamment la contribution de Judith Rice Henderson, qui étudie l'influence du *De Conscribendis epistolis* d'Érasme sur plusieurs autres manuels d'épistolographie du XVI^e siècle⁸⁸. En resserrant encore davantage notre focale, il nous reste à évoquer trois ouvrages consacrés à la polémique ou à l'invective. De Maria Teresa Micaela Prendergast, *Railing, Reviling, and Invective in English Literary Culture, 1588-1617: The Anti-Poetics of Theater and Print*⁸⁹ étudie la période qui justement voit de nombreuses invectives imprimées en marge de la « guerre du théâtre » (ou *poet's war*) qui oppose plusieurs dramaturges de cette période entre eux, mais aussi contre des puritains. Elle voit dans la littérature polémique une zone en marge, une zone libérée encouragée par l'imprimerie, où s'expérimentent et se confrontent plusieurs identités sexuelles dans un vocabulaire mordant et obscène : il s'agit d'une sorte de coopération dans la surenchère injurieuse. Ainsi, elle n'interroge pas l'invective en tant que produit de la culture rhétorique, mais en tant qu'injure : *Savage words*:

⁸⁶ Voir, par exemple, ces deux invectives anonymes : *An invective against such runninggate papists that greedily go about to disturb the concord of the church*, Londres, Richard Jones, 1584 et *An invective ageinst glotony and dronkennes*, Londres, Richard Lant et Richard Bankes, 1545.

⁸⁷ James Daybell, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-Writing, 1512–1635*, New York, Palgrave Macmillan, coll. « Early Modern Literature in History », 2012.

⁸⁸ Judith Rice Henderson, « Humanism and Humanities. Erasmus's *Opus de conscribendis epistolis* in Sixteenth-Century Schools », dans *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, sous la direction de Carol Poster et Linda C. Mitchell, Columbia, University of South Carolina Press, 2007, p.141-177.

⁸⁹ Maria Teresa Micaela Prendergast, *Railing, Reviling, and Invective in English Literary Culture, 1588-1617: The Anti-Poetics of Theater and Print*, Burlington, Ashgate, 2012.

Invectives as a Literary Genre est un ouvrage collectif qui vient combler ce manque, sans toutefois s'intéresser spécifiquement à l'histoire de la rhétorique en Angleterre. Les contributions de David Marsh, éditeur des invectives de Pétrarque, et d'Ennio Rao, spécialiste de l'invective des humanistes du Quattrocento, retiennent particulièrement notre attention, car elles montrent que l'invective se constitue en paradigme de la polémique humaniste : pas vraiment un genre, et davantage qu'un réservoir de lieux communs⁹⁰. Mais pour en revenir à la littérature anglaise, il nous faut finalement parler de l'ouvrage de Jesse M. Lander, *Inventing Polemic. Religion, Print, and Literary Culture in Early Modern England*⁹¹, qui s'intéresse à la littérature polémique anglaise avec une double approche : histoire du livre et histoire de la religion, dont la rencontre met en valeur le rejet conscient de la polémique sur lequel se construit un nouvel ordre littéraire au XVII^e siècle.

Au terme de ce premier chapitre, plusieurs époques ont été convoquées : l'invective antique, l'invective médiévale, l'invective de la Renaissance italienne et l'invective du XVI^e siècle qui hérite des trois précédentes. Enfin, il y a l'invective du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Cette dernière, ainsi que l'invective des humanistes italiens du Quattrocento, sont les domaines les plus étudiés. Pour répondre à cette simple question — qu'est-ce que l'invective au XVI^e siècle ? — nous avons ainsi emprunté à plusieurs domaines de la connaissance pour construire un édifice critique qui a nous a déjà donné quelques éléments de réponse quant au rejet de l'invective qui se produit après le XVI^e siècle, bien que plusieurs signes en annoncent le recul dès la Renaissance. Mais, d'une manière générale, l'invective est absente des ouvrages qui analysent des textes du XVI^e siècle, de ceux consacrés à l'histoire de la

⁹⁰ Voir David Marsh, « The Invectives of Petrarch and his Quattrocento Successors » et Ennio I. Rao, « The Humanistic Invective: Genre, Mode, or Meta-Genre ? », dans *Savage words : Invectives as a Literary Genre*, sous la direction de Massimo Ciavolella et Gianluca Rizzo, New York, Agincourt Press, 2016, p. 92-105 et 140-152.

⁹¹ Jesse M. Lander, *Inventing Polemic: Religion, Print, and Literary Culture in Early Modern England*, New York, Cambridge University Press, 2006.

rhétorique, et même de ceux qui se spécialisent dans l'histoire de la rhétorique épistolaire. Par conséquent, nous espérons par notre travail remédier à ce vide critique et historique.

CHAPITRE 2

LES DÉFINITIONS DE L'INVECTIVE DU TEMPS D'ÉRASME JUSQU'À NOS JOURS

Le prêtre Jean montait en chaire.
La terrifique forme guerrière et sacerdotale
fulgura l'assemblée. Des mailles
d'aubergeon, alternées de rubis balais et de
diamants noirs, tissaient sa chasuble. En
guise de patenôtres, brimbalaient sur sa
hanche droite une guiterne en bois
d'olivier, sur la gauche, sa grande épée à
deux mains, entée pour garde d'un croissant
d'or, dans son fourreau de peau de céraste.
Son sermon fut rhétorique et bien latin,
attique et asiatique tout ensemble ; mais je
ne comprenais point pourquoi il était
retentissant des solerets aux gantelets, ni les
périodes ordonnées comme les reprises
d'une passe d'armes. [...]
Or le prédicateur gemmé remonta en chaire,
pour sa péroration. Et les ouailles purgées
de l'humeur crasse de la possession du
Mufle, lui applaudirent.

Alfred Jarry, *Gestes et opinions du docteur Faustroll, pataphysicien*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », vol. 143, p. 57-59.

Dans ce chapitre, nous proposons de reconstituer la trajectoire sémantique du terme *invective*. L'étude lexicographique permet en effet de décrire l'évolution sémantique, ainsi que les variations de son statut poétique, rhétorique et éthique. Les diverses définitions données par les dictionnaires rendent aussi possible la mise à jour de notions apparentées à

l'invective, notamment par les gloses et les synonymes proposés. Ce parcours lexicographique constitue ainsi l'esquisse d'une histoire de l'invective, en pose les jalons et pointe les problèmes qu'une telle histoire ne manque pas de soulever. Les multiples éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* seront d'abord étudiées, afin de saisir l'évolution de la définition de l'invective sur plusieurs siècles. Nous compléterons en aval et en amont avec, du côté de notre époque, les dictionnaires de langue et les dictionnaires étymologiques et, du côté de l'Ancien Régime, des dictionnaires encyclopédiques.

2.1 LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

Les définitions de l'invective que proposent les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie française* donnent à voir l'évolution de la notion au sein d'une même institution. En 1694, date de la première édition, on trouve :

Discours fort et vehement contre quelque personne ou contre quelque chose. *Grande invective. sanglante, longue, furieuse invective. invective bien aigre. faire une invective contre quelqu'un. un plaidoyer plein d'invectives. il s'emporte tousjours en invectives, à des invectives. il se jette dans l'invective. il est tousjours dans l'invective. il est fecond en invectives. il est fort sur l'invective, en invectives. les invectives ne sont permises que contre les vices*⁹².

Définie d'emblée comme un discours, l'invective est par là immédiatement rattachée à l'éloquence, plus particulièrement au discours composé dans le grand style, comme l'indiquent les adjectifs « fort » et « véhément ». Elle est donc un type de discours, et de ce fait, elle est écrite autant que prononcée à voix haute, devant un auditoire. On peut aussi déduire de cette définition et de ses gloses que l'invective est, à la fin du XVII^e siècle, un discours condamnable, dans le cas où il n'est pas dirigé « contre les vices ». La position finale

⁹² « Invective », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} édition, Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1694, vol. 1, p. 606. Dans toutes les citations des multiples éditions de ce dictionnaire, les gloses sont soulignées par les Académiciens auteurs du dictionnaire.

de la glose et la contre-négation viennent renforcer cette condamnation. De plus, la glose « un plaidoyer plein d'invectives » permet de conclure que l'invective est un discours en partie judiciaire. Le pluriel qui apparaît justement avec cette glose, ainsi que l'adjectif « plein », éloignent l'invective du discours entier, prononcé à haute voix par un avocat : « les invectives » deviennent le contenu même du plaidoyer, non plus sa forme, et c'est un contenu associé à la véhémence.

Cette définition reste stable dans les deux éditions ultérieures du dictionnaire, celles de 1718 et 1740. La quatrième édition fait apparaître, en 1764, la notion d'injure :

Discours fort & véhément, expression injurieuse contre quelque personne ou contre quelque chose. *Grande invective. Sanglante, longue, furieuse invective. Invective bien aigre. Faire une invective contre quelqu'un. Un plaidoyer plein d'invectives. Il s'emporte toujours en invectives, à des invectives. Il se jette dans l'invective. Il est toujours dans l'invective. Les invectives ne sont permises que contre les vices*⁹³.

Encore définie comme un discours, et toujours susceptible d'apparaître dans un plaidoyer, l'invective devient une « expression injurieuse ». Voilà qui s'applique au contenu du discours et non plus à sa forme. Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ce nouveau sème fait désormais partie intégrante de la définition de l'invective et constitue un glissement vers le sens moderne, qui exclut le discours. On remarque aussi l'importance accordée aux émotions : les gloses dessinent, par métonymie, un orateur emporté, furieux et amer. Enfin, l'adjectif « grande » évoque un style élevé, tandis que « longue » suggère un discours qui s'étale dans le temps, et donc composé et travaillé à l'avance. La mauvaise réputation de l'invective n'oblitére pas encore totalement ce qu'elle a de rhétorique.

La définition de l'édition suivante, en 1798, présente une nouvelle évolution : « discours fort et véhément » devient « discours amer et violent ». Dans les gloses, apparaissent aussi les collocations « se répandre en invectives » et « vomir des invectives » :

⁹³ « Invective », *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, Paris, chez la Veuve de Bernard Brunet, 1762, vol. 1, p. 949.

Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelque personne ou contre quelque chose. *Sanglante, longue, furieuse invective. Se répandre en invectives, vomir des invectives contre quelqu'un. Un plaidoyer plein d'invectives. Il s'emporte toujours en invectives, à des invectives. Il se jette dans l'invective. Les invectives ne sont permises que contre le vice*⁹⁴.

Ici, l'invective perd la noblesse que peuvent connoter la véhémence et la force. Conservant son statut de discours et son lien avec la rhétorique judiciaire, elle s'apparente désormais à un rejet du corps, puisqu'on la vomit. Excès de violence, elle est encore permise si sa cible est le vice, c'est-à-dire qu'elle est condamnée partout ailleurs. Dès lors, la différence entre « contre quelque personne » et « contre quelque chose » prend une importance capitale dans la définition et dans la justification de l'invective. Contre quelque chose, l'invective est permise, contre quelqu'un, elle est défendue. De plus, le nouvel adjectif « amer » porte l'idée d'un ressentiment qui se retourne contre son auteur, ou qui est exprimé pour la mauvaise raison. La définition demeure semblable dans les deux éditions qui suivent, la sixième, en 1835, et la septième, en 1878. C'est aussi la définition du *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré.

En 1935, dans la huitième édition du *Dictionnaire*, on lit : « Parole ou suite de paroles violentes et injurieuses contre quelqu'un ou contre quelque chose. *Sanglante, longue, furieuse invective. Se répandre en invectives contre quelqu'un. Un plaidoyer plein d'invectives*⁹⁵ ». Cette dernière transformation fait de l'invective une « parole ou suite de paroles », ce qui l'éloigne tout à fait d'un discours qui serait composé. Elle n'est plus qu'expression injurieuse, même si les gloses suggèrent encore un lien ténu avec la rhétorique judiciaire, puisque le plaidoyer apparaît encore. L'absence de permission ou de condamnation peut être le signe que les auteurs du *Dictionnaire* tendent à donner des

⁹⁴ « Invective », *Dictionnaire de l'Académie française*, 5^e édition, Paris, chez Jean-Joseph Smith, 1798, vol. 1, p. 744.

⁹⁵ « Invective », *Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e édition, Paris, Librairie Hachette, 1935, vol. 2, p. 76-77.

définitions, au plan éthique, moins prescriptives et plus descriptives⁹⁶. Mais cette absence peut aussi signifier que l'invective en tant qu'injure et attaque personnelle est si généralement condamnée qu'il n'est plus besoin de l'écrire. Ainsi la dernière édition donne : « Parole ou suite de paroles violentes et injurieuses. *Une furieuse invective. Lancer des invectives. Un échange d'invectives*⁹⁷. ». Dans cette dernière définition, épurée, le destinataire ou la cible des invectives ne sont même plus évoqués. Le plaidoyer disparaît, tandis qu'apparaît la réversibilité de l'attaque : « échange d'invectives ». Il ne s'agit plus que d'injurier quelqu'un.

C'est la même définition qui prévaut actuellement, en France, dans les dictionnaires usuels, tels que *Le Robert* ou le *Larousse*, et les synonymes proposés sont : « grossièretés », « injures », « insultes » et « sottises ». L'équivalence est claire. En anglais, en italien et en espagnol, le terme *invective* n'est pas passé dans le langage usuel et journalistique de la même façon qu'en France, si bien que les définitions qu'en donnent les dictionnaires usuels anglais, italiens ou espagnols, gardent un lien plus fort avec l'invective en tant que discours composé, issu de la culture rhétorique des siècles passés. Elle reste cependant toujours dans le champ sémantique de l'injure. Le *Merriam-Webster* donne deux entrées : « insulting or abusive language : vituperation » et « an abusive expression or speech⁹⁸ ». Si *speech* englobe à la fois discours et parole, *vituperation* laisse peu de doute quant à l'héritage rhétorique de l'invective. Le *Diccionario de la lengua española* donne : « Discurso o escrito acre y violento

⁹⁶ Le *Dictionnaire* n'en demeure pas moins, au plan linguistique, fondamentalement normatif. Voir Bernard Quemada (sous la dir. de), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1992*, Paris, Honoré Champion, 1997 et Christophe Rey, « Les “Recommandations normatives” de la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française : une lexicographie institutionnelle assumée », *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 1031-1041.

⁹⁷ « Invective », *Dictionnaire de l'Académie française* [en ligne], 9^e édition, Académie française, mis en ligne en décembre 2019, consulté le 10 août 2020, <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9I1916>.

⁹⁸ « Invective », *Merriam-Webster.com Dictionary* [en ligne], 11^e édition, Merriam-Webster, mis en ligne en 1996, page consultée le 8 août 2020, <https://www.merriam-webster.com/dictionary/invective>.

contra aluien o algo⁹⁹ », définition très proche de celle de l'Académie française en 1798. Le *Grande dizionario della lingua italiana* propose : « Orazione violenta e sarcastica proferita o scritta per riprendere, biasimare, criticare, denunciare una persona, un'azione, un'istituzione, una situazione che è o appare deplorabile, manifestando, con veemenza, sdegno e disapprovazione ; apostrofe¹⁰⁰ ». Cette définition très complète est intéressante, car elle s'éloigne de manière notable de l'injure et ajoute, en quelque sorte, une apologie de l'invective. En effet, en la faisant naître d'une situation qui est ou apparaît déplorable (*una situazione che è o appare deplorabile*), l'invective devient justifiée, voire nécessaire. De plus, la définition de ce dictionnaire italien a la particularité de nuancer la séparation « contre quelqu'un ou quelque chose » : quelqu'un se retrouve dans *una persona*, quelque chose est divisé en action (*azione*) et institution (*istituzione*). On peut même attaquer une situation (*situazione*), c'est-à-dire un ensemble de personnes, de choses et d'événements. L'importance donnée aux cibles dans les définitions de l'invective est un miroir de son importance en rhétorique, car plus la cible est dégradée, plus l'invective fait sa propre publicité.

En toute rigueur, pour véritablement conclure à une différence d'usage entre le monde francophone et les autres aires linguistiques européennes, il faudrait tenir compte de bien plus de définitions. Pour combler la distance qui sépare les dictionnaires de l'usage, il faudrait aussi analyser les occurrences du terme « invective » dans de très nombreuses publications, notamment journalistiques, pour chaque territoire linguistique. Mais cela dépasse les bornes de cette thèse. Les définitions sélectionnées suggèrent, certes, que l'invective est une grossièreté, peut-être plus en France qu'ailleurs, mais elles ont surtout le mérite de donner un aperçu, non pas des différences, mais du devenir commun de ces vestiges de la culture

⁹⁹ « Invectiva », *Diccionario de la lengua española* [en ligne], 23^e édition, Real Academia Española, mis en ligne en 2014, consulté le 8 août 2020, <https://dle.rae.es/invectiva>.

¹⁰⁰ « Invettiva », *Grande dizionario della lingua italiana*, Turin, Unione Tipografico-Editrice Torinese, 1995, vol. 8, p. 430.

rhétorique de la Première Modernité, vestiges gênants et condamnés à cause de sa proximité avec l'injure et l'attaque personnelle. Ainsi, à travers son évolution sémantique, l'invective témoigne de la longue transformation de cette culture à l'échelle européenne¹⁰¹.

2.2 LES DICTIONNAIRES LEXICOGRAPHIQUES ET ÉTYMOLOGIQUES

Les dictionnaires qui accordent plus d'importance à l'étymologie et qui proposent un thésaurus des usages dans la littérature, tels que le *Trésor de la langue française* et l'*Oxford English Dictionary*, permettent de nuancer la trajectoire trop nette que dessinent les éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, depuis le discours fort et véhément jusqu'à la parole injurieuse. Ainsi, le *TLFi* donne une première définition proche de celle que propose la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1798 : « discours violent et injurieux contre quelqu'un ou quelque chose » et une seconde définition, proche de l'acception actuelle : « par extension, le plus souvent au pluriel, injure proférée avec emportement¹⁰² ». Le *TLFi* fait donc une différence entre une invective – type de discours injurieux – et des invectives – une bordée d'injures bien senties. L'*OED* sépare aussi le singulier du pluriel, mais la différence n'apparaît pas clairement : au pluriel « a violent attack in words; a denunciatory or railing speech, writing, or expression ». Au singulier :

¹⁰¹ Il est évident que l'Europe ne se résume pas aux quatre territoires linguistiques évoqués. Un bref survol de l'usage actuel de la forme germanique « Invektive » en Allemagne, au Danemark et en Scandinavie confirme son équivalence avec l'injure et la grossièreté (*schmähen*, traduit par insulter, ou honnir, apparaît dans les définitions de l'invective).

¹⁰² « invective », *Trésor de la langue française informatisé* [en ligne], CNRS-ATLIF, consulté le 9 août 2020, <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=835593945>. Désormais, les références à ce dictionnaire seront indiquées par l'abréviation *TLFi*.

« denunciatory or opprobrious language; vehement denunciation; vituperation¹⁰³ ». Puisqu'il s'agit de dictionnaires spécialisés dont on attend une historicisation du sens, ces entrées définissent l'invective de deux façons. L'une donne un sens actuel, l'injure, et l'autre un sens historique, le plus souvent oublié par les dictionnaires usuels, le discours véhément. Pour preuve, l'apparition dans l'*OED* de *philippic* (une philippique), donné comme synonyme d'invective. Il y a donc bien une trajectoire sémantique allant du discours de Cicéron à la grossièreté, et cette trajectoire passe par l'invective comme pratique rhétorique.

Enfin, ces dictionnaires permettent de prendre connaissance des premières occurrences du vocable « invective » en français et en anglais. Selon l'*OED*, sa première occurrence en anglais apparaît en 1523 dans deux vers du poète satirique John Skelton, tiré de *Garlande of Laurell* : « Iuuenall was thret parde for to kyll/For certayne enuectyfs, yet wrote he none ill¹⁰⁴ ». La proximité de l'invective et de la satire, nous le verrons, est repérable dès la fin du Moyen Âge.

Selon le *TLFi*, en français, c'est à Christine de Pizan que l'on doit la première apparition du vocable « invective » en 1404, glosé « discours vif et emporté¹⁰⁵ ». La deuxième référence que donne le *TLFi* pose problème. En effet, la glose « parole injurieuse »

¹⁰³ « invective », *Oxford English Dictionary* [en ligne], Oxford University Press, consulté le 9 août 2020, <https://www.oed.com/view/Entry/98941?redirectedFrom=invective#eid>. Désormais, les références à ce dictionnaire seront indiquées par l'abréviation *OED*.

¹⁰⁴ « Juvénal était une menace, pardi, au risque de se faire tuer/Pour certaines invectives, qu'il n'écrivait pas mal », je traduis. John Skelton, *A goodly garlande or chapelet of laurell*, Londres, Rychard Faukes, 1523, cité par *OED*. L'édition de 1931 intitulée *The Complete Poems of John Skelton* donne « Juvenal was a threat, parde, for to kill [en appel de note, *to be killed*]/For certain invectives, yet wrote he none ill », dans John Skelton, *The Complete Poems of John Skelton*, édition préparée par Philip Henderson, Londres et Toronto, J. M. Dent and Sons, 1931, p. 398.

¹⁰⁵ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* [1404], édition préparée par Suzanne Solente, Paris, Honoré Champion, coll. « Société de l'Histoire de France », vol. 1, 1936, p. 6. Nous verrons dans le chapitre suivant que le terme *invective* fait une apparition quelques années plus tôt.

sert de définition à l'invective que prononce Junon contre Pâris dans les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*. Il faut préciser que nous ne cherchons pas à dater précisément quand l'invective est devenue injure, car ce serait impossible. Nous n'affirmons pas non plus que toutes les deux ne coexistent pas depuis Archiloque ou Eschine et Démosthène. Mais faire équivaloir invective à parole injurieuse aussi tôt qu'en 1512 est une erreur qui participe à oblitérer l'importance et la polysémie de l'invective au XVI^e siècle. Enfin, la glose « parole injurieuse » provient peut-être d'un contre-sens : Lemaire emploie le terme injure dans *ons invectiven*, mais au sens d'injustice. De même, le *TLFi* traduit *invectivae (orationes)* par « discours violents », une traduction discutable. Nous sommes donc en présence d'un biais rétrospectif qui provient de la perception de l'invective aux XIX^e et XX^e siècles en France. Les auteurs du *TLFi* ont d'ailleurs repris en glose les définitions et les références que donne le dictionnaire de Frédéric Godefroy : « discours injurieux, expression injurieuse contre quelqu'un ou quelque chose ». Godefroy cite ensuite Jean Lemaire de Belges, avant de donner une seconde définition, « Ancien. Discours vif et emporté », et de citer Christine de Pizan¹⁰⁶.

Il est vrai que le discours de Junon est véhément, voire injurieux, nous reviendrons plus longuement sur son invective dans la seconde partie de la présente thèse. Mais, en réalité, Jean Lemaire de Belges n'associe pas l'invective à une parole injurieuse. Si le vocable « injure » apparaît bien dans la bouche de Junon, c'est parce qu'elle est la victime d'une injustice : « Ja le cognois que ceulx de ta maison ne sont nez, fors pour me faire injure ». L'invective, pour Jean Lemaire de Belges, n'est donc pas une parole injurieuse, mais la réponse à une injure faite à la déesse. Par ailleurs, il décrit ainsi le discours de Junon, qui « d'une oraison satyrique et plaine de mordacité increpa son juge Paris en ceste manière ». Après le discours, il décrit la réaction du destinataire : « Paris tout trouble de la dure invective

¹⁰⁶ Frédéric Godefroy, « invective », *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* [1885], Vaduz, Klaus Reprint, 1965, vol. 4, p. 606.

de Juno¹⁰⁷ ». En ce cas, l'invective n'est pas tant une parole injurieuse qu'une apologie satirique et mordante, un discours composé pour émouvoir, corriger, et faire naître l'indignation. Ou le trouble.

Le *Dictionnaire du Moyen Français* permet d'ajouter des occurrences d'« invective » au XV^e siècle. Dans les œuvres de Jean Robertet et Jean Molinet, elle est glosée comme « discours agressif, invective » et dans celle d'André de la Vigne, comme « discours oratoire¹⁰⁸ ». Ce dictionnaire permet aussi d'étendre la recherche au vocable « invection », glosé « invective (genre littéraire) ». En effet, Jacques Legrand écrit :

Poetries sont de diverses manieres selon que les poetes parlent diversement. Si dois savoir que en poetrie nous trouvons sept manieres de poetrie, lesquelles sont nommees comedies, tragedies, invectiones, satires, fables, hystoires et argumens. [...] invection c'est aucun dit qui reprent aucune chose de mauvaise entencion ; et satire c'est quant la reprehension se fait de bonne entencion¹⁰⁹.

Pour l'auteur de l'*Archiloge Sophie* (ca 1400), traité de rhétorique et de poétique, l'invection est donc un genre poétique, qui diffère de la satire par l'« entencion ». Or, selon le *DMF*, *entencion* peut vouloir dire « disposition d'esprit », mais aussi « sens d'une argumentation » ou « esprit d'une idée ». La distinction semble donc tenir dans la disposition d'esprit de l'auteur, et peut-être dans la méthode d'argumentation employée. On peut donc supposer que, dès les XIV^e et XV^e siècles, l'invective ne jouissait pas d'une bonne réputation, puisqu'elle est issue d'une « mauvaise entencion ». Notons aussi que Jacques Legrand la sépare tout à

¹⁰⁷ Jean Lemaire de Belges, *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, Paris, Geoffroy Marnef, 1512, chap. XXXIII, Hvi, v°. Première édition : *Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, Lyon, Étienne Baland, 1511.

¹⁰⁸ « invective » et « invection », *Dictionnaire du moyen français* [en ligne], CNRS-ATLIF, mis en ligne en septembre 2007, consulté le 10 août 2020, <http://www2.atilf.fr/dmf/>. Désormais, les références à ce dictionnaire seront indiquées par l'abréviation *DMF*.

¹⁰⁹ Jacques Legrand, *Archiloge Sophie, Livre de bonnes meurs*, édition préparée Evencio Beltran, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque du XV^e siècle », vol. 49, 1986, p.151.

fait du vitupere, ou genre démonstratif du blâme¹¹⁰, qu'il aborde dans la partie rhétorique de son ouvrage.

Enfin, le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*¹¹¹ rappelle les définitions déjà citées plus haut et confirme l'étymologie latine : *invectivae (orationes)*, qu'il traduit par *Schmährede*. Or, *Schmährede* se traduit en français, au mot à mot, par « discours pour honnir », et donc par invective, diatribe ou discours outrageant. Le fait que la langue allemande dispose de l'équivalent germanique du terme latinisé *Invektive* contribue à expliquer la rareté de son usage dans le monde germanophone. De plus, *invectiva* dérive du verbe latin *inveho*, ce qui suppose un détour par la langue latine. Or, le *Dictionnaire latin français*¹¹² de Félix Gaffiot nous précise d'une part qu'*invectiva* apparaît comme épithète d'*orationes* au IV^e siècle de notre ère dans l'œuvre d'Ammien Marcellin, continuateur de celle de Tite-Live, et dans celle du grammairien Priscien de Césarée, où elle est synonyme de *Catilinaire*. Le *Dictionnaire latin français* de Félix Gaffiot ignore pourtant la substantivation opérée par Priscien de Césarée (et tous les autres par la suite) et donne *invectio* pour « invective » en tant que substantif, notamment dans les *Mythologies* de Fulgence. Concernant le verbe *inveho*, qui signifie, au sens propre, « transporter » ou « importer », il veut dire, au passif et au figuré, « attaquer quelqu'un en parole » ou « faire une sortie ». Nous reconnaissons la racine latine *veh*, qu'on retrouve dans véhémence, vecteur, invective, véhicule, etc.

¹¹⁰ Or nous verrons que l'invective finira par se confondre avec le blâme dans la culture rhétorique des XVII^e et XVIII^e siècles. Voir *infra*.

¹¹¹ Walther von Walburg, « invectivus », *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* [en ligne], CNRS-ATILF, consulté le 30 avril 2019, <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/index.php/page/lire/e/61485>.

¹¹² Félix Gaffiot, *Dictionnaire latin français*, Paris, Hachette, 1934.

2.3 LES DICTIONNAIRES DE LA PREMIÈRE MODERNITÉ

2.3.1 *L'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert

L'Encyclopédie donne cette définition de l'invective en 1765 :

discours injurieux et violent adressé à quelque personne. *Il ne faut point invectiver. Il usoit d'invectives contre les absents. Il se dit aussi des choses ; tous nos écrivains modernes invectivent contre le luxe ; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité ; mais on les laisse dire : on n'en n'est pas moins fastueux, ni plus croyans*¹¹³.

Attribuée sans certitude à Denis Diderot, dont on pourrait reconnaître l'esprit satirique, cette définition illustre encore la désaffection pour l'invective, qui va grandissante avec les siècles. Réapparaît la séparation entre l'invective contre quelqu'un et l'invective contre quelque chose (*il se dit aussi des choses*). Or cette distinction qui ne cesse de revenir dans les définitions a son importance, car l'invective contre quelqu'un porte en elle le germe du sens qu'elle a aujourd'hui, tandis que l'invective contre quelque chose demeure une forme autorisée. L'invective contre quelqu'un est interdite, puisqu'« il ne faut point invectiver », et celle contre quelque chose est disqualifiée comme inutile, puisqu'elle demeure sans effet (*on n'en n'est pas moins fastueux, ni plus croyans*). Contre la chose, l'invective est par conséquent permise, mais frappée de caducité, comme le sont les notions apparentées de satire et de vitupération. Pour ce que signifie ce nombre seul, « invective-s » apparaît 36 fois dans *l'Encyclopédie*. Ces occurrences permettent toutefois d'observer l'emploi du terme. Un premier constat : il apparaît trois fois dans l'article « satire » et trois fois dans l'article

¹¹³ Denis Diderot, « invective », *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, etc. [en ligne], édition préparée par Robert Morrissey et Glenn Roe, University of Chicago : ARTFL Encyclopédie Project, mis en ligne en 2017, consulté le 10 août 2020, <http://encyclopedia.uchicago.edu>. La définition se trouve dans le huitième tome, publié à Paris en décembre 1765. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *ENC*, suivi du titre de l'article, et placées entre parenthèses dans le corpus du texte.

« démonstratif ». D'un côté, l'invective est assimilée à la satire, car « la satire [...] cherche à piquer l'homme même ». L'une et l'autre ont donc une affinité commune avec l'agressivité et l'attaque personnelle : « on les nomma *satyres*, parce qu'elles sont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes », ou encore : « c'est toujours satire, dès que c'est l'esprit d'invectives qui l'a dictée ». De plus, comme l'invective, la satire est « d'un caractère condamnable » (*ENC*, « satire »). Enfin, en résonance avec l'*OED* et John Skelton, l'invective est aussi particulièrement reliée à la satire de Juvénal.

D'un autre côté, l'invective est assimilée au blâme, opposé à la louange, dans le domaine rhétorique du genre démonstratif :

On tire les loüanges de la patrie, des parens, de l'éducation, des qualités du cœur et de l'esprit, des biens extérieurs, du bon usage que l'on a fait du crédit, des richesses, des emplois, des charges. Au contraire la bassesse de l'extraction, la mauvaise éducation, les défauts de l'esprit et les vices du cœur, l'abus du crédit, de l'autorité, des richesses, etc. fournissent matière à l'invective. Les catilinaires de Cicéron et les philippiques sont de ce dernier genre, mais non pas uniquement ; car à d'autres égards, elles rentrent dans le genre délibératif et dans le judiciaire (*ENC*, « démonstratif »).

Dans l'esprit des Lumières, l'abbé Edme-François Mallet, l'auteur de cet article intitulé « démonstratif », moralise ensuite l'usage des lieux communs de la *vituperatio* hérités des rhétoriques antiques¹¹⁴. Blâmer la naissance, les parents ou la pauvreté d'un homme est « faux et lâche ». Cette moralisation explique en partie le mépris dans lequel est tenue l'invective, discours trop violent, suranné et injuste.

Ce premier constat en appelle un autre : l'invective, qui au XV^e siècle dans l'*Archiloge Sophie*, n'était pas associée au genre rhétorique du blâme, qui était uniquement poétique, acquiert en cours de route le double statut de genre rhétorique et de genre poétique. Malgré cette différence, certaines constantes apparaissent. D'abord, de Priscien de Césarée à l'*Encyclopédie*, les discours de types catilinaire ou philippique sont reliés à l'invective.

¹¹⁴ La *vituperatio* est d'abord codifiée dans la *Rhetorica ad Herennium*. Cicéron en précise les lieux communs dans le *De Inventione* (attaquer la famille de la cible, son lignage, son rang social, sa piété, etc.).

Ensuite, il y a ce qu'on peut appeler la *permission du vice*, sorte d'*excusatio propter vitium* : car Edme-François Mallet écrit encore que « l'on peut et l'on doit démasquer l'artifice et la scélératesse des méchants, lorsqu'on est chargé par état de défendre contre eux la faiblesse et l'innocence » (*ENC*, « démonstratif »). La *permission du vice* doit s'entendre ainsi : c'est l'existence ou la perception d'un vice qui autorise l'invective. Elle est donc, finalement, encore autorisée, et utile, mais c'est une permission restreinte par rapport aux définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*, car l'abbé ajoute une condition, il faut être « chargé par état ». Mais de quel état s'agit-il ? Faut-il être magistrat, lettré, philosophe, prédicateur, théologien ? En l'absence de précisions, on peut seulement supposer que l'invective, pour être acceptable aux plans éthique et social, doit provenir d'un cadre institutionnel reconnu, on pense par exemple à la prédication ou aux plaidoiries.

Un troisième constat réside dans le fait que l'invective se tient entre Juvénal et Cicéron ; entre la satire mordante et les discours tels que les catilinaires et les philippiques. Or, le dénominateur commun à ces deux extrêmes est l'attaque personnelle. On serait alors tenté d'en faire « l'essence » de l'invective. Mais cela pose problème. D'une part, l'invective contre quelque chose est théoriquement dénuée d'attaque personnelle, à laquelle on ne peut donc réduire l'invective¹¹⁵. D'autre part, l'attaque personnelle peut être définie très strictement par une attaque verbale exprimée en présence de l'attaqué, mais on peut l'étendre à bien d'autres cas de figure, selon la subjectivité des interlocuteurs, le médium utilisé et la situation d'énonciation. Elle est donc une notion trop lâche pour nous servir de fondement. Enfin, avant que la polysémie de l'invective ne se résolve dans l'équivalence avec la bordée d'injures, disons grossièrement jusqu'au XIX^e siècle et les *Invectives* de Paul Verlaine, elle habite toujours un territoire moral ambivalent : correctrice, mais « de mauvaise entencion », condamnée, mais nécessaire, répugnante, mais délectable, car elle suscite un plaisir trouble

¹¹⁵ Sur les nuances de l'attaque personnelle, entre argument *ad hominem* et *ad personam*, voire Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (sous la dir. de), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003, notamment les contributions de Ruth Amossy et Albert W. Halsall.

comparable à ce que la langue allemande désigne par *Schadenfreude*, le fait de se réjouir du malheur d'autrui.

2.3.2 Les dictionnaires de Trévoux, de Furetière et de Richelet

Voici maintenant les définitions que donne le *Dictionnaire universel françois et latin* d'*invective* et du verbe *invectiver* :

Emportement de paroles, par lequel on blâme, on décrie quelque personne, ou quelque chose. *Objurgatio, insectatio*. Le Prédicateur a fait une longue *invective* contre l'hypocrisie. Les ouvrages critiques des Auteurs sont de perpétuelles *invectives*, ils sont féconds en *invectives*. L'*invective* est quelquefois une partie nécessaire à un Orateur. Il ne faut pas faire passer une *invective* satirique, pour une simple raillerie. M. SCUD¹¹⁶.

Si on la compare à une définition contemporaine, comme celle des trois premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, la définition de l'*invective* que donnent les auteurs du dictionnaire de Trévoux se démarque. En effet, elle ne condamne pas l'*invective*. Comme dans les autres définitions, on retrouve le blâme, la satire et la *permission du vice*, car l'hypocrisie autorise l'*invective*. De plus, l'affirmation que « l'*invective* est quelque fois une partie nécessaire à l'Orateur » suggère que l'*invective* est un *lieu* du discours, un « emportement » passager, et donc contrôlé stratégiquement. Elle n'est pas définie ici comme un discours, mais bien comme un « emportement », elle s'approche donc de la figure de pensée. Il y a plus. Comparée à l'ensemble des définitions déjà vues, celle que donnent les auteurs du dictionnaire de Trévoux est la seule à évoquer l'éloquence de la chaire, puisque la première glose parle d'un « Prédicateur », indice suggérant que l'*invective* est particulièrement appréciée dans le domaine de l'éloquence de la chaire, une sorte de spécialité qui finira, on l'a vu, par devenir le type même du discours rejeté par le siècle des Lumières, discours disqualifié, car proche de l'immoralité (par le continuel risque de s'en prendre à la personne), inefficace, ennuyeux et passé de mode. Par opposition à l'esprit de

¹¹⁶ « *Invective* », *Dictionnaire universel françois et latin*, Trévoux, 1721. Les auteurs soulignent.

science et de philosophie du XVIII^e siècle, on aurait tendance à imputer une telle définition, sans condamnation, à l'influence de la culture jésuite, les membres de la Compagnie de Jésus étant plus susceptibles de tolérer l'invective, puisqu'elle fait partie de la panoplie du prédicateur formé en rhétorique et que le dictionnaire de Trévoux est un dictionnaire écrit par des Jésuites¹¹⁷.

Mais en réalité, les auteurs du dictionnaire de Trévoux ont pillé celui de Furetière, publié trente ans auparavant (1690), et la définition de l'invective n'échappe pas à la règle. On peut d'ailleurs imputer cette complaisance à l'égard de l'invective à la grande culture rhétorique d'Antoine Furetière, qui donne cette définition :

Emportement de paroles, par lequel on blâme, on descrie quelque personne, ou quelque chose. Les parties animées recherchent cet Advocat, parce qu'il est fort sur l'invective. Le Predicateur a fait une longue invective contre l'hypocrisie. les ouvrages critiques des Auteurs sont de perpetuelles invectives, ils sont feconds en invectives. L'invective est quelquefois une partie necessaire à un Orateur¹¹⁸.

Furetière ne condamne donc pas l'invective, loin de là. Il ne sépare pas, moralement, l'invective contre la personne de l'invective contre la chose. Il la dit même recherchée par les clients des avocats, ce qui est surprenant, car l'invective dans les tribunaux apparaît condamnable dans l'article sur le verbe *invectiver* du même dictionnaire (voir *infra*). Il n'en demeure pas moins que l'invective apparaît sous la plume de Furetière comme un discours à la véhémence efficace, que ce soit dans l'éloquence du barreau (avocat), celle de la chaire (prédicateur) ou même dans l'éloquence en général (orateur).

Par rapport au dictionnaire de Furetière, le dictionnaire de Trévoux retranche donc la première glose, ajoute les termes en latin et la paraphrase de M^{lle} de Scudéry. Or, cette

¹¹⁷ Cette affirmation a été discutée par Michel Le Guern, voir « Les contributions religieuses dans le dictionnaire de Trévoux de 1704 », dans Isabelle Turcan (sous la dir. de), *Quand le Dictionnaire de Trévoux rayonne sur l'Europe des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 103-110.

¹¹⁸ Antoine Furetière, « invective », *Dictionnaire universel* [en ligne, 1690], préface de Pierre Bayle, consulté le 13 août 2020, <http://www.furetiere.eu/index.php/non-classifie/911069814>.

paraphrase invite à la vérification. Elle provient du chapitre « De la raillerie » du second tome des *Conversations sur divers sujets*. Dans ce chapitre, les personnages veulent « établir des Loix pour la raillerie¹¹⁹ ». Cet art de la conversation oppose donc raillerie (piquante, sel de la conversation) et satire (trop blessante). Plus loin dans le même chapitre, raillerie et invective satirique sont opposées : « étant certain, qu'une simple bagatelle tournée plaisamment, est bien propre à faire une raillerie divertissante, que ne le seroit une invective satyrique de qui on change seulement le nom, en l'appelant Raillerie¹²⁰. » La citation que donnent les auteurs du dictionnaire de Trévoux est inexacte, alors que dans le cas de la définition du verbe *invectiver*, on peut lire une citation exacte de La Fontaine. Pourquoi, alors, cette paraphrase approximative ? La collocation « simple raillerie » que l'on trouve dans le dictionnaire de Trévoux paraît en effet quelque peu réductrice, puisque selon M^{lle} de Scudéry, c'est la bagatelle qui est simple. La formulation « Il ne faut pas faire passer une *invective* satirique, pour une simple raillerie » semble par conséquent être une amphibologie qui transforme, voire inverse, la pensée de M^{lle} de Scudéry en adoucissant la condamnation qu'elle jette sur l'invective.

La définition du verbe *invectiver* dans les dictionnaires de Furetière et de Trévoux est intrigante. Comme précédemment, les auteurs du dictionnaire de Trévoux ont enrichi la définition d'Antoine Furetière, avec l'ajout du terme latin, de la référence à Vaugelas, qui effectivement ne voit pas d'un bon œil les verbes fabriqués à partir d'un nom, et de la dernière glose sur le « luxe des femmes », cible éternelle des prédicateurs, ce qui est illustré par les vers de La Fontaine, « invectiver » :

Déclamer contre quelqu'un, déchirer sa réputation. *Insectari*. Ce verbe s'est établi contre le sentiment de Vaugelas. Un sage Président doit empêcher les Avocats d'*invectiver* contre les parties. Il ne faut point *invectiver* contre les absents. On le dit aussi des choses. On ne sçaurait trop *invectiver* contre le luxe des femmes

¹¹⁹ Mademoiselle de Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, Amsterdam, Daniel Dufresne, 1682, p. 86.

¹²⁰ Mademoiselle de Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, ouvr. cité, p. 92.

d'aujourd'hui. Contre un monde de recettes,/Il invectivoit de son mieux. LA FONT¹²¹.

Un client recherche un avocat fort sur l'invective, mais un président doit empêcher ce même avocat « d'invectiver contre les parties ». De plus, revient dans la définition du verbe la séparation entre invective contre la personne et invective contre la chose, séparation qui était absente de la définition du nom. Du nom au verbe, dans le même dictionnaire, se côtoient deux acceptions de l'invective : l'une proche de la rhétorique antique, qui ne sépare pas l'attaque contre la personne de l'attaque contre la chose et l'autre, dont on pourrait dire qu'elle représente un mauvais souvenir, dans le sens où on peut lire d'une définition à l'autre l'oubli de ce qu'était l'invective, son morcellement entre la personne et la chose et le début de sa condamnation. D'ailleurs, on reconnaît dans la définition du verbe *invectiver* de Furetière-Trévoux la source de la définition de l'*Encyclopédie*, que nous rappelons ici : « Il ne faut point invectiver. Il usoit d'invectives contre les absents. Il se dit aussi des choses ; tous nos écrivains modernes invectivent contre le luxe ; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité ». Les deux définitions sont très proches. De plus, la pointe satirique attribuable à Diderot « mais on les laisse dire : on n'en est pas moins fastueux, ni plus croyans » trouve peut-être son origine dans la définition du dictionnaire de Trévoux. En effet, l'auteur de la définition de l'*Encyclopédie* disqualifie l'invective contre la chose en transposant, dans la définition, la matière satirique contenue dans les vers de Jean de La Fontaine qui suivent ceux que cite le Trévoux : « Contre un monde de recette/Et de moyens de plaire aux yeux/Invectivait tout de son mieux./A tous ces discours la galande/Ne s'arrêtait aucunement,/Et de sermons n'était friande,/A moins qu'ils fussent d'un amant¹²² ». Dans le

¹²¹ « Invectiver », *Dictionnaire universel françois et latin*, Trévoux, 1721. Les auteurs soulignent.

¹²² Jean de La Fontaine, « L'Anneau d'Hans Carvel », dans *Œuvres complètes de Jean de La Fontaine*, édition préparée par Charles Athanase Walckenaer, Paris, Firmin Didot, 1853, p. 166. La Fontaine tire ce conte du chapitre 28 du *Tiers livre* de Rabelais. Le verbe « invectivait » remplace et résume ce passage : « Pour à laquelle chose obier, luy faisoit tout plein de beaulx comptes touchant les desolations advenues par adultere [...] : la preschoit de pudicite », dans François Rabelais, *Œuvres complètes*, édition préparée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, 1994, p. 443.

conte de La Fontaine, le discrédit est jeté sur l'aumônier Hans Carvel : l'invective qu'il prononce est le discours inefficace d'un homme tourné en ridicule. Les vers de La Fontaine cités par les dictionnaires de Trévoux, de Furetière, et nous le verrons, de Richelet, recèlent donc une satire implicite, que seuls peuvent décoder ceux qui connaissent le conte au complet et que l'auteur de la définition de l'*Encyclopédie* actualise et explicite. L'inefficacité du prêche d'Hans Carvel devient celle de toutes les invectives. Richelet en effet le premier cite La Fontaine en 1680 dans son *Dictionnaire françois*. Pour invective, il donne : « discours injurieux (faire de sanglantes invectives) », et pour invectiver : « Déclamer contre quelque chose (Contre un monde de recettes il invectivoit de son mieux, *La Fontaine, Contes*)¹²³ ». Après ces trois paires de définitions, un premier constat s'impose. De manière implicite, Richelet condamne l'invective en la définissant comme un discours injurieux, ce qui confirme que Furetière et le dictionnaire de Trévoux donnent une définition qui se démarque par son absence de lien avec l'injure et donc par son absence de condamnation. Leur définition de l'invective est, notons-le, quasi méliorative.

Le deuxième constat concerne les définitions du verbe *invectiver*. Richelet le premier utilise le verbe *déclamer* et, par là, associe l'invective à la déclamation, suivi par Furetière et le dictionnaire de Trévoux. Il faut donc s'intéresser aussi aux définitions de la déclamation. Du dictionnaire de Richelet en 1680 jusqu'à la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1835, la déclamation est associée à l'apprentissage de la rhétorique et au théâtre, en tant qu'exercice de prononciation d'un discours, pour apprendre à parler en public. Mais ces deux vocables sont également associés à l'invective, citée explicitement comme synonyme de *déclamation* dans les dictionnaires de Furetière, de Trévoux, de Féraud (1787) et dans les troisième, quatrième et cinquième éditions du *Dictionnaire de l'Académie*

¹²³ César-Pierre Richelet, « invective » et « invectiver », *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, p. 457. Le lexicographe souligne. Il faut préciser que le terme invectiver est précédé d'une croix, ce qui signifie que ce terme « n'a proprement [son] usage que dans le stile simple, dans le comique, le burlesque, ou le satirique » (voir p. 3 de ce dictionnaire).

française (1740, 1762 et 1798). En 1680, Richelet associe la déclamation aux satires de Juvénal et de Lucien, et définit *déclamer* comme « parler contre quelqu'un, parler au désavantage de quelque chose¹²⁴ ». En 1835, la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* donne encore pour déclamation cette entrée : « il prend quelquefois le sens de Discours vague et injurieux¹²⁵ ».

Satire lucianesque, déclamation, éloge paradoxal (puisqu'il est un ressort de la satire lucianesque ainsi qu'un genre de déclamation), satire juvénalienne, catilinaire, philippique, injure, grossièreté : c'est le réseau sémantique de l'*ars male dicendi* constitué par les définitions de l'invective rassemblées jusqu'à maintenant. La proximité entre l'invective et la déclamation est le symptôme d'une culture rhétorique qui se transforme sans cesse, par imitation et rejet du passé. Ce que l'invective rhétorique de l'Antiquité tenait ensemble, comme discours en style élevé contre quelqu'un *et* contre quelque chose, se délite. Les goûts et les régimes politiques changent. L'enseignement de la rhétorique s'adapte et évolue. C'est ainsi que l'invective et la déclamation s'inscrivent dans l'histoire de la rhétorique de Marc Fumaroli et dans le grand récit d'interdépendances de Norbert Elias. La nouvelle éloquence du Grand Siècle, dont l'avènement est raconté par Marc Fumaroli dans l'*Âge de l'éloquence*, se construit sur le rejet de l'invective et de la déclamation. En effet, la déclamation en tant qu'exercice de composition et l'invective en tant que déclamation à l'agressivité devenue incongrue sont frappées de caducité. Richelet fait tomber le couperet sur Lucien : « Auteur qui déclame, qui exagère, et épuise un sujet. Juvenal en Satyre est un déclamateur. Lucien a cela des déclamateurs qu'il veut tout dire et qu'il ne finit pas toujours où il faut¹²⁶ ». Cette entrée permet de comprendre que l'invective et la déclamation partagent un goût pour l'épuisement des ressources, la longueur, et pour l'hyperbole (« qui exagère »), et ainsi ont-elles pu être assimilées l'une à l'autre (comme le prouve la *declamatio invectiva* de Cornelius

¹²⁴ César-Pierre Richelet, « déclamer », *Dictionnaire françois*, ouvr. cité, p. 216.

¹²⁵ « Déclamation », *Dictionnaire de l'Académie française*, 6^e édition, Paris, Firmin Didot, 1835, vol. 1, p. 484.

¹²⁶ César-Pierre Richelet, « déclamateur », *Dictionnaire françois*, ouvr. cité, p. 215.

Agrippa). Et puisque ces compositions ne sont plus au goût du jour, la déclamation devient pur exercice d'*actio*, et non plus d'*inventio*, de *dispositio* et d'*elocutio*¹²⁷, comme elle l'était à l'origine. Il est évident que l'exercice de composition de discours est toujours enseigné aux étudiants : mais que l'exercice de déclamation devienne pure oralité, tout étant associé par ailleurs à un mauvais discours, mal prononcé (cri), mal composé (trop long), étant synonyme d'invective et d'injure, est le signe d'un rejet et de l'arrivée de nouvelles formes littéraires et de nouveaux exercices. La raillerie prend la place de l'invective satirique. L'invective contre quelqu'un devient immorale. Remarquons, enfin, que l'invective cesse d'être un discours entre les septième et huitième éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* ; c'est-à-dire entre 1878 et 1935. Or, c'est à ce moment que la rhétorique cesse d'être enseignée, comme l'écrit Marc Fumaroli dans l'introduction de *L'Âge de l'éloquence*, remplacée par l'histoire littéraire. Ainsi l'évolution de l'invective s'inscrit dans l'évolution plus générale de la culture rhétorique. De plus, ce même rejet de l'invective et de la déclamation, parce qu'il traduit un nouveau rapport au vivre-ensemble, s'inscrit aussi dans le processus de curialisation de la noblesse du XVII^e siècle, tel que l'a mis en évidence Norbert Elias. En effet, « la compétition de la vie de cour oblige les hommes qui en font partie à maîtriser leurs passions, à s'astreindre, dans leur rapport avec autrui, à un comportement judicieusement calculé et nuancé¹²⁸ » : dans cette nouvelle rationalité de cour, l'invective n'a plus sa place, ni politique, ni rhétorique, ni éthique.

¹²⁷ Voir Marc Fumaroli, *Héros et orateurs : rhétorique et dramaturgie cornéliennes*, Genève, Droz, 1990 ; Eugène Green, « Le "lieu" de la déclamation en France au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 12 (La voix au XVII^e siècle), janvier 1990, p. 275-291 et Jeanne Bovet, « L'art de la déclamation classique », *L'Annuaire théâtral*, n° 24, automne 1998, p. 141-154.

¹²⁸ Norbert Elias, *La société de cour*, ouvr. cité, p. 107-108.

2.3.3 Les dictionnaires de Robert Estienne, Jean Nicot, Randle Cotgrave et les recueils d'épithètes

En 1611, Randle Cotgrave donne pour invective « An Invective ; a rayling, biting, opprobrious discourse, or speech » et pour invectiver, première occurrence du verbe dans un dictionnaire : « To inveigh, revile, rayle upon¹²⁹ ». Pour « declamation » : « A declamation ; an Oration made of a fained subject, or onely for exercise ; also, a crying out aloud¹³⁰ ». Pour Cotgrave, l'invective est donc un discours mordant (*biting*) et injurieux (*rayling, opprobrious*) et la déclamation est un exercice de composition et de prononciation (*an Oration made of a fained subject*). Elle désigne aussi le simple fait de parler fort, voire de crier (*crying out aloud*), il n'y a donc pas de relation explicite avec l'invective. Cependant, Cotgrave nous fournit l'indice d'une relation implicite : le grand style de l'invective, s'il est mal pratiqué par l'orateur ou l'étudiant, s'apparente à un cri sans doute lassant pour les auditeurs, et c'est par là que le sens péjoratif de *déclamation* rejoint plus tard celui d'*invective*, en tant que synonyme. Enfin, il n'y a pas non plus de lien établi explicitement entre les entrées « blâme », « vitupere » et « invective », mais, par l'emploi du verbe *to revile* dans les deux traductions, les entrées « injure » et « invective » sont bien reliées l'une à l'autre.

Le dictionnaire de Jean Nicot, que ce soit l'édition de 1573 ou celle de 1606, donne simplement « invective, invectio, invectiva¹³¹ ». L'article « injure » est beaucoup plus développé : aucune des gloses ne tisse un lien avec l'invective. Notons que Jean Nicot distingue l'injure verbale (*convicium, maledictum*) de l'injure-offense, qui n'est pas

¹²⁹ Randle Cotgrave, « invective » et « invectiver », *A Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres, Adam Islip, 1611, s.p.

¹³⁰ Randle Cotgrave, « declamation », *A Dictionarie of the French and English Tongues*, ouvr. cité.

¹³¹ Jacques Dupuys et Jean Nicot, *Dictionnaire françois-latin auquel Les mots François, avec les manieres d'user d'iceulx, sont tournez en Latin*, Paris, Gaspar de Hus, 1573, p. 391 et Jean Nicot, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, 1606, p. 354.

uniquement verbale (*injuria, contumelia*). Le dictionnaire ne permet pas de rapprocher l'invective du blâme. Enfin, « declamation » donne « declamatio », sans autre développement.

Dans les éditions du dictionnaire français-latin de Robert Estienne, on peut littéralement voir apparaître le vocable *invective* : l'édition de 1539 ne donne aucune entrée, tandis que celle de 1549 donne « Invective, invectio, invectiva¹³² », sans gloses. Par ailleurs, le vocable *invehor* n'est pas mis en relation avec les entrées « injures » ou « blasme », toutes les deux très glosées. Or, il est évident que ce verbe et ses dérivés n'étaient pas ignorés, puisque dans l'édition de 1740 du *Thesaurus linguae latinae*, apparaissent le verbe *invehor*, le nom *invectio*, l'adjectif *invectivus* dans la collocation *invectivae orationes* (repérée chez Ammien Marcellin), tous dans le sens d'attaque en parole contre quelqu'un¹³³. L'invective n'est donc pas associée avec l'injure ou avec le blâme, mais demeure une attaque.

Dans l'édition de 1544 du *Dictionarium latinogallicum*, Robert Estienne propose les définitions suivantes : « Invehor : envahir aucun, Aller contre aucun par fureur, Dire grosses parolles contre aucun, L'oultrager de parolles par cholere, Ecrire contre luy » et « Invectio : Oultrage de parolles contre aucuns¹³⁴ ». Dans une édition plus tardive du même dictionnaire, en 1570, apparaît le vocable *invective* : « Invehor : envahir aucun, Aller contre aucun par fureur et maltalent, Dire grosses parolles contre aucun, L'oultrager de parolles par cholere, *Ecrire invectives contre luy* » et « Invectio : *Invective*, Oultrage de parolles contre

¹³² Robert Estienne, *Dictionnaire françois-latin : autrement dict les mots françois, avec les manières duser diceulx, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1549, p. 329.

¹³³ Robert Estienne, *Thesaurus linguae latinae*, Bâle, Antoine Birr, 1740, p. 672-673.

¹³⁴ Robert Estienne, « invehor » et « invectio », *Dictionarium latinogallicum*, Paris, Robert Estienne, 1544, p. 382.

aucuns¹³⁵ ». Dans l'ombre de la Junon de Jean Lemaire de Belges, *invehor* et *invectio* se définissent, selon Robert Estienne, par la bile jaune – la colère – et par l'outrage. L'invective devient, en contre-point aux « grosses parolles », une forme écrite qui équivaut à l'attaque orale. Ainsi, dans le dictionnaire français-latin et dans le *Dictionarium latinogallicum*, l'invective est d'abord absente des premières éditions, puis apparaît, dans un triple mouvement de reconnaissance du terme, d'emprunt par la langue vernaculaire et de mise à l'écrit d'une forme orale.

Un dernier point avant de conclure ce chapitre lexicographique. Il s'agit de comparer brièvement deux collections d'épithètes. En 1571, Maurice de La Porte donne à l'invective ces qualificatifs : « Mordante, ennemie, ciceronienne, hayneuse, mesdisante, brocardeuse, maligne, sallustienne, outrageuse¹³⁶ » On retrouve « brocardeur » à l'entrée « Ciceron », la logique est donc sauve. Il en ressort une acception de l'invective axée sur les discours de Cicéron et sur les déclamations du Ps.-Salluste, avec, comme chez Robert Estienne et Randle Cotgrave, les caractéristiques de l'outrage et du mordant. Par les épithètes que propose La Porte, l'invective n'est pas reliée au blâme. À l'opposé, en 1645, Antoine de Montmeran, avocat au Parlement de Paris, fait paraître *Synonymes et epithetes françoises*, où l'entrée « invective » renvoie le lecteur à l'entrée « injure », ce qui donne :

outrage, convive, mesdisance : invective : offense : satire : maudisson : malediction. Griefue, atroce, cruelle, sanglante, picquante, mordante, pesante, fascheuse, infamante, meschante, detestable, sale, deshonneste, ignominieuse, enorme, intolerable, scandaleuse, envieuse, diffamatoire, querelleuse, menaçante, vilaine, insupportable, calomnieuse, mesdisante, outrageuse, injuste, inique, mauvaise, pernicieuse¹³⁷.

¹³⁵ Robert Estienne, « invehor » et « invectio », *Dictionarium latinogallicum*, Paris, Jacob Dupuys, 1570, p. 720. Nous soulignons.

¹³⁶ Maurice de La Porte, *Les Epithetes de M. de La Porte* [1571], Lyon, Pierre Rigaud, 1602.

¹³⁷ Antoine de Montmeran, *Synonymes et epithetes françoises*, Paris, Jean Le Bouc, 1645. Le lexicographe souligne.

Voilà une belle succession de synonymes et d'épithètes. Les références à Salluste et Cicéron étant disparues, il ne reste que les principaux qualificatifs de l'*ars male dicendi*, sans aucune figure d'autorité pouvant suggérer l'exemplarité de l'invective. Puisque d'après Antoine de Montmeran le « blâme » peut être lui aussi injurieux, calomnieux ou déshonnête, c'est sans surprise qu'il a pu se confondre avec l'invective. Nous assistons ici à leur rapprochement. La différence entre 1571 et 1645 consiste dans la disparition des épithètes « cicéronienne » et « sallustienne ». Or, si l'on supprime ces qualités, l'invective n'est plus que médisance, haine, outrage et malignité. Il ne reste plus qu'à la reléguer comme forme désuète et à la condamner comme discours immoral.

Dans l'ensemble des définitions de l'invective observées ici, on voit apparaître des mutations et des constantes. On a déjà vu que l'invective reflétait par le bas l'histoire de la rhétorique : foisonnante au XVI^e siècle, puis rejetée et condamnée lorsque naît l'éloquence française sous l'égide de l'Académie au siècle suivant, elle perd définitivement le statut de discours quand la rhétorique n'est plus enseignée à la fin du XIX^e siècle. Ce mouvement de longue durée est perceptible par de discrètes évolutions, repérées dans les définitions des dictionnaires : assimilation de l'invective avec le genre démonstratif du blâme et avec la déclamation, le tout se fondant en une seule perception, l'injure, qui devient l'ultime réception, l'impasse, le fond de tout discours polémique devenant obsolète, passé de mode. On observe de plus, d'une part, l'affinité de l'invective avec la satire, surtout Juvénal (et Lucien par la déclamation). Cette affinité avec la satire disparaît à mesure que l'invective devient une bordée d'injures. D'autre part, l'invective est associée à Cicéron, qui fait figure de père de l'invective, et dont les discours deviennent un modèle du genre, notamment les catilinaires, les philippiques et la querelle avec Salluste, ce qui pose la question du lien entre le cicéronianisme et l'invective, question que nous garderons à l'esprit dans l'analyse de notre corpus de textes invectifs. De même, cette association avec Cicéron disparaît sous les injures, quand l'invective se trouve détachée de ses origines rhétoriques. Ce « dépouillement » de l'invective a lieu dans la longue durée, et si nous mettons l'accent sur ce fait, c'est pour préciser qu'au XVI^e siècle, elle oscille encore entre quatre tendances : le véhément, le satirique, l'injure et le blâme. L'attaque personnelle apparaît alors comme le

lien entre ces quatre tendances. Et c'est donc bien la personne qui est au cœur de l'invective, c'est-à-dire un jeu de réputation, d'image et de mise en scène qui correspond à l'*ethos* de l'orateur, en compétition avec celui de son adversaire. Mais il y a aussi l'invective contre la chose : en généralisant de l'hypocrite à l'hypocrisie, l'invective gagne en efficacité et en moralité. Elle devient ainsi l'arme du prédicateur. Là encore, en suivant un mouvement de rejet sur le long terme, l'invective contre la personne a évolué vers le sens moderne d'injure, tandis que l'invective contre la chose a disparu du vocabulaire des prédicateurs, inefficace. Or, grâce au *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, nous savons que le terme *invectio* apparaît chez Jérôme, Augustin, Ambroise, Rufin et Lucifer Calaritanus, défini comme une « attaque, invective, apostrophe violente¹³⁸ ». Le terme semble donc répandu au IV^e siècle de notre ère parmi les docteurs et dignitaires de l'Église catholique, mais cela reste à vérifier, car l'approche par les définitions des dictionnaires est riche d'enseignements, mais demeure grossière. En effet, les définitions des dictionnaires ne sont jamais qu'à une certaine distance de l'usage. Notre enquête a cependant mis en évidence l'évolution du sens du terme, sa polysémie et l'existence de deux termes latins : *invectiva* et *invectio*. Nous continuerons donc notre investigation sur le statut rhétorique, littéraire et moral de l'invective, afin de mettre à l'épreuve les tendances issues des définitions de ce chapitre. Précisons enfin que l'invective est absente des dictionnaires modernes de rhétorique, tels que le *Gradus* de Bernard Dupriez ou le *Dictionnaire de la rhétorique* de Georges Molinié. Nous étudierons donc dans le chapitre suivant les rhétoriques et encyclopédies du Moyen Âge que nous avons volontairement omis ici, mais surtout, nous nous servirons des indications trouvées dans les dictionnaires pour analyser en contexte les apparitions du terme.

¹³⁸ *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, édition préparée par Albert Blaise et Henri Chirat, Turnhout, Brepols, 1954, p. 470.

CHAPITRE 3

L'INVECTIVE DEPUIS JULIEN L'EMPEREUR JUSQU'À PÉTRARQUE

Il faut, en tout dialogue et discours, qu'on puisse dire à ceux qui s'en offensent : « De quoi vous plaignez-vous ? »

Commencer par plaindre les incrédules ; ils sont assez malheureux par leur condition. Il ne les faudrait injurier qu'au cas que cela servît ; mais cela leur nuit.

Plaindre les athées qui cherchent, car ne sont-ils pas assez malheureux ? Invectiver contre ceux qui en font vanité.

Et celui-là se moquera de l'autre ? Qui se doit moquer ? Et cependant celui-ci ne se moque pas de l'autre, mais en a pitié.

[...]

S'il se vante, je l'abaisse ; s'il s'abaisse, je le vante ; et le contredis toujours jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible.

Je blâme également, et ceux qui prennent parti de louer l'homme, et ceux qui le prennent de le blâmer, et ceux qui le prennent de se divertir ; et je ne puis approuver que ceux qui cherchent en gémissant.

Pascal, *Pensées*, édition préparée par Dominique Descotes, Paris, Flammarion, 2008, p. 80 et 155.

Dans ce chapitre, nous suivrons la piste des premières attestations des termes latins de l'invective, *invektivus*, *invektiva*, *invektio*. En commençant par l'empereur Julien et Ammien Marcellin, comme le suggère le Gaffiot, ces traces nous mèneront jusqu'au XVI^e siècle, dans le but de poser les jalons d'une histoire de l'invective. L'Antiquité tardive et le Moyen Âge, périodes moins étudiées pour la question qui nous occupe et dont les textes sont parfois encore difficiles d'accès, seront donc au centre de notre attention. C'est en effet durant cette période que l'invective s'invente et devient plus courante chez les clercs, dans les monastères et dans les chancelleries. Il y a donc beaucoup à dire d'une période pendant laquelle l'invective devient un genre épistolaire, parénétique et poétique, traçant son chemin de Cicéron à Augustin, de Jérôme à Boncompagno, puis de Pétrarque à Érasme.

Nous proposons donc de regrouper ici les travaux sur l'histoire de l'invective réalisés par Ennio Rao dans un chapitre de son ouvrage sur l'invective humaniste entre 1350 et 1450, par Anne A. Novokhatko dans son édition des invectives faussement attribuées à Salluste et Cicéron, par Nicolino Applauso dans le récent *Dante's Comedy and the Ethics of Invective in Medieval Italy, Humor and Evil* (2020), et par David Luglio dans son article « *Ex eloquentia prophetarum* : remarques sur les origines de l'invective¹³⁹ ». Nous approfondirons ces travaux en étudiant au plus près les mots, les définitions et les textes, seule méthode pour rendre compte du sens que pouvait prendre *invektio* sous la plume des rhéteurs et des clercs de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge qui l'utilisent. Pour approcher

¹³⁹ Voir Ennio Rao, *Curmudgeons in High Dudgeons*, ouvr. cité, p. 99 à 120 ; Cicéron et Salluste, *The Invectives of Sallust and Cicero*, édition préparée par Anne A. Novokhatko, Berlin, Walter de Gruyter, coll. « Sozomena, Studies in the Recovery of Ancient Texts », vol. 6, 2009, p. 3 à 15 ; Nicolino Applauso, *Dante's Comedy and the Ethics of Invective in Medieval Italy, Humor and Evil*, New York, Lexington Books, 2020, p. 1 à 82 ; David Luglio, « *Ex eloquentia prophetarum* : remarques sur les origines de l'invective », art. cité.

ce sens et ses implications rhétoriques, en évitant d'y lire trop facilement l'acception moderne, elle-même floue, il faut suivre le mot à la trace¹⁴⁰.

3.1 L'INVENTION DE L'*INVECTIO* AU V^e SIÈCLE

3.1.1 L'empereur Julien

D'après le Gaffiot, la première apparition de l'adjectif *invectivus* se trouve dans l'œuvre historiographique d'Ammien Marcellin (330-395). Ses *Res gestae*, écrites entre 380 et 390 de notre ère à Rome, sont composées dans le même esprit que les *Historiae* de Tacite et le terme y apparaît deux fois. Selon certains manuscrits, on aurait pourtant le terme équivalent, *invectio*, apparaissant une fois chez Cicéron. Il s'agirait du *De Inventione* (livre II, 164), où un manuscrit donne *invectionis* et un autre *invectione* à la place du terme *injecti*¹⁴¹, mais la leçon n'est jamais retenue par les éditeurs, qui la considèrent comme une interpolation plus tardive, de sorte que nous l'ignorons. Ammien Marcellin utilise donc l'adjectif pour caractériser deux textes composés par l'empereur Julien (331-363 de notre ère) : l'un quand il est César des Gaules, la *Lettre aux Athéniens*, et l'autre quand il est devenu Auguste, le *Misopogon*.

Mais portant déjà plus haut ses ambitions, et convaincu que jamais Constance ne pourrait se laisser amener à composer, il avait écrit aux sénateurs une invective acrimonieuse (*orationem acrem et invektivam*), où il décrivait, pour l'accabler, certaines de ses infamies et de ses tares. Quand on lut ce discours dans la curie, à un moment où Tertullus gérait encore la préfecture, la noblesse manifesta, avec l'éclat d'une belle assurance, ses sympathies et sa reconnaissance. Car l'exclamation fut

¹⁴⁰ Devant le nombre inattendu de textes et l'absence de traduction, nous avons dû parfois nous reposer sur des analyses et des synthèses effectuées par d'autres chercheurs.

¹⁴¹ Voir dans l'édition des Belles Lettres : « clementia per quam animi temere in odium alicuius injecti concitati comitate retinentur », Cicéron, *De Inventione*, II, 164. Traduction de Guy Achard : « la clémence retient par la douceur les âmes portées à haïr inconsidérément quelqu'un ».

aussi unanime que l'avis exprimé était général et concordant : « Nous te rappelons au respect de celui qui t'a fait prince ! »

C'est alors, aussi, qu'il malmena la mémoire (*memoriam*) de Constantin, en lui imputant d'avoir, en révolutionnaire, jeté le désordre dans les lois de jadis et dans les traditions anciennement reçues : il l'incriminait ouvertement d'avoir été le premier de tous à élever des barbares jusqu'aux faisceaux et à la trabée consulaire¹⁴².

Ammien Marcellin fait ici référence à une lettre perdue, adressée au sénat romain. Ce récit décrit la réception négative, si l'on en croit l'historien, de la lettre invective : Julien fait preuve d'irrespect ou d'ingratitude envers le pouvoir impérial. Ammien écrit à ce propos que Julien a lui aussi donné des magistratures à des barbares incultes, répondant aux accusations de Julien contre Constantin (Constantin I^{er}). Il apparaît que l'historiographe, en effet, à la suite des pères conscrits, condamne Julien et sa lettre, car il y voit un manque de respect pour l'autorité impériale (« accabler », « malmener la mémoire »). L'attaque contre Constance (Constance II, 317-361) a donc été mal reçue à Rome. La *Lettre aux Athéniens*, qui nous est parvenue et qui a été envoyée simultanément, en octobre 361, permet alors de nous faire une meilleure idée du contenu de celle que critique Marcellin dans ce passage. Or, la *Lettre aux Athéniens* n'a rien d'extrême, en regard de Cicéron ou de Démosthène. Elle est un plaidoyer qui prend la forme d'une longue *narratio*, par laquelle Julien fait briller ses compétences rhétoriques, militaires et politiques, ainsi que sa popularité, tandis qu'il se présente comme la victime des machinations de Constance :

Pour moi, j'estime qu'il faudrait inscrire ses serments [à Constance], comme dit le proverbe, sur de la cendre, tant ils méritent confiance ! Quant à mon rang, j'y tiens,

¹⁴² Ammien Marcellin, *Histoires*, édition préparée par Jacques Fontaine, Edmond Frézouls et Jean-Denis Berger, Paris, Les Belles Lettres, t. III, 1996, p. 66, livre XXI, X, 7 et 8. Texte latin : « Iamque altius se extollens, et numquam credens ad concordiam provocari posse Constantium, orationem acrem et invectivam, probra quaedam in eum explanantem et vitia, scripserat ad senatum. Quae cum, Tertullo administrante adhuc cum speciosa fiducia benignitas grata. Exclamatum est enim in unum, cunctorum sententia congruente, “auctori tuo reverentiam rogamus”. Tunc et memoriam Constantini, ut novatoris turbatorisque priscarum legum et mors antiquitus recepti, vexavit, eum aperte incusans quod barbaros omnium primus ad usque fasces auxerat et trabeas consulares ».

non seulement par devoir et convenance, mais aussi dans le but d'assurer le salut de mes amis, pour ne rien dire de la cruauté que Constance exerce sur toute la terre¹⁴³.

C'est là un des moments les plus véhéments de la lettre. Il est aussi fort possible que la lettre perdue ait été plus véhémente encore, puisque selon Libanios, « par l'intermédiaire des Hellènes, il s'adressait à l'humanité entière, adaptant chacune de ses épîtres aux dispositions de ceux qui devaient les recevoir¹⁴⁴ ». Pour résumer ses méfaits, si l'on en croit Julien, Constance est un parjure qui l'a isolé, lui et son frère Gallus, dans leur enfance, puis qui a tué son frère, qui a demandé aux barbares d'envahir les Gaules, que Julien venait de pacifier, et qui a voulu lui retirer ses légions, qui l'ont proclamé Auguste en retour. Remarquons que Julien accuse son cousin d'un autre méfait : « Il écrit des lettres pleines d'outrages contre moi et menaçant les Celtes de la ruine¹⁴⁵ ». En réponse à ces lettres,

on adresse dans la cité voisine de ma résidence [Lutèce] un libelle anonyme aux Pétulants ainsi qu'aux Celtes que vous voyez avec moi : c'était le nom des deux légions. Il y avait nombre de traits contre Constance, nombre de plaintes au sujet des Gaules trahies. L'auteur du libelle déplorait en même temps mon abaissement. Cet écrit colporté pousse tous ceux qui étaient les plus dévoués à Constance à faire pression sur moi. Avec les plus vives instances, ils me demandent de faire partir les soldats avant qu'on ne lance de pareils pamphlets dans les autres troupes¹⁴⁶.

Ces références à des lettres d'outrages, des libelles et des pamphlets évoquent un déchaînement de l'art de mal dire caractéristique d'une guerre civile naissante : Julien et Constance se livrent à une guerre de mots, et le conflit militaire est évité par la mort de Constance en 361. Ce contexte historique favorable à l'art de mal dire est comparable à celui que décrit Loïc Borgies dans *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine, De*

¹⁴³ Julien l'empereur, *Œuvres complètes*, édition préparée par Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 2003, p. 233.

¹⁴⁴ Cité par Joseph Bidez, « Introduction », dans Empereur Julien, *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. 210.

¹⁴⁵ Julien l'empereur, *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. 230.

¹⁴⁶ *Ibid.*

*l'usage politique de la vituperatio entre 44 et 30 q. C. n.*¹⁴⁷, où les invectives sont prononcées au sénat et voyagent par lettres et libelles. L'empereur Julien se trouve donc à prolonger la tradition romaine de propagande impériale qui foisonne en cas de guerre civile. Si donc la *Lettre aux Athéniens* possède une dimension politique, puisque l'auteur est en voie de devenir empereur, elle apparaît aussi comme un discours judiciaire, puisque Julien est aussi un rhéteur formé en droit. Julien, en bon juriste, respecte les limites de la décence et fonde son plaidoyer sur des actes. Il compose une *narratio* judiciaire détaillée, sans se servir des lieux tirés de la personne (genre de vie, défauts corporels, vices moraux, mauvaise éloquence, etc.).

Dès lors, plusieurs éléments sont remarquables. Ainsi, la première occurrence qui nous soit parvenue du terme *invectiva* s'applique à une lettre. Elle relève déjà du genre épistolaire, où les deux genres de causes, judiciaire et démonstratif, s'entremêlent. On y retrouve l'importance de l'injure, de la dignité, de la morale et l'influence des précédentes invectives, puisque Julien conclut sa lettre en citant Démosthène¹⁴⁸. De plus, comme l'écrit l'helléniste Joseph Bidez, traducteur de Julien :

Aussi, parmi toutes ses œuvres, cette épître se distingue-t-elle par la vivacité du langage, par l'âpreté dans les attaques, par la véhémence des plaintes et des récriminations, et dans le tableau de son œuvre en Gaule, l'auteur, animé d'une juste indignation, atteint à la grande éloquence¹⁴⁹

La lettre de Julien préfigure ainsi le prestige de la lettre d'orateur qui entoure l'invective humaniste. L'invective est dès l'origine une lettre qui possède ce « surplus » d'éloquence conféré par l'adversité, un sublime à la fois moral et rhétorique. Au reste, l'historiographe ne voit pas non plus d'un bon œil l'autre invective de Julien, le *Misopogon* :

¹⁴⁷ Loïc Borgies, *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine, De l'usage politique de la vituperatio entre 44 et 30 q. C. n.*, Bruxelles, Latomus, coll. « Latomus », 2016.

¹⁴⁸ Voir Julien l'empereur, *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. 235, note n° 4.

¹⁴⁹ Joseph Bidez, « Introduction », ouvr. cité, p. 211.

Saisi désormais de fureur contre ces gens [les habitants d'Antioche], qu'il tenait pour des dénigreur et des obstinés, il composa un livre d'invective (*volumen composuit invectivum*), qu'il appela *l'Antiochien* ou *l'Ennemi des barbes*, énumérant dans un esprit hostile les tares de la cité, en outrepassant sur plus d'un point la vérité. Après quoi, découvrant qu'on le plaisantait abondamment et contraint de n'en pas tenir compte en raison des circonstances [de la préparation de la guerre contre la Perse], il bouillait d'une colère rentrée¹⁵⁰.

Le *Misopogon*, composé durant l'hiver 363, est une invective étonnante qui renferme bien plus de trésors que ne le laisse entendre Marcellin. Nous ne prétendons pas ici lui consacrer tout l'espace qui devrait lui être réservé. Le *Misopogon* est aussi imprimé à plusieurs reprises au XVI^e siècle : en 1566 chez André Wechel à Paris, puis dans les *Opera quae extant omnia*, à Paris chez Denis Duval en 1583 et rééditées en 1593. Ces trois éditions proposent une biographie de Julien inspirée de Marcellin, où la même expression « *volumen composuit invectivum* » est reprise à l'historiographe. Mais, d'après Jean-Claude Margolin, il n'est guère probable que Julien fût connu des humanistes de la première moitié du XVI^e siècle, même si une traduction d'une épigramme de Julien est attribuée à Érasme¹⁵¹. Notons tout d'abord que ce texte n'est pas une lettre, mais un discours d'adieu : Julien l'a écrit en quittant Antioche pour répondre aux chansons satiriques qui circulaient lors de son séjour dans la ville. Par ce texte, il confirme l'incompréhension mutuelle et se moque de la futilité des habitants, incapables d'apprécier la générosité des réformes et des exemptions d'impôt qu'il a mises en place, mais capables de se moquer de sa barbe, de son anaphrodisie austère et de sa piété. Dans l'exorde, il se réclame d'Archiloque de Paros, mais en prose. Immédiatement après, il prévient que les graves injures qu'il va formuler seront uniquement dirigées contre

¹⁵⁰ Ammien Marcellin, *Histoires*, ouvr. cité, p. 130-131, livre XXII, XIII, 2. Texte latin : « Quocirca in eos deinceps saeviens, ut obtrectores et contumaces, volumen composuit invectivum, quod Antiochense vel Misopogonem appellavit, probra civitatis infensa mente dinumerans addensque veritati conplura : post quae multa in se facete dicta conperiens, coactus dissimulare pro tempore, ira sufflabatur interna ».

¹⁵¹ L'attribution, qui ne convainc pas Jean-Claude Margolin, vient de Nicolas de la Mare, dans son *Traité de la Police*, publié de 1705 à 1710 à Paris. Voir Jean-Claude Margolin, « Érasme, la bière et Julien l'Apostat », *Moreana*, vol. 5, n° 2, 1968, p. 23-28.

lui-même. Il se décrit hirsute, avec des poux dans la barbe et ne mangeant que très peu par peur d'ingérer des poils. Par ce masochisme philosophique, cynique, Julien enlève tout pouvoir aux moqueries adverses, puisqu'il s'approprie leurs discours satiriques, notamment par la figure qu'Antoine Fouquelin appelle en 1555 le vice de prosopopée¹⁵² :

As-tu vraiment pensé, me répondez-vous, que ta rusticité, ta rudesse et ta gaucherie pouvaient s'harmoniser avec cela ? Est-elle à ce point niaise et simplette, ô le plus ignare et le plus hargneux des humains, cette petite âme que des esprits particulièrement vulgaires déclarent sage, et que tu te crois obligé d'orner, d'enjoliver avec cette « sagesse » ? Ah ! quelle erreur ! Tout d'abord, cette « sagesse » nous ignorons ce que c'est ; nous n'en entendons que le nom, mais la chose nous échappe. Si c'est vivre comme tu vis actuellement, si c'est savoir qu'il faut se soumettre aux dieux et aux lois, traiter de pair à égal ses égaux, accepter sans aigreur leur supériorité, faire en sorte et prévoir que les pauvres ne soient point brimés par les riches et, pour cette raison, subir les désagréments qui te sont sans doute arrivés maintes fois, haines, colères, insultes ; mieux encore, si c'est supporter cela de sang-froid, sans se fâcher ni céder au ressentiment¹⁵³.

En assumant la parole de l'adversaire pour la retourner contre lui dans ce qui tient lieu à la fois de prolepse et de resignification subversive, Julien fait l'apologie de son mode de vie et fait passer les Antiochiens pour des ignorants du dernier ordre. Dans l'édition de 1583, au fil du texte, les manchettes font apparaître quatre termes importants pour caractériser ce passage : « ironica vituperatio » ou « laus ironica » et « prosopopeia¹⁵⁴ ». La formule de la

¹⁵² « Mais comme la Prosopopeie est un grand ornement d'eloquence, quand nous representons la personne par voix et parolle decente et convenante : Ainsi est ce un grand vice : quand la parolle repugne à la nature de la personne feinte et representee : comme si quelqu'un faisait parler un méchant homme, en homme de bien : un fol, sagement et avec discretion, il serait ridicule, pource qu'il n'auroit eu égard à ce que la nature de la chose requiert », Antoine Fouquelin, *La Rhétorique françoise d'Antoine Foclin de Chauny en Vermandois*, Paris, André Wechel, 1555, p. 93. C'est une figure traditionnelle de la satire. Voir notre article « La *Satyre ménippée* et son *Supplement* : la reconstruction érudite d'un genre ou le pamphlet du déguisement », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 92, 2021, p. 211 à 229.

¹⁵³ Julien l'empereur, *Œuvres complètes*, édition préparée par Christian Lacombarde, Paris, Les Belles Lettres, t. 2, 2^e partie, 1964, p. 164.

¹⁵⁴ Julien l'empereur, *Opera quæ extant omnia*, Paris, Denis Duval, 1583, p. 34, 93 et 50.

rhétorique de Fouquelin, « vice de prosopopée », n'est pas retenue, mais l'alliance de ces termes qui reviennent dans de nombreuses manchettes suggère bien l'idée d'une prosopopée oblique, ironique, qui subvertit la parole rapportée et donc s'éloigne de l'hypophore.

La *Lettre aux Athéniens* est juridique, sa grammaire suivant une structure ternaire : l'avocat Julien (« je ») défend sa cause auprès des juges athéniens (« vous ») en tentant de faire condamner Constantin (« il »). En revanche, le *Misopogon* reste dans une réciprocité évidente : Julien (« je ») s'oppose aux Antiochiens (« vous »). Or, à partir du 37^e paragraphe, Julien mentionne ses amis et le « je » devient « nous » :

Quant au flot d'insultes que, tant dans le privé qu'en public, vous avez déversé contre ma personne dans vos couplets satiriques, je vous autorise, en venant – comme je l'ai fait – de m'accuser moi-même, d'user encore dans ce domaine d'une plus grande franchise. Non, jamais je ne vous ferai pour cela le moindre mal : ni exécution, ni flagellation, ni fers, ni prison, ni punition. À quoi bon ! Puisque cette démonstration que, mes amis et moi, nous venons de donner d'une vie vertueuse est pour vous dénuée de tout intérêt et parfaitement importune, que vous ne trouvez pas le moindre charme à en avoir l'image sous les yeux, j'ai décidé de quitter cette ville et de m'éloigner, non que je sois convaincu, assurément, de plaire en tous points à ceux chez qui je me rends [à Tarse], mais parce que j'estime préférable, dans le cas où je n'obtiendrais pas tout au moins chez eux la réputation d'un homme de bien, de faire bénéficier chacun à tour de rôle de mon fâcheux caractère, au lieu d'incommoder cette heureuse cité avec le parfum gênant, si l'on peut dire, de mon équité et de la sagesse de mes amis. Pas un de nous, en effet, n'a acheté chez vous de propriété ou de jardin ; pas un n'a fait construire ici de maison, ni pris en mariage une de vos filles ou marié ici la sienne ; pas un ne s'est épris de vos beaux adolescents ; pas un n'a convoité votre richesse assyrienne. Nous nous sommes désintéressés de vos présidences honorifiques ; nous n'avons pas supporté qu'une de vos curiales empiétât sur notre pouvoir ; nous n'avons pas engagé le peuple à se mettre en frais de banquets ou de spectacles. Bien mieux : nous lui avons ménagé une vie si douce que, se trouvant désormais à l'abri du besoin, il a composé ses chansons satiriques contre ceux qui lui avaient procuré l'abondance¹⁵⁵.

L'arrivée du « nous » permet à Julien, honni, d'intervertir les rôles et de honnir à son tour. Par les anaphoriques « pas un », il rejette la cité qui l'a rejeté, et qui semble immunisée à la sagesse impériale (pour reprendre l'ironie du passage cité). Il entérine un rejet mutuel et

¹⁵⁵ Julien l'empereur, *Œuvres complètes*, ouvr. cité, t. 2, 2^e partie, p. 191-192.

renforce la réciprocité, mais il le fait au détriment des Antiochiens, ainsi qu'en vantant son talent pour gouverner. La morale implacable qu'il associe à son *ethos* lui permet en plus de quitter Antioche sans violence verbale, puisqu'il étouffe en lui-même celle des poèmes satiriques dont il a été la cible, notamment grâce à ses prosopopées ironiques (vicieuses, dirait Fouquelin). De plus, il promet la non-violence : « ni exécution, ni flagellation, ni fers, ni prison, ni punition ». En renonçant aux châtiments corporels, Julien renforce la portée philosophique de son texte et en augmente la force polémique, car le discours devient le seul châtiment auquel les Antiochiens auront droit. Ainsi, le *Misopogon* élève l'invective en en faisant une leçon de détachement philosophique, voire cynique, mais cette finesse ne sera guère associée à l'invective par la suite.

Julien est donc un empereur polémiste : il écrit aussi deux discours contre de faux philosophes cyniques, parfois appelés invective par la critique, et un discours intitulé *Contre les Galiléens*. À cet antichristianisme, qui va jusqu'à la persécution, les réponses ne se font pas attendre. Comme l'écrit Peter van Nuffelen, « la réponse chrétienne à Julien est immédiate, complexe et s'étend sur une longue période¹⁵⁶ ». Selon ce critique en effet, peu après la mort du dernier empereur païen, Grégoire de Nazianze compose deux discours de réfutation, eux aussi appelés parfois invectives, ainsi qu'Éphrem le Syrien et Jean Chrysostome, suivis dans les siècles subséquents par d'autres (Theodore de Mopsueste, Philippe de Sidé, Cyrille d'Alexandrie, etc.). Avec les conflits doctrinaux engendrés par l'origénisme et l'arianisme, le paganisme antichrétien de celui qu'on appelle alors Julien l'Apostat a pour effet de susciter la rédaction de nombreux textes de réfutations. Cette littérature polémique, à son tour, stimule la naissance d'une rhétorique christianisée, qui se trouve théorisée par Augustin dans ce que Marc Fumaroli appelle « la dernière rhétorique

¹⁵⁶ Peter van Nuffelen, « The Christian Reception of Julian », dans Stefan Rebenich et Hans-Ulrich Wiemer (sous la dir. de), *A Companion to Julian the Apostate*, Leyde, Brill, coll. « Brill's Companions to the Byzantine World », vol. 5, 2020, p. 360. Nous traduisons. Texte anglais : « The Christian response to Julian was immediate, long-lasting and complex ».

antique et la première rhétorique ecclésiastique¹⁵⁷ » : le *De doctrina christiana*, au livre IV. Or, le terme *invectio* y apparaît deux fois et le verbe *invehor*, une seule fois.

3.1.2 Augustin et l'*invectio* sublime

On a coutume de dire qu'au livre IV du *De doctrina christiana*, Augustin christianise la rhétorique cicéronienne, notamment le *De Oratore*, car il reprend l'alliance de l'éloquence et de la sagesse que défend Cicéron, mais en opérant la même transmutation des valeurs que celle opérée par le Christ selon saint Paul : ce qui était folie est devenue sagesse. La sagesse est maintenant celle que confère le Verbe, l'étude des textes sacrés et des docteurs, non plus le stoïcisme et le scepticisme que l'on décèle chez Cicéron. Dans le deuxième chapitre du quatrième livre, intitulé *Rhetorica facultate christianum doctorem uti convenit* (« Il convient au docteur chrétien de se servir de la rhétorique »), Augustin montre l'utilité de la rhétorique, le docteur chrétien devant s'approprier ses ressources afin d'être en mesure de défendre la foi, et de la mettre au service de la sagesse chrétienne. Mais pour faire admettre la nécessité de la rhétorique, Augustin brosse le portrait d'un orateur païen capable de rendre son auditeur docile et bienveillant, attentif et docile (*auditorem benevolum, intentum, docilem*), et de composer un discours concis, clair et vraisemblable (*breviter, aperte, verisimiliter*). Enfin, Augustin s'enflamme : « Les premiers [les orateurs du mensonge] sauront-ils, en faveur du mensonge, émouvoir l'auditeur, l'effrayer, l'affliger, le réjouir, l'exhorter, l'entraîner avec force, tandis que les seconds [les docteurs chrétiens] seront lents et froids pour la cause de la vérité¹⁵⁸ ? ». L'orateur du mensonge, et en cela, diabolique, est véhément et émouvant, il arrache les esprits et les cœurs à la vérité chrétienne, faible et désarmée. La rhétorique devient

¹⁵⁷ Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, ouvr. cité, p. 71.

¹⁵⁸ *De Doctrina christiana*, IV, II, 3, p. 64. Les citations d'Augustin proviennent des *Œuvres complètes de Saint Augustin*, sous la direction de Jean-Joseph-François Poujoulat et Jean-Baptiste Raulx, Bar-le-Duc, Louis Guérin, 1864-1873. Texte latin : « illi animos audientium in errorem moventes impellentesque dicendo terreant, contristent, exhilarent, exhortentur ardenter; isti pro veritate, lenti frigidique dormitent ? ». Traduction de Hussenot.

ainsi l'arme par excellence du prédicateur pour contrecarrer ce type d'éloquence dévoyée. Ce passage où Augustin défend l'utilité de la rhétorique est donc une *amplificatio per comparationem*, où Augustin oppose l'orateur chrétien à l'orateur diabolique. Le style périodique, les questions oratoires, la continuelle opposition entre les *falsa* et les *vera*, les gradations amplifiant l'indignation que le lecteur ressent en imaginant un orateur aussi sacré que maladroit, ennuyeux et incapable de répondre à une attaque. La rhétorique chrétienne prend donc sa valeur négativement, sur le mode de l'indignation contre l'orateur mal intentionné, techniquement excellent, mais avec qui il faut rivaliser, et qu'il faut paradoxalement imiter, pour ne pas rester *inermis*, terme qu'emploie Augustin, et qui signifie *désarmé*.

Après les chapitres d'introduction, la rhétorique d'Augustin se présente sous la forme d'une discussion sur les trois styles : grand, modéré et simple. Afin d'inscrire l'*invectio* dans cette discussion et de pouvoir l'associer à un style, il convient tout d'abord de décrire à grands traits la théorie d'Augustin. Il fait correspondre les trois styles avec les trois objectifs du discours : *docere, delectare, flectere*. Ainsi, il convient au style simple d'enseigner la parole de Dieu, avec le souci de rester clair, agréable et d'éviter les discussions savantes en chaire, pour les réserver aux initiés. Le style modéré sert à plaire, dans le but de conserver l'attention de l'auditoire. Le style modéré est assimilé au genre démonstratif. Augustin mentionne alors à plusieurs reprises la *vituperatio*, six fois, toujours accompagnée de *laudatio*, dans une stricte symétrie morale qui évoque le cercle herméneutique du discours démonstratif proposé par Ullrich Langer : l'éloge fait la vertu et la vertu appelle l'éloge, et symétriquement pour le blâme et le vice. Cependant, l'accent est mis sur le *placere*, et donc sur l'ornement, et par conséquent sur sa limitation. Le prédicateur ne doit pas devenir un histrion. Si Augustin ne s'attarde pas sur la *vituperatio*, il reste qu'elle fait bien partie de l'arsenal du prédicateur et participe donc au projet pastoral et au plaisir de l'auditeur. Enfin, l'évêque d'Hippone en vient au grand style, auquel il accorde un rôle très précis : provoquer non seulement des larmes, mais surtout pousser au changement de vie. L'exemple que donne Augustin est en effet celui d'une prédication contre la *caterva*, qui signifie *foule, bande* ou *troupe désorganisée*, mais qui sous la plume d'Augustin désigne un rituel de lapidation entre deux

bandes, pratiqué par les habitants de Césarée. Ceux-ci ayant compris la cruauté de cette pratique, compréhension visible dans les larmes et les gémissements, la coutume est abandonnée. La particularité du grand style est donc de provoquer une *vitae mutatio* (changement de vie), pour reprendre le terme d'Augustin : seul le grand style bouleverse l'auditoire au point de remplacer les mauvaises habitudes par les bonnes. Il y a donc une hiérarchie des styles :

Sans doute le genre simple a pu souvent opérer un changement (*mutati*) dans les esprits ; mais c'était en leur apprenant ce qu'ils ignoraient, en leur faisant admettre ce qu'ils avaient regardé comme incroyable, et non en les déterminant à l'accomplissement d'un devoir bien connu qu'ils avaient repoussé jusqu'alors. Au genre élevé seul il appartient de triompher d'une telle résistance. Sans doute aussi le genre tempéré, employé avec éloquence dans le blâme ou la louange (*laudes et vituperationes*), a pu avoir pour effet sur certains esprits, non seulement de leur plaire, mais même de les porter à vivre d'une manière louable et à l'abri de tout reproche. Mais va-t-il jusqu'à changer tous ceux qu'il charme, comme le genre élevé pousse à agir tous ceux qu'il touche, comme le genre simple donne la connaissance et la certitude de la vérité à tous ceux qu'il instruit¹⁵⁹ ?

Ce passage montre l'importance du style élevé, ultime recours du prédicateur contre l'erreur enracinée dans les cœurs endurcis. En même temps, Augustin construit son *ethos* de prédicateur efficace et expérimenté, sa parole provoquant un changement de mœurs et l'abandon d'un rituel de lapidation, ce qui confère au style sublime une vocation à la *vitae mutatio*. Seule la véhémence du sublime peut provoquer un changement de vie en s'opposant à l'habitude du vice, alors que le style modéré, démonstratif, ne fait que renforcer les habitudes déjà bien ancrées :

¹⁵⁹ *De Doctrina christiana*, IV, XXIV, 54, p. 83. Texte latin : « Submisso etiam dicendi genere sunt plerique mutati, sed ut quod nesciebant scirent, aut quod eis videbatur incredibile crederent, non autem ut agerent quod agendum iam noverant et agere nolebant. Ad huiusmodi namque duritiam flectendam debet granditer dici. Nam et laudes et vituperationes quando eloquenter dicuntur, cum sint in genere temperato, sic afficiunt quosdam ut non solum in laudibus et vituperationibus eloquentia delectentur, verum et ipsi laudabiliter appetant fugiantque vituperabiliter vivere. Sed numquid omnes qui delectantur, mutantur, sicut in grandi genere omnes qui flectuntur, agunt, et in summisso genere omnes qui docentur, sciunt, aut credunt verum esse quod nesciunt ? ».

J'ai cité ce passage [un éloge de la virginité] comme modèle de style tempéré, parce qu'il n'est pas question de porter à embrasser la virginité celles qui ne l'ont pas encore fait, mais de retracer les vertus que doivent pratiquer celles qui s'y sont vouées. Il n'appartient qu'à l'éloquence la plus élevée d'inspirer cette grande et courageuse résolution¹⁶⁰.

Il apparaît donc que les styles élevé et simple sont préférables au modéré, qui, moins enclin à pousser à la vertu, figée dans l'évidence, ne fait que « retracer » ce qui a déjà été tracé. Si le style simple de l'enseignement a son rôle à jouer dans le projet pastoral que dessine le *De Doctrina christiana*, si le plaisir de l'auditoire est à prendre en compte, seule la véhémence du sublime peut déraciner le mal en faisant appel à la sensibilité et pas seulement à la raison comme c'est le cas du style simple et du *docere*. Augustin hiérarchise donc les styles : d'abord le style élevé, ensuite le simple et enfin le modéré. Mais, comme Cicéron et plus tard Érasme, Augustin insiste sur la souplesse de son système : il faut varier les styles pour les faire briller les uns les autres, il faut que le discours soit comme les vagues, qu'aux sommets succèdent des accalmies. Le discours est donc comparé à la mer, alternant les montées vers le style élevé et les descentes vers le style simple. De plus, Augustin reprend l'idée cicéronienne de l'organisation du discours de style élevé¹⁶¹ : « Il importe de savoir quel genre de style peut s'allier à un autre, et dans quelle circonstance cela est nécessaire. Dans le style élevé, le début doit être toujours, ou presque toujours, tempéré¹⁶² ».

Une fois esquissée la structure générale de la rhétorique d'Augustin, sa nature agonistique, en rivalité avec l'orateur païen, qui est celui du mensonge, ainsi que la hiérarchie

¹⁶⁰ *De Doctrina christiana*, IV, XXI, 48, p. 81. Texte latin : « Haec autem propterea in exemplo huius temperati generis posui, quia non hic agit ut virginitatem voveant quae nondum voverunt, sed quales esse debeant quae iam votae sunt. Nam ut aggrediatur animus tantum ac tale propositum, grandi utique dicendi genere debet excitari et accendi ».

¹⁶¹ Voir le prochain chapitre, p. 157, où nous citons Cicéron à ce propos (*De Oratore*, LXXVIII).

¹⁶² *De Doctrina christiana*, IV, XXIII, 52, p. 82. Texte latin : « Interest enim quod genus cui generi interponatur vel adhibeatur, certis et necessariis locis. Nam et in grandi genere semper aut paene semper temperata decet esse principia ».

des styles qu'il propose, nous sommes en mesure d'évaluer la place de l'*invectio* dans ce système. Au cours de sa discussion, Augustin donne deux exemples de style élevé, où le verbe *invehor* apparaît :

Je vais néanmoins citer des exemples du style élevé, tirés des œuvres de ces deux grands hommes [Cyprien et Ambroise]. Tous deux se sont élevés avec force (*invecti sunt*) contre ces femmes qui essaient, par des couleurs étrangères, de rehausser l'éclat de leur teint, ou plutôt de l'anéantir¹⁶³.

Augustin choisit donc le verbe *invehor* pour annoncer ses deux exemples de prédication en style élevé contre le cosmétique féminin, ce qui suggère que l'*invectio* a bien un rôle à jouer dans le style élevé de la prédication. Il s'agit en effet dans les deux exemples d'amplifier le crime (le maquillage) et d'indigner l'auditoire. Mais avant de commencer la discussion sur les styles, que nous venons de résumer, Augustin, toujours dans une posture agonistique, veut réfuter l'idée suivant laquelle les écrivains bibliques n'auraient guère de talent pour la rhétorique. Il veut montrer qu'il existe une éloquence des prophètes (*eloquentia prophetarum*). Dans cette intention, il analyse les lettres de Paul, mais surtout, un passage du prophète Amos. Nous citons de manière extensive le passage en question et le commentaire suivant, où apparaît le terme *invectio* :

Voici donc comment s'élève (*exclamavit*) Amos, d'humble habitant des champs devenu prophète, quand il attaque les hommes impies, superbes, dissolus, et foulant aux pieds la charité fraternelle : « Malheur (*Vae*) à vous qui vivez en Sion dans l'abondance de toutes choses, et qui mettez votre confiance en la montagne de Samarie, grands qui êtes les chefs du peuple, qui entrez avec une pompe fastueuse dans les assemblées d'Israël ! Passez à Chalané et voyez. Allez de là dans Emath la grande, et descendez à Geth, au pays des Philistins, et dans les royaumes qui dépendent de ces villes. Examinez si les terres qu'ils possèdent sont plus étendues que les vôtres, vous que Dieu réserve pour le jour de l'affliction, et qui êtes prêts d'être asservis à un roi barbare ; qui dormez sur des lits d'ivoire, et vous étendez mollement sur votre couche ; qui mangez les agneaux gras, et les génisses choisies de tout le troupeau ; qui chantez aux accords de la harpe. Ces hommes ont cru qu'ils

¹⁶³ *De Doctrina christiana*, IV, XXI, 49 et 50, p. 81 et 82. Texte latin : « Verum ex eo quod ambo egerunt, dictionis grandis exempla memorabo. Ambo quippe invecti sunt in eas quae formam pigmentis colorant vel potius decolorant ».

étaient pour l'harmonie les rivaux de David ; et ils boivent le vin dans de larges coupes, et ils répandent sur eux les parfums les plus exquis, insensibles à la ruine de Joseph » [Amos, VI, 1-6]. Si ces docteurs infatués de l'éloquence (*veluti docti disertique*), qui méprisent nos prophètes comme des ignorants, étrangers aux délicatesses du langage, eussent eu à traiter le même sujet en présence des mêmes auditeurs, et s'ils eussent voulu le traiter convenablement, je le demande, auraient-ils désiré s'exprimer autrement ?

Est-il rien de plus parfait à désirer pour les oreilles les plus délicates ? Avec quel éclat (*fremitu*), dès le début, l'invective (*ipsa invectio*) vient frapper (*illisa est*) les cœurs endormis (*quasi sopitis sensibus*), pour les réveiller (*ut evigilarent*) ! « Malheur (*Vae*) à vous qui vivez en Sion dans l'abondance de toutes choses, et qui mettez votre confiance en la montagne de Samarie, grands qui êtes les chefs des peuples, qui entrez avec une pompe fastueuse dans les assemblées d'Israël¹⁶⁴ ! » [Amos, VI, 2-3].

Pour montrer l'éloquence du prophète, Augustin utilise l'*invectio*, à laquelle il confère la même efficacité que le style élevé : elle est chargée de réveiller les sens endormis, de bouleverser les *sensus*, à la fois *sens* et *faculté de penser*. C'est un deuxième indice qui pousse l'*invectio* vers le style élevé et la *vitae mutatio*, finalité de la prédication. Par la suite, Augustin continue d'analyser phrase par phrase les menaces prophétiques d'Amos

¹⁶⁴ *De Doctrina christiana*, IV, VII, 15-17, p. 68-69. Texte latin : « Cum igitur argueret impios, superbos, luxuriosos et fraternae ideo neglegentissimos caritatis, rusticus vel ex rustico iste Propheta exclamavit, dicens : *Vae qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariae, optimates capita populorum, ingredientibus pompaticae domum Israel ! Transite in Chanaan et videte et ite inde in Emath magnam et descendite in Geth Palaestinorum et ad optima quaeque regna horum, si latior terminus eorum termino vestro est. Qui sepe rati estis in die malum et appropinquatis solio iniquitatis ; qui dormitis in lectis eburneis et lascivitis in stratis vestris, qui comeditis agnum de grege et vitulos de medio armenti ; qui canitis ad vocem Psalterii. Sicut David putaverunt se habere vasa cantici, bibentes in phialis vinum, et optimo unguento delibuti ; et nihil patiebantur super contritione Ioseph. Numquidnam isti, qui Prophetas nostros tamquam ineruditos et elocutionis ignaros veluti docti disertique contemnunt, si aliquid eis tale vel in tales dicendum fuisset, aliter se voluissent dicere, qui tamen eorum insanire noluissent ?*

Quid enim est quod isto eloquio aures sobriae plus desiderent ? Prima ipsa invectio quasi sopitis sensibus ut evigilarent, quo fremitu illisa est ? *Vae vobis qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariae, optimates capita populorum, ingredientibus pompaticae domum Israel !* ».

précédemment citées. Il concentre son analyse sur le découpage de l'*invectio* en périodes et membres, afin d'en faire ressortir les qualités oratoires, toujours dans un esprit de réfutation. Oui, les apôtres et les prophètes ont leur éloquence propre :

Il attaque (*remordet*) ensuite leur passion désordonnée pour les plaisirs de l'oreille. Mais après avoir dit « Vous qui chantez aux accords de la harpe », sachant que l'exercice modéré de la musique n'est pas incompatible avec la sagesse, tout à coup par un tour admirable d'éloquence, il suspend l'invective (*invectionis impetu relaxato*), ne parle plus directement à ces hommes, mais parle d'eux à la troisième personne (*et non ad illos sed de illis iam loquens*), pour nous apprendre à distinguer la musique inspirée par la sagesse (*sapientis*) de celle que produit la passion (*luxuriantis*)¹⁶⁵.

Ce passage nous permet de préciser le sens qu'Augustin donne à l'*invectio*. Il note le changement de personne qui a lieu dans la prophétie : Amos ne s'adresse plus directement à ceux dont il prédit le malheur, mais parle d'eux comme des absents. L'*invectio* est donc pour Augustin limitée à l'attaque verbale directe, elle est une figure de rhétorique définie : le rapport réciproque des deux premières personnes (*ad illos*) : « je » s'adresse à « vous », pour les menacer d'un malheur, c'est-à-dire de la colère divine, violence légitime. Dès que le prophète parle des cibles de sa malédiction à la troisième personne (*de ille*), l'*invectio* telle que la conçoit Augustin prend fin. De plus, l'évêque d'Hippone conclut sur l'effet discriminant de l'*invectio*, qui permet de différencier la musique de la sagesse, celle de David, de la musique de la luxure. Enfin, le prophète menace de malheurs ceux dont le comportement qu'il décrit doit changer. Cette menace repose sur l'interjection *vae*, sur laquelle il faut s'attarder un instant, car elle donne force à l'invective du prophète. *Vae* traduit l'hébreu הוי (*hōy*), le grec biblique οὐαι¹⁶⁶, équivalent de l'anglais *woe* et du français *hélas*, *holà* ou *malheur* : comme l'écrivent Don Slager et Lynell Zogbo, « d'une interjection de

¹⁶⁵ *De Doctrina christiana*, IV, VII, 19-21, p. 70. Texte latin : « Deinde luxuriosam remordet aurium voluptatem. Ubi cum dixisset: *Qui canitis ad vocem psalterii*, quoniam potest exerceri sapienter a sapientibus musica, mirabili decore dicendi, invectionis impetu relaxato, et non ad illos sed de illis iam loquens, ut nos musicam sapientis a musica luxuriantis distinguere commoneret ».

¹⁶⁶ Voir A. D. Lowe, « The Origin of οὐαι », *Hermathena*, n° 105, 1967, p. 34-39.

deuil, utilisée dans des contextes de tous les jours, הוי *hōy* a été adopté par un groupe de prophètes visionnaires pour signaler un certain type de message (ou de chant). Il finit par être l'une des caractéristiques identificatrices d'un genre littéraire spécifique : *l'oracle de reproche*¹⁶⁷ ». De plus, « comme l'interjection hébraïque הנה *hinnéh*, הוי *hōy* semble jouer lui aussi un autre rôle au niveau de la structure : il peut, en combinaison avec d'autres procédés stylistiques, signaler un point culminant du discours¹⁶⁸ ». Par l'interjection *vae*, l'*invectio* se trouve reliée à l'idée de point culminant du discours, d'apogée, d'élévation du style. Or, c'est justement cet art de mal dire religieux, violent et sacré, qui relève en définitive du rituel, qui viendra influencer l'invective médiévale par l'intermédiaire de la Bible et de la rhétorique augustinienne. En effet, comme l'écrit Nicolino Applauso, « les malédictions de l'ancienne Mésopotamie nous aident à mieux comprendre les imprécations de la Bible, qui sont le prolongement de la tradition sumérienne et qui, à leur tour, influencent l'invective médiévale¹⁶⁹ ». À travers Augustin, les genres bibliques de la malédiction, de l'oracle de reproche ou de l'imprécation prennent le nom d'*invectio* et cette figure particulière à l'éloquence des prophètes fait son entrée dans la grille herméneutique de la rhétorique classique qu'utilise l'évêque d'Hippone. L'*invectio* est donc reliée au grand style plus qu'à tout autre, dans le *De doctrina christiana*, par la gravité de son sujet et par l'effet qu'elle produit : elle participe à la *vitae mutatio* en réveillant les auditeurs, elle est une parole à la fois humaine et divine, un oracle de reproche qui s'élève en un point culminant. Elle touche les âmes pour les transformer, au contraire des genres démonstratifs de la *vituperatio* et de la *laudatio*, qui confortent par le plaisir de l'auditeur des habitudes déjà bien ancrées. La rhétorique augustinienne donne par conséquent à l'*invectio* une place clé dans l'exercice du pouvoir conféré à la sublime grandiloquence : l'emportement indigné et sacré de l'orateur

¹⁶⁷ Don Slager et Lynell Zogbo, « Le terme hébreu הוי *hōy* : cri de désespoir ou malédiction ? », *Le Sycomore*, vol. 7, n° 2, p. 2-22, 2014, p. 18.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 11.

¹⁶⁹ Nicolino Applauso, *Dante's Comedy and the Ethics of Invective in Medieval Italy, Humor and Evil*, ouvr. cité, p. 15.

éveille et provoque le changement de vie, il est, en cela, émulation de la parole prophétique. L'*invectio* n'est donc ni *vituperatio*, ni *convicium*, ni blâme, ni injure, elle est strictement, pour Augustin, une figure de rhétorique essentielle au sublime¹⁷⁰ de la prédication : une attaque verbale directe, *ad hominem*, modelée sur l'éloquence des prophètes et qui provoque, idéalement, un changement de comportement.

D'une manière générale, durant la seconde moitié du IV^e siècle et le V^e siècle de notre ère, l'emploi des vocables *invectiva* et *invectio* s'accroît. Rufin d'Aquilée (345-411), né probablement quinze ans après Ammien Marcellin (330-395), utilise, lui aussi, à plusieurs reprises ces termes dans son œuvre ; Jérôme de Stridon (347-420), également. Si l'on ajoute Augustin d'Hippone (354-430) et Tiberius Claudius Donatus (ou Tibère Donat, fin IV^e-début V^e) à ce groupe, nous constatons que le terme *invectio* circule, avec des jeux d'échos et une certaine cohérence, à l'intérieur d'un cercle d'érudits formés en rhétorique. En effet, Augustin prend la peine d'écrire : « Je prendrai la version latine faite sur l'hébreu par le prêtre Jérôme, versé dans l'une et l'autre langue¹⁷¹ ». Par conséquent, Augustin démontre l'existence d'une *eloquentia prophetarum* dans la traduction de Jérôme, et il le précise aussi pour promouvoir le travail de son pair. Or, nous allons voir que Rufin appelle lui aussi *invectio* ce passage du livre d'Amos traduit par Jérôme : le sens et le rôle qu'Augustin accorde à l'*invectio* feront fortune, on le voit, dans la rhétorique de la chaire.

3.1.3 L'ordre et le tissu

Rufin emploie dans son œuvre le terme *invectio* à plusieurs occasions. Deux occurrences du terme retiendront notre attention. La première apparaît dans l'*Apologie contre Jérôme*. Rufin écrit ainsi, au début du second livre : « J'expose encore le début de ses déchirements, dont on peut facilement inférer que l'invective gagnera par la suite en

¹⁷⁰ Augustin, au contraire de Quintilien, n'emploie jamais le latin *sublimis*, il emploie toujours *grandis*.

¹⁷¹ IV, VII, 15, p. 69. Texte latin : « sed sicut ex Hebraeo in Latinum eloquium presbytero Hieronymo utriusque linguae perito interpretante, translata sunt ».

intensité¹⁷² » (*Initium tamen lacerationis ipsius ponam, ex quo facilius coniici possit, quantum in consequentibus augescat invectio*). L'*invectio* à laquelle Rufin fait référence est l'attaque de Jérôme dans une lettre adressée à Julia Eustochium contre les femmes qui n'acceptent pas leur sexe de naissance et s'habillent en homme, dans un premier temps. Jérôme continue, et voici le passage qui constitue dans un second temps pour Rufin une intensification de l'invective :

J'ai honte de dire le reste, de peur de paraître invectiver (*ne videar invehi*) plutôt qu'avertir. Il y en a d'autres – je parle des hommes de mon ordre – qui ambitionnent le sacerdoce et le diaconat pour voir plus librement les femmes. Ils n'ont souci que de leurs vêtements, de leurs parfums ; que leur pied ne danse pas dans un soulier avachi ; leurs cheveux bouclés portent l'empreinte du fer à friser, leurs doigts scintillent de bagues et, de peur que la chaussée trop humide ne leur mouille la plante des pieds, ils y impriment juste le bout des orteils ! Tu croirais voir des fiancés plutôt que des clercs¹⁷³.

Dans son apologie, Rufin appelle donc malicieusement *invectio* le passage précis où Jérôme, surpris en flagrant délit de prétérition, prend soin de dire qu'il ne veut pas de l'invective : ici, *invectio* répond à *ne videar invehi*. L'invective de Jérôme est reconnaissable à la figure de rhétorique dont Francis Goyet a montré l'importance pour l'*amplificatio per indignationem*, il s'agit de l'*evidentia* ou hypotypose. Par l'accumulation de détails, Jérôme construit l'indignation du lecteur contre les clercs séducteurs et efféminés, comme le fait Cicéron dans

¹⁷² Rufin d'Aquilée, *Opera omnia*, édition préparée par Dominique Vallarsi et Jacques-Paul Migne, Paris, Garnier Frères, coll. « Patrologiae », vol. 21, 1878, p. 587. Nous traduisons toutes les citations provenant de cet ouvrage.

¹⁷³ Lettre XXII, 28. Jérôme, *Lettres*, édition préparée par Jérôme Labourt, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 1949, p. 158. Texte latin : « pudet reliqua dicere, ne videar invehi potius quam monere. Sunt alii – de mei ordinis hominibus loquor – qui ideo ad presbyterium et diaconatum ambiunt, ut mulieres licentius videant. Omnis his cura de vestibus, si bene oleant, si pes laxa pelle non folleat. Crines calamistri vestigio rotantur, digiti de anulis radiant et, ne plantas umidior via spargat, vix imprimunt summa vestigia. Tales cum videris, sponsos magis aestimato quam clericos ».

le modèle classique qu'est *In Verrem*¹⁷⁴. Il y a plus. La lettre XXII est une exhortation à la virginité et à l'humilité : c'est une lettre homilétique, parénétique, proche du sermon. Ainsi, l'usage que fait Rufin du terme *invectio* est cohérent avec celui qu'en fait Augustin. Il s'agit dans les deux cas d'un passage véhément visant à éveiller le sens moral, avec la nuance suivante : l'attaque de Jérôme n'est pas directe. Dans son apologie, Jérôme emploie aussi le terme : « Réjouis-toi de mes attaques (*invectione mea*) pour ne pas risquer, si tu te plains, de passer pour hérétique. Quand un écrit s'en prend aux vices sans nommer personne, celui qui se fâche s'accuse lui-même¹⁷⁵ ». Cet argument sera repris par Pétrarque dans son *Invective contre un médecin*, et par Érasme pour défendre l'*Éloge de la Folie* dans sa lettre à Dorp. Jérôme assume donc totalement le terme d'*invectio*, en accord sur ce point avec Rufin, qui utilise aussi le terme pour évoquer les lettres de Jérôme, et non les siennes. À ce propos, il évoque le *toto textus invectionis* des lettres de Jérôme, qui « incessamment accuse et tourmente¹⁷⁶ » (*toto invectionis suæ textu indesinenter incuset et laceret*). Nous sommes au deuxième paragraphe de la première apologie contre Jérôme. « Tout le tissu des invectives » : nous tenons ici l'indice d'une attaque verbale tissée tout au long de la lettre, l'*invectio* passant ainsi du statut de lieu, ou figure de style, à celui de texte. Est également intéressant le fait que Rufin utilise le terme dans ses commentaires exégétiques sur le prophète Amos, *In Amos commentarius* : « À l'exclusion de ces deux versets [Amos, 5, 16-17], dont nous pensons qu'ils sont inspirés de la personne du prophète qui se lamente, la cohorte des invectives se poursuit¹⁷⁷ (*invectionis ordo decurrit*) ». Nous sommes onze versets exactement avant le

¹⁷⁴ Voir notre premier chapitre, ainsi que l'introduction de Francis Goyet, *Le Regard rhétorique*, ouvr. cité, 2017.

¹⁷⁵ Jérôme, *Apologie contre Rufin*, édition préparée par Pierre Lardet, Paris, Cerf, 1983, p. 36. Texte latin : « Laetere invectione mea, ne, si dolueris, haereticus esse videaris. Quando sine nomine contra vitia scribitur, qui irascitur accusator sui est ».

¹⁷⁶ Rufin d'Aquilée, *Opera omnia*, ouvr. cité, p. 542.

¹⁷⁷ Rufin d'Aquilée, *Opera omnia*, ouvr. cité, p. 1080. Texte latin : « Sepositis illis versibus, quos ex persona diximus prophetae miserantis illatos, invectionis ordo decurrit ».

passage cité par Augustin dans le *De doctrina christiana*. Encore une fois, Rufin signale le passage invectif par le milieu en l'interrompant : avant il notait son intensification, maintenant son interruption par deux versets de lamentation : « C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel, le Dieu des armées, le Seigneur ; Dans toutes les places on se lamentera, Dans toutes les rues on dira : Hélas ! hélas ! (*Væ ! Væ !*) On appellera le laboureur au deuil, Et aux lamentations ceux qui disent des plaintes. Dans toutes les vignes on se lamentera, Lorsque je passerai au milieu de toi, dit l'Éternel¹⁷⁸ ». Le commentaire de Rufin suggère que l'*invectio* est ici le mode d'expression de la parole prophétique, *ex deo*, tandis que la *lamentatio* serait personnelle, *ex persona*. Il repère ainsi la préparation à l'emportement qu'Augustin définit comme *invectio* onze versets plus bas, cette préparation étant d'ailleurs ce que Rufin appelle l'*ordo invectionis*. Cette belle expression, *invectionis ordo decurrit*, invite au commentaire, car elle suggère la succession, la construction et l'ordre, mais elle a aussi un sens militaire, c'est l'ordre des légions, soutenu par le sens militaire que porte aussi le verbe *decurro*, faire des manœuvres. Elle montre encore l'importance de l'ordre, de la disposition militaire des attaques, rythmées par l'interjection anaphorique *væ*, dans la fabrication verbale d'un point culminant et édifiant. Elle s'oppose aussi à la *caterva* contre laquelle lutte Augustin avec l'ordre de sa prédication sublime. Ainsi l'*invectio* se pare des atours du sublime dans la prédication et la prophétie, tandis qu'elle devient sous les plumes de Jérôme et Rufin un tissu d'attaques incessantes, fruit d'une violence réciproque produite dans un objectif de justice personnelle. Dès lors, s'esquisse dès les premières apparitions du mot l'ambivalence fondamentale de l'art de mal dire, à la fois légitime et illégitime, qu'on ne cesse d'observer dans les usages et les définitions des termes apparentés au mal dire.

3.1.4 Tibère Donat

Ce rhéteur, dont on retrace l'activité à la fin du IV^e siècle et au début du V^e de notre ère, est à différencier du grammairien communément appelé Donat. Pour ce faire, nous

¹⁷⁸ Nous citons la *Bible de Jérusalem*, Amos, 5, 16-17.

l'appellerons Tibère Donat. Il est donc contemporain du groupe des érudits formé par les docteurs Jérôme, Rufin et Augustin et par l'historien Ammien Marcellin. Dans son commentaire sur l'*Énéide*, *Interpretationes Vergiliana*e, il repère cinq invectives, en tant qu'attaque verbale au discours direct, de la même manière que l'invective d'Amos pour Augustin se limitait à l'adresse directe de la première à la deuxième personne. Ce relevé s'inscrit dans la démarche générale de l'ouvrage, dans lequel il soutient la thèse selon laquelle on ne peut comprendre l'*Énéide* sans la rhétorique. L'*invectio* y est en effet peu ou prou la même que celle définie par Augustin : une attaque au discours direct proche, en définitive, de la prosopopée, puisque cette attaque peut être mise dans la bouche d'un mort ou d'un ennemi absent. Le terme *invectio* indique par conséquent la violence des mots et des passions que véhicule la figure. Avec Tibère Donat, après les modèles d'*invectio* que sont Cicéron, Julien l'empereur et les prophètes de la Bible, s'ajoute donc Virgile. Cela a une conséquence majeure : l'invective entre en poésie et devient une forme poétique, mineure, mais persistante, comme elle est déjà devenue un type de lettre rhétorique et une figure du sermon. En interprétant Virgile avec une notion à la mode, Tibère Donat invente la possibilité d'un genre poétique autonome dont nous trouverons des exemples du XI^e au XIX^e siècle, de Godefroid de Winchester à Verlaine. Si Rufin donne à l'*invectio* l'amplitude d'un texte, d'un ordre, si Augustin la limite à une malédiction prophétique, Tibère Donat la restreint davantage encore, parfois jusqu'au mot. Enfin, d'après David-Scott Wilson-Okamura, les *Interpretationes Vergiliana*e sont imprimées dès 1488 et on en dénombre 55 éditions jusqu'en 1599¹⁷⁹.

Voici l'invective de Neptune, au chant I : « Pour être si hardis, vous croyez-vous si nobles,/Vents qui sans mon aveu avez osé mêler/La terre aux cieux, et soulever de telle

¹⁷⁹ David Scott Wilson-Okamura, *Virgil in the Renaissance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 32.

masse¹⁸⁰ ? ». Tibère Donat commente alors : « il commence abruptement par l’invective (ce genre de sujet n’a en effet pas de début) et amplifie (*exaggerat*) le crime¹⁸¹ (*crimen*) ». Cette charge neptunienne et son commentaire concentrent plusieurs aspects de l’invective : l’emploi de *crimen* nous entraîne dans l’arène de la rhétorique judiciaire, *exaggerat* rappelle le rôle clé de l’amplification dans cette arène, et Neptune, par son invective, rétablit la différence entre l’eau et la terre, qui se trouvait menacée, et engendre le calme après la tempête. L’*invectio* est ici très courte, et soudaine, comme celle d’Ascagne au chant V : « Quel délire/D’un nouveau genre vous prend-il, pauvres Troyennes ?/Que voulez-vous, oui, quoi ? Ce n’est pas un camp grec/Que vous brûlez, c’est votre espoir ! C’est moi, oui, moi,/Votre Ascagne¹⁸² ! ». Et Tibère Donat écrit : « l’invective est introduite sans préambule, ainsi en effet devait procéder celui dont les intérêts avaient été brimés¹⁸³ ». La soudaineté de l’invective est ici justifiée par les circonstances et elle condamne le *furor* des femmes qui, sous l’influence de Junon, ont brûlé leur propre vaisseau. Cette soudaineté s’oppose à l’idée d’ordre et de tissus que favorise Rufin, à l’idée de préparation et d’effet d’annonce préalable. Nous sommes dans un monde poétique d’éclats héroïques, ici dirigés contre les « miserae cives » qui se comportent en « hostem », les deux mots que rapproche Virgile dans les vers de cette *invectio*. Ce rapprochement n’est pas anodin dans un passage appelé invective : il

¹⁸⁰ Virgile, *Énéide*, édition préparée par Olivier Sers, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 42-43. Texte latin : « Tantane vos generis tenuit fiducia vestri ?/Iam caelum terramque meo sine numine, venti,/miscere et tantas audetis tollere moles ? ».

¹⁸¹ Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, édition préparée par Henri Georges, Leipzig, Teubner, vol. 1, 1905, p. 35. Nous traduisons toutes les citations provenant de cet ouvrage. Texte latin : « incipit ab invectioe (hoc enim genus materiae non habet principium) et crimen exaggerat ».

¹⁸² Virgile, *Énéide*, ouvr. cité, p. 250-251. Texte latin : « Qui furor iste novos ? quo nunc, quo tenditis, inquit/heu, miserae cives ? Non hostem inimicaque castra/Agriuom, vestras spes uritis. En, ergo vester/Ascanius ! ».

¹⁸³ Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, ouvr. cité, p. 500-501. Texte latin : « invectio inducta sine principiis ; sic enim procedere debuit ab eo cuius commodum fuerat interceptum ».

s'agit bien de séparer les citoyens de l'ennemi commun. Dans le même ordre d'idées, l'invective de Laocoon, au chant II, donne :

Êtes-vous si fous, malheureux citoyens ?
 Vous les croyez partis ? Croyez-vous qu'un don des Grecs
 Puisse être exempt de ruse ? Est-ce connaître Ulysse ?
 Ou des Grecs enfermés se cachent sous ces planches,
 Ou l'engin est dressé contre nos murs pour voir
 Dans nos maisons, d'en haut être poussé sur Troie,
 Ou il cache un piège autre ! Il nous faut nous défier
 Je crains toujours les Grecs, surtout porteurs d'offrandes¹⁸⁴ !

Tibère Donat commente : « l'invective de l'homme enflammé n'est pas un outrage fait aux citoyens, mais une chose nécessaire au bien commun¹⁸⁵ ». Le rhéteur reprend le terme *ardens* de Virgile, qui qualifie lui-même Laocoon de la sorte, dans le vers précédent. Cicéron l'emploie aussi pour l'orateur¹⁸⁶. De plus, il s'agit d'une invective qui touche au sublime du genre délibératif, puisque Tibère Donat souligne la différence entre outrage et utilité publique. Le « creditis » en début d'invective devient « ne credite » à la fin : Laocoon, prêtre éloquent, est suivi par une foule (*caterva*), il est enflammé (*ardens*), il amplifie la méfiance des Troyens envers les Grecs. Nous sommes dans la mise en scène épique d'une prise de décision, une philippique épique : c'est précisément la scène qu'invoque la Folie d'Érasme pour se moquer des polémiques érudites, trois vers avant le début de l'*invectio* qui nous occupe ici. Les Troyens sont séparés en deux camps opposés, et ce sera le rôle de l'*invectio* de rétablir l'union chez les « malheureux citoyens » (*miseri cives*) en les poussant à la « grande haine » contre les « Grecs » (*hostis*), par des stratagèmes comme la répétition de

¹⁸⁴ Virgile, *Énéide*, ouvr. cité, p. 82-83. Texte latin : « O miseri, quae tanta insania, cives ?/creditit auctos hostis ? aut ulla putatis dona carere dolis Danaum ? sic notus Ulixes ?/Aut hoc inclusi ligno occultantur Achiui,/aut haec in nostros fabricata est machina muros,/inspectura domos venturaque desuper urbi,/aut aliquis latet error ; equo ne credite, Teucri./Quidquid id est, timeo Danaos et dona ferentis ».

¹⁸⁵ Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, ouvr. cité, p. 500-501. Texte latin : « Invectio ardentis hominis non contumeliosa in civis, sed pro statu publico necessaria ».

¹⁸⁶ *Orator*, XXVIII, 99.

« dona », le don, l'offrande, en début et fin de l'invective, associé à des termes péjoratifs « dolis » et « timeo », les « aut » en anaphore et la comparaison avec Ulysse. Malgré son éloquence, les Troyens seront distraits et trompés par un habile inconnu qui les manipule et les pousse à accepter le cheval. Deux autres invectives figurent dans le récit de la fuite d'Énée hors de Troie, au chant III. Voici celle de Polydore, trahi par le roi de Thrace, allié de Priam qui devait conserver son or, mais a préféré le partager avec les Grecs et tuer le porteur de l'or, le dénommé Polydore qui nous parle ici d'outre-tombe : « Énée/Pourquoi déchires-tu mon corps couché sous terre ?/Ne souille pas tes pieuses mains ! Tout comme toi/Troie m'engendra, ce sang ne coule pas d'un arbre./Ah ! Fuis ce sol cruel, fuis cette rive avare. Polydore est mon nom. Percé de traits de fer,/Je gis sous leur moisson, crue en tiges aiguës¹⁸⁷ ! » Tibère Donat commente : « Ce passage joue pleinement le rôle du lieu commun. Bien que l'invective ne puisse venir d'un défunt, Énée cependant, s'il était accusé dans cette cause, dirait "Je l'ai fait" et se défendrait d'une manière parfaite parce que quoi qu'il se soit passé, il avait agi en toute innocence¹⁸⁸ ». Tibère Donat imagine une *controversia*, Énée devant se défendre d'avoir violé une sépulture, et c'est ce lien entre *invectio*, lieu commun et *controversia* qui doit retenir notre attention. Enfin, il reste l'invective de Célénos, qui, elle, annonce un châtement :

La guerre ! Aux bœufs saignés, aux taureaux abattus,
Fils de Laomédon, vous ajoutez la guerre,
Chassez de leur patrie d'innocentes Harpyes !
Écoutez bien, gravez en vous ces prophéties
Du Dieu-père à Phébus et de Phébus à moi,
Moi, des Furies la plus âgée, je vous les livre :

¹⁸⁷ Virgile, *Énéide*, ouvr. cité, p. 130-131. Texte latin : « Quid miserum, Aenea, laceras ? iam parce sepulto,/parce pias scelerare manus. Non me tibi Troia/externum tulit aut cruor hic de stipite manat./Heu fuge crudelis terras, fuge litus avarum :/nam Polydorus ego. Hic confixum ferrea textit/telorum seges et iaculis increvit acutis ».

¹⁸⁸ Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, ouvr. cité, p. 266. Texte latin : « locus iste plenas partis tenet loci communis. quamvis non sit invectio ex persona defuncti, Aeneas tamen, si in hac causa argueretur, diceret feci et absoluta qualitate sese defenderet, quia quicquid illud fuit nescius fecerat ».

Vous cherchez l'Italie par la grâce des vents,
 Vous irez dans ses ports, y aurez droit d'accès,
 Mais ne ceindrez de murs la ville à vous donnée
 Avant que, châtiant vos attentats sur nous,
 La faim vous ait réduits à dévorer vos tables¹⁸⁹ !

Et Tibère Donat commente : « L'invective, à laquelle il convient de ne pas avoir de préambule, est en effet le fruit de la colère¹⁹⁰ ». Pour la troisième fois, Tibère Donat relève l'irruption de l'*invectio* dans le texte. Il continue et remarque plus loin : « La brève invective consiste dans son ton coléreux, il est permis que tout soit contenu dans cette brièveté¹⁹¹ » (*licet in ipsa brevitate omnia teneantur*). Nous avons en effet, dans le genre de l'oracle de reproche (*infelix vates*), une invective en réponse à une injure, une oratrice en colère, qui prononce selon Tibère Donat un *convicium*. Il interprète en effet *Laomedontiadae* (« Fils de Laomédon ») comme un *convicium* : « dont le nom est mis pour une injure » (*quod nomen pro convicio posuit*). Cette brève malédiction affiche donc plusieurs éléments définitoires de l'invective, mais ce n'est guère suffisant pour en faire une forme brève contenant tout : c'est surtout la sombre prophétie de la Harpie qui fait la brièveté synthétique de l'*invectio*, car elle résume l'*Énéide* en cinq vers.

Toutes ces *invectiones* sont donc annoncées par des verbes introducteurs (s'égosiller, crier, parler) : il faut, comme pour Augustin, que l'*invectio* soit un discours direct. Deux

¹⁸⁹ Virgile, *Énéide*, ouvr. cité, p. 142-143. Texte latin : « Bellum etiam pro caede boum stratisque iuvenis,/Laomedontiadae, bellumne inferre paratis/et patrio Harpyias insontis pellere regno ?/accipite ergo animis atque haec mea figite dicta,/quae Phoebus pater omnipotens, mihi Phoebus Apollo/praedixit, vobis Furiarum ego maxima pando./Italiam cursu petitis ventisque vocatis:ibitis/Italiam portusque intrare licebit./sed non ante datam cingetis moenibus urbem/quam vos dira fames nostraeque iniuria caedis/ambesas subigat malis absumere mensas ».

¹⁹⁰ Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, ouvr. cité, p. 266. Texte latin : « invectio, quam oportuit non habere principia ; fuit enim irascentis ».

¹⁹¹ Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, ouvr. cité, p. 266. Texte latin : « Iratae invectio brevis extitit, licet in ipsa brevitate omnia teneantur ».

humains, un dieu, une harpie et un mort en sont les destinataires. Dans l'esprit de Tibère Donat, l'*invectio* fait partie du genre judiciaire, elle parle toujours d'un « crime » (*crimen*), elle est reliée à la *vituperatio ex persona*, au lieu commun et à l'injure du *convicium*. Elle emprunte aussi au genre délibératif avec Laocoon. Mais surtout, pour Tibère Donat, l'*invectio* est *ex abrupto*, elle est une forme brève qui contient tout : elle jaillit dans l'œuvre et prend le lecteur par surprise, comme par une sorte de mimétisme psychologique avec les explosions de colère réelles. Par conséquent, l'invective épique prend pour modèle la violence intempestive et imprévisible, au contraire du discours, de la lettre oratoire ou de la prédication, où c'est le modèle de la violence étudiée, composée, qui prévaut : accumuler dans le texte de lourds nuages, amener le vent et la pluie, puis faire éclater la foudre et tonner le ciel. Tibère Donat va jusqu'à faire de l'invective un concept sémantique, puisqu'il repère une *invectio* à un autre niveau, celui de la *dictio*, dans l'expression « continuo invadit », qu'Olivier Sers traduit par « lance-t-il » (chant IV, v. 265, p. 185) : « Le poète lui-même annonce, en disant “sans interruption” (*continuo*), en disant “assaille” (*invadit*), ses propos invectifs¹⁹² ». Par la suite, Tibère Donat corrigera, disant qu'Énée ne fait pas ce qu'il annonce : son discours à Didon est une réprimande et non une invective, « objurgatio est, non invectio ». Il prend aussi la peine de préciser que c'est le poète lui-même (*poeta ipse*) qui annonce une invective, pour mieux déjouer les attentes du lecteur et la remplacer par un plus doux reproche, en opposition aux cinq autres *invectiones*, prises en charge par les personnages. La *dictio invectiva* est donc le nom du verbe introducteur, sur le plan du poète narrateur, tandis que l'*invectio* est le discours, la plainte, la lamentation ou la prophétie mise dans la bouche du personnage.

Il se produit donc au V^e siècle de notre ère, pour schématiser, une relecture de quatre violences verbales : oratoire, épistolaire, biblique et épique. Cette réinterprétation est effectuée par le groupe d'érudits, historiens et docteurs qui emploient le terme *invectio*. On observe alors une propagation du terme dans les ouvrages de grammaire de la même époque :

¹⁹² Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, ouvr. cité, p. 388. Texte latin : « invectivam fore dictionem poeta ipse pronuntiavit dicendo continuo, dicendo invadit ».

le grammairien Diomède (seconde moitié du IV^e siècle de notre ère) appelle *invective* la deuxième *Catilinaire* et donne comme exemple de verbes exigeant la préposition latine *in* : « *invehor in æmulum* », ce qui rappelle que le rival est toujours celui contre lequel on s'emporte parce qu'il est aussi celui qu'on imite. C'est l'ambivalence fondamentale des discours d'exclusion qui est ici formulée en trois mots. Au V^e siècle de notre ère, le grammairien Cledonius Pompeus Julianus de Constantinople appelle lui aussi la première *Catilinaire* une *invective*. Il sera suivi au VI^e siècle de notre ère par un troisième grammairien, Priscien de Césarée, qui systématise cette appellation en l'appliquant à toutes les *Catilinaires*. Dans le même mouvement de propagation que celui observé chez les grammairiens, Fulgence, érudit satirographe du début du VI^e siècle de notre ère, dans le prologue des *Mythologies*, mentionne les « *Tullianasque severas invectiones*¹⁹³ », les sévères invectives cicéroniennes, sans même préciser de quel discours il s'agit. Cette absence de précision est encore un indice de la généralisation du terme : l'*invectio* est assimilée à Cicéron à tel point que les lecteurs de Fulgence n'ont plus besoin d'autres termes qu'*invectio* pour deviner à quel discours l'érudit fait référence (sans doute les *Catilinaires* et peut-être les *Philippiques*). Par la voix de la muse Calliope, Fulgence fait donc de l'*invectio* un genre littéraire établi, cicéronien, aux côtés de la satire, de la comédie, de la tragédie et de l'épigramme. Or, la tradition manuscrite porte elle aussi la trace d'une généralisation du terme, puisque pendant la période qui sépare Jérôme du XI^e siècle, les *controversiae* attribuées à Salluste et Cicéron, les *Catilinaires* de Cicéron et les apologies de Jérôme et Rufin prennent le nom d'*invective*, ainsi que les poèmes satiriques de Claudien. Ainsi, l'*invectio* en vient à désigner, à presque

¹⁹³ « et après la rigidité des deux Catons, les sévères invectives de Cicéron et l'intelligence de Varron, j'amusais les sens amollis de la race de Pella avec la satire, je les charmais avec les inventions de la comédie, je les apaisais avec la piété tragique, ou je les pimenterais avec la brièveté de l'épigramme », Fulgence, *Mythologies*, édition préparée par Etienne Wolff et Philippe Dain, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 51. Texte latin : « *postque Catonum rigores Tullianasque seueras inuectiones et Varroniana ingenia Pelleae genti enerues sensus aut satyra luseram aut comedico plasmate delectabam aut tragica pietate mulcebam aut epigrammatum breuitate condibam* ».

tous les niveaux du langage – mot, phrase, paragraphe, texte entier, genre littéraire – la violence verbale passée à la postérité, et par conséquent imitée et émulée. Ce que feront les clercs du Moyen Âge, qui s’emparent du genre de la lettre invective, sur un mode parénétique et judiciaire, et inventent l’invective en vers.

3.2 LES INVECTIVES DU MOYEN ÂGE

Il faut rappeler que Marcellin, Augustin, Jérôme, Rufin et Tibère Donat ont tous influencé la Renaissance, soit parce que leurs textes oubliés ont été redécouverts, comme c’est le cas pour Marcellin et Tibère Donat, soit parce que des textes bien connus bénéficient alors d’un travail éditorial porté par la philologie humaniste, comme c’est le cas pour les Pères de l’Église édités par Érasme. Nous reviendrons en temps voulu, avec davantage de détails, sur cette influence et les conséquences que l’on peut en tirer pour l’invective du XVI^e siècle. Auparavant, il faut continuer notre archéologie de l’invective renaissante à travers la longue période qu’on appelle Moyen Âge. Nous mettrons en valeur l’importance de l’invective dans la rhétorique médiévale, où elle devient un genre épistolaire majeur de l’*ars dictaminis*, demeure la figure de rhétorique du prédicateur sublime dans l’*ars praedicandi* et fait aussi son entrée dans les *artes poetriae* en devenant un genre poétique. Ainsi, les trois domaines de la rhétorique médiévale sont contaminés par l’art de mal dire. Si les œuvres d’érudition du Moyen Âge sont souvent méprisées par les humanistes, tel Érasme envers Jean de Garlande, les évolutions que subit l’*invectio* pendant cette période n’en influenceront pas moins la Renaissance.

3.2.1 L’*invectio canonica* au IX^e siècle

Il nous est parvenu, datant de 837, un texte intitulé *Invectio canonica Martini Papae in Amalarium officiographum* (« Invective canonique du pape Martin contre Amalaire le liturgiste »), « une malicieuse et mordante critique, qui prétend émaner d’un pape mort

depuis longtemps, Martin I (649-653)¹⁹⁴ », attribué selon Allen Cabaniss et Klaus Zechiel-Eckes à Florus de Lyon¹⁹⁵, un diacre lettré opposé à Amalaire de Metz, qui reçoit le siège épiscopal de Lyon à la suite de la guerre de succession entre Louis le Pieux et ses trois fils. Grâce à la base de données en texte intégral *The Latin Text Archive*¹⁹⁶, publiée par la Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, sous l'autorité de Bernhard Jussen, de l'Université Goethe à Francfort, nous considérons que ce texte renvoie à une tradition ecclésiastique sérieuse. Mais tout d'abord, l'étude de cette base de données textuelle, qui regroupe plus de 12 000 textes provenant des *Monumenta Germaniae Historica*, de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRTH) et de la collection *Corpus Corporum*, appelle quelques considérations générales. La recherche lemmatique pour *invectio* donne en effet 280 résultats entre 387 et 1217. Le terme apparaît très souvent avec des verbes tels que *redargo*, *corrigo*, *corripio* ou *castigo*, qui tous signifient *corriger*, *blâmer* ou *réprimander*. Comme le résume bien Ildefonse de Tolède en 640 : « Qui anéantit le serpent par la sévérité de la langue peut tuer la force vitale du péché dans les cœurs des auditeurs par une invective doctrinale¹⁹⁷ (*invectione doctrinae*) ». Les adjectifs qui qualifient *invectio* sont *acrior*, *magna*, *severa*, *verax* et *justa*. Mais on trouve aussi *synodales invectiones*¹⁹⁸ et *invectio*

¹⁹⁴ Allen Cabaniss, *Amalarius of Metz*, Amsterdam, North Holland Publishing Company, 1954, p. 84-85. Nous traduisons. Texte anglais : « a malicious and biting criticism, purporting to emanate from a long-dead pontiff, Martin I (649-653) ».

¹⁹⁵ Voir la récente édition savante de l'*invectio* : Flori Lugdunensis, *Opera Polemica*, édition préparée par Klaus Zechiel-Eckes, Turnhout, Brepols, 2014, p. 39-61.

¹⁹⁶ *The Latin Text Archive*, base de données préparée par Bernhard Jussen, Alexander Mehler et Frank Wiegand, Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, 2021, [en ligne] <https://lta.bbaw.de>.

¹⁹⁷ « Qui asperitate linguae serpentem perimit, quia invectione doctrinae in audientium cordibus peccati vigorem occidit », Ildefonsus Toletanus ecclesiae archiepiscopus, *De itinere deserti*, 640.

¹⁹⁸ « Cui etiam synodales invectiones, ut a contumacia et levitate sua resipisceret, et bonum nomen, quod apostolica regula episcopum etiam ab his, qui foris sunt, habere iubet, morum probitate et ordinis sui religione

canonica, ce qui, avec *doctrina*, donne un caractère plus officiel à l'*invectio*, qui devient une arme de choix dans les conflits internes à l'Église ou dans le combat contre l'erreur et le péché, voire une sorte de blâme officiel émis par une structure de pouvoir. Abbés, évêques, papes, tous utilisent le terme, notamment le pape Grégoire I^{er}¹⁹⁹. Ainsi, l'abbé Anségise de Luxeuil écrit dans les *Capitulaires* à propos des prêtres qui habitent avec une femme : « les contempteurs des canons sacrés ont été frappés d'une invective canonique²⁰⁰ ». Il faut rappeler que les *Capitulaires* sont des documents de nature législative, modifiant le droit romain ou concernant le droit canon, émis pendant la renaissance carolingienne. L'*invectio canonica* est donc un terme adopté par les réformateurs carolingiens. Visant à corriger un écart par rapport à une règle, le canon, l'invective canonique (légitime, légale) est par conséquent relative au dogme, à la fois judiciaire et sacrée. Or, cette même collocation *invectio canonica* apparaît dans trois manuscrits en 818, en 825 et en 827, c'est-à-dire dix ans avant le pamphlet de Florus. Il n'est donc pas incongru d'attribuer une *invectio canonica* à Florus de Lyon, car ce type d'invective fait partie des formes littéraires de l'époque. En revanche, l'attribution à un pape mort depuis longtemps pose un problème. Irene von Renswoude, dans son chapitre « Crass Insults: Ad hominem Attacks and Rhetorical Conventions²⁰¹ », a récemment montré que l'attribution de l'*invectio canonica* au pape Martin I^{er} n'était pas le fait d'un malicieux Florus de Lyon, comme le suggère Cabaniss en

obtineret et bonorum operum exemplis demonstrare studeret, persuadere non potuerunt », Concile de Douzy, *Lettre synodale à Hadrien II*, 871.

¹⁹⁹ « Ita ergo in extremo iudicio et legalis illum invectio percutit qui ab eo quod professione tenuit, actione declinavit ; et iste sine iudicii invectione perimitur, qui lege fidei non tenetur », Grégoire I^{er}, *Moralia*, 595.

²⁰⁰ « Statutum est ab episcopis de presbyteris qui feminas secum indiscrete habitare permittunt et propter hoc malae opinionis suspicione denotantur, ut si deinceps admoniti non se correxerint, velut contemptores sacrorum canonum canonica invectione feriantur », Anségise de Luxeuil, *Capitulaires*, 827.

²⁰¹ Irene von Renswoude, « Crass Insults: Ad hominem Attacks and Rhetorical Conventions » dans Uta Heil (sous la dir. de), *Das Christentum im frühen Europa : Diskurse, Tendenzen, Entscheidungen*, Berlin, De Gruyter, 2019, p. 171-194. Nous reformulons dans ce paragraphe les conclusions de ce chapitre.

1954, mais d'un copiste, cent ans après le conflit avec Amalaire. Ainsi, l'*Invectio canonica* de Florus, une fois son contexte historique oublié, est lue aux côtés des lettres invectives de Jérôme et intégrée à la littérature polémique patristique sous l'attribution au pape Martin I^{er}, qui aurait en son temps dû lutter contre « l'hérésie amalarienne », comme Jérôme contre l'origénisme de Rufin. Il ne s'agit donc pas d'une attribution malicieuse ou satirique, mais bien de l'erreur d'un copiste, erreur qui constitue l'indice qu'un genre est en train de se constituer : l'*invectio canonica* de Florus s'intègre au corpus de la lettre invective patristique, en lutte contre l'hérésie.

Irene von Renswoude montre en effet que la *vituperatio ad personam* est réservée à la lutte contre l'hérésie, tandis que la *disputatio* est réservée à la confrontation entre pairs dans un contexte théologique et savant, tout en précisant qu'il s'agit de tendances qui peuvent se chevaucher plutôt que de séparations claires. De nombreux clercs contemporains de Florus ont recours à la violence verbale. Dans ce cadre, vu cette convention littéraire, Florus se réclame surtout de la puissance correctrice qu'on attribue à l'*invectio* et sa lettre n'est pas transgressive, mais bien canonique : puisqu'on ne peut répondre par le silence à l'hérésie, il faut répondre par la violence. Ce devoir de réponse correspond à une violence verbale qui s'explique par l'influence des codes moraux que véhicule la rhétorique classique, où l'*ad personam* est pratiqué, mais aussi par l'influence de la rhétorique augustinienne, où le sublime se manifeste dans les larmes de résipiscence des auditeurs. Rappelons que seul le haut style possède l'énergie nécessaire pour provoquer un changement de vie et interrompre l'inertie des habitudes vicieuses dans le cœur des auditeurs. La nécessité de bouleverser l'auditoire ouvre en effet la voie à une certaine véhémence du discours, voire à la violence du *convicium*. Ne s'agit-il pas de montrer, dans les sept textes attribués à Florus qui font partie du dossier « anti-amalarien », l'erreur qui était auparavant passée inaperçue aux yeux des évêques ? En effet, dans l'*Invectio canonica* de Florus, les *convicia* et d'autres procédés comme la question oratoire servent ce but : atteindre la violence émotionnelle persuasive du haut style et éveiller la méfiance face à la « doctrine très putride, ignoble et impure » du « vil

docteur²⁰² ». Florus fonde son argumentaire sur un double dialogisme : avec la littérature sacrée d'une part, et avec l'œuvre de son ennemi, le *Liber officialis* d'Amalaire le liturgiste, qui « ne constitue pas une hérésie, mais plusieurs²⁰³ », d'autre part. Ainsi, l'histoire de l'*Invectio canonica*, de ses influences à sa réception, révèle un cas typique de constitution d'un genre polémique qui prend le nom d'*invectio* ou *invectiva*²⁰⁴ à la suite de l'élan donné par Augustin, Jérôme et Rufin. La continuité paradigmatique existe très probablement, car on sait que Florus est un érudit spécialiste d'Augustin, qu'il possédait ses écrits polémiques, notamment le *Contra Faustum*, et des œuvres polémiques de Jérôme²⁰⁵. Haut style, vitupération injurieuse, dialogisme, indignation, *correctio* ou *captatio benevolentiae* visant à

²⁰² Florus of Lyon, *Invectio canonica in Amalarium officiographum* dans Florus Lugdunensis, *Opera polemica*, édition préparée par Klaus Zechiel-Eckes, Turnhout, Brepols, coll. « Corpus christianorum », n° 260, 2014, p. 9-32, p. 28 et 24. Texte latin : « putidissime doctrinae est sordida et immunda » et « improbus doctor ».

²⁰³ *Ibid.* Texte latin : « hic sensus non est unius heresis, sed plurimarum ».

²⁰⁴ Selon *The Latin Text Archive*, *invectiva* existe en parallèle avec *invectio*, mais il semble moins fréquemment utilisé, car la recherche ne retourne que 73 résultats. *Invectiva* peut notamment désigner le *Contre Marcion* de Tertullien, les discours de Cicéron ou les lettres de Jérôme et Rufin, tandis qu'*invectio* est préféré par les érudits du Moyen Âge pour leurs propres lettres. Le terme a donc tendance à s'appliquer à la littérature sacrée, et à la poésie, comme nous le verrons

²⁰⁵ Voir les travaux de Pierre Chambert-Protat sur la question, notamment *Florus de Lyon, lecteur des Pères. Documentation et travaux patristiques dans l'Église de Lyon au IX^e siècle*, sous la direction d'Anne-Marie Turcan-Verkerk et la co-direction de Paul Mattei. Thèse pour le doctorat d'études latines de l'École pratique des hautes études, soutenue le 24 septembre 2016.

justifier la violence verbale²⁰⁶, l'accusation d'hérésie, le fait que le texte fasse partie d'une série polémique, d'une stratégie de communication plus large, le contexte d'une lutte politique, l'histoire de la réception du texte : tout cela constitue le paradigme de la lettre invective et indique l'émergence d'un genre vivant, où le souvenir de chaque orateur hante le suivant. Notons enfin que Pierre Pithou a retrouvé en 1570 à Lyon un manuscrit contenant quatre écrits polémiques de Florus sur la prédestination et qu'ils ont été imprimés sans attribution précise en 1610 par des théologiens parisiens²⁰⁷.

3.2.2 L'*invectio* au XI^e siècle et la *Rhetorimachia*

Après l'*invectio canonica* du IX^e siècle, c'est le XI^e siècle qui retiendra notre attention. La réforme grégorienne, initiée par le pape Léon IX, s'impose pendant la seconde moitié du siècle. Il s'agit d'exiger le célibat des prêtres, de renforcer l'importance du mariage entre laïcs et de réserver à l'Église les processus d'élection des dignitaires de l'Église, notamment le pape. Dans un tel contexte, certains défenseurs de la réforme prennent la plume et écrivent des *invectiones*. En 1044, Humbert de Moyenmoutier (*ca* 1000-1061), avant qu'il ne quitte son monastère bénédictin des Vosges pour Rome, où il sera fait cardinal et contribuera à

²⁰⁶ La justification n'est pas dans l'*Invectio canonica* mais dans un autre texte du dossier anti-amalarien : « It is not as if I am a rebel against sacred ordination or devout imperial appointment [of Amalarius]. [...] The almighty God is my witness that I am not heaping up these [accusations] because I am driven by anger (*iracundia*), although I have been hurt, [...] but I am urged on by hatred of error (*erroris odio*) and love of truth (*amore veritatis*), and I suffer greatly over the wound that has been inflicted to my mother, the church » Florus de Lyon, *Epistola ad synodum Teodonis*, cité et traduit par Irene von Renswoude, « Crass Insults: Ad hominem Attacks and Rhetorical Conventions », art. cité, p. 187.

²⁰⁷ *Auctarii Bibliothecae Patrum et Auctorum Ecclesiasticorum tomus secundus*, Paris, Compagnie du Navire, 1610. Voir Pierre Chambert-Protat, « Le travail de Florus de Lyon sur la prédestination : un état de la documentation conservée, avec un dossier d'extraits patristiques resté inédit » dans Pierre Chambert-Protat, Jérémy Delmulle, Warren Pezé, Jeremy C. Thompson (sous la dir. de), *La Controverse carolingienne sur la prédestination : histoire, textes, manuscrits*, Turnhout, Brepols, coll. « Haut Moyen Âge », n° 32, 2018, p. 169–220.

provoquer le grand schisme de 1054, écrit une *Invectio Humberti Monachi ad Monachos*²⁰⁸. Dans le cercle du pape Léon IX, on trouve aussi l'ermite et cardinal Pierre Damien (ca 1007-1072), qui compose en 1050 une *Rhetoricae declamationis invectio in episcopum monachos ad saeculum revocantem*²⁰⁹. Enfin, plus tardivement, vers 1100, l'abbé Geoffroy de Vendôme (1070-1132) compose une douce *Invectio contra peccatorem et paenitentis peccatoris consolatio*²¹⁰. Ces invectives « à usage interne » sont dans le registre de la correction, de la prédication sévère, voire menaçante, et non dans celui du *magnum odium* injurieux contre l'hérétique. Ces trois hommes, qui ont réussi leur carrière ecclésiastique (deux cardinaux et un abbé), sont connus pour leur intransigeance et leur autorité repose sur un *ethos* de directeur spirituel, de pasteur qui soutient la réforme grégorienne, et non sur un *ethos* de chasseur d'hérétiques. C'est le cas tout particulièrement de l'*invectio* de Geoffroy, car elle se place dans le registre de la confession et du pathétique de l'appel à la miséricorde. De plus, d'après Charles Bouchet, l'*invectio* figure dans un autre manuscrit sous le titre *Invectio Dei contra peccatorem et peccatoris confessio precantis misericordiam*, accompagnée d'une autre invective que nous n'avons pu consulter : *Invectio Goffridi Vindocinensis Abbatis contra se ipsum*²¹¹ : titre qui suggère à tout le moins une certaine douceur, une « violence corrective » dirigée vers soi-même. Ces trois *invectiones* ne sont pas sans violence, mais l'intention est d'éveiller les cœurs à la résipiscence, les sens, endormis, pour reprendre la formulation d'Augustin (*Prima ipsa invectio quasi sopitis sensibus ut*

²⁰⁸ Humbert de Moyenmoutier, *Die Invectio Humberts an seine Mitmönche*, édition préparée par Anton Michel, dans *Orientalia Christiana Periodica*, vol. 21, n° 1, « Miscellanea Georg Hofmann S. J. », 1955, p. 274-290.

²⁰⁹ Pierre Damien, *Rhetoricae declamationis invectio in episcopum monachos ad saeculum revocantem*, dans *Patrologia latina*, édition préparée par J. P. Migne, Paris, Migne, coll. « Series latina », t. 145, 1867, p. 365-380.

²¹⁰ Geoffroy de Vendôme, *Œuvres*, édition préparée par Geneviève Giordanengo, Turnhout, Brepols, 1996, p. 262-265.

²¹¹ Charles Bouchet, « Une Miniature de manuscrit du XII^e siècle », dans le *Bulletin de la Société Archéologique scientifique et littéraire du Vendomois*, Vendôme, Lermecier et Fils, t. XXIII, 1884, p. 146-158.

evigilarent, quo fremitu illisa est ?). La déclamation invective de Pierre Damien, qui enseignait la rhétorique à Parme avant de se faire ermite, est aussi particulièrement influencée par Cicéron. Elle est l'exemple même du vœu d'Augustin : mettre l'éloquence des païens au service de l'Église. Pierre Damien voit dans les évêques qui délivrent les moines de leurs vœux sacrés une pratique impie :

Que dirai-je à ceux-là ? Quelle consolation trouverai-je à ma peine ? Je suis contraint d'élever la voix, contraint de répandre l'amertume de mon cœur, ainsi qu'il va sans dire : ô temps, ô mœurs, ô siècle de fer ! De fer, dis-je, ce siècle dans lequel l'or se change en scorie et la veine d'étain passe pour de l'argent²¹².

Ainsi, le haut style, les amplifications, les gradations, les énumérations, les jeux sur les sonorités et les rythmes, le pathétique, le symbolisme des métaux, tout cela confirme le projet d'Augustin et de Jérôme : transférer à la culture chrétienne les techniques rhétoriques de la culture gréco-romaine préchrétienne. *Invectio* est un des noms de ce transfert, rendu évident dans ce texte par l'*imitatio Ciceronis*, avec la référence à la première *Catilinaire*. Comme l'écrit Renato de Filippis à propos de la déclamation invective de Pierre Damien,

Pour souligner les aspects juridico-rhétoriques de la lettre, Pierre Damien se présente en avocat devant un juge. La thèse centrale du pamphlet est très simple et, comme d'habitude, stricte : le vœu monastique ne peut jamais être rompu, même si une personne qui l'a pris a été forcée ou trompée. [...] Mais quand il en vient aux phrases des Pères de l'Église incluses dans sa thèse de droit canon, il les débat précisément avec les règles rhétoriques utilisées par Cicéron pour interpréter la jurisprudence romaine. [...]

En tant que l'un des meilleurs connaisseurs des arts libéraux de son siècle, il connaît le pouvoir du langage et du langage élevé et structuré qu'est la rhétorique et, comme il le rappelle dans l'*Invectio* même, il ne renoncera en aucun cas à son usage au service de la morale, de l'Église et de la vérité : « *Magis eligendum est de simplicitate locutionis in episcoporum iudicio corripī, quam ante tribunal superni*

²¹² Pierre Damien, *Rhetoricae declamationis invectio in episcopum monachos ad saeculum revocantem*, ouvr. cité, p. 369. Nous traduisons. Texte latin : « Quid ad haec dicam ? Quod dolori meo solamen inveniam ? Compellor exclamare, compellor amaritudinem mei cordis effundere, ut videlicet dicam : O tempora, o mores, o ferreum saeculum ! Ferreum, inquam, saeculum, in quo aurum in scoriam vertitur, et argenti speciem vilis stanni vena mentitur ».

iudicis de silentio condemnari », « il vaut mieux choisir d'être accusé de langage trop franc en jugeant les évêques, que d'être condamné à cause du silence devant le juge éternel ». Loin d'être un « ennemi de la philosophie », ou pire un « anti-dialecticien », Pierre Damien semble pleinement conscient du pouvoir d'un usage légitime de la langue à la manière augustinienne – et il est aussi très capable d'utiliser ce pouvoir²¹³.

L'*invectio* du XI^e siècle s'affirme donc comme l'application du programme rhétorique d'Augustin : adapter la théorie cicéronienne des trois styles aux besoins de l'orateur chrétien et de la défense de la foi. Dans ce programme, le haut style seul a la mission d'éveiller les sens et de transformer les cœurs, d'obtenir la *vitae mutatio* par le ravissement de l'auditeur, jusqu'aux larmes, c'est le sublime augustinien. La *Rhetoricae declamationis invectio* de Pierre Damien est donc emblématique des liens entre haut style cicéronien, sublime augustinien, éloquence de la chaire et rhétorique épistolaire qui se nouent dans l'*invectio* au XI^e siècle.

Cependant, Humbert de Moyenmoutier, Pierre Damien et Geoffroy de Vendôme sont des directeurs spirituels qui, dans leurs invectives, prennent leur distance avec la *vituperatio ad personam* et se gardent d'outrepasser l'étiquette épistolaire. Au contraire, un étudiant de Pierre Damien, le lombard Anselme de Besate (ca 1000-ca 1054), compose vers 1047 un traité intitulé *Rhetorimachia*, littéralement *Combat de rhéteurs*. Ce traité en trois livres ne semble pas contenir le lemme *invectio*, mais il constitue une étape importante dans la constitution d'un art de mal dire. Anselme ne se prive pas d'utiliser la *vituperatio ad personam* et d'accuser sa cible, son cousin Rotiland, d'hérésie, ce qui valide la loi selon laquelle l'injure n'est permise qu'en cas d'accusation d'hérésie. Mais il y a plus. Comme l'écrit Kurt Manitius, responsable de l'édition critique de ce texte,

La *Rhetorimachia* est, dans sa forme externe, une lettre. Anselme l'a adressée à son cousin Rotiland, dont il attaque les talents rhétoriques et le caractère moral, afin de vérifier sa théorie rhétorico-didactique sur ces sujets. C'est à la fois une lettre, un pamphlet et un manuel qui, si l'on fait abstraction de son objectif pédagogique,

²¹³ Renato de Filippis, « The Letters of the young Peter Damian: Rhetoric and Reform in the XI^e Century », *Schola Salernitana*, vol. 24, 2019, p. 7 à 23, p. 18-20. Nous traduisons.

rappelle l'*Epistola ad Augienses* de Gunzo [éditée dans le même volume]. Dans la tradition rhétorique, il est probable qu'on placerait ce texte à côté des *controversiae*, domaine de compétence des écoles de rhétorique que nous connaissons depuis l'époque de Sénèque l'Ancien. Cette scolastique rhétorique avec ses histoires efficaces de tyran, de pirate et de magie est restée vivante au Moyen Âge²¹⁴.

La *Rhetorimachia* est donc vue par la critique comme un texte curieux, à l'ambivalence autant formelle qu'interprétative. Bennet, à la suite de cette édition de Manitius, dans un article de 1987, donne une description du contenu de la *Rhetorimachia* et une brève analyse qui rejoint le constat de Manitius : les trois livres du traité attaquent Rotiland et constituent une *controversia* qui a probablement été prononcée devant un auditoire, tandis que l'intention pédagogique est portée par les *marginalia*, dans lesquels l'auteur commente son propre texte²¹⁵. Ainsi la *Rhetorimachia* est un des premiers ouvrages de rhétorique consacrés à l'art de mal dire et constitue un manuel de vitupération, un art de l'invective qui est lui-même une lettre invective. Anselme présente en effet son œuvre comme une réponse à un échange antérieur de lettres polémiques. Comme l'écrit à ce propos, plus récemment, Monika Otter :

La particularité de la *Rhetorimachia* tient dans le fait que son exemple principal engage le rhéteur lui-même et son destinataire, pris littéralement ensemble et transformés en personnages d'une manière inhabituelle dans un ouvrage universitaire. Anselme est, comme il le dit, en train de montrer lui-même comment

²¹⁴ Anselme de Besate, *Rhetorimachia*, édition préparée par Karl Manitius, Weimar, Hermann Böhlhaus Nachfolger, coll. « Monumenta Germaniae Historica, Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters », 1958, p. 95-183. Texte allemand : « Die Rhetorimachia ist ihrer äusseren Form nach ein Brief. Anselm richtet sie an seinem Vetter Rotiland, dessen rhetorische Fähigkeiten und dessen moralischen Charakter er zum Gegenstand eines Angriffs macht, um an disem Thema seine rhetorisch-didaktischen Absichten zu verwirklichen. Sie ist Brief, Pamphlet und Lehrschrift zugleich und erinnert, sofern man von ihrem pädagogischen Zweck absieht, an Gunzos Epistola ad Augienses. Innerhalb der rhetorischen Tradition ist sie vielleicht am ehesten den controversiae an die Seite zu stellen, wie wir sie aus dem Aufgabenkreise der Rhetorenschulen seit den Tagen des älteren Seneca kennen. Diese rhetorische Scholastik mit ihren effektvollen Tyrannen-, Piraten- und Zaubergeschichten ist im Mittelalter lebendig geblieben ». Nous traduisons.

²¹⁵ Voir Beth S. Bennett, « The Significance of the *Rhetorimachia* of Anselm de Besate to the History of Rhetoric », *Rhetorica*, vol. 5, n° 3, 1987, p. 231-250.

faire une invective, un plaidoyer criminel, une *remotio criminis*²¹⁶ [transfert de culpabilité].

D'après Monika Otter, la *Rhetorimachia* repose sur un montage fictionnel important, dans le genre du *somnium*, ou voyage onirique, qui s'apparente à la satire ménippée, et qui préfigurerait même le comique rabelaisien²¹⁷. Poggio Bracciolini lui aussi se servira d'un motif ménippéen dans une invective contre Valla²¹⁸. Anselme rêve en effet qu'il monte au ciel pour rencontrer le père de son adversaire. Dans sa forme, la *Rhetorimachia* est à la fois une lettre, un traité de rhétorique et une *controversia*. Dans le fond, elle apparaît comme un mélange ménippéen, attaquant quelqu'un et proche de l'invective. En effet, elle partage plusieurs points communs avec l'*invectio* du maître d'Anselme de Besate, Pierre Damien : toutes les deux sont des lettres, toutes les deux sont des déclamations. Même si l'autodérision, la parodie des discours grammaticaux, dialectiques et rhétoriques au troisième livre²¹⁹, le cadre fictionnel et la violence des accusations de comportements obscènes à l'encontre de Rotiland viennent troubler la réception de l'œuvre, il demeure un manuel de vitupération

²¹⁶ Monika Otter, « Scurrilitas: Sex, Magic, and the performance of fictionnality », dans *Aspects of the Performative in Medieval Culture*, édition préparée par Manuele Gragnolati et Almut Suerbaum, Berlin, De Gruyter, coll. « Trends in Medieval Philology », vol. 18, 2010, p. 101-124, p. 111. Texte anglais : « The special feature of the *Rhetorimachia* (and, to a lesser extent, of *How To Do Things With Words*) is that the chief example is the rhetorician himself, together with his addressee—taken literally and transformed into characters in a way one might not usually expect of an academic book. Anselm is, as he says, himself demonstrating how to do an invective, a forensic speech, a *remotio criminis* ».

²¹⁷ « La parodie déjà rabelaisienne du raisonnement déjà scolastique se laisse ici entendre », Jean-Yves Tilliette, « Sexe, magie et rhétorique au milieu du XI^e siècle : la *Rhetorimachia* d'Anselme de Besate », dans James-Raoul, Danièle, et Anne Bouscharain (sous la dir. de), *Rhétorique, poétique et stylistique : Moyen Âge – Renaissance*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2015, p. 251-264, p. 259.

²¹⁸ « Poggio conclut avec la description d'un triomphe parodique, réminiscence de l'*Apocoloquintose* de Sénèque », Ennio Rao, *Curmundgeons in High Dudgeon*, ouvr. cité, p. 88. Nous traduisons.

²¹⁹ « Oratio dialectice », « Oratio rhetoricae » et « Oratio grammaticae », Anselme de Besate, *Rhetorimachia*, ouvr. cité, p. 147, 148 et 149.

exploitable par la séparation claire entre *marginalia* et corps du texte. Grâce à l'éditeur Manitius, qui reproduit sous le corps du texte ces *marginalia*, il est possible de voir un troisième point commun entre les deux textes. Au livre III, on peut lire une manchette telle que : « Frequentacio – ut acrior – crimosior – validior oracio sit ». Comme de nombreux *marginalia*, c'est un emprunt à la *Rhétorique à Herennius*, qu'Anselme attribue à Cicéron²²⁰. Or, la *frequentatio* consiste à accumuler en un lieu tous les arguments dispersés dans la cause pour rendre le discours plus incisif et accusateur (*acrior* et *crimosior*). Voici le passage de la *Rhetorimachia* visé par le *marginalium* :

Fuyez, fuyez, parti ennemi. Toi qui es attaché à la servitude d'esclave, qui est poussé par la nécessité diabolique, toi dont les actes ne connaissent pas Dieu, dont la volonté défie ton créateur, dont les œuvres diminuent le genre humain : n'apparais pas ici, fuis, évanouis-toi dans les airs, liquéfie-toi ! Ô le plus dépravé des hommes, abandonné de l'humanité, ennemi du genre humain ! Ô déshonorante puanteur ! ô débauche inouïe ! stupre sans continence ! Père céleste, pitié ineffable, comment avoir toléré jusqu'à maintenant l'intolérable fureur ! Ô ciel, ô terre, ô sources, lacs, fleuves ! Ô, hélas, pour le crime d'un seul (*unus*) nous périrons tous ensemble²²¹ (*universos*) !

Premier constat : la *frequentatio*, en accumulant les méfaits et défauts de l'adversaire en un seul lieu, suscite la véhémence, celle de l'*indignatio* et du lieu commun (*unus* et *universos*). En définitive, la *frequentatio* d'Anselme est composée comme une péroration, où de multiples procédés d'amplification conduisent au lieu commun. Anselme semble en effet utiliser toutes les ressources des rhétoriques qu'il connaît bien, notamment le *De Inventione* et la *Rhétorique à Herennius*, mais aussi celle que lui procure sa propre créativité, pour

²²⁰ Voir *Rhétorique à Herennius*, IV, 52.

²²¹ Anselme de Besate, *Rhetorimachia*, ouvr. cité, p. 176. Texte latin : « Fugite, fugite, partes adverse. Quem enim servilis servitus ligat, quem diabolica stringit necessitas, cuius facta nesciunt deum, cuius voluntas creatorem diffidit suum, cuius opera genus minuunt humanum, huiusmodi ergo non visurus denuo fugias, evanescito, dicam, vel liquescito. O hominem perditissimum, o ab humanitate derelictum, humani generis inimicum ! O feditatem flagiciosam, o nequiciam inauditam, libidinem non ferendam ! Pro celestem patrem pro inefabilem pietatem huius intollerabilem tollerans adhuc rabiem ! O celi, o terra, o fontes, lacus, flumina ! O in eis omnia, adhuc quidem non maria ! O heu pro unius scelere nos universos quandoque interire ! ».

exhiber son art de l'invective envers Rotiland : comme l'écrit Otter, « l'idée est qu'Anselme l'accusera de n'importe quoi, le plus grotesque et effrayant étant le mieux²²² ». De plus, en écrivant ce passage, Anselme de Besate se souvient d'une page de la *Rhétorique à Herennius* et d'une autre de Cicéron. Ainsi, « o ab humanitate derelictum » rappelle le « o derelictos homines ab humanitate », exemple de style élevé que donne le Ps.-Cicéron dans la *Rhétorique à Herennius*²²³, et « O feditatem flagiciosam, o nequiciam inauditam, libidinem non ferendam ! » provient presque mot pour mot de la deuxième *Philippique*, où Cicéron s'indigne du comportement d'Antoine²²⁴. Grâce au travail critique de Manitius, nous sommes donc en mesure d'affirmer que l'*Invectio* et la *Rhetorimachia* constituent deux interprétations différentes du haut style, qu'ils renouvellent chacun à leur manière. Pierre Damien, comme Humbert et Geoffroy, prêche avant tout, sous l'influence du sublime augustinien. Anselme comme Florus, se rattache à un autre paradigme : celui de faire d'un homme l'ennemi de tous, c'est-à-dire un hérétique, en cela plus proche du style élevé cicéronien préchrétien, du sublime injurieux de la « grande haine ». Enfin, les références obscènes au sexe et à la magie s'inscrivent dans le contexte de la réforme grégorienne, qui impose de nouvelles normes sexuelles et met la question au centre des préoccupations de l'Église. L'*invectio* du XI^e siècle et la *Rhetorimachia*, aussi subversive qu'elle puisse paraître, sont donc à ce titre des vecteurs de propagation de la réforme, spécialisés dans la correction des comportements jugés déviants.

²²² Monika Otter, « Scurrilitas: Sex, Magic, and the performance of fictionality », art. cité, p. 112. Nous traduisons.

²²³ *Rhétorique à Herennius*, IV, 12.

²²⁴ Cicéron, *Philippiques*, II, 15.

3.2.3 Le *Speculum maius* et le genre de la lettre invective

Au XIII^e siècle, Vincent de Beauvais (ca 1194-1264) rédige l'immense *Speculum maius* : 4,5 millions de mots, 8 livres, 9 885 chapitres²²⁵. L'œuvre encyclopédique se divise en quatre tomes : le *Speculum doctrinale*, puis le *Speculum naturale*, l'*historiale* et le *morale*. Il fallait bien que le terme *invectio* apparaisse dans ce qui est une entreprise encyclopédique unique au Moyen Âge, et très utile pour reconstituer l'horizon d'attente de la lettre invective à cette époque. De fait, grâce aux *Bases Textuelles de l'Atelier Vincent de Beauvais*²²⁶, il est possible d'effectuer des recherches lexicales dans le *Speculum historiale* et dans une fraction du *Speculum doctrinale*. Cette enquête nous permettra dans cette sous-partie de nous intéresser au genre de la lettre invective, tandis que dans la sous-partie suivante, nous tournerons notre attention vers l'invective des poètes, toujours en partant du *Speculum maius*. Nous examinerons d'abord le genre de la lettre invective en observant quelles lettres Vincent de Beauvais appelle des invectives, notamment dans le *Speculum historiale*. Cela nous mènera ensuite à l'analyse d'un petit corpus de lettres invectives du XII^e siècle et nous étudierons enfin le genre à la lumière des *summae* épistolaires et de l'*ars dictaminis*, qui font de l'invective une catégorie épistolaire. En effet, l'époque de Vincent de Beauvais est celle du développement de l'*ars dictaminis*, dont l'un des plus importants représentants, Boncompagno da Signa, consacre un chapitre entier à l'invective dans sa *Rhetorica Novissima*.

Dans le *Speculum historiale*, une recherche avec la troncature *invec** donne une trentaine de résultats, sachant qu'*invectio* prend le sens d'*importation* ou d'*invasion* dans sept occurrences. Le premier résultat intéressant révèle que Vincent de Beauvais suit la tradition manuscrite qui attribue à Cicéron le terme *invectio* dans le *De Inventione* : « Clementia est

²²⁵ Ann M. Blair, *Too Much to Know*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2010, p. 41.

²²⁶ *Bases Textuelles de l'Atelier Vincent de Beauvais*, Institut de recherche et d'histoire des textes, UPR 841, CNRS, 2004, [en ligne] <http://atilf.atilf.fr/bichard/>.

per quam animi temere in odium alicuius invecio concitata comitate retinetur²²⁷ ». Si la phrase perd de son sens, on comprend qu'il faut tout de même savoir retenir l'invective pour prétendre à la clémence. De plus, l'apparition de ce terme dans ce contexte signifie qu'*invecio* fait partie du vocabulaire des érudits et des copistes au point d'apparaître de manière vraisemblable, mais fautive, sous la plume de Cicéron dans les manuscrits. Plus important, l'analyse des résultats montre que Vincent de Beauvais établit une différence claire entre *inveciva* et *invecio* : les cinq résultats du lemme *inveciva* renvoient tous assez clairement à un genre de discours. C'est le nom des *Catilinaires*, peut-on supposer en lisant cette bibliographie des œuvres de Cicéron au chapitre 6 du livre VII du *Speculum historiale* :

Scripsit autem Cicero qui et Marcus Tullius vocatur de officiis libros tres, de amicitia librum I, de senectute librum I, de oratore librum I, de paradoxis librum I, philippicarum librum I, rethoricorum libros II, thusculanarum questionum libros V, orationum libros XII, invecivarum libros VI, de legibus libros III, de fine boni et mali libros V, de natura deorum libros III, de divinatione libros II, de fato librum I, de creatione mundi librum I, dyalogorum ad Hortensium librum I, de partitione orationis librum I, de achademicis librum I²²⁸.

À la lecture de cette liste, il est très probable que les quatre *Catilinaires*, additionnées de deux autres discours, constituent ces « six livres d'invectives » de Cicéron. Ainsi, au 31^e chapitre du même livre, on trouve « inveciva in Katilina ». Le même terme désigne aussi les déclamations entre le Ps.-Salluste et le Ps.-Cicéron au chapitre suivant, de même que l'échange entre Jérôme et Rufin²²⁹. Vincent réserve donc le terme *Inveciva* pour un prestigieux genre littéraire de l'invective, dont le texte fondateur est les *Catilinaires*. Jérôme

²²⁷ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, VI, 22. Nous traduisons et consultons l'édition suivante : *Speculi maioris*, Douai, Balthazar Bellère, 1624. *Invecio* régit *retinetur*, mais la phrase ne fait plus sens. C'est *animi* qui régit *retinentur* dans l'édition des Belles Lettres : « clementia per quam animi temere in odium alicuius injecti concitati comitate retinentur », Cicéron, *De Inventione*, II, 164. Traduction de Guy Achard : « la clémence retient par la douceur les âmes portées à haïr inconsidérément quelqu'un ».

²²⁸ *Speculum historiale*, VI, 6.

²²⁹ *Speculum historiale*, VI, 31 ; VI, 32 ; XVII, 99 et XVIII, 35.

est l'exception, puisqu'à lui s'appliquent les deux termes *invectiva* et *invectio*. En effet, *invectio* désigne à la fois des textes entiers, et des lieux invectifs, des passages, que Vincent de Beauvais recueille en anthologie, car le *Speculum historiale* est aussi un vaste ouvrage d'histoire littéraire et d'extraits, de florilèges et de résumés de toute la littérature. Ainsi, sous le titre « *Invectio Ieronimi contra emulos et detractores suos*²³⁰ » (Invective de Jérôme contre ses disciples et détracteurs), Vincent dispose dans trois chapitres une dizaine d'*invectiones* de Jérôme extraites de diverses lettres parénétiques envoyées à ses disciples. *Invectiva* renvoie donc aux invectives « de la grande haine » contre Rufin, tandis qu'*invectio* renvoie davantage à l'éloquence sacrée et à la mission pastorale de l'Église. Ainsi, Vincent appelle *invectio* trois textes parénétiques de Cyprien : « de *invectione eius contra aleatores* » (de son invective contre les joueurs) et « *invectio contra blasphemum et histrionem*²³¹ » (invective contre le blasphème et le comédien). De Jean Chrysostome, on peut lire une « *invectio contra illos qui evangelii non servant*²³² » (invective contre ceux qui n'observent pas les Évangiles). Enfin, des textes d'auteurs plus proches temporellement de Vincent de Beauvais sont appelés *invectio* : de Hugues de Saint-Victor (1096-1141), « *invectio contra illos qui de veste glorianur*²³³ » et, dans le livre 28, consacré à Bernard de Clairvaux (1090-1153), Vincent attribue deux invectives au réformateur : « *Invectio contra Abbates qui procurant exemptiones* » (Invective contre les abbés délivrant des exemptions) et « *Invectio contra Cistercienses qui Cluniacenses aspernabantur*²³⁴ » (Invective contre les Cisterciens qui ont rejeté les Clunisiens). Si les *invectiones* de Florus de Lyon, de Pierre Damien, d'Humbert de Moyenmoutier et de Geoffroy de Vendôme ne figurent pas dans le *Speculum historiale*, constatons que celles du siècle précédant celui de Vincent de Beauvais y apparaissent : les

²³⁰ *Speculum historiale*, XVI, 80, 81 et 82.

²³¹ *Speculum historiale*, XI, 66 et 73.

²³² *Speculum historiale*, XVII, 44.

²³³ *Speculum historiale*, XXVI, 56.

²³⁴ *Speculum historiale*, XXVIII, 84 et 87.

deux célèbres hommes d'Église du XII^e siècle que sont Hugues de Saint-Victor et Bernard de Clairvaux ont recours à l'*invectio*, tout comme le jeune Arnoul de Lisieux (1105-1181), qui rédige lui aussi une invective, ainsi que l'abbé Burchard de Bellevaux (?-1163). De plus, Arnoul et Burchard ont tous les deux échangé des lettres avec Bernard de Clairvaux.

Le cas de Burchard est intéressant, car son *invectio* n'est que le 38^e chapitre d'une œuvre qui en contient 78, divisée en trois parties (*sermones*) : l'*Apologia de barbis*²³⁵, probablement écrite vers 1160. Dans une lettre précédente, l'abbé de Bellevaux a offensé les frères lais d'une communauté proche en attaquant leur barbe et en leur rappelant des règles d'hygiène relatives à la barbe. Son *Apologia*, un texte qui sent la lampe, est donc un exposé en trois parties sur la propreté, la composition et la nature des barbes. Mais l'œuvre, loin d'être une simple excuse, car Burchard réitère dans l'apologie son blâme des frères lais, ou un texte purement didactique, est parsemée de jeux de mots et de néologismes, par exemple : *nulliberbes*, *pleniberbes*, *multiberbes*, *rariberbes*²³⁶. Dans l'introduction de l'édition critique récente, Giles Constable soulève le problème de la réception de l'œuvre : bien que le mélange comico-sérieux a conduit à donner l'apparence d'un texte plaisant ou humoristique, la présence de l'*Invectio* est pour lui la preuve de l'intention sérieuse de Burchard²³⁷. Mais la fonction programmatrice de l'*invectio* au sein de l'œuvre va au-delà de la gravité qu'elle confère à l'œuvre : il s'agit en réalité d'un débat sur la place du rire et sur l'étiquette de la moquerie. En effet, il conclut son « Invective contre ceux qui se moquent des barbitextes et des barbilogues » (*Invectio in derisores barbilogiae vel barbilogi*) par : « J'ai déjà dit plus haut combien il est permis de rire du jeu de la sagesse²³⁸ (*de ludo sapientiae*) ». L'*invectio*

²³⁵ Burchard de Bellevaux, *Apologia de barbis*, édition préparée par Robert Burchard Constantijn Huygens, introduction de Giles Constable, Turnhout, Brepols, 1985.

²³⁶ Giles Constable, « Introduction », Burchard de Bellevaux, *Apologia de barbis*, ouvr. cité, p. 143.

²³⁷ *Ibid.*, p. 140.

²³⁸ Burchard de Bellevaux, *Apologia de barbis*, ouvr. cité, p. 210. Texte latin : « Iam superius dictum est qualiter liceat ridere de ludo sapientiae ».

débouche donc sur une séparation morale, puisque le chapitre suivant, intitulé « Bien rire et mal rire du jeu de la sagesse » (*Qui rident bene et qui male de ludo sapientiae*), s'attache à distinguer le bon rire du mauvais : « Il faut en rire avec admiration et gaieté, et non par légère dérision²³⁹ ». Ainsi, Burchard cherche un rire qui s'accorde à la sagesse, et il faut considérer l'*Apologia de barbis* comme un tel « jeu de sagesse », tant elle mêle érudition, malice verbale et édification morale. L'*invectio* sert alors à bannir, dans un premier temps, les mauvais rieurs et donc à définir, dans un second temps, un rire bénéfique. Elle pose ainsi le « jeu de la sagesse » comme cadre interprétatif du mélange comico-sérieux et par la même occasion, elle permet à Burchard de promouvoir une œuvre atypique, qui mêle un comique savant à une intention didactique et parénétique. Ainsi, l'*invectio* confère effectivement plus de gravité et de sérieux à l'*Apologia de barbis*, mais elle le fait sur un mode paradoxal, en définissant deux façons de rire.

Au contraire, l'*invectiva* d'Arnoul de Lisieux est intéressante parce qu'elle appartient au genre de la grande haine. Arnoul se fait remarquer par cette lettre rédigée dans sa jeunesse, en 1133. Comme l'écrit Carolyn Poling Schriber, « le jeune Arnoul, archidiacre de Sées, commence à prendre un rôle actif dans le schisme de 1133 [entre Innocent II et Anaclet II] avec la publication de son *Invectiva in Girardum Engolismensem Episcopum*²⁴⁰ ». Dans sa lettre, Arnoul attaque d'abord Girard II d'Angoulême, qui soutient Anaclet, avant de s'en prendre directement à l'antipape, qui a le malheur d'avoir des origines juives, ce qui, à cette époque, est classiquement matière à vitupération (lieux tirés des origines et parenté). Schriber continue :

Qu'Arnoul ait été aussi immodéré dans son éloge d'Innocent II qu'il est enragé dans sa dénonciation d'Anaclet a encouragé beaucoup de lecteurs à considérer le pamphlet comme totalement inutile. Pour l'historien qui cherche à expliquer le schisme, elle contient peu de faits historiques et ne documente pas ses attaques.

²³⁹ *Ibid.* Texte latin : « Cum admiratione et iocunditate, non cum iocosa derisione ridendum est ».

²⁴⁰ Carolyn Poling Schriber, *The Dilemma of Arnulf of Lisieux: New Ideas versus Old Ideals*, Indianapolis, Indiana University Press, 1990, p. 8. Nous traduisons.

L'œuvre possède, néanmoins, d'un point de vue strictement littéraire, un certain mérite. Les souvenirs de la formation en rhétorique qu'Arnoul a reçue sont apparents. L'*Invectiva* commence par une citation quasi explicite de Cicéron : « Combien de temps, encore, vas-tu abuser de la patience de Dieu ? » Peu d'autres citations classiques apparaissent, mais Arnoul vante sa propre éducation quand il critique les neveux de Girard, car ils ignorent Platon, Caton et Scipion. Les figures de rhétorique abondent. En plus des exemples de prétérition cités plus haut, il y a des chiasmes, des climax et des antithèses. [...] Par conséquent, l'*Invectiva* peut être lue pour la simple appréciation du renouveau de la rhétorique classique au XII^e siècle et pour la mise en pratique effective de ce savoir²⁴¹.

Le terme *invectiva* dans le titre de l'œuvre, ainsi que ces commentaires de Schriber, nous permet de supposer qu'Arnoul de Lisieux veut inscrire sa lettre dans le genre des invectives véhémentes de la grande haine. En latin : « Quousque igitur abutere patientia Dei²⁴² ? ». Après, le « o mores, o tempora » de Pierre Damien et les « six livres d'invectives » que Vincent de Beauvais attribue à Cicéron, après toute la tradition manuscrite instituée par Priscien consistant à appeler *invectivae* les *Catilinaires*, Cicéron devient le modèle par excellence de l'*indignatio*, même quand elle est divine²⁴³. Grâce à cette lettre, l'archidiacre de Sées est remarqué par Bernard de Clairvaux, qui favorise aussi Innocent II et qui donc apprécie le texte et le fait diffuser : il soutiendra huit ans plus tard l'élection d'Arnoul à l'évêché de Lisieux. Nous sommes donc devant le type même de l'invective comme moyen de parvenir (dont on retrouvera la critique chez Érasme), empreinte de ce cicéronianisme polémique désormais incontournable dans la poétique de l'invective. Un recueil de ses lettres a été imprimé en 1585 à Paris, mais nous n'avons pas pu nous assurer de la présence de l'invective dans l'ouvrage²⁴⁴.

²⁴¹ Carolyn Poling Schriber, *The Dilemma of Arnulf of Lisieux*, ouvr. cité, p. 9. Nous traduisons.

²⁴² Arnoul de Lisieux, *Invectiva in Girardum Engolismensem Episcopum*, édition préparée par Julius Dietrich, Hanovre, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1897, p. 81-108, p. 86.

²⁴³ Mais d'autres verraient là un blasphème : comment Dieu peut-il être à bout de patience ?

²⁴⁴ Arnoul de Lisieux, *Epistolae Arnulphi, episcopi Lexoviensis, nunquam antehac in lucem editae*, édition préparée par Claude Mignault, Paris, Jean Richerum, 1585.

Enfin, pour compléter ce parcours, dans l'édition de 1908 d'un manuscrit du XIII^e siècle, intitulée *Liber exemplorum ad usum praedicatorum*, on trouve plusieurs usages d'*invectio*, dans le sens précis que lui donne Augustin. D'après l'éditeur, l'historien Andrew George Little, le manuscrit daterait de 1275, nous sommes donc peu après la mort de Vincent de Beauvais : « Une certaine invective contre les mauvais commerçants peut alors être tirée de l'histoire du premier grand Chrétien, l'Empereur Constantin²⁴⁵ ». À deux autres occasions, l'auteur donne des exemples pouvant servir d'*invectio*, dans le cas par exemple d'un sermon contre la luxure. Ces remarques permettent d'affirmer que perdure la définition augustinienne de l'*invectio* comme figure de rhétorique, comme blâme au discours direct dans le vif de l'éloquence de la chaire, parallèlement au genre de l'invective comme texte et comme lettre (*invectiva*) : d'un côté, l'*invectio* de Burchard est de l'ordre du bref chapitre, de la figure de pensée, du lieu ou du paragraphe, de l'autre côté, l'*invectio* d'Arnoul est une lettre. Les érudits de la fin du Moyen Âge écrivent des *invectiones* dans une intention réformatrice, moralisatrice et politique, où se déploie le syncrétisme augustinien entre culture rhétorique classique et parole sacrée. Par ce même syncrétisme entre culture chrétienne et rhétorique classique, plus rarement, certains auteurs ont recours à une violence verbale injurieuse et grandiloquente. Les deux types de texte partagent un certain nombre de points communs, en particulier le modèle de l'indignation cicéronienne : gradations, accumulations, amplifications et questions oratoires, présentes ensemble dans la véhémence indignée du haut style. Il s'agit d'ailleurs plus d'une distinction supposant des gradations que d'une catégorisation étanche entre textes violents et textes parénétiques.

Il n'empêche : une catégorisation existe historiquement, puisqu'à la fin du Moyen Âge l'invective devient un principe d'ordonnement présidant à la classification des lettres dans les immenses *summae* épistolaires qui se constituent à l'époque. De plus, le terme apparaît dans certains *artes dictaminis*, notamment le *Libellus de arte dictandi rhetorice*, manuel de

²⁴⁵ *Liber exemplorum ad usum praedicatorum: saeculo XIII compositus*, édition préparée par Andrew George Little, Manchester, Manchester University Press, 1904, p. 122. Texte latin : « Quendam adhuc invectio fieri potest contra mercatores malos ex facto Constantini imperatoris magni primi Christiani ».

rhétorique épistolaire composé dans les années 1180 et attribué à Pierre de Blois et la *Rhetorica Novissima* de Boncompagno da Signa. Ainsi, la contribution de Matthias Thumser, dans l'ouvrage *Le Dictamen dans tous ses états*, dévoile la classification de « la plus vieille des collections de lettres à valeur de modèle issues de la curie²⁴⁶ », celle attribuée au cardinal Thomas de Capoue (?-1235), réunie, remaniée et finalisée vers 1270, probablement afin d'enseigner la rhétorique épistolaire. Les lettres sont classées en dix livres : le premier s'intitule « Super invectivis, increpatoriis, reprehensionibus et redargutionibus²⁴⁷ » et contient 75 lettres. En nombre de lettres, c'est le troisième en importance, après le livre des lettres de requête (137) et celui des lettres d'amitié (129). Dans une autre *summa* analysée par Benoît Grévin, celle de Pierre de la Vigne (1190-1249), chancelier à la cour de Frédéric II, le chercheur mentionne de nombreuses lettres polémiques, notamment les pamphlets antipapaux *Collegerunt pontifices*²⁴⁸. Or, ces lettres de Pierre de la Vigne sont imprimées en 1529 et en 1566²⁴⁹ en territoire réformé : l'édition de 1529 de Haguenau ne contient que le premier livre, mais c'est justement le livre des lettres polémiques, et l'édition de 1566 de Bâle regroupe les six livres de la *summa*. Elles contiennent trois invectives de l'empereur Frédéric II composées par Pierre de la Vigne (ou du moins qui lui sont attribuées), nous citons l'édition de 1529 : *Invective scribit Romanis, eo quod non apposuerunt se domino Papae, quando excommunicationis sententiam protulit in eundem* (Invective adressée aux

²⁴⁶ Matthias Thumser, « Les grandes collections de lettres de la curie pontificale au XIII^e siècle. Naissance, structure, édition », dans Benoît Grévin et Anne-Marie Turcan-Verkerk (sous la dir. de), *Le Dictamen dans tous ses états : perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis (XI^e-XV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge », n° 16, 2015, p. 209-241, p. 214.

²⁴⁷ Matthias Thumser, « Les grandes collections de lettres de la curie pontificale au XIII^e siècle », art. cité, p. 215.

²⁴⁸ Voir Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval : les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècles)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2008, p. 49.

²⁴⁹ D'après USTC, l'édition de 1529 est imprimée à Haguenau par Johann Secerius et celle de 1566 à Bâle par Johann Oporinus. Nous attribuons par défaut les lettres à Pierre de la Vigne, sachant qu'il n'a pas forcément rédigé toutes les lettres de la *summa*.

Romains qui ne s'opposèrent pas au pape quand il prononça la sentence d'excommunication contre eux), *Fridericus, scribit invective Cardinalibus, quia nimis tardant in electione novi Pontificis* (Frédéric II adresse une invective aux cardinaux qui tardent plus qu'il ne faut à élire un nouveau pape), et *Friderici invectiva ad Cardinales, cum increpatione, quia non creant novum Papam* (Invective de Frédéric II aux cardinaux, avec une remontrance, car ils n'élisent pas de nouveau Pape). Ces éditions révèlent que la lutte entre les deux pouvoirs suprêmes de l'Europe du XII^e siècle est réutilisée au XVI^e siècle à des fins politiques et religieuses, notamment l'édition de 1529, publiée peu après le sac de Rome par Charles Quint en 1527. Les *summae* de Thomas de Capoue et de Pierre de la Vigne montrent par conséquent que la lettre invective et l'usage des termes *invectio* et *invectiva* ne sont donc pas réservés à quelques clercs marginaux de la fin du Moyen Âge : c'est une pratique généralisée et reconnue dans les chancelleries impériales et curiales, nourrie, justement, par la rivalité et les conflits politiques entre les deux pouvoirs (impérial et papal). Or, comme le suggère la *summa* attribuée à Thomas de Capoue, la lettre invective est enseignée dans les centres européens de l'*ars dictaminis* que sont Bologne et Orléans, puisqu'on en trouve des définitions dans les ouvrages utilisés par les professeurs et leurs étudiants.

Au reste, voici enfin deux définitions de l'invective extraites des manuels de rhétorique de la fin du Moyen Âge. La première provient du *Libellus de arte dictandi rhetorice*, manuel de rhétorique épistolaire composé dans les années 1180 et attribué à Pierre de Blois (1135-1203), disciple de Jean de Salisbury et secrétaire du roi d'Angleterre, Henri II :

On appelle invectives les reproches (*convicia*) destinés à émouvoir, à diffamer ou à salir la personne à laquelle elles s'adressent. Il y a aussi reproche par des attaques répétées (*convicium per pulsationem*), c'est-à-dire par de nombreuses questions oratoires (*per crebram interrogacionis conversionem*), de cette manière : « Depuis combien de temps abusez-vous cruellement de notre patience ? Jusqu'à quand vos tromperies mensongères nous décevront-elles ? Ne respectez-vous pas notre pouvoir ? » Parfois, quand non seulement les mauvaises actions sont exposées, mais aussi quand les bonnes sont dégradées, les invectives se transforment en une accusation faite par un esprit emporté, ainsi Lucilius de la victoire de Scipion : « Il est vrai que toi, Scipion, à cause de ton arrogance, tu as usurpé le gouvernement romain que tu as proclamé, tu as assiégé Carthagène, riche en ressources, afin de pouvoir en jouir avec luxure. Cela, bien sûr, n'est pas le fruit de ta propre force,

mais de la puissance de ton armée. Il est vrai que tu as amassé un trésor, non pour le sénat, mais pour ta propre cupidité. Mais l'autorité des sénateurs laissera-t-elle cela impuni²⁵⁰ ? »

Dans cette définition de la lettre invective, Pierre de Blois met en rapport *invectiva*, *convicium* et émotion (*commovendum*, *commoti*), et lie ces notions avec le style périodique des questions oratoires (*conversio*). De plus, il donne en exemple un pastiche de l'exorde de la première *Catilinaire*. Il définit ainsi le genre par sa proximité avec le *convicium* et par son esthétique, le style « catilinaire » d'une part et le style satirique d'autre part, avec la référence à Lucilius. Cette définition de Pierre de Blois montre à quel point les emportements rhétoriques de Cicéron, s'ils ne contiennent pas d'injures, sont tout de même associés au *convicium* dans l'esprit du chancelier d'Henri II : les successions de questions indignées sont en effet appelées *convicium per pulsationem* par Pierre de Blois, mais elles n'ont rien d'injurieux. Cicéron aurait sans doute hésité à donner un tel nom à ses *conversiones*. C'est l'indice d'un prestige qui s'essouffle, d'un changement moral dans la perception du haut style cicéronien. Nous avons traduit ce terme ambivalent, voire péjoratif, par reproche, mais il s'agit aussi du sens premier, en toile de fond, celui d'une clameur, les multiples attaques d'un seul orateur évoquant les cris de réprobation d'une foule, et un sens rhétorique, un blâme qui repose sur une série de questions, à la manière cicéronienne. Cette définition s'accorde avec

²⁵⁰ Pierre de Blois, « Libellus de arte dictandi rhetorice », dans *Medieval Rhetorics of Prose Composition, Five English Artes Dictandi and Their Tradition*, édition préparée par Martin Camargo, New York, Binghamton, coll. « Medieval and Renaissance texts and Studies », n° 115, 1995, p. 37-86. Texte latin : « Invectiva dicuntur convicia ad commovendum vel diffamandum vel contaminandum illum in quem facta fuerint. Fit quoque convicium per pulsationem, hoc est per crebram interrogacionis conversionem, hoc modo : “Quousque pessime nostra patientia abuteris ? Quamdiu deludet nos vestra dolositas ? Nihilne revereris nostram potentiam ?” Quandoque invective fiunt per commoti animi criminationem, cum non solum malefacta objiciantur, sed etiam benedicta deturpantur, sicut Lucilius de victoria Scipionis ait : « Tu quidem Scipio ob tui superbiam Romane citatis tibi regimen usurpasti, Cartaginem locupletem opibus ut illis libidinose fruereris obsedisti. Quam nimirum non tua virtus set vestri exercitus potentia delevit. Tu quidem thesaurum non senatui sed tue cupiditati reservasti. Sed numquid hoc impunitum senatorum auctoritas ». Nous traduisons.

les textes que nous avons déjà lus, notamment les *invectiones* de Pierre Damien et d'Arnoul de Lisieux, exemples de ce cicéronianisme polémique, marqueur de l'invective.

La *Rhetorica Novissima* est un manuel de rhétorique d'un autre ordre. Son auteur, Boncompagno da Signa (1170-1240), est formé en grammaire, en rhétorique et en droit à Florence, puis à Bologne où il devient un *dictator* renommé. Achievée en 1235, l'œuvre affiche l'ambition de supplanter les deux rhétoriques attribuées à Cicéron, le *De Inventione* et la *Rhétorique à Herrenius*. Le résultat est un texte destiné aux étudiants en droit, canon et romain, et consacré principalement à la rhétorique oratoire judiciaire. Mais, comme l'écrit Terence Tunberg, « bien que la *Rhetorica Novissima* promette une approche *théorique* du discours, Boncompagno n'est pas moins profondément influencé par la méthode de l'*ars dictaminis*²⁵¹ ». Une part de cette influence, selon Tunberg, consiste dans la présence d'une pléthore d'exemples sous forme de phrases ou de passages. C'est le cas pour l'invective : le dixième livre de l'œuvre, entièrement consacré à l'invective, propose une quinzaine d'exemples sans donner aucune définition. De la phrase au texte, il y a variation dans la longueur et dans la manière, mais Boncompagno reste près du sujet : tous ses exemples d'invectives lui permettent d'exprimer ses opinions de juriconsulte au sujet des lois ou du droit en général et de continuer ainsi son enseignement. Dans son « Invective contre les glossateurs » (*Invectiva contra glosatores*), la plus longue du livre, Boncompagno écrit que « dans le droit, rien n'est certain à cause des mauvaises gloses²⁵² », et d'enseigner comment en écrire de bonnes. Il adopte aussi des formes très brèves, *pro* et *contra* : à une invective « contre celui qui commet des fautes en latin » (*Contra delinquentem in latino*) succède une « invective contraire » (*Invectiva contra*), où le *dictator* pointe non sans humour « ceux qui

²⁵¹ Terence Tunberg, « What is Boncompagno's *Newest Rhetoric*? », *Traditio*, vol. 42, 1986, p. 299-334, p. 307. Tunberg souligne. Nous traduisons.

²⁵² Boncompagno da Signa, *Rhetorica Novissima*, édition préparée par Augusto Gaudenzi, dans *Scripta Anecdota Antiquissimorum Glossatorum*, Bologne, Pierre Virano, 1892, p. 292. Texte latin : « nichil est certum in iure propter malitiam glosatorum »

croient que le droit civil est soumis aux règles de Priscien²⁵³ ». On trouve de même une « Invective contre un bavard » (*Invectiva contra verbosum*), à laquelle répond une « Invective du bavard contre le fauteur d'injustices » (*Invectiva verbosi contra illatorem injuriarum*). Enfin, il écrit aussi une « Invective en forme de fable contre ceux qui s'acharnent en justice pour des futilités » (*Invectiva per fabulam contra illos qui pro re modica non desinunt litigare*), d'une longueur intermédiaire. On le constate : il s'agit toujours de questions relatives au droit mais il ne s'agit guère de rhétorique judiciaire ou du rôle de l'*invectio* dans un plaidoyer. Boncompagno assigne ainsi à l'invective le rôle de corriger des pratiques juridiques qu'il réproche, et ce, avec une double fin : d'une part, transmettre sa vision du système juridique, et, d'autre part, exhiber un talent pour la répartie brève autant que pour l'argumentation emportée. En effet, l'invective devient capable d'intégrer d'autres formes littéraires, comme le *pro* et *contra* ou la fable. De plus, le livre consacré à l'invective occupe une place stratégique, car c'est le dernier du corps principal de l'œuvre, les trois livres finaux, brefs et dénués d'enseignement rhétorique, formant une sorte d'appendice. Les exemples étudiés sont donc investis d'une fonction prestigieuse, celle qui consiste à conclure et résumer l'enseignement rhétorique qui précède. Notons en particulier la présence de nombreuses accumulations dans les invectives de Boncompagno, figure qu'il décrit, dans le livre précédent, sous le nom d'*aggregatio* : « l'accumulation est une disposition de mots ou de distinctions en vue de louer ou blâmer quelqu'un²⁵⁴ ». De manière comparable à Anselme

²⁵³ Boncompagno da Signa, *Rhetorica Novissima*, ouvr. cité, p. 293. Texte latin : « credentes quod iura civilia subiaceant regulis Prisciani ».

²⁵⁴ Boncompagno da Signa, *Rhetorica Novissima*, ouvr. cité, p. 290. Texte latin : « Aggregatio est dictionum vel distinctionum positio ad laudem vel vituperium alicuius ». Les accumulations au sein des invectives se trouvent p. 292, 293 et 294. Les voici non traduites : 1) « Videtur ergo res in alteram verti naturam, quando loco simplicitatis duplicitas, cavillatio, fraus, dolus malus, amphibilogia, machinati, deceptio, tergiversatio, intricatio, interpositio, sophisma, fallacia, callida ratio, et supplantatio timorosa ponitur per nequitiam glosatorum » ; 2) « Et si mihi non creditis, interrogate illos, qui causarum conflictibus insistere sueverunt, et dicent vobis quomodo in porrectione libelli, in contestatione litis, in reconventionem dolosa, in exceptionibus cavillosis, in simulatoriis replicationibus, in consiliis palliatis, in protractionibus terminorum, in longis

de Bésate, qui dans la *Rhetorimachia* utilise la *frequentatio* pour intensifier son attaque, Boncompagno fait de l'*aggregatio* la figure de l'invective juridique, sans utiliser la force pathétique de l'exubérance injurieuse et satirique d'Anselme, mais avec la causticité décente, et emportée, du juriste qui vitupère. Bref, on s'aperçoit qu'*invectio* et *invectiva* recouvrent, pendant le Moyen Âge, une réalité polémique vivante qui évolue, change, se propage à tous les niveaux des savoirs humains et se transforme autour de quelques incontournables auteurs et textes fameux (*Catilinaires*, lettres de Jérôme), figures de rhétorique (accumulation, lieu commun) et stratégies de publications (lettre ouverte). L'invective passe donc du discours d'empereur à la lettre de chancellerie, de la chaire des réformateurs au barreau des *dictatores*, avant de s'acoquiner à la satire et aux vers iambiques.

3.2.4 Le *Speculum maius* et l'invective en vers

L'œuvre de Vincent de Beauvais offre donc une voie d'accès pour observer l'art de mal dire qui a cours à son époque. Mais l'*invectio* et l'*invectiva* n'en constituent qu'une partie, la partie la plus élitiste à côté des lais grivois, des contes obscènes, des farces carnavalesques et des chansons satiriques, formes orales touchant de plus larges publics, mais trouvant leur chemin elles aussi vers des formes écrites. Nous verrons que le terme *invective* commence, à partir de la fin du XII^e siècle, à désigner ces formes plus populaires, vulgaires ou triviales d'art de mal dire. Bien qu'elles apparaissent moins prestigieuses que l'*invectio* parénétique du réformateur, ces formes sont souvent écrites en vers. Le *Speculum maius* nous permet ainsi de compléter l'horizon d'attente de l'invective au XIII^e siècle en remarquant une

interpositionibus feriarum, in sentiis interlocutoriis et finitivis, in appellationibus iteratis, in tergiversationibus assessorum et in exatione salarii aggravantur » ; 3) « Hoc dispensat, hec rigorem iuris exercet, defert appellationi, rescindit pacta, laxat habenas, prebet indutias, destruit principale, roborat accessorium, solvit leges et questiones ab equitate inductas, et omnia secundum suum maleplacitum ordinat et disponit » et 4) « De huiusmodi siquidem controversiis oriuntur inimicitie capitales, fit amissio expensarum, superveniunt sollicitudines onerose, principalia et utilia negotia postponuntur, labor animi exercetur, corpus assidue fatigatur et mortalia crimina committuntur ».

tension interne à l'œuvre : nous avons vu que dans le *Speculum historiale*, l'*invectio* désigne les lettres des réformateurs, notamment ceux qui mettent en œuvre la réforme grégorienne, tandis qu'*invectiva* désigne les discours prestigieux de Cicéron, Jérôme et Rufin. Or, dans le *Speculum doctrinale*, Vincent de Beauvais définit l'*invectio* comme un poème, alors que dans le reste de l'œuvre, le vocable est certes utilisé une fois pour caractériser le *Contre Ibis* d'Ovide, mais à l'exception de ce cas notable, sur lequel nous reviendrons, l'*invectio* désigne toujours une lettre ou un discours parénétique. Ainsi, l'invective existe depuis près de mille ans sous forme de discours ou de lettres, et l'usage que fait Vincent du terme confirme cette tradition, mais elle est soudainement définie comme un poème à partir du XII^e siècle. De plus, l'encyclopédiste n'est pas le seul, puisque Jean de Garlande (ca 1195-ca 1258) fait aussi de l'invective un genre poétique. En fait, les définitions de l'*invectio* au XIII^e siècle instituent l'invective comme le double immoral, mauvais, de la satire et ne tiennent pas compte de la lettre ni du sublime augustinien. Jean de Garlande, par exemple, définit l'invective dans la *Parisiana poetria*, composée vers 1220. L'ouvrage est un véritable labyrinthe de notions qui s'interpénètrent, obscurité que méprise Érasme, où cependant l'on peut lire l'intégration de la poésie à la rhétorique, d'où le nom de rhétorique seconde. En effet, dans l'édition de Traugott Lawler, au chapitre 5, le grammairien commence par donner des règles de versification, puis il donne l'exemple d'une lettre prosimètre, où la « variation du sujet de la lettre est obtenue par les vers²⁵⁵ » ; il retourne ensuite brièvement à la versification, après quoi il en vient à la rhétorique épistolaire : le *dictamen* et l'*epistola*. Dans ce cadre épistolaire, il évoque brièvement les protocoles de salutation, puis passe aux genres de *narratio* : « Puisque la narration est commune à la prose et à la poésie, je dois parler des genres de narrations et des genres de poèmes²⁵⁶ ». C'est donc comme *narratio* que la poésie s'intègre à la rhétorique. Or, en se fondant sur Cicéron, Jean de Garlande rappelle qu'il y a deux narrations : l'une étrangère à la cause et l'autre tirée de la cause. Cette dernière est double :

²⁵⁵ Jean de Garlande, *Parisiana Poetria*, New Haven et Londres, Yale University Press, coll. « Yale Studies in English », vol. 182, 1974, p. 92.

²⁵⁶ Jean de Garlande, *Parisiana Poetria*, ouvr. cité, p. 98.

elle se tire de la personne ou des événements. De plus, la narration tirée de la cause puis des événements se divise en trois espèces : la fable (*fabula*), l'histoire (*hystoria*) et la fiction vraisemblable (*argumentum*). C'est donc dans le genre historique, tiré des événements de la cause, au sein de la *narratio* d'une lettre, que se trouvent des formes poétiques, comme le poème de mariage (*epytalamicum*), l'éloge funèbre (*epichedion*) ou l'épithaphe (*epithafium*). Enfin :

Une autre subdivision. De même, un autre genre de narration historique est l'invective (*invectivum*), dans laquelle on dit des obscénités (*turpiloquia*) pour médire (*causa malignandi*). Un autre est le reproche (*reprehensio*) ou satire (*satyra*), dans lequel on cite des méfaits (*malefacta*) pour les corriger²⁵⁷ (*causa correctionis*).

D'une part, le jeu compliqué des subdivisions inscrit la poésie dans la rhétorique cicéronienne, elle-même inscrite dans un double cadre, celui de la rhétorique épistolaire, puisqu'il s'agit d'écrire un *dictamen*, et celui de la versification, puisqu'il s'agit d'en éviter les vices. D'autre part, dans ce fabuleux mélange, l'invective apparaît comme un genre mauvais, relié à la parole calomnieuse ou obscène (*turpiloquia*) et à l'intention malveillante (verbe *maligno*). Il n'empêche, l'invective est un poème susceptible d'apparaître dans une de ces lettres prosimètres qu'évoque Jean de Garlande, pour introduire, fonction qu'il accorde aux vers dans une lettre, une variation de style et de sujet. De même, plus clairement, dans le *Speculum doctrinale*, Vincent mentionne l'*invectio* comme l'une des sept formes de poésie : « Il y a sept genres de poèmes : la comédie, la tragédie, l'invective, la satire, la fable, le récit historique et l'argument²⁵⁸ ». Une fois de plus, invective et satire apparaissent côte à côte. Dans l'édition de 1624, Vincent de Beauvais ne définit que six des sept espèces de poésie et oublie la satire. Il donne : « Invectio est carmen reprehensorium animo bono compositum », mais c'est une erreur des éditions de 1591 et 1624. En effet, d'une part, Jacques Legrand (*ca* 1360-*ca* 1425), que nous avons déjà cité, recopie dans l'*Archiloge Sophie* des extraits de

²⁵⁷ Jean de Garlande, *Parisiana Poetria*, ouvr. cité, p. 102.

²⁵⁸ *Speculum doctrinale*, III, 109. Texte latin : « Habet autem poesis septem species, scilicet Comediam, Tragediam, Invectionem, Satyram, Fabulam, Historiam, Argumentum ».

l'encyclopédie de Vincent de Beauvais. Il effectue la même division de l'art poétique en sept genres, dans le même ordre, et définit l'invective par sa « mauvaise entencion » et la satire par la bonne. D'autre part, l'édition vénitienne de 1494 du *Speculum doctrinale* donne bien : « *Invectio est carmen reprehensorium malivolo fine compositum. Satyra vero est carmen reprehensorium animo bono compositum*²⁵⁹ ». Pour reprendre la traduction de Jacques Legrand, il y a bien aux XIII^e et XIV^e siècles un jumelage poétique de l'invective et de la satire, mais les deux formes se différencient par « l'entencion », c'est-à-dire par la posture morale du poète, *causa malignandi* contre *causa correctionis*, *malivolo* contre *bono animo*. Le poème-invective est donc défini par l'intention auctoriale, celle de médire et de blesser, en sorte qu'elle apparaît comme un texte essentiellement performatif : le poème est un châtiment, une vengeance.

Mais comment l'*invectio* a-t-elle pu devenir un poème malfaisant ? Tout d'abord, avec le développement de l'*ars poetria* ou *ars versificatoria*, parallèlement à celui de l'*ars dictaminis*, il s'opère un mouvement de fusion entre poésie et rhétorique, dans lequel s'inscrit l'invective en vers. Par exemple, le troisième livre du *Speculum doctrinale*, d'où nous tirons la définition de l'invective, est consacré à la logique, puis à la dialectique, puis à la rhétorique, partie dans laquelle est traitée la poésie, d'où son nom de rhétorique seconde²⁶⁰. Depuis les commentaires de Tibère Donat, *invectio* est en effet un terme de rhétorique qu'on applique à l'art poétique de Virgile. Mais qui se souvient du rhéteur Tibère Donat au XIII^e siècle ? L'autre voie est celle de la satire : la tradition manuscrite montre que, durant le Moyen Âge, on s'est mis à appeler *invectives* les poèmes satiriques de Juvénal et de Claudien, qui a écrit deux poèmes-invectives, *In Rufinum* et *In Eutropium* au IV^e siècle de notre ère. Jean de Garlande et Vincent de Beauvais font donc de l'invective la sœur mal intentionnée de la

²⁵⁹ Vincent de Beauvais, *Speculum doctrinale*, Venise, Hermannus Liechtenstein, 1494, p. 48.

²⁶⁰ Roseline Foltz-Amable, « Les Arts de seconde rhétorique de la fin du XIV^e siècle à la première moitié du XVI^e siècle : une Deffence et Illustration de la langue françoise avant l'heure », *Questes*, n° 3, 2016, p. 45-62.

satire, ce qui est cohérent avec le fait que le *Contre Ibis* devient lui aussi une invective sous la plume de Vincent de Beauvais, probablement en accord avec une tradition manuscrite déjà établie : « Invective contre Ibis en un seul livre²⁶¹ » (*Invectionis in Ibim unus*). En appelant de la sorte le poème d'Ovide, Vincent de Beauvais inscrit l'invective dans la tradition poétique du vers iambique, car Ovide se réclame d'Archiloque, en plus de Callimaque de Cyrène, auteur lui aussi d'un *Contre Ibis*²⁶² en vers iambiques. C'est donc tardivement, à partir du XIII^e siècle, qu'Archiloque devient, par l'intermédiaire d'Ovide, le « père » de l'invective, entendue comme parole de vengeance, comme texte-châtiment. Par ailleurs, le poème d'Ovide est encore imprimé avec cette étiquette au XVI^e siècle²⁶³. De plus, comme l'écrit Déborah Roussel,

Ovide pourrait bien finalement, comme souvent dans les *Tristes* et les *Pontiques*, écrire pour lui-même, et *Ibis* représenterait alors l'anagramme de *Sibi*, « pour soi ». On est d'ailleurs frappé par les points communs qui existent entre le poète et son ennemi, *Ibis*. Ovide utilise, pour décrire les maux qu'il souhaite à son ennemi, les termes qu'il utilise ailleurs pour décrire ses propres souffrances²⁶⁴.

On voit apparaître ici le thème du double, qui ne cessera de revenir dans l'invective érasmienne, où souvent nous constaterons l'étrange gémellité qui relie deux adversaires. Quoi qu'il en soit, il s'agit de souhaiter du mal à quelqu'un : le *Contre Ibis* correspond exactement à la définition que donne Vincent de Beauvais de l'*invectio*, car le poème se veut une vengeance, fidèle à une tradition iambique de l'exécration. Au sein du *Speculum doctrinale*, il y a donc une forte cohérence morale et critique, puisque les vers du *Contre Ibis*

²⁶¹ *Speculum historiale*, VI, 106.

²⁶² Voir Déborah Roussel, « Un “nom d'oiseau” : l'*Ibis* d'Ovide », dans Élisabeth Gavaille et François Guillaumont (sous la dir. de), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 75-93.

²⁶³ Ovide, *Invective against Ibis*, Londres, Thomas East et Henry Middleton, 1569 ; Ovide, *La invectiva contra Ibis*, Séville, s. n., 1608. *L'Ibis* est imprimé pour la première fois en 1471 dans les *Opera* d'Ovide, à Rome chez Conradus Sweynheym et Arnoldus Pannartz et à Bologne chez Balthasar Azoguidus.

²⁶⁴ Déborah Roussel, « Un “nom d'oiseau” : l'*Ibis* d'Ovide », art. cité, p. 87.

servent aussi d'exemple à la *maledictio* : « la malédiction est l'odieuse imprécation de quelqu'un de mauvais contre quelqu'un d'autre²⁶⁵ ». Nous sommes dans le livre IV, consacré à la science morale : c'est la mauvaise intention de l'invective en vers qui est mise en valeur ici, tandis que dans le même livre, les œuvres des satiriques romains (Perse, Juvénal, Horace et Pétrone) servent d'exemples de correction morale d'un vice avec une bonne intention. Le fait que Vincent de Beauvais appelle le *Contre Ibis* une invective est donc très important car il fait ainsi d'Archiloque le nouveau père d'une invective en vers beaucoup plus violente et directe qu'une prestigieuse lettre argumentée et enflammée. De plus, le *Contre Ibis* permet d'expliquer en partie l'opposition morale entre satire et invective qui a cours à partir du XII^e siècle : la nécessité de distinguer deux façons de corriger, l'une bienveillante, et l'autre vengeresse, de la même façon que l'on distingue satire horatienne et satire juvénalienne. Mais, d'une part, cette cohérence morale entre la définition et la pratique littéraire demeure interne à l'encyclopédie de Vincent de Beauvais et disparaît à la lecture des quelques *invectiones* en vers des contemporains de Vincent de Beauvais, et, d'autre part, le *Contre Ibis* à lui seul ne suffit pas à expliquer la naissance du genre poétique condamné appelé *invectio*. Nous allons d'abord examiner les *invectiones* en vers qui nous sont parvenues, pour constater qu'elles se réclament de la satire dans un objectif parénétique. Nous étudierons ensuite l'œuvre du Normand et Gallois Giraud de Barri, qui offre une solution au problème posé par la naissance d'un genre poétique malveillant appelé *invectio*.

Pour condamner une satire, on dit en effet aujourd'hui qu'elle « tombe » dans l'invective. L'invective en vers est donc considérée à partir du XIII^e siècle comme la part maudite, sombre, obscène (*turpiloquium*), maligne (*maligno*), malveillante (*malivolo*) de la satire, bienfaitrice et correctrice. L'invective conservera ces sèmes jusqu'à aujourd'hui, alors que les poèmes que nous allons évoquer sont bien loin du *Contre Ibis*. Sextus Amarcus Gallus Piosistratus (ca 1050-ca 1100), poète satirique, probablement un moine, compose au

²⁶⁵ *Speculum doctrinale*, IV, 173. Texte latin : « Maledictio est mali alicuius in alterum odiosa imprecatio ».

XI^e siècle des *Sermones*²⁶⁶, se faisant ainsi le continuateur d'Horace le satirique, Sextus succédant à Quintus, mais dans un cadre purement religieux : le premier livre prend pour cible les péchés capitaux, le second défend l'Incarnation et attaque les Juifs, le troisième s'en prend aux membres du clergé qui versent dans la débauche et le quatrième est une invitation au *contemptus mundi*. L'*Invectio in superbos* est la quatrième satire de ce recueil qui en contient 24, elle apparaît dans le premier livre, voué à l'attaque contre les péchés capitaux, l'orgueil dans le cas de cette invective. Dans le même ordre d'idées, l'anthologie éditée par Thomas Wright et intitulée *The Anglo-Latin Satirical Poets and Epigrammatists of the 12th Century* permet de confirmer ce lien entre satire, invective et discours parénétique. Ce recueil contient en effet un poème intitulé *Gualonis Britonis invectio in monachos*, une invective qui commence par se définir comme une satire : « *Sacrilegis monachis, emptoribus ecclesiarum, / Composui satiram, carmen per secula clarum*²⁶⁷ » (Aux moines sacrilèges, clients des églises, / J'ai composé une satire, genre de poème célèbre dans le monde). Dans le même volume, l'abbé Godefroid de Winchester (1050-1107) intitule une de ses épigrammes *Invectio in eos qui eum occiderunt*²⁶⁸ (Invective contre ceux qui le tuèrent) dans *Epigrammata historica*, et un autre avec la forme adjectivale : *Commonitorium invectivum ad oppressos in castro* (Instruction écrite et invective contre les assiégés dans le fort), dans les *Epigrammata miscellanea*. Un siècle et demi plus tard, Raymundus de Rocosello (ca 1220-1280), évêque de Lodève et contemporain de Vincent de Beauvais, compose un recueil intitulé *Certamen anime* qui contient quatre *invectiones* en vers. D'une part, *certamen* suggère la joute, la rivalité et le duel. Le terme évoque de plus des formes polémiques de poésies lyriques contemporaines — nous sommes en Occitanie au XIII^e siècle : le

²⁶⁶ Nous tirons nos informations de l'édition de Pepin : Sextus Amarcus, *Satires*, édition préparée par Ronald E. Pepin, Cambridge, Harvard University Press, 2011.

²⁶⁷ *Gualonis Britonis invectio in monachos*, dans *The Anglo-Latin Satirical Poets and Epigrammatists of the 12th Century*, édition préparée par Thomas Wright, Londres, Longman et Trübner, vol. 2, 1872, p. 201.

²⁶⁸ Godefroi de Winchester, *Epigrammata historica*, dans *The Anglo-Latin Satirical Poets and Epigrammatists of the 12th Century*, ouvr. cité, p. 151.

torneyamen, joute lyrique avec au moins trois troubadours participants, le *sirventès*, chanson satirique, et la *tenson*, sorte de débat lyrique entre deux troubadours²⁶⁹. D'autre part, le terme *anime* suggère que l'évêque de Lodève élève un genre littéraire lyrique à la gravité du discours parénétique touchant à l'âme. L'*Invectio contra predones* (Invective contre les voleurs) s'attaque en effet au « crime obscène » (*scelus obscenum*) et se conclut sur un oracle de reproche : « Tout le monde sait – que tu déplores et exposes tes méfaits/Pour ne pas que la mauvaise mort te tue, – ce que tu dois restituer, restitué²⁷⁰ ». Dans la même veine, l'*Invectio contra usurarios* (Invective contre les usuriers) et l'*Invectio contra lusoires* (Invective contre les comédiens) apparaissent ensuite, auxquelles s'ajoute l'*Invectio contra goliardos*²⁷¹ (Invective contre les goliards). Les *invectiones* en vers qui nous sont parvenues, celles de Sextus Amarcius, celles de Godefroid de Winchester et celles de Raymundus de Rocosello, ne peuvent expliquer l'*invectio* définie comme un poème malveillant, car elles sont parénétiques et s'inscrivent, aussi violentes soient-elles, dans un projet pastoral. Elles ne se présentent pas comme des descendantes du *Contre Ibis*, mais plutôt comme des satires horatiennes ou juvénales. Il faut aussi prendre en compte le biais de conservation pour expliquer le manque de textes aujourd'hui : les invectives en vers écrites pendant le Moyen Âge, que ce soit avec la seule intention de blesser quelqu'un par vengeance, sur le modèle du *Contre Ibis*, ou que ce soit avec l'intention de critiquer l'Église et ses dignitaires, ces poèmes n'ont guère été copiés dans les *scriptoria*. Nous devons alors examiner l'œuvre de Giraud de Barri, mais avant, c'est l'*Invective contre les goliards* qui nous mettra sur la piste

²⁶⁹ Voir Frank M. Chamber, *An Introduction to Old Provençal Versification*, Philadelphie, American Philosophy Society, 1985, p. 151 et p. 189.

²⁷⁰ Raymundus de Rocosello, *Certamen anime*, édition préparée par Monika Renner, Stuttgart, Teubner, 1980, p. 38. Texte latin : « Omnis homo credat,- sua crimina ploret et edat,/Mors mala ne ledat,- que debet reddere, reddat ! ». Nous Traduisons.

²⁷¹ Voir Raymundus de Rocosello, *Certamen anime*, ouvr. cité, p. 38, 42 et 101.

d'un genre poétique qui pourrait correspondre à celui de l'*invectio* malveillante telle que la définissent Jean de Garlande et Vincent de Beauvais.

3.2.5 Giraud de Barri, apogée et ambivalence de l'*invectio*

L'*Invective contre les goliards* est particulièrement virulente :

Tout te manque : champ, cheval, maison, nourriture, argent, guenille ;
 L'année arrive à son terme : tu es l'ennemi (*hostis*), ou mieux, le tyran
 Tu es infâme (*turpis*) et paresseux ; le vent violent et glacé
 Te tourmente. Ta bienheureuse jeunesse s'est enfuie²⁷².

Ce sont les quatre premiers vers du poème. Deux adjectifs retiennent notre attention, reliés par un effet d'écho, *hostis* et *turpis*. Dès le deuxième vers, le goliard est appelé du nom de l'ennemi du bien commun, de l'ennemi de tous, que même la nature tourmente. De plus, le goliard est *turpis*, ce qui rappelle la *Parisiana Poetria* de Jean de Garlande, où l'invective est définie comme une conversation honteuse, un *turpiloquium*. Les goliards, *clerici vagantes* (clercs vagabonds), connus pour leurs chants satiriques, pourraient donc être les auteurs de ces poèmes d'invectives perçus comme malveillants et indécents, les *turpiloquia* de Jean de Garlande et les *malivola* de Vincent de Beauvais, dont le *Contre Ibis* serait le modèle ancien. Regardons d'un peu plus près ce que Raymundus de Rocosello reproche au goliard. Dans la suite de l'invective, il l'accuse d'indécence, de saleté et d'ivresse ; le goliard est un sot bacchique, un gourmand, un apostat, qui travaille à sa propre damnation, un hors-la-loi qui cache ses crimes. Au cœur de ces accusations, pendant une quarantaine de vers sur les trois cents que compte le poème, l'évêque développe un argument typique de l'invective : le goliard utilise le genre démonstratif à tort et à travers, sans moralité, si bien que sa louange

²⁷² *Les Poésies des Goliards*, édition préparée par Olga Dobiache-Rojdesvensky, préface de Ferdiand Lot, Paris, Reider, 1931, p. 133-136. Nous modifions la traduction. Texte latin : « Rura tibi, mannus, domus, esca, pecunia, pannus/Deficiunt : annus abit ; hostis es, immo tyrannus./Turpis es et lentus ; te frigidus et violentus/Excruciat ventus : fluxit tua grata iuventus ».

ne vaut rien. Raymundus écrit au début de ce passage : « Tu loues les indignes, excellent pour flatter les hommes malveillants/Te moquant des dignes, tu as osé blâmer les bienveillants²⁷³ ». En louant les indignes, en moquant les dignes, le goliard menace la matrice morale aristotélicienne du discours épидictique, car il inverse l'équivalence, l'harmonie, entre louange et vertu et entre blâme et vice : « c'est un grave délit de louer inutilement²⁷⁴ » et « Ta louange n'est qu'une mauvaise fraude. Refuse de louer des misérables./Tais-toi. Que ta muse ne nuise plus à personne²⁷⁵ ». Le goliard est donc l'auteur de mauvais éloges et de reproches mal placés : son art de mal dire est donc jugé mauvais, mais rien chez Raymundus ne nous permet d'associer l'*invectio* avec les chants satiriques des goliards, à l'exception de la réapparition de la racine *turp-*. Or, l'archidiacre de Brecon, au pays de Galles, le lettré Giraud de Barri (1146-1223), compose vers la fin de sa vie un *Speculum Ecclesiae*, dans lequel on peut lire un des rares témoignages historiques sur l'activité des goliards :

Encore de nos jours, il y a un certain parasite, du nom de Golias, connu autant pour sa gourmandise que pour ses mœurs dissolues, qui porterait mieux, pourrait-on dire, le nom de Gulias [ou Golias], car il se livre en tout à la gloutonnerie (*gule*) et à l'excès de vin. Toutefois, suffisamment lettré, mais pas très agréable, et n'ayant pas reçu une instruction de qualité, il a souvent et abondamment vomi beaucoup de chansons, tant métriques que rythmiques (*ridmica*), aussi impudentes qu'imprudentes, contre le Pape et la Cour romaine. À propos desquelles on dit que l'invective rythmique (*invectionem ridmicam*) est composée sans aucune réflexion et de manière très indiscreète, coupée au hasard par quelques clausules insérées pour exécrer (*ad detestandum*) et condamner (*ad condemnandum*) quelqu'un, au lieu d'approuver et d'imiter²⁷⁶.

²⁷³ « Laudas indignos- doctus palpare malignos,/Irridens dignos, ausus reprobare benignos », Raymundus de Rocosello, *Certamen anime*, ouvr. cité, p. 103. Nous traduisons.

²⁷⁴ Raymundus de Rocosello, *Certamen anime*, ouvr. cité, p. 104.

²⁷⁵ *Les Poésies des Goliards*, ouvr. cité, p. 134. Texte latin : « Est tua laus mala fraus ; miseros laudare recusa !/Pacifice retice ! nulli noceat tua musa ».

²⁷⁶ Nous nous aidons en les modifiant des traductions d'Olga Dobiasche-Rojdesdensky, dans *Les Poésies des Goliards*, ouvr. cité, p. 21 et de Bryan Gillingham, dans *The Social Background to Secular Medieval Latin*

Dans ce témoignage, Giraud de Barri appelle « invective rythmique » les chants satiriques des goliards, *rythmique* signifiant sans doute versifiée ou scandée. Il faut alors nous attarder un instant sur le mythe goliard, ainsi que l'appelle l'historien de la musique Bryan Gillingham²⁷⁷. Sans entrer dans le débat sur l'étymologie, comme le fait le spécialiste de la musique médiévale, nous résumons schématiquement sa thèse : quelle que soit la proportion de fantaisie ou de réalité historique dans l'idée d'une « famille goliard », le mythe goliard recouvre une réalité médiévale des XII^e et XIII^e siècles : érudits errants, peut-être également compositeurs, en tout cas, chanteurs, jongleurs et comédiens, les goliards sont célèbres pour leurs chansons satiriques²⁷⁸. Ainsi, le terme *invectio* désigne ici, et c'est nouveau, un usage musical et joyeux du langage, une tradition théâtrale et carnavalesque, dont il ne reste que très peu d'œuvres sous forme écrite, des chants satiriques conçus par des goliards à la fois acceptés et rejetés par leur auditoire et leur société, à la fois paria, bouffon et poète mythique,

Song, Ottawa, Institute of Mediaeval Music, 1998, p. 12, où se trouve aussi le texte latin dans sa graphie originale. Dans l'édition de 1873, selon Gillingham, qui est retourné aux manuscrits, Brewer surcorrigé et donne faussement « invectionem ridiculam ». Texte latin : « item parasitus quidam, Golias nomine, gulositate pariter et lecacitate famosissimus, qui Gulias melius quia gulae et crapulae per omnia deditus dici potuit, literatus tamen affatim sed non bene morigeratus nec bonis disciplinis informatus, in papam et curiam Romanam carmina famosa pluries et plurima, tam metrica quam ridicula, non minus impudenter quam imprudenter evomuit. De quibus invectionem ridiculam temere nimis et indiscrete compositam casualiter incidens clausulas aliquot inde, ad detestandum quidem et condemnandum, non approbandum aut imitandum », *Giraldi Cambrensis Opera*, édition préparée par John Sherren Brewer, Londres, Longman and Roberts, vol. 4, 1873, p. 292. De plus, Olga Dobiache-Rojdesdensky, citant l'édition de Brewer de 1861, que nous n'avons pu consulter, donne « Gulias » au lieu de « Golias », ce qui donne sens au comparatif « melius », alors que les textes latins de l'édition Brewer de 1873 et de Bryan Gillingham utilisent « Golias ». Peter Gerard Walsh, dans son article « "Golias" and Goliardic Poetry », *Medium Aevum*, vol. 52, n° 1, 1983, p. 2, cite aussi ce passage et écrit « Gulias », en accord avec l'accusation de gourmandise de Raymundus de Rocosello. Nous prenons donc ce qui nous semble le meilleur en adoptant à la fois « Gulias » et « invectionem ridiculam ».

²⁷⁷ Voir le chapitre 1 « The Goliard Myth », dans Bryan Gillingham, *The Social Background to Secular Medieval Latin Song*, ouvr. cité, p. 10-42.

²⁷⁸ Voir Helen Waddell, *The Wandering Scholar*, New-York, Houghton-Mifflin, 1927.

tel Golias et l'Archpoète. Autre nouveauté, *invectio* désigne alors une pratique satirique contemporaine de l'auteur, perçue comme scandaleuse et ignoble par les clercs, en opposition à la tradition satirique classique, perçue comme noble, et à l'*invectio* épistolaire et parénétique, un autre genre noble. L'*invectio ridmica* des goliards explique donc l'existence de l'*invectio* maligne de Jean de Garlande et de l'*invectio* malveillante de Vincent de Beauvais. Les clercs érudits voient d'un mauvais œil ces poètes de cour se moquer de Rome, mais ils intègrent tout de même à leur façon cette pratique poétique contemporaine dans la rhétorique, en faisant de l'invective un poème malveillant opposé à la satire, sur le modèle du *Contre Ibis*. De plus, la *Parisiana Poetria* et le *Speculum Ecclesiae* ont été écrits tous les deux vers 1200, par un Anglais et un Gallois, qui ont l'un et l'autre enseigné à Paris. Si bien que l'on peut dire que Raymundus de Rocosello, en 1245, emploie l'*invectio* parénétique en vers contre les *invectiones* rythmiques des goliards satiriques, qui osent blâmer *mal*, c'est-à-dire les papes, évêques et abbés, par ces clausules injurieuses, et qui s'apparentent au *Contre Ibis* dans l'esprit de Vincent de Beauvais. Giraud de Barri donne d'ailleurs deux exemples, à la suite de sa condamnation des goliards et de leurs invectives, la satire *Utar contra vitia* et une partie des *Confessions* de l'Archpoète, textes satiriques extraits des *Carmina burana*. Pour les élites littéraires, Jean de Garlande, Giraud de Barri, Vincent de Beauvais et Raymundus de Rocosello, il y a donc une « parole turpide », qui est une performance satirique contemporaine, qu'il s'agit d'intégrer dans une poétique, mais en la condamnant au nom de l'éthique du discours. Ces quatre condamnations de l'invective peuvent aussi être lues dans le cadre du combat de l'Église pour contrôler les formes de comiques qui lui échappent et la critiquent. À ce propos, l'*Invectio in Goliardos* de Raymundus montre comment, davantage que la violence verbale punitive inspirée des vers iambiques, l'inversion morale des discours devient la cible même du prélat. Or l'inversion entre le haut et le bas, le vice et la vertu, le bien et le mal, est justement le propre du carnavalesque, et c'est pourquoi le texte de Raymundus peut s'inscrire dans l'opposition entre pouvoir et carnaval. Il frappe au cœur du problème en s'attaquant à l'ambivalence fondamentale du genre démonstratif. Le dogme moral, aristotélicien, de la louange des vertus et du blâme des vices ne laisse pas de place pour la littérature comique et paradoxale. Bien

sûr, nous ne prétendons pas que Raymundus part en croisade contre le carnaval, car il s'agit aussi, plus simplement, de distinguer l'éloge de la flatterie, et le blâme légitime de l'injure à l'Église et ses serviteurs. Tout de même, l'ambivalence du genre démonstratif, utilisée à des fins polémiques et ludiques, est ici la cible du prélat, qui lui oppose la matrice morale aristotélicienne, stable et symétrique.

Dans une perspective historique large, nous sommes en mesure d'éclairer la naissance d'un genre poétique condamné dans le *Speculum maius*. L'*invectio* y est définie de manière nouvelle comme un poème malveillant, en opposition à la satire, vue comme un poème qui corrige, mais avec bienveillance. Cette distinction ne prend sens que si l'on considère le *Contre Ibis* et les traditions orales polémiques contemporaines comme les « invectives rythmiques » des goliards. C'est une évolution importante, car l'invective ne s'en relèvera pas : associée à Ovide et Archiloque, à la satire goliardique, elle perdra peu à peu, au long des siècles suivants, le prestige qu'elle acquiert au XIII^e siècle dans l'*ars dictaminis* au profit d'une réputation purement injurieuse. Le surgissement du terme *invectio* pour faire référence à un poème de malédiction a une autre conséquence, car il entre en contradiction avec la lettre « *invectio* », genre grave de l'orateur chrétien qui corrige un tort personnel, un vice ou un péché. C'est donc vers les XII^e et XIII^e siècles que le terme *invectio* se dédouble et devient ambivalent, entre parole obscène chantée à la cour et la lettre du réformateur ou de l'érudit, mais il désigne dans les deux cas la violence verbale et l'intention performatrice du discours : bouleverser pour convertir, corriger, punir ou châtier, se moquer, inviter à la détestation, à la haine, au bannissement ou à la mort. L'œuvre de Giraud de Barri est révélatrice à cet égard. En effet, l'usage qu'il fait du terme *invectio* reflète la même configuration sémantique que celle du *Speculum maius*, ce qui permet d'établir un état de l'invective au XIII^e siècle. Dans le *Speculum ecclesiae*, nous avons vu qu'il condamne, comme Vincent de Beauvais, les invectives rythmiques des goliards gloutons. Dans une autre œuvre, poétique celle-là, le *Symbolum electorum*²⁷⁹, comme Jean de Garlande et Raymundus de Rocosello, il associe

²⁷⁹ *Symbolum electorum*, dans *Giraldi Cambrensis Opera*, édition préparée par John Sherren Brewer, Londres, Longman and Roberts, 1861, vol. 1, p. 197-396.

l'*invectio* et la parole honteuse : « Quand tu entends quelque chose d'indécent prononcé contre des propos indécents,/Grande est la disgrâce, si tu te bouches les oreilles,/Mais pour que s'élève plus haut la réputation de tes éloges,/N'insère aucune invective (*invectio*), sous-entends²⁸⁰ ». Sans l'exclure tout à fait, ces vers associent encore l'*invectio* avec la turpitude discursive et morale et renforcent notre argument. Dans la même œuvre, on trouve pourtant une *Invectio in quendam trinomium*, une vitupération en vers, et en règle puisqu'il s'agit de lieux communs classiques de la *vituperatio*²⁸¹, du nom et des parents d'un Resus Richerius Tritherius. Mais le poète ne tend-il pas vers le genre d'*invectio* qu'il condamne quand il écrit « sa mère est une putain, et son père un homme du commun, le seul qui accepte la paternité parmi de nombreux autres possibles²⁸² » ? Dans l'œuvre de Giraud de Barri, l'*invectio* désigne donc les poèmes satiriques des goliards, associés à la honte et l'obscénité. L'érudit vindicatif ne s'interdit pas le poème de vengeance quand il s'en prend à Resus Richerius, confirmant la naissance d'un nouveau genre d'*invectio*.

Mais, comme pour Vincent de Beauvais, l'*invectio* est pour Giraud de Barri, avant tout, une lettre prestigieuse qu'il utilise pour se faire justice. Ainsi, notre homme est plusieurs fois élu évêque par les chanoines du chapitre de la cathédrale de Saint-Davids : en 1176, en 1198 et à nouveau en 1215. Mais le champion du diocèse de Saint-Davids – il s'agit d'en faire un archevêché indépendant de celui de Cantorbéry – n'obtiendra jamais gain de cause malgré de nombreux appuis et ces élections ne seront jamais confirmées. Il effectue plusieurs voyages à Rome dans le but de défendre son élection et son diocèse à la cour papale, mais il a de puissants adversaires : tantôt le roi Henri II refuse de valider son élection en 1176, tantôt

²⁸⁰ *Symbolum electorum*, ouvr. cité, p. 386. Texte latin : « Contra turpiloquium turpe si quid audis,/Dedecus est maximum aures si tu claudis,/Sed ut crescat plenius fama tuae laudis,/Nulla sit invectio posita, subaudis ». Nous traduisons.

²⁸¹ Voir, dans le prochain chapitre, la sous-partie intitulée « Les lieux communs de la lettre invective ».

²⁸² *Symbolum electorum*, ouvr. cité, p. 361. Texte latin : « Cui meretrix mater, populus pater, excipit unum/Ex multis verum quem probet ore patrem ».

l'archevêque de Cantorbéry, Hubert Gautier, s'y oppose à son tour en 1199, et c'est Giraud lui-même, trop âgé, qui refuse la charge en 1215. Afin de défendre son image, sa réputation et les ambitions galloises, il fait circuler à Rome dans les années 1200 un recueil de lettres intitulé *Invectionum libri sex*²⁸³. Voici ce qu'écrit Giraud de Barri dans la préface de son recueil, *Proemium in libellum invectionum*, que nous traduisons intégralement, tant il présente d'intérêt pour notre enquête :

Puisque les paroles et les actions des Anciens ont coutume de se signaler à notre attention par les études qu'elles suscitent et d'être perpétuées par les lettres, comme modèles à imiter pour l'instruction des générations à venir, nous nous sommes efforcé de montrer comment, lorsqu'il est entraîné à exercer le droit du talion par les paroles ou les écrits des envieux, Giraud de Barri a obtenu des éloges.

Aussi, nous n'avons pas jugé inconvenant de réunir les lettres qu'il a présentées au public, que ce soit dans le consistoire du pape ou dans la salle des cardinaux, tantôt pour son église, tantôt pour son propre droit, avec des lettres venant événement après événement, qu'il a reçues au sujet de ses multiples affaires, tant pour la gestion de son église que pour sa propre élection, et ainsi de les lier en un petit livret, et d'ajouter à la fin des lettres qui furent écrites en vers à peu près à la même époque, concernant aussi bien les mœurs de la curie que les œuvres et les éloges de Giraud de Barri.

Mais, provoqué au combat, pourtant pris dans le filet des injustices, et de plus invité spécialement à le faire par les mots du Pape, il a été contraint de saisir sa plume pour écrire des invectives et répondre aux outrages amassés contre lui par des jaloux, mais avec peine et malgré lui.

Il est alors permis de citer Cicéron dans ses invectives contre Salluste : « S'il vous arrive d'être offensés, ô pères conscrits, vous devriez être plus irrités contre celui qui a commencé que contre moi ». De même, Jérôme, dans sa lettre à Augustin : « Bien que ce soit une faute de t'avoir offensé, je désire que tu écoutes avec patience ; bien plus grande est la faute de celui qui a initié le combat ».

Il avait en effet coutume d'employer souvent ces deux citations, et même davantage : à chaque fois qu'il prononçait un sermon.

C'est pourquoi nous avons distingué six parties dans cet opusculé : différentes invectives et leurs nécessaires additions, les excellents et louables travaux de

²⁸³ *Invectionum libri sex*, dans *Giraldi Cambrensis Opera*, édition préparée par John Sherren Brewer, Londres, Longman and Roberts, 1861, vol. 1, p. 123-196 et 1863, vol. 3, p. 3-100.

Bernard [évêque de Saint David's au début du XII^e siècle], également les souffrances de Giraud de Barri en son temps, ainsi que ses remarquables actions, et, comme disposées sous l'épilogue, bien que peut-être plus fausses que vraies, différentes visions et leurs explications²⁸⁴.

Le recueil épistolaire, sous le titre *De invectionibus*, n'est pas un simple recueil de lettres invectives, car elles viennent avec un appareil stratégique, historique et apologétique que l'on peut voir dans cette préface et les différents classements de lettres qu'elle propose. Il est remarquable qu'en réalité, seule la première lettre du recueil porte le titre d'*invectio*, *Invectio Cantuariensis archiepiscopi Huberti*, l'amertume et la causticité de Giraud de Barri envers ses ennemis apparaissant disséminées dans les réponses ou dans des lettres à des tiers. Après ce début fortement éristique, sous le titre général d'invective, on trouve donc un second livre au ton historiographique, qui correspond à ce que l'érudit Giraud de Barri est par

²⁸⁴ *Invectionum libri sex*, ouvr. cité, vol. 3, p. 11. Texte latin : « Quoniam egregie dicta vel acta veterum studiis ad posteritatis tam instructionem quam imitationem literis annotari solent et perpetuari, ea quibus in curia Giraldus dictis æmulorum aut scriptis ad talionem provocatus laudem obtinuit, explicare curavimus. Ea quoque quævel in papæ consistorio, vel cardinalium auditorio, nunc pro ecclesia sua, nunc pro jure proprio publice proposuit ; literas etiam singulorum adventuum, tam pro statu ecclesiæ suæ quam electione propria variisque negotiis quas impetravit, in unum colligere, et tanquam in fasciculum connectere, necnon et alia quædam, quæ tam de curiæ moribus quam Giraldi quoque laboribus ac laudibus, circiter id ipsum temporis metrice scripta fuerunt, tanquam in calce libelli finaliter apponere, non incongruum reputavimus.

Ad invectiones autem scribendum et maledictis æmulorum in ipsum congestis respondendum, quamquam vix et invitatus provocatus, tamen et injuriis irretitus, necnon et papæ verbis ad hoc invitatus, stylum arripere compulsus fuit.

Unde et verbis Ciceronis in invectionibus contra Salustium hic uti liceat : « Si forte offendimini, patres conscripti, justius illi quam mihi succensere debetis, qui initium introduxit ». Item et illo Jeronimi in epistola ad Augustinum : « Etsi culpa est offendisse, quæro ut patienter audias ; multo major est provocasse ». His enim ipse duobus exemplis quotiens super his sermo fiebat uti plerumque solebat. In sex itaque particulas opusculum hoc distinximus, in invectiones varias et adjectiones necessarias, in Bernardi labores egregios et laudabiles quoque suo in tempore Giraldi vexationes ; item et in notabiles ejusdem actus, et quasi sub epilogo collectos, et in visiones varias, quamquam vanas forte magis quam veras, et earum expositiones ».

ailleurs : un historiographe²⁸⁵. Il s'agit d'un éloge de Bernard qui fut évêque de Saint David's au début du XII^e siècle, un petit siècle avant Giraud de Barri, suivi par des lettres de Bernard. Or, Bernard fournit un précédent, car il a mis l'évêché sur le chemin de l'archevêché, ce qui est aussi le combat de la vie de Giraud de Barri. Le second livre sert donc de justification historique et légale à la polémique entre Giraud de Barri, d'ascendance galloise et normande, et les archevêques de Cantorbéry et la couronne d'Angleterre, qui ne veulent pas d'un Gallois potentiellement séditieux, en tout cas ambitieux, à la tête de l'évêché de Saint David's. Le troisième livre du *De invectionibus* contient des lettres relatives aux plaintes et aux poursuites de Giraud de Barri à Rome, effectivement classées événement par événement, venant de lui ou de la chancellerie papale. Le quatrième livre contient des lettres où Giraud défend sa cause, la lettre du Pape qui annule son élection, et de nombreuses lettres de soutien de cardinaux, qui adressent des louanges à Giraud de Barri. Le quatrième livre se termine effectivement par des vers, éloges du Pape ou de Giraud, comme l'annonce la préface, suivi par le cinquième livre, lettres de louanges adressées à l'archidiacre de Brecon. Enfin, le sixième livre offre une vingtaine de *visiones*, genre médiéval qui va de l'apparition au rêve ou du voyage onirique à la descente aux Enfers. Avec Giraud de Barri, les récits d'apparitions ou les rêves annoncent tous des événements que l'érudit voudrait fort voir se réaliser : on le voit en évêque de Saint David's, et même en archevêque, étrange mélange où s'entremêlent le mystique et le polémique. Giraud de Barri représente ainsi l'apogée de l'*invectio* en tant que genre prestigieux, littéraire et éristique, capable d'accueillir l'invective autant que l'éloge, le genre à la mode de la *visio* autant que la lettre de chancellerie. Cette richesse et cette variété sont tenues ensemble par la perpétuelle inclination agonistique du recueil épistolaire, qui vise à construire une image vertueuse, mais combative de son auteur.

Du reste, il s'agit aussi de l'œuvre d'un lettré en pleine maturité, érudit et latiniste réputé en son temps, qui fait retour sur le combat de sa vie afin de se faire justice. Il écrit en effet dans l'*Epistola ad capitulum herefordense de libris a se scriptis* : « De même, j'ai

²⁸⁵ Des ouvrages sur le Pays de Galles et sur la conquête de l'Irlande : *Itinerarium Cambriae* en 1191 et *Expugnatio Hibernica*.

intitulé mes œuvres *Symbolum electorum* et *Librum de Invectionibus*, pour répondre selon la loi du talion à de nombreuses injures envoyées auparavant, infligées injustement dans un esprit de vengeance²⁸⁶ ». Cette citation et de nombreux éléments de la préface préfigurent l’invective érasmienne. En effet, nous verrons Érasme en appeler à la loi du talion pour justifier son apologie contre Lefèvre d’Étaples dans une lettre à Guillaume Budé : l’invective est pour eux une lettre judiciaire. Dans la préface à l’édition des lettres invectives de Jérôme, nous verrons Érasme rappeler que l’invective sert autant à la justice personnelle qu’à la défense de l’Église, de la même façon que Giraud de Barri évoque à deux reprises dans la préface son droit propre et celui de son Église. Mais surtout, c’est par le tour apologétique et l’inscription de son œuvre dans une filiation polémique que Giraud de Barri préfigure Érasme. En effet, l’archidiaque de Brecon répond à ses détracteurs « avec peine et malgré lui » (*quamquam vix et invitus provocatus*), il est « piégé » (*irretitus*) dans l’injustice, « invité » par le Pape à écrire des lettres, il est donc forcé (*compulsus*) de répondre. Ce lieu commun de l’invective est encore conseillé par Érasme dans sa définition de l’invective du *De Conscribendis epistolis* et apparaît dans de nombreux textes polémiques. Ce tour apologétique vise à éviter de paraître aimer l’invective, et il s’accompagne d’une *remotio criminis* qui s’appuie sur les autorités de l’invective que sont Cicéron et Jérôme : si le lecteur est choqué par la violence du texte, qu’il s’en prenne à celui qui a lancé le combat, car la violence de la réponse ne fait que refléter la violence de la première attaque. Il impute à son adversaire l’offense que pourraient ressentir ses auditeurs à l’écoute des lettres. Cicéron et Jérôme sont donc les garants d’une invective légitime, inscrite dans l’histoire littéraire sous forme de recueil épistolaire, à l’imitation des Anciens. Érasme ajoutera d’autres noms à cette liste, Démosthène et Valla, mais l’idée est toujours de s’inscrire dans une filiation polémique. Les œuvres de Giraud de Barri et de Vincent de Beauvais montrent par conséquent qu’il existe une doctrine de l’imitation encadrant l’usage du terme *invectio*. La bonne imitation est

²⁸⁶ « Item *Symbolum electorum*, et *librum de Invectionibus* intitulatum, ad praemissas injurias multas vice talionis animo vindice nec immerito responsalem. », *Epistola ad capitulum herefordense de libris a se scriptis* dans *Giraldi Cambrensis Opera*, ouvr. cité, vol. 1, p. 414.

la lettre invective, en prose, prestigieuse, déclamée en public, arme de l'érudit et du politique pour se faire justice. La mauvaise imitation est la parole honteuse, obscène ou satirique, celle des goliards, qui d'ailleurs sont accusés de ne pas imiter du tout dans le *Speculum ecclesiae* (*non approbandum aut imitandum*). Or, *invectio* désigne ces deux genres, qui, aussi inégaux soient-ils, portent le même nom.

En dernière analyse, la polysémie et l'ambivalence de l'invective, d'Ammien Marcellin à Vincent de Beauvais, va toujours s'élargissant. Des lettres et discours de Julien l'empereur, elle en vient à désigner les *Catilinaires*, puis d'autres œuvres de Cicéron ou du Ps.-Cicéron : elle devient ainsi le genre polémique cicéronien, qui en s'alliant à la rhétorique chrétienne, incarne à la fois une parole appelée à transformer les consciences, utile à la prédication, et un genre hiéronymien de lettres polémiques ; puis elle devient, de « canonique » (*invectio canonica*), la lettre oratoire parénétique des réformateurs du Moyen Âge. Parallèlement, le terme *invectio* en vient aussi à désigner les œuvres de la satire classique (Juvénal et Claudien), avant de devenir un genre poétique parénétique, en même temps qu'il devient un genre oral, rythmique, un chant satirique versifié et condamné, sous la bannière du *Contre Ibis* et des iambes d'Archiloque. En arrière-plan, l'*invectio* demeure une figure de style, une attaque brève et directe, au sens que lui donnent Augustin et Tibère Donat, jusqu'à ressembler à une pointe dans les florilèges du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ou dans les épigrammes invectives de l'abbé Godefroi de Winchester. Mais c'est le surgissement de l'invective injurieuse et versifiée, de la parole honteuse des goliards qui fait apparaître l'ambivalence la plus marquée.

Bien que nous observions la même démarche dans le prochain chapitre, suivant les apparitions des termes *invectio* et *invectiva*, il y sera question d'Érasme au début du XVI^e siècle, objet d'étude principal de notre thèse. Nous avons atteint notre but en ayant esquissé les évolutions sémantiques et rhétoriques majeures de ces termes, avant et après ce siècle. Nous ne consacrerons pas de chapitre spécifiquement aux invectives des XIV^e et XV^e siècles, marqués par les œuvres polémiques de Pétrarque, Salutati, Bruni, Filelfo, Valla et Poggio, car, d'une part, Ennio Rao a déjà consacré un ouvrage aux invectives de cette

période, et, d'autre part, nous évoquerons ces auteurs à travers l'œuvre d'Érasme au prochain chapitre. Les premiers humanistes italiens, de 1350 à 1450, élèvent l'invective à un sommet de virtuosité et d'inventivité : dans le conflit épistolaire entre Valla et Poggio, la lettre invective s'apparente tantôt à un traité, à des commentaires grammaticaux ou à une narration satirique ménippéenne, par imitation de Lucien, tantôt à la satire juvénalienne, tantôt encore au dialogue. C'est une variété de formes qui s'associent avec des lieux communs tels que la nécessité de répondre à une injure, de répondre à contrecœur, et ceux de la *vituperatio ad personam*, si bien que l'art de l'invective atteint, selon Rao, un sommet, et occupe une place de choix dans la carrière des humanistes. Nous verrons d'ailleurs que la notion d'apogée revient souvent dans la rhétorique de l'invective. Nombreux sont les écrivains, les épistoliers, les orateurs et les textes qui y prétendent, notamment par l'imitation du style élevé et indigné de Cicéron. L'élévation rhétorique du style, du texte, entre souvent en résonance avec une élévation de nature socioprofessionnelle, d'un individu ou d'un ensemble, en concurrence avec d'autres. On peut alors lire l'invective comme la voix d'un groupe émergeant sur la scène politique, l'opposition de ligues, comme l'*invectio* est utilisée par les réformateurs qui prennent la responsabilité d'appliquer la réforme grégorienne. De plus, en assumant le cliché de l'orateur héroïque, voir dans l'invective une rhétorique des cimes, esthétique, morale et sociale, en fait une sorte de rituel épistolaire, à la fois œuvre d'art et rite de passage : ce sera le cas avec Pétrarque qui, nous le verrons, compose des invectives pour devenir orateur, comme ce fut le cas avec Arnoul de Lisieux, qui entre sur la scène politique en composant et publiant son invective. Enfin, la notion de sommet a partie liée avec l'intelligence émotionnelle de l'invective : il est aussi le moment où le discours devient performatif, c'est l'apogée qui veut bouleverser, transformer la vie, émouvoir jusqu'aux larmes, convertir, bannir, châtier ou faire condamner. La notion de sommet en rhétorique est avant tout utilisée par Quintilien qui, au chapitre 4 du livre VIII, parle d'atteindre par l'*amplificatio per*

incrementum le sommet (*ad summum*) et même au-delà²⁸⁷ (*supra summum*), partie reprise mot à mot par Érasme, comme nous allons le voir. De plus, Quintilien conclut le passage consacré à l'*amplificatio per incrementum* en reliant la notion de sommet (*ad summum non pervenit nisu, sed impetu*) au sublime cicéronien²⁸⁸ (*hic in sublime etiam cucurrit*). L'invective érasmiennne est hantée par ce sublime éristique.

²⁸⁷ *Institution oratoire*, VIII, 4. Texte latin : « Incrementum est potentissimum, cum magna videntur etiam quae inferiora sunt. Id aut uno gradu fit aut pluribus et pervenit non modo ad summum sed interim quodammodo supra summum ».

²⁸⁸ *Institution oratoire*, VIII, 4. Texte latin : « hic in sublime etiam cucurrit et ad summum non pervenit nisu, sed impetu ».

CHAPITRE 4

L'INVECTIVE AU TEMPS D'ÉRASME

Le mot latin de *sublimis* traduit mal le grec *hypsos*. *Hypsi*, c'est le en-haut, la haute mer, l'éminence, ce par rapport à quoi on est en dessous, ce par rapport à quoi on est loin. Le sublime est ce qui saille, ce qui tend et se tend comme lors du désir masculin. Il faut que le *tonos* du *pneuma* retrouve cette tension. C'est le ton de l'œuvre littéraire. Loggin [Longin] a écrit de façon énigmatique qu'une des premières qualités du style de Démosthène, c'est le *agchistrophon*, le coup de rein, l'agilité du corps de la phrase à se retourner. De la même façon que, dans le monde romain, la force du style est décrite comme un jet irrépressible, où le *pathos* prend pour icône le torrent, où le *pneuma* saisit pour icône l'inspiration délirante et tournoyante du chaman-sorcier. Cette force est liée à la violence de la nature elle-même [...] Il y a une violence de la pensée, qui est une violence du langage, qui est une violence de l'imaginaire, qui est une violence de la nature.

Pascal Quignard, *Rhétorique spéculative*, Paris, Gallimard, 1995, p. 58 à 60.

Dans le précédent chapitre, nous avons mis en évidence le prestige de l'invective, mais aussi la naissance d'une ambivalence morale : poème injurieux ou lettre au grand style, obscénité ou *indignatio*, satire du clergé ou satire parénétique, moralité ou immoralité. Nous verrons qu'Érasme et le début du XVI^e siècle marquent l'accomplissement de ces tendances, notamment celui du prestige oratoire de l'invective. Au XVI^e siècle, l'objet « invective » hérite en effet de la polysémie, des ambivalences et des contradictions du Moyen Âge. De plus, le chapitre 2 a montré l'importance de la séparation entre personne et chose dans l'éthique des discours polémiques : si l'invective ne s'attaque pas à la chose, mais à la personne, alors elle est injure. En remontant vers le XVI^e siècle depuis notre époque, nous avons vu les définitions se réduire, du fait de la nature concise des premiers dictionnaires, qui ne nous donnent plus assez d'éléments pour reconstruire l'objet rhétorique qu'est l'invective du XVI^e siècle. Il faut alors se tourner vers les traités consacrés à l'art d'écrire des lettres : ils sont les seuls ouvrages où l'on peut lire de longs développements sur l'invective. En effet, aux XV^e et XVI^e siècles, un grand nombre de ces traités sont imprimés dans le cadre du projet éducatif de l'humanisme, et à ce titre, ils sont donc aussi une niche commerciale que les imprimeurs se partagent non sans accrocs ni actes de piraterie. À ce propos, nous tirerons parti d'une version non autorisée du *De Conscribendis epistolis* d'Érasme, car elle donne à lire une version antérieure du texte. Les meilleurs traités associent généralement une partie théorique à une partie typologique, où figurent des modèles et des exercices. Les plus sobres ne gardent que la partie typologique. Ces ouvrages conçus comme des outils pédagogiques constituent, pour les précepteurs, les maîtres d'école et leurs étudiants, un réservoir d'exercices de composition et de modèles influencés par l'*ars dictaminis* et la rhétorique classique. De plus, depuis le XV^e siècle, les langues vernaculaires s'approprient peu à peu l'art d'écrire des lettres, pour répondre à un besoin plus immédiat et pratique : les marchands et bourgeois qui ne lisent pas le latin ont besoin de la transposition en vernaculaire des arts d'écrire des lettres²⁸⁹.

²⁸⁹ Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire : modèles épistolaires dans l'Europe de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 171-172. Nous nous appuyons, particulièrement dans cette introduction, sur cet ouvrage.

Dans le *De Conscribendis epistolis*, Érasme s'oppose à la veine des traités publiés à la fin du XV^e siècle, notamment ceux de Francesco Negro (1452-1523) et Gian Mario Filelfo (1426-1480), qui appartiennent à la génération précédente. Les ouvrages concurrents offrent chacun une version différente de l'art d'écrire des lettres invectives, et sont continuellement réimprimés au XVI^e siècle. En vernaculaire, le manuel de Francesco Negro est transposé en français, en italien, en anglais et en espagnol. Ces transpositions en vernaculaire n'échappent certes pas à l'influence d'Érasme : les auteurs de ces manuels ont tendance à emprunter aux deux tendances latines et à les mêler. Cependant, du fait de la mise à l'index des œuvres du Prince des humanistes, l'influence de Negro demeure la plus facilement reconnaissable, même si le *De Conscribendis* d'Érasme reste l'ouvrage d'épistolographie qui a le plus influencé le siècle²⁹⁰. Les différences entre ces deux grands types de la rhétorique épistolaire, le *De Conscribendis* d'une part et le manuel de Negro et ses adaptations en vernaculaire d'autre part, tiennent à plusieurs éléments. D'abord, l'ambition : Érasme a retravaillé son ouvrage de telle sorte qu'il s'adresse aussi aux maîtres, comme s'il voulait former les maîtres autant que les étudiants. Le manuel de Negro n'a clairement pas cette ambition et demeure un manuel pratique qui s'adresse à l'origine à des étudiants en droit²⁹¹. Ensuite, le *De Conscribendis epistolis* domine commercialement et intellectuellement la niche éditoriale des manuels d'épistolographie. Il est imprimé jusqu'au XVIII^e siècle. L'*Ars epistolandi* de Negro ne jouit pas de la même gloire, même s'il a été un succès de la fin du XV^e siècle. En revanche, sa simplicité pratique lui vaut de toucher d'autres publics et d'être adapté en vernaculaire, ce qui permet d'étudier les changements que subissent les définitions de la lettre invective au cours de ces traductions et de voir le terme se propager en Europe. Enfin, le *De Conscribendis* oppose la souplesse du poulpe aux modèles tripartites de Negro : Érasme renoue avec la fluidité des trois genres de la rhétorique classique, tandis que l'humaniste

²⁹⁰ C'est ce que montre Maria C. Panzera dans son analyse du *Del Secretario* de San Severino.

²⁹¹ Le « manuel humaniste de Negro [...] avait été composé dans le but de répondre aux besoins de formation des étudiants en droit du Studium de Padoue, les futurs cadres de l'administration vénitienne », Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p. 184.

croate hérite des *artes dictaminis* une rhétorique de la *dispositio* plus figée. Il faut donc étudier les définitions de l'invective dans ces deux grandes tendances de la rhétorique épistolaire, à la fois opposées et complémentaires. Or, Maria Christina Panzera a déjà bien montré comment les exemples de lettre invective voyagent d'un territoire linguistique à l'autre en s'adaptant à un nouveau public. Francesco Negro propose en effet deux types de lettres invectives et leur réponse : l'*invectiva epistola criminis* et l'*invectiva contentionis*, ou *lettre invective de crime* et *lettre invective de contemption*, pour reprendre la traduction de Pierre Fabri. Grâce à ces exemples, on comprend qu'il fait une distinction entre querelle humaniste et querelle politico-judiciaire. De ce fait, l'*invectiva contentionis* concerne un désaccord au sujet des verbes impersonnels en latin, tandis que l'*invectiva criminis* possède, le mot est de Guy Gueudet, « le charme scolaire du faux antique²⁹² » : Cicéron attaque Catilina. De plus, Maria Cristina Panzera remarque que

c'est bien à l'orateur, non pas à l'épistolier, que renvoient plusieurs modèles de lettres traitant de cause et de conflits de tribunal, comme la lettre d'invective qui reproduit le style véhément de Cicéron dans la première des *Orationes in Catilina*. L'enchaînement serré d'interrogations dans l'*Opusculum* « Quis furor ? Que insania ? Queve potius dementia te ad tantum scelus peragendum commovere possunt ? Tu ne patriae filius ? » imite le mouvement si caractéristique de l'apostrophe de Cicéron à Catilina : « Quo usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra ? quamdiu etiam furor iste tuus nos eludet ? quem ad finem sese effrenata iactabit audacia²⁹³ ? »

Premier constat : la distinction entre invective érudite et invective politique, on le verra, vient de Pétrarque et traverse l'humanisme. Deuxième constat, Negro et Érasme, comme nous

²⁹² Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*, ouvr. cité, p. 236, cité par Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p. 106.

²⁹³ Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p. 127-128. Voici sa traduction, Negro : « Quelle fureur ? Quelle agitation ? Ou mieux quelle folie peut te pousser à commettre un crime si grave ? N'es-tu pas l'enfant de ta patrie ? ». Cicéron, *Discours*, t. X, *Catilinaires*, éd. H. Bornecque et E. Bailly, Paris, Les Belles Lettres, 1926, p. 5, « Jusqu'à quand, Catilina, abuseras-tu, enfin, de notre patience ? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur ? Jusqu'où s'emportera ton audace effrénée ? ».

l'observerons dans le présent chapitre, font de la lettre invective une lettre d'orateur. Troisième constat, on retrouve le cicéronianisme polémique comme une constante de l'invective, toujours un peu cliché, comme le remarque Guy Gueudet, et on retrouve aussi la présence d'une série questions oratoires et le lien particulier de l'invective avec la première *Catilinaire*, comme le remarque Panzera. Or, Pierre Fabri, dans la partie épistolaire du *Grand et vray art de pleine rhétorique*²⁹⁴, transpose le manuel de Francesco Negro et traduit avec fidélité l'invective de crime, en conservant le cicéronianisme polémique, mais ne peut traduire en français une invective sur un point de grammaire latine : il la remplace par un exemple plus actuel, une querelle entre un avocat et un clerc. À son tour, Pierre Durand, dans le *Stile et manière de composer, dicter et écrire toutes sortes d'epistres ou lettres missives*²⁹⁵, reprend les modèles de Fabri, conserve lui aussi l'exemple de Cicéron attaquant Catilina, mais remplace l'autre querelle par la lettre invective d'un barbier contre un chirurgien. Enfin, le *Del Secretario* de Francesco Sansovino représente une évolution notable qui illustre idéalement le changement de paradigme qui a lieu au XVI^e siècle dans l'éthique et l'esthétique des discours polémiques. Selon Maria Cristina Panzera,

en effet, lorsqu'à la place de ces personnalités politiques Sansovino propose des échanges entre Giulio et ses amis, la réécriture engage une transformation du modèle épistolaire vers un registre plus familial, en passant de la communication publique à une sphère semi-publique, voire privée. Exemplaire dans ce sens est le traitement de la lettre où Cicéron dénonce les fautes de Catilina, qui devient une missive écrite par Giulio à son ami Pietro Luchini pour qu'il abandonne ses projets de conspiration contre le Prince. Pietro Luchini n'a pas la fière allure de Catilina, ni Giulio l'éloquence de Cicéron, mais surtout le cadre du conflit était judiciaire dans le modèle humaniste, s'agissant d'un véritable discours d'invective, alors que les tons s'estompent dans la lettre de Giulio au profit d'une dimension toute privée, celle qui convient au reproche et à l'admonestation entre amis²⁹⁶.

²⁹⁴ Pierre Fabri, *Le grand et vray art de pleine rhétorique* [1521], éd. A. Héron, Rouen, A. Lestringant, 1890.

²⁹⁵ Pierre Durand, *Le Prothocolle des secretaires et aultres gens desirans scavoir l'art et manière de dicter en bon francoys toutes lettres missives et epistres en prose*, Lyon, Olivier Arnoullet, 1534.

²⁹⁶ Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p. 228-229.

On voit donc la lettre invective, oratoire et cicéronienne, disparaître dans les dernières adaptations vernaculaires du manuel de Negro au profit d'une lettre encore polémique, mais plus intime et amicale, tirant vers la lettre familière, ce qui montre que la lettre oratoire invective devient obsolète. Il faut ajouter à ces rhétoriques épistolaires celles de Juan Luis Vives²⁹⁷, qui nous servira, en conclusion de la présente thèse, à illustrer le même changement de paradigme, le *Methodus conscribendi epistolas*²⁹⁸ de Christophe Hegendorf, bref traité qui mentionne la lettre invective, mais ne la définit pas, et l'ouvrage de Gian Mario Filelfo, le *Novum Epistolarium*, imprimé en 1481 et réimprimé douze fois avant 1511. Ce manuel, qu'Érasme trouve confus²⁹⁹, donne trois exemples de lettres, d'abord en style familier, puis en style très familier, puis en style grave, pour chacun des 80 types de lettres. Les trois lettres invectives font référence à la querelle entre Jérôme et Vigilantes, à Démosthène, à Juvénal et à Cicéron : les rhétoriques épistolaires de la fin du XV^e siècle montrent que les humanistes du

²⁹⁷ Juan Luis Vives, *De conscribendis epistolis* [1534], édition préparée par Charles Fantazzi, Leiden, Brill, coll. « Selected works of Juan Luis Vives », vol. 3, 1989.

²⁹⁸ Christophe Hegendorf, *Methodus conscribendi epistolas*, Paris, Maurice de la Porte, 1542.

²⁹⁹ « Sans parler de certains libelles qui ont circulé pendant longtemps dans les écoles et qui ont disparu aujourd'hui, à présent qu'une littérature plus élégante voit le jour, tel le soleil au sortir des nuages, quelle raison de faire lire aux enfants Francesco Negro ? Ses recommandations banales ne sont pas reprises, comme il se devrait, du cœur même de l'enseignement rhétorique. Qui plus est, il n'offre la moindre lettre qui soit je ne dis pas élégante et belle, mais au moins écrite en bon latin. L'ouvrage célèbre qui circule sous le nom de Mario Filelfo me paraît confus, désordonné, et même si cet auteur s'exprime avec plus de liberté, il montre un savoir limité et ne tient pas ses promesses », Érasme, *Allen*, 117, p. 271-272, cité et traduit par Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p.83. Texte latin : « Ut enim interim de his taceam libellis, qui iam diu in ludis literariis soliti circumferri nuper politiore literatura reflorescente, tanquam nebulae sole emergente, propemodum evanuerunt, quo tandem consilio legitur a pueris Franciscus Niger ? cuius non modo praeceptiones triviales sunt neque ex intimis (ut oportebat) rhetorum fontibus petitae, sed nulla etiam extat epistola, non dicam elegans et venusta, sed ne Latina quidem. Tum illud quod Marii Philephi nomine circumfertur opus, confusaneum mihi plane perturbatumque videtur, et si dicendum liberius est, parum tum eruditum tum ad id quod promittit accommodatum ».

Quattrocento n'ont pas fondamentalement changé la poétique de l'invective, mais ont renforcé les tendances observées au Moyen Âge.

Cet examen des principales rhétoriques épistolaires qui influencent le XVI^e siècle permet de constater la place particulière qu'occupe le *De Conscribendis epistolis* d'Érasme : au contraire des ouvrages qu'il critique, il unifie l'enseignement en une seule lettre invective, qu'elle soit érudite ou juridique, familière ou grave ; de plus, les autres manuels d'épistolographie mettent l'accent sur les modèles, tandis qu'Érasme inverse la tendance et met l'accent sur les conseils, donnant cinq paragraphes de recommandations et, en exemple, les références des lettres invectives érudites de Politien ou celle plus « politico-juridiques » de Cicéron, renouant par là avec la classification de Pétrarque. Ainsi, afin de répondre à la question : « qu'est l'invective aux yeux d'Érasme ? », le présent chapitre sera dans un premier temps consacré à l'étude de la définition de l'invective dans le *De Conscribendis epistolis*. Auparavant, nous analyserons les apparitions du terme *invectiva* dans les *Adages*, puis, dans un second temps, nous considérerons les lettres de la correspondance d'Érasme où apparaît le terme *invectiva* : les modèles de l'invective que sont Cicéron et Jérôme jouent un grand rôle dans les polémiques qui traversent la correspondance et mettent en évidence l'importance du concept humaniste d'*æmulatio*. Enfin, à la lumière de la poétique de l'invective, nous examinerons quatre invectives : deux des ennemis d'Érasme et deux d'Érasme lui-même.

4.1 *INVECTIVA* DANS *LES ADAGES* ET LE *DE CONSCRIBENDIS EPITOLIS*

Selon Jacques Chomarat³⁰⁰, Érasme conçoit l'être humain comme un être *parlant* et triple (*spiritus, anima, carnis*), au lieu de le concevoir comme un être *raisonnant* et double (*spiritus, carnis*), notamment parce que la parole, et donc la rhétorique, possède une intelligence émotionnelle dont serait dépourvue la philosophie (scolastique). Comme le note

³⁰⁰ Pour ce passage, voir Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 57 à 77.

encore Jacques Chomarat, cette conception de l'homme place l'émotion dans une position moralement ambivalente : la même passion peut être bonne si elle tend vers le *spiritus*, la part divine de l'humain, ou mauvaise si elle tire vers la *carnis*. L'*anima* est donc le siège du libre arbitre. En plus d'expliquer l'incompatibilité d'Érasme avec Luther, cette anthropologie crée une sorte de zone moralement grise où certains sentiments (*affectus*) peuvent être mis au service de la piété autant que des pulsions charnelles. Ainsi en est-il, par exemple, du sentiment de rivalité (*æmulatio*), qui, comme nous le verrons, peut entraîner l'humain vers la vertu par émulation des qualités de l'autre, ou le tirer vers le vice par une jalousie mesquine et destructrice de ces mêmes qualités. C'est dans cette zone grise, qui inquiète les esprits plus manichéens, que vient s'inscrire notre questionnement sur l'art de mal dire : car selon cette approche, il y a donc, comme le suggère notre lecture des *Adages*, une violence verbale bonne, utile, voire nécessaire, et une violence verbale mauvaise, qu'il faut condamner. Tout le problème est évidemment de faire la différence. Faire de l'humain un être parlant et libre place donc l'art de mal dire au cœur du problème et sous les feux des projecteurs : Érasme, toute sa vie, notamment par l'entremise de Jérôme, cherche, négocie et défend, parfois maladroitement, une place pour l'art de mal dire dans son œuvre, dans sa *philosophia Christi* et dans sa société.

Une deuxième conséquence de cette conception de l'humain est la supériorité dévolue à l'orateur, en quelque sorte plus humain que les autres, car maître de ce qui distingue l'humain des animaux : la grammaire, la rhétorique, les bonnes et saintes lettres. En suivant Isocrate, puis Cicéron, l'éloquence s'affirme chez Érasme comme n'allant pas sans la sagesse, puisque c'est elle qui permet de distinguer entre la violence verbale acceptable et inacceptable. Ainsi, comme le remarque Jacques Chomarat, chez Érasme vieillissant, une « image du mal va passer au premier plan : le mal est dans la discorde, celle-ci naît du mauvais usage de la parole [...] ; le langage, *dans son usage normal*, unit les hommes entre eux, c'est lui le lien de la société, le fondement de l'entente, de la concorde et de la paix. À

l'inverse, le mauvais usage du langage engendre discorde et violence³⁰¹ » : mensonge, calomnie, ou simplement bavardage sont donc source de guerres et de ruines. Or l'invective est devenue, pendant le Moyen Âge, à la fois une lettre prestigieuse qui protège d'un usage anormal du langage, et un exemple d'anormalité, quand elle est une chanson injurieuse et versifiée. Nous verrons que cette ambivalence n'est pas résolue au temps d'Érasme et qu'elle gêne les humanistes qui réfléchissent sur l'art de mal dire.

4.1.1 *Translatum a gladiatoribus* : l'art de mal dire dans *Les Adages*

Le terme *invectiva* apparaît six fois dans les *Adages*, *invectio* une fois, et le verbe *invehor*, au sens d'attaquer en parole, quatre fois. Tout cela est sans doute peu, sur plus de quatre mille adages, mais l'intérêt de ces occurrences réside dans le fait qu'elles se présentent presque toujours en référence aux *Catilinaires*, à l'exception d'un cas, l'adage 786, où il est question du texte que Plutarque a écrit contre Hérodote, le *De Herodoti malignitate*. Dans les adages 240, 3840, 3844, 3865 et 3957 apparaît l'appellation « *invectiva in Catilinam* ». Dans l'adage 1187, c'est la forme synonyme, « *in Catilinam invectione prima* ». Un premier constat s'impose : comme le montre le précédent chapitre, il existe deux termes latins (*invectiva* et *invectio*) pour le seul terme français *invective*, car le terme *invection* rencontré chez Jacques Legrand semble appartenir exclusivement au moyen français. En outre, pour un humaniste tel qu'Érasme, les *Catilinaires* et le *De Herodoti malignitate* sont des invectives. Or, l'habitude d'appeler catilinaire une invective remonte au grammairien Priscien de Césarée, qui exerce son activité entre 500 et 530 ap. J.-C. à Constantinople. De plus, on apprend encore la grammaire latine dans les *Institutiones grammaticæ* de Priscien à la Renaissance³⁰². Les *Catilinaires* sont par conséquent considérées comme des invectives

³⁰¹ Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 73, nous soulignons.

³⁰² Les invectives de Cicéron servent de réservoir d'exemples au grammairien, voir les travaux du groupe Groupe *Ars Grammatica*, « Traduction du *De Aduerbio* », dans *Histoire Épistémologie Langage*, vol. 27, n° 2, 2005, « Autour du *De Adverbio* de Priscien », p. 30 à 91, et l'ensemble du numéro. Les traductions des livres 11

pendant plus de dix siècles (ce qui n'empêchera pas la disparition de cette habitude après le XVI^e siècle). À ce propos, David Marsh rapporte que l'humaniste Buonaccorso Da Montemagno (ca 1391-1429) écrit une invective fictive de Catilina contre Cicéron³⁰³. Puisque l'invective n'est plus que rarement associée à Cicéron après le XVI^e siècle, Érasme est donc un des derniers représentants de ceux pour qui l'invective est synonyme de catilinaire, « réflexe des bonnes lettres » diffusé dans toute l'Europe par Priscien de Césarée, ses manuels de grammaire latine et les copistes médiévaux.

Dans l'adage 1187 « Esquiver de son corps », où apparaît l'expression « *in Catilinam invectione prima* », Érasme explique l'origine du proverbe : il est « emprunt[é] aux gladiateurs³⁰⁴ » (*translatum a gladiatoribus*), par Cicéron, dans la première *Catilinaire*. Malgré son aversion pour la guerre, l'humaniste, comme d'ailleurs la rhétorique tout entière, a constamment recours au vocabulaire du combat, du duel et de la guerre pour caractériser des figures ou des effets de langage, comme le faisait déjà l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*. Affleure ici la vaste question des rapports entre langage et combat, posée récemment par Antoine Compagnon³⁰⁵. En effet, Érasme donne, dans l'adage 2172 « Aux

à 18 par le même groupe sont disponibles chez Vrin. Pour le rayonnement et la diffusion de l'œuvre de Priscien, l'ouvrage faisant autorité est de Marc Baratin, Bernard Colombat et Louis Holtz (sous la dir. de), *Priscien. Tradition et refondation de la grammaire. De l'Antiquité aux Modernes*, Turnhout, Brepols, 2009. On y apprend par exemple qu'Érasme cite Priscien dans le *De recta pronuntiatione*, voir l'article de Pierre Lardet, « Priscien, le latin, le grec à la Renaissance : J. -C. Scaliger et son *De causis linguae latinae* (1540) », dans *Priscien. Tradition et refondation de la grammaire*, ouvr. cité, p. 589.

³⁰³ « For example, Buonaccorso Da Montemagno composed an oration of Catiline against Cicero, (*Catilinae in Ciceronem Oratio*) which in a Perugia codex is called an invective », David Marsh, « The Invective of Petrarch and his Quattrocento Successors », art. cité, p. 95.

³⁰⁴ « Translatum a gladiatoribus » (*LAE*, 1187).

³⁰⁵ Voir le cours d'Antoine Compagnon au Collège de France intitulé *De la littérature comme sport de combat*, dans Antoine Compagnon, « Littérature française moderne et contemporaine : histoire, critique, théorie », *L'annuaire du Collège de France*, n° 117, 2019.

uns la langue, aux autres les dents », un conseil discret à propos de l'ensemble des adages, mais qui est lourd de conséquences : « le proverbe gagnera en élégance (*venustius*) s'il est assez franchement détourné (*detorqueatur*) de son sens premier, par exemple pour menacer de causer du dommage à celui qui ne nous a blessé qu'en paroles³⁰⁶ ». Ce conseil fait écho à l'introduction des *Adages*, où Érasme précise qu'il est possible de détourner (*deflectatur*) un proverbe par ironie³⁰⁷, mais il va plus loin ici, puisqu'il s'agit de menacer quelqu'un de dommages physiques. Ainsi le proverbe « Aux uns la langue, aux autres les dents », après le détournement d'Érasme, devient cette terrible et menaçante formule : « les poètes ont une langue (*lingua*) pour l'attaque (*invehantur*), mais les princes ont des molaires (*molares*) pour les faire périr³⁰⁸ ». C'est une démonstration d'*ars male dicendi* : l'humaniste aigüise un adage inoffensif pour en faire une arme. Les *loci* que sont les adages deviennent *tela communes* : l'odeur de Verrès est insupportable même aux bêtes (*LAE*, 3840), Catilina sort des témoins de son giron (*LAE*, 3844) et son armée n'est formée que de bandits en défaut de comparution (*LAE*, 3865) : la haine de Cicéron pour ses ennemis devient proverbiale, au point d'en devenir le titre d'un adage « comme on hait Vatinitius » (*Odium Vatinitium*, *LAE*, 1194).

Deux autres usages du verbe *invehor* signalent les liens qui l'unissent avec le caractère écrit de l'attaque verbale, plutôt qu'oral : les adages 459 « Retourner son stylet » (*Stilum vertere*) et le 3533 « Plume de fiel » (*Calamoboas*). Ce dernier adage fait référence à Antipater, qui a écrit contre Carnéade un grand « nombre de livres déraisonnablement médisants » : « d'où lui vient le sobriquet de *Kalamoboou* [= qui crie avec sa plume], parce que c'était non oralement, mais par écrit qu'il vociférait³⁰⁹ ». Ici, la violence verbale de la

³⁰⁶ « Venustius erit, si longiuscule detorqueatur, veluti si quis minetur se facto nociturum ei, qui verbis dumtaxat laeserit » (*LAE*, 2172).

³⁰⁷ Voir *LAE*, vol. 1, p. 32.

³⁰⁸ « Poetis est lingua, qua invehantur ; at principibus sunt molares, quibus eos conficiant » (*LAE*, 2172).

³⁰⁹ « multosque libros edidit maledicos et ineptos [...] Hinc vulgo cognomen adeptus est Kalamoboou, quod non lingua, sed calamo vociferaretur » (*LAE*, 3533).

lingua ne s'oppose pas aux *molares*, les molaires du pouvoir du prince, mais à *calamus* : c'est le fait de confier la violence verbale à l'écrit qui est notable, qui vaut ce surnom à Antipater. Or, Antipater s'est tourné vers l'écrit pour répondre à « Carnéade qui s'était fort violemment élevé (*invehebatur*) contre les stoïciens ». Le passage à l'écrit représente donc une voie nouvelle pour une violence verbale qui n'a plus sa place à l'oral parce que son émetteur veut éviter la confrontation directe. On voit aussi apparaître l'idée que le mal engendre le mal : Carnéade prononce des invectives contre les stoïciens, du coup Antipater en écrit, ce pour quoi il est ensuite blâmé par le sobriquet (*vulgo cognomen*) de *Kalamoboou*. Plus intéressant pour nous, l'adage 459 « Retourner son stylet » (*stilum vertere*) propose deux synonymes d'*invehor* : « On trouve aussi “enfoncer son stylet” (*stilum infigere*) et “viser de son stylet” (*stilo appetere*) pour signifier “poursuivre et attaquer (*invehi*) de ses écrits³¹⁰ » ». *Stilum infigere* et *stilo appetere* ramènent à l'acte physique d'écrire et au *translatum a gladiatoribus*, c'est-à-dire aux rapports qu'entretiennent rhétorique et violence physique, plume et épée, par le passage à l'écrit, puisque *stilum* signifie aussi *pieu* : la violence physique est à la fois le modèle et l'opposé de la violence verbale que constitue l'*invectiva*. Modèle, car le stylet s'enfonce dans la cire de la tablette de buis avec la même violence que dans un corps. Modèle encore, car la violence est à bannir en tous les cas : « vociférer avec son calame » n'est pas mieux, en définitive, que de le faire avec la voix. Enfin, la violence physique s'oppose à la violence verbale comme le mot s'oppose à l'acte : « dire » n'est tout de même pas « faire », et le problème moral de l'*ars male dicendi* est justement dans la porosité de cette frontière entre dire le mal et le faire. Enfin, Érasme précise que Jérôme et Cicéron ont tous les deux utilisé l'adage « Retourner son stylet », Jérôme dans l'invective contre Rufin, et Cicéron dans les actions contre Verrès : deux exemples choisis dans de célèbres invectives. Mais « Retourner son stylet » signifie aussi, chez Horace, émender un texte : un rappel que la violence verbale n'est pas incompatible avec l'élégance du style.

³¹⁰ « Invenitur et stilum infigere et stilo appetere, pro eo, quod est : scriptis insectari, atque invehi » (*LAE*, 459).

Enfin, et pour conclure sur les *Adages*, deux emplois d'*indignatio* méritent notre attention. En effet, *indignatio* est traduit en 1932 par *invective* dans la version du *De Inventione* de Henri Bornecque³¹¹. De plus, elle est une figure du grand style associée à l'amplification, à l'hypotypose et au pathétique, mais elle est aussi un sentiment d'injustice qui sert de muse au polémiste³¹². D'un côté, Érasme rappelle que l'indignation et la sagesse vont ensemble : il cite l'*Ecclésiaste* dans l'adage 1981 « Pour vivre heureux, vivons sans sagesse » : « À grande sagesse, grande indignation. Qui ajoute la connaissance joint aussi la souffrance³¹³ ». L'indignation est donc le pendant des connaissances nécessaires à la sagesse : savoir-vivre, savoir-être et sens moral rendent possible l'indignation du sage. D'un autre côté, dans l'adage 3817 « Une moue souvent lèse le respect », l'indignation devient une étape sur le chemin de la damnation : « L'Évangile va plus loin et sans surprise remonte à la source même où dans le cœur prend naissance la colère (*ira*). Elle éclate dans un mot d'indignation (*indignatio*), encore mal défini (*sed incertam*) ; l'étape suivante est l'insulte caractérisée (*convicium*) ; la troisième, l'homicide (*homicidium*)³¹⁴ ». Prélude à la violence verbale, prélude à l'homicide, l'indignation n'est pas ici signe de sagesse, mais signe de perte de contrôle et d'un manque de définition (*sed incertam*). En somme, sans la rhétorique et sans l'Évangile, l'indignation mène au meurtre. Figure de style, elle mène à la justice. Seule

³¹¹ Voir le *De Inventione*, I, LII, 98, cité par Francis Goyet, *Le Sublime du « lieu commun »*, ouvr. cité, p. 86. Francis Goyet préfère traduite par *indignation*, et Guy Achard, dans la traduction la plus récente aux Belles Lettres, par *excitation de l'indignation*.

³¹² L'indignation est un lieu commun par amplification du crime, voir Francis Goyet, *Le Sublime du « lieu commun »*, ouvr. cité, p. 77-258 et Pascal Debailly, *La muse indignée*, ouvr. cité, p. 86-90.

³¹³ « In multa sapientia multa indignatio. Et qui addit scientiam, adjiciet et laborem » (*LAE*, 1981). Nous ne sommes pas loin de Pierre Desproges : « l'intelligence est le seul outil qui permet à l'homme de mesurer l'étendue de son malheur » (Pierre Desproges, *En scène*, Théâtre Grévin, spectacle créé en 1986, PMP Productions, 2001).

³¹⁴ « Evangelium altius repetit, nimirum ab ipso fonte cordis in quo concipitur ira. Ea erumpit in vocem indignationis, sed incertam, Proximus gradus est manifestum convicium, tertius homicidium » (*LAE*, 3817).

une *certaine* indignation peut servir l'orateur chrétien dans sa quête de la sagesse et du bien, les autres conduisent à la damnation. Il s'agit de mesurer son emportement, de le transformer en discours. Érasme apparaît ainsi comme un redoutable polémiste prêt à en découdre, car *Les Adages* forment autant une masse de savoir sur la culture rhétorique antique qu'un immense réservoir de lieux communs prêts à se transformer en « armes communes ». Malicieusement, on pourrait donc affirmer qu'entre ennemis tout est commun. Mais le Brabançon demeure conscient du danger que représente la violence verbale comme prélude à la violence physique, notamment celle des princes, et conscient du danger spirituel que représentent la colère et l'indignation. Mais surtout, dans le modèle cicéronien des *Catilinaires*, des *Verrines* et des *Philippiques*, se trouve l'idée que l'indignation nécessite un *stilum infigere* contrôlé, pour éviter de devenir un *Kalamoboo*, pour éviter aussi de tomber dans le péché, c'est-à-dire que l'emportement indigné doit être transformé en lettre ou en discours bien composé, ce en quoi l'art de mal dire est un art, mais aussi un acte de justice.

4.1.2 Lettre d'orateur, rivalité et réputation

L'histoire de la genèse du *De Conscribendis espitolis* s'étale sur plus de vingt années. De la première version rédigée à la fin du XV^e siècle pour un étudiant, à la première impression du texte en 1522, le projet subit de nombreuses interruptions. C'est la publication intempestive d'une *formula* en 1520 et d'un *libellus* en 1521, deux textes imprimés sous son nom, mais comportant de nombreuses fautes, qui pousse Érasme à publier une version du texte qu'il approuve³¹⁵. En 1522, paraît donc chez Jean Froben, à Bâle, l'*Opus de conscribendis espitolis*. L'ouvrage, en deux parties, est emblématique de l'œuvre d'Érasme à plusieurs titres : par son refus d'un dogme épistolaire rigide, par la célèbre métaphore du

³¹⁵ Pour avoir plus de détails sur la genèse du *De Conscribendis espitolis*, voir Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 1003-1052 ; Judith Rice Henderson, « Humanism and the humanities », dans *Letter-writing manual and instruction from antiquity to the present: historical and bibliographical studies*, édition préparée par Carol Poster et Linda C. Mitchell, Columbia, University of South Carolina Press, 2007, p. 141-177, p. 146 et Pedro Martín Baños, *El arte epistolar*, ouvr. cité, p. 328-357.

poulpe qui symbolise l'insistance d'Érasme sur les notions d'*aptum* et de *decorum*, et enfin par sa défense d'un enseignement doux et de haute qualité, qui s'accompagne d'un blâme des mauvais maîtres. Emblématique aussi parce qu'il y glisse des modèles de lettres qui sont des déclamations (sur le mariage et sur la mort) : sous le couvert de l'exercice, Érasme avance des idées audacieuses et intègre alors dans le *De Conscribendis epistolis* les points de litige qui lui tiennent à cœur³¹⁶. La première partie présente des considérations générales sur la lettre et l'enseignement de la rhétorique épistolaire, tandis que, dans la seconde, l'humaniste propose 25 types de lettres, chaque type étant accompagné d'un florilège de références à des lettres modèles, principalement de Cicéron, Pline et Politien. S'ajoutent des modèles de lettre qu'Érasme tire de sa propre correspondance et adapte. La typologie qu'il choisit renoue avec les trois genres de la rhétorique (suasoire, démonstratif et judiciaire), ce que font peu d'autres ouvrages de rhétorique épistolaire. Il a cependant pu s'inspirer du *De conficiendis epistolis libellus*, attribué de manière incertaine à Valla, où déjà les trois genres de la rhétorique servaient de première forme de classement. Comme d'ailleurs le remarque Maria Cristina Panzera, la capacité d'adapter les genres épistolaires aux genres oratoires fait déjà débat dans

³¹⁶ « La marque proprement érasmienne de ce traité pédagogique, nous la détecterons surtout dans les exemples qu'il multiplie à plaisir, et notamment dans ces longs exemples empruntés à sa propre "sylua" – c'est-à-dire à son anthologie personnelle –, comme les deux récits dont nous venons de parler [le retour d'Angleterre et la rencontre avec les bandits de grand chemin], dans les multiples *a parte* qui sont comme autant de clins d'œil au lecteur "non omnino stupidus", et bien évidemment dans ces courts traités de morale sociale et religieuse que représentent *l'epistola suasoria* sur le bien-fondé du mariage ou *l'epistola consolatoria* sur l'inconsistance des regrets provoqués par la mort d'un parent. Si nous en doutions, la carrière autonome de *l'Encomium matrimonii* ou de la *Declamatio de morte* suffirait à nous en convaincre, comme la persécution dont fut victime le premier de ces courts traités. Ne nous laissons pas non plus tromper par l'habit rhétorique et "déclamatoire" dont il a cru prudent de revêtir ses modèles pédagogiques. De même que la "déclamation" de la Folie ouvre la voie aux plus grandes hardiesses théologiques, ou que l'éloge ironique de la médecine implique une anthropologie positive, de même le modèle de lettre d'exhortation au mariage annonce *l'Institution du mariage chrétien* et ne peut pas être compris, comme on l'a déjà longuement soutenu, sans une référence constante à la pensée philogamique d'Érasme et à son interprétation du septième sacrement » (Jean-Claude Margolin, *ASD*, I, 2, p. 186).

l'humanisme italien du XV^e siècle³¹⁷. Érasme résout le problème en créant une quatrième catégorie : le genre familial. Nous avons donc 25 types répartis sur trois genres : neuf lettres suasoires, six judiciaires et dix familières. Érasme, en bon connaisseur de la fluidité du genre démonstratif recommandée par la culture rhétorique gréco-latine, fait donc de ce genre ce qu'on appellerait aujourd'hui un « mode », susceptible d'apparaître au besoin dans n'importe quelle lettre, au point que la lettre de louange (*epistola laudatoria*) appartient au genre familial. Ce classement en quatre genres, avec le démonstratif pouvant apparaître n'importe où, est le fruit d'une opposition supérieure entre la lettre familière, qui tend vers la simplicité cicéronienne du *sermo*, la *halved conversation* de Carol Poster³¹⁸, et les lettres associées aux trois genres de causes oratoires, des lettres plus éloquentes donc, qui tendent vers l'*oratio* et la *contentio*. Or, comme l'a montré Pedro Martin Baños, la lettre apparentée au discours est une tendance issue de l'*ars dictaminis* perpétuée par les humanistes, à laquelle s'oppose la tendance « renaissante » de la lettre aux familiers, conversationnelle, simple et brève, issue de la découverte des lettres de Cicéron *ad Atticum* par Pétrarque, qui n'avait pas connaissance des lettres *ad Familiares*, copiées en 1392 par Colluccio Salutati. Érasme parvient à réduire cette opposition et à faire coexister ces deux tendances : la force de sa théorie épistolaire est dans la souplesse que requiert l'*apta epistola*, la lettre adaptée à son destinataire, que représente le poulpe qui change de couleur comme le rhéteur de figure. Ainsi, Érasme réagit à la lettre familière quand cette invention « moderne » devient une doctrine nosoponienne stylistique et lexicale, ainsi qu'à la lettre encore empreinte de l'*ars dictaminis*, plus oratoire, mais rigidifiée dans les formules de salutation ou dans une *dispositio* précise (pensons à Francesco Negro ou à Giovanni Filelfo). Précisons que Nosopon est un personnage du *Ciceronianus* : véritable « singe de Cicéron », il est la cible des attaques d'Érasme, dissimulé sous le personnage de Bucéphore, car il utilise un lexique et des tournures strictement cicéroniens, ce qui paraît déplacé : il se refuse finalement à suivre le précepte cicéronien de

³¹⁷ Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p. 246.

³¹⁸ Carol Poster, « A conversation Halved : Epistolary Theory in Greco-Roman Antiquity », dans *Letter-writing manual and instruction from antiquity to the present*, ouvr. cité, p. 21-51.

l'adaptation du discours au contexte. Écoutons Bucéphore : « N'agirait-il pas à contresens, celui qui mettrait à rédiger une lettre familière tout le soin que Cicéron consacra à limer son fameux *Pro Milone* ? Et nous, nous consacrerions le travail de tout un mois à écrire une brève épître sur des questions sans importance³¹⁹ ? ». En relevant l'opposition d'Érasme à toute forme de dogmatisme, Pedro Martin Baños nuance l'analyse de Jacques Chomarat, qui voit avant tout dans le *De Conscribendis epistolis* l'opposition fondatrice entre rhétorique et dialectique (philosophie, scolastique), opposition schématique et constitutive de l'humanisme, mais qui pourrait faire croire à une union repoussant d'un seul front la scolastique. Or, l'invective est aussi un type épistolaire de l'*ars dictaminis*, ainsi qu'une catégorie présente dans les *summae* épistolaires des XII^e et XIII^e siècles³²⁰, ce qui implique qu'elle est théorisée et pratiquée par les *dictatores* médiévaux, comme nous l'avons vu. Érasme hérite de ce type épistolaire médiéval que Pétrarque et ses successeurs réinventent³²¹.

³¹⁹ Érasme, *La philosophie chrétienne. L'éloge de la folie. L'essai sur le libre arbitre. Le cicéronien. La réfutation de Clichtove*, édition préparée par Pierre Mesnard, Paris, Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », vol. 22, 1970, p. 321. Le *Ciceronianus* et le *De Conscribendis epistolis* sont parfois confondus dans leur réception au XVI^e siècle. Les deux ouvrages défendent en effet la même ambition érasmiennne d'une culture latine adaptée à son époque et ouverte à d'autres modèles que Cicéron, ce que d'autres humanistes, plus « cicéroniens », notamment en Italie et en France, ne verront pas d'un bon œil. Voir note 421. « An non igitur praepostere fecerit, qui ea eura conscribat epistolam de re familiari, qua Cicero mediatus est orationem *pro Milone* ? Et nos epistolae non longae de rebus non ita magni momenti dabimus operam menstruum ? » ASD, I, 2, p. 655.

³²⁰ Voir notre chapitre III. Voir le *Libellus de arte dictandi rhetorice* de Pierre de Blois, datant du XII^e siècle, dans *Medieval Rhetorics of Prose Composition: Five English Artes Dictandi and Their Tradition*, ouvr. cité, p. 64-65. Voir aussi Matthias Thumser, « Les grandes collections de lettres de la curie pontificale au XIII^e siècle : naissance, structure, édition », dans *Le dictamen dans tous ses états*, ouvr. cité, p. 209-241.

³²¹ Comme l'écrit David Marsh : « Comme Pétrarque, Bruni écrit une série de textes que les éditeurs modernes appellent "Écrits polémiques". Comme Pétrarque, Bruni ne nomme pas ses adversaires, comme dans son *Oratio in hypocritas* (1417) dirigé contre trois ennemis sans nom » (*Savage Words*, ouvr. cité, p. 96). David Marsh continue en notant la récurrence de la même stratégie, chez Pétrarque, Bruni, Poggio et Filelfo, à savoir disqualifier le blâme de l'adversaire en le transformant en louange.

Quand il écrit le *De Conscribendis epistolis*, la lettre invective fait partie du paysage de la rhétorique épistolaire depuis des siècles et de nombreux traités épistolaires rédigés avant ou après 1522 en font mention. Bref, si Érasme place le *De Conscribendis epistolis* sur la voie médiane de l'*aptum*, entre deux tendances trop rigides, la lettre invective qu'il décrit, elle, est en quelque sorte ce qu'a produit la machine qu'est l'humanisme du Quattrocento à partir d'une matière première à la fois médiévale et classique, *ars dictaminis* et *Catilinaire*. Érasme reçoit par conséquent ces influences qui ont fait de l'invective une lettre oratoire, dans le sens où elle tend vers l'*oratio*, entendue ici comme le pur produit de l'enseignement rhétorique. Et c'est exactement ce qu'écrit Érasme :

[1] La technique de composition de la lettre invective s'inspire en partie du genre démonstratif et en partie du genre judiciaire, puisque nous devons nous engager dans la vitupération et noter fréquemment d'infamie une personne. En outre, nous devons à la fois réfuter des allégations et porter des contre-accusations avec force, ce qui ressortit au genre judiciaire. De telles leçons s'apprennent à l'école des rhéteurs³²².

Cela ne peut être plus clair : pour écrire une lettre invective, bien qu'elle soit rangée dans le genre judiciaire, il faut savoir vitupérer quelqu'un et réfuter des accusations, ce qui appartient respectivement au genre démonstratif et au genre judiciaire. Immédiatement, nous remarquons qu'Érasme ne sépare pas la personne de la chose : il entend la *vituperatio* telle que la décrit par exemple Quintilien³²³. L'allusion à l'enseignement de la rhétorique (*Ea a Rhetoribus didicisse debemus*) insiste sur le caractère oratoire de la lettre invective. Or, elle est le seul type de lettre, avec la lettre d'accusation (*epistola criminatoria*), elle aussi

³²² « *Invectivarum scribendum artificium, partim ex demonstrativo genere sumitur, partim à judiciali. Nam in hominis vituperio versari necesse est, in quo notationibus frequentibus utimur : præterea et objecta diluvimus, et fortiter regerimus crimina : quod ad judiciaire genus pertinet. Ea a Rhetoribus didicisse debemus* ». Pour chacun des sept paragraphes de la définition de la lettre invective, le texte latin de la définition de la lettre invective (*De epistola invectiva*) provient de l'édition Margolin (*ASD*, I, 2, p. 535-537). Nous avons utilisé le découpage en paragraphe, ainsi que la traduction, en la modifiant, de l'article de Claude La Charité déjà cité « Hélienne de Crenne et l'infinie variété de la lettre invective ».

³²³ *Institution oratoire*, III, 7.

appartenant au genre judiciaire, pour lequel Érasme prend la peine de donner cet avertissement, ce qui montre que la lettre invective entretient dans la théorie épistolaire du Rotterdamois un rapport particulier avec la rhétorique classique. La lettre invective serait-elle plus « oratoire » que les autres lettres ? C'est un peu ce que suggère Leonardo Bruni (1370-1444), qui, dans *Dialogi ad Petrum Histrum*, fait dire à son rival Niccolo Niccoli : « De plus, François [Pétrarque] a écrit les *Vers Bucoliques* ; il a aussi écrit les *Invectives*, afin qu'on le considère non seulement comme un poète, mais aussi comme un orateur³²⁴ ». Leonardo Bruni affirme que la pastorale fait le poète, et que la lettre invective fait l'orateur. Ce prestige de la lettre invective, qu'elle acquiert pendant le Moyen Âge, entraîne plusieurs conséquences : le comportement de Pétrarque devient un modèle à imiter. Écrire une invective devient l'épreuve des jeunes humanistes, notamment florentins, celle qui fera d'eux des « orateurs ». Il faut en passer par-là pour se faire un nom, comme le suggérera Érasme dans l'*Éloge de Folie*. C'est pourquoi l'invective entretient aux yeux des humanistes, au moins jusqu'à Érasme et Ulrich von Hutten, un rapport particulier avec l'éloquence. Qui s'engage dans un échange d'invectives fera étalage de son talent d'orateur plus que s'il écrit n'importe quel autre type de lettres. Que reste-t-il de ce prestige à l'époque d'Érasme ?

Jérôme sert de point de départ à la réflexion³²⁵ d'Érasme sur l'art de mal dire. En 1516, est imprimé, chez Jean Froben, à Bâle, le troisième tome des lettres de Jérôme, qui est le fruit de l'érudition d'Érasme et qui paraît sous le titre de *Tertius tomus epistolarum divi Eusebii Hieronymi Stridonensis complectens ΕΛΕΓΚΤΙΚΑ ΚΑΙ ΑΠΟΛΟΓΕΤΙΚΑ nimirum ea quæ*

³²⁴ « Scripsit preterea *Bucolicon carmen* Franciscus ; scripsit etiam *Invectivas*, ut non solum poeta, sed etiam orator haberetur » Leonardo Bruni, *Opere letterarie e politiche*, édition préparée par Paolo Viti, Turin, UTET, 1996, p. 114, cité par David Marsh, *Savage Words*, ouvr. cité, p. 96.

³²⁵ De fait, on peut dire qu'Érasme s'identifie à Jérôme à tel point qu'il le *réfléchit*. Voir Érasme, *Vie de Saint Jérôme*, édition préparée par André Godin et Alexandre Vanautgaerden, Turnhout, Brepols, 2013.

*pertinent ad refellendas diuersas haereseis et maledicorum calumnias*³²⁶. Le titre entier montre que l'ouvrage est destiné aux réponses de Jérôme à deux types de problème : l'hérésie et la calomnie (*haereseis et maledicorum calumnias*). Il s'agit de réfuter et de démentir (*ad refellendas*). Nous verrons que le verbe *refello* est aussi utilisé dans la définition de l'invective du *De Conscribendis epistolis*, au troisième paragraphe (*Id ubi diligenter refellerimus*, voir *infra*). Or, dans la lettre-préface de ce troisième tome des œuvres complètes du Père de l'Église, l'humaniste de Rotterdam oppose vérité et hérésie, mais aussi, vérité et calomnie, puisqu'elle est une forme de mensonge. Ainsi, défendre sa réputation personnelle et défendre le dogme chrétien se trouvent liés dans un même combat pour la vérité. Précisons que ce troisième tome est consacré aux œuvres polémiques de Jérôme, dont les invectives échangées avec Rufin, modèles de lettre invective donnés par Érasme dans le *De Conscribendis epistolis*. Nous entendons ici *polémiques* au sens de ce qui appartient à une querelle (la « polémique » entre Jérôme et Rufin), mais aussi au sens de ce qui fait naître un débat parmi les humanistes sur la question de la place morale du « mal-dire » dans le discours de l'orateur chrétien (« faire polémique ») :

En outre, de même que Cicéron est plus admirable dans son style là où la douleur comme un éperon donne de l'élan à son éloquence, de même saint Jérôme, bien qu'il ne soit nulle part dépourvu d'érudition, n'est jamais plus savant ni plus éloquent, que là où il dit du mal des hérétiques et des calomniateurs, si toutefois c'est mal dire que de défendre avec acharnement ce qui est vrai³²⁷.

³²⁶ Jérôme, *Tertius tomus epistolarum divi Eusebii Hiernymi Stridonensis complectens ΕΑΕΓΚΤΙΚΑ ΚΑΙ ΑΠΟΛΟΓΕΙΤΙΚΑ* nimirum ea quæ pertinent ad refellendas diuersas haereseis et maledicorum calumnias, édition préparée par Érasme, Bâle, Jean Froben, 1516 (Troisième tome des lettres du divin Jérôme Eusèbe de Stridon, contenant [grec] assurément celles qui servent à démentir les hérésies opposées et les calomnies des médisants).

³²⁷ « Porro quemadmodum M. Tullius nusquam est admirabilior in dicendo, quam ubi dolor ceu calcar addit æloquentiæ viribus, ita divus Hieronymus, cum nusquam non sit eruditus, nusquam non æloquens, tamen haud alibi dicit melius, quam ubi maledicit hæreticis aut calumniatoribus, si tamen hoc est maledicere, quod verum est, acriter defendere » Jérôme, *Tertius tomus epistolarum divi Eusebii Hiernymi Stridonensis complectens*

C'est la conclusion de la préface, le dernier argument, écho qui reprend les deux types de médisances annoncées dans le titre du volume (*ad refellendas diuersas haereseis et maledicorum calumnias*), en les opposant à la vérité (*verum*). En plus du fait qu'Érasme développe un solide appareil paratextuel visant à orienter la réception de son œuvre d'éditeur, ce qui nous intéresse à cette étape de l'analyse est l'idée que les invectives, ces textes précisément qui naissent dans la douleur (*dolor*) de Cicéron ou qui attaquent hérétiques et calomniateurs (Érasme pense à Rufin, qui est fréquemment associé à la calomnie dans sa biographie de Jérôme³²⁸), sont plus éloquentes que les autres (*addit aeloquentiae, nusquam non aeloquens*). Nous reviendrons plus tard sur la place de cette lettre et de cet argument dans le vaste débat autour de la violence verbale de Jérôme, à l'échelle de l'œuvre entière d'Érasme et de ses correspondants. Pour l'instant, le prestige qui entoure l'invective retient notre attention, car il repose sur l'idée d'un surplus d'éloquence et d'érudition (*addit aeloquentiae*) exigé par le contexte polémique et sur l'intention de défendre la vérité chrétienne, qu'elle soit personnelle (*calumnia*) ou dogmatique (*haeresia*). Mais en quoi consisterait un « surplus d'éloquence » ? Qu'est-ce qui s'ajoute à une éloquence considérée comme « normale » ? Il s'agit d'une référence à la grandiloquence de l'invective, qui, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, est un mélange de véhémence, d'*indignatio* et d'emportement. Or, ce contexte polémique qui confère du prestige à la lettre invective va de pair avec la concurrence sociale entre les humanistes : par le tour paradoxal, Érasme se moque de ces pratiques en mettant ces mots dans la bouche de Dame Folie :

Mais le plus charmant est de se louer par lettres réciproques, vers et éloges. C'est la glorification du fou par le fou, de l'ignorant par l'ignorant. L'un proclame que l'autre est un Alcée pendant que l'autre le salue Callimaque. Celui qui vous dit

ΕΛΕΓΚΤΙΚΑ ΚΑΙ ΑΠΟΛΟΓΕΤΙΚΑ nimirum ea quae pertinent ad refellendas diuersas haereseis et maledicorum calumnias, édition préparée par Érasme, Bâle, Jean Froben, 1516.

³²⁸ Comme l'écrit André Godin, « en définitive, c'est le "cas" Rufin qui permet de vérifier le plus sûrement ce procès d'identification dont nous venons de donner des échantillons. Car il y a bel et bien une dernière énigme dans notre *Hieronymi Vita*. Je veux parler de l'in vraisemblable partialité d'Érasme à l'égard de Rufin », dans Érasme, *Vie de Saint Jérôme*, ouvr. cité, p. 49 et suivantes.

supérieur à Cicéron, vous le déclarez plus savant que Platon. Ils cherchent parfois un adversaire pour accroître leur réputation (*famam*) par rivalité (*æmulatione*). « Deux partis contraires se forment dans le public » ; les deux chefs combattent à merveille, sont tous deux vainqueurs et célèbrent leur victoire. Les sages se moquent à bon droit de cette extrême folie. Je ne la nie point ; mais, en attendant, j'ai fait des heureux qui ne changeraient pas leur triomphe pour ceux des Scipion³²⁹

Dans cette scène, le Folie dépeint les érudits ambitieux qui sont prêts à tout pour accéder à la renommée. Or, l'un de ces moyens, entre s'approprier le travail des autres et se louer gratuitement, consiste à trouver un adversaire avec qui rivaliser (*æmulatione*). L'*æmulatio* est une notion clé pour comprendre la vision érasmienne de la *translatio studii*, sa vision du processus pédagogique d'imitation-crédation et la place du mal dire dans la rhétorique de l'orateur chrétien. Elle fera l'objet de la seconde partie de ce chapitre. Il nous suffit de constater ici que les humanistes, comme des chefs de guerre (*dux*), rivalisent les uns avec les autres sous le regard d'une communauté, d'un public (*vulgus*), à coup d'épigrammes et de lettres. Il y a donc dans un contexte polémique humaniste une forte intention d'autopromotion, ce qui fait le délice de Folie. La citation de l'*Énéide* (*Hic scinditur incertum studia in contraria vulgus*), en pareilles circonstances, est burlesque : parodie d'un conflit épique, le conflit des érudits est ridicule. Comme l'écrit Marc Fumaroli, « la Renaissance de l'Orateur a partie liée avec la Renaissance du Héros : dans les *Vies parallèles* de Plutarque, la biographie de Cicéron et celle de Démosthène sont deux *exempla* héroïques. L'éloquence

³²⁹ « Illud autem lepidissimum, cum mutuis epistolis, carminibus, encomiis sese vicissim laudant, stulti stultos, indoctos indocti. Hic illius suffragio discedit Alceus, ille huius Callimachus : ille huic est M. Tullio superior, hic illi Platone doctior. Nonnumquam etiam antagonistam quaerunt, cuius æmulatione famam augeant. Hic scinditur incertum studia in contraria vulgus, donec uterque dux re bene gesta victor discedit, uterque triumphum agit. Rident haec sapientes, ut, veluti sunt, stultissima. Quis enim negat ? Sed interim meo beneficio suavem vitam agunt, ne cum Scipionibus quidem suos triumphos commutari. Quamquam docti quoque interim dum haec magna cum animi voluptate rident, et aliena fruuntur insania, non paulum mihi debent et ipsi, quod inficari possunt, nisi sint omnium ingratis », Érasme, *Éloge de la Folie*, édition préparée par Jean-Christophe Saladin, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le Miroir des Humanistes », 2018, p. 94. Nous adaptons la traduction.

des deux orateurs est la manifestation de leur magnanimité³³⁰ ». La Folie se moque d'ailleurs aussi des grammairiens, prompts à remarquer les erreurs de leurs collègues :

Et quand ils montrent partout leurs petits vers, absolument froids et sots, ils leur trouvent des admirateurs et se persuadent que l'âme de Virgile a passé en eux. Rien n'est plus délicieux que de les voir s'admirer et se féliciter entre eux, et se gratter mutuellement le dos. Mais, que l'un d'eux fasse la plus petite erreur et que, par hasard, un plus avisé s'en aperçoive, par Hercule ! quelle tragédie ! quels duels ! quelles injures (*convicia*) et quelles invectives (*invectivae*) ! Que j'aie contre moi tous les grammairiens, si j'exagère³³¹ !

En somme, premier constat, la représentation érasmiennne de l'invective est tributaire des influences médiévales et humanistes qui ont fait conjointement de la lettre invective une « lettre d'orateur » qui ne va pas sans un surplus d'éloquence. Elle dépend aussi, deuxième constat, de la conscience qu'a l'humaniste du rôle que joue le facteur sociohistorique qu'est la concurrence entre les érudits dans cette représentation de l'invective : l'image de deux chefs qui croisent le fer, sous les yeux du public, pour défendre leur réputation. Qu'est-ce qu'un duel d'honneur entre humanistes ? Un combat par textes interposés dont les enjeux sont la *latinitas*, l'éloquence et la grammaire, le respect des auteurs gréco-latins, la méthode d'enseignement, la moralité, la religion et l'érudition : tout ce sur quoi repose la réputation d'un humaniste. Pour compléter cette image de l'invective, il reste à déterminer l'horizon d'attente de la lettre invective : nous avons tiré, troisième constat, le *Contre Hérodote* de Plutarque et les *Catilinaires* de Cicéron des *Adages*, et nous tirerons d'autres noms de la correspondance et du *De Conscribendis epistolis*, les noms des modèles dont Érasme se veut l'émule, notamment Démosthène, Cicéron, Jérôme, Valla et Politien. Nous avons vu que le premier paragraphe de la définition de la lettre invective suggère que cette dernière entretient

³³⁰ Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, ouvr. cité, p. 44.

³³¹ « At nihil omnium suavius, quam cum ipsi inter sese mutua talione laudant ac mirantur, vicissimque scabunt. Quod si quis alius verbulo lapsus sit, idque forte fortuna hic oculatior deprehenderit, Erakleis, quae protinus tragoediae, quae digladiationes, quae convitia, quae invectivae ? Male propitios habeam omnes Grammaticos, si quid mentior », Érasme, *Éloge de la Folie*, ouvr. cité, p. 90.

un rapport étroit avec la rhétorique oratoire classique, et nous avons avancé l'idée que la lettre invective est une lettre d'orateur, mais aussi la réponse légitime à une attaque contre la vérité. Dans l'analyse des paragraphes suivants, nous continuerons d'étayer cette idée tout en explorant le paradoxe qu'est la lettre d'orateur (ou la harangue épistolaire). Mais auparavant, remarquons qu'à la fin de la description de la lettre invective, Érasme cite, dans le florilège qu'il propose à la fin de chaque type épistolaire, la lettre d'Ange Politien « *Herculem factitium* », qui porte le numéro XIX du livre XII dans l'édition de 1517 de la correspondance de l'humaniste, imprimée chez Josse Bade, à Paris, avec les commentaires de François Dubois³³². Nous chercherons à établir en quoi cette lettre est pour Érasme un modèle d'invective et comment elle illustre les conseils qu'il donne dans le *De Conscribendis epistolis*. Mais avant d'effectuer cette comparaison, continuons tout d'abord notre analyse de la définition de l'invective que donne Érasme.

4.1.3 Lieux communs de la lettre invective

Commençons par quelques remarques au sujet de la définition de l'invective dans le *De Conscribendis epistolis*, en premier lieu sur l'usage du terme *oratio* dans la collocation *orationis progressu*, au cinquième paragraphe, que nous citons plus bas. Étant donné ce que représente l'invective pour les humanistes, il n'est pas anodin qu'Érasme appelle la lettre invective un discours. Cela confirme qu'il s'agit d'un genre épistolaire qui doit être particulièrement éloquent : une lettre « oratoire » ou une épître-discours. Une telle lettre est aussi une « lettre d'orateur », dont l'éloquence sera scrutée et par conséquent qui se trouve dans le régime de l'ostentation. Une coopération négative se met en place avec l'adversaire aux fins d'exhiber un talent pour la rhétorique et la polémique. Ainsi, Érasme utilise dans la définition de l'invective de nombreux verbes tels que *demonstremus*, *descriptione verisimile efficiemus*, *spectari*, *ostendemus* (deux fois), qui tous dessinent l'isotopie de la monstration. C'est l'aspect démonstratif de l'invective qui se révèle ici, car l'échange a lieu dans l'arène

³³² *Illustrium virorum epistolae ab Angelo Politiano collectae, et a Franciscus Sylvio Ambianate diligenter expositae*, Paris, Josse Bade, 1517.

des gladiateurs de la République des lettres, pour reprendre la métaphore de Charles Nisard. Dans cette arène, il faut non seulement montrer la stupidité de l'adversaire, sa méchanceté, son ridicule, mais encore, montrer qu'on montre : c'est autant la cause qui est jugée que la façon dont l'orateur-épistolier la présente³³³. Le jugement que délivrera « le public » de la lettre, soit l'ensemble de ses lecteurs, porte par conséquent à la fois sur la moralité de la cause et sur la langue qui l'exprime, liant inextricablement éthique et esthétique.

[2] Je crois pouvoir simplement suggérer ici que, dans l'exorde de la lettre invective, l'on doit insister sur (*demonstremus*) l'intolérable stupidité, l'orgueil, l'entêtement

³³³ Le problème plus large du statut de l'ornement, des jeux de sonorité, des figures gorgianiques et du *placere*, que partagent tous les discours, vient s'intensifier dans le cas des formes de l'art de mal dire, comme la satire, l'éloge paradoxal et le blâme poétique, du fait de leur affinité avec le genre épideictique. La poésie satirique de Juvénal « s'emballe et enfle jusqu'à l'absurde et à l'éclatement » (Pascal Debailly, *La Muse indignée*, ouvr. cité, p. 144) dans un usage ostentatoire des figures de rhétorique. L'éloge paradoxal, selon Patrick Dandrey, cultive la virtuosité oratoire : « D'une part existe une manière qu'on désignera, en particulierisant le qualificatif général choisi par Aristote, comme "frivole" ; c'est celle qu'incarnent les éloges *adoxaux* de Ménandre : manière des rhéteurs, sophistes ou facétieux, qui traitent un sujet dérisoire ou incongru de façon faussement sérieuse, virtuose, emphatique, voire parodique, par gageure et pour exalter le triomphe du langage sur la vérité. Et puis voici d'autre part la manière paradoxale, au sens propre où l'évoque Ménandre : elle convient à des sujets inattendus, méconnus, tenus de prime abord pour peu défendables, que l'on traite sur un mode imprévu, léger, moqueur, voire satirique, pour faire triompher par le langage une vérité cachée ; manière de moralistes ou de philosophes, de polémistes enjoués ou de penseurs hétérodoxes. L'on retrouve ici en termes théoriques l'opposition entre les deux techniques majeures du genre observable dans la pratique des auteurs : d'un côté, le traitement faussement sérieux d'un sujet frivole ou dérisoire dans une intention facétieuse, ludique, histrionique ; de l'autre, le traitement faussement frivole et apparemment dérisoire d'un sujet sérieux dans une intention éthique et zététique (Patrick Dandrey, *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 89). Enfin, comme l'écrit Thomas Berriet : "De l'autre [côté] se trouve le genre épideictique sur l'objet duquel tout le monde s'accorde déjà, le consensus préalablement établi rendant inutile le travail démonstratif [au sens de démonstration dialectique]. Le 'jugement' à produire, parce qu'il en faut un, porte donc sur le 'talent' de l'orateur, sur sa capacité à 'bien parler' d'un fait, d'une personne, d'un objet qui ne suscitent pas, par eux-mêmes, la contradiction. Cette bipartition dénature le genre épideictique qui se voit transformé en genre de l'*epideixis*, de la 'montre', se trouvant parfois ramené au rang de simple exercice préparatoire" (Thomas Berriet, *Poétiques du blâme à la Renaissance*, thèse citée, p. 8).

et la médisance (*maledicentiam*) de l'adversaire. L'on doit dire que l'on est contraint (*coactos*) à pareil expédient, malgré notre tempérament et nos habitudes (*ingenium ac morem*). L'on ne cherchera pas à imiter l'adversaire en inventant des accusations (*confictis criminibus*), mais, en s'abstenant de toute insulte (*conviciis*), l'on cherchera simplement à réfuter ses allégations. En faisant une description vraisemblable de la personne (*descriptione verisimile efficiemus*), l'on doit faire valoir qu'il a inventé des faits par haine ou par penchant naturel pour la médisance (*maledicendi*). L'on doit s'opposer à ce qui peut être réfuté le plus justement³³⁴.

Le premier paragraphe ayant conféré de l'importance aux genres judiciaire et démonstratif, Érasme donne dans ce second paragraphe quelques conseils sur l'exorde de la lettre invective. Notons d'abord qu'une invective est provoquée par une accusation précédente, à laquelle il faut répondre. En toute logique, dans le *De Conscribendis epistolis*, l'*epistola invectiva* vient après l'*epistola de exprobatone* (lettre de reproche) et l'*epistola criminatoria* (la lettre d'accusation). Le classement des types de lettres respecte la logique du scénario polémique qu'est la partie judiciaire du *De Conscribendis epistolis*. Puisqu'une première accusation épistolaire a déjà eu lieu, il s'agit dans la réponse qu'est la lettre invective de disqualifier cette accusation antérieure en disqualifiant la personne et le discours qui en sont à l'origine. Encore une fois, nous constatons qu'Érasme ne sépare pas la chose de la personne, et que la médisance (*maledicendi*) est une des grandes causes qui appellent la vitupération, car le terme apparaît deux fois. Puisqu'on reproche sa médisance à l'adversaire, il faut donc être irréprochable : Érasme interdit l'insulte et la fausse accusation³³⁵. Plus qu'interdire, Érasme

³³⁴ « Nos solum hic admonendum putavimus, ut in ipso statim invectivæ exordio, non tolerandam stoliditatem, superbiam, importunitatem, maledicentiam adversarii demonstramus. Nos præter ingenium ac morem nostrum, coactos id facere dicemus. Nos illum non imitatuos, ut confictis criminibus agamus, sed à conviciis remperantes, objecta tantum dilvamus. Deinde ex hominis descriptione verisimile efficiemus, cum vel odio, vel innata maledicendi libidine ea commentum esse. Unum ex objectis, quod quam rectissime dilvi possit, proponemus ».

³³⁵ Cicéron fait cette distinction dans le *Pro Caelio*, III : « Mais accuser est une chose et médire, une autre. L'accusation exige un crime : il faut articuler les faits, noter d'infamie la personne, apporter des preuves, produire des témoins. La médisance ne veut que faire outrage. Quand elle est violente et emportée, on la nomme injure ; si elle est enjouée et spirituelle, on l'appelle raillerie » (*Sed aliud est male dicere, aliud accusare*).

enjoint l'auteur d'une invective à faire briller une qualité morale (avoir l'honnêteté de ne pas accuser quelqu'un fausement) au détriment de son adversaire, dont la déshonnêteté est ainsi mise en valeur. Le stratagème tient entièrement dans la négation du verbe *imito* (*Nos illum non imitaturos*). Ainsi, l'adversaire devient la personne calomnieuse et injurieuse *qui ne doit pas être imitée*, à qui pourtant on répond par une *même* lettre, par une *même* accusation (voir le prochain paragraphe de la définition, *et aut eadem, aut graviora*) : c'est-à-dire que l'invective est dirigée premièrement contre le mal-dire de l'adversaire, et donc, dans une certaine mesure, contre elle-même, comme Jérôme disant du mal (*maledico*) des hérétiques médisants (*maledicus*). Voilà qui explique que la lettre invective, en tant que genre littéraire humaniste, ne puisse accéder à la même postérité qu'un produit de l'art de bien dire tel que l'éloge funèbre, le sonnet, ou la lettre familière. Mais surtout, nous constatons que, d'un même mouvement de phrase, l'épistolier qui écrit l'invective construit son *ethos*, c'est-à-dire qu'il se donne l'apparence de probité, tout en ruinant la réputation de l'adversaire : une non-imitation. Enfin, Érasme hérite d'un lieu commun, qu'il transmet à son tour et qui provient de l'invective humaniste du Quattrocento, comme le précise Ennio Rao. En effet, le premier humaniste en poste à la chancellerie de Florence, Colluccio Salutati, apprenant que son ancien élève, Antonio Loschi, a écrit une *Invectiva in Florentinos* (1397), répond seulement en 1403, après six ans de silence. Ennio Rao écrit alors : « Prétendre ressentir de la répugnance à l'idée d'écrire une invective [...] deviendra une convention chez bien d'autres auteurs plus tardifs, et cela est à rejeter dans la plupart des cas ; dans le cas de Salutati, néanmoins, sa retenue donne de la crédibilité à son affirmation³³⁶ ». Le « j'écris malgré moi » étant devenu un lieu commun de l'invective, on peut en effet remettre en question la sincérité de cette affirmation

Accusatio crimen desiderat, rem ut definiat, hominem notet, argumento probet, teste confirmet; maledictio autem nihil habet propositi praeter contumeliam ; quae si petulantius iactatur, convicium, si facetius, urbanitas nominatur). La traduction de l'édition de 1848 (Nisard) donne *invective* pour *convicium*.

³³⁶ « Claims of reluctance to write invectives [...] will become a convention with many later authors and are to be rejected in most cases; in Salutati's case, however, his abstinence hitherto certainly gives credibility to his claim » Ennio I. Rao, *Curmudgeons in high dudgeon*, ouvr. cité, p. 25.

(mais on peut le faire pour tous les lieux communs), ce qui importe est qu'Érasme transmet une définition de l'invective qui prend en compte les transformations que les humanistes du Quattrocento ont fait subir au genre, à la différence, par exemple, d'un Francesco Negro, qui a encore le nez dedans, s'il l'on nous passe l'expression, et qui par conséquent ne voit pas l'apport de ses prédécesseurs à l'invective.

Passons maintenant au troisième paragraphe de la définition :

[3] Une fois cette réfutation (*refellerimus*) faite avec soin, l'on doit passer à la contre-accusation (*recreatione*) et dire que l'impudence et la tromperie de l'individu sont suffisamment montrées (*spectari*) par ce seul événement (*ex uno*). L'on doit lui rendre ensuite les accusations qu'il a portées contre nous, en montrant (*ostendemus*) que ses agissements ont été soit équivalents, soit pires³³⁷.

Toujours entre genre judiciaire et genre démonstratif, c'est-à-dire entre plaidoirie (*recreatione*) et vitupération (*hominis impudentiam, vanitatem*), Érasme donne trois objectifs à la lettre invective : réfuter les accusations mensongères de l'adversaire, le vitupérer pour ces accusations, puis en émettre à son tour, du même acabit ou plus graves encore. Il continue ensuite :

[4] L'on doit insinuer plusieurs choses, soit qu'elles sont si obscènes (*obscæna*) qu'une personne modeste ne peut pas même en accuser son adversaire, soit que l'on veuille seulement mentionner quelques-unes de ses nombreuses ignominies, puisque, d'un ou deux (*ex uno aut duobus*) de ses crimes (*facinoribus*), l'on peut aisément déduire le reste de sa vie³³⁸.

La lecture de ce passage résonne avec une phrase de Valla, dans son *Apologus seu actus scenicus in Poggium*, autrement connu sous le titre d'*Invectiva in Poggium*, en réponse à une

³³⁷ « Id ubi diligenter refellerimus, cum recreatione dicemus, hominis impudentiam, vanitatem, ex eo uno spectari oportere. Tum ea ipsa, quæ nobis conatus est ingerere, in ipsum retorquebimus, et aut eadem, aut graviora admisisse ostendemus ».

³³⁸ « Multa in suspicione relinquemus : vel quod tam sint obscæna, ut ab homine verecundo, nec adversario lacescenti debeant objici : vel quod ob multitudinem flagitiorum, è plurimis pauca duntaxat dicere voluerimus : ex uno, aut duobus facinoribus, reliquam ejus vitam facile posse æstimari ».

précédente invective de Poggio (et qui en provoquera une autre). Cet échange fait partie des modèles d'invective cités par Érasme :

C'est pourquoi Poggio parle autant qu'il veut, de façon obscène (*obscaene*) et sale (*spurce*) il fait ce qui lui est propre (*quod suum est*), toujours égal à lui-même : combattant incapable, calomniateur reconnu, dont je ne peux imiter (*non imitari*) la mordacité, que je méprise et condamne, bien que je n'aie pas mérité de lui qu'il doive à ce point continuer à me déchirer d'insultes³³⁹.

L'obscénité que Valla prête à Poggio fait écho à l'obscénité qu'il faut à l'adversaire dans le *De Conscribendis epistolis*. Mais plus frappant encore, c'est le retour chez Érasme (au paragraphe 2) du *non imitari* de Valla : l'adversaire est celui qui ne doit pas être imité, car il est obscène. Ces indices de l'influence, autrement bien connue, de Valla sur Érasme permettent d'entrevoir comment le modèle informe la définition. Revenons au quatrième paragraphe. Érasme y conseille d'employer deux lieux communs qui suggèrent plus qu'ils n'en disent, des insinuations donc, comme le montre l'usage de la conjonction *tam... ut* (*tam sint obscaena, ut ab homine verecundo, nec adversario lacescenti debeant objici*), qui grandit l'indécence de l'adversaire, tout en faisant apparaître, en contrepoint, un *homo verecundus* (homme discret, modeste, réservé, respectable), qualités qui rappellent l'une des quatre vertus cardinales, la tempérance ou la *modestia*. Ainsi, l'épistolier se place dans le même camp que ses lecteurs, dans le camp de la tempérance, dans le camp de la vertu, antithèse qui renforce par contraste l'obscénité de l'adversaire. Encore une fois, d'un même mouvement de phrase, l'épistolier qui écrit l'invective construit son *ethos* sur les ruines de la réputation de l'adversaire. Érasme relie ainsi l'invective à la notion complexe d'obscénité, qui renvoie à plusieurs types de comportements indécents et dégradants, en rapport avec l'apparition transgressive des fonctions excrémentielles, sexuelles ou seulement verbales du corps

³³⁹ « Loquatur itaque Poggius quantum velit obscaene et spurce facit quod suum est, sui semper est similis : pugnator pessimus, clauumniator insignis, cuius dicacitatem contemnere ac damnare me, non imitari decet, licet non ita de ipso sim meritus, ut in me carpendo pergere debuerit », Laurent Valla, *Apologo contra Poggio Bracciolini* (1452), édition préparée par Virginia Bonmati Sanchez, Leon, Universidad de Leon, 2006, p. 46. Nous traduisons.

humain. Les données extérieures, le corps et l'esprit (*anima*) étant les trois classes où se rangent les lieux communs de la vitupération, il s'agit donc, par les mœurs, d'attaquer l'*anima* de l'adversaire, son obscénité signifiant son amour scandaleux du vice.

Le deuxième lieu commun, déjà présent au paragraphe précédent (*hominis impudentiam, vanitatem, ex eo uno spectari oportere*) est lui aussi une insinuation : de *pauca* (quelques-unes) à *plurimis facinoribus* (nombreuses ignominies), un ou deux crimes suffisent à déduire le reste de la vie de l'adversaire. Il s'agit par effet de prétérition et d'euphémisation de « se montrer en train de ne pas dire » et de suggérer ces « choses » (*multa*) dans l'esprit des lecteurs de la lettre, invités à imaginer obscénités et crimes en tout genre. Puisque les formules qu'Érasme propose sont assez vagues pour convenir à bien des conflits épistolaires, nous sommes bien en présence de lieux communs, les obscénités, crimes et ignominies pouvant être précisés selon la cause particulière. Après avoir mentionné ces deux lieux communs, Érasme continue :

[5] Ensuite, lorsque l'on se sera enflammé (*ubi incanduerimus*), à mesure que le discours prend de l'ampleur (*orationis progressu*), l'on doit tourner en ridicule l'énergumène par des sarcasmes, des pointes et des mots d'esprit. L'on doit montrer qu'il n'est pas seulement odieux, mais ridicule, qu'il est aussi méprisable pour son incommensurable sottise qu'il est détestable pour sa méchanceté inouïe. L'on doit faire grand usage d'ironie. Enfin, comme si l'on se retenait, l'on doit l'exhorter à reprendre ses esprits, pour ne pas nous obliger à passer outre notre retenue³⁴⁰.

La vitupération de la personne et de ses vices continue : *nec minus contemnendum ob insignem stultitiam, quam detestandum ob inauditam improbitatem*, et ce sont des termes très forts. Maintenant que la plaie est ouverte, il faut y mettre du sel. Érasme en appelle donc à des figures de pensées telles que le sarcasme, l'humour et surtout l'ironie (*Multam ironiam*

³⁴⁰ « Deinde, ubi incanduerimus, orationis progressu, scommatis, salibus, dictariis hominem eludemus : et non odiosum modo, sed et ridiculum ostendemus : nec minus contemnendum ob insignem stultitiam, quam detestandum ob inauditam improbitatem. Multam ironiam adhibebimus. In fine : tanquam ipsi nosmet reprimamus, hortabimur, ut aliquando resipiscat, ne cogamur et nos aliquando modestiam relinquere. » Charles Fantazzi traduit *incanduerimus* par un parfait, voir *CWE*, 25, p. 221.

adhibebimus) : après avoir montré que la haine (*odiosum*) guide l'adversaire, l'objectif est de le tourner en ridicule (*ridiculum*). L'usage de ces figures met la lettre invective en rapport avec d'autres formes qui partagent ce type d'*elocutio*, comme la satire et la comédie. Enfin, il faut clore sur une *exhortatio* menaçante et passive (*ne cogamur*) : tout le mal qui n'a pas encore été dit pourrait l'être si l'adversaire ne revient pas à lui (*resipiscat*). C'est encore le même procédé, qui montre « tout ce qui n'a pas été dit » et qui s'apparente par conséquent à la prétérition, la paralipse, voire la litote, l'euphémisme et l'allusion. L'objectif général de la lettre invective est de faire en sorte qu'elle soit pour le lecteur qui la tient entre ses mains ou qui l'écoute la preuve même de l'ignominie de l'adversaire et de la probité de l'épistolier.

4.1.4 Un épistolier idéal

Que peut-on tirer de cette analyse ? Lettre d'orateur, écrite par un épistolier versé en rhétorique, la lettre invective se partage donc entre le genre judiciaire (réfutation, contre-accusation) et le démonstratif (vitupération). Imaginons un épistolier respectant l'ordre canonique des phases de création d'un discours. Pour l'*inventio*, en plus des lieux communs proposés par Érasme dans sa définition, notre épistolier peut aussi recourir à l'immense territoire de la rhétorique judiciaire (types de causes, états de la cause, question finie et infinie) et aux lieux du genre démonstratif (relatifs aux qualités externes, du corps et de l'âme). Érasme donne aussi à notre épistolier idéal, plus subtilement, la *dispositio* de la lettre invective, et l'esquisse de ses parties. Il mentionne explicitement l'exorde (*invectivæ exordio*) et la conclusion de la lettre (*in fine*). À l'intérieur de l'exorde, le *topos* de la répugnance à écrire la lettre d'invective et le portrait des vices de l'adversaire calomniateur servent de *captatio malevolentiae*³⁴¹ et aussi de justification morale (apologétique) au fait

³⁴¹ L'expression a été utilisée par Marc Angenot : « Dans bien des pamphlets modernes au contraire, loin de rechercher la bienveillance ou une familiarisation de l'auditoire, on entre d'emblée en contact par la provocation, on recherche avec le lecteur la distance maximum, l'effet le plus perturbant, comptant susciter ainsi un sursaut d'attention et de curiosité. Plutôt que de *captatio benevolentiae*, il serait à propos de parler dans bien des cas de *captatio malevolentiae* : le lecteur est malmené, pris à parti, soupçonné de mauvaise foi, sinon

d'écrire une invective. À ce propos, Pascal Debailly a quelques belles formules et montre que l'apologie est « une démarche consubstantielle au genre » de la satire latine, qui doit ainsi justifier « sa dimension agressive et destructrice » : « le *vir bonus* peut-il user, sans déroger à son idéal, du rire et de l'indignation³⁴² ? » Nous pensons que l'invective humaniste réclame elle aussi un tour apologétique, pour la même raison, c'est-à-dire à cause de son instabilité morale. Cette apologie passe par l'infamie de l'adversaire, car cette infamie rend la lettre invective morale. Éveiller la malveillance du lecteur envers l'adversaire permet donc à l'épistolier de capter sa bienveillance à son propre profit. Il s'agit toujours de s'élever moralement sur les ruines du scandale de l'autre : comme si la honte de l'adversaire était garante dans la moralité de l'orateur.

Les deux *ubi* (*Id ubi diligenter refellerimus* et *Deinde, ubi incanduerimus, orationis progressu*), marqueurs spatio-temporels, nous permettraient alors de suggérer des parties internes. Après l'exorde, notre épistolier doit se laver des accusations portées contre lui dans la précédente lettre : le verbe *diluo* apparaît trois fois dans les paragraphes 2 et 3, et *refello* une fois (comme dans le titre du volume édité par Érasme des lettres invectives de Jérôme³⁴³). Il doit aussi accuser à son tour (*recriminatione*), il s'agit donc de la partie judiciaire de l'invective, mais déjà mêlée de *vituperatio*, puisque réfuter des accusations revient aussi à discréditer la personne qui les formule. La vitupération semble ainsi s'étendre du début à la fin du discours, tandis que le genre judiciaire est plus localisé. Ensuite, viennent *ubi incanduerimus* et *orationis progressu*, qui indiquent qu'il existe un lieu, dans la *dispositio* de

invité à ne pas lire plus avant » (Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, ouvr. cité, p. 305). Pour Marc Angenot, il s'agit de capter la malveillance du lecteur, alors dirigée envers le pamphlet et son auteur. Nous préférons entendre *captatio malevolentiae* dans le sens où l'épistolier cherche à éveiller la malveillance du lecteur-destinataire envers un adversaire tiers.

³⁴² Pascal Debailly, *La Muse indignée*, ouvr. cité, p. 60-61.

³⁴³ *Tertius tomus epistolarum divi Eusebii Hiernymi Stridonensis complectens ELEGTIKA KAI APOLOGETIKA nimirum ea quæ pertinent ad refellendas diversas haereseis et maledicorum calumnias*, édition préparée par Érasme, Bâle, Jean Froben, 1516.

la lettre invective, où l'épistolier s'emporte, s'embrase, voire se chauffe à blanc si l'on prend le sens le plus fort d'*incandesco*. Or ce verbe rare n'apparaît que cinq fois dans les *Adages*³⁴⁴. Il est traduit par *s'enflammer*, par *s'échauffer* au sens de *s'énervé* et par *accuser*. Dans l'adage 3884 « Tirer par les cheveux », il traduit le verbe grec *παραθερμανθείς*, un mot rare, sinon un hapax que l'on trouve chez Eschine dans *Sur l'ambassade infidèle*³⁴⁵, pour décrire l'échauffement et la violence provoqués par l'ivresse. Dans l'adage 3991 « Les menaces de l'Éacide », on observe la même construction qu'*inveho* et un sens proche : Achille s'enflamme contre Agamemnon (*incandescit in*). Laurent Valla appelle d'ailleurs *invektiva* ce discours « incandescent » d'Achille dans sa traduction de *L'Iliade*. Enfin, dans l'adage 4108 « Jeter les premières lances », Érasme écrit :

Cicéron, dans le livre 2 de son ouvrage *De l'orateur*, emploie « jeter les premières lances » pour « engager le combat ». Il applique cela à l'orateur dont le début des propos doit être modéré et paisible (*lenis ac sedata*), afin que le discours puisse s'enflammer (*incandescat*) progressivement. Il critique ici l'orateur Philippe qui avait l'habitude de se lever pour parler sans savoir le premier mot de ce qu'il allait dire, et affirmait qu'il s'échauffait (*concalefecisset*) le bras avant de combattre (*pugnare*). Mais, écrit Cicéron, il ne remarque pas que ceux-là mêmes auxquels il emprunte l'analogie (*similitudinem*) jettent leurs premières lances avec douceur pour mettre le plus possible en valeur l'élégance de leurs mouvements et préserver leurs forces pour la suite du combat. Cela deviendra *paroimiōdēs* [= proverbial] si l'on transpose cette idée au commencement d'une discussion ou d'un conflit (*ad*

³⁴⁴ Voir *LAE*, 3884, 3977, 3991, 4091 et 4108.

³⁴⁵ « Partant de là, Démosthène, forçant cette voix perçante et abominable que vous connaissez, ajouta qu'il était honteux, lorsqu'un homme qui jouait les Carions et les Xanthias avait fait preuve de tant de noblesse et de grandeur d'âme, de me voir, moi le conseiller de la plus grande des républiques, moi qui donnais des avertissements aux Dix-Mille d'Arcadie, lâcher la bride à ma passion et, dans un repas qui nous offrait Xénodoque, un familier de Philippe, traîner par les cheveux et frapper à coups de fouet une captive, dans l'échauffement de mon ivresse ? ». En grec : « ταῦθ' ὑποθείς ἐπεῖπεν ἐντεινόμενος ταύτην τὴν ὀξεῖαν καὶ ἀνόσιον φωνήν, ὡς δεινόν, εἰ ὁ μὲν τοὺς Καρίωνας καὶ Ξανθίας ὑποκρινόμενος οὕτως εὐγενῆς καὶ μεγαλόψυχος γένοιτο, ἐγὼ δ' ὁ τῆς μεγίστης σύμβουλος πόλεως, ὁ τοὺς μυρίους Ἀρκάδων νοουθετῶν, οὐ κατὰσχοιμι τὴν ὕβριν, ἀλλὰ παραθερμανθείς, ὅθ' ἡμᾶς εἰστία Ξενόδοκος τῶν ἐταίρων τις τῶν Φίλιππου, ἔλκοιμι τῶν τριχῶν καὶ λαβὼν ῥυτῆρα μαστιγοῖν αἰχμάλωτον γυναῖκα », Eschine, *Discours*, II, 157.

disputationis aut contentionis). On peut dire la même chose avec un seul mot : « Escarmouches³⁴⁶ ».

Dans la continuité de notre analyse des *Adages*, où apparaissent les termes *invectiva*, *invectio*, *indignatio* et le verbe *invehor*, se tisse avec ce nouvel exemple un réseau sémantique qui entre en résonance avec nos précédentes observations : les noms des « maîtres de l’invective » – Cicéron et Eschine –, la référence au discours d’Eschine *Sur l’ambassade infidèle*, la métaphore (*transfert*, *transfération*) de l’orateur (*oratore*) s’échauffant le bras et combattant (*pugnare*), l’analogie de la parole et de la lance (*similitudinem*). Par conséquent, quand Érasme emploie *incandesco* dans la définition de la lettre invective (*Deinde, ubi incanduerimus, orationis progressu*), il a peut-être en tête le conseil de Cicéron qu’il mentionne dans l’adage 4108 « Jeter les premières lances » : « Il applique cela à l’orateur dont le début des propos doit être modéré et paisible, afin que le discours puisse s’enflammer progressivement » (*Quod ad oratorem transfert, cujus dictio initio debet esse lenis ac sedata, ut paulatim incandescat oratio*). Remarquons la proximité entre *ubi incanduerimus, orationis progressu* et *ut paulatim incandescat oratio*. Érasme reformule ainsi une idée que Cicéron exprime dans le second dialogue du *De Oratore*, LXXVIII :

L’exorde (*principia*) doit toujours être soigné, piquant, nourri de pensées, orné d’expressions justes et heureuses, surtout bien approprié à la cause. Il est, en effet, comme chargé de donner une idée du reste du discours ; il lui sert pour ainsi dire de recommandation ; il doit donc charmer d’abord et attirer l’auditeur. Aussi vois-je avec étonnement, non pas ces hommes qui ne se sont jamais livrés à l’étude de l’éloquence, mais Philippe, cet orateur habile et éclairé, se lever pour parler sans savoir même le premier mot qu’il prononcera. Il n’en vient au combat (*pugnare*), vous dit-il, qu’après s’être échauffé le bras ; mais il ne remarque pas que ceux-là mêmes auxquels il emprunte cette comparaison (*simile*) jettent leurs premières

³⁴⁶ « M. Tullius libro De oratore secundo primas jactare hastas dixit pro velitari. Quod ad oratorem transfert, cujus dictio initio debet esse lenis ac sedata, ut paulatim incandescat oratio. Notat ibi Philippum oratorem, qui solitus sit ita ad dicendum surgere ut nesciret primum verbum quod esset dicturus, sed aiebat se, posteaquam concalefecisset brachium, tum pugnare. Atqui non attendit, inquit, eos ipsos unde similitudinem ducit, illas primas hastas ita jactare leniter ut et venustati vel maxime serviant et reliquis viribus suis consulant. Παροιμιώδες erit, si ad disputationis aut contentionis exordium transferatur. Idem unico verbo dicitur velitari » (*LAE*, 4108).

lances avec douceur (*primas illas hastas ita iactare leniter*) pour déployer d'abord toute la grâce de leurs attitudes, et mieux ménager leurs forces. Il est des occasions, sans doute, où l'exorde (*exordium*) demande de la véhémence et de l'âpreté (*pugnax*) ; mais si des gladiateurs (*gladiatorio*), dans un combat où le fer va décider de leur vie, préludent à l'attaque, plutôt en déployant la grâce de leurs mouvements, qu'en cherchant à se porter des coups mortels, à combien plus forte raison doit-on attendre des ménagements semblables de l'art de la parole (*oratione*), où l'agrément est encore plus nécessaire que la force ? Enfin, il n'est rien dans la nature qui se répande à la fois d'un seul jet (*quod se universum profundat*), ou qui prenne en un instant tout son essor (*quod totum repente evolvat*) ; et les choses dont l'action doit être la plus impétueuse (*acerrime*), sont préparées (*praetexuit*) par des commencements (*principio*) lents et modérés³⁴⁷ (*lenioribus*).

Que fait ici Cicéron ? Peu après ce passage, il écrit : « Il faut que l'exorde soit bien lié au discours qui va suivre, comme un membre l'est au reste du corps, et qu'il ne ressemble pas aux préludes détachés que fait entendre le musicien³⁴⁸ » (*Conexum autem ita sit principium consequenti orationi, ut non tamquam citharoedi prooemium adfictum aliquid, sed cohaerens cum omni corpore membrum esse videatur*). La métaphore du corps indique que Cicéron est en train d'affirmer l'unité du discours en renforçant les liens entre l'exorde et le reste du discours : il doit être spécifique à la cause, et non pas générique ; il prépare les juges et l'auditoire, les rend dociles, et il doit être modéré, car il fait partie d'une stratégie rhétorique

³⁴⁷ « Principia autem dicendi semper cum accurata et acuta et instructa sententiis, apta verbis, tum vero causarum propria esse debent ; prima est enim quasi cognitio et commendatio orationis in principio, quaeque continuo eum, qui audit, permulcere atque allicere debet ; in quo admirari soleo non equidem istos, qui nullam huic rei operam dederunt, sed hominem in primis disertum atque eruditum, Philippum, qui ita solet surgere ad dicendum, ut quod primum verbum habiturus sit, nesciat ; et ait idem, cum brachium concalfecerit, tum se solere pugnare ; neque attendit eos ipsos, unde hoc simile ducat, primas illas hastas ita iactare leniter, ut et venustati vel maxime serviant et reliquis viribus suis consulant. Nec est dubium, quin exordium dicendi vehemens et pugnax non saepe esse debeat ; sed si in ipso illo gladiatorio vitae certamine, quo ferro decernitur, tamen ante congressum multa fiunt, quæ non ad vulnus, sed ad speciem valere videantur, quanto hoc magis in oratione est spectandum, in qua non vis potius quam delectatio postulat ! Nihil est denique in natura rerum omnium, quod se universum profundat et quod totum repente evolvat ; sic omnia, quæ fiunt quæque aguntur acerrime, lenioribus principiis natura ipsa praetexuit » (Cicéron, *De Oratore*, II, LXXVIII, 316).

³⁴⁸ *De Oratore*, II, LXXX, 325.

d'ensemble qui amène l'auditoire à un lieu plus élevé en intensité, *accerrimus*. Le discours, comme le combat, suit un mouvement de la nature, qui elle aussi prépare longuement, calmement, tout ce qui semble exploser soudainement (floraison, orage, accouchement, etc.). Cicéron n'emploie pas *incandesco*, mais Érasme se sert dans l'adage 4108 de l'expression oxymorique *paulatim incandescat oratio* pour résumer l'idée cicéronienne d'un orateur qui s'emporte avec stratégie et préparation, en commençant en douceur. Par conséquent, quand Érasme dans la définition de la lettre invective écrit *ubi incanduerimus, orationis progressu*, il fait écho à l'idée cicéronienne d'un discours comparable à un corps, organisé à l'imitation des mouvements de la nature, qui mène à l'emportement de l'orateur. En effet, la lettre invective, à un moment, en un certain lieu, s'enflamme (*incanduerimus*), mais cela est amené par une série d'effets oratoires (*orationis progressu*) et d'arguments dont Érasme nous suggère un exemple avec la description des deux lieux précédant ce passage, lieux qui amplifient l'ignominie de l'adversaire (ceux du paragraphe 4). De plus, cet « embrasement » structure le discours : c'est le point où il faut insensiblement (*paulatim*) amener l'auditeur, et ce, dès l'exorde (*dictio initio*), qui sera modéré et paisible (*lenis ac sedata*, reprenant le *lenioribus* de Cicéron). L'exorde est le prétexte (*praetextum*), la préparation, la douceur calculée du gladiateur jugeant son adversaire. Ainsi l'épistolier programme sa lettre, compose son discours pour apparaître, au moment voulu, embrasé par la passion éristique du conflit avec la personne à invectiver. C'est l'*indignatio* cicéronienne. Érasme fait ainsi entrer dans la définition de l'invective les notions d'emportement et de colère. Notons d'ailleurs que l'emportement est déjà, en réalité, suggéré par le sens propre d'*invehor*, « être emporté » et rappelons aussi la définition de Furetière, « emportement de parole ». Ce que nous pouvons appeler l'incandescence du discours a de grandes conséquences sur la *dispositio* de la lettre, puisque l'emportement repose sur la progression des arguments. Après cet embrasement ou pendant – Érasme n'est pas clair là-dessus –, notre épistolier idéal, dont nous avons un peu perdu la trace après cette nécessaire digression, tourne en ridicule l'adversaire et conclut en marquant sa menaçante retenue. Voici par conséquent les cinq parties de la lettre invective : exorde (avec *captatio malevolentiae* et apologie), partie judiciaire (réfutation et contre-accusation), un emportement nucléaire (dans le sens où il

constitue le noyau structurant le discours), une vitupération faite de sarcasmes et d'ironie et une conclusion entre exhortation et menace à demi-mots. Cette *dispositio* que nous tirons de notre microlecture du *De Conscribendis epistolis* n'est donc pas défendue par Érasme comme telle, mais elle a pour nous une valeur herméneutique. Dans l'esprit érasmien, c'est une *dispositio* fluide, en accord avec une méthode pédagogique qui s'attache plus à donner une vue d'ensemble de chaque type de lettre et des exemples épistolaires à émuler qu'un plan détaillé à suivre scrupuleusement.

Enfin, notre épistolier idéal en viendrait à l'*elocutio*. Nous avons vu que les lieux communs que propose Érasme pourraient apparaître dans la lettre sous forme de prétérition, de paralipse, voire de litote, de périphrase et d'allusion. Nous avons vu aussi les figures de pensées communes à l'invective, à la satire et à la comédie : le sarcasme, le trait d'esprit et surtout l'ironie. Parce que nous sommes dans la montre, on peut aussi s'attendre à des figures gorgianiques, figures de mots, paronomase, échos. Mais il y a plus. Discours « incandescent », la lettre invective a donc aussi une *elocutio* spécifique, car le fait qu'elle possède un « ubi incanduerimus » auquel il faut préparer le lecteur a aussi des conséquences sur l'*elocutio*. En plus des exclamations, des interjections et des questions oratoires attendues, l'amplification sera aussi d'un grand secours à notre épistolier pour aller du modéré à l'*accerimus*³⁴⁹. Or, dans la définition de la lettre invective de la version Siberch du *De Conscribendis epistolis*, Érasme emploie scolairement le verbe *amplificare*. Il consacre de plus quelques pages du *De Conscribendis epistolis* à l'amplification³⁵⁰, qu'il emprunte au chapitre IV du huitième livre de *l'Institution oratoire* de Quintilien (livre consacré à

³⁴⁹ La version pirate du *De Conscribendis epistolis* imprimée en Angleterre par Siberch en 1520, qui correspond à un état antérieur du texte autorisé par Érasme, donne : « et fortiter amplificabimus crimina, quod ad iudiciale genus pertinet » (Érasme, *Libellus de conscribendis epistolis*, Cambridge, John Siberch, 1520, fol. LXVII), qu'Érasme a remplacé par : « et fortiter regerimus crimina : quod ad iudiciale genus pertinet » (paragraphe 1). Que l'amplification fût nécessaire à la lettre invective érasmienne, nous le supposions, mais puisqu'Érasme le mentionne, c'est maintenant certain.

³⁵⁰ Voir *CWE*, 25, p. 90-92 ; *ASD*, I, 2, p. 343-347 ; et *Institution oratoire*, VIII, IV.

l'elocutio). Nous résumons brièvement. L'amplification s'applique à deux niveaux : au niveau du mot et au niveau de la phrase ou de la période. Au niveau des mots, il s'agit d'exagérer le crime ou la faute de l'adversaire en lui donnant un nom plus fort, ce qui porte vers l'hyperbole. Au niveau de la phrase, nous avons *l'amplificatio per incrementum*, *comparatio*, *ratiocinatio* et *accumulatio*, que l'on pourrait traduire par gradation, comparaison, implication et énumération. Pour la gradation, par exemple, Érasme écrit : « La troisième méthode d'amplification est appelée gradation (*incrementum*) : lorsque nous ne mettons pas immédiatement l'élément le plus atroce, mais par un ou plusieurs degrés nous parvenons à atteindre le sommet (*summum*) et même au-delà (*supra summum*), pour ainsi dire³⁵¹ ». Dans la comparaison, il s'agit d'éveiller l'indignation pour un crime déjà connu et de montrer que celui qu'on veut amplifier est encore plus grave. L'implication consiste à amplifier une cause (pris au sens non rhétorique) pour amplifier la conséquence. L'énumération est très proche de la gradation, puisqu'Érasme, à la suite de Quintilien, conseille de l'organiser *crescendo*. Remarquons que pour Érasme et Quintilien, Cicéron est le principal pourvoyeur d'exemples d'amplifications, tirées notamment des discours *Contre Verrès* ou des *Catilinaires*. L'amplification joue donc un rôle important dans *l'elocutio* de la lettre invective, car la manipulation émotionnelle et argumentative (donc rhétorique) qui prépare le lecteur à l'emportement, c'est-à-dire qui l'emporte, repose en grande partie sur la maîtrise de l'amplification.

Concluons sur une note au sujet du style et de la lettre plus éloquente que les autres. Une telle *elocutio*, avec amplification et emportement, se porte naturellement vers le grand style, véhément et sublime, nous donnant le cliché d'un *orator ardens*³⁵² (un orateur ardent), à la fois passionné et passionnant. Nous retrouvons ici l'éperon de la douleur qui donne de

³⁵¹ « Tertius amplificandi modus, incrementum vocatur : quum non statim quod est atrocissimum ponimus, sed per gradus plures, aut edam vnum peruenitur ; interdum ad summum, interdum ad id quod supra summum est quodammodo » (*ASD*, I, 2, p. 344).

³⁵² *Orator*, XXVIII, 99.

l'élan à l'éloquence de Cicéron et nous retrouvons Jérôme, jamais plus éloquent que lorsqu'il dit du mal (*maledicit*) des hérétiques et des calomnieurs (*nusquam non æloquens [...] quam ubi maledicit hæreticis aut calumniatoribus*, voir *supra*). Notons l'usage ambivalent de *maledico* : c'est l'idée qu'il faut combattre le feu par le feu. En exploitant avec habileté une situation conflictuelle, douloureuse ou injuste, l'orateur ou l'épistolier, par son éloquence, construit une représentation de lui-même en héros d'une cause commune. La lettre invective serait donc particulièrement éloquente du fait qu'elle est écrite en réponse à une injure : éperonnés par la douleur, les grands chevaux de l'orateur partent au galop, ce qui provoquerait un « supplément d'éloquence », à tel point que la polémique épistolaire prend les couleurs d'une tragédie, tel Jérôme, calomnié par les hérétiques dont il combat l'influence, tels Cicéron et Démosthène, défenseurs malheureux d'un régime démocratique voué à la tyrannie. Cette idée fait donc partie de la représentation de l'invective érasmienne que nous reconstituons. Enfin, la définition de la lettre invective d'Érasme est influencée par Valla et Cicéron : la lettre invective est un discours vu comme un corps et l'adversaire est obscène et à *ne surtout pas imiter*. Ces éléments expliquent donc qu'Érasme puisse voir la lettre invective comme devant être particulièrement éloquente, puisqu'elle touche au « sublime du lieu commun » : emporter, enlever, l'auditeur par l'*indignatio*³⁵³ et grâce à « l'incandescence » progressive du discours. Pour résumer le chemin parcouru jusqu'ici, notre épistolier imaginaire, étant passé par les trois étapes de l'*inventio*, de la *dispositio* et de l'*elocutio*, a maintenant devant lui une belle lettre invective, qui fait de lui un « orateur ». Mais il est pris de remords. Sa lettre est-elle trop violente ? Puis il pense à ce qu'il a subi, à l'ignominie de l'adversaire, qui continue sa vie impunément. Pour conserver la violence de son texte, notre épistolier décide alors qu'il faut tout de même expliquer davantage les raisons qui l'ont poussé à écrire sa lettre.

³⁵³ Sur l'*indignatio*, le lieu commun et l'invective, voir la première partie de l'ouvrage de Francis Goyet, *Le Sublime du lieu commun*, ouvr. cité, p. 77 à 243.

4.1.5 Le tour apologétique et la *vituperatio* gréco-romaine

Après avoir décrit la lettre invective dans les cinq paragraphes précédemment analysés, Érasme donne une liste d'exemples sur lesquels nous reviendrons et termine sur un paragraphe au ton apologétique :

[6] Celui qui voudra trouver un exemple pourra lire les invectives échangées (*mutuas illas invectivas*) par Démosthène et Eschine, Cicéron et Salluste, Jérôme et Rufin, Le Pogge et Valla, Politien et Scala³⁵⁴.

[7] Comme je n'ai pas d'expérience dans ce genre, je crains de ne pas pouvoir satisfaire les attentes quant à la technique de ce type d'écrit (*scripti*). Que l'on puisse toujours rester ignorant (*rudem*) en cette matière ! Par ailleurs, ce n'est pas mon intention d'enseigner ici l'art de la médisance (*artem maledicendi*), bien que ce ne soit pas une faute (*vitii*) que de garder toujours prête une arme (*telum habere paratum*) contre les provocations grossières (*si quis improbè lacessiverit*), et il n'est pas besoin d'un art (*artem*) à cette fin, comme presque tout le monde est disert en matière de médisance (*cum nulli ferè non sint ad maledicendum disert*)³⁵⁵.

Érasme use tout d'abord d'un *topos* de modestie qu'on a de la peine à prendre au sérieux quand on connaît l'homme. La contrefaçon du *De Conscribendis epistolis* imprimée en Angleterre par Siberch en 1520, qui correspond à un état antérieur du texte autorisé par Érasme, donne uniquement la première phrase du paragraphe 7 : « Nos quoniam hoc in genere minimè fumus exercitati, veremur ne hujus scripti artificio parum possimus satisfacere », le reste n'apparaissant que dans l'édition officielle. Érasme a donc conséquemment rallongé son apologie, dans le but de maintenir une réputation irénique et de renforcer la distinction entre *invectiva* et *maledictum*. Il est important de ne pas passer pour

³⁵⁴ « Exemplum qui quærit, legat mutuas illas invectivas Demosthenis, et Æschinis : Ciceronis, et Salustii : Hieronymi, et Ruffini : Pogii, et Vallæ : Politiani, et Scalæ. »

³⁵⁵ « Nos quoniam hoc in genere minimè fumus exercitati, veremur ne hujus scripti artificio parum possimus satisfacere. Atque utinam liceat semper esse rudem. Neque vero nos hic artem maledicendi docere volumus : tametsi nihil est vitii, telum habere paratum, quo te defendas si quis improbè lacessiverit : nec ad hanc rem admodum sit opus arte, cum nulli ferè non sint ad maledicendum disert. »

un humaniste aimant la querelle. Dans le même ordre d'idées, Érasme effectue cette correction :

Édition Siberch 1520	Ensuite, quand vient le moment de s'enflammer, à mesure que le discours prend de l'ampleur, l'on doit s'acharner sur l'homme, par des sarcasmes, des pointes et des mots d'esprit.	Deinde, ubi incanduerimus orationis progressu, oim [hominem ?] scommatum, salium, dictorum genere insectabitur .
Édition Froben 1521	Par la suite, quand vient le moment de s'enflammer, à mesure que le discours prend de l'ampleur, l'on doit tourner en ridicule l'énergumène par des sarcasmes, des pointes et des mots d'esprit.	Deinde, ubi incanduerimus, orationis progressu, scommatis, salibus, dictoriis hominem eludemus

Remplacer *insector* par *eludo* montre qu'Érasme veut adoucir le ton. Il veut éviter qu'on dise de lui qu'il aime la querelle, ce qui serait problématique, puisque, quelques lignes plus haut, il reproche à l'adversaire d'avoir un penchant naturel pour le conflit (*innata maledicendi libidine*). Rappelons qu'*insector* est le synonyme d'*invehor* : « Invenitur et stilum infigere et stilo appetere, pro eo, quod est : scriptis insectari, atque invehi » (*LAE*, 459).

Dans la suite du paragraphe 7, il fait valoir l'utilité et la vertu de la lettre invective, comparée à un arsenal dissuasif (*tametsi nihil est vitii, telum habere paratum, quo te defendas si quis improbe laccessiverit*). L'argument prend la forme d'une concession (*tametsi*) dans un raisonnement plus large, par lequel Érasme désire se laver du soupçon de vouloir enseigner l'art de la médisance (*artem maledicendi, maledicendum*). La lettre invective n'est donc pas de la médisance, mais un cas moral spécifique, une concession faite à la condamnation générale de la médisance. Si l'invective est une attaque, alors elle est un vice (*vitium*). Dans le même ordre d'idées, nous avons vu qu'Érasme emploie aussi le verbe *maledico* pour décrire les lettres invectives de Jérôme (dirigées contre le *maledicus*). Par conséquent, l'invective est, d'une part, le produit de ces *tela parata* : les premières lances de Cicéron, les glaives, les flèches, les piques et les pieux, soient les armes communes de la rhétorique contre

les *improbi* provocateurs. S'il n'enseigne pas la médisance, c'est donc cela qu'Érasme enseigne : s'armer, aiguïser des adages, apprendre et pratiquer la rhétorique épistolaire, pour mieux se défendre. D'autre part, l'invective qu'enseigne Érasme est élitiste, car la médisance est à « presque tout le monde » (*nulli fere non sint*). L'invective humaniste, comme la *vituperatio* de l'époque classique, est donc une pratique hautement codifiée, autorisée seulement dans certains cas, et qui doit se distinguer des formes de la médisance plus basses (injure, calomnie, fausse accusation) justement parce qu'elle s'en rapproche. Ce parallèle entre invective humaniste et *vituperatio* classique invite à se demander : Érasme, et à travers lui l'humanisme, s'approprient-ils la culture de la vitupération romaine ?

L'ouvrage de Guy Achard sur les discours « optimates » de Cicéron permet de se faire une idée de ce que nous avons appelé culture de la vitupération³⁵⁶, ainsi que ceux de Severin Koster³⁵⁷ et plus récemment de Loïc Borgies³⁵⁸. Guy Achard consacre un quart de l'ouvrage à repérer et à analyser dans les discours de l'Arpinate les lieux de la *vituperatio*. En effet, celle-ci est normale, et même attendue, dans les discours politiques des sénateurs romains. Mais pour Guy Achard, la *vituperatio* s'inscrit aussi dans une stratégie oratoire plus large : regrouper les bons citoyens et isoler l'ennemi d'une part, vitupérer ce mauvais citoyen et

³⁵⁶ Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique dans les discours optimates de Cicéron*, Leyde, Brill, 1981, p. 186-358. Pour ce passage sur la *vituperatio* romaine, nous nous aiderons aussi des travaux de Pascal Debaillay, d'Ullrich Langer et de Thomas Berriet, ainsi que sur notre propre lecture des rhétoriques d'Aristote, de la *Rhétorique à Herennius*, de Cicéron et Quintilien.

³⁵⁷ Severin Koster, *Die Invektive in der griechischen und römischen Literatur*, Meisenheim am Glan, Anton Hain, coll. « Beiträge zur klassischen Philologie », vol. 99, 1980.

³⁵⁸ Loïc Borgies, *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine : de l'usage politique de la vituperatio entre 44 et 30 a. C. n.*, Bruxelles, Latomus, vol. 357, 2016. Voir particulièrement le chapitre II de la troisième partie, « Les supports de la *vituperatio* », p. 425 à 460.

louer les bons d'autre part³⁵⁹. Guy Achard montre comment Cicéron adapte sa *vituperatio* à l'auditoire, mais aussi à son projet politique de *concordia*, c'est-à-dire que Cicéron utilise dans ses discours les ressorts de la xénophobie de manière subtile et efficace³⁶⁰. Une autre façon de nuancer ce schéma sera de nous demander comment justifier la nécessité de ce type de discours. Pascal Debailly et après lui Thomas Berriet avancent l'idée que la satire et le blâme en vers viennent toujours avec une justification qu'on pourrait dire « d'usine » (démarche consubstantielle au genre). C'est que les formes de l'art du mal dire – satire, invective, blâme, épigramme, éloge paradoxal, comédie et farce, etc. – ces discours limitrophes qui négocient avec l'altérité, sont tous moralement « instables » (d'où les passions qu'ils suscitent). C'est pourquoi, dans la plupart des cas, leur émission, leur publication, ne vient pas sans un renfort moral : une apologie incluse et diffusée dans le texte ou plus nettement localisée dans le paratexte³⁶¹. Pensons par exemple à la lettre 337 d'Érasme à Martin Dorp, qui est devenue l'introduction de l'*Éloge de la Folie*, c'est-à-dire son apologie. Dans notre cas, l'enseignement de la lettre invective appelle un paragraphe apologétique. Comment la rhétorique gréco-romaine justifie-t-elle l'art de mal dire qu'elle enseigne ? Érasme a-t-il pu y trouver des arguments ?

Pour Aristote, le genre épideictique est un genre moral : louer le bon, le beau et blâmer le mauvais, le laid, si bien que Berriet parle « d'évidence éthique » et Langer de « cercle herméneutique », car alors la vertu définit ce qui est louable et l'éloge définit la vertu³⁶². On

³⁵⁹ « Regrouper les *boni* et corollairement isoler l'ennemi intérieur, accabler les *improbi* ; louer les bons citoyens, exhorter à lutter pour la République — ce que nous pouvons résumer par les autres verbes ou locutions verbales : *conglutinare concordiam*, *vituperare*, *laudare*, *suadere* », Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique*, ouvr. cité, p. 32.

³⁶⁰ Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique*, ouvr. cité, p. 201-220.

³⁶¹ Préface, introduction, lettre, postface, avertissement, et bien sûr, l'apologie elle-même.

³⁶² Aristote propose neuf vertus cardinales : la justice, le courage, la tempérance, la magnificence, la magnanimité, la libéralité, la mansuétude, le bon sens, la sagesse. Le discours épideictique aristotélicien se fonde

retrouve cette idée chez Cicéron³⁶³. De ce fait, Aristote insiste aussi sur l'importance des actes, car le genre épideictique est un genre du présent (comme le judiciaire appartient au passé et le délibératif au futur), mais surtout parce que les actes sont le signe d'une ou plusieurs vertus, que par conséquent la personne louée possède. Autour des actes viennent quelques « lieux » qui préfigurent le classement de la *Rhétorique à Herennius* : les circonstances, les ancêtres, le métier, la condition d'homme libre. Aristote enjoint à s'adapter à l'auditoire et à utiliser l'amplification. Nous n'avons parlé ici que d'éloge, c'est ce que fait Aristote, c'est ce que font toutes les rhétoriques qui nous intéressent ici : celle d'Aristote, la *Rhétorique à Herennius*, les ouvrages de Cicéron et Quintilien. L'art de mal dire n'a guère de place, à première vue, dans ce *corpus*, mais il est tout de même présent à travers le traitement du rire et de l'attaque personnelle. En effet, Dame Rhétorique cache la *vituperatio* dans les jupes de son rôle civilisateur et ornemental : il y a dans ce *corpus* de rhétoriques un grand déséquilibre entre éloge et blâme, qui est souvent traité dans le chapitre consacré au genre démonstratif comme étant « l'inverse » de l'éloge. Ainsi, il suffirait de prendre en sens contraire les lieux communs proposés pour l'éloge. Aristote le premier inaugure ce déséquilibre remarqué par Laurent Pernot et Pascal Debailly³⁶⁴. Il y a pourtant, ici et là, selon

sur cette matrice morale, tout éloge devant justement faire l'éloge de ces vertus en la personne ou blâmer les vices opposés. On lit « évidence éthique » dans Thomas Berriet, *Poétiques du blâme à la Renaissance*, ouvr. cité, p. 18 et « cercle herméneutique » dans Ullrich Langer, *Vertu du discours*, ouvr. cité, p. 13.

³⁶³ *Partitions oratoires*, XXI : « Les règles selon lesquelles il faut louer ou blâmer ne sont pas seulement des leçons d'éloquence : elles s'appliquent aussi à la conduite de la vie. [...] Tout ce qui a du rapport avec la vertu, doit être loué ; tout ce qui a du rapport avec le vice, blâmé. C'est une vérité incontestable. Ainsi la fin de l'éloge, c'est l'honneur ; la fin du blâme, c'est la honte ». En latin : « Ac laudandi vituperandique rationes, quae non ad bene dicendum solum, sed etiam ad honeste vivendum valent [...]. Omnia enim sunt profecto laudanda, quae conjuncta cum virtute sunt ; et quae cum vitiis, vituperanda. Quamobrem finis alterius est honestas, alterius turpitudine ».

³⁶⁴ Selon Pascal Debailly, « le blâme figure ainsi dans une symétrie bancal avec l'éloge, il ne fait jamais l'objet d'une rhétorique et d'une poétique développée » (Pascal Debailly, *La Muse indignée*, ouvr. cité, p. 79). Voir

les rhéteurs, quelques conseils explicites donnés sur l'art de la *vituperatio*. Par exemple, Aristote conseille de transformer un homme prudent en homme lâche, et de jouer ainsi à transformer vertu en vice et vice en vertu, mais Quintilien émet des réserves à propos de cette pratique moralement répréhensible : « Aristote donne encore un conseil, que, dans la suite, a repris Cornélius Celsus, mais en l'exagérant presque, c'est de mettre à profit l'espèce d'affinité (*vicinitas*) entre les vertus et les vices, pour détourner légèrement (*derivatione verborum*) les mots de leur sens et appeler courageux un téméraire, libéral un prodigue, économe un avare, et réciproquement. Mais l'orateur digne de ce nom, qui est un homme de bien (*vir bonus*), n'agira pas ainsi, si ce n'est peut-être par un motif d'intérêt public (*communi utilitate*)³⁶⁵ ». Le *vir bonus dicendi peritus* de Quintilien ne voit pas d'un bon œil la *vicinitas* entre les vices et les vertus que souligne Aristote. Il éprouve le besoin de moraliser le « danger » qu'Aristote ne craint pas de mettre en évidence sans garde-fou : puisque la relativité des vices et des vertus fait trembler l'édifice moral de l'orateur et de la société, il faut la soumettre au bien commun (*communi utilitate*) pour que cette pratique « louche » soit moralement acceptable. Guy Achard écrit même : « Cicéron a trouvé à sa disposition pour blâmer des armes dès longtemps éprouvées : en effet, le *vituperare* a toujours été une partie essentielle du discours et les traités des rhéteurs ont fourni en particulier à l'orateur les attributs où il a pu approfondir et renouveler l'invective³⁶⁶ ». En fait, il est vrai que de nombreux conseils sur l'art de mal dire se trouvent disséminés dans les ouvrages de rhétorique, et pas seulement dans les pages qu'ils consacrent spécifiquement à la *vituperatio*, puisque celle-ci migre dans les genres judiciaire et délibératif, comme le remarquent Aristote,

aussi Laurent Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1993, vol. 1, p. 481-491.

³⁶⁵ « Idem praecipit illud quoque, quod mox Cornelius Celsus prope supra modum invasit, quia sit quaedam virtutibus ac vitiis vicinitas, utendum proxima derivatione verborum, ut pro temerario fortem, prodigo liberalem, avaro parcum vocemus : quae eadem etiam contra valent. Quod quidem orator, id est vir bonus, numquam faciet, nisi forte communi utilitate ducetur » (Quintilien, *Institution oratoire*, III, VII, 25).

³⁶⁶ Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique*, ouvr. cité, p. 191

Cicéron et Quintilien³⁶⁷. C'est un premier constat : Érasme a donc fait renaître dans le *De Conscribendis epistolis* la souplesse du genre démonstratif, et par là, la capacité du blâme à imprégner tout discours. Ainsi, dans la *Rhétorique à Herennius*, nous trouvons des lieux vitupératifs dans l'exorde du discours judiciaire :

nous nous concilierons la bienveillance (*persona benivolentia*) en parlant de nos adversaires si nous attirons sur eux la haine (*odium*), la malveillance envieuse (*invidiam*), le mépris (*contemptionem*). Nous entraînerons la haine si nous signalons dans leur conduite quelque acte immoral, tyrannique (*superbe*), perfide, cruel, impudent, méchant (*malitiose*), scandaleux. Nous susciterons l'envieuse malveillance si nous montrons la violence des adversaires, leur puissance, la force de leur parti, leur fortune, leur excès, leur noblesse, leurs clientèles, le nombre de leurs hôtes, leurs associations, leurs alliances familiales et si nous dévoilons qu'ils espèrent plus de ces appuis que de la justice de leur cause. Nous inspirerons le mépris pour eux si nous dénonçons leur paresse, leur mollesse, leur lâcheté, leur goût du luxe³⁶⁸.

Constatons d'abord que la *captatio malevolentiae* dont nous parlions plus haut est ici décrite : éveiller dans le public une haine (*odio*), une malveillance (*invidia*) ou un mépris (*contemptio*)

³⁶⁷ Aristote : « La louange et les délibérations possèdent une forme commune, car ce que tu établiras en principe dans la délibération, transporté dans le discours, devient un éloge » (*Rhétorique*, I, IX, 35). Cicéron : « D'ailleurs nous avons souvent à appliquer à tous les genres de causes judiciaires ces lieux relatifs à l'éloge ou au blâme » (*Atque his locis et laudandi et vituperandi saepe nobis est utendum in omni genere causarum, De Oratore*, II, LXXXV, 349) ; voir aussi, *De Oratore*, II, XLIII, LV et LXXXIV, références citées par Pascal Debailly, *La muse indignée*, ouvr. cité, p. 80-81. Quintilien : « Toutefois, dans son ensemble, le genre démonstratif offre des analogies avec les discours du genre délibératif ; car ce que l'on conseille dans les uns, on le loue ordinairement dans les autres » (*totum autem habet aliquid simile suavis ; quia plerumque eadem suaderi, hic laudari solent, Institution oratoire*, III, VII, 28).

³⁶⁸ « Ab adversariorum persona benivolentia captabitur, si eos in odium, in invidiam, in contemptionem adducemus. In odium rapiemus, si quid eorum spurce, superbe, perfidiose, crudeliter, confidenter, malitiose, flagitiose factum proferemus. In invidiam trahemus, si vim, si potentiam, si factionem, divitias, incontinentiam, nobilitatem, clientelas, hospitium, sodalitatem, adfinitates adversariorum proferemus, et his adiumentis magis quam veritati eos confidere aperiemus. In contemptionem adducemus, si inertiam, ignaviam, desidiam, luxuriam adversariorum proferemus » (*Rhétorique à Herennius*, I, 8). Nous modifions la traduction.

n'est qu'une forme de *captatio benevolentiae* parmi d'autres, puisqu'il s'agit, en définitive, d'attirer la sympathie du lecteur en notant l'infamie de l'adversaire : unir par une haine commune, comme Cicéron atteint la concorde par la mise à l'écart et la vitupération de l'ennemi (les termes de Guy Achard sont : *conglutinare concordiam, vituperare, laudare, suadere*). Ensuite, ce type d'exorde *ab adversariorum nostrorum* semble être exactement celui qu'Érasme a en tête pour la lettre invective, on retrouve même la *superbia* dans les deux textes. La *vituperatio* incluse dans l'exorde sert donc aussi d'appel à la bienveillance du lecteur.

Comme l'exorde, dans la *Rhétorique à Herennius*, la *confirmatio* devient le lieu d'une *vituperatio* judiciaire, puisqu'on « examinera la vie de l'accusé en considérant ses antécédents » (*Deinde vita hominis ex ante factis spectabitur*), dans le but de pouvoir « associer le vice de caractère avec le motif du crime » (*ita poterit animi vitium cum causa peccati conglutinare*). Dans cette recherche des preuves, au sens que lui donne la rhétorique cicéronienne, il s'agit de « flétrir » (*contaminabit*) l'accusé par tous les moyens (*quoquo modo*) : jusqu'au « plus grand nombre possible de vices³⁶⁹ » (*quam plurimis vitiis*). Cicéron donne des conseils similaires dans le *De Inventione*, avec des lieux communs très proches de la *vituperatio* démonstrative³⁷⁰ (genre de vie, qualités morales, réputation, actes, etc.). Dans le même traité de Cicéron, les développements sur l'*indignatio* « peroratoire » sont aussi une grande source d'inspiration pour qui voudrait écrire une lettre invective, puisqu'il s'agit de

³⁶⁹ « *Deinde vita hominis ex ante factis spectabitur*. Primum considerabit accusator, num quando simile quid fecerit. Si id non reperiet, quaeret, num quando venerit in similem suspicionem ; et in eo debebit esse occupatus, ut ad eam causam peccati, quam paulo ante exposuerit, vita hominis possit adcommodari, hoc modo : Si dicet pecuniae causa fecisse, ostendat eum semper avarum fuisse, si honoris, ambitiosum; *ita poterit animi vitium cum causa peccati conglutinare*. Si non poterit par vitium cum causa reperire, reperiat dispar. Si non poterit avarum demonstrare, demonstret corruptorem, perfidiosum, si quo modo poterit denique aliquo aut *quam plurimis vitiis contaminabit* personam ; deinde qui illud fecerit tam nequiter, eundem hunc tam perperam fecisse non esse mirandum » (*Rhétorique à Herennius*, II, 5). Nous soulignons.

³⁷⁰ *De Inventione*, II, X, 32-34.

« faire naître une grande haine (*magnum odium*) contre une personne ou une grande aversion pour une chose³⁷¹ ». De plus, l'*indignatio* cicéronienne est proche de ce que vise Érasme quand il écrit *ubi incanduerimus orationis progressu* et quand il parle d'amplifier le crime de l'adversaire dans l'édition Siberch (où il utilise scolairement le verbe *amplificare*, qui disparaît dans la version de 1522). Francis Goyet a d'ailleurs montré que les lieux de l'*indignatio* visent à amplifier le crime particulier en montrant que ce crime pèse sur la société entière, jusqu'aux dieux. La lettre invective tisse par conséquent ensemble les ressources éparses de l'*ars male dicendi* : vitupération démonstrative, vitupération judiciaire, ridicule et raillerie, lieux de l'*indignatio*. Il s'agit de prendre à la rhétorique tout ce qu'elle enseigne en matière d'attaque de la personne et du vice. Ainsi, quand Érasme conseille de déduire d'un seul crime le reste de la vie de l'adversaire, il inverse le lieu commun d'une vie surchargée d'actions louables, qui empêchent l'orateur de pouvoir faire un éloge exhaustif des actes de la personne qu'il loue.

Au demeurant, au sujet de la *vituperatio*, la *Rhétorique à Herennius* se démarque des autres traités. Elle insiste sur la fluidité du genre démonstratif :

Et dans toutes les circonstances où l'âme humaine se révèle pleinement, il faudra faire intervenir les quatre vertus. Ainsi dans l'éloge nous montrerons que telle action a été menée avec un esprit de justice, telle autre avec courage, telle autre avec modération, telle autre avec sagesse ; dans le blâme nous affirmerons que telle action a été commise contre la justice, telle autre avec excès, telle autre avec lâcheté, telle autre avec stupidité. [...] Mais il ne faut pas recommander avec moins de vigueur ce genre de cause [démonstrative] parce qu'il se rencontre rarement dans l'existence. En effet un exercice auquel on peut être soumis quelquefois, il faut s'efforcer d'être à même de réaliser au mieux. De plus s'il est moins fréquent de traiter ce genre de cause séparément, l'éloge ou le blâme occupent souvent beaucoup

³⁷¹ « in aliquem magnum odium aut in rem gravis offensio concitetur », *De Inventione*, I, LIII-LIV, 100-106. Le passage et ses quinze lieux communs ont déjà été brillamment analysés par Francis Goyet (voir *Le Sublime du « lieu commun »*, ouvr. cité, p. 86-89). Les dix premiers lieux figurent aussi dans la *Rhétorique à Herennius* (II, 48-49).

de place dans les causes judiciaires et délibératives. C'est pourquoi nous avons jugé qu'il fallait consacrer aussi à ce genre de cause une part de notre travail³⁷².

Dans ce passage qui conclut la première grande partie consacrée à l'*inventio*, l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* rappelle d'abord le précepte aristotélicien de l'épidictique : l'orateur qui loue doit relier un acte à une vertu et celui qui blâme doit le relier à un vice (le fait et le méfait). Sur la base de cette morale épidictique, évidente et circulaire, le genre démonstratif est nécessaire à l'étudiant, car il joue un grand rôle (*magnae partes*) dans les discours judiciaires et délibératifs. Il n'est donc pas extraordinaire de parler de vitupération judiciaire, de vitupération de l'exorde ou de la *confirmatio*. Mais ce n'est pas tout. Avec Quintilien, la louange prend davantage le pas sur le blâme. Le grand pédagogue passe l'exorde du blâme sous silence, là où justement l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* place les lieux apologétiques qui permettent d'éveiller l'attention de l'auditoire, sa bienveillance pour l'orateur et sa malveillance pour l'adversaire (*captatio benevolentiae et malevolentiae*). La *Rhétorique à Herennius* se démarque par conséquent aussi parce qu'elle accorde davantage de place à la justification morale : elle propose des lieux apologétiques afin d'adoucir l'amertume du blâme. Quels sont ces lieux ? Ils sont classés en quatre catégories : ceux tirés de la personne de l'orateur, de l'adversaire, de l'auditoire et ceux tirés des faits. Pour chaque lieu, des exemples sont donnés pour l'éloge. Pour le blâme, des exemples d'inversion sont donnés seulement dans les catégories « de notre personne » et « de nos auditeurs ». Dans le cas des catégories « de la personne dont nous parlons » et « des faits », l'auteur invite le

³⁷² « Ad omnes autem res, in quibus animus hominis maxime consideratur, illae quattuor animi virtutes erunt adcommodandae ; ut, si laudemus, aliud iuste, aliud fortiter, aliud modeste, et aliud prudenter factum esse dicamus : si vituperabimus, aliud iniuste, aliud inmodeste, aliud ignave, aliud stulte factum praedicemus. [...] Nec hoc genus causae, eo quod raro accidit in vita, neglegentius commendandum est : neque enim id quod potest accidere, ut faciendum sit aliquando, non oportet velle quam adcommodatissime posse facere ; et si separatim haec causa minus saepe tractatur, at in iudicialibus et in deliberativis causis saepe magnae partes versantur laudis aut vituperationis. Quare in hoc quoque causae genere nonnihil industriae consumendum putemus », *Rhétorique à Herennius*, III, 15.

lecteur à effectuer lui-même les inversions. Nous nous sommes prêté au jeu, ce qui donne le tableau suivant :

De notre personne	1.	« Si nous blâmons, nous dirons que nous avons raison (<i>merito</i>) de le faire, vu la façon dont nous avons été traités (<i>tractati sumus</i>) »
	2.	« Ou que nous agissons spontanément (<i>studio</i>), parce que nous jugeons utile (<i>utile</i>) de faire connaître (<i>cognosci</i>) à tous une méchanceté, une scélératesse sans exemple »
	3.	« Ou parce qu’il nous plaît (<i>placeat</i>) de montrer (<i>ostendi</i>) ce qui nous déplaît (<i>displiceat</i>) en vitupérant d’autres gens »
De la personne dont nous parlons	4.	Inversion du lieu commun de l’éloge : nous redoutons de ne pas pouvoir faire un blâme [éloge] à la mesure de ses crimes [exploits]
	5.	Inversion du lieu commun de l’éloge : que tous doivent proclamer son ignominie [sa vertu]
	6.	Inversion du lieu commun de l’éloge : que la conduite de l’ennemi, à elle seule, dépasse les capacités de l’éloquence de l’orateur qui le blâme [du panégyriste]
De nos auditeurs	7.	Les auditeurs connaissent le personnage, nous dirons peu de mots de sa scélératesse (<i>nequitia</i>)
	8.	S’ils ne le connaissent pas, nous leur demanderons d’apprendre à le connaître pour qu’ils puissent se soustraire (<i>vitare</i>) à sa méchanceté (<i>malitiam</i>)
	9.	Puisque les auditeurs ne ressemblent pas (<i>dissimiles</i>) à celui que nous blâmons, nous espérons qu’ils désapprouveront énergiquement (<i>vehementer</i>) sa conduite
Des faits	10.	Inversion du lieu commun de l’éloge : Nous dirons que nous nous demandons ce qu’il faut blâmer [louer] davantage
	11.	Inversion du lieu commun de l’éloge : il nous plaît [nous craignons], [même] en évoquant un ou deux crimes [nombreuses actions], d’en suggérer [omettre] plus encore

Ces lieux offrent tous un tour apologétique, le premier d’entre eux étant celui que préconise Érasme : un mauvais traitement subi auparavant, comme une injure, explique qu’on se lance

dans une *vituperatio*. Les lieux 2 et 8 évoquent l'utilité du blâme. Le lieu 3 justifie le blâme par le plaisir que nous prenons à montrer ce qui nous déplaît, un argument qui ne fera pas fortune. Les lieux 4, 5, 6, 10 et 11 suggèrent tous un excès de méfaits commis par l'adversaire, en tension avec la maîtrise de l'éloquence par l'orateur ou les capacités du discours. Enfin, le lieu 7 préconise un silence qui en dit long sur la réputation de l'adversaire, tandis que le lieu 9 présente des affinités avec la stratégie cicéronienne telle que la décrit Guy Achard : d'abord regrouper « les amis » et isoler l'ennemi (*dissimiles*), puis blâmer ce dernier avec véhémence et louer « les amis ». En fait, par un effet d'annonce, ce lieu « Puisque les auditeurs ne ressemblent pas (*dissimiles*) à celui que nous blâmons, nous espérons qu'ils désapprouveront énergiquement (*vehementer*) sa conduite » prépare et conditionne l'auditoire à l'emportement de l'*indignatio*, en supposant chez l'auditoire la véhémence. L'adversaire est indigne d'être imité.

En plus du premier lieu, si l'on relit le paragraphe 2 de la définition de l'invective, on constate que l'exorde de la lettre invective utilise des lieux tirés de la personne de l'adversaire (*adversarii, illum, hominis*). On est alors proches des lieux 4, 5 et 6, notamment le lieu 5 « que tous doivent proclamer son ignominie », qui pourrait trouver sa réalisation dans le « portrait vraisemblable » (*descriptione verisimile*) qui doit figurer au début de la lettre pour montrer un homme stupide, orgueilleux, entêté et médisant (*non tolerandam stoliditatem, superbiam, importunitatem, maledicentiam adversarii*). En revanche, dans sa brève apologie de l'enseignement de la lettre invective, Érasme utilise, on l'a vu, le *topos* de modestie (*minimè fumus exercitati, rudem*), avant de distinguer médisance et lettre invective. C'est l'utilité du blâme (soit les lieux 2 et 8) qui affleure ici : l'invective est utile contre les provocations grossières, elle est donc l'arme des humanistes contre la médisance³⁷³.

Au terme de notre parcours, comprenons qu'une enquête bien plus vaste devrait compléter cette incursion dans la *vituperatio*, ne serait-ce que pour définir une « culture de

³⁷³ L'argument de l'utilité est un lieu commun. C'est aussi l'argument principal d'Augustin, dans le *De Doctrina christiana*, pour justifier l'enseignement de la rhétorique païenne aux chrétiens.

la vitupération » plus rigoureusement et en analyser ensuite l'influence sur le XVI^e siècle et sur Érasme, en prenant en compte les effets de la christianisation de la rhétorique. Mais à ce propos, Pascal Debailly remarque une autre voie par laquelle la *vituperatio* antique parvient à traverser les siècles : les *progymnasmata*. La traduction latine des *progymnasmata* du rhéteur grec Aphthonios que l'on doit à Rodolphe Agricola, le maître du maître d'Érasme, est imprimée à plusieurs reprises aux XVI^e siècle et XVII^e siècles. Elle est riche d'enseignements. Le genre démonstratif s'y trouve divisé en cinq espèces : *laus*, *vituperatio*, *comparatio*, *ethopoeia*, *descriptio*. L'exercice de *vituperatio* est défini ainsi :

Le blâme est un discours qui expose les défauts existants. Il diffère cependant du lieu commun, en ce que le lieu amène un châtement, tandis que le blâme se limite au dénigrement. Il comprend les mêmes points que l'éloge ; et les sujets du blâme seront aussi nombreux que ceux de l'éloge, les personnes et les choses, les temps et les lieux, les animaux et enfin les plantes. En outre, le blâme sera collectif ou individuel. Après l'exorde, tu ajouteras l'origine, que tu diviseras comme dans l'éloge, puis l'éducation et les actions, puis le parallèle (*comparatio*), après quoi tu mettras l'épilogue comme dans l'éloge³⁷⁴.

Il s'ensuit un exemple : un blâme de Philippe. Notons, en premier lieu, la similarité entre les manuels d'exercices préparatoires à la rhétorique (ou *progymnasmata*) et les

³⁷⁴ « Ψόγος ἐστὶ λόγος ἐκθετικὸς τῶν προσόντων κακῶν. Τόπου δὲ κοινοῦ διενήνοχε τῷ τὸν μὲν τόπον ἐπάγεσθαι κόλασιν, τὸν δὲ ψόγον μόνην ἔχειν διαβολήν. Διαιρεῖται δὲ τοῖς αὐτοῖς κεφαλαίοις οἷσπερ καὶ τὸ ἐγκώμιον. Καὶ τοσαῦτα δεῖ ψέγειν ὅσα καὶ ἐγκωμιάσζειν, πρόσωπά τε καὶ πράγματα, καιροῦ τε καὶ τόπους, ἄλογα ζῶα καὶ πρὸς τοῦτοις φυτά. Φεκτέον δὲ καὶ κοινῇ καὶ καθ' ἕκαστον. Καὶ προοιμιασάμενος μὲν ἐποίσεις τὸ γένος, ὃ διαιρήσεις ὁμοίως τῷ ἐγκωμίῳ, καὶ τὴν ἀφατροφὴν καὶ τὰς πράξεις καὶ τὴν σύγκρισιν καὶ τὸν ἐπίλογον οὕτω θήσεις ὡς ἐν τοῖς ἐγκωμίοις », Aphthonios, *Progymnasmata*, édition préparée par Michel Patillon, Paris, Les Belles Lettres, 2008, p. 137. En latin : « Vituperatio est oratio quæ mala alicui insunt complectens. Dissert autem a loco vituperatio, quod locus communis poenas exposcit, vituperatio vero solum habet velut nudum convitium. Dividitur autem in eadem capita, in quæ laus, possuntque ; vituperari eadem omnia quæ et laudari : personæ, res, tempora, loci, brutam animalia, atque plantæ. Vituperamus vero et communiter et singulatim. Ubi vero proemium feceris, adiunges genus, quod divides eadem qua in laude ratione : deinde educationem, et res gestas, et comparisonem et epilogum ita facies, quemadmodum in laude », Aphthonios, *Progymnasmata*, traduction de Rodolphe Agricola, Paris, ex officina T. Brumenii, 1583, p. 11-12.

ouvrages de rhétorique épistolaire : il y a des ressemblances thématiques³⁷⁵, mais aussi structurelles et pédagogiques, car on trouve dans les deux types d'ouvrages une classification, et pour chaque classe, des conseils de rédaction et des modèles à imiter. Comme l'écrit Manfred Kraus,

les progymnasmata, et surtout ceux d'Aphthonios, jouèrent un rôle important dans les conceptions pédagogiques des humanistes. Érasme, par exemple, dans le *De ratione studii* (1511), conçut tout un curriculum dans lequel les élèves progressaient depuis de simples exercices épistolographiques sous la forme de petits devoirs grammaticaux, qu'il appelait *thematia*, aux plus grands *themata* des progymnasmata aphthoniens, puis finalement aux déclamations. Il plaça donc les progymnasmata exactement dans la phase de transition de la grammaire à la rhétorique, en harmonie avec les conceptions anciennes. L'étude des progymnasmata marquait ainsi également un certain rite de passage des classes inférieures aux classes supérieures, de l'enfance au statut de personnalité intellectuelle respectable³⁷⁶.

Rhétorique épistolaire et *progymnasmata* intègrent donc un seul et même programme pédagogique. L'article de Manfred Kraus et les chiffres qu'il avance permettent de prendre la mesure du phénomène : du XVI^e au XVIII^e siècle, il recense 523 différentes éditions latines des *progymnasmata* d'Aphthonios, soit plus d'un demi-million d'exemplaires si l'on s'en tient à une moyenne de 1 000 exemplaires par tirage. Ainsi,

il n'y a donc aucun doute que, par le biais de ses diverses traductions latines, le petit manuel de progymnasmata d'Aphthonios eut des effets considérables et très durables sur la pratique de la formation rhétorique dans les classes d'enseignement

³⁷⁵ Nous pensons moins au *De Conscribendis epistolis* qu'au manuel de Francesco Negro, où d'après Maria C. Panzera, « le thème politique, et particulièrement le blâme du tyran qui menace la liberté républicaine, constitue un *leitmotiv* du manuel humaniste de Negro », *De l'Orator au secrétaire*, ouvr. cité, p. 184.

³⁷⁶ Manfred Kraus, « La Pratique scolaire des progymnasmata du XV^e au XVIII^e siècle à travers les traductions latines d'Aphthonios », dans Pierre Chiron et Benoît Sans (sous la dir. de), *Les Progymnasmata en pratique de l'antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2020, p. 273.

supérieur, protestant et catholique, en Europe et même dans les colonies du Nouveau Monde³⁷⁷.

Or, l'art de mal dire occupe une part importante de ce programme d'éducation, que ce soit l'enseignement du blâme ou de la lettre invective, du lieu commun, du parallèle ou de la lettre d'accusation. Ce que Cicéron appelle « la nourrice de l'orateur » (*nutrix oratoris*), c'est-à-dire le genre démonstratif en tant qu'il sert de terrain d'entraînement à la rhétorique, garde donc au XVI^e siècle son statut de propédeutique, et la *vituperatio* reste au programme³⁷⁸. D'ailleurs, il faudrait s'intéresser plus avant au destin éditorial d'Aphthonios pendant la première modernité : de la traduction d'Agricola que nous avons consultée, et qui date de 1583, à la traduction de Lorch que nous avons aussi consultée, et qui date de 1643, le blâme se dote de trois exemples supplémentaires (*vituperatio Phalaridis, Paradis et Annibalis*³⁷⁹) et passe du statut d'*oratio* à celui de *sermo*. Retenons, au-delà de ces nuances, que l'enseignement humaniste, avec ses exercices de composition de blâme, de lieu commun, de parallèle, de lettre d'accusation et de lettre invective, est donc la grande voie par laquelle la *vituperatio* et l'*ars male dicendi* gréco-romains se diffusent dans l'Europe humaniste. C'est l'attaque de la personne, de sa réputation, de ses actes et de ses mœurs qui est enseignée, jusqu'au XVIII^e siècle. Règne donc, pendant la Renaissance, une matrice morale qui autorise cet enseignement et cette pratique, mais dans d'autres conditions que celles qui régissent la *vituperatio* romaine ou grecque.

Remarquons ensuite qu'Aphthonios fait entrer la *comparatio* (ou parallèle) dans la *dispositio* du blâme. Les rhétoriques latines accordent moins d'importance au parallèle,

³⁷⁷ Manfred Kraus, « La Pratique scolaire des progymnasmata du XV^e au XVIII^e siècle à travers les traductions latines d'Aphthonios », art. cité, p. 279.

³⁷⁸ Voir *Orator*, XI, 37 : « est enim quasi nutrix eius oratoris quem informare volumus ». Albert Yon traduit par « berceau de l'éloquence ». Mais imaginer le genre démonstratif en mère nourricière est tout aussi fantastique.

³⁷⁹ Aphthonios, *Progymnasmata*, traduction de Reinhard Lorch, Rouen, Jean le Boulenger, 1643.

même si on le trouve dans l'*amplificatio per comparisonem*. Il s'agit d'amplifier, encore, en conclusion, le vice de l'adversaire en le comparant à une célébrité antique et malfaisante, tel Phalaris, que l'adversaire surpassera bien sûr dans le mal. Or, l'invective qu'Érasme lance contre les mauvais maîtres dans le *De Conscribendis epistolis*, nous le verrons, est construite sur la *comparatio*, qu'il place comme le requiert Aphthonios juste avant son épilogue. En troisième lieu, Aphthonios distingue le blâme (*psogos*) du lieu commun. En effet, le lieu commun consiste à amplifier le vice de quelqu'un en allant du particulier au général et il demande une punition, comme s'il relevait du genre judiciaire, alors que le blâme est selon Aphthonios pure dépréciation, dénigrement. Ce dernier vocable traduit le grec *diabolen*, qu'Agricola traduit par *convicium*. Cela dit, *diabolen* a un sens encore plus fort en grec ancien et signifie souvent « calomnie » ou « fausse accusation ». Le blâme est donc un discours moralement instable (utile contre un tyran, mais aussi associée à la calomnie diabolique³⁸⁰ et au *convicium*). Il apparaît ainsi chez Aphthonios, entre le lieu commun et le blâme, la même différence que dans la *Rhétorique à Herennius*, entre *vituperatio* judiciaire et *vituperatio* démonstrative. De manière rassurante, pour neutraliser cette instabilité, l'exemple ou les exemples fournis sont des blâmes de Philippe, de Phalaris et d'Hannibal³⁸¹. On ne peut trouver meilleures cibles, moralement parlant, dans la culture rhétorique : ce sont les méchants officiels de l'Histoire, cibles idéales du blâme. On rejoint Aristote qui définit le genre épидictique par son rôle dans une matrice morale circulaire et stable : les exemples, comme expression d'une moralité stable, viennent oblitérer la tendance du blâme à la calomnie et à l'injure. D'une part, entre le « lieu commun », comme amplification du vice de quelqu'un pour le faire condamner, le « blâme » comme dépréciation générale de quelqu'un et le « parallèle » qu'Aphthonios définit comme un blâme doublé d'un éloge, ces trois types

³⁸⁰ C'est le propre du diable. Rabelais, dans l'épître dédicatoire du *Quart livre*, se défend de toute hérésie, reprochant à ses accusateurs d'être tombés « es lacs de l'esprit Calumniateur, c'est Διάβολος », Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. Huchon, Pléiade, p. 520.

³⁸¹ Par exemple dans l'ouvrage déjà cité : Aphthonios, *Progymnasmata*, traduction de Rudolph Agricola, Paris, *ex officina T. Brumenii*, 1583.

d'exercices oratoires font des *Progymnasmata* un manuel d'*ars male dicendi* et par là une matrice de l'invective humaniste. En effet, Aphthonios propose un blâme de Philippe qui s'inspire par conséquent des invectives de Démosthène, l'un des maîtres de l'invective érasmiennne. D'autre part, le « lieu commun » est un exercice qui prépare l'étudiant en rhétorique à l'emportement sublime, à la généralisation indignée du crime particulier vers le crime commis contre tous (*ubi incanduerimus...*). Les *Progymnasmata* annoncent par conséquent la collusion entre *declamatio*, *invectiva* et *vituperatio* que nous avons remarquée dans le premier chapitre et qui a lieu, d'après les dictionnaires, au XVII^e siècle. Mais il y a plus. Il faut remarquer la légitimité que le cadre judiciaire confère au lieu commun dans le cas d'Aphthonios et aux blâmes d'un plaidoyer dans le cas des rhéteurs romains, car ce cadre sera justement au centre du débat entre Guillaume Budé et Érasme. Ayant ainsi ajouté les *progymnasmata* aux influences de l'art de mal dire érasmien, nous avons montré que la rhétorique gréco-romaine offre somme toute un large répertoire d'armes et de stratégies dans lesquelles s'enracine la représentation érasmiennne de la lettre invective, et que ces armes et stratégies font partie de l'enseignement des humanistes (qu'il le donne ou qu'il le reçoive). Nous avons aussi montré que, dès la *vituperatio*, le discours moralement instable tel qu'il est présenté par les principaux traités de rhétorique qui ont influencé le XVI^e siècle s'inscrit apologétiquement dans le tissu discursif³⁸². Ainsi, pour adoucir sa représentation de la lettre invective et éviter de prêter le flanc à des accusations, Érasme atténue la force de l'emportement (*insector* devient *eludo*) et renforce les thèses qu'illustre son enseignement en distinguant l'invective de la médisance. Nous pouvons désormais compléter notre reconstruction de la représentation de l'invective érasmiennne avec la lettre modèle d'Ange Politien que mentionne Érasme dans sa définition.

³⁸² Chez Aphthonios aussi le blâme s'inscrit apologétiquement dans l'œuvre pédagogique, voici l'exorde du blâme de Philippe : « Il convient que la vertu ne reste pas sans louange, ni le vice sans blâme, car louer les bons et dénoncer les méchants nous sont l'un et l'autre profitable. Et il est juste assurément que tous ceux dont l'âme est mauvaise soient désignés comme mauvais, et Philippe plus que tous les autres, dans la mesure où il fut le pire de tous », Aphthonios, *Progymnasmata*, ouvr. cité, p. 138.

4.1.6 De la véhelle à l'invective : *Herculem factitium* contre *furfuraceum monstrum*

La lettre invective garde le souvenir, dans sa *dispositio*, de ce « grand moment des grands moyens », de cet emportement préparé dès l'exorde : *ubi incanduerimus orationis progressu*. Selon Francis Goyet, Érasme est « un écrivain, un *orator* par écrit » qui « bouleverse l'opinion », car son but est « profondément de *movere* ». Peu doué pour la parole publique, Érasme est donc « silencieusement sublime³⁸³ ». La notion de sublime épistolaire pose alors question, car elle peut paraître oxymorique. Comment en effet donner à une lettre la puissance d'un discours émouvant ? La lettre invective offre une solution à ce problème. En fait, notre histoire de l'invective a montré que les érudits essaient depuis des siècles d'adapter l'art du *movere* cicéronien ou du *flectere* augustinien au cadre épistolaire. Or, déjà au sujet du discours oratoire, Cicéron précise bien dans l'*Orator* que le grand style et la véhémence n'ont de sens que dans le mélange avec les autres styles, et qu'il faut adapter les moyens au sujet :

En troisième lieu vient l'orateur majestueux, abondant, grave, orné, dans lequel se trouve à coup sûr la plus grande puissance. C'est en effet celui dont la parole ornée et abondante a soulevé l'admiration des peuples qui ont laissé prendre le plus grand pouvoir à l'éloquence dans les cités, mais à cette éloquence-ci, qu'emportait son cours majestueux et grondant, dont tout le monde se sentait dominé, dont on s'étonnait, à laquelle on désespérait de pouvoir atteindre. C'est à cette éloquence qu'il appartient de remuer les cœurs, qu'il appartient de les émouvoir de toutes les façons. Elle se fraie un passage en nous tantôt par la force, tantôt en s'insinuant ; elle plante en nous de nouvelles manières de voir, elle arrache celles qui y étaient implantées.

[...]

Mais celui-ci que nous plaçons au premier rang, notre orateur grave, impétueux, ardent (*ardens*), s'il n'est né que pour ce genre sans tempérer son abondance par le mélange des deux autres, il est tout à fait à rejeter. L'orateur simple, parce qu'il parle avec finesse et a du métier, est tenu généralement pour sage ; le moyen, pour agréable ; mais celui-ci, le très abondant, s'il n'en est rien d'autre c'est à peine qu'il passe pour sain d'esprit. Celui en effet qui ne peut rien dire tranquillement, rien

³⁸³ Francis Goyet, *Le Sublime du « lieu commun »*, ouvr. cité, p. 549.

paisiblement, rien en divisant, définissant, nuancant et assaisonnant d'esprit, surtout quand les causes doivent être traitées de cette façon, tantôt tout entières, tantôt par quelque côté, s'il se met, sans avoir préparé son auditoire, à jeter feu et flamme, à l'air d'un fou devant des personnes sensées et comme d'un homme ivre déchaîné (*bacchari*) au milieu de gens qui n'ont pas bu³⁸⁴.

D'une part, le premier paragraphe montre à quel point la rhétorique augustinienne ressemble à celle de Cicéron : ce qu'on appelle sublime chez ces deux auteurs est une définition du grand style, seul capable de bouleverser. D'autre part, si un orateur risque le ridicule et l'inefficacité par une véhémence déplacée et incontrôlée (*bacchari*), alors notre épistolier imaginaire devrait, à plus forte raison, prendre garde à la véhémence lorsqu'il rédige une lettre invective. L'adaptation est la notion maîtresse, chez Cicéron comme chez Quintilien et Érasme. Qu'en est-il alors du sublime épistolaire ? Comment adapter à l'écriture épistolaire l'éloquence de l'invective, à qui il « appartient de remuer les cœurs [...], de les émouvoir de toutes les façons » ? Érasme est bien conscient de ce problème. En effet, comme l'écrit Claude La Charité,

« À quel usage destinons-nous donc cette éloquence cicéronienne ? Serait-ce pour les assemblées populaires ? Mais le peuple ne comprend pas la langue de Cicéron et les problèmes politiques ne sont plus traités devant lui. [...] Quel auditoire recherchera donc notre cicéronien ? Il écrira des lettres cicéroniennes »

³⁸⁴ « Tertius est ille amplius copiosus, gravis ornatus, in quo profecto vis maxima est. Hic est enim, cuius ornatum dicendi et copiam admiratae gentes eloquentiam in civitatibus plurimum valere passae sunt, sed hanc eloquentiam, quæ cursu magno sonituque ferretur, quam suspicerent omnes, quam admirarentur, quam se adsequi posse diffiderent. Huius eloquentiae est tractare animos, huius omni modo permovere. Haec modo perfringit, modo inrepat in sensus; inserit novas opiniones, evellit insitas. [...] At vero hic noster, quem principem ponimus, gravis acer ardens, si ad hoc unum est natus aut in hoc solo se exercuit aut huic generi studuit uni nec suam copiam cum illis duobus generibus temperavit, maxime est contemnendus. Ille enim summissus, quod acute et veteratorie dicit, sapiens iam, medius suavis, hic autem copiosissimus, si nihil aliud est, vix satis sanus videri solet. Qui enim nihil potest tranquille, nihil leniter, nihil partite definite distincte facete dicere, praesertim cum causae partim totae sint eo modo partim aliqua ex parte tractandae si is non praeparatis auribus inflammare rem coepit, furere apud sanos et quasi inter sobrios bacchari vinulentus videtur », Cicéron, *Orator*, XXVIII, 97-99.

[...] Par l'intermédiaire du personnage de Buléphore, Érasme cherchait à dénoncer les épistoliers néo-latins qui pratiquaient la grande rhétorique délibérative du forum dans le genre épistolaire, sans voir que non seulement la démocratie avait disparu, mais qu'entre l'éloquence du forum et la rhétorique épistolaire, il existe deux différences de taille : 1) au destinataire pluriel et divers de l'éloquence délibérative s'oppose le destinataire unique, spécifique et bien connu de la lettre ; 2) à la *contentio orationis* de l'éloquence publique s'oppose le *sermo*, conversation entre amis, du genre épistolaire. Appliquer l'*ars bene dicendi* des Anciens à la lettre, sans chercher à l'adapter aux conditions particulières de l'épistolarité, c'était au fond, dans une certaine mesure, prolonger l'*ars dictaminis* médiéval, même en cultivant la pureté du latin³⁸⁵.

Érasme ridiculise une éloquence obsolète et artificiellement épistolaire. Il met l'accent sur l'esprit de Cicéron (sens de l'adaptation, philosophie), plutôt que sur la lettre (vocabulaire, grammaire et *elocutio* cicéroniens). Dans un discours ou dans une lettre, chez Cicéron ou Politien, le grand style doit donc être une rareté et l'imitation des Anciens adaptée et appliquée avec jugement. La lettre invective ne saurait donc être pure *Catilinaire*, mais elle se situe quelque part entre le *sermo* et l'*oratio*. Nous allons maintenant lire les lettres modèles de Cicéron et Politien, afin de mieux cerner les contours de ce sublime épistolaire érasmien.

Au préalable, il faut mentionner que l'échange d'invectives entre Politien et Scala ne figure pas dans la version Siberch du *De Conscribendis epistolis*. Il s'agit donc d'un ajout de la version officielle plus tardive. Dans l'intervalle, Politien et Scala ont donc fait leur entrée dans l'histoire littéraire, pourrait-on dire. Les premiers recueils de lettres de Politien ont en effet été imprimés à Lyon, dès l'année 1499, à Paris en 1510, à Strasbourg en 1513³⁸⁶, Érasme peut donc y renvoyer son lecteur. S'y ajoute une seconde lettre de Politien, « Utrum

³⁸⁵ Claude La Charité, « La réception vernaculaire du *De Conscribendis epistolis* (1522) d'Érasme en France au XVI^e siècle », dans Martine Bracops et Fabrice Preyat (sous la dir. de), *Fortunes d'Érasme. Réception et traduction de la Renaissance à nos jours*, Bruxelles, Éditions du Hazard, à paraître. La citation d'Érasme provient du *Ciceronianus*, dans *La Philosophie chrétienne*, ouvr. cité, p. 320.

³⁸⁶ D'après USTC. Voir *infra* pour plus de détail sur les éditions des lettres de Politien.

pugnatiam », et une lettre de Cicéron, « Litteras tuas legimus simillimas edicti tui³⁸⁷ ». Il s'agit du dernier paragraphe de la définition de l'invective dans le *De Conscribendis epistolis* :

[8] Florilège d'invectives

Politien, livre 12, lettre « Un Hercule artificieux » ; voir aussi la lettre « Quant à savoir s'il y a des incohérences... » « Nous avons lu votre lettre, qui ressemble beaucoup à votre édit, pleine d'insultes et de menaces, indigne de nous être envoyée³⁸⁸ ».

Comme pour chaque type de lettre, Érasme propose à la fin de sa définition une *sylva*, un florilège (littéralement *une forêt*) de références. En juxtaposant deux lettres de Politien et une lettre de Cicéron, Érasme veut promouvoir l'œuvre épistolaire de Politien, mais aussi une nouvelle épistolarité polémique, qui sait allier *brevitas* et *contentio orationis*. Attardons-nous tout d'abord sur la lettre de Cicéron. Il s'agit en fait d'une lettre à caractère public, voire officiel, puisqu'elle est écrite par Brutus et Cassius et adressée à Antoine. Comme l'écrit Philippe Akar, dans cette lettre,

les deux principaux conjurés justifiaient leur intention de se défaire de leurs prétures par le souci de maintenir la concorde et la liberté (*concordiae ac libertatis causa*). D'après Velleius Paterculus, ils utilisèrent cet argument dans plusieurs déclarations publiques, affirmant qu'ils étaient prêts à vivre en exil si cela devait préserver la concorde. [...] Dans la lettre de Brutus et Cassius du 4 août 44, ces derniers proposaient à Antoine d'agir afin de rétablir la concorde, en l'avertissant de ne pas devenir un tyran comme César et de respecter la liberté de tous les citoyens qu'ils avaient, eux, les assassins du tyran, rétablie. Indirectement, ils proposaient donc à Antoine de fonder sa légitimité non sur la volonté de venger la mort de César, en

³⁸⁷ Cette lettre qui porte le numéro 770 dans l'édition Nisard est la troisième du livre XI des lettres *Ad Familiares*. Toutes les citations de cette lettre proviennent des *Œuvres complètes de Cicéron*, sous la direction de Désiré Nisard, Paris, Firmin Didot, vol. 5, 1864, p. 594.

³⁸⁸ « Invectiva Sylva. Politianus lib. 3. epist. "Herculem factitium". Item epist. "Utrum pugnantia". "Litteras tuas legimus simillimas edicti tui, contumeliosas, minaces, minimè dignas, quæ à re nobis mitterentur". Cicero » (*ASD*, I, 2, p. 535).

s'appuyant sur les vétérans césariens et sur une partie du peuple, mais sur la concorde de l'ensemble des sénateurs³⁸⁹.

Nous reconnaissons dans la lettre modèle « *Litteras tuas legimus simillimas edicti tui* » quelques caractéristiques de l'invective : la réponse à une injure (Antoine aurait injurieusement refusé leur démission dans une lettre précédente), l'importance de la *dignitas* au début de la lettre (*minime dignas, indignaris*), l'importance du salut de la République dans la conclusion de la lettre (*reipublicae salutaria, salva atque honesta republica*), ainsi que l'exhortation finale à reprendre ses esprits (*etiam atque etiam vide*), couplée avec la menace voilée qu'est la comparaison avec Jules César, une exhortation menaçante proche de ce que conseille Érasme dans le *De Conscribendis epistolis* : « considérez, non le temps que César a vécu, mais le peu qu'il a régné » (*neque, quam diu vixerit Caesar, sed quam non diu regnarit, fac cogites*). De plus, dans l'ensemble du recueil *Ad Familiares*, cette lettre fait figure d'intruse. D'une part, elle n'est ni de Cicéron, ni adressée à Cicéron. D'autre part, le contexte historique et politique confère à cette lettre une gravité et une thématique proches de la philippique. Nous devons alors ici résumer la contribution de Jacques-Emmanuel Bernard à l'ouvrage *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*³⁹⁰. Intitulé « Les lettres de Cicéron des années 44 et 43 : des *Philippiques* épistolaires ? », l'article s'inscrit dans notre propre questionnement, car il repose sur la problématique suivante :

Cette période [les années 44 et 43] offre un riche corpus de discours et de lettres parallèles et mérite qu'on reprenne du point de vue de la polémique la question que posait Cicéron : « en quoi une lettre ressemble-t-elle à un discours judiciaire ou à une harangue ? ». Peut-on parler à propos de ces lettres écrites aux protagonistes du conflit, de *Philippiques* épistolaires, c'est-à-dire d'armes de combat ? Mais, dans ce cas, qu'advient-il de la sociabilité qui est au fondement de l'épistolarité cicéronienne, où domine la conception des rapports sociaux explicitée dans le *De*

³⁸⁹ Philippe Akar, *Concordia : un idéal de la classe dirigeante romaine à la fin de la République*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 417.

³⁹⁰ Jacques-Emmanuel Bernard, « Les lettres de Cicéron des années 44 et 43 : des *Philippiques* épistolaires ? », dans Élisabeth Gavoille et François Guillaumont (sous la dir. de), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 177-194.

Oratore : « les choses sont telles qu'il n'est aucun moment dans la vie où l'esprit et l'amabilité ne soient de mise³⁹¹ » ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, Bernard effectue une comparaison entre la *XIII^e Philippique* et deux lettres de Cicéron écrites le jour même où le discours a été prononcé (et quelques mois seulement avant celle qui nous occupe). Or,

ces lettres appartiennent au genre « sérieux et grave » défini par Cicéron dans un des rares passages de son œuvre où il a esquissé une typologie épistolaire. Nous sommes dans le cas d'une lettre qui traite un sujet au-dessus de son niveau naturel et adapte son énonciation en conséquence, conformément à l'analyse que fait Quintilien du style épistolaire : « Avant tout, écrit le rhéteur, il y a une prose à texture liée et serrée, et une autre libre, comme celle de la conversation et de la correspondance, à moins qu'elles ne traitent un sujet au-dessus de leur niveau naturel, philosophie, politique ou matières analogues ». Au lieu du *sermo*, qui est habituel dans les lettres d'information ou dans les lettres familières, nous avons ici un transfert de la *contentio* oratoire, qui renvoie aux batailles politiques et judiciaires de la curie et du *forum* ; comme l'indique l'étymologie du mot, la *contentio* dénote une tension de la voix ; elle implique puissance de la parole, élévation du style, tandis que le *sermo* envisage la parole comme échange de propos, dans une langue usuelle³⁹².

Ces lettres relèvent donc de la *gravitas* et rompent avec le *sermo* de la lettre familière. Par conséquent, du fait de leur gravité, les lettres semi-officielles écrites en 43 et 44 reproduisent épistolairement les effets de la *contentio* oratoire, en quoi une lettre invective s'apparente aux discours judiciaires et délibératifs. Ainsi, l'opposition entre lettres familières et lettre de *contentio* existe chez Cicéron et se retrouve dans le *De Conscribendis epistolis*, sous la forme

³⁹¹ Jacques-Emmanuel Bernard, « Les lettres de Cicéron des années 44 et 43 », art. cité, p. 178. Les citations de Cicéron proviennent respectivement d'une lettre familière : *Fam.* 9, 21, 1 (année 46, 45 ou 44, à L. Papirius Paetus) : « Quid enim simile habet epistula aut iudicio aut contioni ? » et *De oratore.* II, 271 : « sic profecto se res habet, nullum ut sit uitae tempus, in quo non deceat leporem humanitatemque uersari ».

³⁹² Jacques-Emmanuel Bernard, « Les lettres de Cicéron des années 44 et 43 », art. cité, p. 183. Cicéron esquisse une typologie dans une lettre familière, *Fam.* 2, 4, 1 (vers le milieu de 53, à Curion) : « seuerum et graue ». La citation de Quintilien vient de l'*Institution oratoire*, IX, 4, 19 : « est igitur ante omnia oratio alia uincta atque contexta, soluta alia, qualis in sermone et epistulis, nisi cum aliquid supra naturam suam tractant, ut de philosophia, de re publica similibusque ».

de l'opposition entre genres oratoires et genre familial. La lettre invective qu'Érasme a en tête prend donc le discours véhément pour modèle, mais aussi la lettre de *contentio*. C'est la *brevitas* qui fait toute la différence, ici, entre la lettre et le discours oratoire, et ce sont les conclusions de Bernard. Comparées au discours, les lettres apparaissent plus sévères, moins ornées et possédant une « vigueur polémique que l'on ne retrouve pas dans la *Philippique* ». Mais elles sont moins enclines à l'amplification et à l'*indignatio*, qui demande une certaine ampleur du discours, que la *brevitas* rend impossible. Ainsi,

les invectives, qui ont fait la célébrité des *Philippiques*, se retrouvent dans le corpus de la correspondance, mais avec une restriction importante : il s'agit toujours d'invectives à propos d'un tiers, jamais à l'encontre du correspondant auquel est adressée la lettre. C'est seulement dans le cas d'une tierce personne que l'échange épistolaire se présente comme un prolongement, voire un surenchérissement de la pratique oratoire³⁹³.

La sociabilité est sauve, puisqu'il s'agit au contraire de renforcer la connivence entre l'épistolier et son destinataire, au détriment d'une tierce personne. Mais la porte est ouverte à la *vituperatio* et à l'invective, toujours avec l'apparition de cette structure ternaire qui relie ensemble les correspondants et leur cible. Cette incursion dans le territoire de la correspondance de Cicéron nous permet de mieux lire les deux lettres d'Ange Politien citées par Érasme à côté de la lettre de Cicéron. La différence majeure entre Politien et Cicéron réside dans la sociabilité épistolaire. Politien, comme du reste Marc-Antoine et Octave³⁹⁴, n'hésite pas à attaquer directement son destinataire, alors qu'aucune des lettres de Cicéron qui nous sont parvenues ne présente d'attaque directe contre le destinataire. Mais là où Politien se fait cicéronien, c'est dans la forme : la *brevitas*, alliée à la *contentio*, produit des

³⁹³ Jacques-Emmanuel Bernard, « Les lettres de Cicéron des années 44 et 43 », art. cité, p. 192.

³⁹⁴ Voir Loïc Borgies, *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine : de l'usage politique de la vituperatio entre 44 et 30 a. C. n.*, ouvr. cité, p. 430-439. Que Marc Antoine et Octave s'échangent des lettres insultantes montre d'une part que Cicéron a une sensibilité épistolaire particulière, d'autre part, que c'est moins une question d'époque que la combinaison du caractère de l'épistolier et de l'environnement social, culturel et moral où il évolue.

lettres implacables et tranchantes à l'imitation des lettres de Cicéron. Ces trois exemples donnés par Érasme forment donc un corpus cohérent. En outre, comme Cicéron met au service de son projet politique une stratégie utilisant discours oratoires et lettres semi-officielles, Politien utilise les lettres et la poésie, puisqu'il écrit aussi une ode latine *In Bartolomeo Scalam* et des épigrammes. L'échange de lettres invectives entre Ange Politien (1454-1494) et Bartolomeo Scala (1430-1497) ne s'arrête donc pas aux deux lettres de Politien citées par Érasme : il est le fruit d'une vieille rivalité dormant sous la braise qui s'enflamme soudain dans les années 1493 et 1494. Nous tirons des ouvrages d'Ida Maïer³⁹⁵ et d'Alison Brown³⁹⁶ le contexte historique de ce conflit. Nous sommes à Florence, dans le dernier tiers du XV^e siècle, Laurent de Médicis vient de mourir. Nos deux humanistes étaient tous les deux des partisans du Magnifique. Mais Politien, jeune prodige admis dès 1472 dans la maison Médicis (avec accès à la bibliothèque), fait partie d'un cercle humaniste raffiné, une élite dont Bartolomeo Scala est exclu pour plusieurs raisons : son talent relève davantage de la bureaucratie et de l'administration que de l'enseignement et de la poésie de cour ; fils d'un meunier, il est un *homo novus*, par conséquent d'origine « vulgaire », et accède pourtant au poste de chancelier, ce qui fait de lui une cible idéale pour les jeunes humanistes. Enfin, Laurent a en quelque sorte « hérité » Scala de son père Côme, alors qu'il a « choisi » Politien comme ami et précepteur de son fils aîné. Ces différences sont nécessaires pour comprendre les lettres que s'échangent les deux humanistes. Dès 1479, quinze ans plus tôt, un premier affrontement préfigure celui de 1494 : Politien traduit du grec le *Manuel* d'Épictète, dont Scala critique alors la philosophie comme étant obscure. Politien n'aime guère qu'on attaque le philosophe qu'il vient de traduire et répond par son *Angeli Politiani Pro Epicteto Stoico ad Bartholomaeum Scalam Epistula*. Au plus fort de la querelle, plus tard, en 1494, Scala est chancelier de Florence depuis 1465, tandis que Politien enseigne le grec et le latin au *Studio*

³⁹⁵ Ida Maïer, *Ange Politien, la formation d'un poète humaniste 1469-1480*, Genève, Droz, colle « Travaux d'Humanisme et Renaissance », vol. LXXXI, 1966.

³⁹⁶ Alison Brown, *Bartolomeo Scala 1430-1497 Chancellor of Florence: The Humanist as Bureaucrat*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

de Florence depuis 1480 : ils ont tous les deux fait carrière grâce à Laurent de Médicis et jouissent d'une relative stabilité, qu'ils cherchent à conserver auprès du fils qui lui succède, Pierre. Dans l'édition que nous avons consultée (Paris, Josse Bade, 1517), la querelle épistolaire s'étend des lettres IX à XX dans le douzième livre, soit douze lettres, cinq de Scala et sept de Politien. L'alternance est organisée à l'avantage de Politien, qui a les trois dernières lettres et donc le mot de la fin. La première contient une épigramme grecque où Politien se moque de Scala, car il a le tort de mettre *culex* au féminin, une erreur sur laquelle Politien revient dans trois lettres, avec une certaine hargne. Les réponses de Scala restent au début brèves et courtoises, il va jusqu'à proposer une réconciliation dans la lettre XV. Mais quand Politien ne ridiculise pas le latin de Scala, il s'en prend à ses origines, en parlant de farine (lettre XIV) et de monstre farineux (*monstrum furfuraceum*, lettre XIX). Politien refuse la réconciliation et attaque Scala : *persuasionemque istam scientiae falsissimam de pulmone revellerem* (lettre XVI). Dans l'adage 2446 « Extirper du poumon » (*De pulmone revellere*), Érasme précise que l'expression provient des *Satires* de Perse et qu'elle signifie : « extirper une opinion stupide et arrogante de l'esprit³⁹⁷ » (*stultam et arrogantem opinionem animo eximere*). Politien veut donc extirper la fausse croyance, le faux savoir dont Scala ferait étalage. Dans la lettre XVII, plus longue, Scala est donc incité à changer de ton : il appelle Politien un « Hercule factice », il construit son *ethos* en rappelant son mérite d'*homo novus* et répond à plusieurs points, dont le *de pulmone revellerem* : *si ille contutus falsum de pulmone revellit*, s'il extirpait l'erreur de son regard. Ce faisant, il mentionne Laurent de Médicis. Politien répondra par trois lettres, les deux dernières étant celles qu'Érasme conseille de prendre pour modèles de lettre invective. La lettre XVIII est très courte. Elle sert à insulter Scala en l'appelant monstre farineux. La lettre XIX, plus longue, répète cette insulte et, reprenant du reste tous les thèmes de bataille des lettres précédentes, en ajoute³⁹⁸. Nous verrons que l'habile Politien y renverse sans pitié les arguments que donne Scala sur son mérite d'*homo novus* et sa relation avec Laurent de Médicis. Enfin, la lettre XX, elle aussi de

³⁹⁷ *LAE*, 2446. Voir Perse, *Satires*, 5, 92 et 1, 14.

³⁹⁸ Voir la lettre en annexe.

Politien et adressé à Scala, plus brève, joue inlassablement sur les sens de *monstrum* : les faits prodigieux d'Hercule, ou la difformité physique et morale. Les lettres qu'a choisies Érasme sont donc les *accerimae*, les plus acerbes, mais aussi les plus proches du modèle cicéronien de la *contentio* épistolaire. Après ce bref panorama de la querelle épistolaire, et avant d'en venir à la lettre XIX, évoquons le destin éditorial de cet échange, qui, d'après nos recherches fondées sur le catalogue USTC, apparaît au XVI^e siècle dans deux familles de titre : surtout *Illustrium virorum epistole ab Angelo Politiano*, comme l'édition que nous avons consultée³⁹⁹, et dans les plus rares *Linguae Latinae vindicatoris epistolae lepidissimae*⁴⁰⁰. Notons ce dernier titre qui promeut le style charmant et plaisant (*lepidus*) chez le « défenseur de la langue latine », ce qui confère à l'ouvrage une dimension polémique positive. Toujours d'après USTC, les lettres invectives de Politien et Scala inondent le marché du livre entre 1510 et 1545, période durant laquelle nous dénombrons plus de trente éditions, surtout à Paris, et qui correspond à un pic entre la première de 1499 et celle, plus tardive, de 1644.

Dans la lettre XX du troisième livre (c'est la même numérotation dans notre édition que dans celle de Shane Butler), Jacopo Antiquario écrit à Politien :

Je considère toutes tes « véhelles » (*vehellas*) contre lui [Domizio Calderini] (car il faut bien les appeler comme cela) comme ayant été écrites pour le bien de la communauté érudite [...]. J'aurais préféré, alors que tu résolvais le problème, que tu fasses preuve de plus de retenue dans l'attaque personnelle, bien que cela ne soit plus une option maintenant que le livre [*Les Miscellanées*] est publié⁴⁰¹.

³⁹⁹ Pour rappel, *Illustrium virorum epistolae ab Angelo Politiano collectae, et a Franciscus Sylvio Ambianate diligenter expositae*, Paris, Josse Bade, 1517. On a parfois dans les titres « Doctissime illustrium virorum... » et d'autres variations. Ajouter d'autres titres.

⁴⁰⁰ Ange Politien, *Linguae Latinae vindicatoris epistolae lepidissimae*, Anvers, Thierry Martens, 1514.

⁴⁰¹ « In quem omnes (sic enim dixerim) vehellas utilitate publica discentium a te susceptas fuisse arbitror. [...] Sed optassem, quod amplius opere edito liberum non est, temperatum esse frequentius a persona, dum rem incesseres », Ange Politien, *Letters*, édition préparée par Shane Butler, Cambridge et London, Harvard

Comment traduire *vehellas* ? François Dubois, dans l'édition que nous utilisons, glose « invectivas » (fol. LVI). Shane Butler, éditeur de Politien, nous précise en note que Josse Bade glose « invectiones⁴⁰² » ; Butler traduit par *mild invective*. En français, on aurait alors le calque *véhelle*, la collocation *douce invective* ou le disgracieux *invectivette*. Quoi qu'il en soit, ce nouveau terme introduit une nuance de degré intéressante dans l'art de mal dire d'Ange Politien : si ses attaques contre Domizio Calderini dans les *Miscellannées* sont des véhelles, les lettres contre Scala sont pour Érasme des invectives. On trouve aussi, quelques lettres très brèves d'Ange Politien à la fin des diverses éditions des lettres laconiques (*epistolae breviores*) de Francesco Filelfo imprimées au XVI^e siècle⁴⁰³. Parmi les treize lettres attribuées à Politien, voici celle qui s'intitule *Ange Politien à un médisant (Angelus Politianus Maledico)* :

Si je ne rends pas ses malédictions (*remaledico*) au médisant (*maledicti*), ce n'est pas dans l'espoir que tu arrêtes de médire (*maledicere*) de moi, mais pour que tu cesses de me louer. Être l'objet des médisances (*maledicetur*) d'un homme mauvais (*a malo viro*) n'est-il pas l'éloge le plus vrai qu'on puisse recevoir ? Te qualifier d'homme mauvais (*malum virum*) est malgré tout loin d'être une médisance (*maledicto*), car on ne peut rien dire de mieux⁴⁰⁴.

University Press, coll. « The I Tatti Renaissance Library », vol. 1, livre I-IV, 2006, p. 204. À l'heure où nous rédigeons, nos lettres invectives n'ont pas encore été traduites en anglais ou en français.

⁴⁰² Ange Politien, *Letters*, ouvr. cité, p. 348.

⁴⁰³ Francesco Filelfo, *Epistolae breviores, et elegantiores, atque adolescentibus magis conducentes, ex toto originario exemplari iam denuo transumptae. Accedunt Angeli Politiani Epistolae quaedam familiares, suaviiores, et breviores, ad uiros illustres. Cum singularium epistolarum argumentorum indice. Denuo castigatius multo quam antea excussae*, Venise, Bartolomeo et Francesco Imperatore, 1544. D'après USTC, on trouve aussi une édition à Leipzig en 1513 et plusieurs à Venise : 1539, 1544 (la nôtre), 1554, 1564, 1572. La lettre *Angelus Politianus Maledico* se trouve à la page 107 de notre édition vénitienne de 1544.

⁴⁰⁴ *Malediceti non remaledico, ne maledicere mihi tu forsitan desistas, hoc est, ne laudare me desinas. Quis enim laudatur verius, quam cui maledicetur a malo viro ? Te vero appellare malum virum, tamen à maledicto abest, ut nihil dici possit melius.*

Dans ce foisonnement sonore de malédictions, Ange Politien joue sur la symétrie morale bancale qui règne entre louange et blâme, un *telum commune* bien connu de l'art de mal dire : le blâme d'un homme mauvais contre un homme bon est en réalité à prendre comme une louange et le blâme d'un homme bon contre un homme mauvais n'est jamais une médisance, mais une vérité. Mais que serait le blâme d'un homme mauvais contre un autre homme mauvais ? Il n'y a pas de réponse, car nous sommes dans le pur artifice de l'insulte, élevée au rang de l'épigramme ou de la lettre laconique : hors du contexte polémique que suggère *remaledico* (toujours se placer en réponse à une injure), vu de haut et de loin, le raisonnement ne tient pas et l'intérêt de l'insulte réside dans l'art sonore de la formulation. Cette très brève lettre est donc un bel exemple de violence réciproque, avec la prétérition *malediceti non remaledico*, qui signifie son intention de ne pas répondre à l'insulte, alors même que c'est ce qu'il est en train de faire. Constatons alors que l'art de mal dire de Politien reflète ses qualités d'érudit, de poète et d'épistolier et se décline en plusieurs formes : vers iambiques, épigramme, ode, véhelle érudite, lettre laconique et lettre invective. Nous avons, en somme, inscrit la lettre « Herculem factitium » dans le contexte historique plus large des carrières de Politien et Scala et de leur rivalité, dans celui de la controverse épistolaire à laquelle elle appartient, ainsi que dans celui de l'art de mal dire de Politien.

Le charme et l'élégance qui ont fait la réputation des lettres de Politien sont, dans notre cas, mis au service de la *vituperatio in Scalam*. De plus, le style de la *contentio* épistolaire se marie bien avec la *brevitas* et l'atticisme que cultive Politien. La lettre XIX « Herculem factitium » rappelle tous les thèmes de la querelle présents dans les textes précédents : lettres, ode et épigramme (le moustique, la farine, les modèles classiques), tout en répondant particulièrement à la lettre XVII de Scala, notamment au sujet du mérite de l'*homo novus*, de leur relation avec Laurent de Médicis et de l'usage de *vexilliferatum*. Dans l'exorde, Politien annonce le plan de sa lettre, et, comme le conseille Érasme et avant lui l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*, rappelle qu'il y a eu injure :

[1] Dans ta lettre, tu me traites de faux Hercule, parce que, comme tu le dis, j'inventerais pour ma personne des faits prodigieux (*monstrum*), et plus encore. Et puis, tu nies avoir jamais porté atteinte à ma réputation (*injuriam*). Tu nies avoir

diminué les auteurs antiques. Tu préfères en réalité rabaisser ta propre époque et en avoir honte. Tu jacasses aussi à tort et à travers au sujet de tes honneurs, et plus faussement encore au sujet de notre mérite. Enfin, tu m'intimes l'ordre, pour ainsi dire, de traiter ta lettre (*curem*) dans les formes et que je m'engage dans un échange épistolaire avec toi. C'est pourquoi je ne réponds qu'à une seule lettre, mais brièvement, car je ne veux pas m'attarder trop longuement sur tes sottises⁴⁰⁵ (*in tuis nugis*).

D'après Alison Brown, l'injure initiale dont parle Politien pourrait être une moquerie de Scala, qui ne manquait pas non plus d'esprit. Le philologue Ermolao Barbaro emploie dans une lettre à son ami Politien le verbe rare *ferruminare* (coller) : C'est pourquoi, Scala les appelle malicieusement des *ferrumninators*, en plus d'écrire une épigramme dans laquelle il se moque de l'orthographe *adulescens* qu'utilise Politien, au lieu d'*adolescens*⁴⁰⁶. En effet, d'après David Scott Wilson-Okamura, Politien consacre du temps à des recherches philologiques visant à établir l'orthographe classique de certains mots, notamment Virgile, qu'on devrait effectivement écrire Vergile, mais comme le note Wilson-Okamura, l'Europe ignore superbement les découvertes de Politien⁴⁰⁷. Après avoir rappelé cette injure, Ange Politien justifie aussi sa lettre invective par le désir de réponse qu'a exprimé Scala dans la précédente lettre : « Accorde-moi cette faveur : prends la peine (*cures*) de poser ma lettre sur

⁴⁰⁵ « Herculem factitium me vocas in epistola tua, propterea quod (ut inquis) monstra mihimet fingam, quam superem. Tum negas iniuriam te mihi unquam fecisse. Negas antiquitati derogasse. Pigere tamen ac pudere tuorum temporum praefers : multa quoque de tuis honoribus falso jactas : falsius nonnulla de nostris meritis. Postremo quasi iubes : ut exprimi formis : et interferi epistolis : epistolam tuam curem. Quare tibi ad singula rescribam : sed breviter : ne nimium temporis in nugis tuis ponam ». Nous avons transcrit cette lettre en annexe. Le découpage en paragraphe est le nôtre, voir l'annexe 1.

⁴⁰⁶ Voir Alison Brown, *Bartolomeo Scala*, ouvr. cité, p. 214-215. Dans notre édition des lettres de Politien, c'est la lettre IV du livre V, adressée à Politien, où Scala émet ces critiques et moqueries (fol. LXXIX).

⁴⁰⁷ Voir David Scott Wilson-Okamura, le chapitre « Virgil with an i », dans *Virgil in the Renaissance*, ouvr. cité, p. 15 à 44.

le haut de la pile de celles auxquelles il faut répondre⁴⁰⁸ ». Après cet exorde, toute la lettre est construite pour diminuer, rabaisser et annihiler l'indignation d'*homo novus* à laquelle Scala prétendait s'élever dans la précédente lettre :

La lutte au corps à corps (*colluctatio*) avec l'honneur sera plus difficile (*difficilior*) pour moi que pour toi. Je suis venu dans la république nu, désavantagé (*egenus*), de basse extraction, plein de confiance, mais extrêmement pauvre, sans réputation, sans patron ou famille. Pourtant, Côme, père de notre pays, m'accueillit et me reçut dans sa maison. Entre-temps, le peuple de Florence m'éleva à la dignité de prieur (*ad prioratum*), puis de gonfalonier (*ad vexilliferatum*), et finalement il m'élut membre du Sénat et de l'ordre des chevaliers, si unanimement que beaucoup pensent que rien n'a jamais été réalisé avec autant de soutien populaire. Le célèbre mot que Laurent de Médicis a eu à mon sujet est encore d'actualité : que jamais un homme parvenu (*homini novo*) n'a été plus digne d'honneurs⁴⁰⁹.

Scala défend sa dignité et se mesure d'abord à Politien, avec le comparatif *difficilior*. Dans sa réponse, Ange Politien balaie ces arguments du revers de la main, du moins le prétend-il. Il qualifie en effet les lettres de son ennemi de « sottises » (*nugis tuis*) qui ne méritent qu'une brève réponse. Pourtant, c'est la plus longue lettre de la querelle qu'écrit Politien, et ces « sottises » en occuperont tout le contenu : c'est un autre lieu commun de l'invective que de minimiser l'effet qu'a eu l'attaque de l'adversaire, alors même que la réponse que l'on donne vient démentir cette affirmation. En effet, après cet exorde, il consacre un deuxième paragraphe à la réfutation du surnom d'« Hercule factice » (*Herculem factitium*), surnom qui ne lui évoque que « murmure et sifflement » (*ut sunt murmur et sibilus*). Dans le troisième

⁴⁰⁸ « Da mihi hanc veniam, ut hanc epistolam mea milli tuae, cui respondetur, apponi cures », Bartolomeo Scala, lettre XVII.

⁴⁰⁹ « Cum honore meo difficilior tibi colluctatio erit. Veni nudus omnium rerum bonarum, egenus ad rempublicam vilissimis ortus parentibus, multa cum fide, nullis omnino divitiis, aut titulis, nullis clientelis, nullis cognationibus. Cosmus tamen pater patriae nostrae me complexus est, recepitque in familia obsequia. Interea Florentinus populus ad prioratum me evexit, deinde ad vexilliferatum : tandemque et in sanatorium me ordinem, equestremque collocavit, tanto profecto suffragiorum consensu, ut nihil esse factum unquam popularius multi putarent. Extat et illa de me Laurentii Medicis praeclarissima vox, qua nusquam collocatum melius fuisse honorem homini novo testificatus est », Bartolomeo Scala, lettre XVII.

paragraphe, il contre-attaque avec le surnom de monstre farineux (*monstrum furfuraceum*) dont il affuble Scala. Dans la lettre XIV, Politien avait déjà fait allusion aux origines meunières de Scala en employant l'expression proverbiale « de même farine » (*eiusdem farinae*). Puis, dans la brève lettre insultante portant le numéro XVIII, Politien invente le monstre farineux, qu'il reprend dans la lettre XIX, que nous analysons à présent, où il explique son insulte et l'amplifie. *Furfuraceus* fait référence aux squames du son, pellicules blanches des cosses qui restent une fois que le grain est broyé. Mais d'après *The dictionary of syr Thomas Eliot knyght*⁴¹⁰, le terme prend un sens plus excrémental : « of branne ». Comme l'écrit Politien, « Par ailleurs, c'est bien moi qui t'ai appelé monstre farineux. Monstre certainement, car tu as la physionomie des monstres tirés de l'égout. Farineux évidemment, car tu es né dans les saletés d'un moulin et cela convient très bien à ta dignité⁴¹¹ ». De l'allusion à l'insulte développée en deux parties, nous sommes en présence d'une gradation de l'invective orchestrée sur trois lettres, véritable campagne de harcèlement épistolaire, d'autant plus que l'attaque continue dans la lettre suivante. Dans ce paragraphe de contre-accusation, Politien amorce aussi le processus de mise à l'écart : « Je peux, si cela s'avère nécessaire, t'asséner et t'inculquer cette longue lettre qui arrachera le masque de ton front et qui ne souffrira pas plus longtemps que tu te défiles, d'autant que tu sais qu'elle est en réalité autant de tes anciens amis (*amici quondam tui*) que de moi⁴¹² ». Politien affirme qu'il écrit au nom d'un groupe : il prend à partie Scala dans un processus d'isolement qui rappelle la stratégie cicéronienne identifiée par Guy Achard : isoler l'ennemi et le blâmer, tout en louant le groupe dont on l'a exclu. C'est au demeurant ce qu'il s'applique à faire dans le quatrième paragraphe : il s'attaque aux relations qu'entretient Scala avec les auteurs classiques (Aristote et Cicéron), mais davantage encore avec les auteurs contemporains

⁴¹⁰ *The dictionary of syr Thomas Eliot knyght*, Londres, In ædibus Thomæ Bertheleti, 1538.

⁴¹¹ « At ego monstrum vocavi te furfuraceum. Monstrum quidem : quod ex colluvione monstrorum compositus es : Furfuraceum vero : quod in pistrini sordibus natus et quidem pistrino dignissimus ».

⁴¹² « Possum tibi (si sit opus) impingere : atque inculcare longam illam : quam scis : amici quondam tui : nunc vero mei epistolam : quae frontis integumentum detrahet : neque tergiversari te diutius patietur ».

(Ficin et Valla) : il l'accuse d'ignorer ou de mésestimer ces modèles et critique son opportunisme. Ainsi, Scala devient l'ennemi du siècle :

[4] Et tu prétends apprécier l'Antiquité, contre laquelle solennellement, s'il l'on peut dire, tu déclames à l'envi, de telle sorte que, de notoriété publique, on attribue à Scala l'opinion de ne rien savoir d'Aristote et de ne rien savourer dans Cicéron. Je ne suis pas surpris que ton siècle te déplaise puisqu'en retour tu lui déplaïs aussi. Tu déplaïs même à l'homme le plus méritant [Laurent de Médicis], à qui il n'aurait rien manqué, pas même la plus haute louange, s'il ne t'avait supporté (*tulisset*), ou plutôt relevé (*extulisset*). Et par ailleurs tu as toujours eu la plus grande ardeur à extirper radicalement de toi-même les bonnes lettres qui, selon le mot de Tite-Live, forment aujourd'hui une nouvelle génération d'auteurs (*subolescentes*), à tel point que tu n'as pas même pas épargné celui qui, à lui tout seul, pouvait donner la gloire à tout le siècle [Pic de la Mirandole], ni le restaurateur de la famille platonicienne [Marsile Ficin], dont tu n'as pas hésité à attaquer ouvertement la réputation. Du reste, je ne nomme pas ici ces deux hommes, car n'importe lequel des deux se reconnaîtra à son titre. Je ne mentionne pas non plus les autres érudits (*reliquos doctos viros*) qui, avec moi, maintenant, célèbrent, soutiennent et adorent ce que j'ai, seul, dénoncé, car je méprise tes absurdités fumeuses, je défends la cause commune de notre siècle (*publicam saeculi causam*) et je réprime l'arrogance démesurée qui est la tienne⁴¹³.

Politien continue et implique, assez sournoisement, que Scala doit sa carrière à la chance et à un opportunisme sans scrupule, proche de la corruption. C'est la « fortune de Bartolomeo Scala », comme le glose Rabelais dans l'édition des *Lettres* d'Ange Politien qu'il édite dans

⁴¹³ « Sed et antiquitati favere te dicis : in quam pene solenniter sic ubique declamitas : ut sit haec iam notissima fabula : nihil Aristotelem scire : nihil Ciceronem sapere iudicio Scalae. Nam saeculum tibi tuum displicere non miror : cum tu vicissim quoque tuo seculo displiceas. Displices autem meritissimo : quoniam nihil ei ferme deerat ad summam laudem : si te vel non tulisset : vel certe non extulisset. Etenim tibi maximum semper studium fuit extirpandi radicitus bonas artes (ut utar Liviano verbo) subolescentes : sic ut nec ei quidem viro peperceris : qui vel solus illustrare quodlibet saeculum posset : nec instauratori Platonicae familiae : cuius famam publice : per te : perque tuos : ire oppugnatum non dubitasti. Quorum quamvis hoc loco neuter nominetur : uterque tamen suo sibi titulo agnoscitur. Reliquos taceo doctos viros : qui mecum maxime nunc celebrant : assectantur : adorant : quod unus extiterim : qui fumos inanis tuos contemnam qui publicam saeculi causam sustineam : qui nimiam istam insolentiam retundam ».

les ateliers de l'imprimeur Sébastien Gryphe en 1533⁴¹⁴. Cette glose « Bartolomaei Scalae fortuna » apparaît en manchette, à côté du passage cité *supra*, où Scala défend son honneur d'*homo novus*. Elle montre que Rabelais a remarqué l'importance de ce passage, puisque c'est lui qui a ajouté cette glose⁴¹⁵. Il semble même prendre le parti de Politien, car pour Scala, il s'agit de mérite, le mot *fortuna*, dans la réponse de Politien que nous analysons ici prend le sens plus neutre de *hasard*. Politien se met-il Rabelais dans la poche, lui dont l'attention a probablement été éveillée par l'occurrence du mot *fortuna*, qui rappelle sa devise « À la bonne fortune avec Dieu » ? C'est, en tout cas, l'indice d'une stratégie d'ensemble visant à louer les « amis » et à isoler Scala. Il devient l'ennemi du siècle (*tu vicissim quoque tuo seculo displiceas*) parce qu'il en ignore les modèles, antiques et contemporains. Il ignore la nouvelle génération des humanistes florentins. Politien se fait ainsi le porte-parole d'un groupe d'érudits (*reliquos doctos viros*), défenseurs des bonnes lettres, actuelles et anciennes, opposés à Scala, monstre d'ignorance et d'arrogance : « je méprise tes absurdités fumeuses, je défends la cause commune de notre siècle et je réprime l'arrogance démesurée qui est la tienne » (*qui fumos inanis tuos contemnam, qui publicam saeculi causam sustineam, qui nimiam istam insolentiam retundam*). Remarquons aussi les figures gorgianiques, avec le jeu de reprise du verbe *displiceo* et du nom *saeculum* (*Nam saeculum tibi tuum displicere non miror : cum tu vicissim quoque tuo seculo displiceas*), le classique jeu sur les composés de *fero* (*si te vel non tulisset : vel certe non extulisset*) et l'*accumulatio* (*qui mecum maxime nunc celebrant : assectantur : adorant*), figures qui évoquent la *contentio* oratoire des lettres officielles de Cicéron, mais qui évoquent aussi la *declamatio*. Le terme apparaît en effet péjorativement au début de ce quatrième paragraphe (*Sed et antiquitati favere te dicis : in quam pene solenniter sic ubique declamitas*) : mauvais élève, Scala « déclame » contre

⁴¹⁴ Il s'agit du premier des trois tomes des œuvres complètes, le seul corrigé par Rabelais. *Angeli Politiani Opera quorum primus hic tomus complectitur Epistolarum libros XII Miscellaneorum Centuriam I*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1533. La manchette « Bartolomaei Scalae fortuna » apparaît p. 393.

⁴¹⁵ Voir Claude La Charité, « Les Angeli Politiani Opera (Lyon, S. Gryphe, 1533) et ce que d'iceulx Rabelais a desrobé pour son Gargantua », *L'Année rabelaisienne*, n° 3, 2019, p. 57-69.

l'Antiquité, ce qui évoque par ailleurs leur première altercation quinze ans auparavant, au sujet d'Épictète. Par opposition à l'incompétence de Scala, Politien, bon élève, mentionne dans le paragraphe suivant ses iambes, écrits auparavant (*iambicum carmen*) contre Scala : des vers que Laurent de Médicis aurait appréciés. Dans ce dernier paragraphe, Politien promeut en effet l'idée que Laurent de Médicis, récemment mort et enrôlé dans la querelle par Scala dans la précédente lettre, n'aimait pas le chancelier, l'a conservé pour faire plaisir à d'autres et faisait même corriger ses lettres. Il lui révèle donc la « véritable » pensée de Laurent de Médicis à son égard et conclut en citant la lettre XVII écrite par Scala : « Et tu affirmes que tu es entré dans la République [de Florence] privé de tous les biens. Tu devrais toutefois ajouter cela : tu y es entré riche de tous les maux⁴¹⁶ ». En effet, Bartolomeo Scala, pour parler de ses honneurs, utilise des termes que Politien juge barbares : « vexilliferatum » et « prioratum ». Il a par-dessus le marché l'effronterie de faire une autre faute de genre, utilisant *monstrum* au masculin au lieu du neutre (*monstrum quem devincas*), comme il avait accordé *culex* au féminin au lieu du masculin. En concluant sa lettre invective sur les entorses que fait Scala à la *latinitas*, alors qu'il occupe le poste de chancelier, Politien se laisse aller au sarcasme et se donne beau jeu : Scala commet des erreurs que même à l'école on ne peut commettre sans recevoir de châtiment (*quae ne in ludo quidem triviali dicerentur impune*). D'une part, il continue de s'instituer en correcteur de Scala, mauvais élève et secrétaire incompetent, tandis que, d'autre part, il affirme qu'il y a « mille autres [fautes] directement puisées dans la lie du peuple » (*mille alia prorsus hausta de vulgi faece*). Faussement charitable, Politien continue : « pour la réputation des Florentins, je préfère ne pas les rendre publiques, afin d'éviter qu'il soit dit d'une si brillante cité qu'elle possède un secrétaire qui ignore tout des lettres » (*quae publicari nolim Florentinorum causa : ne tam praeclara civitas habere scribam dicatur : qui literas omnino nesciat*). En apparence, Politien épargne Scala pour ménager la réputation de la ville. Mais il insinue, en concluant ainsi *in abrupto*, que Scala commet bien plus de fautes que ce qu'il en dévoile et que Scala dessert la cause

⁴¹⁶ « Et omnium bonarum rerum egenum venisse te ais ad rempublicam. Debueras hoc tamen adiicere : rerum omnium malarum venisse te divitem ».

des Florentins, à tel point qu'ils auraient alors intérêt à changer de chancelier. Chaque phrase de la lettre est une lame, une épine, et la violence de l'attaque passe non pas par la véhémence et la grandiloquence, mais par la retenue, la litote, l'ironie et le sarcasme : le sel dont parle Érasme dans la définition de la lettre invective.

Qu'apporte ce modèle à notre reconstitution de la lettre invective érasmiennne ? Un nouvel élément d'analyse : le dialogisme polémique. La lettre invective de Politien, en dépit de son caractère moqueur et persifleur, demeure une « demi-conversation ». C'est une pratique courante dans les querelles épistolaires, ou même dans toute joute verbale : il s'agit de reprendre les termes de l'adversaire, d'entrer dans un dialogue polémique avec la précédente lettre. En effet, certaines querelles comportent des séries de citations-réponses point par point, par exemple la querelle entre Valla et Poggio, ou celles entre Lee, Lefèvres d'Étaple, Alberto III Pio et Érasme. Sans aller jusque-là, Ange Politien construit sa lettre en dialogue avec celle de Scala, mais un dialogue où domine la violence réciproque. La lettre invective n'est donc pas une conversation familière, nous le savions : mais avec elle, se perpétue une forme conflictuelle de sociabilité épistolaire.

La lettre « *Herculem factitium* » s'accorde par conséquent avec la définition d'Érasme. Elle est une lettre d'orateur, plus proche de la *contentio* oratoire que du *sermo* familial. On y retrouve les parties de la lettre invective : exorde (avec tour apologétique), réfutation (je ne suis pas un Hercule factice), contre-accusation (tu es un monstre farineux), amplification (tu es l'ennemi du siècle et des bonnes lettres), sarcasme et ridicule (tu commets des fautes d'écolier). On retrouve aussi l'idée qu'il faut suggérer et insinuer de bien plus grands vices chez l'adversaire (*multa in suspicione relinquemus*, écrit Érasme) : ça et là dans la lettre se trouvent des litotes et des prétérations (*taceo, neuter nominetur, Eam tamen adhuc non ostendo : ne simul domestice [...] tuae maculae proferantur*), mais la force de la lettre d'Ange Politien est de faire cette suggestion qu'il y a mille autres fautes (*mille alia*) à la fin de la lettre, laissant dans l'esprit du lecteur un sérieux doute sur ses compétences. Cela dit, en 1494, Bartolomeo Scala n'a plus guère de preuves à faire, mais c'est peut-être le pire, aux yeux d'Ange Politien. En somme, la lettre XIX « *Herculem factitium* », ajout tardif à la liste

des modèles de lettre invective dans le *De Conscribendis epistolis*, correspond à la définition que donne Érasme de la lettre invective. On ne sait si celui-ci avait déjà lu Politien lors de la première rédaction du *De Conscribendis epistolis*. Par conséquent, on ignore si la lettre s'intègre à la définition parce que c'est une bonne définition, ou si elle a servi de modèle à Érasme, sans que Politien ne soit mentionné explicitement, pour diverses raisons (tenir un modèle secret, un modèle trop récent, un oubli de Siberch). Constatons ensuite que la *dignitas* est un thème présent dans notre lettre (*dignum, indigni*) : le quatrième paragraphe, cité plus haut, est le lieu de l'indignation de Politien, où l'orateur épistolier s'enflamme avec véhémence. Même si la lettre de Politien est une des plus longues de la querelle, elle est trop brève pour développer une péroraison emportée. Même si Politien généralise de l'ennemi personnel à l'ennemi du siècle, nous n'avons pas l'ampleur d'un discours oratoire. Cependant, le quatrième paragraphe est le noyau invectif de l'emportement, ce qui se rapproche le plus de notre *ubi incanduerimus orationis progressu*, avec le passage de la *causa*, dont la portée est personnelle, à la *quaestio infinita*, qui concerne le siècle tout entier. Enfin, la lettre de Politien, le conflit entier, apparaît comme un seul processus de séparation et d'identification, d'exclusion et de cohésion, qui joue un rôle spécifique dans la société florentine de la fin du XV^e siècle : exclure le parvenu illettré, victime idéale, pour renforcer la cohésion d'un groupe d'humanistes défenseurs de la langue latine.

Il y a chez l'Arpinate, nous l'avons vu, deux rhétoriques différentes qui forment une stratégie d'ensemble, car lettres et discours font partie d'un projet politique unique. Cela signifie aussi que l'opposition entre *oratio* et *sermo* au sein du genre épistolaire remonte à Cicéron, au recueil *Ad familiares* retrouvé par Pétrarque. Pendant le Moyen Âge et la Renaissance, la lettre et le discours oratoire, jamais vraiment séparés, ont tendance à se confondre de plus en plus, la rhétorique devenant de plus en plus épistolaire. L'invective humaniste est ainsi à la fois le discours et la lettre : elle oscille entre ces deux pôles, les lettres de Cicéron et de Politien que propose Érasme sont le pôle des lettres invectives, brèves et sévères, tandis que les grands discours de Cicéron et les lettres de Jérôme forment l'autre pôle, celui des discours oratoires invectifs. Ainsi, le discours oratoire, avec sa véhémence, son emportement, ses gestes et ses effets, rougeoie comme une braise, contenue sous les mots

écrits de la lettre, comme si c'était cela que l'épistolier retenait : un discours oratoire. C'est l'effet de cette incandescence soigneusement entretenue par le style élégant et épuré de Politien, une lettre écrite au hachoir, un sens de la formule impitoyable : l'implacable texte brûle comme une némésis, alimentée par une indignation qui va à l'essentiel, portée par le mépris, les sarcasmes, le ridicule et l'ironie : « comme si l'on se retenait », écrit Érasme à propos de la lettre invective (*tanquam ipsi nosmet reprimamus*). Le sublime épistolaire de Politien est un sublime de la retenue, de l'efficacité polémique, une véhémence proche de la *deinotès* dont parle Olivier Millet :

Ce genre de style véhément/puissant peut combiner, selon Démétrius, des thèmes élevés avec le mordant d'un humour cynique. Ses moyens d'expression privilégient l'accumulation, dans la période, de brefs membres et segments de membres juxtaposés, de façon à favoriser notamment les raccourcis sémantiques suggestifs, au titre du laconisme⁴¹⁷.

C'est pourquoi Érasme a choisi ces modèles de lettres invectives : Cicéron et Politien résolvent pour lui la tension qui existe dans la définition de l'invective entre *incanduerimus* et *reprimamus*, c'est-à-dire entre l'expansion oratoire et la retenue épistolaire. Cette expansion oratoire qui guette la lettre, normalement brève, doit éviter de tomber dans le piège de la « lettre cicéronienne » trop éloquente, celle qui n'intéresse que « quatre Italiens », comme le dit Érasme, piquant, dans le *Ciceronianus*. Au lieu de la *contentio orationis*, Érasme met en évidence, chez Cicéron et Politien, une *contentio epistolae*.

4.2 LA CORRESPONDANCE D'ÉRASME ET L'INVECTIVE

Dans les *Adages*, l'invective est un discours oratoire à la manière des *Catilinaires*. Dans le *De Conscribendis epistolis*, Érasme donne à voir l'invective comme une lettre d'orateur, ample et longue, en tension avec la possibilité d'une *contentio epistolae*. La lettre invective oscille entre ces deux pôles : la lettre brève, grave, sarcastique et ironique, toute en retenue,

⁴¹⁷ Olivier Millet, « La véhémence, entre force éloquente et violence pamphlétaire », dans *Littératures classiques*, Presses universitaires du Midi, n° 96, 2018, p. 99 à 108, p. 101.

et le discours, ample et véhément. Dans les lettres où apparaît le terme *invectiva*, nous allons voir Érasme tirer parti de la flexibilité infinie qu'il confère à la lettre. Jeune précepteur, il mélange invective et plaisanterie pour titiller ses élèves ou rivaliser avec ses anciens maîtres. Le jeu d'Érasme consiste alors à revivre avec son destinataire la querelle qui oppose Valla et Poggio : il met en œuvre des processus d'identification et de mimétisme que l'on analysera à partir de la notion d'*æmulatio*. Quand les querelles se feront plus sérieuses et graves, Érasme vieillissant, nous verrons encore l'*æmulatio* jouer un rôle central et éclairant dans les controverses humanistes, notamment par la figure de Jérôme. Mais avant d'entrer dans le détail, il est nécessaire de rappeler qu'Érasme n'attaque jamais, à notre connaissance, directement son destinataire, un aspect de la sociabilité épistolaire qu'il partage avec Cicéron, ce en quoi il s'oppose à Politien. L'art de mal dire d'Érasme passe toujours par un tiers qu'il s'agit d'influencer, d'exhorter, d'encourager, à l'encontre d'un adversaire qui occupe alors la position de tiers. Sinon, Érasme utilise l'imprimerie : là il répond directement à ses détracteurs (*Apologie contre Lefèvre, La réponse aux deux invectives de Lee, L'Éponge à laver les éclaboussures de Hutten*). Ainsi, comme Cicéron se sert de tous les médias à sa disposition, Érasme développe une stratégie épistolaire, donc manuscrite, d'apparence privée, complétée par une stratégie de publication d'imprimés, des lettres, des apologies ou des réponses, mais aussi des préfaces, des commentaires et des déclamations, et bien d'autres, car les controverses influencent de nombreuses œuvres d'auteur ou d'éditeur. Contrairement à Francesco Negro et Pierre Fabri, qui nous le verrons mentionnent la nature souvent indirecte du blâme, Érasme ne l'évoque guère, car elle semble pour lui aller de soi : si on relit la définition de la lettre invective du Brabançon, on voit qu'elle s'écrit sous les yeux d'un destinataire auquel on montre les défauts de l'adversaire, ce qui est imputable, en dernière analyse, à la nature du genre judiciaire, auquel ressortit la lettre invective. L'épistolier de l'invective est aussi un avocat écrivant un plaidoyer *contra* qui s'adresse avant tout à un juge ou à un groupe de jurés, et non directement à l'accusé, cadre judiciaire que Budé remet en question.

4.2.1 L'émulation pédagogique et joyeuse

Cicéron écrit dans la quatrième *Tusculane* :

Ce qu'on appelle esprit de rivalité (*æmulatio*) peut être pris de deux manières (*dupliciter*), en sorte que ce mot (*nomen*) se rapporte à la fois à l'honneur (*laude*) et au vice (*vitio*), car il y a une imitation vertueuse (*imitatio virtutis*) qui est une rivalité avec l'autre (*æmulatio*) : nous ne parlons pas de celle-ci, puisqu'elle est honorable, mais de celle qui s'afflige (*æmulatio aegritudo*) de voir posséder par un autre un bien qu'elle avait désiré⁴¹⁸.

Érasme reprend cette distinction dans le *De Conscribendis epistolis*, au sein de la partie consacrée à la lettre d'exhortation. Ainsi, pour Jean-Claude Margolin, « la rivalité amicale et intellectuelle d'Érasme et de More, traducteurs et commentateurs de Lucien, est un exemple de cette saine *æmulatio*, facteur de progrès⁴¹⁹ ». Érasme subsume ensuite l'émulation à la jalousie (*invidia*). Il y a donc l'ignoble et détestable émulation (*illa ignava et execrata*) et la noble émulation (*illa generosa*),

celle du genre honorable, que la nature, dans sa sagesse, a insufflé dans nos esprits, afin que par l'émulation entre les rivaux nous soyons incités à agir avec vigueur, comme piqués par un aiguillon, car c'est par cela que nous sommes convaincus que surpasser tous ceux que nous pouvons est une chose noble qui vaut d'être atteinte⁴²⁰.

Ainsi la rivalité est un ressort de la lettre d'encouragement : il s'agit selon Érasme de finement doser l'éloge et le blâme d'un rival pour aiguillonner l'autre, sans le décourager.

⁴¹⁸ « æmulatio autem dupliciter illa quidem dicitur, ut et in laude et in vitio nomen hoc sit ; nam et imitatio virtutis æmulatio dicitur — sed ea nihil hoc loco utimur ; est enim laudis —, et est æmulatio aegritudo, si eo quod concupierit alius potiatur, ipse careat », Cicéron, *Tusculanes*, 4, VIII. Nous modifions la traduction de Joseph-Victor Leclerc (Paris, 1826).

⁴¹⁹ *ASD*, I, 2, p. 328.

⁴²⁰ « Hic locus ab invidia sumitur, non illa ignava et execrata quæ quum ipsa nihil praeclari machinetur, alienis tamen virtutibus vritur, sed illa generosa, quam animis nostris inseuit natura prudens, vt æmulatione contra certantium, tanquam acerrimis quibusdam stimulis, incitaremur ad fortiter agendum ; quæ nobis persuasit gloriosum esse, et quantisuis periculis redimendum quam plurimos praecedere », *ASD*, I, 2, p. 328.

On imagine alors Érasme à Paris, avec ses deux étudiants anglais. Mais il y a plus. La rivalité positive est aussi un moteur de l'étude et de l'érudition. Il ne s'agit pas seulement de rivaliser avec ses contemporains, mais aussi avec les érudits du passé. Dans l'esprit d'Érasme, *æmulatio* est une autre façon de dire *translatio studii* :

Je ne veux pas te détourner d'une imitation raisonnable (*mediocri æmulandi*), pourvu que tu te contentes d'imiter (*æmularis*) en Cicéron ce qu'il a de meilleur, que tu t'efforces de rivaliser (*æmularis*) avec ton modèle plutôt qu'à le suivre (*sequaris*), que tu cherches à devenir son égal (*aequalis*) plutôt que son calque (*similis*), et sans contrarier ton génie naturel ; en un mot que tu n'essaies pas d'accorder ton discours à l'exemple de Cicéron plutôt qu'au sujet traité⁴²¹.

Dans ce passage du *Ciceronianus*, Érasme définit la bonne imitation comme la voie médiane de l'émulation (*mediocri æmulandi*), une imitation tempérée. *Æmulatio* est donc une notion qui rassemble en elle le concept d'imitation-crédation et celui de *translatio studii* : une rivalité créatrice avec les modèles du passé qui pousse à en savoir autant qu'eux, à parler comme eux, à écrire comme eux, avec l'ambition de les égaler, voire de les surpasser. À l'imitation servile s'oppose donc l'émulation, qui véhicule l'idée que la rencontre entre les deux esprits produit un supplément qui n'existe pas dans le cas d'une simple imitation : la notion sert d'appel à plus d'érudition, mais elle ouvre aussi la porte à la subjectivité, et surtout, à la violence potentielle qu'engendre toute rivalité. L'*æmulatio*, on l'a vu, a deux sens ; elle est moralement ambivalente et court toujours le risque de devenir jalousie, comme le rappelle cette lettre écrite en 1489 par le jeune Érasme à Corneille Gérard :

La discorde que la nature a mise entre les loups et les agneaux existe aussi entre toi et moi. Holà toi ! ou bien, si tu es sage, tu te réconcilieras sans délai avec mon cher Laurent, ou, alors, sache que la guerre t'est ouvertement déclarée. Tu demandes d'où vient subitement cette dispute ? Comme si tu avais oublié les vilaines paroles, les injures (*convicia*) majeures que tu as récemment prononcées contre lui alors que tu étais ici avec moi ! Je frémis à l'idée de les rappeler. Bouche impudente ! Le plus

⁴²¹ Érasme, *La philosophie chrétienne*, ouvr. cité, p. 322. Texte en latin : « A mediocri æmulandi studio te non reuoco, modo qua est optimus, hac æmuleris, modo æmuleris potius quam sequaris, modo studeas aequalis esse verius quam similis, modo ne pugnes aduersus genium tuum, modo ne sic affectes congruere Ciceroni tuam orationem, vt rei, de qua loqueris, non congruat », *ASD*, I, 2, p. 328.

éloquent des hommes, celui que l'on a nommé la fleur même de la déesse Persuasion, tu oses l'appeler un corbeau croassant, un sophiste, mais non un orateur (*oratorem*) ? S'il vivait encore, ah ! quels châtements il t'imposerait ! Tu apprendrais que tu as affaire à tout autre chose qu'à un homme édenté. Tu t'apercevrais que tu as provoqué une bête munie de cornes. Quels traits, quelles flèches d'invectives (*invectivarum sagittas*) il lancerait contre toi ! Il ne te traiterai pas plus doucement que le malheureux Pogge. [...]

Me voici qui viens venger l'injure faite à Laurent (*Laurentianae injuriae*) ; j'ai pris sur moi de défendre son enseignement, le meilleur qui soit, à mon sentiment. Je n'admettrai jamais qu'il soit impunément mis en pièce ou souillé par l'impudence, pour ne pas dire par la jalousie (*invidentia*). J'ai donc donné ordre à la présente lettre d'aller vers toi faire l'office des féciaux (*fecialum officio*). [...] Mais ne crois pas que je manquerai de renforts. Car je ne suis pas seul à être atteint par l'injure (*injuriam*) ; elle concerne tous les amis des bonnes lettres. En blessant le seul Laurent, tu as blessé tous les lettrés⁴²².

Cette lettre attire notre attention à plusieurs titres. Le terme *invectiva* y apparaît en référence à des « flèches d'invectives » (*invectivarum sagittas*) que lancerait Valla, s'il était encore en vie, contre Corneille Gérard. D'après Allen, Gérard serait plus âgé, aurait peut-être été le professeur d'Érasme, et Érasme s'appelle lui-même, peut-être par jeu, un *puer* dans la salutation (il a environ vingt ans). Il est probable que Gérard apparaisse donc aux yeux

⁴²² CDE, I, 29, p. 96. Texte latin : « Lupis et agnis quanta sortito obtigit, tecum mihi discordia est. Heus tu, si sapis, aut quamprimum cum Laurentio meo redibis in gratiam, aut bellum tibi palam indictum intellige. Rogas unde haec subita turba ? Quasi vero exciderit, quae tu nuper in illum quam foeda, quam capitalia dixeris convicia, cum hic apud nos ageres. Horresco referens. Os impudens ! Tum hominem omnium facundissimum, quem optimo jure Suadae medullam quis dixerit, audes corvum crocitantem appellare, et cavillatorem, non oratorem ? Qui si superesset, vah quas illi poenas dares ? Experireris tibi cum homine nequaquam edentulo rem esse. Sentires tibi prouocatam esse cornutam bestia. Quae tela, quas invectivarum sagittas in te vibraret ? Nihilo te mollius acciperet quam infelicem Pogium. [...]

En tibi me Laurentianae injuriae vindicem ; ego illius doctrinam, qua meo judicio nulla probatior, tuendam mihi sumpsi. Nunquam committam ut ea cuiuspiam impudentia, ne dicam invidentia, impune aut laceretur aut obliteretur. Has igitur literas fecialium officio functuras istuc ire iussi, quo tecum expostulent. [...] Neque vero mihi militum manum defuturam putes. Non enim ad vnum me, verum ad omnes bonarum atrium amicos ista pertinet iniuria. Omnes laesisti literatos, cum unum laederes Laurentium », Allen, I, 29, p. 119-120.

d'Érasme comme un maître à émuler, voire à dépasser, avec qui rivaliser et jouer. C'est donc une lettre de jeunesse, au premier volume de la correspondance, écrite plus ou moins en même temps que la première version du *De Conscribendis epistolis*. Nous verrons d'ailleurs que l'échange avec Gérard est programmatique : on peut y découvrir le système de l'émulation d'Érasme, auquel il restera fidèle toute sa vie. La lettre 29 qui nous intéresse ici s'inscrit en effet parmi une vingtaine de lettres échangées en 1489, après quoi l'on n'entendra plus parler de Corneille Gérard.

Que se passe-t-il dans cet échange ? Tout d'abord, la lettre 29 est une *epistola jocosa* (lettre humoristique), une invective plaisante, apparemment badine, qui se transforme dans un renversement final en *epistola petitoria* (lettre de demande) : il s'agit de demander le prêt d'un manuscrit. La connivence entre les épistoliers qu'exige la lettre faussement invective fait état d'une relation de complicité entre les deux hommes : en effet, d'après Allen, ils auraient travaillé ensemble à l'édition des *Paraphrases* d'Érasme, sur les *Elegantiae* de Valla. De plus, l'humaniste italien est le sujet de leurs lettres depuis la lettre 20 : nous voilà donc devant une « fausse » invective. Le *puer* Érasme joue à déclamer contre Corneille Gérard. Comme tous les faux, l'invective ludique a toutes les apparences du vrai. D'une part, l'injure est rappelée dès l'exorde, c'est « l'injure majeure » (*convicia capitalia*). Érasme la mentionne deux autres fois (*Laurentianae injuriae, ista pertinet injuria*). D'autre part, l'invective apparaît comme l'arme (*tela, sagittas*) de l'orateur : puisque Valla est digne du titre d'orateur (*oratorem*), et non de corbeau croassant ou de sophiste (*audes corvum crocitantem appellare, et cavillatorem*), s'il était vivant, il ferait ce que tout bon orateur ferait en cas d'injure : répondre par les armes de l'invective (*Quae tela, quas invectivarum sagittas in te vibraret ?*). L'invective est donc le signe et le fait de l'orateur. Enfin, Érasme joue avec les ressorts du grand style, véhémence ostentatoire qui participe du burlesque ludique de l'*epistola jocosa*. Il suffit de relire l'extrait qu'on vient de citer : exclamation, questions, accumulations, métaphore guerrière avec les prêtres-diplomates féciaux, et surtout, amplification. Voici l'*indignatio*, le crime généralisé, le noyau incandescent de l'invective : « Mais ne crois pas que je manquerai de renforts. Car je ne suis pas seul à être atteint par l'injure (*injuria*) ; elle concerne tous les amis des bonnes lettres. En blessant le seul Laurent,

tu as blessé tous les lettrés ». Cette amplification s'effectue de plus avec une élégante formule : *Omnes laesisti literatos, cum unum laederes Laurentium*. Comme le faisait Politien plus sérieusement, et l'empereur Julien, Érasme fait apparaître un groupe, ligué derrière lui et Valla, afin de menacer son destinataire d'isolement, à tout le moins de bataille rangée, tout en donnant à son injure une dimension publique. En somme, la lettre 29 affiche les principaux attributs de la lettre invective. Mais où est donc l'*æmulatio* ?

Il y a bien une rivalité amicale, de fait, entre Érasme et Corneille Gérard, mais il y en a surtout une entre Érasme et Laurent Valla. Si Érasme défend Valla, c'est parce qu'il se voit comme son émule, son imitateur et son continuateur. Par conséquent, Gérard se trouve identifié à Poggio, dont il cite un quatrain écrit contre Valla dans la lettre 24 : « Poggio s'emporta contre Laurent dans ce quatrain » (*In Laurentium inuehitur Poggius tali tetrasticho*). Les humanistes se livrent à une sorte de jeu de rôles : ils rejouent à quelques années de distance la querelle entre Valla et Poggio. Il y a donc une étrange symétrie faite de doubles et de rivalités parallèles. En effet, si Érasme met Corneille Gérard en position d'émuler Poggio, c'est pour mettre en valeur leur point commun : leur jalousie commune envers Valla : « Me voici qui viens venger l'injustice faite à Laurent (*Laurentianae injuriae*) ; j'ai pris sur moi de défendre son enseignement, le meilleur qui soit, à mon sentiment. Je n'admettrai jamais qu'il soit impunément mis en pièce ou souillé par l'impudence, pour ne pas dire par la jalousie (*invidentia*) ». S'opposent, comme on l'a vu dans le *De Conscribendis epistolis* et chez Cicéron, bonne et mauvaise émulation : rivalité amicale ou jalousie malveillante. Si, dans l'esprit d'Érasme, Gérard jalouse Laurent Valla, c'est parce qu'il émule Poggio, qui lui aussi jalousait Valla, mais cela montre aussi qu'Érasme, lui, émule Laurent Valla *de la bonne façon*. Quand les rivalités entre les épistoliers et leurs modèles apparaissent, c'est dans un but persuasif : « Il ne te traiterai pas plus doucement que le malheureux Pogge » (*Nihilo te mollius acciperet quam infelicem Pogium*). L'argument par comparaison vise à mettre Gérard dans la position du perdant, du barbare et de l'*indoctus*, ce que représente aux yeux d'Érasme le nom de Poggio. Au passage, Érasme prévient son destinataire qu'en la personne de Laurent Valla, il risque d'avoir à faire à une bête à cornes : « Tu t'apercevrais que tu as provoqué une bête munie de cornes »

(*sentires tibi prouocatam esse cornutam bestia*), c'est l'image du taureau fulminant, prêt à charger. Or, dans l'adage 82 « Tu défies une bête à cornes » (*cornutam bestiam petis*), Érasme rapporte ce lieu au *Pseudolus* de Plaute et aux *Odes* d'Horace (*Épodes*, 6, 12). Mais il apparaît aussi dans les *Satires* (I, 4, 34). Plus important, la même image est réutilisée par Lactance, mais, surtout, par Jérôme, dans sa première apologie contre Rufin, une lettre invective qu'Érasme connaît bien et qu'il a enseignée en Angleterre : « Il n'y a qu'une chose que je signale, et "je reviendrai à la charge pour renouveler encore et encore mon avertissement" [Virgile] ; c'est une bête bien encornée que tu attaques⁴²³ ! » (*Hoc unum denuntio, et repetens iterum iterumque monebo : cornutam bestiam petis*). Érasme reprend donc dans les *Adages* la formule de Jérôme mot à mot, il l'a donc probablement extraite de la première lettre invective contre Rufin. Le Brabançon n'hésite donc pas, dans un cadre ludique, à avoir recours aux armes communes de l'invective. La querelle amicale entre Érasme et Corneille Gérard se fait l'écho de querelles antérieures : celle entre Valla et Poggio évoque celle entre Jérôme et Rufin. Dans son commentaire sur l'utilisation de cet adage par Jérôme, Pierre Lardet se demande même si Jérôme « songe encore à la joute Démosthène/Eschine⁴²⁴ ». En ce cas, la querelle entre Jérôme et Rufin serait l'écho de celle entre Démosthène et Eschine. S'esquisse alors un jeu de rôles et de mémoire polémique, un jeu d'émulation en poupée gigogne : la querelle épistolaire ressuscite les précédentes et les réactualise.

Ce jeu transmet une vision polémique et partielle de l'histoire littéraire. La lettre 26, elle aussi adressée par Érasme à Corneille Gérard en 1489, vient confirmer cette affirmation. Dans cette lettre, le Brabançon défend l'art de mal dire de Laurent Valla, ce qui préfigure ses débats épistolaires avec Thomas More et Guillaume Budé, dans lesquels il fera l'apologie de l'art de mal dire hiéronymien, en reprenant d'ailleurs certains des arguments de la lettre 26. Il réaffirme tout d'abord en exorde son amitié pour Corneille Gérard, puis il écrit :

⁴²³ Jérôme, *Apologie contre Rufin*, édition préparée par Pierre Lardet, Paris, Cerf, 1983, p. 88-89.

⁴²⁴ Pierre Lardet, *L'Apologie de Jérôme contre Rufin : un commentaire*, Leyde, Brill, 1993, p. 146.

Ce que tu écris de notre Valla, je l'interprète ainsi : j'estime que tu l'as écrit non spontanément, mais de propos délibéré, soit pour exercer ton talent de styliste sur un thème paradoxal, soit pour me donner matière à écrire. [...] Tu m'entraînes à défendre Valla en passant en revue les injures indignes (*indignis conuiciis*) par lesquelles les mystes grossiers de la barbarie délirent (*debacchentur*) contre un homme de grande érudition. Conclusion que l'on peut facilement tirer du fait que tu n'as pas seulement lu et relu Valla, mais que tu avoues encore l'imiter (*imitatum*) : le nieras-tu, que l'élégance de ton style, de ta phrase, le proclame. Qui que ce soit, ami de l'ignorance comme le pourceau l'est de la fange, qui estime glorieux et splendide, – ignorant lui-même toutes les choses bonnes, – de poursuivre les hommes les plus savants de sa jalousie (*invidia*), de sa haine, de ses injures : qu'il s'entende dire en peu de mots, s'il y consent, à quel point il est stupide⁴²⁵.

Visiblement troublé par l'opinion qu'entretient Gérard à propos de Valla, Érasme oppose encore jalousie et imitation, c'est-à-dire bonne et mauvaise émulation. Il utilise ainsi la vertu prescriptive de l'éloge pour forcer son destinataire à respecter Valla, puisque ce dernier en est l'émule : « Conclusion que l'on peut facilement tirer du fait que tu n'as pas seulement lu et relu Valla, mais que tu avoues encore l'imiter (*imitatum*) : le nieras-tu, que l'élégance de ton style, de ta phrase, le proclame ». Ensuite, Érasme montre qu'il ne faut pas porter attention à ce que les autres pensent de Valla, car le jugement des hommes est toujours variable, et s'il y en a pour médire de Valla, c'est par jalousie ou par manque de goût. Puis il continue :

Quelqu'un rappellera ici, pour laisser de côté les ragots du vulgaire, l'image peinte de lui par Le Pogge, un homme qui ne manquait ni de goût ni de science. Le Pogge ne s'en prit à personne comme à Valla ; et Le Pogge était ainsi fait qu'il aimait mieux être tenu pour le plus savant que de se rendre plus savant. Je lui donnerais

⁴²⁵ CDE, I, 26, p. 89. Texte latin : « Siquidem quod de nostro io Valla scribis, sic interpreter vt existimem te non ex animo sed certo consilio scripsisse ; siue vt stili facultatem εν αδοζω υποθεσει [caractères grecs modernes, comment faire les accents ? comment écrire le grec ancien ?] exerceres, siue vt mihi scribendi materiam suppeditares [...] ita tu me ad Vallae defensionem proliceres, recensens quam indignis conuiciis stolidissimi barbariei mystae in virum literatissimum debacchentur. Quod quidem vel hoc argumento facile colligi potest, quod Vallam non lectitasse modo te, verumetiam imitatum fateris : idque tametsi tu neges, tamen elegantia stili tui phrasisque clamat. Quisquis igitur ille est qui vt ao sus coeno, ita imperitiae amicus gloriosum ac praeclarum existimat, si ipse rerum omnium bonarum inscius doctissimos quosque inuidia, odio conuiciisque prosequatur : quantopere desipiat, paucis, si volet, audiat », Allen, I, 26, p. 113.

volontiers, parmi les lettrés, une place telle qu'il ne soit pas tout à fait en dehors de la ligue des barbares (*consortio barbarorum*) ; avec cela, disert par nature plutôt que par science, avec plus de faconde (*loquentiae*) que d'éloquence (*eloquentiae*). Enfin, Le Pogge censure (*vituperat*) Laurent, mais avec une méchanceté, une hostilité manifeste (*sed palam vir improbus, palam inimicus*). Cicéron déplut ainsi à Salluste et à Asinius Pollion, Virgile et Tite-Live à Caligula, Jérôme à Rufin. Il faut ensuite rappeler en peu de mots les raisons pour lesquelles Laurent excita contre lui une telle jalousie (*invidiam*)⁴²⁶.

Érasme révèle ici sa vision de l'*æmulatio*, un horizon d'attente partial : d'un côté, Valla, Cicéron, Virgile, Tite-Live et Jérôme, de l'autre, Poggio, Salluste, Caligula et Rufin, il faut choisir son camp. Érasme et Corneille doivent se positionner par rapport à cette liste : si la place d'Érasme est claire, sa stratégie consiste à pousser Corneille à la même partialité. En effet, voici la seule faute commise par Valla : avoir corrigé les barbares. Mais, concède Érasme, il l'a peut-être fait avec trop de mordant :

certaines se réfugient dans un dernier retranchement, disant que Valla a bien fait de reprendre des hommes célèbres, mais qu'il l'a fait avec une causticité excessive. Moi, je ne vois pas ce qu'il a dit de trop caustique contre eux ; à moins peut-être qu'il ne faille appeler hommes remarquables ceux que je considère comme les chefs et les primats de la barbarie, Papias, Huguiton, Eberhard, le Catholicon, Jean de Garlande, Isidore et d'autres, indignes d'être cités ; à moins que toute critique ne se ramène pour eux à la causticité. J'accorde tout de même qu'il a été plus mordant qu'il n'aurait dû : le vrai, pour avoir été dit caustiquement, est-il devenu faux ? Cette causticité nous est-elle odieuse au point que, par horreur pour elle, nous repoussions beaucoup de choses, bonnes à savoir, nécessaires à savoir ? Au point de penser qu'on ne doit rien pardonner à celui qui fut utile de tant de manières ? On pardonne à l'amphitryon si, parmi beaucoup de mets somptueux, il s'en glisse un, brûlé ou mal assaisonné. Quand l'ennemi menace de tout près les remparts, et que tout un peuple épuisé par une cruelle calamité désespère de son salut, si quelqu'un, contre toute attente, s'offrait à repousser l'ennemi au péril de ses jours, à libérer sa patrie,

⁴²⁶ CDE, I, 26, p. 90. Texte latin : « Hic dicet quispiam, vt negligamus vulgi rumusculos, qualem hunc depinxit Pogius, vir nec inelegans nec indoctus ? Pogio fuit inuisus, sed vni ; et Pogius hoc erat animo vt doctissimus haberi mallet quam reddi doctior. Quem ego sic inter eruditos poni feram vt non sit omnino a consortio barbarorum alienus ; siquidem magis ille natura facundus quam eruditione, et plus habet loquentiae quam eloquentiae. Postremo vituperat Laurentium Pogius, sed palam vir improbus, palam inimicus. Sic Cicero displicuit Salustio et Asinio, sic Vergilius ac Liuius Caligulae, sic Hieronymus Ruffino. Porro quibus rebus Laurentius tantam sibi conflarit inuidiam, in promptu est docere », *Allen*, I, 26, p. 114.

quelle gloire, quelle reconnaissance tous ne lui offriraient-ils pas à l'envi ? Nous deviendrait-il odieux pour être quelque peu porté sur la boisson ? Quelque léger défaut effacerait-il le souvenir d'un si grand bienfait ? Qui a l'esprit si mesquin, le cœur si rétréci par la jalousie, qu'il ne loue magnifiquement Valla et ne l'aime grandement ? Lui qui, par tant d'application, d'étude, de fatigues, réfuta les sottises des barbares, sauva de l'anéantissement les lettres presque enterrées, restitua l'Italie dans l'antique splendeur de l'éloquence et rendit enfin ce service aux érudits de les obliger désormais à réfléchir davantage avant de parler⁴²⁷.

Il faut citer le passage dans son intégralité pour voir s'opposer, encore, bonne et mauvaise émulation, humanistes et barbares du passé, l'ennemi et le peuple, le héros Valla et l'armée des barbares. Érasme justifie l'art de mal dire de son modèle en faisant de la polémique entre humanistes un système régulateur permettant d'assurer la profondeur intellectuelle et la qualité linguistique de leurs œuvres. Lire l'intégralité de ce passage permet aussi de voir Érasme amplifier sa cause et emporter son lecteur, un bel exemple de *ubi incanduerimus orationis progressu*, qui commence avec la concession « J'accorde tout de même qu'il a été plus mordant qu'il n'aurait dû », et se termine par un éloge hyperbolique de son modèle, comparé à un héros épique combattant devant les remparts de la cité. La lettre 26 permet

⁴²⁷ CDE, I, 26, p. 91. Texte latin : « His rationibus constricti quidam ad illud velut extremum praesidium confugiunt : vt iuste reprehenderit, inquit, praeclaros viros, tamen aequo mordacius id fecit. Ego sane quid in hos mordacius dixerit non video, nisi forte eos viros praeclaros appellandos puta bunt, quos ego barbariei duces vel praecipuos iudico, Papiam, Hugui tionem, Ebrardum, Catholicon, Ioannem Garlandum, Isidorum, caeterosque indignos etiam qui nominentur : aut certe nisi idipsum mordacius dixisse vocant, quod reprehendisse. Verum esto, mordacior aequo fuerit : num ideo falsum dixit, quia verum mordacius dixit ? Vsqueadeo nobis odio est ista mordacitas, vt eius odio tam multa scitu digna necessariaque detestemur ? Adeo nihil igno scendum putamus ei qui tot modis profuit ? Venia datur conuiuatori , si inter multa lauta cibus aliquis intercurrerit nonnihil adustus aut parum feliciter conditus. Si vicinius imminente moenibus hoste totoque populo dira calamitate ac desperatione salutis enecto praeter spem offerat se quispiam, qui sui capitis periculo depellat hostem, patriam restituat libertati, quid non illi gloriae, quid non beneuo — lentiae certatim deferetur ab omnibus ? An hunc nobis inuisum reddet, si paulo sit bibacior ? tantique beneficii memoriam quamuis leue vitium abolebit ? Et quis tam exigui animi est cuius pectus tantis inuidiae angustiis concluditur, vt Vallam non et magnifice laudet et amet quam maxime ; qui tanta industria, tanto studio, tantis sudoribus barbarorum ineptias refellit, literas pene sepultas ab interitu vindicauit, prisco eloquentiae splendori reddidit Italiam, doctis etiam id praestitit, vt posthac circumspectius loqui cogantur ? », Allen, I, 26, p. 114-115.

donc de comprendre que « l'invraisemblable partialité d'Érasme⁴²⁸ », qui étonne tant André Godin, s'explique par cette *æmulatio* affective que pratique le Brabançon, dont nous avons perçu des traces dans les lettres 26 et 29, et que nous verrons réapparaître dans de nombreuses lettres, plus sérieuses, où apparaît aussi le vocable *invectiva*. Quand Érasme se choisit un maître, il ne prétend donc pas à l'objectivité et l'émule entièrement : l'ennemi de mon modèle est mon ennemi. En vertu de ce principe, la mésentente entre les deux modèles que sont Gérard et Valla pose des problèmes à Érasme et doit se résoudre : pour lui, deux amis des lettres ne peuvent pas ne pas s'apprécier. C'est le rôle de la lettre 29 que de résoudre ce problème : l'invective joyeuse est la solution, car elle permet à Érasme d'attaquer son destinataire sur un mode ambivalent. Voici la conclusion de la lettre 29 :

Bien, ris tant que tu voudras, mais ne t'imagines pas que tout cela ne soit de ma part que plaisanterie ; car je ne veux pas que tu traites comme telle l'envoi des manuscrits. Laurent ensuite, que le barbare est seul à haïr, ne crois pas qu'il soit élégant de ta part de le harceler du dard de ta langue, alors que les lettres n'ont pas d'initié plus dévot que toi. Porte-toi bien⁴²⁹.

On ne peut guère être plus ambivalent. La demande de manuscrit est sérieuse, mais l'invective l'est-elle finalement aussi ? Il semble bien que oui, mais adoucie par le ton ludique du *puer* Érasme. Demeure l'opposition fondamentale entre la ligue des barbares et les humanistes (*nemo nisi barbarus odit*), qui se décline en tant d'oppositions réciproques dans l'histoire littéraire telle que la conçoit Érasme, jalonnée par de grandes querelles qui ont

⁴²⁸ Comme l'écrit André Godin, « en définitive, c'est le "cas" Rufin qui permet de vérifier le plus sûrement ce procès d'identification dont nous venons de donner des échantillons. Car il y a bel et bien une dernière énigme dans notre *Hieronymi Vita*. Je veux parler de l'invraisemblable partialité d'Érasme à l'égard de Rufin », dans Érasme, *Vie de Saint-Jérôme*, ouvr. cité, p. 49.

⁴²⁹ *CDE*, I, 29, p. 7. Texte latin : « Age, ride quantum libet, caue vero omnia me iocatum putes ; nam de mittendis codicibus ludum putari nolim. Praeterea Laurentium, quem nemo nisi barbarus odit, ne tibi decorum existimes linguae spiculo lacerare, cum sis ipse literarum mystes religiosissimus. Bene vale », *Allen*, I, 26, p. 120.

toutes, en quelque sorte, un gagnant et un perdant, un *vir bonus* et un calomniateur. Mais entre les lettres 26 et 29, Érasme écrit :

Le genre de discours, cher Corneille, qui repose sur la polémique et la passion (*in conflictu contentioneque versatur*) apporte beaucoup de profit et quelque agrément. Mais, à vrai dire, le discours qu'on nomme familier (*familiare*) me plaît bien davantage ; il est modéré et paisible, l'autre est un peu trop agité (*turbulentius*) ; celui-ci est sûr et amical, celui-là penche souvent vers la malveillance⁴³⁰ (*invidiae saepe proximum*).

La grande opposition entre *sermo* et *contentio*, que l'on a remarquée dans la correspondance de Cicéron et dans le *De Conscribendis epistolis*, revient ici sous la plume d'Érasme, peut-être inquiet de la véhémence de sa précédente lettre. Nous avons vu que le grand style, dans un cadre épistolaire, est susceptible d'être déplacé, inadapté, voire ridicule ; mais dans ce passage, la *contentio* épistolaire acquiert un autre défaut : elle penche vers la jalousie malveillante, la mauvaise émulation. Comment donc défendre Valla sans malveillance ? Poser cette question revient à se demander comment mettre tout le monde d'accord sur les qualités de Valla et la bassesse de Poggio : c'est encore l'ambivalence du comico-sérieux de la lettre 29 qui sert de solution à Érasme. La lettre invective et humoristique, d'une part, joue sur le burlesque du grand style quand il apparaît de manière inadaptée dans une brève lettre. D'autre part, par l'humour et la connivence, la lettre comico-sérieuse pastiche la violence verbale, l'adoucit et l'exprime tout de même. Ainsi, Érasme fait de l'invective un moteur de la sociabilité épistolaire.

Du reste, cette lettre malicieuse qui respire la jeunesse n'est pas la seule à présenter l'invective amicale comme le ressort essentiel de la familiarité. En effet, dans la lettre 70, adressée à son élève Christian Northoff en 1498, Érasme évoque encore les féciaux pour

⁴³⁰ CDE, I, 27, p. 92. Texte latin : « Quanquam, mi Corneli, id orationis genus quod in conflictu contentioneque versatur, fructum habeat quamplurimum, voluptatis quoque nonnihil, tamen vt verum fatear, illud quod familiare appellat, multo me delectat vehementius ; hoc enim lene atque tranquillum, illud paulo turbulentius, hoc securum atque amicum, illud invidiae saepe proximum », Allen, I, 26, p. 116.

menacer d'invectives son destinataire, afin que ce dernier lui rende son frère, lui aussi élève du Brabançon, à savoir Heinrich Northoff :

J'ai déjà une provision de dards acérés (*limata spicula*), de traits prêts à partir (*tela instructa*) ; une invective (*invectiva*) te sera lancée, plus mordante que du vinaigre. Convaincs-toi donc qu'une seule chose te reste à faire, qui est de choisir une poutre pour te pendre. Holà ! est-ce ou non à toi que j'ordonne de renvoyer ici, et sans tarder, Henri, qui est à moi autant qu'à toi, sans le retenir plus longtemps par les vanités de Mercure. Et ne t'attends pas à voir arriver les féciaux conduits par leur chef. J'ai parlé. D'ailleurs, bien que tu mérites parfaitement d'être envoyé là où la pierre use la pierre, où les misérables broient l'orge, où les bœufs morts poursuivent les hommes vivants, je désire cependant te laisser sain et sauf, si tu viens à résipiscence. Si tu persistes dans ton silence, sais-tu de quelles épithètes je te gratifierai ? Je t'appellerai vaurien, coquin, pilier de cabaret, scélérat, sacrilège, monstre, fantôme, excrément, fumier, peste, fléau, ignominie, sycophante, dissipateur, gardien de prison, prison tout court, cible du fouet, chéri des verges et tout ce que je pourrai inventer de plus infamant encore : voilà, dis-je, les noms dont je te flétrirai. Si irrité que tu sois, tu seras obligé de me répondre⁴³¹.

Remarquons les armes communes au début du passage, la *copia verborum* de l'insulte à la fin, et la manipulation que tente Érasme, en blâmant un frère et en louant l'autre : un bel exemple d'émulation pédagogique telle qu'Érasme la décrit dans la partie du *De Conscribendis epistolis* consacrée à lettre d'encouragement. Il est clair ici que l'invective et l'injure, signes de la connivence entre l'épistolier et son destinataire, sont pour Érasme un moteur de la familiarité et de la sociabilité épistolaire, puisqu'il s'agit de forcer l'autre à

⁴³¹ CDE, I, 70, p. 168. Texte latin : « Iam apud me sunt limata spicula, tela instructa ; invectiva istuc mittetur omni aceto acrior. Tum tibi nihil reliquum putato nisi ut aliquam suspendio trabem eligas. Heus, tibi dico an non ? ut huc Henricum, non minus meum quam tuum, quam primum absolvas, neu tuis nugis Mercurialibus diutius rememoris ; id nisi facis, bellum tibi iam nunc denuncio. Nihil est quod feciales aut patrem patratum expectes. Dixi. Caeterum quanquam omnino dignus es illo mitti, ubi lapis lapidem terit, ubi nequam homines polentam pinsint, ubi viuos homines mortui incursant boues, tamen saluum te esse cupio, si resipiscas. Quod si perstiteris in tuo silentio, scin' quibus ego te vocabulis exornatum reddam ? Nebulonem appellabo, carnificem, furciferum, ganeonem, scelus, sacrilegum, monstrum, somnium, stercus, sterquilinum, pestem, perniciem, dedecus, sycophantam, nepotem, custodem carceris, imo carcerem ipsum, gymnasium flagri, delitias virgarum, et si quid his contumeliosius excogitare potero ; his, inquam, appellationibus te denobilitabo. Cogaris rescribere vel iratus », Allen, I, 70, p. 196.

répondre. Dans le même ordre d'idées, la lettre qui porte le numéro 101, adressée à l'ami d'Érasme, Jacob Batt, en 1499, comporte aussi une invective familière et joyeuse, opposée à l'épithaphe. En effet, Érasme ayant appris que Batt était malade craignait pour la vie de son ami. Voici le début de la missive :

Ainsi donc tu as ressuscité pour m'assassiner d'une lettre injurieuse ? On annonçait déjà que tu étais cloué sur ton lit, que tu attendais le couteau de l'empirique prêt à tailler. Plongé dans le deuil et la désolation, je préparais une épithaphe. Et tu reparais subitement, s'il plaît au Ciel, et tu me provoques à t'injurier. J'aime cependant mieux, mon cher Batt, te faire la guerre avec les injures les plus acérées que de tenir le rôle de l'ami le plus pieux en écrivant une épithaphe. Eh bien, mettons-nous donc en garde, puisque tu as pris l'initiative de me provoquer. Ô l'infâme audace ! Tu oses, petit bonhomme, harceler de tes insultes d'un sou un homme si superbement argenté ? Si tu as méprisé mes richesses, ne crains-tu pas du moins la plume d'Érasme ? Tu sais quelles machines les poètes ont l'habitude d'utiliser dans la guerre ; si dans ma colère je les brandis contre toi, c'en est fait de ta personne ; c'est en vain que tu t'es entouré de tes fossés, de tes redoutes, de tes remparts, si bien garnis qu'ils soient. Mais jusqu'à présent les troupes légères n'ont donné qu'un prélude. Si tu ne demandes pas spontanément la paix, je me décide à mener contre toi une bataille rangée⁴³².

Dans cette lettre, la *contumeliosa epistola* de Jacob Batt et la réponse d'Érasme s'oppose à l'épithaphe. L'injure et l'invective sont encore le signe de l'amitié, de la familiarité et de la connivence. Mieux : elles sont le signe de la vie, puisqu'il est préférable d'écrire des invectives à un ami que son épithaphe. Ainsi, la joute verbale amicale apparaît chez le Prince

⁴³² CDE, I, 101, p. 208-209. Texte latin : « Itane tu revixisti ut me contumeliosa epistola occideres ? Iam nunciatus eras lecto affixus esse, iam empirici secturi ferrum expectare. Nos luctuosi as tristes epitaphium meditabamur. Et tu, si diis placet, subito exortus ad invectivam me provocas. Quanquam longe malim, mi Batte, vel acerrimis invectivis bellum tecum gerere, quam epitaphii scribendi officio pium etiam amicum agere. Agedum, accingamur igitur, quando tu prior ad arma prouocas. O perditam audaciam ! Audes virum tam magnifice nummatum tressis homuncio contumeliis lacerare ? Quod si opes meas contempsisti, num vel calamum Erasmi metuebas ? Scis quibus machinis soleant bellare poetae, quas si iratus in te torsero, actum de te fuerit ; frustra te fossae istae, isti aggeres, ista moenia quantumvis munita cinxerint. Sed hactenus praeluserunt velites. Tu nisi pacem vltro petes, iusta tecum acie decernam », Allen, I, 101, p. 236.

des humanistes comme un des moteurs de l'amitié entre lettrés (ou lettrés en devenir), voire sa consécration, car elle implique une grande complicité.

Ces trois lettres font par conséquent de l'invective une pratique joyeuse, comico-sérieuse, qui permet d'adoucir la violence verbale et de la dévier vers une plus grande complicité, tout en l'exprimant de manière ambivalente. Au contraire, la lettre 58, elle aussi une lettre de jeunesse, adressée à son ex-élève Thomas Grey en 1497, est une véritable lettre invective, sérieuse, où Érasme, blessé, détruit en mots l'homme qui l'a séparé de son élève, le gardien écossais de Grey. La lettre 58 a d'ailleurs inspiré le modèle de lettre de reproche (*epistola de exprobatone*) du *De Conscribendis epistolis*⁴³³. Or la lettre de reproche, elle aussi classée dans le genre judiciaire et placée juste avant la lettre invective, lui ressemble beaucoup. Sérieuses ou plaisantes, ces lettres sont donc adressées à des amis (ou à des élèves, de qui Érasme était souvent très proche), et elles sont aussi pour le jeune Érasme, rétroactivement, un terrain d'entraînement pour de plus importantes controverses religieuses à venir, où il verra son orthodoxie mise en cause. En effet, à partir des années 1510, tandis que la lettre humoristique invective se fait plus rare, les apparitions du terme *invectiva* désignent de plus en plus les attaques que subit Érasme, et non les invectives dont il menace ses amis : celle de Batista Casali (lettres 1479 et 1482), de Diego Lopez Zuñiga (lettre 1271), d'Ulrich von Hutten (lettres 1429 et 1477), de Guillaume Budé (*atroces invectivas in nos scripserit*, lettre 1104) et surtout les attaques d'Edward Lee (lettres 843, 1061, 1074, 1085, 1095, 1100). Certaines des lettres qu'Érasme a reçues contiennent aussi *invectiva* : Guillaume Budé écrit dans la lettre 810 que les invectives disparaissent d'elles-mêmes si l'on n'y fait pas obstacle, c'est-à-dire si l'on ne répond pas. Cette tendance à l'apaisement reviendra dans deux autres lettres, dans lesquelles Érasme dissuade ses amis d'écrire des invectives

⁴³³ Voir l'édition Margolin, p. 532 : « Cette longue lettre d'invectives dont le pittoresque et l'utilisation abondante des figures de rhétorique constituent un modèle du genre, est à rapprocher de plusieurs lettres, effectivement écrites par Érasme pendant son séjour à Paris (cf. Ep. 58, à Thomas Grey, et Ep. 61, à Christian Northoff de la part de son frère Henri – lettre écrite par Érasme –, toutes deux datant vraisemblablement de l'été 1497) ».

(lettres 697 et 991). Le terme *invektiva* apparaît aussi sous la plume de Thomas More, de l'humaniste Juan Luis Vives et de Juan de Vergara, en référence à diverses polémiques. Parmi toutes ces lettres, nous retiendrons celles qui évoquent l'histoire de l'invective et l'émulation : les lettres 1087 et 1367, respectivement de Thomas More et Cuthbert Tunstall, avant d'en revenir à Érasme, avec les lettres 337 et 843, et de conclure avec la lettre 810 de Guillaume Budé.

4.2.2 *Æmulatus Aeschine odium* : l'émulation polémique

En 1520, Thomas More réagit à la publication de l'*Antimorus* de Germain de Brie en écrivant à Érasme, qui joue le rôle d'intermédiaire entre les deux hommes et tente de les réconcilier. Érasme est donc en position de tiers. Parmi les arguments de l'humaniste anglais, dans cette longue invective, figure une référence à la querelle entre Démosthène et Eschine :

Il se décompose [Germain de Brie ou Brixius] à tel point en entendant louer un autre qu'il aurait presque péri s'il n'avait déversé une partie de sa rage sur Beatus Rhenanus. Ainsi il copiait la haine d'Eschine (*æmulatus Aeschinis odium*), dont il n'est pas moins éloigné sur le chapitre de l'érudition que je ne le suis de Démosthène : Eschine éprouva tant de jalousie (*invidit*) pour la gloire de Démosthène qu'il accusa publiquement Ctésiphon pour l'avoir loué et qu'il manœuvra pour le faire exiler : sentence qui bientôt lui retomba sur le nez, et à juste titre. De même (*ita*), parce que Rhenanus – s'adressant en grand savant à un grand savant, en excellent homme à un homme excellent – a recommandé chaleureusement mes *Épigrammes* à Willibald, c'est merveille de voir comme Brixius perd la tête, avec quelle fureur — mais quelle impuissance — il brandit contre Rhenanus la pointe émoussée d'un glaive de plomb (*plumbei gladii*)⁴³⁴.

⁴³⁴ CDE, IV, 1087, p. 255. Nous modifions la traduction. Texte latin : « Quorum aliquos hic quoque commemorarem, nisi quod et frustra commemorarem conscio, et non est animus viros cum honestos tum etiam honorabiles objicere invidissimi viri latratibus ; qui aliena laude sic intabescit, ut plane pereundum homini fuerit, nisi aliquid rabiei suae deblaterasset in Beatum Rhenanum, æmulatus Aeschinis odium : a cuius eruditione non minus abest quam ego absum a Demosthenis, cuius gloriae ita invidit Aeschines ut Ctesiphontem quoque, quia laudaverat, accusaret publice, et ei machinaretur exilium, quod merito mox in ipsum recidit. Ita quoniam Epigrammata mea Rhenanus Bilibaldo, doctissimus doctissimo atque optimus optimo, laudatione sua

Germain de Brie, selon More, en s'attaquant aussi à Beatus Rhenanus, émule la haine et la jalousie d'Eschine, qui s'était aussi attaqué à Ctésiphon en plus de Démosthène. Le parallèle commence avec « æmulatus Aeschinis odium », puis il est signalé par le point au milieu du paragraphe, suivi du « Ita ». En ce sens, si Germain de Brie émule la haine et la jalousie d'Eschine, Thomas More, lui, émule par conséquent la noblesse de Démosthène, et Rhenanus joue le rôle de Ctésiphon. Cette tactique, que nous avons identifiée dans les lettres de jeunesse d'Érasme, se tient à mi-chemin entre le lieu commun, « comme on hait Vatinitius » (*Odium Vatinitium*, *LAE*, 1194), l'argument et la figure de rhétorique (le « parallèle » d'Aphthonios, ou l'amplification par comparaison de Quintilien et Érasme). Elle permet à l'épistolier d'amplifier les vices de l'adversaire, et donc de se construire un *ethos* vertueux. L'émulation d'une querelle appartenant au passé à l'occasion d'une querelle du temps présent apparaît donc comme une stratégie assez fréquente. C'est un argument majeur de l'*inventio* de l'invective, un lieu commun à Érasme, More et Cuthbert Tunstall. En effet, en 1523, l'évêque anglais Cuthbert Tunstall écrit à Érasme :

Parmi ceux qui vécurent jusqu'ici, il n'est aucun érudit des Saintes Écritures qui ait vu une hérésie révolutionnaire née à son époque sans qu'il l'ait combattue. À quel titre, je le demande, ton Jérôme (*tuus Hieronymus*) est-il tenu pour plus célèbre, si ce n'est à celui d'avoir réfuté, sur le ton le plus tranchant, les hérésies de son temps ? Avoir reconstitué les Livres sacrés de Moïse et des Prophètes selon la vérité de la langue hébraïque, avoir transpiré en rédigeant, au prix des plus grands efforts, de multiples commentaires, sont des faits qui ne l'ont pas rendu plus célèbre que d'avoir, dans l'arène, donné de sa propre personne (*in harenam sese dedit*) contre Helvidius, Jovinien, les Lucifériens, Vigilance, les Pélagiens. Où l'érudition d'Origène brille-t-elle plus grande que contre Celse ? Où celle de Basile brille-t-elle davantage que contre Eunomius ? Comme il est grand, le renom que Cyprien a récolté en s'acharnant, avec une âpreté accrue (*acrius invectus est*), contre Demetrianus, Novatien et Novat ! Comme il est grand, celui qui fut le lot d'Hilaire attaquant (*impugnanti*) Constance ! Quant aux ouvrages qu'Augustin a écrits contre Pélage, contre Julien, contre les Ariens, contre les Manichéens, contre Gaudence, contre Petilianus, contre Faustus, contre Fulgence, ils expriment si fort la sainte ardeur de cet homme que je ne sais ce qui jaillit de plus brillant de n'importe lequel de ses autres écrits : est-ce son amour brûlant pour l'Église ou sa grande

commendavit, mirum quam insanit Brixius, quam virulento animo, quam infirmis viribus ebetem plumbei gladii cuspidem stringit in Rhenanum », *Allen*, IV, 1087, p. 225.

connaissance des Saintes Écritures ? D'ailleurs n'y a-t-il jamais eu, dans l'Église, un homme tant soit peu érudit qui ait gardé le silence après l'apparition d'une nouvelle hérésie ? Triompher des hérétiques (*haereses expugnare*), voilà précisément l'authentique prestation militaire chrétienne (*vera militia Christiana est*). [...]

Mais ce qui doit te pousser même au plus haut point, c'est que les luthériens s'apprêtent à te dérober la renommée que tu t'es acquise par les travaux, combien nombreux, que tu as entrepris dans l'intérêt de l'Église, en te comptant au nombre faussé de leurs adhérents. Il y a plus. Ce sont des rivaux (*æmuli*) – s'il en est – qui corrodent ta réputation en t'inscrivant dans ce parti-là lorsqu'ils ne peuvent pas te nuire davantage sous un autre prétexte⁴³⁵.

La lettre de l'évêque catholique anglais Cuthbert Tunstall, dans la typologie érasmiennne, est une lettre persuasive (*epistola suasoria*) : il s'agit de convaincre Érasme de s'en prendre à Luther. Pour ce faire, Tunstall a recours, d'une part, aux modèles de la littérature patristique, et d'emblée, à Jérôme, le Jérôme d'Érasme (*tuus Hieronymus*). En effet, nous sommes en 1523, Érasme a publié son édition des œuvres de Jérôme en 1516. Tous les humanistes

⁴³⁵ CDE, V, 1367, p. 370-371. Texte latin : « Nemo unquam in sacris eruditus literis, eorum qui hactenus fuerunt, sua aetate perniciosam ortam haeresim vidit quam non impugnauit. Quo, quaeso, nomine tuus Hieronymus celebrior habetur quam quod haereses sui temporis acerrime confutauit ? Non illum sacri Moseos et Prophetarum libri ad Hebraicam veritatem restituti, non multiplices commentarii magnis desudati laboribus clariorem reddiderunt quam quod aduersus Heluidium, Jovinianum, Luciferianos, Vigilantium, Pelagianos in harenam sese dedit. Ubi maior Origenis elucet eruditio quam contra Celsum ? ubi maior Basilii quam contra Eunomium ? Cyprianus dum contra Demetrianum, Novatianum et Novatum acius inuictus est, quantam laudem rettulit ! Quanta Hilario contigit Constantium impugnanti ! Quae vero Augustinus contra Pelagium, contra Julianum, contra Arrianos, contra Manichaeos, contra Gaudentium, contra Petilianum, contra Faustum, contra Fulgentium scripsit, tantopere illius viri sanctum ardorem exprimunt, ut nesciam an eius vel flagrans in Dei Ecclesiam charitas, vel magna in sacris literis eruditio, ex ullis aliis scriptis sit dilucidior. Porro, quis unquam in Ecclesia paulo eruditior post ortam novam haeresim reticuit ? Ea demum vera militia Christiana est, haereses expugnare. [...]

Te vero vel maxime monere debet, quod quam multis lucubrationibus in Ecclesiae vtilitatem sumptis gloriani parasti, praeripere tibi Lutheriani parant, dum in suorum numero falso te recensent. Addo quod æmuli, si qui sunt, qui tuam corrodunt famam, quando non alio magis nomine tibi nocero possunt, in illam factionem te asscribunt », *Allen*, V, 1367, p. 291.

connaissent l'amour que voue Érasme à Jérôme. En 1522, une année plus tôt, le pape Adrien VI lui-même, compatriote d'Érasme, lui demande d'intervenir en faveur de l'Église catholique, et se sert lui aussi du Jérôme d'Érasme (*tui Hieronimi*⁴³⁶). L'objectif de l'argument est par conséquent de piéger Érasme dans l'émulation affective de ces modèles patristiques, de ces orateurs chrétiens — qui donc écrivent des invectives, comme tout bon orateur : il faut imiter leur polémique avec les hérétiques en attaquant Luther. En réalité, l'évêque sert à Érasme un plat qu'il a déjà mangé : « Où l'érudition d'Origène brille-t-elle plus grande que contre Celse ? Où celle de Basile brille-t-elle davantage que contre Eunomius ? » : ces questions font en effet écho à la lettre préface au troisième tome de l'édition érasmiennne de Jérôme de 1516. Nous avons déjà cité cette lettre : c'est l'éperon de la douleur et le contexte polémique qui permettent à l'orateur de faire montre de son talent et de son érudition, qui donne ce supplément d'éloquence caractéristique de l'invective. Pour Érasme, c'est donc du déjà-vu. Un second argument apparaît à la fin de notre passage, celui de la rivalité (*æmuli*), encore, à laquelle l'évêque anglais a recours pour persuader. Les luthériens sabotent l'évangélisme d'Érasme en s'appropriant ce qui leur plaît chez lui, notamment son esprit critique et satirique (« morosopique », pourrait-on dire). Tunstall va en effet jusqu'à appeler les luthériens des « morosophes stoïques », en essayant de plaire à Érasme par cette référence à Lucien. En définitive, Tunstall affirme que les luthériens sont trop similaires à Érasme, il doit donc montrer qu'il se distancie d'eux. Mais Érasme ne sera pas convaincu par cette lettre. Il refusera, dans la lettre 1369, d'engager le combat contre Luther de la façon dont le propose Tunstall, qui constate :

Or, ce n'est pas l'une ou l'autre nouveauté pernicieuse qui est introduite, mais, renforçant la gigantesque foule des hérétiques wycliffiens [de John Wycliff, précurseur anglais de la Réforme, XIV^e siècle], voilà qu'apparaissent des armes nouvelles (*nova arma*), j'entends par là clameurs (*convicia*), injures (*contumelia*), infamies (*probra*), langues imprégnées de venin au point qu'on peut voir réellement le venin d'aspic sourdre en bulle sous leurs lèvres [*Psaume* 140]. Avec ces armes

⁴³⁶ Voir *Allen*, V, 1324, p. 147.

(*his telis*), ils se disposent à prendre d'assaut l'Église, qu'ils ne peuvent prendre d'autres manières⁴³⁷.

Ces armes ne sont pas nouvelles, elles sont au contraire vieilles comme le monde, si l'on peut dire. La nouveauté que remarque Tunstall réside dans la situation médiatique : l'usage de l'imprimerie et de la langue vernaculaire, l'impression d'innombrables sermons et discours, assez brefs, et donc dans un format peu coûteux (les *Flugschriften*), comme le montre Andrew Pettegree, est la véritable nouveauté : « les conséquences de ce nouveau marché des brochures de la Réforme sur l'imprimerie allemande sont sérieuses. On peut identifier au moins trente-quatre lieux où les controverses de la Réforme sont responsables de la première installation d'un atelier d'imprimerie, ou de la restauration d'une tradition de l'imprimé qui couvait sous la braise depuis le XV^e siècle⁴³⁸ ». Quoi qu'il en soit, l'évêque Cuthbert Tunstall invite Érasme à prendre *les mêmes armes*, en définitive, que les réformés, même si, en apparence, il associe l'art de mal dire au seul ennemi. Par conséquent, dans une autre typologie épistolaire qui a influencé les humanistes, celle du Ps.-Libanios, la lettre de l'évêque serait paroxyntique (*paroxuntiké*) : « la lettre paroxyntique dans laquelle nous excitons quelqu'un et le poussons à la querelle contre quelqu'un d'autre⁴³⁹ ». Le modèle que propose le Grec peut alors servir de résumé, schématique, à la lettre de l'Anglais :

Si pour ma part, je suis très fâché de me trouver loin de ce mauvais génie de Dioclès, dans la mesure où il fait preuve en tout lieu de la terre de sa méchanceté à ton égard, bien davantage devrais-tu, toi, te venger de son agressivité à ton encontre. Car il est

⁴³⁷ CDE, V, 1367, p. 371. Texte latin : « Neque enim una aut altera perniciosa novitas ingeritur, sed ad ingentem Vuicleficarum haeresum cateruam nova accedunt arma, nempe convicia, contumeliae, probra, linguae venenotinetiae, ut plane videri possit venenum aspidum sub eorum labiis ebullire. His telis Ecclesiam, quam alia ratione non possunt, expugnare parant », Allen, V, 1367, p. 292.

⁴³⁸ Andrew Pettegree, *The Book in the Renaissance*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2010, p. 105. Nous traduisons.

⁴³⁹ Pseudo-Démétrios de Phalère, Pseudo-Libanios, *Lettres pour toutes circonstances*, ouvr. cité, p. 27.

beau de plonger les méchants dans des maux pires que ceux qu'ils commettent et de bâillonner leur nombreux bavardage⁴⁴⁰.

Ainsi, comme Érasme le faisait dans sa jeunesse avec Corneille Gérard et avec ses étudiants, les procédés ambivalents de l'émulation sont mis au service de la polémique par les correspondants d'Érasme, Thomas More et Cuthbert Tunstall, soit pour renforcer l'ignominie de Germain de Brie, soit pour convaincre Érasme de combattre les luthériens. L'*elocutio* relative à l'émulation se déploie alors dans des figures telles que le parallèle ou l'amplification par comparaison. Les orateurs émulés sont tour à tour Valla et Poggio, Démosthène, Eschine et Ctésiphon, et Jérôme et Rufin. Du fait qu'Érasme admire et édite Jérôme, ce dernier prend une importance considérable dans le débat sur l'art de mal dire et l'éthique de l'orateur chrétien.

4.2.3 Comment imiter Jérôme

Le nom de Jérôme apparaît bien plus souvent que celui de Valla dans la correspondance. Deux raisons à cela : d'une part, dans le conflit confessionnel naissant, l'image de Jérôme comme défenseur de l'unité de l'Église est souvent utilisée, comme le montre la lettre de Cuthbert Tunstall. D'autre part, elle s'explique aussi par l'éducation d'Érasme : selon Alexandre Vanautgaerden,

Éditer Jérôme pour Érasme représente, à l'instar des *Colloques* ou des *Adages*, l'œuvre d'une vie, de sa vie : dans sa jeunesse, en 1484-1487, il étudie chez les Frères de la vie commune, surnommés « Hiéronymites », à Hertogenbosch. Puis, au couvent de Steyn près de Gouda, le moine Érasme recopie avec passion les *Lettres*. Dans son premier grand traité, les *Antibarbares*, rédigé dans ce monastère, les épîtres de Jérôme apparaissent comme un trésor, un arsenal rempli d'arguments contre les barbares, c'est-à-dire contre les contempteurs des belles lettres. Mais, vers les années 1500-1501, après son séjour en Angleterre, Érasme se propose d'éditer méthodiquement saint Jérôme parallèlement à un autre grand chantier : l'édition bilingue du Nouveau Testament encadré d'*Annotations*, qui paraîtra à Bâle la même année que le *Jérôme*. En 1511, Érasme enseigne en Angleterre les *Lettres* et l'*Apologie contre Rufin*. En 1512, Josse Bade, à Paris, essaye de

⁴⁴⁰ Pseudo-Démétrios de Phalère, Pseudo-Libanios, *Lettres pour toutes circonstances*, ouvr. cité, p. 35.

négocier avec Érasme afin d'obtenir le droit de publier son *Jérôme* mais l'humaniste refuse, car son ouvrage n'était pas encore achevé⁴⁴¹.

En effet, le tout premier adage d'Érasme, le célèbre « entre amis tout est commun », comme du reste l'adage 82 « tu défies une bête à cornes » dont nous avons déjà parlé, proviennent des *Apologies* contre Rufin⁴⁴², qu'Érasme a enseignées en Angleterre. Jacques Chomarat⁴⁴³ et à sa suite André Godin avec sa traduction de la *Vie de Jérôme*⁴⁴⁴ d'Érasme et Hilmar M. Pabel avec *Herculean Labours*⁴⁴⁵ ont tous remarqué la place prépondérante de Jérôme dans l'œuvre érasmiennne. Jérôme est donc pour Érasme le premier des modèles : il le lit, en tire ses premiers adages et lieux communs, l'enseigne, l'édite et l'imité. Rien n'interdit de supposer que Jérôme est l'une des raisons qui ont poussé Érasme à apprendre le grec, dont le Père de l'Église parsème ses lettres comme autant d'appas pour le jeune érudit. Comme Jérôme, Érasme effectue une révision du texte biblique, comme Jérôme, il défend son orthodoxie contre des calomniateurs et écrit des apologies, notamment en réponse à Lefèvre d'Étaples et Edward Lee. Jérôme est donc un arsenal de lieux communs, un modèle d'érudition qui allie éloquence et piété, un lettré fêru de culture grecque et latine qui, avec ses travaux de traductions, de révisions des textes sacrés et sa connaissance des trois langues, préfigure la philologie de la Renaissance. Mais dans cette représentation de Jérôme, la violence verbale contre Rufin, et dans une moindre mesure contre Augustin et Vigilantius, pose un problème. Comme l'écrit Érasme, cité par Jacques Chomarat, « Mais voici qui met

⁴⁴¹ Alexandre Vanautgaerden, « Croire à tout, croire à rien : la question du style dans les lettres-préfaces d'Érasme à son édition de saint Jérôme (Bâle, Jean Froben, 1516) », dans, Dominique de Courcelles (sous la dir. de), *Philologie et subjectivité*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2002, p. 53-77, p. 55.

⁴⁴² Voir Jérôme, *Apologie contre Rufin*, ouvr. cité, p. 397.

⁴⁴³ Voir Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 179-183.

⁴⁴⁴ Érasme, *Vie de Saint Jérôme*, ouvr. cité.

⁴⁴⁵ Hilmar M. Pabel, *Herculean Labours: Erasmus and the Editing of St. Jerome's Letters in the Renaissance*, Leyde et Boston, Brill, 2008.

le comble à mon indignation ; la raison pour laquelle on néglige Jérôme est précisément celle pour laquelle il a mérité qu'on ne le néglige pas. Ce qui lui nuit comme auteur c'est son éloquence qui fut si utile à la religion⁴⁴⁶ ». Quelle est donc cette éloquence à la fois nuisible et utile ? Ce sont les discours appartenant à l'art de mal dire. C'est l'invective, qui se condamne toujours elle-même, étant la violence, et parfois la calomnie, qu'elle réfute. De plus, dans une démarche quasi publicitaire, Érasme tente de faire d'un défaut une qualité en transformant la nuisance en éloquence. Ce faisant, il soulève un phénomène inhérent à l'histoire de l'invective : elle n'atteint jamais le prestige auquel elle prétend. Nous verrons alors se mettre en place dans la correspondance un débat sur la moralisation de l'imitation. Quand Jacques Chomarat écrit qu'« Érasme oublie trop aisément peut-être les injures de Jérôme contre Rufin⁴⁴⁷ », il s'agit d'oublis passagers, d'un art de l'adaptation des arguments au destinataire et à la cause, où litotes et euphémismes ne manquent pas. Ainsi, nous allons tout d'abord comparer la lettre 337 et un extrait de *Mon Ignorance et celle de tant d'autres* de Pétrarque, afin d'établir le paradigme de l'imitation polémique pour l'humanisme. Nous serons par la suite en mesure d'inscrire la figure de Jérôme dans ce débat sur la bonne émulation, en étudiant notamment la préface de l'édition des œuvres polémiques de Jérôme par Érasme. Nous constaterons alors que, dans le maëlstrom des conflits épistolaires, il y a plusieurs Érasme : « l'Érasme qui répond à Lee » et « l'Érasme qui édite Jérôme ».

Au début de la lettre 337, Érasme fait référence à une série de querelles qui s'apparente au squelette d'une histoire de l'invective. Cette lettre est adressée en 1515 au théologien Martin Dorp, ami d'Érasme qui n'apprécie pas l'*Éloge de la Folie*⁴⁴⁸, eu égard aux réactions offusquées de certains autres collègues théologiens, notamment ceux de Louvain et de Paris.

⁴⁴⁶ Allen, I, 141, p. 332, cité par Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 179.

⁴⁴⁷ Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, ouvr. cité, p. 181.

⁴⁴⁸ Publiée pour la première fois à Paris en 1511 par l'imprimeur Gilles de Gourmont.

Dans la lettre, Érasme prend donc la défense de son éloge paradoxal, il en fait l'apologie, si bien qu'elle sera imprimée avec l'*Éloge* à partir de 1516, en préface ou en postface :

Cependant nous voyons même de grands auteurs abuser de leur culture pour étaler leurs passions (*affectus*) : tandis que celui-ci chante ses ineptes amours, celui-là flatte ceux dont il se propose de capter la bienveillance, un autre riposte à coups de plume aux injures qui l'ont blessé (*alius injuria lacessitus stilo referit*) ; tel enfin se plaît à entonner son propre panégyrique et y dépasse dans l'hyperbole les louanges de tous les Thrason et de tous les Pyrgopolinice. Mais moi, en dépit de mon modeste génie et de ma science extrêmement courte, j'ai toujours visé, quand je le pouvais, à être utile (*prodessem*) ou du moins à ne blesser personne (*ne quem laederem*). Rappelle-toi comment Homère, par une cruelle hypotypose, assouvît sa haine (*odium*) contre Thersite, combien de gens Platon ne cesse d'égratigner nommément (*nominatim*) au fil de ses dialogues. Quant à Aristote, qui aurait bien pu échapper à sa censure, alors qu'il n'avait épargné ni Platon ni Socrate ? Démosthène n'a cessé de pourfendre Eschine (*in quem stilo debaccharetur*) et Cicéron de tonner contre Pison, contre Vatinius, contre Salluste, contre Antoine. Et nous ne parlons pas de tous les gens que Sénèque ridiculise et attaque nommément ! Si nous en arrivons maintenant aux modernes, nous trouvons les invectives de Pétrarque contre un médecin, celles de Laurent Valla contre le Pogge, celles de Politien contre Scala : tous se sont également fait une arme de leur plume (*stilus teli vice fuit*). Et d'ailleurs où pourrait-on trouver un écrivain assez modéré (*modestum*) pour n'avoir jamais exercé sur autrui une raillerie trop mordante (*amarulentius*) ? Il n'est pas jusqu'à saint Jérôme, cet homme si pieux et si sage qui ne se soit laissé aller à fulminer trop durement contre Vigilantius (*in Vigilantium incandescat acrius*), à insulter sans mesure Jovinien (*in Jovinianum insultet immoderatus*) et à s'emporter avec trop d'amertume contre Rufin (*in Rufinum amarulentius invehatur*). Ce qui prouve que les humanistes (*eruditus*) ont toujours été trop portés à confier à leurs feuillets comme à des compagnons fidèles le secret de leurs peines ou de leurs joies et à épancher dans leur sein toutes leurs tempêtes intérieures. Certains même n'ont d'autre but en écrivant leurs livres que d'y noter au fur et à mesure les passions de leur âme en vue de les transmettre à la postérité⁴⁴⁹.

⁴⁴⁹ Érasme, *La Philosophie chrétienne*, ouvr. cité, p. 110. Texte latin : « Proinde cum magnos etiam viros videamus litteris suis abusos ad affectus suos digerendos, dum alius cantat ineptos amores suos, alius adulatur iis quos captat, alius injuria lacessitus stilo referit, alius ipse sui tibicen est et in efferendis propriis laudibus quemuis Thrasonem, quemuis Pyrgopolinicen superat ; at ego quamuis ingenio tenui et perquam exigua doctrina praeditus, tamen huc semper spectavi ut, si possem, prodessem ; sin minus, ne quem laederem. Homerus suum in Thersiten odium molesta carminis hypotyposi ultus est. Plato quam multos nominatim

Que nous apprend ce passage ? Tout d'abord, Érasme y propose un florilège du vocabulaire polémique. Par exemple, le verbe *debacchor*, délirer furieusement contre quelqu'un est, selon Pierre Lardet, un des verbes favoris de Jérôme⁴⁵⁰. On retrouve les verbes *laccio* (harceler), *incandesco*, *insulto*, et *invehor*, ainsi que le *stilum*, la plume armée, qui revient trois fois en collocation avec ces verbes. De plus, il y a l'insistance sur le nom (*nomen*), vocable qui ne cesse de revenir, car Érasme tente de distinguer son *Éloge* de l'attaque nominale, afin de montrer que la réaction des théologiens est non seulement excessive, mais aussi révélatrice de la vérité de sa critique. En insistant ainsi sur la présence ou l'absence du *nomen*, Érasme veut mettre l'*Éloge de la Folie* du côté de la satire douce. Cela dit, Érasme, comme Henri Corneille Agrippa, attaque moins des vices que des corps de métiers, et donc des personnes : Érasme camoufle son attaque derrière son argumentaire, car en vérité, la distinction entre personne et chose n'est pas ici bien définie, si tant est qu'elle puisse l'être. Ensuite, Pétrarque, qui est absent de la liste des modèles du *De Conscribendis epistolis*, fait ici son entrée dans l'histoire de l'invective érasmiennne. S'il est absent de la liste du *De Conscribendis epistolis*, c'est pour deux raisons : d'une part, à notre connaissance, les invectives de Pétrarque ne sont guère publiées au XVI^e siècle. Plus de 450 imprimés lui sont attribués aux XV^e et XVI^e siècles. Mais parmi ces textes, ses quatre invectives ne sont jamais publiées de manière autonome. Sans que nous ayons pu le vérifier, elles devraient cependant apparaître dans les *Opera latina*

perstrinxit suis dialogis ! Cui pepercit Aristoteles, qui nec Platoni pepercit nec Socrati ? Habuit suum Demosthenes Aeschynem in quem stilo debaccharetur. Habuit suum Cicero Pisonem, habuit Vatinius, habuit Salustium, habuit Antonium. Quam multos nominatim et ridet et carpit Seneca ! Quod si recentiores expendas, et Petrarchae in medicum quendam et Laurentio in Pogium et Politiano in Scalum stilus teli vice fuit. Quem ex omnibus mihi dabis tam modestum qui non amarulentius in aliquem scripserit ? Ipse Hieronymus, vir tam pius et gravis, aliquoties non sibi temperat quin in Vigilantium incandescat acrius, in Jovinianum insultet immoderatus, in Rufinum amarulentius invehatur. Semper hic eruditus mos fuit, quicquid dolet aut delectat, chartis ceu fidei sodalibus committere, in harum sinum omnes pectoris aestus effundere. Imo deprehendas quosdam non alio consilio libros scribendos suscipere quam ut in his obiter animi sui motus iufulciant atque hac ratione transmittant in posteros », *Allen*, II, 337, p. 92.

⁴⁵⁰ Pierre Lardet, *L'Apologie de Jérôme contre Rufin : un commentaire*, ouvr. cité, p. 295.

publiées à Bâle chez Johann Amerbach en 1496 et dans les *Opera quæ extant omnia*, publiées elles aussi à Bâle chez Heinrich Petri en 1554, mais c'est bien peu. Nous pouvons donc supposer qu'Érasme ne voulait pas proposer un modèle que ses étudiants ne pourraient pas lire, comme il a rajouté les noms de Politien et Scala dans le *De Conscribendis epistolis* seulement après que leurs échanges d'invectives eurent été imprimés (Érasme a probablement commencé le *De Conscribendis epistolis* avant même la querelle de 1494). D'autre part, il s'intéresse aux invectives réciproques (*mutuas invectivas*), ce qui exclut Pétrarque d'une liste respectant une esthétique de symétries hostiles (Démosthène et Eschine, Cicéron et Salluste, etc.). Nous constatons par conséquent que, malgré ses invectives, les humanistes du XVI^e siècle ne se souviennent plus de Pétrarque comme un orateur, mais comme un poète d'amour, en dépit de ce qu'écrit Leonardo Bruni. Il manque à Pétrarque l'ennemi unique et symétrique qui équilibre le duel. Sa présence dans l'argumentaire de la préface de l'*Éloge de la Folie* tient au caractère d'attaque personnelle que revêt l'*Invective contre un médecin*, puisque le Brabançon établit une liste d'attaques nominales⁴⁵¹ célèbres dans l'histoire de la rhétorique. Christophe Carraud, dans l'apparat critique de *Mon Ignorance et celle de tant d'autres*, rappelle que, en pays batave, « Pétrarque jouissait d'une grande autorité non point en tant que poète lyrique, mais en tant que philosophe moral⁴⁵² ». C'est donc par la tradition manuscrite qu'Érasme a pu lire les œuvres « philosophiques » de Pétrarque, c'est-à-dire un *De vera sapientia* qui lui était faussement attribué, et les textes polémiques, qui touchent aussi à la philosophie morale, comme l'*Invective contre un médecin* et *Mon Ignorance et celle de tant d'autres*. Or, le poète florentin, précurseur de l'humanisme, dans la conclusion de ce dernier ouvrage, s'interroge sur l'art de mal dire et l'érudition d'une

⁴⁵¹ Remarquons que l'*Invective contre un médecin* est incontestablement une attaque personnelle, mais pas nominale, puisque le nom du charlatan n'est jamais donné. Érasme a-t-il lu les invectives de Pétrarque ? Compte-t-il sur le fait qu'elles ne sont plus beaucoup lues pour ajouter un nom de plus à sa liste, même si le poète italien ne pratique pas l'attaque nominale ? Se souvient-il mal des invectives de Pétrarque ?

⁴⁵² Pétrarque, *Mon Ignorance et celle de tant d'autres*, préface d'Olivier Boulnois, traduction de Juliette Bertrand et Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Million, 2000, p. 221.

façon proche d'Érasme. Très brièvement, le contexte est le suivant : accusé d'être un *vir bonus sine literis* par de jeunes gens, Pétrarque répond par une lettre si longue qu'elle en devient un livre⁴⁵³, où il oppose à cette attaque la formule de Caton, *vir bonus dicendi peritus*. À la fin de son ouvrage, le poète conclut sur un tour apologétique. En réfléchissant sur la violence verbale qui explose même entre les plus grands érudits, Pétrarque cherche avant tout à inscrire son œuvre polémique dans une tradition de l'art de mal dire, comme le fait Érasme avec l'*Éloge de la Folie* :

24. L'*Illiade* d'Homère nous montre Thersite, boiteux, arqué, bossu, creusé, dégarni, suppurant, rabaisser publiquement le roi des Grecs, Agamemnon, et Achille, le plus courageux des héros ; l'*Énéide* de Virgile nous montre Drancès poursuivant Énée de ses insultes. [...]

26. On connaît les médisances de Sénèque contre Quintilien et de Quintilien contre Sénèque. C'étaient tous les deux des hommes éminents, et tous les deux des Espagnols ; ce qui ne les a pas empêchés de se donner des coups de dents et de condamner réciproquement leur style. C'est étonnant chez de si grands esprits. Que les savants soient pour les ignorants objet de haine et d'admiration à la fois, on en a l'habitude ; dès que l'occasion se présente, les ignorants s'empressent de ternir leur gloire. Mais les savants, même s'ils ne se sont jamais vus, ont d'ordinaire une conscience très nette de leurs affinités, quand l'envie et la soif de dominer ne viennent pas les briser. Il faut croire que c'est ce qui s'est passé pour ces deux-là, comme pour les autres dont nous venons de parler. Et même si ces passions se taisent, il y a toujours, c'est étrange, une certaine rivalité (*emulatio*) entre les savants (*claros inter viros*). On dirait une mer qui s'enfle même dans le silence des vents (*quasi quiescentibus tumens mare*).

27. À lire certains auteurs, il y aurait à cela deux raisons. L'une est l'ardeur des disciples et des partisans qui pousse au combat des hommes tout prêts à accepter de bonne grâce des opinions contraires aux leurs. L'autre est l'égalité même des grands (*altera vero paritas ipsa*). Sans que les intéressés s'en aperçoivent (*sine sensu eorum*), elle partage en deux camps ceux qui se font spectateurs et juges de la comparaison qu'ils établissent. Si bien que deux hommes ont beau être d'accord et exempts de passions, on a tout de même l'impression qu'ils mènent une lutte feutrée pour la prééminence, comme deux sommets voisins ou deux tours élevées qui

⁴⁵³ « de ignorantia mea tibi non epystolam iam, sed librum sribens », Pétrarque, *Mon Ignorance et celle de tant d'autres*, ouvr. cité, p. 192.

voudraient chacun être les plus hauts. On en trouve un exemple, si ma mémoire est bonne, dans le parallèle déjà évoqué entre Platon et Xénophon.

28. Mais il y a parfois d'autres causes de discorde (*dissensionum*) plus profondes, qui affectent aussi les autres auteurs que je citais ; et ce qui les détermine, ce n'est pas l'envie suscitée par leurs recherches respectives, ce sont toutes les flammes de la haine (*profundis flammate odiis*). Les invectives (*invective*) de Salluste contre Cicéron, par exemple, ou celles d'Eschine contre Démosthène, n'attaquent ni le style ni l'intelligence : elles attaquent les mœurs. Elles ont quelque chose d'amer et d'hostile. Rien n'y est pacifié. Il ne s'agit pas de plaisanteries ni de bons mots ; c'est une tout autre lutte (*certamen longe aliud*) que celle qu'on mène habituellement pour l'amour des lettres ou de la gloire. Comparées à elles, toutes les piqures de mes juges ne sont qu'un jeu à supporter le plus calmement du monde⁴⁵⁴.

De nombreux points communs existent entre ce passage et la lettre 337 d'Érasme. Les deux textes présentent un tour apologétique visant à justifier auprès des lecteurs la violence verbale de l'ouvrage précédent ou suivant. On retrouve les mêmes noms de part et d'autre : Homère et Thersite, les philosophes grecs Socrate, Platon et Aristote, Démosthène et Eschine, Sénèque, Cicéron et Salluste, Jérôme. Comme Érasme et en suivant Tite-Live, Pétrarque pense que la discorde naît de l'envie. De jeunes ignorants envient la gloire d'un lettré et l'attaquent en espérant profiter de cette gloire, comme ce que suggère Érasme dans l'*Éloge de la Folie* : Pétrarque mentionne les amis zélés qui poussent au combat, la Folie d'Érasme se moque de ces amis zélés qui forment deux camps, dans ce passage que nous avons déjà cité, en faisant ironiquement appel au registre épique par la référence à l'*Énéide* : « Ils cherchent parfois un adversaire pour accroître leur réputation (*famam*) par rivalité (*æmulatione*). “Deux partis contraires se forment dans le public” [Virgile] ; les deux chefs combattent à merveille, sont tous deux vainqueurs et célèbrent leur victoire. Les sages se moquent à bon droit de cette extrême folie⁴⁵⁵ ». Les deux auteurs partagent donc une analyse commune de l'art de mal dire : présent depuis l'origine de la littérature et l'épopée

⁴⁵⁴ Pétrarque, *Mon Ignorance et celle de tant d'autres*, ouvr. cité, p. 205-211.

⁴⁵⁵ « Nonnumquam etiam antagonistam quaerunt, cuius æmulatione famam augeant. Hic scinditur incertum studia in contraria vulgus, donec uterque dux re bene gesta victor discedit, uterque triumphum agit. Rident haec sapientes, ut, veluti sunt, stultissima. » Érasme, *Éloge de la Folie*, ouvr. cité, p. 94.

homérique, il pénètre tous les genres et toutes les époques. Il s'agit donc de normaliser la violence verbale afin de s'inscrire dans cette norme. Mais Pétrarque s'interroge plus profondément qu'Érasme sur la violence verbale des érudits et sa stratégie apologétique est plus efficace. Il remarque une sorte de rivalité latente qui existe du simple fait que si deux grands savants existent en même temps, ils seront forcément comparés l'un à l'autre. Pétrarque emploie le mot *paritas*. Les deux érudits sont égaux, ils sont des pairs. Il s'agit d'une sorte de fatalité (la mer enfle même par vents calmes), de « pente naturelle », qui les pousse à rivaliser, à cause d'un public de juges qui même passivement, encourage la comparaison et engendre la rivalité. L'idée d'explosion de violence est suggérée par la métaphore de la mer enflée (*tumens mare*), qui suggère la venue d'une tempête, tempête qui était aussi le comparant de Cicéron pour expliquer la progression « corporelle » du discours : dès l'exorde, il faut anticiper l'emportement final par une douceur qui annonce l'orage. On peut donc affirmer que Pétrarque, comme la Folie, comprend le fonctionnement linguistique de la violence verbale, qui est toujours ternaire (un érudit, les juges, l'érudit ennemi⁴⁵⁶), et ambivalente (*imitatio*, *æmulatio* ou *invidia*), mais la métaphore naturelle qui sous-tend la structure morale du passage permet à Pétrarque d'extérioriser la violence, qui devient une sorte de fatalité, et donc acceptable, légitime. Pour asseoir cette légitimité, il faut une violence inacceptable : celle des déclamations attribuées à Cicéron et Salluste, et les discours de Démosthène et Eschine, repoussoir qui représente ici l'art de mal dire qu'il ne faut pas imiter. Pétrarque distingue donc deux types d'art de mal dire : les échanges entre érudits, batailles de style et d'intelligence, et les batailles politiques sérieuses. Par comparaison, la querelle de Pétrarque n'est donc qu'un jeu (*ludi*) : la violence verbale, d'acceptable, est devenue presque innocente, un tour de force rhétorique qui permet à Pétrarque de laisser une impression de légèreté à son lecteur à quelques lignes de la fin. À travers ses invectives, ses manuscrits de philosophie morale répandus en pays batave ou ses *Opera latina* imprimées en 1496 par

⁴⁵⁶ Un épistolier, un destinataire (ami ou juge) et un ennemi. Ou encore, un épistolier, un destinataire ennemi et l'évocation des partisans de chacun dans les lettres, on parle alors de tiers inclus. Un schéma actantiel donnerait : l'invectif, l'invectivé et le tiers.

Amerbach, Pétrarque et sa réflexion sur l'art de mal dire a donc certainement influencé Érasme. Revenons à la lettre 337. Si l'on étudie la progression des arguments, Érasme comme Pétrarque remontent le fil du temps, du plus ancien auteur, Homère, au plus récent, Politien. Tandis que Pétrarque fait le choix d'ignorer les auteurs sacrés, tel Jérôme, Érasme réserve « son » Jérôme pour la fin, sûrement par souci d'adaptation à son destinataire, qui, parce qu'il est théologien, risque d'être plus sensible au nom de Jérôme qu'aux autres, mais aussi parce que Jérôme occupe de toute façon une place à part dans le panthéon des modèles érasmiens. Quelle est la stratégie d'Érasme pour faire accepter son éloge paradoxal ? Pour commencer, l'art de mal dire n'est qu'un *affectus* parmi d'autres (l'amour, la flatterie, la philautie). Il se concentre ensuite sur l'attaque nominale et montre qu'elle est une chose commune dans la littérature : son *Éloge*, qui ne nomme personne, s'inscrit donc avec plus de douceur dans cet art de mal dire qui accepte l'attaque nominale. De plus, affleure dans ce passage un argument clé de la défense de l'art de mal dire, un argument qu'Érasme avait déjà servi à Corneille Gérard au cours de leur querelle comico-sérieuse au sujet de Laurent Valla : « Et d'ailleurs où pourrait-on trouver un écrivain assez modéré (*modestum*) pour n'avoir jamais exercé sur autrui une raillerie trop mordante (*amarulentius*) ? » C'est l'argument de l'imperfection humaine : on doit pardonner l'agressivité verbale des modèles, car ils restent des humains qui de temps en temps, pécheraient par méchanceté. À la différence de Pétrarque qui distingue clairement deux catégories de textes polémiques pour s'inscrire dans l'une, Érasme, insaisissable, se place entre la condamnation de l'attaque nominale et sa justification : tout en paraissant exposer une tradition littéraire polémique, il la condamne implicitement en incluant Jérôme dans sa condamnation et inscrit son texte par opposition à cette tradition. S'il défend ainsi son éloge paradoxal, il donne aussi à Edward Lee un bâton pour se faire battre.

En effet, Edward Lee, la bête noire d'Érasme, ne manquera pas de relever le jeu incertain auquel joue Érasme dans la lettre à Dorp. Dans la lettre 843, adressée à Martin Lipse en 1518, mais avant tout destinée à l'impression, Érasme répond à Lee dans une longue apologie en forme de réfutation. La majeure partie de la controverse tourne autour de l'édition du *Nouveau Testament* d'Érasme, mais d'autres points sont abordés, comme la lettre à Dorp. Voici le point portant le numéro 75 (il y en a 95 en tout) :

Après toutes ces attaques ainsi lancées de sa propre initiative, il continue à me calomnier (*calumniari*) au sujet de ma lettre à Dorp où j'ai écrit : « Il n'est pas jusqu'à Jérôme, cet homme si pieux et si sage qui ne se soit laissé aller à fulminer trop durement contre Vigilantius, à insulter sans mesure Jovinien et à s'emporter avec trop d'amertume contre Rufin. » Et ce passage, il l'interprète comme une épouvantable diatribe (*contumeliam*) contre Jérôme, comme si j'avais écrit qu'en cela Jérôme n'a pas bien agi (*non recte*) ; ou comme si Jérôme, au cours de son existence, n'eût été sujet à aucune faiblesse des hommes (*humanis vitiis*) ! Enfin, c'est comme si chacun parmi les meilleurs ne regrette pas, de temps à autre, chez Jérôme, un manque de clémence⁴⁵⁷.

Lee a donc retourné l'argumentaire ambivalent d'Érasme contre lui. Piégé dans sa propre ambivalence envers les invectives de Jérôme, le Brabançon est accusé de dire du mal du « saint docteur », lui qui a plutôt l'habitude de défendre et d'expliquer sa violence verbale. La différence est ténue, mais pour Érasme, il ne s'agit pas de dire que Jérôme a mal agi, mais de reconnaître qu'il partage avec les lettrés en général une « faiblesse », un « vice », commun (*vitiis*) aux principaux auteurs de l'histoire littéraire. D'une manière générale, l'art de mal dire n'est jamais entièrement condamné, jamais entièrement défendu par Érasme : il est toujours une exception morale positive dans une condamnation plus générale. Il est tantôt une faiblesse qu'il faut pardonner, un manque de clémence qu'on regrette, tantôt une nécessité humaniste ou chrétienne, un discours utile face à l'hypocrisie, la calomnie ou l'hérésie. Refusant une interprétation qu'il avait lui-même rendue possible, Érasme persiste aussi dans sa critique de la violence intellectuelle de Jérôme en lui opposant la douceur (*animi lenitatem*). Deux ans plus tôt, dans la préface du tome troisième des œuvres de Jérôme qu'il édite, Érasme défendait l'art de mal dire de Jérôme avec beaucoup plus de verve. Acculé par

⁴⁵⁷ CDE, III, 843, p. 351. Texte latin : « His igitur ex animi sententia gestis pergit in epistola ad Dorpium mea calumniari, quod scripserim « Hieronymum aliquoties sibi non temperare quin in Vigilantium incandescat acrius, in Iovinianum insultet immoderatus, in Ruffinum amarulentius invehatur. Atque hanc atrocem in Hieronymum contumeliam interpretatur quasi scripserim hoc non recte ab Hieronymo factum, aut quasi Hieronymus non fuerit ullis humanis vitiis obnoxius, dum viveret ; denique quasi non optimus quisque hanc aliquoties in Hieronymo desyderet animi lenitatem », Allen, III, 843, p. 826.

Lee, il retourne sa chemise et condamne Jérôme, toujours avec humanité, mais plus nettement qu'en 1516, en s'accordant ainsi, malgré lui, avec Budé.

Par conséquent, qu'il s'agisse de Valla, de Cicéron ou de Jérôme, les correspondants d'Érasme essaient d'influencer le destinataire par l'émulation, ou par la contre-émulation d'un modèle : ce que font Adrien VI, Cuthbert Tunstall, Guillaume Budé et Thomas More, qui s'efforcent d'influencer Érasme en jouant sur le clavier de l'imitation, de la rivalité et de la jalousie. Les humanistes réfléchissent la figure de Jérôme selon les besoins de l'argumentation, comme des miroirs déformants, mais le « saint docteur » occupe aussi une place centrale dans un véritable questionnement, relatif à la violence verbale acceptable, déjà présent chez Pétrarque. Le débat autour de la place du mal dire dans l'éloquence de l'orateur chrétien, qui fait rage avec l'arrivée de Luther, est, *mutatis mutandi*, la version sérieuse du débat épistolaire que nous avons étudié plus haut, entre Érasme et Corneille Gérard, controversé dans laquelle Laurent Valla joue le rôle de pivot et de modèle de violence verbale à imiter ou non. Si on juge le modèle, c'est pour juger l'adversaire ou le destinataire.

La lettre-préface adressée au lecteur du troisième tome des œuvres complètes de Jérôme, éditées par Érasme en 1516, ne figure ni dans le travail d'Allen, ni dans le *Collected Works of Erasmus*. Toutefois, dans l'édition de 1524, elle apparaît remaniée et rallongée par Érasme, cette fois adressée à William Warham, archevêque de Cantorbéry. C'est la lettre 1451 : elle apparaît dans le deuxième tome de l'édition de 1524, du fait d'un remaniement de l'*ordo* qu'Érasme impose à la première édition⁴⁵⁸ : « j'ai suivi, dans la disposition des sujets traités, l'ordre suivant : partant des plus remarquables (*a perfectioribus*), j'en viens, peu à peu et par degré, aux moins nobles (*ad inferiora*) ». Le tome premier est ainsi consacré à la matière parénétique, à l'enseignement de la vie chrétienne : « Quae pertinebant ad institutionem vitae Christianae » (*LAE*, 1451). Le tome qui nous concerne, le deuxième, est, lui, consacré aux lettres de réfutation et aux lettres apologétiques. Après l'enseignement par lettre, vient donc la défense épistolaire de la foi, puis dans le

⁴⁵⁸ Voir Hilmar M. Pabel, *Herculean Labours*, ouvr. cité, p. 141-143. Voir en annexe la lettre en latin.

troisième tome, les lettres exégétiques, et dans le quatrième, les lettres faussement attribuées à Jérôme, les tomes 5 à 9 étant consacrés aux commentaires scripturaires. Nous citons maintenant la lettre 1451 *in extenso*. Dans les paragraphes 1 à 5, nous mettons en valeur les principales modifications opérées par Érasme, en laissant de côté les changements mineurs, d'ordre esthétique ou stylistique, comme l'inversion de deux mots dans la phrase. Les passages ajoutés à la lettre-préface de 1516 apparaissent en gris, et les deux substitutions notables sont en gras. La lettre-préface de 1516 se termine à la fin du paragraphe 5, tout ce qui vient après est ajouté en 1524 (paragraphes 6 à 8, laissés en noir) :

AU RÉVÉRENDISSIME PÈRE ET SEIGNEUR DANS LE CHRIST WILLIAM WARHAM, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY, LÉGAT-NÉ DU SIÈGE APOSTOLIQUE, PRIMAT DE L'ANGLETERRE ENTIÈRE, D. ÉRASME DE ROTTERDAM, SALUT

[1] Ce qui touchait à l'institution de la vie chrétienne (*Quae pertinebant ad institutionem vitae Christianae*), je l'ai consigné dans le premier tome, puisque, en cette matière, il faut que ce soit la première préoccupation ; j'ai suivi, dans la disposition des sujets traités (*in argumentis*), l'ordre suivant (*hunc ordinem*) : partant des plus remarquables (*a perfectioribus*), j'en viens, peu à peu et par degrés, aux moins nobles (*ad inferiora*), ensuite aux pécheurs, enfin aux exemples. En guise d'appendice, j'ai ajouté un catalogue des œuvres à un volume par lui-même assez mince, car je ne voyais nulle part d'endroit plus indiqué. Et, comme dans la présente édition en tout cas, j'ai laissé de côté les lettres que, pour la première, j'avais rassemblées dans le tome deux, puisque toutes étaient étrangères au sujet – certaines absolument indignes même d'être lues –, ce tome embrassera deux espèces de lettres — parentes toutefois — à savoir réfutatoires (ελεγκτικά) et apologétiques (απολογετικά). Dans la première partie, on réfute (*refelluntur*) les thèses des hérétiques, dans la seconde, on répond aux calomnies (*calumniis respondetur*) ; dans les deux, Jérôme est véhément et dur (*vehemens et acer*), et parfois si enflammé (*incandescens*) et si emporté (*debacchans*) aussi dans ses invectives (*conviciis*) et ses sarcasmes (*dicteriis*) que l'on peut se souvenir de lui comme d'un homme qui paraît manquer de tempérance chrétienne. Mais en vérité n'importe qui interprétera facilement cette attitude en bonne part (*verum id facile in bona partem interpretabitur*) : il suffit de peser attentivement le tempérament ardent et naturellement emporté de l'homme (*ardens et natura vehemens hominis ingenium*), et indépendant (*liberum*) plus précisément qu'injurieux (*contumeliosum*) ; qu'on songe ensuite à l'intégrité de ses mœurs et à la pureté d'une vie qui, tout comme elle ne commet d'injustice (*injuria*) envers personne pour ainsi dire, semblablement, ne peut d'ordinaire endurer les injustices (*injuriarum*) ! À cela s'ajoute que l'accusation d'hérésie est trop violente pour qu'aucun caractère, si paisible soit-il,

ne puisse le supporter — pour ne rien ajouter sur la sûreté de sa doctrine, par laquelle il l'emportait à ce point sur tous ses contemporains qu'il est outrageant de l'avoir comparé à n'importe quel autre. Et il y a encore que le reproche d'hérésie est d'une nature telle que, alors que c'est une vertu d'être tolérant dans tous les autres domaines, c'est une impiété (*impietas*) de fermer les yeux (*dissimulare*) en celui-ci.

[2] Dès lors, s'il est une chose incroyable quand on l'entend raconter, c'est à quel point tout ce siècle où vécut saint Jérôme fut la proie des tumultes et des sectes hérétiques, à telle enseigne que, en ces temps-là, c'était aussi une affaire d'intelligence d'être chrétien. Si nombreux étaient les noms, les surnoms, les croyances des hérésiarques que des hommes érudits ont sué sang et eau à les recenser aussi. Mais les Cataphrygiens les Borborites les Ophites, les Basilidiens, les Manichéens et les hérétiques semblables à eux, puisqu'ils s'attachaient à des rêveries monstrueuses — plus précisément qu'à des croyances —, et à ce point incompatibles avec les textes sacrés qu'elles ne s'accordaient même pas avec le sens commun, se sont usés facilement, comme d'eux-mêmes. D'autre part, l'hérésie arienne, étayée par des textes, et aussi fondée sur les garanties les plus solides de l'Écriture sainte, semblait-il, appuyée, de surcroît, par les efforts et la fortune des empereurs et des gentils, ébranla le monde chrétien par les bouleversements les plus dangereux. Ce fut au point qu'on se demanda longtemps de quel côté s'infléchissait l'orthodoxie de l'Église, et s'il s'agissait d'une faction et d'un schisme plus exactement que d'une hérésie, car les adversaires étaient presque égaux en nombre, supérieurs en éloquence et en doctrine.

[3] Ce fléau, enfin assoupi vaille que vaille, ressuscita dans les Origénistes ; on avait modifié le nom, mais le mal était le même, sinon pire : c'était comme une maladie chronique qui abat d'ordinaire plus durement ceux qui ont eu une rechute. On a vivement lutté là avec des synodes et des décrets, et même avec mille articles de foi qui ne sont nullement les garanties les plus indiquées, à mon avis, pour écraser une hérésie, à moins que l'entreprise ne dépende de l'autorité : d'ailleurs, plus il y a de dogmes, plus il y a matière à hérésies. Et jamais la foi chrétienne ne fut plus pure ni plus intacte que lorsque le monde se contentait de cet unique — et par là même très bref — article de foi. Mais, à cette époque-là, la foi était dans les livres plutôt que dans le cœur ; et il y avait presque autant d'articles de foi que de docteurs. Se mêlaient à cela, comme il arrive, les intérêts privés des hommes et, sous le couvert de la foi, se manifestaient des haines impies. Il n'y eut pas non plus d'autre mal plus propice à mettre en danger le Siège de Pierre, jusque-là toujours intact : et s'il ne l'a pas renversé, il l'a, en tout cas, secoué et ébranlé. Car, sous le Pape Libère (*Pontifice Liberio*), Rome n'était pas tout à fait libérée (*libera*) de l'erreur arienne ; et sous l'Empereur Constance (*Imperatore Constantio*), elle se maintint avec peu de constance (*constanter*) sur la pierre qui est le fondement de l'Église Catholique. C'étaient surtout l'Orient et toute la Grèce que ces maux agitaient ; plus on y soutenait le génie d'Origène, plus impatientement on y supportait la condamnation

des théories de cet homme incomparable, tout comme, dans un corps passionnément aimé, les défauts même plaisent quelquefois.

[4] Cela remua à ce point **notre Jérôme** [au lieu de : l'excellent homme] qu'il ne trouva plus d'endroit tranquille nulle part et ne put jouir de loisirs studieux. Déjà, par les soins de Rufin, on faisait même tomber sur lui le soupçon et la calomnie d'hérésie, parce qu'autrefois, charmé par le génie d'Origène, il avait livré aux oreilles latines certaines œuvres de celui-ci — et ce non sans louer l'auteur. Et ce qui donnait davantage prise aux morsures des détracteurs, c'est qu'il était polygraphe. L'excellence de sa doctrine provoquait la haine ; l'exceptionnelle austérité de sa vie en choquait beaucoup, la liberté qu'il affichait à critiquer les vices des hommes, davantage encore. La vérité est amère ; et quiconque a mauvaise conscience, se croit attaqué. Il se fit par là que ce très saint homme eut à lutter jusqu'au dernier jour de sa vie contre le serpent de la haine, qui se déchaîna tellement contre lui, par les langues et les plumes, qu'il se trouva des gens pour répandre une lettre prétendument écrite par Jérôme, où il déplorait avoir suivi autrefois l'erreur d'Origène.

[5] Or, quel serait le caractère si paisible – tu me l'accorderas – qui, exaspéré par de telles vilenies, ne jette feu et flamme ? Et cependant, si quelqu'un y regardait de plus près et appréciait avec soin les livres où, en toute liberté, il semble s'emporter contre certains, comme *Vigilance*, Rufin, **Jovinien** [au lieu de l'évêque de Jérusalem], il remarquerait que, derrière tout cela, il y a bien plus de verve que de virulence et surprendrait, au milieu de ces invectives, des traces manifestes d'un caractère très humain. Dans les comédies, quand Déméa, forçant son naturel, veut être affable et enjoué, ses câlineries ne laissent pas de témoigner une amertume de rustre ; au contraire, bien que Micion, en dépit de son caractère, qu'il avait doux, gourmande Eschine, sa sévérité même ne laisse pas de témoigner bien de la douceur. Rien n'a l'onction du miel comme la charité chrétienne : quand elle se déchaîne le plus, elle garde cependant sa suavité naturelle et tempère l'inévitable acidité du vin par la douceur de l'huile. En outre, de même que Cicéron n'est nulle part plus admirable dans ses discours que lorsque la douleur – tel un éperon – accroît les ressources de son éloquence, de même, bien que saint Jérôme ne soit nulle part dépourvu d'érudition, nulle part dépourvu d'éloquence, cependant, il ne s'exprime jamais mieux que lorsqu'il dit du mal des hérétiques et des calomniateurs : si, toutefois, c'est dire du mal que de défendre âprement la vérité.

[6, ajout de 1524] Ainsi donc, le premier tome nous a révélé un Jérôme éloquent, celui-ci nous le révélera fulminant et tonnant. Celui-là a montré l'insigne sainteté de l'homme, celui-ci montrera la vigueur invincible de son esprit en face de tous les assauts des méchants. La nature veut qu'un courage éminent ne révèle son éclat qu'éprouvé par les vexations ; ainsi, l'or sort plus pur du feu ; ainsi, l'yeuse, émondée par le tranchant de la double hache, voit ses rameaux croître en plus grande abondance et, comme dit Horace, « tire du fer même force et vigueur ». L'habileté

et le courage du timonier, ce sont les tempêtes qui les révèlent. Nul n'a jamais été mis au rang des grands capitaines si l'adversité n'a éprouvé son courage. Et s'il est permis de mêler quelque trait des fables antiques à un sujet sérieux, Junon en exposant Hercule à des dangers de toute sorte, ne rendit éclatant que son courage – rien d'autre – et prépara pour lui les honneurs divins. C'est ainsi aussi que le Seigneur permit à Satan de persécuter Job, son champion, afin de nous ménager, à travers ce personnage, un exemple d'endurance invincible ; ainsi a-t-il mis à l'épreuve son cher Abraham, pour que le monde reconnût l'exceptionnelle confiance d'un homme en Dieu. Et nous ne reconnâtrions pas non plus la grandeur de Jérôme, si elle n'était mise en lumière par les calomnies des hérétiques et des détracteurs.

[7, ajout de 1524] En outre, Révérendissime Prélat, bien que tu sois plongé dans des affaires variées et ardues, le cours perpétuel de la vie jusqu'à ta vieillesse, qui, elle aussi, t'est échue florissante et vigoureuse, ne t'a précipité dans aucune tragédie de ce genre : peut-être un autre l'attribuerait-il ou à ton honnêteté ou à ta sagesse ; je préfère, moi, l'attribuer à la grâce divine, à laquelle tu dois toutes ces qualités de ton caractère. Et cependant, les difficultés dues aux circonstances n'ont pas tout à fait manqué, qui montraient la totale fermeté de ton caractère, jointe à une égale sagesse. Être chancelier en Angleterre est aussi proche de la dignité royale qu'extrêmement difficile. Encore que, en exerçant cette charge, tu te sois comporté de manière à rendre cette fonction très difficile pour ton successeur, si remarquable soit-il, au moment de la lui transmettre, peut-être, néanmoins, le courage de ton âme s'est-il illustré davantage à renoncer à la charge qu'à la gérer. Qui descendrait sans tristesse du faite de pareille dignité ? Qui n'envierait son successeur ? En vérité, comme tu t'es acquitté de ton éminente fonction sans un froncement de sourcils, semblablement, c'est sans aucune marque d'affliction que tu l'as déposée, si bien que tout le monde comprenait que tu n'avais pas assumé une magistrature pour toi, mais pour le bien public, puisque, à la faveur d'une occasion honorable, tu as déposé si allègrement ton honorifique fardeau. Tu considérais comme un immense profit que le temps arraché à des affaires en grande partie profanes revînt aux études sacrées, auxquelles un évêque doit s'attacher sans cesse. Car tu n'acceptais pas de perdre un moment loin d'elles, alors même que le flot de tant d'affaires t'engloutissait.

[8, ajout de 1524], Mais je mettrai un terme à ma lettre quand j'aurai dit ce qui m'est arrivé en relisant les écrits de Jérôme : sans doute la chose arrive-t-elle couramment et habituellement quand on examine les textes. Si un ouvrage est médiocre, il plaît assez quand on le considère une première fois ; si on le considère plus souvent, de plus près et plus longuement, il perd peu à peu de son charme. D'autre part, s'il a été mis en œuvre par un maître remarquable, plus longtemps et plus attentivement on l'examine, plus on l'admire sans se lasser. Jérôme a plu à l'adolescent, il a plu à l'homme, mais jamais il ne m'a plu davantage que relu actuellement. Dieu immortel, comme je suis totalement mécontent de moi quand je considère la sainteté que respire les écrits de cet homme, son zèle ardent, non seulement une connaissance,

mais encore une mémoire si admirable des livres sacrés ! enfin, la force si remarquable de son éloquence, la vigueur de son génie à un âge si avancé ! Les amateurs de lettres sacrées (*sacrarum literarum*), autant qu'ils sont, doivent à ta bienveillance de posséder un Jérôme – débarrassé des fautes de copistes et pourvu de commentaires – non seulement lisible, mais aussi intelligible ; maintenant ils te devront davantage : posséder un Jérôme plus achevé sous tous les rapports. Porte-toi bien, très grand Prélat. À Bâle, aux calendes de juin. L'an 1524⁴⁵⁹.

Après le rappel du nouvel *ordo* du premier tome, Érasme décrit celui du deuxième tome au moyen de deux mots grecs, *ελεγκτικά* et *απολογετικά*, qu'il reprend ensuite par des verbes latins : « Dans la première partie, on réfute (*refelluntur*) les thèses des hérétiques, dans la seconde, on répond aux calomnies (*calumniis respondetur*) ». Remarquons tout d'abord que ce sont deux genres épistolaires définis par les rhéteurs grecs⁴⁶⁰. La lettre de réfutation (*elegktiké*), selon le Ps.-Libanios, a pour objectif de répondre à un adversaire qui nie qu'une injure ou qu'un méfait a été commis : son châtement viendra tout de même. C'est bien le cas d'une lettre écrite à un hérétique, qui évidemment niera sa faute. La lettre apologétique (*apologêtikos*), selon le Ps.-Démétrios de Phalère, est écrite en réponse à des accusations et présente une argumentation contraire, avec démonstration. Rufin a effectivement accusé Jérôme d'être origéniste dans l'introduction de sa traduction du *Peri Archon*, ce à quoi répond Jérôme dans ses apologies. Après cette division des lettres polémiques en deux genres, dont Érasme remarque la proximité, il se lance ensuite dans l'apologie des lettres invectives de Jérôme. Dans la progression de l'argumentation, les ajouts de l'édition de 1524 jouent un grand rôle. Si l'observation de ces ajouts permet de voir le travail d'adaptation effectué sur une lettre qui change de destinataire, du lecteur anonyme au prestigieux mécène, elle permet aussi de voir Érasme parachever son argumentation, dans une lettre qui réunit tous ses arguments en faveur des invectives de Jérôme. Quelles conclusions peut-on tirer des modifications opérées ? Premier constat : Érasme ne fait que rallonger sa lettre, qui double en longueur. Il n'y a que deux substitutions, c'est la référence aux attaques portées par Jérôme

⁴⁵⁹ CDE, V, 1451, p. 586-590. Le texte latin se trouve dans Allen, V, 1451, p. 465-468. L'intégralité de la lettre en latin se trouve en annexe.

⁴⁶⁰ Voir Ps-Libanios, Ps-Démétrios de Phalère, *Lettres pour toutes circonstances*, ouvr. cité, p. 27, 36 et 63-64.

contre l'évêque de Jérusalem (paragraphe 5), remplacé par Jovinien dans l'édition de 1524, une autre cible des foudres anti-origénistes de Jérôme. Il est évident que ce changement a pour but de ne pas déplaire à l'archevêque en évitant de le mettre en position de cible de la violence verbale. L'autre substitution a aussi pour but de renforcer la complicité entre l'épistolier et son destinataire : remplacer l'excellent homme (*vir optimus*) par notre Jérôme (*noster Hieronymus*) procède d'une évidente volonté de s'attacher la bienveillance de l'archevêque en partageant « son Jérôme » avec lui. Deuxième constat : les nombreux ajouts vont dans le même sens que les substitutions, c'est-à-dire vers l'adaptation au nouveau destinataire de la lettre. Pour alléger son propos et introduire un peu de *placere* dans une grave épître, Érasme ajoute les jeux sonores sur le pape Libère et sur l'empereur Constantin (paragraphe 3), ainsi qu'une référence à la comédie de Térence, les *Adelphes* (paragraphe 5). Il ajoute aussi un paragraphe élogieux, le paragraphe 7, qui a clairement pour objectif de personnaliser le propos, de plaire à l'archevêque Warham et de s'attacher sa bienveillance.

Notre troisième constat : les ajouts servent aussi à consolider et à amplifier le pouvoir persuasif de la lettre-préface, non en voulant plaire, mais en renforçant les arguments. Avocat de l'art de mal dire de Jérôme, Érasme laisse intacts les deux premiers paragraphes de la lettre au lecteur de 1516. Il commence *in abrupto* par concéder : « dans les deux [types de lettres], Jérôme est véhément et dur (*vehemens et acer*), et parfois si enflammé (*incandescens*) et si emporté (*debacchans*) aussi dans ses invectives (*conviciis*) et ses sarcasmes (*dicteriis*) que l'on peut se souvenir de lui comme d'un homme qui paraît manquer de tempérance chrétienne ». Il ne faut pas se laisser confondre par le terme « invectives », qui traduit ici *convicium*, l'injure verbale. Érasme semble volontairement ignorer la tradition manuscrite qui appelle les *Apologies* de Jérôme des invectives et n'utilise le terme que pour les lettres de Rufin, qu'il relègue avec les apocryphes dans le quatrième volume des œuvres complètes de 1524. En fait, Érasme s'oppose à Jérôme sur ce point : le Brabançon n'appelle jamais ses propres apologies des invectives, tandis que le père de l'Église, on l'a vu, assume le terme et appelle ses apologies « mes invectives », signe de la perte de prestige que subit la lettre invective aux yeux d'Érasme. De plus, dans la querelle entre Valla et Poggio, il n'y a que ce dernier qui écrive des invectives intitulées ainsi. Par conséquent, il semble qu'Érasme

émule Jérôme et Valla, notamment en appelant les lettres de Lee ou Budé des invectives. Pour Érasme, l'invective est le texte de l'ennemi. Dans le même ordre d'idées, les *antidota*, avec les *marginalia* (manchettes), les *scholia* (commentaires) et les *argumenta* (résumés), sont l'une des quatre formes de l'apparat critique dont Érasme entoure les lettres de Jérôme. Or, les *antidota* sont des commentaires polémiques, disposés à la fin des lettres, dans lesquels Érasme note les différences de doctrines entre l'époque de Jérôme et la sienne : il s'en prend par exemple à la scolastique, au mariage et à la richesse du clergé⁴⁶¹. Il se sert ainsi de sa position d'éditeur pour critiquer ses contemporains et des points de doctrine, si bien que les *antidota* seront condamnés par la censure catholique. Ils sont pour Érasme, avant le travail sur l'édition de Jérôme, les réponses de Valla aux *Invectives* de Poggio. Érasme réemploie le terme dans son travail d'éditeur de Jérôme en lui conservant sa dimension polémique : l'émulation mène à la rencontre des modèles, qui se cache les uns derrière les autres. Immédiatement après avoir concédé la violence verbale de Jérôme, qu'il minimise déjà par l'euphémisme et la litote : « que l'on peut se souvenir de lui comme d'un homme qui paraît manquer de tempérance chrétienne » (*ut nonnullis parum memor Christianae modestiae videri possit*), Érasme pose l'objectif de sa lettre. Il écrit : « Mais en vérité on interprétera facilement cette attitude en bonne part (*in bona partem*) ». En effet, la violence verbale de Jérôme est d'emblée justifiée par quatre points : le talent naturel (*ingenium*), la liberté (*liberum*), l'honnêteté (*integritatem*) et enfin, la piété (*impietas*, par opposition). L'art de mal dire de Jérôme est donc le fruit d'un talent inné pour l'éloquence, de l'indépendance d'esprit, de l'honnêteté en butte aux attaques calomnieuses, et de la piété, qui ne peut accepter l'accusation d'hérésie. Ensuite, dans les paragraphes 2 et 3, Érasme dresse un tableau apocalyptique des hérésies passées, d'une Église catholique qui manque de disparaître et d'une foi chrétienne troublée par les dissensions : l'humaniste ajoute la métaphore de la maladie au début du troisième paragraphe, celle du corps aimé à la fin, et surtout, l'idée que chaque docteur invente sa doctrine. Érasme critique aussi, dans ce troisième paragraphe, sous son masque d'éditeur, les réponses autoritaires de Rome, qui n'ont fait, selon lui, qu'empirer

⁴⁶¹ Voir Hilmar M. Pabel, *Herculean Labours*, ouvr. cité, p. 335-341.

le problème que représente Luther. Ayant peint une crise de la foi qui résonne avec celle que vivent, en 1524, l'épistolier, son destinataire et les heureux possesseurs du second volume des *Lettres* de Jérôme, Érasme prolonge cette crise sur un plan personnel : dans le paragraphe 4, Jérôme apparaît comme la victime des forces hérétiques qui s'attaquent à l'Église dans le paragraphe précédent. Le Brabançon ajoute de nombreux éléments, où l'on sent un parfum autobiographique (le polygraphe, la vérité amère de Folie). La crise est terrible, institutionnelle autant que personnelle, ce qui permet à Érasme de poser la question oratoire sans craindre la réponse : « quel serait le caractère si paisible (*tam placidum ingenium*) – tu me l'accorderas – qui, exaspéré par de telles vilénies, ne jette feu et flamme ? (*exardescat*) ». L'art de mal dire est par conséquent nécessaire pour sortir de la crise, c'est ainsi qu'Érasme le rend acceptable. C'est le rôle des ajouts de 1524 : s'adapter et plaire d'un côté, et, d'un autre côté, renforcer l'intensité de la crise décrite et ses liens avec l'actualité, afin de faire accepter la nécessité des lettres de Jérôme.

Dans le même ordre d'idées, Érasme renforce l'argument selon lequel l'adversité engendre le sublime oratoire de l'invective, pousse l'érudition à encore plus d'érudition, la sainteté à plus de sainteté, etc. Avant de revenir à Érasme, nous devons citer ici un passage de l'introduction à l'*Oratio prima* de Scaliger, édité par Michel Magnien ; ainsi que la note 172 :

Si l'on relève le défi lancé par Érasme aux cicéroniens, il faut à l'évidence en profiter pour prouver sa valeur au public — Scaliger l'a fort bien compris. Aussi va-t-il tenter, lui l'obscur Italien, d'opposer son savoir à celui du grand Érasme, de corriger ses « erreurs », de redresser ses jugements mal fondés. Lui qui s'écriera à la fin de sa carrière d'humaniste « *adversarius mihi duplex magister* » [appel de la note 172], révèle ainsi dès sa première œuvre en prose sa nature profonde, son tempérament fondamentalement éristique, comme si chez lui la pensée ne pouvait jaillir que de l'affrontement, du choc souvent violent avec autrui.

[note 172] « Vives prétend que les méditations silencieuses nous font plus progresser que les altercations. Cela n'est pas vrai. Car tout comme du choc de deux pierres, la vérité jaillit des contestations [*disceptationibus*]. Mieux, pour ma part, si je reste seul avec moi-même souvent, longtemps, énormément, et si je ne combats point, l'issue sera malheureuse pour moi. Nous sommes donc davantage stimulés par un maître. Mais un adversaire par son obstination, ou par sa sagesse, vaudra pour

moi deux maîtres. » (*Exercitatio* 308, f. 422r°, éd. 1557). Casaubon semble bien de cet avis, lui qui remarque à propos du commentaire sur Théophraste : « Scaliger est subtil en d'autres passages, mais tout particulièrement lorsqu'il reprend quelqu'un, comme dans ses admirables discussions contre Cardan. De même dans cet ouvrage-ci, avec un jugement des plus pénétrants, il soumet à l'examen la traduction de Gaza, et il relève ses nombreuses fautes avec une finesse extrême. » (*Casauboniana*, Hambourg, L. Stromer pour Ch. Libezait, 1710, p. 17 ; [...])⁴⁶².

Ce passage montre d'une part que l'idée que la polémique a des conséquences positives sur l'éloquence et l'érudition est bien un lieu commun qui sert à justifier la confrontation. Avec Casaubon, on rejoint un autre argument, celui qui voit en la controverse l'outil qui assure la qualité scientifique des œuvres publiées, l'équivalent de « l'évaluation par les pairs » d'aujourd'hui, et nous avons déjà rencontré cette idée chez Érasme. Enfin, il est intéressant de constater que, pour défendre « son » Scaliger, Michel Magnien emploie le même argument qu'Érasme emploie pour défendre « son » Jérôme, à savoir le « tempérament » ou l'*ingenium*. Par conséquent, Érasme, fidèle à ses principes de *varietas* et de *copia verborum*, décline le lieu commun dans de multiples exemples qui occupent les paragraphes 5 et 6. Par les ajouts de 1524, il amplifie cet argument, qui auparavant n'était présent que dans une seule phrase (« En outre, de même que Cicéron n'est nulle part plus admirable dans ses discours que lorsque la douleur — tel un éperon [...] si, toutefois, c'est dire du mal que de défendre âprement la vérité ») : il l'introduit d'abord en insérant la référence aux *Adelphes*, puis le prolonge par l'ajout du paragraphe 6, entièrement consacré à développer cet argument, qui prend ainsi une importance qui n'était que suggérée auparavant. L'or purifié par le feu, l'arbre qui repousse avec plus de vigueur après qu'on l'a émondé, la citation d'Horace, la tempête révélant les talents du timonier, Junon imposant à Hercule des épreuves, comme Yahvé avec Job et Abraham, tout cela mène à l'idée que « nous ne reconnâtrions pas non plus la grandeur de Jérôme, si elle n'était mise en lumière par les calomnies des hérétiques et des détracteurs ». Comme d'habitude avec Érasme, c'est l'abondance des exemples qui donne sa puissance de persuasion à la lettre. À ce point de la lettre 1451, l'apologie de la

⁴⁶² Jules-César Scaliger, *Orationes duae contra Erasmum*, édition préparée par Michel Magnien, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et renaissance », vol. 329, 1999, p. 52.

violence de verbale de Jérôme est achevée. Érasme a d'abord insisté sur son talent naturel pour la polémique, sur ses vertus, comme l'honnêteté et la piété, avant de dresser le tableau d'une crise institutionnelle et personnelle de laquelle Jérôme sort en héros, son art de mal dire devenant une nécessité chrétienne et juridique, voire le fruit d'une mise à l'épreuve divine. L'échange de lettres invectives devient ainsi ce qui révèle les qualités de l'orateur chrétien, comme nous l'avons dit précédemment. Cependant, le prestige que cette lettre-préface confère à la querelle épistolaire apparaît ici avec plus d'éclat.

En somme, la lettre invective est une lettre d'orateur où les humanistes oscillent entre l'abondance de l'éloquence classique et la brièveté de la *contentio* épistolaire cicéronienne. Art de mal dire, elle se caractérise donc par sa gravité et par l'utilisation des ressources éparses qu'offrent les ouvrages de rhétorique en matière de violence verbale, la *Rhétorique à Herennius* étant la meilleure de ce point de vue. La lettre invective est aussi une lettre qui, en dernière analyse, se condamne elle-même, puisqu'elle condamne précisément l'art de mal dire de l'adversaire : ambivalence morale qui impose un discours apologétique présent dans le paratexte ou en exorde. Enfin, la lettre invective est le lieu par excellence de l'*æmulatio* qui fait la Renaissance : chez Érasme et ses contemporains, l'émulation est une éthique de l'imitation. L'historien Peter Burke propose ainsi de renommer la période 1490-1530, traditionnellement appelée haute Renaissance, « âge de l'émulation⁴⁶³ ». Nous avons constaté la présence de cette notion tout d'abord dans le *De Conscribendis epistolis*, où elle apparaît comme un outil pédagogique d'encouragement à l'étude. Très vite, elle est devenue une notion ambivalente, puisque le terme, comme l'affirme Cicéron, possède un sens qui la rend moralement acceptable, la rivalité positive, et un sens qui la rend condamnable, la jalousie malveillante (*invidia*). Dès lors, elle devient le moteur d'une reconstruction polémique de la *latinitas* classique. Cette polémique repose sur une moralisation de l'imitation et voudrait répondre à ce questionnement humaniste : que faut-il imiter chez les Anciens et les Pères de l'Église ? Les humanistes, rivaux entre eux, rivalisent aussi avec leurs

⁴⁶³ Pete Burke, *La Renaissance européenne*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 91.

modèles, et ce, dès Pétrarque : c'est lui qui initie l'âge de l'émulation et qui tente d'en analyser le fonctionnement polémique et moral, en déresponsabilisant les érudits d'une part, et en créant une catégorie à rejeter : les invectives haineuses. Les lettrés de la Renaissance ont davantage qu'un horizon d'attente, ils ont un horizon d'émulation partielle, qui motive leurs lectures et innerve leur écriture. Nous avons bien fait apparaître celui d'Érasme, qui prend toujours parti dans les querelles du passé, sans aucun souci moderne d'objectivité. Que l'invective fasse apparaître l'émulation, dans notre travail d'analyse, n'est donc en rien surprenant, car le mélange d'imitation et de rivalité sur laquelle cette émulation littéraire ou pédagogique repose est une violence verbale potentielle. L'art de mal dire apparaît donc toléré ou encouragé, d'une part, tandis que d'autres humanistes comme Guillaume Budé et Juan Luis Vives, plus austères, condamnent avec plus de verve la violence verbale de Jérôme ou Cicéron et leur imitation.

4.3 QUELQUES INVECTIVES AU TEMPS D'ÉRASME

Pour mettre en valeur la variété de ton et de style de la lettre invective, mais aussi la constance de certains traits, comme l'émulation polémique de Jérôme, nous allons maintenant évoquer, brièvement, l'invective que Battista Casali adresse à Érasme en 1519, et, plus longuement, la lettre 810 de Guillaume Budé, datée de 1518, qu'Érasme appelle une invective dans une lettre à Juan Luis Vives, ainsi que les invectives d'Ulrich von Hutten, intitulées comme telles. Enfin, puisque notre archéologie de la poétique de l'invective nous le permet, nous allons examiner deux textes d'Érasme qui auraient pu prendre le nom d'invectives, si l'humaniste avait utilisé le terme pour ses propres écrits.

4.3.1 Cicéronianisme et médecine invective

L'invective de Battista Casali est éditée et traduite en anglais par John Monfasani en 1997⁴⁶⁴. Intitulée *In Desiderium Erasmum Roterodamum Invectiva*, la lettre n'a jamais été imprimée ni envoyée, et Érasme, ayant eu vent de ce texte, écrit qu'il ne connaît pas son auteur. Il semble, d'après John Monfasani, que Battista Casali ait renoncé à publier sa lettre pour deux raisons : la Curie voulait éviter de pousser Érasme dans le camp protestant par des attaques trop violentes, et Casali croyait répondre à une attaque personnelle d'Érasme, qui en réalité n'a jamais eu lieu. Cette invective écrite en 1518 ou 1519 dans le cadre de la querelle du cicéronianisme (Érasme attaque pour la première fois le cicéronianisme romain dans l'édition de Jérôme de 1516) a donc tout du pétard mouillé, bien qu'elle montre la violence verbale de Battista Casali. En effet, l'humaniste italien ne lésine pas sur les injures et menace Érasme de mort à la fin de sa lettre : « Tu écris cela, et tu vis encore⁴⁶⁵ ». Il continue avec un parallélisme, répétant quatre fois la même structure, afin d'éveiller l'indignation du lecteur : « Érasme vit, lui qui... », avant de conclure par un bref emprunt à la première Catilinaire : « Et il vit encore. Il vit⁴⁶⁶ ? ». Casali ne fait pas que citer Cicéron. Par-là, il émule aussi l'*indignatio* du sénateur devant l'audace de son ennemi Catilina : comme ce dernier, Érasme continue de vivre parmi ses pairs alors qu'il est un criminel et un hérétique du dernier ordre. De plus, Casali citerait peut-être Jérôme à la fin de sa lettre⁴⁶⁷ : à ce point de notre thèse, la

⁴⁶⁴ John Monfasani, « Erasmus, the Roman Academy, and Ciceronianism: Battista Casali's Invective », dans *Erasmus Studies*, vol. 17, n° 1, 1997, p. 19 à 54.

⁴⁶⁵ « Haec tu scribis et vivis ! », John Monfasani, « Erasmus, the Roman Academy, and Ciceronianism: Battista Casali's Invective », art. cité, p. 38.

⁴⁶⁶ « Et tamen vivit. Vivit ? », John Monfasani, « Erasmus, the Roman Academy, and Ciceronianism: Battista Casali's Invective », art. cité, p. 39. Cicéron écrit juste après le célèbre « O tempora, o mores » : « hic tamen vivit. Vivit ? ». Le parallélisme que nous mentionnons auparavant équivaut en latin à « Erasmus, qui... , vivit ».

⁴⁶⁷ Voir note 76, John Monfasani, « Erasmus, the Roman Academy, and Ciceronianism: Battista Casali's Invective », art. cité, p. 54.

présence de ces deux modèles dans une invective ne nous étonnera plus. En lisant cette invective de la « grande haine », on peut cependant, comme John Monfasani, s'étonner de la présence d'un paragraphe dans lequel Casali endosse le rôle du médecin qui voudrait soigner Érasme. Ravagé par la folie plus longtemps que les autres malades, il lui est prescrit de prendre en même temps tous les remèdes contre la folie à quadruple dose, remèdes que Casali tire de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien. Une fois qu'il sera rétabli, Érasme cessera d'être un monstre et réalisera qu'il est une brute, un bon à rien, et il cessera de calomnier Battista Casali (ce que le Rotterdamois n'a jamais fait). En fait, l'argument médical intensifie l'attaque et permet à celui qui l'emploie de prétendre soigner l'ennemi pour mieux noter son infamie. L'utilisation de cette feinte médicale évoque l'objectif de résipiscence de l'*invectio* sacrée, mais elle la subvertit dans un contexte de violence réciproque qui empêche un véritable dialogue, une véritable transformation des cœurs. Guillaume Budé lui aussi emploiera cet argument contre Érasme, et Érasme contre Lefèvre d'Étaples. Mais avant d'en venir à ces textes, il faut nous attarder brièvement sur les invectives d'Ulrich von Hutten, exemples remarquables de ce cicéronianisme polémique qui structure les discours de la « grande haine ».

En effet, le chevalier humaniste, couronné poète par l'empereur Maximilien, est un maître à la fois de l'épée et de l'art de mal dire, comme le montrent les *Lettres des hommes obscurs* (1515) et son *Expostulatio* (1523) écrite contre Érasme, parmi de nombreux autres textes qui tiennent du pamphlet, écrits en latin ou en allemand. Fervent défenseur de Luther, il écrit trois invectives en 1521, en réaction aux discours des nonces du pape prononcés pendant la diète de Worms, à la mise au ban de Luther et aux autodafés qui ont suivi. L'*Invectiva in Hieronymum Aleandrum* attaque le nonce Jérôme Aléandre, l'*Invectiva in Marinum Caracciolum*, son collègue Marino Asciano Caracciolo, et l'*Invectiva in Lutheromastigas sacerdotes* attaque l'ensemble des membres du clergé catholique qui ont participé à la diète⁴⁶⁸. Les invectives d'Ulrich von Hutten sont de la même trempe que celle

⁴⁶⁸ Ces trois textes se trouvent dans Ulrich von Hutten, *Schriften*, édition préparée par Eduard Böcking, Leipzig, Teubner, vol. 2, 1859, p. 12 à 34.

de Battista Casali – le chevalier brûle d’indignation du début à la fin de ses lettres et en appelle à la violence – mais elles vont plus loin dans l’émulation de Cicéron et sont parsemées d’emprunt à Virgile. Certes, les longues périodes, les successions de questions, les accumulations et les amplifications rappellent l’esthétique des discours cicéroniens. Certes, dans l’invective contre Jérôme Aléandre, il écrit : « Mais jusqu’à quel point enfin, jusqu’à quel point abuserez-vous, pervers, de la bonté d’un jeune homme doué d’un excellent caractère⁴⁶⁹ ? ». Les trois invectives partagent d’ailleurs les mêmes arguments, avec certaines variations ; ici, dans cet emprunt à la première *Catilinaire*, Ulrich von Hutten soutient que le jeune empereur est sous l’influence de Rome, il serait trompé par des « galéros cardinalices » (*a rubellis galericulis*), car Jérôme Aléandre et Caracciolo sont aussi des cardinaux. Mais dans sa stratégie argumentaire, c’est *mutatis mutandi* la posture politique du Cicéron opposé aux tyrans en devenir que ravive Ulrich von Hutten : Rome est une tyrannie qui impose par des édits, comme l’édit de Worms, et par la force et la violence, une religion qui est un commerce, une religion qui organise le pillage des ressources de la Germanie. Il se pose ainsi en défenseur de la liberté et invente une première forme de nationalisme germanique. Ces arguments et cette stratégie politique reviennent dans la seconde invective :

Dans la douleur, tu prendras conscience de cela [de l’injustice et de la corruption de Rome], à moins que tu n’en sois immédiatement convaincu : car si tu ne fais pas disparaître maintenant le commerce de ces sordides futilités [*maximarum nugarum*, les indulgences], si tu ne cesses, comme un autre Verrès, d’emporter (*verrere*) notre argent et de convoiter nos ressources, j’inviterai à dégainer les épées et à prendre les armes contre vous⁴⁷⁰.

En comparant Marino Caracciolo à Verrès, Ulrich von Hutten amplifie l’avidité et la corruption de Rome. Il met l’accent sur le pouvoir temporel de l’Église catholique et la vide

⁴⁶⁹ Ulrich von Hutten, *Schriften*, ouvr. cité, p. 14. Texte latin : « Sed quousque tandem, quousque, improbi, optima indole praediti juvenis bonitate abutemini ? ».

⁴⁷⁰ Ulrich von Hutten, *Schriften*, ouvr. cité, p. 20. Texte latin : « Acerbissime hoc senties, nisi credis maturrime : iam enim nisi istum tollis maximarum nugarum mercatum tu, nisi desinis alter Verres pecuniam verrere hinc et opibus inhiare nostris, iubebo gladios expediri adversum et arma sumi iubebo ».

de sa spiritualité, au profit de Luther. Ces invectives sont donc le signe d'un échec diplomatique, comme le remarque Ulrich von Hutten : « Vous abordez la question sans aucune réflexion ni compétence, si bien que quelqu'un croirait que vous avez voulu, quand vous avez entrepris ceci, assister et promouvoir notre cause, et non la combattre et l'empêcher⁴⁷¹ ». Ainsi, le chevalier-poète signe les dernières invectives en latin de la Première modernité, cicéroniennes à la fois politiquement et esthétiquement, lettres oratoires prestigieuses et véhémentes. Dans l'esprit d'Ulrich von Hutten, il s'agit sans doute de répondre à la violence de Rome par la violence, en respectant la loi du talion qui a encore cours chez les lettrés, nous le verrons avec Érasme. Mais cet appel aux armes, qui a contribué à pousser les nonces pontificaux au départ (ils craignaient pour leur sécurité), montre l'irréversible cristallisation en cours des deux camps opposés et préfigure tristement les guerres à venir. Ulrich von Hutten conclut sa seconde invective par cette formule : « Disce autem parere stilo, ne cogaris cedere gladio ». Mais apprends à te soumettre à ma plume, pour ne pas être forcé de céder à mon épée.

4.3.2 Érasme et Guillaume Budé

Érasme et Guillaume Budé sont beaucoup plus subtils que Battista Casali et Ulrich von Hutten. Bien que leur relation épistolaire baigne dans une rivalité qui va parfois jusqu'à l'agressivité, les deux humanistes ne s'envoient pas d'invectives de la grande haine. Leur échange apparaît plutôt comme une expérience de sociabilité polémique, placé sous le signe de la méfiance, comme le montre cet avertissement de Budé, dès les premières lettres, en juillet 1516 : « Moi, j'ai conservé le brouillon de ma lettre, de peur que, celle-ci une fois cachetée, tu ne viennes me chercher querelle, s'il arrive à ma plume de faire quelque part un

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 13. Texte latin : « Quinetiam ita nullo consilio nullaque prudentia quaestionem hanc instituitis, ut facile credat aliquis voluisse vos, cum hoc adgrederemini, juvare causam nostram et promovere, non oppugnare et impedire ».

lapsus⁴⁷² ». Ou encore dans la même lettre : « je rivalise avec toi d'amour pour la philologie⁴⁷³ ». Cette relation, que viendra envenimer le conflit entre Jacques Lefèvre d'Étaples et Érasme, est un bel exemple de l'ambivalence de l'*æmulatio*, entre jalousie et désir d'égaliser. En effet, quand même ils se réconcilient, après la résolution partielle de la polémique entre Érasme et Lefèvre d'Étaples, Guillaume Budé et le Prince des humanistes, peut-être victimes de leur propre subtilité, continuent de se quereller. En 1519, Budé, sous le couvert du grec, que les érudits utilisent dans leurs lettres pour être compris d'un très petit nombre, écrit :

Sois assuré que désormais ton Budé sera obéissant aux lois d'amitié, plus même qu'aucun des amis que tu estimes et qui ont fait leurs preuves.

Cette conception de l'amitié ne m'empêchera pas de t'adresser une unique prière, que tu écouteras, je pense, sans en être importuné : qu'il me soit permis, sans contrevenir à la loi d'oubli, et sans troubler la paix entre nous, de me rappeler le passé, dans la mesure où il peut, devant tous, amis ou ennemis, témoigner en ma faveur que tout ce que j'ai pu écrire ou dire autrefois, soit sur toi soit à toi-même, en dépit de toutes les apparences, fut peut-être inspiré par l'esprit de rivalité qui, se glissant je ne sais comment dans mon esprit, a aiguisé ma colère, oui, peut-être en fin de compte pour mon malheur (ainsi les passions se plaisent à tourner mal !), mais sûrement pas d'une humeur querelleuse et hostile, non, par la philosophie que nous vénérons pieusement ! Et même je n'aurais pas peur d'en prendre à témoin la Vérité en personne, elle qui guide la volonté de ceux qui s'appliquent à l'étude et qui garde nos cœurs ! Certes je n'ai pas l'habitude de jurer à la légère ni à propos de rien ; aussi n'aurais-je, il me semble, aucun besoin de me porter garant de nos bons sentiments, si tes amis, et vraisemblablement aussi nos ennemis à tous deux, ou plutôt ceux qu'irrite notre idéal, ne paraissaient exiger tacitement cette garantie et ce serment en nous voyant pratiquer l'escrime, ils induisent sans doute avec un malin plaisir qu'il y a entre nous de l'animosité.

⁴⁷² Érasme de Rotterdam et Guillaume Budé, *La correspondance d'Érasme et de Guillaume Budé*, édition préparée par Marie-Madeleine de La Garanderie, Paris, Vrin, 1967, p. 67. Texte latin : « Ego autem exemplar literarum mearum in scheda seruavi, ne tu mecum obsignatis literis acerbis agas, si quodam forte in loco ὁ κάλαμός μοι παρώλισθε », Allen, II, 435, p. 275.

⁴⁷³ Érasme et Guillaume Budé, *La correspondance*, ouvr. cité, p. 68. Texte latin, « me quidem rivalem esse tibi in amore philologiae » Allen, II, 435, p. 275.

Mais toi-même, heureux homme, si tu as conscience d'avoir eu aussi ta part dans cette combativité un peu excessive, vois si ton esprit n'a pas besoin du même genre de purgation ! Car nul homme de cœur ne jugerait à propos de publier les choses que pour ma part j'admire dans ta lettre, mais qui, exprimées ingénieusement et finement, sont aussi un peu agressives, et où tu ergotes plus qu'il ne convient à un homme qui s'apprête à proposer l'oubli des injures. Il fallait plutôt un langage propre à apaiser, charmer, à me disposer à accepter docilement ta loi ; car, si moi, de mon côté, m'étais montré aussi combatif, et, poursuivant jusqu'au bout la discussion, avais cédé trop passionnément à la colère, cela n'en aurait pas fini ! de ce combat sans merci entre deux amis serait sortie une Iliade de disputes (Ἰλιάς τις κακῆς), chacun des deux, sans doute, maintenant indéfiniment son droit, à tort ou à raison⁴⁷⁴.

Il faut citer cette lettre de manière extensive pour voir se succéder les appels à la paix et à l'amitié, les confessions et les réprimandes qui témoignent d'une réconciliation bancaire. Sans parvenir à sortir totalement du cycle de la violence, constatons que Guillaume Budé se sert de la querelle avec Érasme pour tenter d'en analyser le fonctionnement. Il reconnaît sa part et donne un nom à cette violence sans fin : une « Iliade de disputes ». Cette belle expression invite au commentaire : elle évoque « errorum Odyssea » (une Odyssée de d'erreurs), que Budé emploie dans le *De Asse*, mais aussi une autre formule plus tardive, la « chaîne de differens », expression qu'emploie l'historiographe Charles Sorel pour décrire la longue querelle entre Guez de Balzac et Jean Goulu dans *La Bibliothèque française*⁴⁷⁵. Mais elle est plus juste, parce qu'elle rappelle l'image du héros épique ou mythique, auquel l'épistolier qui rédige une lettre invective souvent se rapporte. Malgré cette conscience du cycle de la violence, Budé ne peut s'empêcher de réprimander encore Érasme, bien que, tout comme ce dernier, il soit lui aussi fin, ingénieux et agressif. En effet, en 1520, Érasme écrit à Juan Luis Vives pour se plaindre :

⁴⁷⁴ Érasme et Guillaume Budé, *La correspondance*, ouvr. cité, p. 207. Pour le texte grec, voir Allen, III, 1011, p. 61-62.

⁴⁷⁵ « Il se fit comme une Chaîne de differens », Charles Sorel, *La Bibliothèque française*, Paris, Compagnie des Libraires du Palais, 1667, p. 131, cité par Mathilde Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des Lettres : écriture, polémique et critique dans la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 410.

Bien que tu ne m'apprennes rien sur le compte de Budé en le vantant comme tu le fais, je ne m'en suis pas moins délecté particulièrement aux louanges si véridiques que tu décernes à un homme si affectionné. Quant à lui, il ne parviendra jamais à s'aliéner Érasme, même s'il a écrit contre moi de cruelles invectives (*atroces invectivas in nos scripserit*) : tant il s'en faut qu'une escarmouche littéraire (*litterarum velitatio*) comme celle-là puisse séparer des cœurs étroitement unis par le nœud des Grâces⁴⁷⁶.

Guillaume Budé a donc écrit des invectives contre Érasme. Est-ce une exagération de l'attaque adverse, afin d'apparaître magnanime aux yeux de Vives, alors à Paris, où le Brabançon sait que sa lettre sera lue par d'autres ? Il y a sans doute un peu de cela, comme le suggère la proximité dans la phrase des termes *atroces invectivas*, au sens fort, avec le plus doux *velitatio*. Et Érasme a l'habitude d'appeler invective les textes écrits contre lui, stratégie qui lui permet de se placer en victime d'une trop grande violence, sème que véhicule l'invective au prestige dégradé. Quoi qu'il en soit, la lettre 810 de Guillaume Budé est l'une de ces invectives, écrite pour arbitrer le conflit entre Érasme et Lefèvre d'Étaples. De même que pour la lettre écrite en grec précédemment évoquée, Budé se sert de ce conflit pour penser la violence verbale, sans parvenir à contenir la sienne. Décrivons brièvement ce contexte polémique, avant d'examiner cette lettre de Budé. D'après Guy Bedouelle, la querelle entre Lefèvre d'Étaples et Érasme tourne autour de la traduction et de l'interprétation de l'Épître aux Hébreux, attribuée problématiquement à Paul. Avant d'entrer dans le détail de la confrontation, Guy Bedouelle prend la peine de montrer qu'Érasme et Lefèvre d'Étaples sont similaires, humanistes et théologiens, à tel point que François I^{er} les confond⁴⁷⁷, gémellité qui fait de ce conflit celui de deux frères ennemis. Au cours de cette dispute, Lefèvre d'Étaples écrit que toute autre interprétation que la sienne est « impie et très indigne du Christ

⁴⁷⁶ CDE, IV, 1104, p. 300. Texte latin : « De Budaeo tametsi nihil novi praedicas, tamen hominis amicissimi verissimis laudibus sum unice delectatus. Ille vero nunquam Erasmum ab se alienabit, etiamsi atroces invectivas in nos scripserit : tantum abest ut illa litterarum velitatio queat animos Gratiarum nodis coniunctissimos divellere », *Allen*, IV, 1104, p. 264.

⁴⁷⁷ Voir Guy Bedouelle, « Lefèvre d'Étaples et Érasme : une amitié critique », dans Jean-François Pernot (sous la dir. de), *Jacques Lefèvre d'Étaples (1450 ?-1536)*, Paris, Classiques Garnier, 1995, p. 23-25.

et de Dieu, contraire à l'esprit et s'attachant au contraire à la lettre qui tue⁴⁷⁸ ». Indigné, Érasme répond par son *Apologia ad Fabrum Stapulensem*, imprimée en 1517 à Louvain chez Thierry Martens, puis en 1518 chez le même et en 1521 à Bâle chez Jean Froben⁴⁷⁹. Jacques Lefèvre d'Étaples ne répondra jamais, probablement, nous le verrons, suivant les conseils de Budé. À la suite de cette première impression, Guillaume Budé écrit en 1518 une lettre pour tenter d'arbitrer le conflit. Or, le nom de Jérôme revient dans le débat sur l'art de mal dire qui divise les deux érudits :

Sur ce point [avoir dépassé les limites du bon ton], s'il plaît aux dieux, tu pourras te vanter d'avoir un garant dans ton Jérôme (*Hieronymum tuum*) qui n'a pas supporté les allusions de Rufin, qui menaça Augustin pour avoir ébranlé l'interprétation d'un seul passage. Mais qui sait si notre homme, traduit devant le tribunal du Christ (*Christi tribunal*), n'a pas reçu pour cela une volée de bois vert (*vapulaverit*) ? Je préférerais que tu me proposes l'imitation (*æmulandum*) de Jérôme (*totum mihi Hieronymum*) tout entier plutôt que de me proposer en exemple (*pro exemplo*) chez lui cette sorte de verrue (*naevum*)⁴⁸⁰.

Retenons que Budé fait des lettres invectives de Jérôme quelque chose d'obscène et de laid, une verrue, fruit d'une trop grande capacité à se froisser. Par là, il attaque Érasme en lui prêtant par sous-entendu la même susceptibilité. De plus, c'est l'ensemble du deuxième tome des œuvres de Jérôme, éditées par Érasme, que Budé appelle verrue. L'helléniste n'hésite donc pas à diminuer Jérôme pour diminuer Érasme, et remet en question sa fascination pour

⁴⁷⁸ Jacques Lefèvre d'Étaples, cité par Guy Bedouelle, « Lefèvre d'Étaples et Érasme : une amitié critique », art. cité, p. 30.

⁴⁷⁹ Il y en a plus. Pour la liste complète, voir l'introduction de John Monfasani dans *CWE*, 83, xviii et celle d'Andrea Steenbeek dans *ASD*, IX, 3, p. 46-59.

⁴⁸⁰ *CDE*, III, 810, p. 294. Texte latin : « Hic, si diis placet, autorem Hieronymum tuum laudabis huiusce instituti, qui Ruffini figuras non tulerit, qui Augustino minatus sit ob unius loci enarrationem convulsam. Quis scit an ob id ad Christi tribunal actus vir ille vapulauerit ? Malim ut totum mihi Hieronymum æmulandum proponas, quam in eo veluti naevum pro exemplo praebeas », *Allen*, III, 810, p. 271-272.

l'art de mal dire du saint docteur : il pose ainsi les prémisses d'une éthique de l'émulation, mais sait aussi que cela fera mal. Il continue en réfutant Érasme :

Tu affirmes que repousser la force par la force (*vim vi*) est une notion de droit public : je suis d'accord avec toi, si dans cette affaire, tu te sers du droit civil en guise de bouclier (*pro scuto*). À vrai dire, voilà un article de la législation ou un édit sur la force (*de vi*) que le Préteur éternel et Juge suprême n'a pas inscrit sur les Tables de sa Loi ; d'ailleurs le droit civil aussi exige de la part de celui qui repousse une agression (*a propulsante*) un mode de défense (*tutela modum*) inoffensif et correct (*insontis et inculpatae*). Si c'est d'après les termes de cette loi que tu prétends te faire rendre justice, je crains bien que tu ne puisses recevoir de moi l'acquittement après avoir édité une *Apologie* de cette envergure et sur ce ton⁴⁸¹ !

En effet, dans la précédente lettre, Érasme écrit : « C'est le droit de tous que de repousser la force par la force⁴⁸² » pour si l'on peut dire faire l'apologie de son *Apologia ad Fabrum*. Guillaume Budé, lui-même excellent juriste, possède ici l'avantage du terrain et conteste la réciprocité dans laquelle s'engage Érasme, qui, comme Ulrich von Hutten et bien avant eux, Giraud de Barri, institue un droit de réponse sur une base talionique. Il note aussi l'absence de cette loi dans les dix commandements. Le droit civil autorise la réponse, mais elle doit être innocente (*insontis*) et irréprochable (*inculpatae*), sinon, elle ne règle rien et ne fait que prolonger la confrontation. Il oppose ainsi le droit civil et les lois mosaïques à la loi du talion, de laquelle en fait se réclame Érasme. Il l'invite ainsi à se méfier des « charmes de la querelle⁴⁸³ » (*contentionis blandimenta*). Guillaume Budé favorise l'emploi du vocable

⁴⁸¹ CDE, III, 810, p. 295. Texte latin : « Sed quod vim vi propulsare iuris publici esse dicis, tecum sentio, si ciuile ius hac in causa pro scuto amplecteris. Verum caput illud legis aut interdicti de vi praetor ille aeternus summusque iudex in suas tabulas edictumque suum non transtulit : quanquam et illud ius ciuile modum tutelae insontis et inculpatae a propulsante exigit. Ex qua formula si tibi ius reddi petieris, vereor ut absolui a me possis, qui tantam Apologiam atque etiam talem aedideris, ne pauculis commentariorum eius chartis paria fecisse non viderere », Allen, III, 810, p. 272.

⁴⁸² Érasme de Rotterdam et Guillaume Budé, *La correspondance*, ouvr. cité, p. 144. Texte latin : « Ius est publicum vim vi propulsare », Allen, III, 778, p. 229.

⁴⁸³ Voir CDE, V, 810, p. 297, où l'expression est traduite « séductions de la dispute ».

contentio, qui signifie « conflit », « rivalité », mais qui a aussi un sens rhétorique, auquel cas il désigne le style oratoire grave, qui, nous l'avons vu, est constitutif de la lettre invective érasmienne. La *contentio* est aussi fille de la discorde :

C'est alors assurément que la Rivalité (*contentio*), cette mère de la Discorde (*parens illa discordiae*), a l'habitude de s'attaquer aux hommes de notre sorte (*nostrae sortis hominibus*) et de flatter sans vergogne (*improbeque blandiri*), celle qui fit jadis, dit-on, rouler la fameuse pomme d'or, portant l'inscription : « Que la plus belle la prenne ». Les hommes se laissent mener par elle et finalement, elle en fait des Épiméthée, le nom dont tu m'as traité. De cette histoire, Homère, la gloire des grands esprits, a laissé à la postérité un exemple éclatant et célèbre comme antidote à la colère et aux disputes (*velut iracundiae et contentionis antidotum*). Tu te rappelles, n'est-ce pas, le passage du chant XVIII de l'*Illiade*, où Achille se lamente d'avoir cédé plus que de raison au ressentiment de son cœur, bien que profondément blessé (*affectus*) par le tort considérable que lui avait fait Agamemnon. Il a enfin compris son erreur (*errore tandem intellecto*) et déplore l'acharnement de sa querelle et sa colère (*contentionis iraeque detestans*) : « Ah ! Éris ! Qu'elle disparaisse d'entre les dieux et les hommes ! et aussi la colère qui pousse l'homme, voire le plus sage, à se fâcher ! Elle qui, plus douce que du miel qui tombe goutte à goutte, se répand dans la poitrine de l'homme comme une fumée⁴⁸⁴.

Guillaume Budé reprend l'idée de Pétrarque, selon laquelle la rivalité entre deux érudits engendre la querelle. Il y ajoute la métaphore d'Homère : la colère et la querelle sont comme du miel, elles flattent et séduisent (*blandimenta, blandiri*). Il faut donc un antidote (*antidotum*) à ces sirènes : c'est l'exemple de la résipiscence d'Achille, qui mesure enfin l'intensité de sa colère. Alors qu'Érasme aspire à rivaliser avec Jérôme dans l'art de mal dire,

⁴⁸⁴ CDE, V, 810, p. 297-298. Texte latin « tum vero nostrae sortis hominibus incessere plerunque solet improbeque blandiri parens illa discordiae contentio, quae in deorum olim conuiuio aureum illud malum inscriptum ἡ καλὴ λαβέτω prouoluisse in medium dicitur : dociles tandem ipsa homines Epimetheos faciens, quo tu me nomine taxauisti. Huius rei insigne clarumque documentum Homerus, ingeniorum decus, velut iracundiae et contentionis antidotum posteritati reliquit ; apud quem, ut nosti, Iliados duo deuicesimo Achilles ob id moerens, quod iusto pertinacius animo suo irato indulsisset, quanquam insigni iniuria ab Agamemnone affectus, errore tandem intellecto pertinaciam contentionis iraeque detestans ita inquit : Ὡς ἔρις ἔκ τε θεῶν ἔκ τε ἀνθρώπων ἀπόλοιτο/καὶ χύλος, ὃς τ' ἐφέκε πολύφρονά περ χαλεπῆναι,/Ὡς τε πολὺ γλυκίων μέλιτος καταλειβομένοιο/Ἀνδρῶν ἐν στήθεσιν ἀέξεται ἡύτε καπνός », Allen, V, 810, p. 274-275.

l'humaniste français invite son homologue batave à suivre l'exemple d'Achille. Il oppose l'intellect (*intellecto*) à l'affect (*affectus*) et blâme ainsi *contentio* et *ira* : « c'est le propre de la querelle que le fiel y excite mieux l'appétit que le sel⁴⁸⁵ ». En répondant à chaud à Lefèvre, de manière trop virulente, Érasme, tout blessé qu'il soit, a fait selon Budé une erreur de jugement et s'est laissé emporter par son indignation en perdant le contrôle de ses émotions, en se laissant séduire par le fiel appétissant de la *contentio* et le miel de la colère, comme un héros mythique. L'antidote que propose Budé, au contraire de Valla et Érasme, pour qui l'antidote est justement la réponse aux invectives de Poggio, est maintenant le rejet pur et simple de la *contentio*. Parallèlement à ces reproches, Budé ne cesse donc de rappeler l'inutilité et la vanité de toute réponse, ce qui participe au même rejet : le seul moyen d'empêcher le conflit de se perpétuer est le silence : *silentio* et *oblivione*. Budé refuse l'usage de l'institution parajuridique qu'est l'apologie telle que la pratique Érasme, sur le modèle des apologies de Jérôme, c'est-à-dire des invectives. Être blessé ne dispense pas du devoir de sociabilité d'une part, et n'autorise pas une réponse violente et symétrique d'autre part. Au-delà du droit, il s'agit de ne pas répondre : « du moins ensevelissez ce qui s'est passé sous le silence (*silentio*) et, si faire se peut, dans l'oubli⁴⁸⁶ (*oblivione*) ». Ainsi, avant de passer dans la conclusion de sa lettre à un sujet moins grave et plus familier, à savoir leur connaissance commune Tunstall, Budé conclut son exhortation : « car l'attaque dans une dispute qui tient de l'invective (*invectivae contentionis*) a ceci de caractéristique : si on se replie devant l'assaillant, il est vite réduit à l'impuissance et au ridicule ; puis, affaibli, il s'épuise, tout comme la tempête déchaînée perd sa force destructrice, si elle ne rencontre pas

⁴⁸⁵ CDE, V, 810, p. 299. Texte latin : « est ea natura contentionis ut plus ad stomachum ea faciant quæ plus fellis quam salis habent », Allen, V, 810, p. 275-276.

⁴⁸⁶ CDE, V, 810, p. 296-297. Texte latin : « certes ut praeterita silentio atque, si fieri possit, oblivione obruatis », Allen, V, 810, p. 274.

d'obstacle⁴⁸⁷ ». Budé utilise ici l'adjectif *invectiva* : une « querelle invective » disparaît d'elle-même si on ne lui fournit pas d'obstacle sur lequel elle pourrait rebondir. C'est le conseil qu'a suivi Lefèvre d'Étaples, mais la stratégie évoque aussi celle de l'empereur Julien. De plus, encore une fois, l'emportement du discours suit le cours d'une violence naturelle, celle du tourbillon (*turbo*), de la tempête qui disparaît d'elle-même après un apogée de violence. Les injures (*velitatione*) et les coups de poing (*pugillationem*) n'appartiennent pas au soldat du Christ, conclut Budé, qui fait ainsi preuve d'une grande compréhension et d'une grande intransigeance envers la violence verbale. Il faut préciser que Budé place sa lettre sous le signe de l'*apheidosis* et de l'*echousia* : la familiarité (*φιλίας*) qu'il entretient avec Érasme lui permet d'écrire sans retenue, sans réserve (*ἀφειδῶς*), et en toute liberté (*ἐξουσίαν*⁴⁸⁸). On trouve un bel exemple de cette franchise, mêlée de subtilité, dans ce passage final :

Mais si j'avais été de droit juge dans cette affaire, et si tu m'avais demandé de pouvoir agir selon la loi, autant il m'eût été, en droit, impossible de te le refuser, autant j'aurais limité à la clepsydre, ton temps de parole. Et mesure la quantité d'eau que tu t'es, en fin de compte, versée. Ce n'est pas à contrecœur que je te réprimande fortement ; il y a longtemps déjà que j'ai commencé à être jaloux de toi (*invidere*) parce que tu m'as par trop masqué la vue ; et jusqu'à ce jour, j'ai mal supporté que, au cours de nos joutes épistolaires (*in epistolaribus nostris altercationibus*), j'ai toujours quitté l'arène vaincu. Mais je crains que désormais tu ne fasses dériver contre moi tout ton ressentiment (*iram tuam*), et à supposer que tu n'aies pas encore tout à fait avalé ton indignation (*indignationem*) ou qu'après l'avoir fait passer, tu ne l'aies pas encore digérée (*concoxisti*), j'ai peur, dis-je, que tu n'en rejettes et recraches sur moi les restes en m'écrivant une lettre d'un bout à l'autre pleine d'amertume (*epistolam amarulentam*). Mais, allons : je ne refuse pas d'être la victime expiatoire (*piacularis*) et de me substituer (*succidaneus*) purement et

⁴⁸⁷ CDE, V, 810, p. 300. Texte latin : « etenim habet hoc a natura impetus invectivae contentionis ut, si ingruenti cesseris, irritus mox irriusque atque evanidus fathiscat ; sicut turbo elisus rapidas vires amittit, si obicem non offendit », Allen, V, 810, p. 277.

⁴⁸⁸ Voir Allen, V, 810, p. 273.

simplement à Lefèvre. À une condition : il faut que tu dégages toute ta bile⁴⁸⁹
(*stomachum perpurges*) »

L'*Apologia ad Fabrum* est effectivement longue, comparée au « temps de parole » que s'est attribué Lefèvre d'Étaples, et c'est là un reproche que l'on peut faire à Érasme. Ensuite, Budé avoue sa jalousie, exemple de franchise qui sert tout de même à renforcer l'invective médicale qui suit : quitte à toujours perdre, autant devenir la cible d'un Érasme indisposé par la colère, incapable de digérer l'insulte de Lefèvre. Guillaume Budé propose donc de prendre le rôle de la victime piaculaire, c'est-à-dire de la victime d'un sacrifice destiné à apaiser les dieux, ce qui amplifie la colère d'Érasme au point d'en faire celle d'un dieu antique et colérique, telle Némésis. Guillaume Budé, comme Battista Casali, suppose un dérangement physique dans le corps de son destinataire pour faire du texte qu'il critique le fruit de cette maladie, mais il invite ainsi à considérer la lettre invective comme un rituel sacrificiel. Prêtons-nous au jeu un instant et discutons brièvement cette possibilité avant d'en venir aux textes d'Érasme. Laurent Bernabé, dans le chapitre intitulé « De deux, il y en a un de trop, ou l'invective comme violence sacrificielle », écrit :

l'invective en tant que lapidation verbale, l'invective, donc, est une violence sacrificielle. C'est pourquoi le tiers, qu'il soit singulier ou pluriel, lui est nécessaire, indispensable. Le tiers participe d'une structure de liens, de rapports servant à protéger l'invectif d'une destruction inorganisée et aveugle, qui l'atteindrait également, tout en utilisant l'énergie mortifère pour la cohésion. Dans l'invective,

⁴⁸⁹ CDE, V, 810, p. 300. Texte latin : « Atqui si huius rei iudex legitimus fuisset, et a me tu petisses ut tibi agere lege liceret, ut actionem ipse tibi negare iure non potuissem, ita tibi modum dicendi ad clepsydrum statuissem. At vide quem tandem aquae tibi modum infuderis. Non inuitus facio, ut strenue te castigem, cui iamdiu inuidere coepi ut luminibus meis nimium officienti : et hactenus aegre tuli in epistolaribus nostris altercationibus me semper inferiorem discessisse. Sed vereor ne omnem in me iram tuam deriuas, et si nondum plane indignationem illam deuorasti, vel deuoratam non concoxisti, ne tu reliquias in me regeras et expuas, epistolamque mihi unam amarulentam scribas. Verum age, piacularis esse non recuso et in Fabri locum prodire succidaneus, dum modo stomachum perpurges », *Allen*, V, 810, p. 277.

détruire et tuer impliquent une interaction permanente avec le tiers : il s'agit de détruire ensemble, de tuer ensemble⁴⁹⁰.

Si le chercheur parle ici de l'invective en tant qu'obscénité, en tant qu'injure et quasi pure violence verbale, il nous met tout de même sur la voie. En effet, si l'on considère l'invective comme une lettre oratoire cicéronienne, ou comme une prédication augustinienne, structurée par un point culminant, il y a bien un moment où la violence réciproque est canalisée et se transforme en une violence unanime dirigée contre une victime émissaire⁴⁹¹. Ce moment est le lieu commun, au sens de la rhétorique judiciaire : le crime d'un seul mérite la punition de tous, car il menace la société entière, et même les dieux. Comme l'écrit joliment Érasme dans sa lettre joyeuse et invective : « Omnes laesisti literatos, cum unum laederes Laurentium », « En blessant le seul Laurent, tu as blessé tous les lettrés ». Il s'agit bien, en généralisant le crime particulier, d'amener tous les lettrés à détester celui qui attaque Valla. La définition du lieu commun du Ps.-Hermogène est alors remarquable :

Rapporte alors le fait, non pas en le signalant simplement, mais en l'aggravant : il [le voleur sacrilège] voulait ruiner l'État tout entier, dans le domaine public aussi bien que dans le domaine privé ; « et il est à craindre que nous n'ayons pas de récoltes, il est à craindre que nous soyons vaincus par nos ennemis », et tout le reste⁴⁹².

On rirait aujourd'hui d'un procureur accusant un voleur d'être à l'origine de la sécheresse ou d'une défaite militaire. Il n'en demeure pas moins que le lieu commun peut aussi être considéré comme un vestige de la pensée sacrificielle : il transforme l'accusé en victime

⁴⁹⁰ Laurent Bernabé, « De deux, il y en a un de trop, ou l'invective comme violence sacrificielle », dans *Invectives : Quand le corps reprend la parole*, sous la direction de Didier Girard et Jonathan Pollock, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006, p. 117 à 126, p. 124.

⁴⁹¹ Nous employons ici les concepts de René Girard. La violence réciproque menace de se propager, c'est la destruction inorganisée. La violence unanime est celle, légitime, du sacrifice, qui ramène la cohésion sociale au détriment de la victime émissaire.

⁴⁹² Pseudo-Hermogène, *Progymnasmata*, édition préparée par Michel Patillon, Paris, Les Belles Lettres, 2008, p. 191.

émissaire, responsable de tous les maux qui menacent la cohésion d'une société donnée. De plus, le traducteur Michel Patillon signale en note que le terme grec traduit par *aggravant*, δεινοποιῶν, « renvoie à cette partie de la péroraison qu'on appelle la *deinôsis* », qui est devenue l'*indignatio* romaine, mais qui en grec signifie aussi *effrayant*, *terrible*, *extraordinaire*, *puissant* et *habile*. Dans cette optique, l'invective, en tant que discours partiellement judiciaire, peut être vue comme un plaidoyer où la pensée sacrificielle a évolué vers un rituel judiciaire plus apaisé, qui organise encore la mise à mort symbolique d'une victime émissaire par l'usage du lieu commun⁴⁹³, et donc qui autorise à ce titre l'attaque personnelle. Ainsi, l'invective en tant que discours composé, lettre oratoire, est un outil civilisateur qui permet de contrôler la violence, comme tout ce qui découle du sacrifice : c'est encore le cas si l'on considère le rapport entre *invectio* et *caterva*. Quand le prêtre Laocoon lance une *invectio* contre un cadeau des Grecs au chant II de l'*Énéide*, il s'adresse à une *caterva*, une bande désorganisée : alors le discours de Laocoon a aussi pour fonction de canaliser la violence de cette bande en la dirigeant contre l'*hostis*. Avec Augustin, c'est encore plus intéressant : le sublime de sa prédication, auquel l'*invectio* est essentielle, apaise une *caterva*, membres d'une communauté formant deux groupes pour se jeter des pierres, et les convainc d'abandonner cette pratique. Enfin, si l'on pense l'invective comme un rituel, il s'esquisse une scénographie de la parole éristique : l'épistolier s'apparente alors à un « prêtre sacrificateur », qui, par l'intelligence émotionnelle de son discours, apaise le groupe tiers en désignant une victime émissaire, le destinataire. Du coup, dans un grand échange de lettres invectives, comme celui entre Valla et Poggio, les rôles s'invertissent, et chaque épistolier est tour à tour dans le rôle du prêtre sacrificateur et dans celui de la victime piaculaire. Cet échange des rôles permet aux humanistes d'être à la fois auteur et victime d'un lieu commun. Par là, expérimentant les deux postures, ils peuvent effectuer les premières observations sur le fonctionnement de la violence, ainsi que le font Pétrarque, Érasme et Guillaume Budé, qui remarquent la rivalité latente entre les érudits, la frontière ténue entre saine compétition et

⁴⁹³ Voir Antoine Garapon, *L'Âne portant les reliques, essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Le Centurion, 1985, notamment la partie intitulée « La nature sacrificielle du procès pénal », p. 146 à 150.

jalousie, l'invective comme moyen de s'élever socialement, et le rôle des tiers zélés qui, par besoin d'une victime, poussent l'érudit à répondre. Ainsi, le point de vue de l'anthropologie structurale ne permet pas d'expliquer les prises de position particulières des humanistes, qui bien souvent appliquent des postures convenues, mais il permet de comprendre comment la lettre invective a pu servir sur le long terme à canaliser et à transformer la violence verbale et intellectuelle.

4.3.3 Les invectives d'Érasme

Érasme apparaît donc comme le point culminant paradoxal de l'invective : maître de l'art de mal dire, il se distancie du terme, mais conserve la poétique éristique qu'elle implique. Pour le montrer, nous allons maintenant examiner deux « invectives » d'Érasme, l'*Apologia ad Fabrum Stapulensem*, brièvement, et l'invective contre les mauvais maîtres que renferme le *De Conscribendis epistolis*, plus longuement. Ces textes n'ont jamais été appelés *invectives* auparavant : c'est à la suite de notre archéologie de la poétique de la lettre invective qu'il nous est permis de le faire. En effet, nous avons constaté que le modèle que sont les apologies de Jérôme a vite pris le nom d'invectives dans la tradition manuscrite, ce que vient soutenir le fait que Jérôme parle lui-même de « ses invectives » contre Rufin. Il y a aussi Laurent Valla : son *Apologia pro se, et contra calumniatores ad Eugenium III*, d'après USTC, est imprimée à Vienne en 1516 chez Johann Singriener, puis deux fois à Bâle, en 1518 et en 1526 chez Andreas Cratander. Les apologies d'Érasme s'inscrivent donc dans cette tradition polémique : selon John Monfasani, il en écrit une douzaine. L'*Apologia ad Fabrum* est imprimée cinq fois du vivant d'Érasme : chez Martens à Louvain en 1517 et 1518, chez Schürer à Strasbourg en 1517 et chez Froben à Bâle en 1518. Enfin, elle est imprimée de nouveau chez Froben en 1522, accompagnée de six autres apologies, dont celles contre Diego Lopez de Zuniga, celle contre Jacobus Latomus et celle contre Edward Lee, que nous avons déjà citée. Pour presque chaque impression, Érasme révisé le texte. Du point de vue de Jacques Lefèvre d'Étaples, il s'agit d'un bombardement éditorial : la stratégie de publication d'Érasme, on le voit, s'oppose fondamentalement à celle de Budé et de Lefèvre, *silentio et oblivione*. Il proclame partout sa victoire.

En réalité, Érasme n'est pas si innocent qu'il le prétend, comme le remarque Andrea Steenbeek. De nombreuses lettres qui ont reçu beaucoup d'attention, ou même qui ont été imprimées, contiennent des « véhelles » à l'encontre du travail de traducteur de Lefèvre et menacent sa réputation : « l'accusation d'*impietas* que Lefèvre énonce contre Érasme [...] pouvait inciter à la suspicion des partis orthodoxes, de la même façon que les suggestions d'Érasme à propos du travail de traduction de Lefèvre [...] étaient susceptibles d'éveiller la méfiance quant à son orthodoxie⁴⁹⁴ ». Les deux « amis » commencent en même temps leur travail de traduction des textes bibliques. Ils sont confondus par François I^{er}. Comme Guy Bedouelle, Andrea Steenbeek met en évidence la symétrie, la similarité des deux érudits, qui tous les deux agissent sous les regards des théologiens les plus conservateurs des universités de Paris et de Louvain : cette querelle n'améliore pas leur situation, et personne ne comprend pourquoi ils en sont venus là. Mais Pétrarque et Guillaume Budé donnent quelques pistes : la rivalité entre deux érudits entreprenant une tâche similaire, le rôle des amis zélés et l'attraction pour le miel amer de la querelle. Érasme est certes dans son droit, et l'*Apologia ad Fabrum* n'a rien d'une invective de la grande haine, mais le Brabançon pratique dans sa lettre une violence intellectuelle non retenue, fondée sur ses talents de philologue et sa connaissance des œuvres de Jérôme. Comme Valla et Politien, il se sert de sa supériorité intellectuelle et de sa véhémence pour écraser son adversaire, mais il n'en vient jamais à la violence verbale directe, que véhiculent des termes comme *impius* ou *improbis*, ce qui permet à Érasme de faire étalage de sa modération dans un texte qui en manque peut-être : « Je pense avoir montré suffisamment de modération en répondant à ce genre d'outrage et d'insulte par des

⁴⁹⁴ Andrea Steenbeek, *ASD*, IX, 3, p. 10. Texte anglais : « The accusation of *impietas* that Lefevre uttered against Erasmus (in reaction to Erasmus' assertion that the incarnate Jesus was humiliated below the most abject of human kind) was liable to incite suspicion from the orthodox side, just as Erasmus' suggestions about Lefevre's translation work in the letters cited above (Epp. 337 and 456) had the potential to cast doubt on the orthodoxy of Lefevre », nous traduisons.

arguments, et non pas des injures⁴⁹⁵ ». Ainsi, l'invective d'Érasme est, classiquement, écrite en réponse à une injure, et à contrecœur : « Par l'amour de Dieu, je regrette amèrement mon destin, ou plutôt mon malheur, d'être contraint à tomber dans ce genre d'écrit⁴⁹⁶ ». En plaçant sa lettre du côté de la « douceur » des textes argumentés, Érasme peut mettre Lefèvre du côté de ceux qui produisent des invectives de la grande haine. On se rappellera d'ailleurs que Pétrarque opérait la même distinction dans la conclusion de *Mon ignorance et celle de tant d'autres*. Par conséquent, dans sa manière d'attaquer Érasme, Lefèvre émulerait les grandes invectives de l'histoire littéraire qui figurent dans la définition de la lettre invective du *De Conscribendis epistolis* : « Alors, comme si un crime capital était jugé devant l'Aréopage, pour chacune des incriminations, tu m'inculpes avec mes propres mots ; on croirait Démosthène présentant des preuves contre Eschine⁴⁹⁷ ». Ou encore : « Peut-être que tu considères élégant le spectacle de Jérôme combattant Rufin dans de si nombreux livres, ou attaquant Augustin, même s'ils se sont réconciliés par la suite, quoique pas avant que leur querelle n'ait pris fin⁴⁹⁸ ». Constatons à quel point l'art de mal dire de Jérôme est tantôt condamné, tantôt loué, selon les destinataires d'Érasme et les circonstances. De plus, dans l'introduction de l'*Apologia ad Fabrum*, il appelle apologie le texte de Lefèvre auquel il

⁴⁹⁵ Érasme, *ASD*, IX, 3, p. 176. Texte latin : « Videor mihi satis moderationis praestitisse si contumeliam et talem contumeliam argumentis refello, non conviciis », nous traduisons.

⁴⁹⁶ Érasme, *ASD*, IX, 3, p. 174. Texte latin : « Odi ipse, ita me Deus amet, hanc meam necessitatem vel potius infelicitatem qua coactus sum ad hoc scripti genus descendere », nous traduisons.

⁴⁹⁷ Érasme, *ASD*, IX, 3, p. 94. Texte latin : « Tum perinde ac si apud Areopagitas de capite agatur, ita ad singulas capitis partes mea dicta subscribis ; credas Demosthenem aduersus Aeschinem proferre testimonia », nous traduisons.

⁴⁹⁸ Érasme, *ASD*, IX, 3, p. 178. Texte latin : « Nisi forte bellum tibi spectaculum videtur Hieronymus cum Ruffino tot libris dimicans aut cum Augustino conflictans, etiam si cum hoc postea rediit in gratiam, sed non prius quam omissa disputatione », nous traduisons.

répond, alors que ce dernier la publie sous le nom de *disputatio*⁴⁹⁹, ce qui suggère une symétrie, le début d'un cycle, le commencement d'une « Iliade de disputes », à la façon justement de Jérôme et Rufin. Il écrit : « Pendant mon voyage, j'ai lu avec avidité ton *Apologie*, quoique bataille soit un meilleur terme, car tu combats pour ton foyer et ta demeure (*pro tuis aris ac focus*) avec tant d'ardeur et de véhémence que tu ne te satisfais pas de reprendre les possessions qui t'ont été soustraites, mais tu lances aussi une incursion contre les miennes⁵⁰⁰ ». On notera le vocabulaire militaire, toujours présent dans l'invective. De plus, on décèle ici un troisième cas d'émulation : Érasme suggère en employant *aris* et *focus* que Lefèvre déploie la même véhémence que Cicéron dans la huitième *Philippique*, où il emploie ces deux mots⁵⁰¹. Jacques Lefèvre d'Étaples est donc à la fois Démosthène, Jérôme et Cicéron. Mais ce ne sont que de passagères émulations destinées à donner une réputation de querelleur à Lefèvre, tout en justifiant la réponse d'Érasme et son agressivité. Il prend en effet plaisir à corriger toutes les erreurs de traduction de Lefèvre, avec un ton parfois sarcastique de supériorité intellectuelle. Enfin, comme l'écrit Andrea Steenbeek,

En examinant l'épître aux Hébreux dans son apologie, Érasme cite souvent Jérôme comme un témoin soutenant sa cause. Pour autant, Jérôme est aussi la seule autorité à laquelle Lefèvre peut se référer pour soutenir la sienne. Mais Érasme se sert également de Jérôme pour réaliser d'autres objectifs. Il se réfère à lui, par exemple, comme un modèle de commentateur qui propose différentes interprétations possibles d'un passage donné et laisse au lecteur le soin de décider. Pour Érasme, Jérôme est aussi un exemple d'annotateur qui, s'il favorise une interprétation, ne dénonce pas les autres. En outre, de même que Jérôme n'a pas accepté les accusations de ceux qui l'attaquaient, Érasme ne tolère pas les insultes de Lefèvre.

⁴⁹⁹ *Disputatio Jacobi Fabri adversus superiorem annotationem Desiderii erasmi Roterodami*, publiée chez Henri Estienne à Paris en 1516-1517.

⁵⁰⁰ Érasme, *ASD*, IX, 3, p. 80. Texte latin : « Interea dum vehor, ita ut fit quoties noua res subito obiicitur, praesertim si quid ad nos attinet, auide lege tuam illam apologiam vel pugnam potius, qua tanto calore tantaque vehementia pro tuis aris ac focus dimicas ut non sat habeas quod a tuis rebus erat interuersum recepisse, sed ultro etiam in meas possessiones incursas », nous traduisons.

⁵⁰¹ Cicéron, *Philippica*, VIII, 8 : « Nos deorum immortalium templa, nos muros, nos domicilia sedesque populi Romani, aras, focus, sepulcra maiorum; nos leges, iudicia, libertatem, coniuges, liberos, patriam defendimus ».

En se servant ainsi de l'autorité de Jérôme, le seul témoin que Lefèvre pouvait produire pour sa cause, afin de justifier sa propre interprétation de l'épître aux Hébreux et sa défense générale, Érasme est en mesure de transformer le seul témoin de Lefèvre en un témoin supportant sa cause.

Pour résumer, les procédés rhétoriques utilisés par Érasme dans son apologie contre Lefèvre incluent le transfert de culpabilité, la mise en valeur de sa propre intégrité morale, la dénonciation du comportement de son adversaire comme moralement douteux, l'appel au jugement de l'auditoire, qui est représenté comme suffisamment compétent pour juger, et l'usage constant de Jérôme, seul témoin de Lefèvre, pour soutenir à la fois l'interprétation érasmiennne de la lettre aux Hébreux et l'ensemble de la stratégie d'Érasme dans cette querelle⁵⁰².

Or l'argument fondamental d'Érasme, à savoir que le rôle du commentateur est de proposer plusieurs interprétations, et non d'en imposer une, provient de la première invective de Jérôme contre Rufin⁵⁰³. Il s'agit donc bien d'imiter Jérôme, particulièrement le polémiste qui sommeille en lui, et c'est une *æmulatio* autant de fond et que de forme. En dépit de sa violence intellectuelle, l'*Apologia ad Fabrum* est classée par Myron Gilmore dans les apologies amicales, au côté de la lettre à Dorp que nous avons déjà mentionnée et de l'apologie adressée à Latomus. Nous résumons ici sa contribution⁵⁰⁴. Le chercheur, en distinguant chronologiquement quatre types de polémiques, montre l'évolution de la relation d'Érasme avec l'art de mal dire. En 1505, encore jeune, dans la lettre-préface de son édition des *Annotations* de Valla, il défend l'humaniste italien et son art de mal dire en montrant que la dispute est le moteur des études littéraires : les autorités classiques ont pour habitude de rejeter leurs prédécesseurs. Il cite aussi Hésiode, qui écrit qu'il y a deux Eris, l'une qui stimule la créativité, l'autre qui mène à la destruction. Les querelles érudites sont de la première catégorie et ne doivent pas entrer dans la seconde, distinction qui rappelle celle de

⁵⁰² Andrea Steenbeek, *ASD*, IX, 3, p. 20-21.

⁵⁰³ Voir *ASD*, IX, 3, p. 96 et 107.

⁵⁰⁴ Myron P. Gilmore, « De modis disputandi : The Apologetic Works of Erasmus », dans *Florilegium Historiale, Essays presented to Wallace K. Ferguson*, édition préparée par J.G. Rowe et W. H. Stockdale, Toronto, University of Toronto Press, 1971, coll. « Heritage », p. 62 à 88.

Cicéron à propos de l'*æmulatio*, saine compétition ou jalousie malveillante. Mais cette opinion de jeunesse et ces subtiles distinctions entre deux violences ne tiennent pas face à l'histoire. Dans la période pré-Luther, après les apologies « amicales », viennent les apologies contre des personnes qu'Érasme méprise : Lee, Zunica et Béda. Les lettres, qui souvent sont de véritables livres écrits rapidement, gagnent en violence, contre ces ennemis qui déblatèrent, qui délirent, animés par une malice diabolique. Ensuite, dans la période post-Luther, Myron Gilmore distingue les invectives échangées avec le camp protestant, notamment avec Ulrich von Hutten et Luther lui-même, et celles envoyées à d'anciens amis qui le dénigrent, notamment Jérôme Aléandre et Alberto Pio, qui accusent Érasme d'être à l'origine de la réforme. Les lettres invectives et apologétiques d'Érasme sont alors de plus en plus longues et violentes : la querelle avec Alberto Pio s'étale de 1525 jusqu'à l'*Antapologia* de Juan Ginés de Sepúlveda en 1532, imprimée à Rome et à Paris et écrite en défense d'Alberto Pio, mort en préparant un immense volume contre Érasme. La lettre de Sepúlveda reste courtoise, de même que la réponse d'Érasme, qui conclut sa lettre par : « Je suis d'avis que tu restes soumis aux sentiments de certaines personnes, mais ton esprit est digne de servir les Muses et le Christ. Je ne vois pas ce qui peut naître d'une réponse à de telles attaques [celles d'Alberto Pio], hormis plus de dissensions, ce dont le monde est saturé. C'est pourquoi je pense qu'il est plus réfléchi de ne pas répondre⁵⁰⁵ ». Érasme utilise le mot *reciprocatio*, qui apparaît chez Aulu-Gelle avec le génétif *talionum*. Une quinzaine d'années après la lettre 810 de Guillaume Budé, il en vient finalement à appliquer le conseil de l'helléniste, par lassitude, afin de sortir de la réciprocité de la violence intellectuelle et verbale dans laquelle il s'est engagé, endurant, pendant une trentaine d'années.

Pour conclure ce chapitre et en revenir au *De Conscribendis epistolis*, nous allons maintenant examiner une invective qui se dissimule dans le chapitre intitulé « De

⁵⁰⁵ Érasme, *Allen*, X, 83, cité par Myron Gilmore, « De modis disputandi », art. cité, p. 80. Texte latin : « Sentio te quorundam affectibus inservivisse sed iste animus dignus erat qui Musis tantum et Christo serviret. Et reciprocatione talium libellorum non video quid nasci possit praeter dissidia quorum in mundo plus satis est. Itaque consultius arbitror non respondere ».

emendando ». Par ailleurs, le *De Conscribendis epistolis* est parsemé d'éléments sur l'art de mal dire. Comme l'écrit Jesse Kelly Sowards, « Nécessairement, les œuvres littéraires et éducatives qui sont notre principal sujet dans ces deux volumes des *Collected Works of Erasmus* subissent l'influence des soubresauts et des controverses de la décennie durant laquelle elles parurent⁵⁰⁶ ». En effet, la lettre de blâme dirigée contre le gardien de Thomas Grey (lettre 58), citée *supra*, a servi de modèle à la lettre d'accusation (*exprobratione*) du *De Conscribendis epistolis* et la lettre persuasive a donné lieu à une controverse puisqu'elle attaque le célibat des prêtres, c'est la déclamation sur le mariage. De plus, Érasme inscrit son enseignement de l'art d'écrire des lettres dans le cadre de ses convictions personnelles au sujet de l'enseignement en général, un sujet qui lui tient à cœur, puisque c'est par l'étude des lettres qu'on devient « humain ». L'exposition de ces convictions passe en partie par l'invective, par l'emportement, par la polémique et le rejet. Nous retrouvons donc dans le *De Conscribendis epistolis* les cibles de l'humanisme : la stupidité d'une part et les mauvais maîtres d'école d'autre part. D'abord, la stupidité :

Pourquoi en effet crois-tu qu'on appelle statue un homme stupide et ignorant, si ce n'est parce qu'il est une apparence d'humain et non un humain ? On a aussi : un âne avec une lyre, un porc, un porc béotien, un âne antronien, un semblant d'éléphant, un mouton, une brute, une bête, un champignon, un tronc, un bout de bois, une coulée de plomb, un cauchemar humain, une monstruosité humaine⁵⁰⁷.

Asinum ad lyram (LAE, 335) est un bel exemple d'adage polémique. Cette *copia verborum* de l'insulte est le lot des indoctes : comme les statues, ils sont des apparences d'humain, des faux humains qui en réalité ne sont pas « formés à l'humanité ». En toute logique, ils méritent

⁵⁰⁶ *CWE*, 25, p. xii. Notre traduction. Texte anglais : « Inevitably, the literary and educational works that are our principal concern in these two volumes of *cwe* [25 and 26] were touched by the tumult and controversy of the decade in which they appeared ».

⁵⁰⁷ *ASD*, I, 2, p. 245. Nous traduisons. Texte latin : « Quid enim aliud sibi vult, quod stupidum et indoctum appellant statuam, veluti figuram duntaxat hominis, non hominem. Item, asinum ad lyram, suem ; suem Boeoticum, asinum Antronium, nihilo dissimilem elephanto ; ouem, beluam, pecudem, fungum, stipitem, caudicem, plumbum, somnium hominis, monstrum hominis ».

donc des noms de bêtes et d'oiseaux. Passons maintenant à l'invective d'Érasme contre les mauvais maîtres, lieu commun de l'humanisme, à la fois au sens de paragraphe véhément et de coutume littéraire partagée par un grand nombre d'humanistes. En effet, le jeune Érasme écrit une invective contre un personnage typique et non une réelle personne, ce qui l'autorise à entrer dans le genre de la grande haine, en opposition à l'*Apologia ad Fabrum*. Dans le cadre scolaire du *De Conscribendis epistolis*, il peut ainsi mettre en valeur son idéal humaniste de l'enseignement tout montrant son savoir-faire rhétorique dans le domaine de l'*ars male dicendi*, synthétisant à la fois Cicéron, Quintilien et Aphthonios. Mais puisque cette invective n'est pas un exemple de lettre, mais se dissimule au sein du chapitre « De emendando », il faut tout d'abord la délimiter. La fin de l'invective est aisément décelable : « Mais l'heure est venue pour mon discours de retourner à ce qu'il enseignait, et de mettre fin à ma rixe contre cette espèce de porc béotien⁵⁰⁸ ». Le début de l'invective est moins clairement noté, mais le changement de ton est évident : à l'évocation de Michel de Marbais, adepte de la grammaire spéculative du XIII^e siècle et auteur d'une *Summa de modis significandi*, Érasme emploie la collocation *cachinnum tollere*, qui signifie *éclater de rire*, car il passe soudain d'un ton et d'un thème sérieux, à savoir comment ne pas décourager les étudiants et les inciter à s'améliorer, à un ton plus sarcastique et moqueur. Rappelons que Rabelais s'attaque aussi au *De modis significandi* sur un mode plus satirique et joyeux : l'abstracteur de quintessence lui invente une ribambelle de commentateurs saugrenus, si bien qu'il faut au jeune Gargantua dix-huit années pour tout lire⁵⁰⁹. De plus le traducteur Charles Fantazzi, dans la version anglaise des *CWE*, ajoute à ce moment une marque de paragraphe : « Ici encore j'éclate de rire à propos d'un maître d'école du niveau de ceux qui enseignent Michel Modiste [Michel de Marbais] aux élèves, et qui proclament que je transforme l'école

⁵⁰⁸ Érasme, *ASD*, I, 2, p. 261. Texte latin : « Sed iamdudum tempus est ut ad id quod instituerat, nostra recurrat oratio, iamque finis sit cum istis Boeoticis suis rixandi », nous traduisons.

⁵⁰⁹ Rabelais, *Gargantua*, édition préparée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, 1994, p.43. C'est le chapitre XIII.

en théâtre⁵¹⁰ ». Ainsi, Érasme entre en lutte contre un maître d'école qui critique sa méthode d'enseignement. Partant, il prépare le lecteur au lieu commun, à l'emportement qui suivra, mais, suivant les conseils de Cicéron, il commence doucement pour mieux attaquer ensuite. Il vaut en effet mieux faire de l'école un théâtre où la saine rivalité (*æmulatio*) et les récompenses, applaudissements ou petits cadeaux adaptés, poussent les élèves à l'étude, qu'une chambre de torture (*carnificinam*). Érasme, dans ce passage, utilise deux fois le mot *carnificina* pour évoquer la torture corporelle et spirituelle que subissent les écoliers quand ils sont sous l'autorité d'un mauvais maître. Le rappel d'une cible traditionnelle des humanistes, c'est-à-dire un auteur médiéval et des concepts qu'ils veulent caducs, permet d'enclencher l'invective et de passer à l'attaque des mauvais maîtres contemporains d'Érasme qui l'enseignent encore. De plus, Érasme rappelle l'idéal humaniste : « je m'applique à raviver les coutumes des Anciens⁵¹¹ », et il pose les prémisses de son emportement à venir en introduisant les deux vocables *ludus* et *schola*, qu'il reprendra dans son lieu commun. Il rappelle ensuite l'importance de la douceur et des récompenses données aux élèves en faisant référence à Augustin et Quintilien : « Tu admets qu'un terme de théâtre comme *applaudissement* était accepté dans les écoles romaines, mais tu penses que frapper et hurler sont les seules choses qui conviennent aux écoles de nos jours⁵¹² ». Il finit en citant des vers de la première *Satire* d'Horace, ce qui rappelle le lien entre invective et satire.

Il a ainsi préparé son lecteur à l'emportement qui peut commencer :

Par contraste, il y a un âne arcadien, habillé d'une peau de lion, trop ignorant pour éveiller l'attention des élèves et trop désagréable pour aimer quelqu'un d'autre, ou pour être aimé par quiconque, qui gâche des mois de travail en carnage

⁵¹⁰ ASD, I, 2, p. 257. Texte latin : « Hic rursus mihi cachinnum tollet grammatista quispiam ex isto ordine, qui Michaelem Modistam pueris solent praelegere, meque clamitabit, e ludo theatrum facere », nous traduisons toutes les citations de l'invective d'Érasme.

⁵¹¹ ASD, I, 2, p. 257. Texte latin : « veterum consuetudinem renovare studeo ».

⁵¹² ASD, I, 2, p. 257-258. Texte latin : « Agnoscis theatricum verbum acclamandi in ludos literarios fuisse receptum, et tu putas scholae nihil convenire nisi plagas, et eiulatus ».

assourdissant. Il torture ces pauvres garçons innocents, dont il ne peut améliorer ni la morale, tant il est stupide et malhonnête, ni la culture, tant il est inculte. Il les assomme par des hurlements et des insultes, si bien qu'une fois que leurs meilleures années sont perdues sans résultats, il touchera pour sa cruauté une belle récompense sonnante et trébuchante. Vil sacrilège ! (car le terme de barbare est trop galvaudé et trop gentil), qu'un jour tu reçoives le salaire qui s'accorde à ta dignité : que tu sois forcé d'échanger ce bâton de maître, que tu ne mérites pas et ne comprends pas, contre (*pro*) un capuchon. Qu'on te donne un manteau de pauvre ou une tunique à la place (*pro*) de cette robe, de vulgaires bottes en guise (*pro*) de chaussons ou de sandales et un fouet ou une pelle en guise (*pro*) de cane. Ensuite, habillé de la sorte, que tu sois jeté hors de l'école, où tu es comme un cheveu sur la soupe [comme un chien aux bains], vers la campagne, où tu seras attelé à la charrue pour laquelle tu es né, ou, mieux encore, enchaîné, tu creuseras des fossés, ou, si tu ne peux vivre sans donner des ordres, tu terroriseras les bœufs et les ânes avec la terrible voix qui est la tienne. Comment oses-tu (*tune audes*), brute simiesque, pour employer le mot de Plaute, prétendre expliquer les lettres quand toi-même tu n'as jamais rien appris ? Comment oses-tu (*tune audes*), sombre idiot, battre de jeunes garçons bien nés, bien élevés et bien avisés, que tu saignerais plutôt que d'enseigner ? Comment oses-tu (*tune... exerce*) imposer une tyrannie pire que celle de Phalaris dans un lieu que les Grecs appellent une *schola*, en référence au loisir, et que les Latins appellent *ludus*, en référence au jeu ? Comment peux-tu (*tune... exigis*), monstruosité, demander une récompense (par tous les dieux !) à ceux que tu as traités d'une encore plus terrible façon que ne l'a fait le maître des Falisques à la jeunesse de sa ville ? Mais si lui commit une trahison, tu détruis ouvertement, avec arrogance, des enfants prometteurs. Il donna ses élèves en otage à un ennemi clément qui les renvoya sains et saufs. Tu les vends au plus cruel et mortel ennemi : j'ai nommé l'ignorance, à laquelle personne n'échappe une fois qu'elle a fait son droit chemin⁵¹³.

⁵¹³ ASD, 1, 2, p. 258-259. Texte latin : « At contra hic Arcadicus quispiam asinus, leonis indutus exuvio, quum et indoctior sit quam ut admiratione sui pueros habere possit attentos, et insuauior quam ut a quoquam possit amari, vel amare quenquam, tumultuosa carnificina menses eximit ; puerosque ingenuas, quos neque meliores patet reddere, quippe vir stultus et improbus, neque literatiores, ipse illiteratissimus, flagris excarnificat miseros ; clamoribus et conviciis obsurdefacit, ut optimis illis annis sine fruge contritis, magnam crudelitatis suae mercedem percipiat. Utinam tibi, sacrilege (nam barbari levius ac dilutius est vocabulum), dignus tuis factis honos aliquando contingat, compellarisque pileum istum, quem ut non promereris, ita nec intelligis; cum cuculla permutare ; pro veste ista laciniosa, sagum aut renonem accipere ; pro soleis ac sandaleis, perones ; pro ferula ligonem, aut scuticam ; istoque ornatu e scholis, in quibus nihil aliud es quam canis in balneo, rus extrudaris ; aut stiuac, cui natus es, alligandus ; aut, quod malim, in compedibus fossurus. Aut si omnino sine imperio durare non potes, houes et asinos ista tua voce territurus. Tune audes, ô clurinum pecus, ut Plauti

Érasme construit son *indignatio*, et celle du lecteur, en quatre temps, tous parsemés d'insultes variées. D'abord, premier temps, il brosse un portrait au vitriol de l'incompétent, un âne habillé en lion, puis affirme qu'il touchera tout de même une récompense (*mercedem*). Ensuite, la seconde phrase est hachée, rythmique, surponctuée, avec les *pro* en anaphore. Il s'agit d'imaginer une autre récompense pour le maître d'école, qui sera habillé en esclave et envoyé dans les champs pour tirer la charrue. Après ce rythme saccadé, l'humaniste utilise la question oratoire, notre troisième temps, avec de plus longues périodes et les quatre *Tune* en anaphore qui commencent chaque question. Il utilise aussi la paronomase entre *docere* et *occidere* pour orner ses questions et il rappelle une seconde fois le paiement dû au mauvais maître (*mercedem*). Il annonce enfin le parallèle qui suit par une comparaison, plus brève et très commune, entre le mauvais maître et Phalaris le tyran, et il a recours à l'étymologie de *ludus* et *schola*. Enfin, c'est le quatrième temps, l'indignation en vient au sommet du sommet, point que le discours atteint par l'amplification selon Quintilien, lorsqu'Érasme tisse un parallèle plus développé, ainsi qu'enseigné aussi par les progymnasmata, entre le maître d'école des Falisques qui a vendu ses élèves aux envahisseurs romains (*clementi hosti*) et le mauvais maître d'école contemporain, qui les a vendus à bien pire (*hosti crudelissimo*), l'ignorance. L'amplification, par l'indignation et par la comparaison, a effectué son travail : l'*inimicus* est devenu *hostis*. L'énergie cicéronienne de l'invective est là, l'ennemi a changé. Dans ce transfert temporel et culturel, il ne s'agit plus de l'ennemi de la *res publica*, mais de l'ennemi de la *recta institutio* et des belles-lettres.

verbis utar, docendi literas occupare munus, quum ipse nihil vnquam clidiceris ? Tune audes stolide carnifex, bene natos et ingenuos, atque ingeniosos adolescentes laniare flagris, quos citius occidere possis quam docere ? Tune in eo loco, quem Graeci ab ocio *scholam*, Latini a voluptate *ludum* appellandum censuerunt, plus quam Phalaridis tyrannidem exerces ? Tune hominis monstrum ab his etiam mercedem, si superis ita placet, exigis, de quibus peius sis meritis, quam scelestus ille Faliscorum literator de sua pube ? Siquidem ille dolo peccabat, tu palam et confidentissime perdis bonae spei pueros. Ille clementi hosti tradidit, veluti pacis ohsides, a quo sunt citra fraudem restituti. Tu hosti crudelissimo, teterrimoque prodis, videlicet inscitiae ; a quo ferme nullus elabitur, qui semel in illius ius venerit ».

De plus, si on lit entre les lignes, on s'aperçoit qu'Érasme, en composant son invective, a en tête d'émuler ses maîtres et de se placer dans une lignée humaniste. En effet, l'évocation de Michel de Marbais, l'auteur médiéval du *De modis significandi*, nous rappelle que son ancien précepteur, Alexander Hegius, est justement l'auteur d'une *Invectiva in modos significandi*⁵¹⁴ (Invective contre les modes de signification) imprimée en 1503. Or, Alexander Hegius a lui-même reçu l'enseignement de Rodolphe Agricola. Il faut alors remarquer que, dans le passage où Érasme s'est enflammé (*ubi incanduerimus*) et que nous venons d'examiner, il cite l'adage « Quid cani et balneo ? » (comme un chien dans les bains publics, *LAE*, 339) : indice qui montre qu'Érasme, en écrivant contre les mauvais maîtres, se souvient des bons. En effet, dans le commentaire de « Quid cani et balneo ? » des *Adages*, Érasme rend hommage à Rodolphe Agricola et prend la peine de préciser le texte d'où il a tiré sa citation, ce qu'il fait rarement. Il conclut son commentaire ainsi :

Mais revenons à notre adage : je me souviens l'avoir appris autrefois, quand j'étais petit enfant et ignorant du grec, dans une lettre à la science inépuisable de mon cher Rodolphe. Il y essaie, à force de bonne foi et d'éloquence, de convaincre le sénat d'Anvers de confier la direction de son école à quelqu'un qui connaisse les belles-lettres, et non, comme de coutume, de donner cette charge à un théologien ou un médecin, incapables d'enchaîner deux phrases, le genre d'homme qui croit pouvoir parler de tout et n'a notion sur rien. Que fera-t-il dans une école ? « Assurément, pour user d'un proverbe grec, il fera ce qu'un chien fait dans un bain⁵¹⁵ ».

⁵¹⁴ Alexander Hegius, *Dialogi. De scientia. De tribus animae generibus. Farrago, cui addita invectiva in modos significandi quos refellit verissime epistola una et altera caeteris apud suos latentibus*, Deventer, Richard Pafraet, 1503.

⁵¹⁵ *LAE*, 339, p. 304. Texte latin : « Nunc ad adagium, quod me quondam puellum Graecanicae linguae rudem adhuc memini ex epistola quadam longe doctissima Rodolphi mei, qua quidem ille senatui Hantverpiensi summa tum fide tum facundia suadere conatur, ut ludo litterario praeficiant aliquem, qui bonas litteras didicerit, nec (ut solent) infanti theologo aut physico id muneris commitant, qui cum se quacunquē de re dicere confidat, ipsum dicere quid sit, ignoret. Quid enim is faciet in ludo litterario ? Profecto, ut Graeco proverbio utar, id ipsum quod canis in balneo ».

Constatons que les souvenirs laissés par les bons maîtres, et plus encore le souvenir de leur propre polémique, servent de moteur intime à l'indignation d'Érasme. Comme Hegius et son *Invective contre les modes de signification*, et comme Agricola et sa lettre au sénat d'Anvers avant lui, lignée dont il se réclame le fils spirituel, l'humaniste de Rotterdam combat à son tour pour un meilleur enseignement. C'est une *æmulatio in absentia*, pourrait-on dire, puisqu'il ne cite explicitement aucun de ses maîtres, dissimulés entre les lignes.

En dernier point, Érasme marque la fin de son emportement : « Mais je vois que je me suis trop longuement (*longius*) laissé emporter (*efferi*) par mon affliction, qui, quoique vertueuse (*justissimo*), n'est pas si utile⁵¹⁶ ». Érasme constate qu'il s'emporte peut-être un peu trop et que le discours risque de perdre son utilité. En notant l'emportement, il en marque la fin, mais surtout, revient l'idée d'un surplus d'éloquence motivé par l'adversité. Il signale ainsi la fin du lieu invectif, mais l'invective contre le mauvais maître continue de manière plus réservée, s'y ajoutent quelques arguments, la tension oratoire redescend : si un païen comme Quintilien refuse la brutalité envers les enfants, un chrétien devrait le faire à plus forte raison. Il est malheureux de constater qu'on prend plus de soin à recruter un palefrenier qu'un maître d'école. Il est faux de rejeter la faute sur les élèves, qui seraient responsables de la violence qu'on leur inflige. C'est comme s'il suivait les conseils qu'il donne pour la lettre exhortative : d'abord, s'adresser aux *affectus*, dans l'emportement, puis à l'intellect, avec les *argumenta*. Érasme ajoute encore un passage, toujours parsemé d'injures, où il met en scène des questions adressées directement au mauvais maître, qui devrait gagner l'affection de ses élèves par ses qualités d'enseignant et non par la force. Enfin, comme l'écrit Jean-Claude Margolin en commentaire, l'emportement que nous avons examiné est une « violente apostrophe à l'adresse du maître infâme, avec une série de comparaisons empruntées à un lexique assez peu courant, d'un effet oratoire certain, qui tendent à accréditer l'idée que la place d'un tel personnage est au dernier rang de la société, car il représente la

⁵¹⁶ ASD, 1, 2, p. 258-259. Texte latin : « Sed efferrī me video longius dolore iustissima quidem illa, utinam perinde utili ».

lie de l'humanité⁵¹⁷ ». Nous retrouvons alors l'idée que le lieu commun véhicule une structure d'ostracisme ternaire, Érasme emportant le lecteur tiers vers la détestation et la mise à mort symbolique de la victime émissaire que devient pour lui le maître brutal.

⁵¹⁷ *ASD*, I, 2, p. 258.

CONCLUSION GÉNÉRALE

1. UNE ARCHÉOLOGIE POÉTIQUE : *INVECTIVA* ET *INVECTIO*

Le terme *invective* renferme donc des trésors insoupçonnés. En effet, nous avons commencé par constater l'appauvrissement de son sens à travers les définitions des dictionnaires : vitupération, déclamation et invective se confondent au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, en restant associées à la satire. Genre obsolète à la violence condamnée, l'invective est encore acceptée dans l'éloquence de la chaire, grâce à la séparation entre la personne et la chose : on peut invectiver contre le péché. Elle devient ensuite, à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, une parole injurieuse dénuée de toute racine rhétorique, ce qui correspond à son sens actuel. Nous avons ensuite suivi le mot à la trace, dans un jeu de piste qui nous a révélé que le terme *invective* traduit les deux termes latins *invectio* et *invectiva*, ce dernier possédant une forme adjectivale, puis une forme substantivée qui entre en concurrence avec le premier. En effet, dès Ammien Marcellin, *invectiva* désigne les discours que Julien l'empereur envoie pour justifier ses actions ou répondre à des injures, ce qui pointe déjà vers trois aspects importants de l'invective qui se développeront : la lettre oratoire, le tour apologétique et l'institution judiciaire. Les grammairiens de la fin du V^e et du début du VI^e siècle de notre ère, eux, réservent ce terme aux *Catilinaires* de Cicéron : d'abord, *invectiva* désigne uniquement la première *Catilinaire*, puis toutes les *Catilinaires*, avant de devenir enfin le nom d'un genre littéraire polémique cicéronien sous la plume de Fulgence. On peut alors se poser la question : comment le terme qui désigne un discours de Cicéron, la *Catilinaire*, symbole de son prestigieux combat contre la tyrannie, a pu finir par désigner une parole injurieuse ? Et où placer Érasme et le XVI^e siècle dans cette évolution ? Le terme *invectio* ne fait que renforcer notre questionnement, puisqu'Augustin en fait une figure de l'éloquence des prophètes utile au sublime de la prédication, tandis que Tibère Donat l'intègre à la poétique de l'épopée virgilienne. Ainsi l'*invectio*, jusqu'à Vincent de Beauvais,

renvoie davantage à une forme brève, figure de style définie comme une attaque au discours direct, utile au prédicateur, ou brève attaque comparable à l'épigramme, tandis qu'*invectiva* a plus tendance à désigner un discours entier ou un genre de discours. Mais la distinction ne tient pas forcément : dans la querelle entre Jérôme et Rufin, ce dernier étend l'usage d'*invectio* au texte entier et les deux termes, utilisés sans réserve par ces rhéteurs chrétiens, se confondent donc parfois. De plus, de nombreuses lettres parénétiques ou polémiques des réformateurs du Moyen Âge, ceux de la réforme carolingienne comme ceux de la réforme grégorienne, sont des *invectiones* par leur titre, le terme renvoyant donc au texte entier. Les lettrés médiévaux favorisent donc le terme *invectio* au détriment du terme *invectiva*. Il se dessine deux tendances dans ces lettres : en premier lieu, il y a la lettre d'accusation d'hérésie, plus violente, où réapparaît *mutatis mutandi* la grande haine de Cicéron, comme l'*invectio canonica* de Florus de Lyon, fin connaisseur d'Augustin et Jérôme. Or, cette *invectio* écrite contre Amalaire le liturgiste au IX^e siècle est intégrée par erreur au corpus polémique des Pères de l'Église sous l'attribution au pape Martin I^{er}, indice que le genre de la lettre invective est en train de se former par imitation et mémoire polémique. Par ailleurs, la *Rhetorimachia* d'Anselme de Bésate, au XI^e siècle, à la fois lettre invective et première rhétorique consacrée à l'art de mal dire, joue aussi dans le registre de la grande haine, notamment par la figure d'accumulation des méfaits appelée *frequentatio* et par une référence à la seconde *Philippique* de Cicéron. En second lieu, on trouve des *invectiones* d'une tendance plus douce, destinée à modifier les comportements des destinataires, voire de soi-même, dans le cadre d'un projet pastoral : il s'agit alors moins d'une mise à mort symbolique de l'ennemi détesté par tous que d'une *christiana correptio*, pour reprendre les mots d'Érasme⁵¹⁸, correction chrétienne qui a pour objectif la résipiscence. Ainsi en est-il, au XI^e siècle, des *invectiones* d'Humbert de Moyenmoutier, de Geoffroy de Vendôme et de Pierre Damien, qui compose une *Rhetoricae declamationis invectio* contre les évêques libérant les moines de leurs vœux sacrés, texte emblématique des liens entre haut style cicéronien (il cite la première

⁵¹⁸ Érasme, *Apologia ad Fabrum Stapulensem*, ASD, IX, 3, p. 182.

Catilinaire), sublime augustinien, éloquence de la chaire et rhétorique épistolaire que tisse l'*invectio* au XI^e siècle.

Les XII^e et XIII^e siècles viennent confirmer les tendances de l'invective constatées dans les siècles précédents. Ainsi, notre examen du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais montre que le terme *invectiva* est toujours réservé aux *Catilinaires* et qu'il désigne aussi les échanges entre Salluste et Cicéron, et Jérôme et Rufin : le terme *invectiva* renvoie donc aux célèbres invectives de l'histoire, et c'est dans cette tradition que veut s'inscrire Arnoul de Lisieux, quand il compose en 1133 son *Invectiva in Girardum Engolismensem Episcopum*. En effet, par sa lettre, Arnoul entre sur la scène politique de son époque et se fait remarquer par Bernard de Clairvaux, qui l'aidera à s'élever socialement. De plus, Arnoul continue la tradition du cicéronianisme polémique en empruntant à la première *Catilinaire* : « Combien de temps, encore, abuseras-tu de la patience de Dieu ? ». Parallèlement à cet usage d'*invectiva*, l'usage du terme *invectio* par Vincent de Beauvais confirme la désignation d'une figure de style assez brève, sur le modèle d'Augustin et de Tibère Donat : il décèle de nombreuses *invectiones* dans les lettres que Jérôme adresse à ses disciples, brèves attaques directes destinées à bouleverser les cœurs. On trouve aussi de brèves *invectiones* dans les manuels de prédication du XIII^e siècle, ce qui montre la survivance du concept augustinien de l'*invectio ex prophetarum*. En plus de ces formes brèves, *invectio* renvoie encore à des lettres invectives écrites par des lettrés de la hiérarchie ecclésiastique, comme celles d'Humbert de Moyenmoutier, de Pierre Damien et de Geoffroy de Vendôme. Si ces lettres du XI^e siècle ne figurent pas dans le *Speculum historiale*, ni celle de Florus de Lyon, d'autres font surface : ainsi, Vincent de Beauvais, en plus d'appeler *invectio* trois lettres parénétiques de Cyprien et une de Jean Chrysostome, attribue une *invectio* à Hugues de Saint-Victor et deux à Bernard de Clairvaux, deux grandes autorités spirituelles du XII^e siècle. En schématisant, le *Speculum historiale* et la lettre d'Arnoul de Lisieux confirment donc l'*invectiva* comme une invective de la grande haine et l'*invectio* comme un discours inscrit dans un projet pastoral et voulant susciter la résipiscence de l'auditoire, qu'il s'agisse de sa forme brève de lieu invectif ou de sa forme longue de lettre parénétique. À ce propos, l'*invectio* de Burchard de Bellevaux est intéressante : si l'œuvre du XII^e siècle intitulée *Apologia de Barbis* est inhabituelle parce que

comico-sérieuse, elle fait tout de même partie d'un projet pastoral (l'hygiène des frères lais), et l'*invectio* qu'elle contient vise effectivement à renforcer la gravité et le sérieux de l'intention parénétique, mais sans interdire le rire.

Mais les XII^e et XIII^e siècles ne font pas que confirmer les tendances des siècles précédents, car de nouveaux développements apparaissent. En premier lieu, pendant cette période, l'*ars dictaminis* est en plein essor : la lettre invective s'inscrit dans cette nouvelle évolution de la rhétorique épistolaire et devient un genre de lettre majeur. En effet, dans les *summae* épistolaires attribuées au cardinal Thomas de Capoue, *dictator* à la Curie, et à Pierre de la Vigne, officiant à la cour de Frédéric II, on trouve des lettres invectives. Le genre polémique est même l'un des plus importants genres dans ces *summae* : l'invective est une pratique généralisée et reconnue dans les chancelleries impériale et curiale, nourrie par la rivalité de prestige et les conflits politiques entre les deux pouvoirs suprêmes d'Europe. Ce conflit sera réutilisé politiquement au XVI^e siècle avec les éditions des lettres invectives de Pierre de la Vigne en 1529 et 1566. Observons ensuite, en deuxième lieu, que les *summae* n'ont pas qu'une valeur politique : elles ont aussi une valeur pédagogique et servent à enseigner la rhétorique épistolaire, dont la lettre invective. Les XII^e et XIII^e siècles produisent en effet les premiers manuels de rhétorique épistolaire et, par conséquent, les premières définitions de l'invective. Dans son *Libellus de arte dictandi rhetorice*, Pierre de Blois définit l'invective comme un *convicium* destiné à émouvoir : il pastiche alors la première *Catilinaire* et appelle les questions oratoires en série appréciées de Cicéron des *convicium per pulsationem*. Le secrétaire d'Henri II met ainsi l'accent sur l'intelligence émotionnelle de l'invective et rappelle le cicéronianisme polémique qui va de pair avec le genre. Dans l'esprit de Pierre de Blois, *convicium* n'est sans doute pas l'équivalent pur et simple d'*injure*, puisque les questions n'ont rien d'injurieux, mais sont véhémentes. *Convicium* signifie aussi *cri de réprobation* ou *blâme*, ce qui correspond mieux au contexte. Mais l'emploi de ce terme ambivalent par Pierre de Blois est tout de même l'indice d'un éloignement moral face à la véhémence de Cicéron et il est aussi le signe que le prestige de la lettre invective va doucement diminuer. Au contraire, dans sa *Rhetorica Novissima*, œuvre ambitieuse voulant remplacer la *Rhetorica nova* (nom donné à la *Rhétorique à Herennius* associée au *De*

Invention), le rhéteur et juriste Boncompagno da Signa fait de l'invective un genre juridique prestigieux, où l'*aggregatio* joue un grand rôle, figure qu'il définit comme une accumulation visant à louer ou blâmer. De plus, dans la variété des exemples donnés, s'esquisse la capacité de l'invective à intégrer les autres genres, car le rhéteur propose des invectives *pro* et *contra* et une *invectiva per fabulam* ou « invective par fable ».

Enfin, en troisième lieu, pendant les XII^e et XIII^e siècles, l'*invectio* est soudainement définie comme un genre de poème dans la rhétorique de Jean de Garlande, la *Parisiana Poetria*, et dans le *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais, puis dans l'*Archiloge Sophie* de Jacques Legrand. De plus, elle est définie comme un genre condamné moralement : issue d'un esprit malveillant, elle est apparentée dans ces définitions à la malédiction et à la turpitude. Comment l'*invectio*, lettre parénétique des réformateurs, peut-elle aussi être un poème obscène ou malveillant ? Les poèmes qui portent le titre d'*invectio* n'apportent pas d'élément de réponse, car ceux qui nous sont parvenus n'ont rien d'obscène ou de malveillant, au contraire, comme les lettres, ils sont parénétiques et s'inscrivent dans le projet pastoral de leurs auteurs, tous des hommes lettrés et occupant une position élevée dans la hiérarchie ecclésiastique. Un premier élément de réponse nous vient du *Speculum historiale*, où Vincent de Beauvais emploie *invectio* une seule fois pour caractériser des vers, alors qu'il parle du *Contre Ibis* d'Ovide. Or, dans les siècles précédents, la tradition manuscrite appelle aussi *invectives* les satires de Claudien et de Juvénal : pour schématiser, le poème *invectio* serait alors apparu de la nécessité de distinguer la satire douce, horatienne, d'une forme de satire plus violente, comme la satire juvénalienne, aussi associée aux vers iambiques d'Ovide, de Callimaque et d'Archiloque. Ce raisonnement repose aussi sur le fait que Vincent de Beauvais, Jean de Garlande et Jacques Legrand définissent l'invective en vers par opposition à la satire, définie comme une remontrance écrite dans un esprit bienveillant. Cette tradition et ce besoin de distinguer deux satires contribuent, mais ne suffisent pas à expliquer la naissance soudaine du genre condamné de l'*invectio* en vers pendant les XII^e et XIII^e siècles.

Pour des éléments de réponse plus convaincants, il faut considérer les chants satiriques des goliards, cible justement d'une *Invectio contra goliardos*, poème attaquant violemment

leurs mœurs, composé par l'évêque de Lodève, Raymundus de Rocosello. Or, dans ce poème, le goliard est *hostis* et *turpis*, ce qui renvoie à la définition de l'*invectio* de Jean de Garlande, qui appelle l'invective en vers un *turpiloquium* émis pour médire : c'est l'indice que Jean de Garlande pense peut-être aux goliards en définissant l'*invectio*. Plus clairement, le Gallois Giraud de Barri associe lui aussi *invectio* et *turpiloquium* dans le *Symbolum electorum*. De plus, il brosse le portrait du goliard dans le *Speculum ecclesiae* et lui reproche, outre son amour du vin et de la bonne chère, de « vomir » des *invectiones* en vers contre Rome. Ainsi, le terme *invectio* désigne, et c'est nouveau, un usage musical, joyeux et obscène du langage, une tradition théâtrale dont il ne reste que très peu d'œuvres sous forme écrite : les chants satiriques composés par des goliards. Du coup, *invectio* en vient à désigner une pratique satirique contemporaine de l'auteur, perçue comme scandaleuse et ignoble par les clercs, en opposition à la tradition satirique classique, perçue comme noble, et à l'*invectio* épistolaire et parénétique, un autre genre noble. L'*invectio ridmica* de Giraud de Barri explique donc l'*invectio* définie comme parole obscène et maligne chez Jean de Garlande et l'*invectio* comme poème malveillant de Vincent de Beauvais. Les élites ecclésiastiques et littéraires voient d'un mauvais œil ces poètes de course moquer de Rome, mais ils intègrent sur le mode du rejet cette pratique poétique contemporaine dans leur rhétorique, en faisant de l'invective un poème malveillant opposé à la satire, sur le modèle du *Contre Ibis*. Pour ces élites, Jean de Garlande, Giraud de Barri, Vincent de Beauvais et Raymundus de Rocosello, il y a donc une « parole turpide », qui est une performance satirique contemporaine, qu'il s'agit d'intégrer dans un système poético-rhétorique, mais en la condamnant au nom de l'éthique du discours satirique. En effet, les goliards sont ceux qui osent blâmer *mal*, c'est-à-dire qu'ils blâment les papes, évêques et abbés, par ces clausules injurieuses ou insolentes, qui s'apparentent au *Contre Ibis* dans l'esprit de Vincent de Beauvais. Par conséquent, quand Raymundus de Rocosello, en 1245, emploie l'*invectio* parénétique en vers contre les *invectiones* rythmiques des goliards : l'on voit l'*invectio* se dédoubler et l'on voit naître l'ambivalence de l'invective, capable de s'attaquer elle-même. Ainsi, Giraud de Barri condamne l'*invectio* comme un *turpiloquium*, mais dans le même recueil, figure une *invectio* en vers elle-même obscène.

Si l'on peut voir dans cette ambivalence naissante le « début de la fin » de la prestigieuse invective, parallèlement à cette nouvelle évolution, l'art de la lettre invective atteint un sommet avec le même Giraud de Barri, qui publie un recueil épistolaire en six livres intitulé *Invectionum libri sex* ou *Librum de invectionibus*. Notre analyse de la préface et de la structure de l'œuvre montre que Giraud de Barri représente un sommet de l'*invectio* en tant que prestigieux genre littéraire éristique, capable d'accueillir de nombreuses autres formes littéraires : des lettres invectives autant que des lettres élogieuses, le genre à la mode de la *visio* autant que la lettre de chancellerie, des louanges en vers et des fables. Cette richesse et cette variété sont tenues ensemble par la perpétuelle inclination agonistique du recueil épistolaire, qui vise à construire une image vertueuse, mais combative de son auteur. De plus, l'œuvre polémique de Giraud de Barri préfigure en de nombreux points celle d'Érasme : la lettre invective est une para-institution judiciaire qui permet de répondre à un méfait, dans le cadre de la loi du talion, pour défendre à la fois son propre droit et le droit de l'Église, un organisme officiel ou une doctrine religieuse. Mais surtout, c'est par le tour apologétique, qui vise à éviter de paraître aimer la querelle, et l'inscription de son œuvre dans une filiation polémique, ses autorités étant Cicéron et Jérôme, que Giraud de Barri préfigure Érasme : il donne un cadre éthique à son combat épistolaire en proposant une doctrine de l'imitation qui repose sur l'imitation des deux grands « polémistes » que sont Cicéron et Jérôme. La bonne imitation est la lettre invective, en prose, prestigieuse, déclamée en public, arme de l'érudit et du politique pour se faire justice. La mauvaise imitation est la parole hors cadre, honteuse, obscène ou satirique, celle des goliards, qui d'ailleurs sont accusés de ne pas imiter du tout dans le *Speculum ecclesiae* (*non approbandum aut imitandum*). Or, *invectio* désigne ces deux genres, qui, aussi inégaux soient-ils, reçoivent le même nom.

En dernière analyse, la polysémie et l'ambivalence de l'invective, d'Ammien Marcellin à Giraud de Barri, va toujours en s'élargissant. Des lettres et discours de Julien l'empereur, elle en vient à désigner les *Catilinaires*, puis d'autres œuvres de Cicéron ou du Ps.-Cicéron : elle devient ainsi le genre polémique cicéronien par excellence, qui en s'alliant à la rhétorique chrétienne, devient à la fois une parole appelée à transformer les consciences, utile à la prédication et un genre hiéronymien de lettres polémiques. Par la suite, de « canonique »

(*invectio canonica*), elle évolue vers la lettre oratoire parénétique, genre de prédilection des réformateurs du Moyen Âge. Parallèlement, le terme *invectio* en vient aussi à désigner les œuvres de la satire classique (Juvénal et Claudien), puis il devient un genre poétique parénétique associé à la satire douce, en même temps qu'un genre oral joyeux, un chant satirique versifié et condamné, sous la bannière du *Contre Ibis* et des iambes d'Archiloque. En parallèle, l'*invectio* demeure une figure de style de l'éloquence de la chaire, une attaque brève et directe sur le modèle du prophète Amos ou de l'*Énéide*, au sens que lui donnent Augustin et Tibère Donat, jusqu'à ressembler à une sentence de quelques lignes dans les florilèges du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ou dans les épigrammes invectives de l'abbé Godefroi de Winchester. Encore en 1863, les leçons de rhétorique enseignent l'*invectio* comme figure de style apparaissant dans la péroration des discours de Démosthène : « *invectio in fratres Aeschinis* » et « *invectio in Eubulum*⁵¹⁹ ». Mais c'est le surgissement de l'invective injurieuse et versifiée, de la parole « honteuse » des goliards, qui fait l'ambivalence de l'invective : l'*invectio* reste une lettre prestigieuse, mais devient aussi un poème obscène. Ainsi, *invectio* et *invectiva* recouvrent, pendant le Moyen Âge, une réalité polémique vivante qui évolue, se propage à tous les savoirs humains et se transforme autour de quelques incontournables : auteurs et textes fameux (*Catilinaires*, lettres de Jérôme), tour apologétique, figures de rhétorique (accumulation, *frequentatio*, *aggregatio*, lieu commun) et stratégies de publications (lettre ouverte). L'invective passe donc du discours d'empereur à la lettre de chancellerie, de la chaire des réformateurs au barreau des *dictatores*, avant de s'acoquiner à la satire goliardique et aux vers iambiques tout en demeurant un poème parénétique. Avec Boncompagno da Signa, dans une moindre mesure, et surtout Giraud de Barri, la lettre invective acquiert une stabilité qui la rend capable d'absorber d'autres formes littéraires. Ces tendances seront prolongées par les humanistes de la Renaissance italienne.

En effet, on retrouve dans les invectives de Pétrarque, Salutati, Bruni, Filelfo, Valla, Poggio et Ange Politien les traits précédemment mis en évidence, comme le tour

⁵¹⁹ Carol Kromayer, *De dispositione, qua Demosthenes in oratione περὶ παραπρεσβείας usus sit*, Stralsund, Gymnasium zu Stralsund, 1863, p. 18.

apologétique, la filiation polémique, ou l'invective comme moyen de se faire justice. Les premiers humanistes italiens, de 1350 à 1450, élèvent la capacité de l'invective à absorber d'autres formes littéraires : dans le conflit épistolaire entre Valla et Poggio, la lettre invective s'apparente tantôt à un traité, à des commentaires grammaticaux ou à une narration satirique ménippéenne, par imitation de Lucien et du *Ludus de morte Divi Claudii* attribué à Sénèque le Jeune, tantôt à la satire juvénalienne, tantôt au dialogue. C'est une variété de formes qui s'associent avec des lieux communs tels que la nécessité de répondre à une injure, de répondre à contrecœur, et ceux de la *vituperatio ad personam*, si bien que l'art de l'invective atteint un sommet, et occupe une place de choix dans la carrière des humanistes. La notion de sommet revient souvent dans la rhétorique de l'invective. De nombreux groupes d'écrivains, de nombreux épistoliers ou orateurs et de nombreux textes y prétendent, notamment par l'imitation du style élevé et indigné de Cicéron. L'élévation rhétorique du style, du texte, entre souvent en résonance avec une élévation de nature socioprofessionnelle, d'un individu ou d'un groupe, en concurrence avec d'autres. On peut alors lire l'invective comme la voix d'un groupe émergeant sur la scène politique, l'opposition de ligues, comme l'*invectio* est utilisée par les réformateurs qui prennent la responsabilité d'appliquer la réforme grégorienne. De plus, en assumant le cliché de l'orateur héroïque, voir dans l'invective une rhétorique des cimes, esthétique, morale et sociale, en fait une sorte de rituel épistolaire, à la fois œuvre d'art et rite de passage : ce sera le cas avec Pétrarque qui, nous le verrons, compose des invectives pour devenir orateur, comme ce fut le cas avec Arnoult de Lisieux, qui entre sur la scène politique en composant et publiant son invective. Enfin, la notion de sommet a partie liée avec l'intelligence émotionnelle de l'invective : il est aussi le moment où le discours devient performatif, c'est l'apogée qui veut bouleverser, transformer le cœur, émouvoir jusqu'aux larmes, convertir, bannir, châtier ou faire condamner. La notion de sommet en rhétorique est avant tout utilisée par Quintilien, qui au chapitre 4 du livre VIII,

parle d'atteindre par l'*amplificatio per incrementum* le sommet et même au-delà⁵²⁰ : *supra summum*, expression reprise mot à mot par Érasme. De plus, Quintilien conclut le passage consacré à l'*amplificatio per incrementum* en reliant la notion de sommet au sublime cicéronien⁵²¹. L'invective érasmiennne est hantée par ce sublime éristique.

2. ÉRASME ET L'INVECTIVE : LA CULTURE DE LA VITUPÉRATION ET LA MODERNISATION DE L'ÉTHIQUE DU DISCOURS

La représentation de l'invective au temps d'Érasme, en somme, réunit le prestige de l'orateur héroïque à celui du prédicateur sublime, sous le patronage de Cicéron, Augustin et Jérôme, auxquels s'ajoutent Pétrarque, Valla et Politien. L'adversité élève le style et suscite un surcroît d'éloquence, un sommet de l'emportement rhétorique comparé à la tempête. Mais d'un côté, avec Érasme jeune, la lettre invective prend aussi des couleurs familières et joyeuses, et se moque de sa propre véhémence, dans un jeu ambivalent mi-sérieux, mi-comique. D'un autre côté, le grand style de l'invective peut être tempéré par la nécessaire concision de la lettre et devient *contentio epistolaris*, à la façon des lettres graves de Cicéron et des lettres sarcastiques de Politien. Érasme confère aussi à l'invective le rôle de garante de la qualité intellectuelle des ouvrages imprimés, et celui de moteur de la littérature, de nombreux auteurs s'opposant à une tradition antérieure, comme Socrate aux sophistes. Elle est en plus une voie d'accès à la renommée pour de jeunes humanistes en voie de remplacer la génération précédente, ce dont se moque la Folie, certes, mais il reste qu'elle peut prendre l'aspect d'un rituel de passage, la composition d'une invective consacrant le rêve de prestige oratoire qui sommeille en tout humaniste. Empreinte de la pensée sacrificielle, la lettre invective utilise les ressources éparses de l'*ars male dicendi*, dont elle porte l'héritage :

⁵²⁰ *Institution oratoire*, VIII, 4. Texte latin : « Incrementum est potentissimum, cum magna videntur etiam quae inferiora sunt. Id aut uno gradu fit aut pluribus et pervenit non modo ad summum sed interim quodammodo supra summum ».

⁵²¹ *Institution oratoire*, VIII, 4. Texte latin : « hic in sublime etiam cucurrit et ad summum non pervenit nisu, sed impetu ».

l'orateur héroïque exploite la culture de la *vituperatio* romaine, la violence verbale des rhétoriques épistolaires grecques et celle des exercices préparatoires que sont les progymnasmata, afin par les figures d'amplification de faire détester un adversaire par tous. L'invective est donc le fruit de l'enseignement humaniste et de la fascination pour l'éloquence du grand style. Enfin, la lettre invective est le signe de la polémique humaniste et de l'*æmulatio*. Comme l'a montré Antoine Compagnon au sujet de la « camaraderie » et du journalisme au XIX^e siècle⁵²², l'*æmulatio* est le moteur ambivalent de l'humanisme du XVI^e siècle, car elle est susceptible à tout instant de devenir jalousie. L'émulation est d'ailleurs appelée « jalousie généreuse⁵²³ » (*invidia generosa*), bel oxymore d'Érasme. L'importance de l'imitation compétitive qu'est l'émulation pousse certains humanistes, comme Pétrarque, Érasme et Guillaume Budé, à mieux comprendre le fonctionnement de la violence intellectuelle et verbale : rivalité de fait entre deux érudits contemporains, que viennent aiguiller leurs disciples zélés, séduction de la querelle, réciprocité potentiellement infinie du cycle de la violence et compétition socio-économique. À la fin de sa vie, Érasme, qui d'habitude répond à ses détracteurs par deux ou trois fois plus de mots (c'est un minimum) qu'il n'en a reçus, se rangera du côté de Budé, en préférant ne pas répondre à l'attaque du disciple d'Alberto Pio, Juan Ginés de Sepúlveda.

Dans les lettres d'Érasme contenant le terme *invectiva*, dans l'*Apologia ad Fabrum* et dans l'invective contre les mauvais maîtres, nous avons vu l'émulation jouer un grand rôle. Chaque controverse semble ressusciter les précédentes, à la façon de poupées gigognes, si bien que se met en place une mémoire polémique. Érasme assume complètement sa partialité et prend parti dans les querelles du passé : pour Jérôme contre Rufin, pour Valla contre Poggio et pour Politien contre Scala ; et il n'hésite pas à exploiter ensuite cette partialité dans

⁵²² Voir le cours d'Antoine Compagnon au Collège de France intitulé *De la littérature comme sport de combat*, notamment le cours du 17 janvier 2017, « Trope de la guerre littéraire : ami-ennemi » dans Antoine Compagnon, « Littérature française moderne et contemporaine : histoire, critique, théorie », *L'annuaire du Collège de France*, n° 117, 2019, p. 385-404.

⁵²³ *ASD*, I, 2, p. 328.

ses lettres pour placer son destinataire dans la position qu'occupe l'adversaire dans les grands modèles issus de la tradition. Particulièrement dans l'*Apologia ad Fabrum* et dans l'invective contre les mauvais maîtres, nous avons mis en évidence une émulation plus profonde. Érasme reprend des stratégies polémiques et des arguments de fond à ses modèles, notamment quand il défend le rôle du commentateur de textes, qui ne doit pas imposer d'interprétation, argument qu'il reprend à Jérôme dans sa querelle avec Rufin ; quand il se sert de son expertise philologique afin d'humilier Jacques Lefèvre d'Étaples, comme Valla et Politien l'ont fait avec leurs adversaires ; quand il se met dans la peau de ses maîtres, Hegius et Agricola, en prenant la défense d'un enseignement moderne, doux et de qualité, défense qui passe par le rejet, le bannissement et la mort symbolique du mauvais maître. Nous voyons donc se construire l'idéal humaniste sur l'expulsion de savoirs médiévaux, comme la grammaire spéculative et ses modes de signification, mais concernant l'invective, les tendances observées pendant le Moyen Âge continuent et s'accroissent au XVI^e siècle, si bien que le discours d'exclusion devient une constante de la culture européenne.

L'usage du terme et la richesse du corpus des invectives au XVI^e siècle reflètent en effet ces tendances. Par exemple, les *Catilinaires* sont toujours appelées des invectives par Érasme dans les *Adages*. De plus, dans l'*Ecclesiastes sive de ratione concionandi*, le manuel de prédication d'Érasme, le terme *invectiva* apparaît une seule fois, dans un passage satirique qui vise les prédicateurs qui ennuiant leur auditoire : « Juvénal, qui pourtant a corrompu la satire en la poussant vers l'invective tragique (*tragicam invectivam*) : “Moi ? Forcé d'entendre cela tout le jour⁵²⁴ ?” ». Avec cet usage du terme *invectiva*, on constate qu'invective et satire entretiennent le même rapport que celui institué par le XII^e siècle : l'une est la version corrompue de l'autre. De plus, l'adjectif *tragicus* signifie aussi véhément, pathétique ou horrible, et cet emploi invite au commentaire. Il évoque les liens entre invective, héroïsme de l'orateur et *deinotès* du lieu commun, mais l'emploi de *corruptio*

⁵²⁴ ASD, V, 5, p. 32. Texte latin : « Aliquanto moderatius Juvenalis qui tamen satyram corrumpit et venit in tragicam invectivam : “Semper ego auditor tantum ?” ». On reconnaît le premier vers de la première satire du premier livre des *Satires* de Juvénal.

connote la dégradation morale de l'invective, vue comme des vers inspirés par la turpitude de leur auteur, et montre qu'Érasme prend ses distances avec le terme. Comme l'a mis en évidence notre analyse de sa correspondance, Érasme emploie volontiers *invectiva* dans ses lettres de jeunesse, mais par la suite, il réserve le terme à ses ennemis, peut-être du fait d'une trop grande ambivalence. Érasme apparaît ainsi comme le point culminant paradoxal de l'invective : maître de l'art de mal dire, il se distancie du terme, mais conserve la poétique éristique qu'elle implique, comme nous l'avons vu avec l'*Apologia ad Fabrum* et l'invective contre les mauvais maîtres du *De Conscribendis epistolis*. Au temps d'Érasme, la lettre invective a pourtant encore un peu de ce prestige que lui ont conféré les siècles précédents, puisque Battista Casali, et surtout Ulrich von Hutten, en composent avec toute l'énergie et la force de l'orateur héroïque qui défend les siens contre l'injustice ou la tyrannie. Les deux orateurs prolongent ainsi jusqu'au premier tiers du XVI^e siècle la longue tradition du cicéronianisme polémique, tous les deux empruntant à la première *Catilinaire* dans leurs invectives. Mais tous les humanistes sont bien loin de voir la lettre invective du même œil. Il suffit de lire le *De Conscribendis epistolis* de Juan Luis Vives, imprimée en 1534, pour se convaincre que Guillaume Budé n'est pas le seul à déconsidérer l'échange polémique de lettres, voire à se montrer intraitable envers la violence verbale. Par exemple, Vives critique Ange Politien, qui « plaisante » (*ludit*) et « folâtre » (*lascivit*), qui se montre frivole (*levissima*) et sans envergure (*minutissima*) et qui attaque méchamment (*acerbe maledicus*) ceux qui ne l'approuvent pas⁵²⁵. L'austère Vives, plus intransigeant qu'Érasme, qui savoure les plaisanteries de Politien, condamne clairement les lettres que le Rotterdamois cite comme modèles de lettre invective. Elles sont pour l'érudit espagnol des *maledicta*. Il associe d'ailleurs les deux mots quand il conseille, comme Guillaume Budé, de ne pas répondre à

⁵²⁵ Juan Luis Vives, *De Conscribendis epistolis*, édition préparée par Charles Fantazzi, Leyde, Brill, 1989, p. 137. Texte latin : « Ludit etiam non raro et lascivit ; rebus quoque displicere posset severis et eruditione praestantibus quia multus est in materia levissima et minutissima sui ostentator, et in eos quibus non proberetur acerbe maledicus ». Nous traduisons.

une « lettre invective et injurieuse⁵²⁶ », ou, à tout le moins, de répondre à froid et de manière pondérée. Constatons maintenant à quel point sa définition de la lettre invective s'éloigne de celle d'Érasme :

Les invectives, si elles sont composées pour attaquer le vice et détourner les autres de ce genre de vie, seront tolérées. Sinon, je ne vois pas à quoi sert d'amasser injures et outrages en brûlant de fureur, et ainsi de pratiquer l'éloquence canine, selon le mot de Quintilien. Qu'il déchire donc les vices, mais qu'il épargne la personne, dans la mesure du possible. Parfois, à cause du vice, c'est la personne qui est attaquée, surtout si elle est nuisible à moins d'être châtiée, ainsi en est-il de l'impie, de l'hérétique, du tyran, du détrousseur, de l'empoisonneur, de l'usurier, du voleur, du jeteur de nourriture, du calomniateur, du séditieux et du maître incompetent ou mauvais.

Cet argument de la défense [*colore*] excuse un grand nombre de discours de Cicéron contre Pison, Gabinius, Verrès, Vatinius, Catilina et Marc Antoine ; et beaucoup d'autres de Démosthène contre Philippe de Macédoine, Eschine et Midias⁵²⁷.

Vives continue en observant que tout le discours doit mettre en valeur les qualités de l'orateur en rejetant (*deiciendo*) l'adversaire, et qu'il s'agit de faire *comme si* (*velut... sint*) la religion, la patrie, les citoyens, la littérature ou la scolastique étaient les choses les plus importantes au monde. D'abord, il y a des similarités avec la définition d'Érasme : Vives emploie *oratio* et non *epistola*, ce qui place l'invective du côté de la lettre oratoire. Les deux humanistes confèrent à l'invective un rôle judiciaire, mais Vives ne donne comme exemples que les

⁵²⁶ Juan Luis Vives, *De Conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 67. Texte latin : « Invectivae ac maledicae epistolae ». Nous traduisons.

⁵²⁷ Juan Luis Vives, *De Conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 63. Texte latin : « Invectivae, si ad insectationem vitii aliosque ab eo genere vitae deterrendos parantur, ferendae sunt ; alioqui non video quid jubet acerba rabie congerere convicia et maledicta caninamque facundiam exercere, juxta verbum Appii Claudii. Ergo mordeat vitia, homini quantum fieri poterit parcat. Interdum propter vitium impetitur homo, praesertim obfuturus nisi coerceatur, ut impius, ut haereticus, tyrannus, latro, veneficus, fenerator, fur, corruptor eduliorum, calumniator, seditiosus, imperitus aut malus institutor. Colore hoc excusantur tot orationes Ciceronis in Pisonem, Gabinium, Verem, Vatinium, Catilinam, M. Antonium ; tot Demosthenis in Philippum, Aeschinem, Midiam ». Nous traduisons.

discours invectifs de Cicéron et Démosthène, évitant ainsi de mentionner les humanistes modernes et Jérôme, et, pour lui, l'invective est une punition, tandis que pour Érasme elle est une défense. De plus, il se souvient peut-être de l'invective contre les mauvais maîtres d'Érasme, quand il les mentionne dans le manuel épistolaire qu'il publie douze ans après celui du Prince des humanistes. La grande différence entre les deux définitions réside dans le fait qu'Érasme reprend la stratégie des *vituperationes* de la rhétorique latine, qui ne séparent pas la personne du vice, puisqu'il s'agit, dans la *confirmatio* par exemple, de montrer la bassesse morale de l'accusé pour prouver qu'il est l'auteur du crime, alors que, en séparant la personne du vice, Juan Luis Vives se fait moderne, mais il ne comprend plus la violence verbale, et sublime, de Cicéron et Démosthène et la condamne à demi-mot. Le terme *color* et l'usage de la construction *velut* suivi du subjonctif *sint*, signifiant « comme si », indique que Vives n'approuve pas les invectives de la grande haine, ou qu'il les pense insincères, et que la justification d'une telle violence, par la haine du vice ou par la défense d'une grande cause, relève de l'apparence et montre un amour de la querelle. Sa préférence va nettement aux invectives parénétiques visant la résipiscence. Ainsi, la différence entre les deux humanistes, à douze ans d'écart, est le signe d'une évolution majeure, alors en cours, de l'*ars male dicendi* et la définition de Vives est un marqueur de la perte de prestige et de la déconsidération que subit l'invective, en tant que genre artificiel associé à l'éloquence outrée et emportée, et préfigure sa survivance dans l'éloquence de la chaire aussi bien que son assimilation avec l'injure.

3. RICHESSE DU CORPUS DES INVECTIVES DU XVI^e SIÈCLE

Les textes du XVI^e siècle qui contiennent le terme *invectiva* dans leur titre, ou *invectio*, ou les termes vernaculaires équivalents, et la lecture sommaire que nous en avons faite, quand nous avons eu accès au texte, confirment cette évolution. Notre description de ce corpus, qui était à l'origine de notre projet, sera accompagnée de quelques brèves analyses, visant à proposer des pistes de recherche. En guise de coda, nous examinerons plus attentivement trois invectives du XVI^e siècle : l'une de Jean Lemaire de Belges, l'autre d'Henri Corneille Agrippa et la dernière de Pierre II de Villars.

Ulrich von Hutten apparaît d'abord comme le dernier humaniste à croire sincèrement au pouvoir de l'invective : dans ses trois discours de 1521, il imite le style indigné de Cicéron et restaure sans ironie, en l'adaptant, la posture politique de l'orateur romain. Après lui, les humanistes n'écriront plus de telles invectives en latin. Non que la violence verbale disparaisse, au contraire, mais, d'une part, elle « passe » dans les langues vernaculaires, ce qui a pour effet de faire naître une nouvelle éloquence où l'amplitude cicéronienne de l'invective ne se perçoit plus aussi bien, et, d'autre part, le terme *invectiva* est de plus en plus délaissé par les auteurs de lettres polémiques, qui lui préfèrent, par exemple, *apologia*, signe qu'on préfère garder ses distances avec une forme perdant son prestige. Par conséquent, si le terme *invectiva* apparaît, c'est en référence à une invective à laquelle on répond : de Vincentius Dodus, *Apologia contra quaestionem de lamiis fratris Samuelis de Cassinis. Quæstio apologetica contra invectivam ejusdem Samuelis in doctrinam Divi Thome Aquinatis* [Apologie contre la discussion de Samuel de Cassin au sujet des requins. Discussion apologétique contre l'invective du même Samuel contre la doctrine de saint Thomas d'Aquin], imprimé à Pavie chez Bernardinus de Garaldus vers 1500, du dominicain défenseur de Thomas d'Aquin, Diego de Deza, *Defensorium divi Thome Aquinatis contra invectivas Mathie Dorinck in replicationibus contra dominum Paulum Burgensem super Bibliam* [Défense de saint Thomas d'Aquin contre les invectives de Matthias Döring en réponse à Paul de Burgos sur un sujet biblique], imprimé à Paris chez Berthold Rembolt en 1514, du théologien luthérien Mathias Flacius Illyricus, *Refutatio invectivae bruni contra centurias historiae ecclesiasticae* [Réfutation des invectives de Bruni contre les *Centuries de Magdebourg*], imprimé à Bâle chez Johann Oporinus en 1566, l'anonyme *Responsio exulum turingicorum ad invectivam D. Johannis stosselii* [Réponse d'Exulus de Thuringe aux invectives de Johann Stössel], imprimé à Eiselben chez Urban Gaubisch en 1567, du théologien Stanislaw Sokolowski, *Ad Wirtembergensium Theologorum invectivam : Brevis responsio* [À l'invective des théologiens wurtembergeois : une brève réponse], imprimée à Cracovie chez Jan Januszowski et Drukarnia Lazarzowa en 1584. Remarquons que le terme *invectio* n'a plus les faveurs de ceux qui écrivent en latin, à l'exception du théologien catholique Johannes Eck et de sa querelle avec Melanchthon : on trouve, de Philippe

Melanchthon, une *Invectio Eccii, & modestissima responsio Melanchthonis* [Invective d'Eck et la modeste réponse de Melanchthon], imprimée à Bâle chez Andreas Cratander en 1519. Comme Érasme, Melanchthon appelle *invectio* le texte de son adversaire. Par ailleurs, on trouve aussi six philippiques écrites contre la théologie du même Melanchthon : de Johannes Cochlaeus, *Philippica sexta*, imprimées à Ingolstadt chez Alexander Weißenhorn en 1544. Constatons alors que les réponses à des invectives sont imprimées dans le cadre de *disputationes* théologiques tout au long du siècle, et rappelons que le fait d'appeler le texte de l'adversaire une invective est lui-même une stratégie apologétique, à la façon érasmienne. Cependant, les textes qui assument dans leur titre leur nature d'invective mettent en évidence la position particulière de pivot des « grandes » invectives d'Ulrich von Hutten et le changement qui a lieu après lui dans la manière dont l'invective est perçue, ainsi que le montre la définition de Juan Luis Vives. Avant 1521, on trouve en effet d'un Rolandino Panati, une *Invectiva in Janum Parrhasium*, imprimée sans nom d'imprimeur à Milan, en 1501, dans le cadre de la querelle entre les humanistes Aulo Giano Parrasia et Minutianus. On trouve aussi d'un certain Gabriel Ciminus, *In Terentium Florinum invectiva*, imprimée en 1502 à Brescia chez Bernardinus de Misintis, ainsi que l'invective du maître d'Érasme, Alexander Hegius, contenue dans *Dialogi. De scientia. De tribus animae generibus. Farrago, cui addita invectiva in modos significandi* [Dialogues. De la science. Des trois genres d'âme. Mélange, suivi d'une invective contre les modes de signification], imprimé en 1503 à Deventer chez Richard Pafraet. Ces trois lettres invectives sont issues d'humanistes et non de théologiens, et l'on s'aperçoit que l'attaque de la personne ne pose pas de problème au point qu'elle peut apparaître dans le titre, sur le modèle millénaire de l'*Invectiva in Catilinam* et sur le modèle plus récent de Poggio. Après le premier tiers du XVI^e siècle, on trouve davantage d'invectives contre le vice, comme le conseille Vives : de Johannes von Salzburg Fabricius, *Sobrietatis oratio invectiva in ebrietatem. Ad studiosam juventutem Germaniae* [Discours invectif de la sobriété contre l'ivresse, à la jeunesse studieuse d'Allemagne], imprimée en 1538 à Augsbourg chez Silvan Otmar ; de Theophrastus Natalius Cychutha, *Invectivae in hypocritas*, imprimée en 1538 à Brescia chez Damiano Turlino ; et de Zaccaria Andriani, membre de l'*Academia Ociosorum* de Bologne, *Pro universo clero*

Taruisino clamantis oratio invectiva in eos, qui variis artibus aut decimas non soluunt, aut bona ecclesiarum usurpant [Discours invectif pour l'ensemble du clergé de Trévise et leurs demandes, contre ceux qui par divers procédés ou bien ne paient pas la dîme, ou bien volent les biens de l'Église], imprimé en 1596 à Trévise chez Evangelista Deuchino. Nous nous sommes attardé sur cette dernière *oratio invectiva*, car elle semble s'attaquer à des personnes. Mais le discours sent la lampe, il est chargé de référence à la mythologie grecque – Andriani cite même en grec le discours *Sur la couronne* de Démosthène –, et il ne semble pas tendre vers la grande haine. Nous voyons là la difficulté de séparer la violence verbale de l'invective en deux catégories, que ce soit la distinction que font Pétrarque et Guillaume Budé, entre grande haine et querelle civile et érudite, ou que ce soit celle que fait Vives, entre vice et personne, lui-même relevant la porosité entre les deux. Il est donc parfois difficile de se prononcer sans une analyse de fond, mais on peut tout de même discerner des tendances, et notre recherche philologique aura permis de ne plus s'étonner de certaines contradictions. Ainsi, la définition de Juan Luis Vives est programmatique : les auteurs de lettres invectives semblent avoir suivi ses conseils, si bien qu'Érasme et Ulrich von Hutten apparaissent, à l'échelle de leur siècle, comme les hommes d'une époque entretenant une relation morale avec la violence verbale qui est sur le point de changer de paradigme. On peut imputer ce changement esthétique et éthique à d'autres transformations historiques, comme la violence saturante des guerres civiles et religieuses, l'imprimerie qui devient aussi un champ de bataille ou la perte d'influence du latin par rapport au vernaculaire. Un autre texte vient par ailleurs marquer ce changement de paradigme dans la réception de l'invective. Dans notre archéologie de la poétique de l'invective, nous avons plusieurs fois vu des textes tendre vers la réflexion philosophique, notamment les invectives de Julien l'empereur, ou, dans d'autres textes, nous voyons l'invective participer à l'ambivalence comico-sérieuse de traités sortant de l'ordinaire, comme l'*Apologia de barbis*. L'œuvre d'Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum declamatio invectiva* [Déclamation invective sur l'incertitude et la vanité des sciences], imprimée en 1531 à Cologne chez Melchior von Neuss, est de cet ordre. D'une part, elle apparaît comme un sommet de l'art, puisque l'humaniste attaque tous les domaines de compétence et de savoir connus, faisant de

l'invective l'arme philosophique qui mène au *contemptus mundi*. D'autre part, la déclamation d'Agrippa, qui mérite une étude plus poussée, montre le pouvoir spirituel de l'*ars male dicendi*, l'invective n'épargnant rien en attaquant tout, destruction généralisée qui s'inscrit pourtant dans un enseignement chrétien : elle montre que l'invective, avant de devenir, ou bien injure et outrage contre la personne, ou bien prédication contre le vice, est capable de générer un dernier grand texte. En opposition à cette « invective générale » d'Agrippa, l'invective est aussi utilisée à la fin du siècle par les premiers « spécialistes » des sciences modernes naissantes, comme la chimie et la médecine⁵²⁸.

L'invective en vers latins est le miroir des invectives en prose du XVI^e siècle, mais ne fait pas apparaître la séparation entre personne et vice avec évidence : avant Luther, les poèmes invectifs ont des sujets humanistes ou religieux, comme celui d'Adam Werner, *Contra furibundam Sebastiani brannt musam non satis sobrie virginalem purissime Dei genitricis conceptionem carmine invectivo defendere volentem boatus ade wernheri temarensis sincera compatiencia lusus* [Présentation de la sincère compassion d'Adam Werner de Themar contre la muse délirante de Sebastian Brant pas assez sobre pour défendre la conception virginale très pure de la mère de Dieu par une invective en vers], imprimé en 1502 à Speyer chez Konrad Hist. L'humaniste aveugle Pierre de Ponte écrit aussi une invective en vers : *Invectivum carmen adversus discipulos atque magistros qui tanta vecordia concitantur ut propter colorum selectus discidii quidpiam promoverant* [Invective en vers conte les élèves et les maîtres qui s'emportent à tel point qu'ils favorisent toute sorte de dissensions à cause du choix des arguments], imprimé en 1510 à Paris chez Guillaume Le Rouge et Denis Roce et peut-être une autre auparavant, avec l'énigmatique terme *investatio* :

⁵²⁸ Voir Josephus Michelius, *Apologia chymica adversus invectivas Andreae Libavi calumnias: in qua impostura ejus detegitur, dum chymicarum operationum ignarus suo libro sub falso, ac ementito titulo, de chymicis operationibus inscripto, mortales deceperit ostenditurque quæ, & quali*, Middelburg, Richard Schilders, 1597 et François Rousset, *Brevis apologia pro caesareo partu, in dicacis cujusdam ex pulvere paedagogico chirurguli theatralem invectivam, ejusdem argumenti carmen apologeticum*, Paris, Denis Duval, 1598.

In invidos trilogia invectatio preclaris referta sententiis [Invective éminente et avisée en dialogue contre les envieux], imprimée en 1508 à Paris chez Robert de Gourmont. Enfin, le grammairien Robert Whittington écrit une invective de huit vers en 1519⁵²⁹. À partir de 1521, quand le poète Hesus Helius Eobanus compose pour défendre Luther une élégie invective *In Hieronymum emserum Lutheromastiga conviciatorem invectiuam. Elegiam I* [Une élégie. Invective contre l'injurieux Jérôme Aléandre, fouet de Luther], imprimée en 1521 à Erfurt chez Matthes Maler, miroir en vers de la lettre invective d'Ulrich von Hutten, les invectives en vers s'inscrivent dans les conflits religieux. On trouve, de Victorinus Anxiginus, dans le genre de la déclamation, *Declamatio invectiva de homine et eius corrupta natura* [Déclamation invective sur l'homme et sa nature corrompue], imprimée en 1550 à Vienne chez Johann Singriener fils ; de Adam Blackwood, *In novae religionis asseclas carmen invectivum ad Joannem Florettum* [Invective en vers contre les acolytes de la nouvelle religion], imprimé en 1563 à Paris chez Thomas Richard ; et de George Dicker, réponse à une invective, *Discors concordia papae vel antithesis antichristi cum Christo ; cum Responsione invectiva Terr. Or. Roman. in eadem* [Désaccord de l'accord du pape ou l'antithèse entre l'antéchrist et le Christ, avec une réponse invective contre les mêmes de Terroper Oryctes], imprimée à Londres chez Richard Jones en 1595. Certes, l'étude sérieuse des invectives latines du XVI^e siècle ne confirme pas avec le même éclat que la prose l'idée d'un changement éthique et esthétique de l'invective, mais il faut rappeler que, à travers l'*invectio* de l'éloquence sacrée, l'invective n'a pas attendu Vives pour devenir le genre qui a vocation à attaquer le vice plus que la personne. C'est davantage la condamnation de

⁵²⁹ *Opusculum Roberti whittintoni in florentissima Oxoniensi academia Laureati Ad invictissimum principem Henricum regem Angliae et franciae. Principem walliae et dominum Hiberniae: de octenario numero epygramma. Ad honorificentissimum dominum Thomam wolcy Cardinalem et legatum de latere libellus de difficultate justitiae servandae in reipublicae gubernatione. Ad eundem panegyricon a laude quattuor virtutum cardinalium. Libellus epygrammaton. Ad eximium principem Carolum Brandon Suffolciae ducem. Ad illustrem virum Thomam More Ad lepidissimum poetam Sceltonem carmen. Eiusdem invectiua ad quendam zoilum*, Londres, Wynken de Worde, 1519.

l'attaque personnelle, qui va contre la réactualisation tentée par les humanistes de la culture de la *vituperatio*, qui est remarquable.

Les invectives en prose vernaculaire du XVI^e siècle respectent, elles aussi, la définition programmatique de Juan Luis Vives, et de manière flagrante en langue anglaise, puisqu'on en dénombre six de 1539 à 1586, dirigées contre la trahison, les jurons, la gloutonnerie et l'ivresse, les prédictions de Nostradamus, les vices que l'on prend pour des vertus et les jeux de dés⁵³⁰. Ce corpus d'invectives contre le vice est à compléter par une série d'invectives contre des personnes, qui exploitent l'argument, le *color* de Juan Luis Vives, selon lequel certaines personnes réunissent les conditions nécessaires au statut de cible autorisée, comme peuvent déjà le faire les invectives contre les prédictions de Nostradamus ou celles contre les hypocrites : impies, hérétiques, ennemi de l'État ou de l'Église anglicane ou catholique. Nous comptons quatre invectives de cette sorte en anglais⁵³¹ (dont une réponse), auxquelles nous

⁵³⁰ Richard Morison, *An invective ayenste the great and detestable vice, treason wherein the secrete practises, and traiterous workinges of theym, that suffrid of late are disclosed*, Londres, Thomas Berthelet, 1539 ; Thomas Becon, *An invectyve agenst the moste wicked and detestable vice of swearing*, Londres, John Mayler for John Gough, 1544 ; s. n., *An invective ageinst glotony and dronkennes*, Londres, Richard Lant et Richard Bankes, 1545 ; William Fulke, *Antiprognosticon that is to saye, an invective agaynst the vayne and unprofitable predictions of the astrologians as Nostrodame, etc. Wherunto is added by the author a shorte treatise in Englyshe, as well for the utter subversion of that fained arte, as also for the better understandyng of the common people, unto whom the fyrst labour seemeth not sufficient*, Londres, Henry Sutton, 1560 ; Richard Rice, *An invective against vices, taken for vertue. Gathered out of the Scriptures. Also certaine necessary instructions, most to be taught the younger sort, before thei come to be partakers of the holy communion*, Londres, John Kingston for Henry Kirkham, 1579 ; Daneau Lambert, (trad. Thomas Newton), *True and Christian friendshippe. With all the braunches, members, parts, and circumstances thereof, Godly and learnedly described. Together also with a right excellent invective of the same author, against the wicked exercise of diceplay, and other prophane gaming*, Londres, George Robinson for Abraham Veale, 1586.

⁵³¹ John Wharton, *Whartons dreame. Conteyninge an invective agaynst certaine abhominable caterpillers as Userers, extorcioners, leafmongers and such others, confounding their divellysh sectes, by the aucturity of holy scripture*, Londres, John Charlewood for Paul Conington, 1578 ; Walter Haddon, *Against Jerome Osorius Byshopp of Siluane in Portingall and against his slaunderous invectives An aunswere apologeticall: for the*

ajoutons trois invectives en espagnol⁵³², qui elles aussi attaquent des personnes à travers leurs vices. Dans ce corpus, on constate que toutes les invectives s'inscrivent dans un projet politique ou pastoral, mais aussi que l'invective s'associe avec le genre du songe, dans l'invective intitulée *Whartons dreame*, qui mélange prose et vers, et avec le genre de la satire, dans celle intitulée *Satyra y invectiva contra los Tahures*. Un corpus d'invectives plaisantes, joyeuses, satiriques ou obscènes apparaît d'ailleurs à la fin du siècle en Angleterre, et continue de mêler les genres, entrant ainsi en contradiction avec les invectives parénétiques⁵³³, notamment *The cabler of Caunterburie, or an invective against Tarltons newes out of purgatorie*, qui pastiche Chaucer, mélange prose et vers et offre un voyage satirique agrémenté de contes. Nous retrouvons ainsi la même ambivalence que celle du XII^e siècle, le même terme désignant un genre moralisant visant la résipiscence et un genre satirique, souvent en vers, insultant et moqueur. Mais les termes traduisant *invectiva* ou *inveccio* entrent plus tard dans le moyen anglais (vers 1430-1450, *inveccion* en référence au *Contra Faustum* d'Augustin et *invectiff* en référence aux *Philippiques*) que dans le moyen français, dont la littérature s'approprie le mot à travers Christine de Pizan et Gontier Col, dès

necessary defence of the evangelicall doctrine and veritie, Londres, John Daye, 1581 ; s. n., *An invective against such runningate papists that greedily go about to disturb the concord of the church*, Londres, Richard Jones, 1584 ; William Kempe, *A dutiful invective, against the moste haynous treasons of Ballard and Babington with other their adherents, latelie executed. Together, with the horrible attempts and actions of the Q. of Scottes and the sentence pronounced against her at Fodderingay*, Londres, Richard Jones, 1587.

⁵³² Cristóbal de Mansilla, *Invectiva contra el heresiarcha Luthero*, Burgos, Juan de Junta, 1552 ; Diego del Castillo, *Satyra y invectiva contra los Tahures*, Séville, Martín de Montedoca, 1557 ; Cosme de Aldana, *Invectiva contra el vulgo y su maledicencia*, Madrid, Luis Sanchez, 1591.

⁵³³ Stephen Gosson, *The schoole of abuse conteining a plesaunt invective against poets, pipers, plaiers, jesters, and such like caterpillers of a commonwelth*, Londres, Thomas Dawson for Thomas Woodcock, 1579 ; s. n., *The cabler of Caunterburie, or an invective against Tarltons newes out of purgatorie. A merrier jest then a clownes jigge, and fitter for gentlemens humors. Published with the cost of a dickar of cove hides*, Londres, Robert Robinson, 1590 ; William Goddard, *A satyricall dialogue or a sharplye-invectiue conference, betweene Allexander the great, and that trueely woman-hater Diogynes*, Dordrecht, George Waters, 1615.

1401, et ensuite avec Alain Chartier et son *Quadrilogue invectif*⁵³⁴. On peut ainsi arguer que les invectives anglaises et espagnoles, plus tardives, n'illustrent pas bien le changement qui s'opère au XVI^e siècle, puisqu'elles n'en montrent que le résultat, à savoir la domination de l'invective contre le vice et l'existence d'une invective injurieuse. Mais grâce à l'invective française, qui a pu se constituer comme un genre prestigieux, sur le modèle du latin, en prose comme en vers, il est permis de voir plus clairement que dans le monde linguistique anglais ou espagnol le même changement de paradigme observé en latin. Déconsidérée, ou bien l'invective survit, mais se fige dans un discours parénétique contre le vice, prédication inefficace que viendront moquer La Fontaine, Furetière et Diderot, ou bien elle devient une parole injurieuse gonflée d'outrage, une satire mauvaise et trop longue, rejetée des arts de la conversation par M^{me} de Scudéry au profit d'une nouvelle forme d'*ars male dicendi* : la raillerie.

Pour décrire maintenant la richesse du corpus des invectives en langue française, nous discernons cinq aspects : l'invective des oratrices, l'invective comme éloge funèbre et licence des poètes, l'invective comme discours politique, l'invective comme prédication contre le vice et, enfin, l'invective comme parole injurieuse, obscène ou comique. Le terme *invective* apparaît pour la première fois en français en 1402 sous la plume de Gontier Col, dans une lettre qu'il adresse à Christine de Pizan et qu'elle inclut dans son recueil épistolaire intitulé *Le livre des epistres du debat sus le Rommant de la Rose*. Le terme apparaît deux fois : Christine a « nouvellement escript par manière de invective⁵³⁵ » une critique du *Roman de la Rose*, œuvre trop misogyne au goût de Christine de Pizan. Elle s'en prend ainsi à l'œuvre de Jean de Meung, que son disciple Gontier Col désire défendre. Il demande ainsi une copie de la « dicte invective », réputée être une « chose singuliere et haultement

⁵³⁴ Il nous est aussi parvenu deux invectives latines de Chartier : *Invectiva ad ingratum amicum* et *Invectiva ad invidum et detractorem*.

⁵³⁵ Christine de Pizan, *Le Livre des epistres du debat sus le Rommant de la Rose*, édition préparée par Andrea Valentini, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes littéraires du Moyen Âge », 2014, p. 152.

composee et ediffiee⁵³⁶ », afin de pouvoir y répondre. Mais comme le précise Christine, nous sommes dans le registre du débat, d'une invective pacifiée qui s'apparente au traité, puisqu'elle utilise indifféremment les deux termes, *invective* et *traité*, dans une autre œuvre de 1404, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*. De plus, elle conclut le recueil épistolaire en écrivant : « Si feray fin a mon dictié du debat non hayneux commencé, continué et finé par manière de solaz sanz indignacion a personne⁵³⁷ ». Vénitienne, instruite par son père, elle a peut-être eu vent des terribles *invektivae* que s'échangent les humanistes italiens de l'autre côté des Alpes : en tout cas, elle refuse la « grande haine », les transports d'émotion de l'*indignatio* et confère à l'invective le rôle pacifié d'exprimer un juste désaccord, dans le cadre d'un débat, sans pour autant que les lettres perdent leur caractère oratoire, lettres rhétoriques finement composées. Ainsi, Christine de Pizan comme Hélienne de Crenne choisissent un genre polémique encore prestigieux pour défendre la place de la femme dans leur société, corpus auquel il faut peut-être ajouter une invective latine de Johannes Motis intitulée *Invectiva cetus feminei contra mares, cum tractatulo de remedio contra concubinas et conjuges*⁵³⁸. Mais les deux œuvres en langue française s'opposent sur de nombreux points : le cadre fictionnel des lettres invectives d'Hélienne de Crenne jettent le trouble et il ne s'agit pas d'un débat, mais d'un dialogisme polémique dont la violence verbale va croissant et ne laisse plus de place à la parole adverse. Ainsi, elle écrit dans la préface qui fait transition entre les lettres familières et invectives : « je derelinque le stile accoustumé des Epistres Familieres, considerant que ma fortune acerbe ne permet en icelluy perseverer : certes sa crudelité intolerable me stimule de sorte qu'elle me contrainct, nonobstant mon naturel, au contraires qu'aux Epistres Invectives je donne

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 153.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 208.

⁵³⁸ Johannes Motis, *Invectiva cetus feminei contra mares, cum tractatulo de remedio contra concubinas et conjuges*, s. n., Paris, 1520. Première édition sous le titre *Recommendatio mulierum contra viros seu mares*, Paris, Antoine Caillaut, ca 1490.

commencement⁵³⁹ ». Remarquons le tour apologétique, mais aussi l'idée que l'adversité, à laquelle le style familier ne peut donner de réponse, stimule l'écriture invective : arrivée au bout de sa « patience magnanime », elle prépare le lecteur à la violence verbale qui va suivre, ainsi qu'à la *contentio orationis*⁵⁴⁰. En effet, la lettre invective en vernaculaire, comme le montre la rhétorique épistolaire de Pierre Fabri, qui traduit en français le manuel latin de Francisco Negro *De modo epistolandi*, ne s'affranchit pas du cicéronianisme polémique, puisque l'exemple de lettre invective est une invective de Cicéron contre Catilina⁵⁴¹. Or, les lettres d'Hélisenne de Crenne sont de plus en plus violentes, si bien que la cinquième et dernière invective du recueil est le point culminant d'une violence verbale de la grande haine, son attaque allant du général au particulier, des abominables personnes d'Icuoc à un seul habitant détesté, ennemi dont la vie est damnable, exécration et misérable, et à qui elle souhaite maladies, infirmités et une mort sans sépulture⁵⁴². Tour apologétique, réponse à une injure, vitupération de la personne, interjections et oracle de reproche, lieu commun ostracisant, ironie et sarcasme : elle réunit ainsi en vernaculaire tous les éléments de la poétique de l'invective latine et compose, comme Ulrich von Hutten en latin, ce qui est probablement la dernière invective de la grande haine en langue française. En effet, on ne retrouve pas dans les autres textes du corpus un tel accord, à la lettre, pourrait-on dire, entre

⁵³⁹ Hélisenne de Crenne, *Les Épistres familières et invectives*, Paris, Denis Jadot, 1539, f° Giii.

⁵⁴⁰ Comme l'a montré Luc Vaillancourt dans son article, Hélisenne de Crenne, en choisissant l'invective, veut faire œuvre d'orateur et s'approche de la *contentio orationis* (ou *epistolaris*), bien plus que du *sermo* familier, et ce, même dans ses lettres familières. Voir Luc Vaillancourt, « *Les Epistres familières et invectives de madame Helisenne : contentio orationis ou sermo pedestris ?* », dans *Hélisenne de Crenne : l'écriture et ses doubles*, sous la direction de Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin, Paris, Classiques Garnier, 2004, coll. « Etudes et essais sur la Renaissance », n° 54, p. 169 à 195.

⁵⁴¹ *Le Grand et vrai art de plain rhétorique* a été imprimé d'abord à Rouen, pour S. Gruel, en 1521. Nous avons consulté l'édition parisienne de 1539 de Vincent Sertenas. La lettre invective contre Catilina s'y trouve au folio Ciiii.

⁵⁴² Nous paraphrasons Hélisenne de Crenne, voir la cinquième lettre invective au folio Liiii.

le texte et les traits poétiques et rhétoriques tirés de notre archéologie de l’invective et de notre étude sur Érasme. De plus, ce sommet de l’invective en langue française atteint par Hélienne de Crenne en 1539 coïncide avec le changement de paradigme, peu après la parution du *De Conscribendis epistolis* de Juan Luis Vives, en 1534, c’est-à-dire à l’orée du second tiers du XVI^e siècle. Ainsi l’invective des oratrices montre une palette de nuances et de gradations, allant du débat sans indignation à la malédiction brûlante de haine, et qui, dans le cas d’Hélienne de Crenne, tient compte de l’infinie variété de la lettre invective selon les typologies épistolaires du Ps.-Libanios et du Ps.-Démétrios de Phalère, comme l’a montré Claude La Charité dans son article⁵⁴³.

Les Grands Rhétoriciens, notamment Jean Lemaire de Belge, Guillaume Cretin et Jean Bouchet, font de l’invective contre la mort un genre particulier d’éloge funèbre, où les louanges du défunt reposent sur un blâme de la mort. Jean Lemaire n’écrit pas d’invective contre la mort proprement dite, mais il emploie le terme *invective* dans un poème intitulé *La plainte du désiré, cestadire, la deploration du trespas de Feu Monseigneur Loys de Luxembourg* :

Et pour ce faire en heure bien hastive,
 Vous formerez une forte invective
 Encontre Mort, pour le commencement :
 Et puis apres par fois iterative,
 Vous blasmeriez Envie detractive,
 Et ferez tant par art demonstrative,
 Qu’on congnoitra son pervers damnement⁵⁴⁴.

⁵⁴³ « Ces épîtres invectives nous donnent en fait à voir et à comprendre l’infinie variété de l’invective, qui va du simple reproche à la lettre paroxystique, en passant par le blâme et la censure », voir Claude La Charité, « Hélienne de Crenne et l’infinie variété de la lettre invective », art. cité, p. 409.

⁵⁴⁴ Jean Lemaire de Belge, *La Plainte du désiré* dans *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, édition préparée par Jean Stecher, Louvain, Lefever frères et sœurs, 1885, t. 3, p. 157-186, p. 175.

Dans cette prosopopée, Dame Rhétorique invite ses orateurs à écrire une invective contre la mort. Ce poème entre donc en résonance avec l'œuvre de Jean Bouchet, qui écrit après la mort de François de La Trémoille en 1541 une *Deploration et invective contre Tribulation, sur le décès de feu monseigneur monsieur François de la Tremouille*, mais aussi avec celle de Guillaume Cretin : d'après Kathleen Chesney, qui a édité ses œuvres poétiques, l'*Invective contre la mort* qu'il a composée est probablement une œuvre de jeunesse⁵⁴⁵, datant peut-être de 1485. Or, Jean Lemaire écrit sa déploration en 1503, à la mort de Louis de Luxembourg, il fait donc référence à l'invective de son maître Cretin, ce qui place Jean Bouchet à leur suite. De plus, on trouve d'un dénommé Bel-Accueil une *Invective contre la mort du seigneur duc de Guyse*, imprimée en 1563 à Paris chez Guillaume Nyverd. Outre ce petit corpus bien unifié par le ton de l'invective funèbre, il faut constater que Ronsard et Joachim Du Bellay utilisent aussi le terme. Un poème de Ronsard publié pour la première fois en 1569, « Pource, mignon, que tu es jeune et beau », intègre dans l'édition de 1571 les élégies, avant de devenir une « Invective » dans l'édition de 1578, puis une « élégie en forme d'invective » dans l'édition de 1584⁵⁴⁶. D'une part, le lien entre élégie et invective renvoie au poème latin que Hesus Helius Eobanus écrit en défense de Luther, lui aussi une élégie en forme d'invective. D'autre part, le prestige dont jouit Ronsard lui permet d'attaquer une personne moins élevée socialement, sorte de licence poétique qui fait écho à l'*Invectio contra goliardos*, mais qui annonce aussi Paul Scarron, qui ressuscitera le genre au XVII^e siècle, ainsi que Verlaine au XIX^e siècle⁵⁴⁷. Ronsard peut ainsi attaquer la personne et se souvenir de l'*invectio* comme poème pour médire, dans les circonstances qui rendent la médisance possible, à savoir une

⁵⁴⁵ Guillaume Cretin, *Œuvres poétiques*, édition préparée par Kathleen Chesney, Genève, Slatkine Reprints, 1977, p. XL.

⁵⁴⁶ Voir *Le sixiesme livre des Poèmes de Pierre de Ronsard*, Paris, Jean Dallier, 1569, p. 40 ; *Les Œuvres de Pierre de Ronsard*, Paris, Gabriel Buon, 1578, t. 4, p. 283 et *Les Œuvres de Pierre de Ronsard*, Paris, Gabriel Buon, 1584, p. 652.

⁵⁴⁷ Voir Paul Scarron, « Invective contre une vieille dame campagnarde », dans *Les Œuvres de monsieur Scarron*, Rouen, Guillaume de Luyne, 1663, p. 247 et Paul Verlaine, *Invectives*, Paris, Léon Vanier, 1896.

cible idéale, le mignon dans le cas de Ronsard, ou la vieille campagnarde dans le cas de Scarron. L'exemple de Ronsard nous montre que le changement de paradigme identifié comporte son lot d'exceptions, et que l'attaque personnelle sous le nom d'invective perdure sous certaines conditions, notamment l'inégalité entre le poète et sa cible. Quant à Du Bellay, il intitule le onzième chapitre de la *Deffence et illustration de la langue francoyse* « De quelques observations oultre l'Artifice avecques une Invective contre les mauvais Poëtes Francoys ». Il compose donc une invective en prose, et non en vers, et l'invective a pour fonction de rejeter les mauvais modèles du passé, les « Rymeurs » et les « Traverseurs », « enroutées Cornemuses » et « Grenoilles », les Grands Rhétoriciens et l'école marotique :

Je pense bien, qu'en parlant ainsi de notz Rymeurs, je sembleray à beaucoup trop mordant, et Satyrique, mais veritable à ceux, qui ont Scavoir, et Jugement : et qui desirent la Santé de nostre Langue : ou cet ulcere, et Chair corrumpee de mauvaises Poësies est si inveterée, qu'elle ne se peut oter qu'avecques le Fer, et le Cautere⁵⁴⁸.

Premier constat, la brièveté de l'invective, que vient conclure ce tour apologétique, la rapproche de la figure de rhétorique augustinienne, ou virgilienne, de l'*invectio*. Deuxième constat, l'invective est définie par sa pugnacité satirique, qu'il renforce par ce que nous avons appelé une invective médicale. Une trentaine d'années plus tôt, dans le *Contre blason de faulces amours*, Charles de Croÿ précise dans le prologue que son poème est composé « en forme de satire, comedie tragedie, invective et dialogique controverse⁵⁴⁹ » : le lien entre invective et satire demeure stable. Troisième constat : Joachim Du Bellay désire influencer la réception de son attaque en affirmant que les lecteurs cultivés, ceux qui ont savoir et jugement, accepteront l'invective comme des médecins de la langue française, tandis que les autres s'offusqueront de son ton satirique. Enfin, comme le souligne Érasme, la littérature est toujours le théâtre d'une génération d'auteurs repoussant la précédente, Du Bellay étant un cas typique, et l'invective, le nom du discours de rejet. Cela dit, l'invective est tout de même un point commun entre les Grands Rhétoriciens, Ronsard et Du Bellay. En effet, Guillaume

⁵⁴⁸ Joachim Du Bellay, *Deffence et illustration de la langue francoyse*, Paris, Arnoul l'Angelier, 1549, f^o f.

⁵⁴⁹ Charles de Croÿ, *Contre blason de faulces amours*, Paris, s. n., s. d. [1500-1519], f^o Aii.

Cretin compose deux autres poèmes invectifs : *Invective contre la guerre papalle* et *Invective sur l'erreur, pusillanimité et lascheté des gensd'armes de France a la journee des Esperons*. Ces textes nous invitent à considérer le troisième groupe des invectives en langue française : les discours politiques.

En la rapprochant du traité, comme le font Christine de Pizan, Alain Chartier et son *Quadrilogue invectif*, Johannes Motis et Jean Tinctor, avec son *Invective contre la secte de vauderie*, le ^{xv}e siècle a institué l'invective comme un genre prestigieux capable de débattre de manière pacifiée, de relever les défauts des trois États, ou des hommes, ou des hérétiques, et de tendre vers le *docere* au lieu du *movere*. L'invective devient ainsi un discours politique, parfois dans une intention critique, sous forme de traités, mais aussi, sous forme de poèmes, avec l'intention de renforcer le pouvoir royal en attaquant les ennemis de la couronne de France, comme l'*Invective contre la guerre papalle* de Cretin. Ainsi, dans un recueil datant probablement de 1510, *Les excellentes vaillances, batailles & conquestes du roy dela les mons composees par plusieurs orateurs et facteurs et presentez audit seigneur*, imprimé à Paris chez Jean Trepperel, on trouve l'*Invective contre la guerre papalle* de Cretin et une *Invective contre les Veniciens*, de Jehan Marot de Caen. De plus, cette dernière invective renvoie à *La Légende des Vénitiens* de Jean Lemaire de Belges. Dans la péroration de l'œuvre, il annonce une *invective exclamatoire* et continue avec le *convicium per pulsationem*, succession de questions indignées :

Si ne me sauroye je tenir de faire encore une invective exclamatoire contre eux. O magnifique parfonde prudence de la seigneurie illustrissime ! A quel nation nestes vous aujour dhuy en fable, et en derision ? combien est vostre vantise abaissee ? Et voz consaux tant pesez à la balance, confus et entretroublez ? Voire, et qui vous doit plus desplaire, par la vivacité du sens d'une seule Dame, laquelle ha sceu accorder noz tresillustres Princes. Dieu, quel toille vous fut par celle main feminine filee et tissue en la cité Imperiale de Cambray ? Si vous la savez jamais ourdir, vous serez bons ouvriers. O si vous eussiez sceu finer en voz tresors d'une semblable vive perle pacifique, d'une telle margarite Australe, et Orientale : et de progeniture Auguste, vous estiez à tousjours riches. Mais non : car vostre trop grand sagesse est tournee en folie : et vostre fastidieuse gloire en ignominie. Et elle ha bien sceu contourner

toute la guerre de par deça contre vous. Telz changemens fait en un instant, non fortune l'audenteuse : mais la celee prouidence immobile⁵⁵⁰.

À ces trois invectives écrites pour soutenir le pouvoir de Louis XII, il faut ajouter un poème anonyme intitulée, *Complaincte invective de France contre Germanie*, imprimée à Paris, chez Étienne Mesvière, en 1553, probablement écrite pour soutenir Henri II. Enfin, on retrouve la prose et l'invective pacifiée qui tend vers le *docere* avec Pierre Constant et son *Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne du roy*, imprimée en 1595 à Paris chez Frédéric Morel. Cette invective écrite pour défendre le pouvoir d'Henri IV attaque les « faux Prophètes » et les « orateurs mercenaires⁵⁵¹ » qui répandent l'idée selon laquelle les auteurs de l'attentat seraient des martyrs. De plus, François de Clary écrit en 1592 des philippiques, imprimées à Tours chez Jamet Mettayer, elles aussi en soutien à Henri IV : *Philippiques contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne*. Il s'agit de quatre philippiques, où l'histoire des relations entre l'Église et les rois et empereurs d'Europe est mise à profit pour soutenir la cause d'Henri IV contre la « faction espagnole ». À l'occasion, François de Clary emploie ce que Pierre de Blois appelle le *convicium per pulsationem*, ces questions oratoires en séries qui donnent de la véhémence au texte en faisant naître l'indignation du lecteur, mais comme l'invective de Pierre Constant, les philippiques de François de Clary s'en tiennent plutôt à une argumentation mesurée⁵⁵². Certes, ces textes

⁵⁵⁰ Jean Lemaire de Belges, *La légende des Vénitiens*, édition préparée par Jean Stecher, Louvain, Lefever, 1885, p. 404.

⁵⁵¹ Pierre Constant, *Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne du roy*, Paris, Frédéric Morel, 1595, p. 13.

⁵⁵² « Qui veut accabler la Religion sous le poids de tant d'herreurs ambitieuses, fardees de sa naturelle hypocrisie ? N'a-elle pas [l'Espagne] esté subjecte aux Roys Vandales cruels heretiques, comme Gonderic ? N'a-elle pas rendu pleine et paisible obeissance à une longue suite de Roys Gots Arriens, comme Sigeric, Vallia, Theodoric II, Thorismond, Amalaric, Gifalaric, Theuda, et Ricarede ? Ces princes tous gastez et pourris d'heresie, n'ont-ils pas mandé et assemblé les Conciles, manié et traicté de leurs impures mains hors de contradiction et resistance toutes les affaires de l'Eglise, et les celestes mysteres des Chreftiens : sans que la Religion en ait receu ny tache ny offense, non plus que les beaux rayons du Soleil qui passent à travers des lieux

confèrent à l'invective un dernier soubresaut de prestige, mais si l'on considère la *Satire ménippée du catholicon d'Espagne*, parue au même moment dans le même objectif politique, à laquelle Pierre Constant a probablement contribué, on constate que faire revivre des genres oubliés et les réactualiser pour défendre le pouvoir royal devient un *modus operandi* : la satire ménippée, la philippique et l'invective. Cette dernière passe alors du côté des genres caducs, que l'on ravive par jeu érudit pour alimenter la bataille idéologique du jour.

Les deux derniers groupes de textes sont les invectives contre le vice et l'invective injurieuse. Il y a peu d'invectives contre le vice imprimées en français. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, vers 1465, Jean Tinctor traduit son *Tractatus contra sectam valdensium* par *Traittié intitulé les invectives contre la secte de vauderie*⁵⁵³, une œuvre qui s'inscrit dans un projet pastoral en attaquant et dénonçant la sorcellerie, tout en enseignant des points de démonologie. En voulant être mieux compris des nobles qui ne parlent pas le latin, il simplifie la version latine, ce qui montre aussi que le terme *invective* n'est pas un latinisme réservé aux érudits, mais est compris d'une grande partie de la noblesse. Le deuxième texte est écrit par Hercules Le François, pseudonyme évoquant la force de l'éloquence : *La premiere invective du seigneur Hercules le François contre Monstradamus*, imprimé trois fois en 1557 et 1558⁵⁵⁴, peut-être à lire en complément d'un texte auquel nous n'avons pas eu accès, d'un certain Jean de La Daguenière : *Le Monstre d'abus, composé premièrement en latin par Maistre Jean de La Daguenière, et depuis traduit par Le More Du Vergier*, imprimé à Paris

corrompus, et reposent sur la bouë la plus sale, sans en rapporter l'infection ny la soüilleure ? », François de Clary, *Philippiques contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne*, Tours, Jamet Mettayer, 1592, p. 111-112.

⁵⁵³ Voir Jean Tinctor, *Invectives contre la secte de vauderie*, Bruges, Colard Mansion, 1477-1484, et l'édition critique Jean Tinctor, *Invectives contre la secte de vauderie*, édition préparée par Emile Van Balberghe et Frédéric Duval, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain et Tournai, Archives du Chapitre cathédral, 1999.

⁵⁵⁴ Hercules Le François, *La premiere invective contre Monstradamus*, Lyon, (Michel ?) Roux, 1557 ; Lyon, Michel Jove, 1558 ; Paris, Simon Calvarin, 1558.

chez Regnault en 1558. Le texte est assez virulent, mais il s'agit bien d'arracher l'erreur du cœur des lecteurs convaincus par l'*hybris* de Nostradamus, qui s'approprie un domaine réservé à Dieu : la prescience. Enfin, l'archevêque de Vienne, Pierre II de Villars, écrit un très intéressant *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermens frequens juremens et execrables blasphemes*, imprimé en 1596 à Lyon chez Jean Pillehotte, une œuvre très influencée par l'*invectio ex prophetarum* et le sublime de la prédication d'Augustin. L'invective contre le vice, si l'on met ensemble les textes latins, anglais, espagnols et français mentionnés, forme un corpus où les jeux d'échos et les traductions d'une langue à l'autre sont fréquents. De plus, la plupart de ces invectives datent des deux derniers tiers du XVI^e siècle, venant valider l'importance de la séparation entre personne et chose qui s'impose dans la rhétorique des discours polémiques. Il est évident que ce phénomène n'a pas lieu en l'espace de dix ans, et qu'il s'agit d'une évolution qui se mesure, à tout le moins, en décennies, comme l'a montré notre étude des dictionnaires de l'époque moderne. Pour autant, la différence entre les deux définitions de l'invective dans les deux œuvres intitulées *De Conscribendis epistolis* est significative, car elle symbolise le changement de paradigme en cours, même si elle ne tient peut-être qu'à une différence de sensibilité, ou à la volonté de Vives de se distinguer de son prédécesseur. Enfin, la séparation entre chose et personne ne va pas sans l'assimilation de l'invective à la parole injurieuse, ce dont on trouve aussi des traces au XVI^e siècle. En effet, l'institution carnavalesque de l'Abbaye des Conards publie vers 1537 un pamphlet exhortant François Sagon et Clément Marot à se réconcilier : il s'agit de *l'Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les invectives Sagon [sic], Marot, La Huterie, Pages, Valetz, Braquetz, etc.*⁵⁵⁵. Ainsi, l'abbé fait œuvre carnavalesque en retraçant l'histoire de la querelle en termes joyeux, adressant ses moqueries aux deux camps.

⁵⁵⁵ Abbé des Conards, *Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les invectives Sagon, Marot, La Huterie, Pages, Valetz, Braquetz, etc.*, Paris, Antoine Vidoue, 1537. Toutes nos citations de cette œuvre proviennent de cette édition aux pages non numérotées. Voir aussi l'article de Jérémie Bichüe, « Parodie, rituel satirique et culture joyeuse dans la querelle Marot-Sagon (1534-1538) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 37, 2019, p. 297 à 313.

À cette occasion, il emploie le terme *invective* deux fois (en comptant le titre) et *invectif* deux fois aussi :

Oultre et depuis en rotissant les trippes
 Maistre Marot, ou valet Frippelippes
 Poinctz et picquez comme sont les loudiers
 Ont de Sagon, en terme caignardiers
 Faict et tissu tant en rithme qu'en prose
 Une invective, Et le texte et la glose
 Dun Sagouyn avec son esquipaige
 Dedans laquelle a ung fort bon addage.
 Huetterie et Sagon s'entreflattent
 Ainsi que font asnes qui s'entregrattent.
 Le reste sont injures nonpareilles
 L'ung luy promet de Mydas les oreilles.
 L'autre dictzon, ung vray mot de iargon
 Zon sur le nez, pour pellauder Sagon.
 Sagon voyant tant d'injures en place
 Dist à son paige. Es tu ferre a glace ?

Dans ce passage, l'invective est associée deux fois à l'injure. Pour autant, elle est « faite » et « tissée », en vers ou en prose, ce qui suggère encore l'idée d'une composition. Mais l'abbé continue :

Accordez vous glorieux babouyns
 Sagon monsieur, Marot et Frippelippes.
 Accordez vous Marmotz et sagouyns
 N'escrivez plus a Jehan ny a Philippes

Motz invectifz, et reformez voz lippes

Que d'ung estront ayez les barbes oinctes.

Ici le châtiment appliqué à celui qui écrira des « mots invectifs » est de lui oindre la barbe d'excréments. On sera bien en peine d'y voir le prestige de l'invective cicéronienne ou augustinienne. De plus, la collocation « mots invectifs » évoque les injures échangées dans les diverses publications relatives à la querelle, injures que l'abbé se fait un plaisir de citer « sot, asne, veau, grosse beste ? ». Enfin, ce passage obscène fait suite à une injonction de l'abbé : « Taire ou bien dire est le mieulx en tout temps ». Outre le vertige paradoxal dans lequel nous plonge un tel ordre dans un pamphlet carnavalesque obscène, il signifie que l'invective est le mal dire, car trop sérieuse ou trop violente (l'abbé craint qu'ils n'en viennent à la violence physique), tandis que la parole carnavalesque devient, en ce cas, le bien dire et le bon rire purgatif. En effet, le poème termine sur ces vers :

Tout le convent O radotte Abbe

Graces te rends, puis qu'en discretion

Fais que chascun vive Sine labe

Distribuant aux sotsz correction.

Or on le voit : car par affection

Vallet Marot, le paige et Sagon maistre

Huet monsieur tu veulx envoyer paistre

Pour paix avoir, s'ilz ne veullent escrire

Sans invectifz dont nous vouloient repaistre

De vieil iargon, ou lon ne voit que rire.

Plus clairement ici, les « invectifs » sont associés à la guerre, et le seul remède à cette sévérité polémique est le rire. Ainsi, le comique carnavalesque distribue sa correction aux sots des deux partis également, voyant dans les invectives de la querelle un risque de violence que seul l'humour peut désamorcer par la supériorité et la distance qu'il confère. Dans ce joyeux pamphlet, l'invective est donc condamnée pour sa stérilité, sa violence et son sérieux,

associée de plus à l'injure, aux excréments, au mal dire et à la guerre. Mais ce libelle n'est pas la seule preuve que l'invective est devenue incivile. On trouve aussi dans une clause de l'édit de janvier, signé par le jeune Charles IX à Saint Germain en Lay en 1562 : « Et en semblable à tous prescheurs de ne user en leurs sermons et predications d'injures et invectives contre lesd. ministres et leurs sectateurs, pour estre chose qui a jusques icy beaucoup plus servy à exciter le peuple à sedition que à le provoquer à devotion⁵⁵⁶ ». Constatons que l'invective est encore associée aux injures, dans une clause qui vise à les interdire quand elles sont formulées en chaire, mais c'est aussi une critique involontaire de l'*invectio* augustinienne, dont elle montre la subversion en contexte de guerre civile, car elle passe d'un objectif de dévotion à un objectif de sédition. De plus, selon Mathieu Ferrand, le principal du collège de Coqueret, Robert Dugast, condamne en 1525 « les invectives injurieuses et scandaleuses » des représentations théâtrales et satiriques que les étudiants jouent les jours de fête. De même en 1579, l'article 80 de l'ordonnance des États de Blois défend

à tous supérieurs, seigneurs, principaux et régents de faire ou permettre aux écoliers ou autres quelconques jouer farces, tragédies, comédies, fables, satyres, scènes ne austres jeux en latin ou françois, contenans lascivetez, injures, invectives, convices, ne aucun scandale contre aucun estat ou personne publique ou privée, sous peine de prison et punition corporelle⁵⁵⁷.

⁵⁵⁶ Édit de janvier, clause 14, 1562, édition préparée par Bernard Barbiche, [en ligne], URL : <http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/html/index.html>, page consultée le 24 septembre 2023.

⁵⁵⁷ Voir Mathieu Ferrand, « “Et de ne jouer n'en peut venir que bien.” L'interdiction et le contrôle du théâtre universitaire à Paris (1450-1550) », dans *La Permission et la Sanction. Théories légales et pratiques du théâtre (XIV-XVII siècle)*, sous la direction de Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 85-109, p. 98 et 102. Voir aussi Eugène Lintilhac, *Histoire générale du théâtre en France. La comédie : Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Flammarion, 1904-1910, t. 2, p. 27.

Dans ce cas, il ne s'agit plus de censurer la prédication, mais les arts de la scène estudiantins, souvent satiriques et cibles, pour cette raison, de la censure au XVI^e siècle⁵⁵⁸. De plus, il est clair que l'invective ici censurée fait partie d'un discours satirique ou comique, contenant des attaques verbales comme l'injure et le « convive ». Ces invectives injurieuses dans une forme satirique, condamnées par les instances du pouvoir, rappellent par conséquent les invectives « rythmiques » des chants satiriques des goliards, condamnées par les clercs érudits du XIII^e siècle. Enfin, en 1592, l'année où François de Clary ravive la philippique, Marc de Gaulme écrit une *Response modeste et chrestienne aux calumnies, invectives et paroles injurieuses, publiees contre Antoine de Lescaille par M. Théodore de Bèze*, où l'on voit encore l'invective associée à la parole injurieuse.

Au reste, le corpus des invectives en français fait apparaître le changement de paradigme entre invective érasmiennne et celle qu'institue la séparation entre chose et personne chez Juan Luis Vives, séparation qui mène à la persistance de l'invective contre le vice dans l'éloquence de la chaire d'un côté, et à l'assimilation de l'invective à l'injure de l'autre. Hélisenne de Crenne marque une étape importante dans cette évolution, puisque ses lettres invectives consacrent le genre de la lettre oratoire enflammée, fondée sur la mort symbolique de sa cible par l'usage du lieu commun : l'ultime invective de la grande haine. L'autre texte important est celui de Pierre II de Villars : nous verrons qu'il montre effectivement la pérennité, mais aussi les défauts, du concept augustinien de la prédication sublime adapté au vernaculaire. Les invectives apparentées au discours politique et celles en forme de poèmes jouissent d'abord du prestige associé aux grands genres que sont le traité didactique, le débat pacifié, l'éloge funèbre et le poème de circonstance en soutien au pouvoir royal. Dans la seconde moitié du siècle, ces formes disparaissent pourtant, même si elles résonnent encore chez Ronsard, Du Bellay, Pierre Constant et François de Clary. Enfin,

⁵⁵⁸ Jelle Koopmans, « Polémiques universitaires sur la scène », dans *Le théâtre polémique français (1450-1550)* [en ligne], sous la direction de Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, URL : <http://books.openedition.org/pur/29442>.

d'après les textes législatifs, dès 1525, l'invective est associée à l'injure de la parole satirique, et en 1562, à l'exploitation émotionnelle des foules par les prédicateurs qui utilisent l'injure.

Ainsi, avec les invectives en espagnol et celles en anglais, le corpus des invectives en français reflète par sa variété et sa richesse celui des invectives latines. Sans notre archéologie de la poétique de l'invective et notre étude de l'art de mal dire érasmien, cette richesse et cette variété apparaîtraient chaotiques, car le classement des invectives du XVI^e siècle est justifié et validé par notre histoire de l'invective, qui a mis à jour la lettre oratoire ancrée dans le cicéronianisme polémique, l'*invectio* augustinienne de la sublime résipiscence, le poème parénétique prestigieux et le chant satirique injurieux. L'histoire des termes *invectio* et *invectiva*, de leurs premières occurrences, de leur contexte et de leurs définitions, permet donc de comprendre la diversité de formes et l'ambivalence morale de l'invective du XVI^e siècle. Une illustration du changement qui s'opère dans l'éthique des discours polémiques se trouve dans la querelle des père François, en 1623 : le sévère François Ogier tente de corriger le jésuite satirique François Garasse. En effet, cette année-là, le père Garasse publie sa *Doctrine curieuse*⁵⁵⁹, ouvrage écrit contre le libertinage de la jeunesse, notamment contre Théophile de Viau ; en réponse, six mois plus tard, le père Ogier écrit *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse*⁵⁶⁰. En 1624, Garasse publie pour se défendre son *Apologie*⁵⁶¹ : il emploie deux fois le verbe *invectiver* pour faire référence à l'ouvrage d'Ogier, aussi appelé « les Iambiques qu'ils ont faits contre moi⁵⁶² ». Ainsi, le malicieux Garasse dit

⁵⁵⁹ François Garasse, *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou pretendus tels. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à l'Estat, à la religion, & aux bonnes mœurs. Combattue et renversee par le P. François Garassus*, Paris, Sébastien Chappelet, 1623.

⁵⁶⁰ François Ogier, *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse, de François Garasse*, Paris, s.n., 1623.

⁵⁶¹ François Garasse, *Apologie du Père François Garassus, de la Compagnie de Jésus, pour son Livre contre les Atheistes et Libertins de nostre siecle*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624.

⁵⁶² François Garasse, *Apologie du Père François Garassus*, ouvr. cité, p. 8. Le verbe *invectiver* apparaît dans la préface (pages non numérotées) et p. 359.

de l'invective injurieuse d'Ogier : « cette Censure de censure a plus besoin de Censure que la corruption censurée par la première Censure⁵⁶³ ». En effet, le jeune François Ogier tombe dans tous les pièges de la polémique : contaminé par sa cible, il injurie celui qu'il trouve injurieux. Cette querelle sur la querelle, où le correcteur se fait corriger sur sa façon de corriger une précédente correction, est un autre signe de la progression du changement de paradigme dans les règles de la polémique. Les deux pères François, bien qu'engagés dans une querelle qui avait toutes les chances de se prolonger de nombreuses années, se réconcilient dans un ouvrage contenant deux lettres familières et amicales, ce qui constitue le mouvement inverse de celui d'Hélisenne de Crenne, qui va, elle, de l'épître familière à l'invective : François Ogier écrit alors que « ce n'est plus une contestation de doctrine, mais une querelle formée et personnelle entre les Docteurs. Nous allons tomber en ces inconveniens, et Dieu vueille que nous n'y soyons pas tombez, ou du moins que nous nous relevions si promptement que l'on ne s'aperçoive pas de nostre cheute⁵⁶⁴ ». Ayant pris de l'âge, le sévère François Ogier écrira en 1652 :

De ce mesme principe, qui nous rend la louange d'autrui si importune, il arrive que son invective nous est pour l'ordinaire si agreable. Le blasme d'autrui est nostre descharge ; et comme nous ne sommes gueres bons ou mauvais que par comparaison avec les autres, nous croyons que nous sommes bien plus gens de bien qu'eux, ou que nos defauts sont bien plus tolérables que les leurs, puis qu'ils n'ont pas encore mérité la satire [...] D'ailleurs l'invective nous est agreable, d'autant qu'elle est ordinairement suivie de la moquerie et de la raillerie, qui sont les plus familiers divertissemens de la miserable nature humaine. Tout ce qui excite cette faculté risible et enjouée qui est en nous, nous plaist et nous attire. Le serieux ne fait pas le mesme effet sur nostre esprit ; au contraire, nous le fuyons communement comme un objet de contrainte et de contention, et le Panegyrique est de cette nature. La facetie n'y a aucune part, qui est un des Topiques plus familiers à l'accusation et à l'invective, et qui luy concilie une audience plus favorable. Je ne fais de doute de croire que Ciceron n'ait esté escouté avec plus de concours et de faveur, parlant et

⁵⁶³ François Garasse, *Apologie du Père François Garassus*, ouvr. cité, p. 25.

⁵⁶⁴ François Garasse et François Ogier, *Lettre du Père François Garassus de la Compagnie de Jésus à Monsieur Ogier, touchant leur reconciliation, et Response du Sieur Ogier sur le mesme sujet*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624, p. 57.

haranguant contre Verres, Pison et Antonius, que discourant des louanges de Cæsar ou de Pompée, quoy que celui-cy fust les delices du peuple Romain : De plus, j'ose dire, que la principale cause qui a porté les Anciens à donner le premier lieu, entre les Oraisons de cet excellent homme, à la seconde Philippique, ne vient que de cette raison. C'est en effet une invective et une raillerie perpetuelle contre son ennemy [...] Les invectives s'insinuent plus facilement et plus doucement dans nos oreilles, que les loüanges⁵⁶⁵.

De ces propos de François Ogier, nous tirons plusieurs constats venant confirmer ce que notre étude des définitions de l'invective au deuxième chapitre suggérait au sujet de l'évolution de l'invective. D'abord, elle se confond avec le blâme en devenant le contraire de l'éloge. Ensuite, elle se confond aussi avec la raillerie et la moquerie : au contraire du pamphlet de l'abbé des Conards, qui reprochait à l'invective son sérieux, Ogier lui reproche son voisinage avec des formes comiques qui plaisent à l'auditoire. On voit de plus la réception de l'invective cicéronienne se transformer avec cette évolution : les discours de l'Arpinate deviennent des exemples d'immoralité. Enfin, l'invective devient le signe d'une querelle personnelle : elle n'est plus une institution judiciaire mais une attaque à la personne qui ne permet pas un débat pacifié, au contraire de Christine de Pizan.

Voici donc l'heure de finir notre discours, comme disent les orateurs, et nous concluons en examinant trois invectives du XVI^e siècle, exemples de la richesse que peut offrir ce corpus et de l'apport de notre recherche à l'analyse de ces textes. Ces trois brèves études, d'environ dix pages chacune, ont pour objectif d'entrer plus avant dans des textes emblématiques pour l'histoire de l'invective, afin d'éveiller la curiosité du chercheur, et constituent plus des propositions se concentrant sur un seul aspect du texte que les analyses complètes que mériteraient ces textes. C'est, en somme, dans cet esprit que nous étudierons une invective en prose de Jean Lemaire de Belges, la déclamation invective d'Henri Corneille Agrippa et le traité invectif de Pierre de Villars.

⁵⁶⁵ François Ogier, *Actions publiques de M. François Ogier, Prestre et predicateur*, Paris, Louis de Villac, 1652, pages non numérotées en préface.

CODA : TROIS EXEMPLES D'INVECTIVES AU XVI^e SIÈCLE

1. L'INVECTIVE ÉPIQUE DE JEAN LEMAIRE DE BELGES

Jean Lemaire de Belges, dans *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* (1511-1512), appelle *dure invective* un discours de Junon contre Pâris. Nous n'avons jusqu'ici guère évoqué ce texte, qui semble inclassable. Le terme apparaît peut-être sous l'influence de Valla : en effet, comme l'écrit Ellen Delvallée,

Au début du chapitre XVI du deuxième livre de ses *Illustrations*, Lemaire annonce que le récit du combat entre Pâris et Ménélas sera « translat[é] presque mot à mot » à partir du chant III de l'*Iliade* d'Homère. Néanmoins, une lecture attentive montre nombre de changements introduits par l'historiographe bourguignon. Ceux-ci sont d'abord dus au fait que Lemaire n'a probablement jamais lu Homère en grec et qu'il s'appuie, pour sa réécriture, sur la traduction latine de l'*Iliade* de Laurent Valla parue à titre posthume à Rome en 1474 puis régulièrement rééditée. Lemaire l'indique lui-même au début du chapitre XVI : « Or dit iceluy noble prince de poëtes Grecz mis en Latin par Laurens Valle [...] »⁵⁶⁶.

Lemaire connaît donc bien le chant III. Il traduit d'ailleurs la version latine de Valla « Ad cujus rei spectaculum Hector excandescens, ignominiosis in fratrem invectus est verbis⁵⁶⁷ » par « À ce spectacle, la fleur de chevalerie Hector, tout enflammé d'ire et de maltalent, commença à vituperer son frere par parole ignominieuses⁵⁶⁸ ». En notant la proximité entre les verbes *invehor* et *excandescens*, qui rappelle la présence du verbe *incandescens* dans la définition de la lettre invective d'Érasme, constatons que Lemaire traduit *invectus sum* par

⁵⁶⁶ Ellen Delvallée, « Lemaire de Belges traducteur de l'*Iliade* : les discours du chant III dans les *Illustrations* », *Exercices de rhétorique*, n° 3, 2014, p. 1. Les citations de Lemaire viennent de Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, dans *Œuvres*, édition préparée par Jean-Auguste Stecher [Louvain, 1882-1885], Genève, Slatkine Reprints, 1969, vol. 2, p. 152.

⁵⁶⁷ Homère, *Ilias*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1541, p. 52.

⁵⁶⁸ Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, ouvr. cité, p. 154.

vituperer. Dans l'édition Gryphe de la version de Valla, de plus, la manchette annonce « Hector in Paridem » (Hector contre Pâris). Au chant XXIII, on trouve aussi, quand éclate une querelle entre Ajax et Idomène, « In hunc acriter invectus Oileus Ajax » (Et le rapide Ajax, fils d'Oileus, lui répondit amèrement). Il y a donc l'idée d'invective épique dans la version de Valla, peut-être sous l'influence de Tibère Donat et Tacite. En effet, nous savons que Tibère Donat applique le terme *invectio* à Virgile, tandis que Tacite le consacre roi de l'éloquence sublime dans le *Dialogue des orateurs*. Or le *Dialogue des orateurs* est redécouvert en 1425⁵⁶⁹, de même que Tibère Donat, dont Poggio Bracciolini retrouve les *Interpretationes Vergilianae* vers les années 1415-1417⁵⁷⁰. Ces deux œuvres deviennent des textes largement diffusés à la Renaissance, imprimés et édités de nombreuses fois. Ces constatations permettent de supposer que l'idée d'une invective épique sublime pénètre discrètement l'humanisme, de Tibère Donat et Tacite à Valla jusqu'à Jean Lemaire de Belges. En effet, si ce dernier traduit *invectus sum* par *vituperer*, il conserve le terme *invective* et le réserve à une autre explosion de colère, celle de Junon, après que Pâris a fait son choix entre les trois déesses, au chapitre XXXIII du premier livre des *Illustrations*. Il qualifie ce discours de « rude invective », discours qui reprend d'ailleurs les arguments de l'invective d'Hector contre Pâris. Ce déplacement est judicieux à plusieurs titres. Tout d'abord, comme l'écrit Budé, la discorde est la mère de la *contentio* : quel meilleur moment pour une invective que le jugement de Pâris ? Quelle meilleure déesse que Junon pour la colère (si ce ne sont les Harpies de l'*Énéide*) ? De plus, l'invective permet à Lemaire de construire, par le rejet, l'image du bon prince, comme nous le verrons. Il l'introduit ainsi :

Toutesfoys la pucelle Pallas supportoit assez modestement la passion de son cœur, et digeroit taciturnement a part elle sa griefve indignation. Mais Juno Saturnienne, embrasee de grande ire et impatience, ne se peult oncques abstenir de desgorgier la fumee de son despit. Aincois d'un visage palissant, et d'unz yeulx allumez par grand

⁵⁶⁹ Sur Tacite et Virgile, voir Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, ouvr. cité, p. 63-70.

⁵⁷⁰ David Scott Wilson-Okamura, *Virgil in the Renaissance*, ouvr. cité, p. 32.

fureur d'une voix aigre, sonoreuse et abrupte, et d'une oraison Satyricque et plaine de mordacite increpa son juge Paris en ceste manière⁵⁷¹.

Lemaire oppose ici Minerve et Junon dans leur manière de réagir au choix de Pâris. Or, les noms de ces deux déesses, surtout celui de Minerve, prennent une signification particulière dans l'œuvre de Jean Lemaire de Belges. Comme l'a montré Scott Francis, l'opposition entre les deux déesses structure et relie les *Illustrations* avec la *Concorde des deux langages*, car Minerve, industrieuse, guerrière, sage et rusée, est la déesse que devrait choisir Pâris et que doit choisir « Jeunesse », dans la *Concorde*, au contraire de Vénus, superficielle et vicieuse. Elles font partie de son projet politique et humaniste. En effet, Lemaire construit une représentation de la masculinité idéale polarisée autour de la figure de Minerve, et excluant Vénus : « Du reste, la manière dont Junon blâme la décision et les facultés d'interprétation de Pâris révèle encore plus le lien entre les *Illustrations* et la *Concorde*⁵⁷² ». Ainsi l'invective de Junon s'inscrit dans ce combat de représentations : comme Minerve, la sœur et épouse de Jupiter s'oppose à Vénus, mais au contraire de Minerve, elle réagit par la colère. La déesse de la sagesse « digere taciturnement a part elle » et « supportoit assez modestement » : Minerve apparaît comme le modèle à suivre, elle contrôle sa passion, tandis que Junon s'emporte. Grâce à Junon, Lemaire peut accabler Pâris avec une véhémence qui contribue à son projet, mais qui ne sied pas à Minerve. Plusieurs termes invitent au commentaire. En fait, presque chaque mot de ce passage véhicule une notion que nous avons déjà croisée. Il s'agit d'un véritable condensé du vocabulaire de l'invective. Par exemple, le verbe *digerer* rappelle l'invective médicale de Budé contre Érasme, qui emploie la même métaphore. L'invective est le fruit d'une indigestion d'indignation, elle est donc apparentée à un rejet du corps, à quelque chose que l'on vomit, voir même, au gré de l'amplification, que l'on revomit. Junon

⁵⁷¹ Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, Paris, Jehan Longis, 1549, f. i.

⁵⁷² Scott Francis, *Advertising the Self in Renaissance France: Lemaire, Marot, and Rabelais*, Newark, University of Delaware Press, 2019, p. 69. Texte anglais : « Yet, what makes this connection between the *Illustrations* and the *Concorde* even more revealing is the way in which Juno blames Paris's decision on his poor interpretation ». Nous traduisons.

ne digère donc pas l'affront de Pâris, comme on le dit ordinairement aujourd'hui, et si l'on ne peut digérer, il faut *desgorger*. Lemaire s'attarde ensuite sur la description de Junon en créant un dense réseau sémantique : l'isotopie du feu (embrasée, fumée, allumez), de la triste colère (indignation, saturnienne, ire, impatience, despit, fureur, aigre) et de la violence verbale (increpa, voix sonoreuse et abrupte, mordacité, oraison satyrique, desgorger). On a donc un condensé sémantique de tout ce qui fait l'invective, à commencer par la grande absente, réservée pour le discours : l'injure que vient de subir Junon. La description que donne Lemaire de la déesse est donc d'abord psychologique. Le poète passe ensuite au visage, à la voix et enfin au genre de discours. Par conséquent, la description a pour fonction non seulement d'opposer Minerve à Junon, mais aussi d'annoncer l'invective qui oppose Junon à Vénus, attaque verbale qui est donc moins soudaine que celles de l'*Énéide*. Il n'empêche, elle commence *in medias res*, et c'est peut-être aussi en ce sens que Tibère Donat définit l'*invectio sine principium*, l'invective sans commencement. Lemaire utilise donc les ressorts du mythe pour réunir toutes les conditions d'un bon discours d'exclusion : l'orateur idéal, au moment idéal, contre la victime idéale. Qu'on en juge :

O homme brutal, beste transformee, creature destinee à toute infelicité, Idole fantastique qui sembles ce que tu n'es pas, vaisseau corrompu de lubricité vilaine, et sac à fiens et pourriture, mal est employee beauté corporelle en si lasche courage : mal sont assignez les biens de Dieu et de Nature en chose si desnaturee : N'as tu eu honte de préférer la vie voluptueuse et inutile, à la vie active et contemplative ? N'as tu eu vergogne de postposer la pardurable à la transitoire ? de laisser le grain pour la paille, la seve pour l'escorce, le fruit pour les feuilles, et le gain pour la perte ? De mespriser la vraye vivacité des images celestes, pour le fard coulouré et teint sophistique, d'une statue plate et vuide ? Et finalement de changer les trésors du souverain fastige, et l'amas de douceur scientifique, aux fanges de toute basse souillure, et au mespris de toute infameté ? Juge ridicule et sylvestre, plus leger que n'est la plume au vent, prodigue de ton honneur, courage de meretrice, pollu d'un leger promettre, tout vermoulu d'inconstance, mal sainement deliberant, aveugle choisisseur, as-tu osé vomir de ton puant estomach, sentence si orde, si inique et si sanguinolente, qui te coustera la vie, et de cent mille meilleurs que toy ? En cuides tu demourer impuny ? Crains tu point ma puissance immensibile, quand elle est addonnee à vindication ? Ignorees tu comment je punis jadis ta folle tante Antigone fille de Laomedon, et sœur de ton père Priam ? Scais tu point que le malheureux visage, dont elle se glorifioit, en osant sa beauté outre cuider comparer à la mienne, luy fut par moy transformée en un bec de cigogne, duquel jusques à maintenant elle

pesche et peschera tousjours les crapaux, et les raynes, parmy les marescages, pour son vivre et sustentation !

Je congnois ores que ceux de ta maison ne sont nez, fors pour me faire injure. Il me souvient du ravissement de Ganymedes, ton proayeul, qui fut fait et perpetré au desavantage de moy et de ma fille Hebé. Et n'ay pas oublié la rudesse que ton ayeul Laomedon fait à mon frère Neptune, en edifiant les murs de la cité de Troye. Mais ores est venu le jour, que j'ai trouvé occasion de retribuer payement selon le merite : et de malldonner du tout à hayne et vengeance immortelle. De laquelle je ne seray assouvie, jusqu'à ce que la malheureuse maison ou tu prins origine soit exterminée par ton moyen : et le país circonvoisin depopulé, et la nation esparse parmy le monde, ainsi que la paille d'orge que les laboureurs ventillent au vent.

Comme le définit Tibère Donat, cette invective est une brièveté contenant tout le fil du mythe : Ganymède, Laomédon et la fondation de Troie, Priam et Antigone, Pâris et la destruction de Troie, la dispersion des Troyens dans le monde, et par conséquent, la naissance du royaume de France et la possibilité même du livre des *Illustrations*. Discours effectivement injurieux, mais Lemaire l'appelle « dure invective de Juno » non parce qu'elle est injurieuse, mais en référence à la tradition rhétorique qui fait de ce texte à la fois une *invectio* et une *invectiva* ; d'abord, *invectio* dans le sens d'adresse directe contenant des attaques *ad hominem*, ensuite au sens de parole divine, de prophétie vengeresse, d'oracle de reproche, et, enfin, *invectiva* au sens de discours de style cicéronien, catilinaire, périodique, notamment par l'usage constant de la question, le *convicium per pulsationem*. Des insultes comme *sac à fiens* sont rendues possible par la construction mythique qui fait de la situation d'énonciation un moment idéal : c'est une déesse qui prononce l'invective, elle ne craint aucune représaille, si bien qu'on pourrait parler d'invective de droit divin : « Paris, tout troublé de la dure invective de Juno, et des menasses de toutes deux, se preparoit à plusieurs excuses : mais leur soudain departement, ne luy donna lieu de parler ». La violence verbale divine à l'adresse d'un mortel est l'ultime violence, celle qui reste sans réponse, celle qui annihile, puis fonde la civilisation, d'où l'idée d'une diaspora troyenne en Italie et en France, évoquée dans la dernière comparaison « ainsi que la paille d'orge que les laboureurs ventillent au vent ». L'invective divine ne s'embarrasse donc pas de volonté correctrice, d'apologie, ou de posture morale : elle est pure violence, qui se propage et s'étend à tout le sang troyen, à tout le pays. C'est le châtiment qui attend ceux qui choisissent Vénus, la

volupté et le plaisir éphémère, au lieu de Minerve, l'utile sagesse des sciences, au lieu de Junon, le faite de la souveraineté. Mais plus le discours se développe, plus il devient évident que le pauvre Pâris paie aussi pour ses ancêtres. Observons un bel exemple de la grammaire de l'ostracisme : le premier paragraphe oppose première et deuxième personne du singulier (Junon/Pâris), tandis que le second ajoute la troisième personne du pluriel (Junon/ceux de ta maison). Discrètement, Junon inclut Minerve dans son discours, dans son équipe, dans son parti : « Et finalement de changer les trésors du souverain fastige, et l'amas de douceur scientifique, aux fanges de toute basse souillure, et au mépris de toute infameté ? ». En intégrant Minerve, Junon exclut Vénus : c'est donc aussi contre Vénus, contre son association avec Pâris, contre leur même beauté, contre leur même féminité, leur même lubricité et leur même superficialité, que l'éloquence de Junon déroule ses amplifications, ainsi qu'Hector le lui reproche dans son invective contre Pâris au chant III de l'*Iliade*. Du point de vue de la déesse, l'invective est donc pure vengeance, « immortelle vengeance », elle n'a aucun objectif moral, uniquement celui de punir, c'est une sentence de mort qui se propage à mesure que l'injure faite à la déesse est amplifiée en lui ajoutant les injures du passé. Mais en regard de l'œuvre, elle a vocation à enseigner. Par la condamnation immédiate de Pâris, par son exclusion du cercle des héros à imiter, Lemaire renforce son modèle de masculinité : dis-moi ce que tu choisis entre la beauté, la souveraineté ou l'ingéniosité, et je te dirai quel prince tu feras. L'invective a donc pour fonction, par sa violence, de montrer quel est le choix à éviter.

En toute rigueur, il faudrait pousser plus avant l'analyse et vérifier d'autres usages d'*invectio*, *invectiva*, *invehor* ou *invective* dans un contexte épique, ou dans les innombrables⁵⁷³ commentaires d'épopées parus au XVI^e siècle, ce qui dépasse le cadre de cette thèse, mais nous permettrait de mieux montrer l'existence d'une invective épique. Mentionnons tout de même Nicolas Perrot d'Ablancourt qui, au XVII^e siècle, utilisera

⁵⁷³ Concernant l'*Énéide*, ils ont cependant été dénombrés par Wilson-Okamura. Voir *Virgil in the Renaissance*, ouvr. cité, p. 32. Il y a bien d'autres épopées qui ont suscité des commentaires, à commencer par celles d'Homère, où l'invective serait susceptible d'apparaître.

volontiers le terme invective dans ses traductions de Lucien, dans un contexte de parodie épique et mythique : on y peut lire « invective d'Achille », « invective contre Mercure », « invective contre Appollon », « invective de Momus contre Jupiter même⁵⁷⁴ ». C'est donc en tant qu'appartenant au vocabulaire spécialisé de l'analyse rhétorique que l'*invectio* de Tibère Donat et Augustin survit discrètement, tandis que parallèlement *invective*, *déclamation* et *blâme* se confondent dans l'injure. Le genre de la déclamation invective a un rôle à jouer dans cette confusion.

2. LA PYROGRAPHIE CYNIQUE D'HENRI CORNEILLE AGRIPPA

Dans le corpus des invectives du XVI^e siècle, la déclamation invective d'Henri Corneille Agrippa est celle qui a bénéficié du plus grand succès éditorial et littéraire. Composée à partir de 1526, elle est imprimée en 1530 à Anvers chez Johannes Grapheus : suivent alors seize autres éditions latines jusqu'en 1643 et les versions allemande (1534), italienne (1543), anglaise, (1569), française (1582) et hollandaise (1651) sont elles aussi réimprimées de nombreuses fois. Nous avons donc affaire à un succès de librairie, qui étrangement aujourd'hui se trouve dépourvu d'édition savante, mais qui a tout de même suscité plusieurs travaux critiques⁵⁷⁵ qui tournent autour de deux questions : celle du

⁵⁷⁴ Voir *Lucien de la Traduction de N. Perrot, Sieur D'Ablancourt*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1683, notamment la table des matières, ou p. 344. C'est aussi un exemple de fusion du sens avec la vitupération et la déclamation.

⁵⁷⁵ Voir l'article de Vittoria Perrone Compagni, « Heinrich Cornelius Agrippa von Nettesheim », dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], édition préparée par Edward N. Zalta, édition du printemps 2021, URL : <https://plato.stanford.edu/archives/spr2021/entries/agrippa-nettesheim>, page consultée le 30 septembre 2023 ; Barbara C. Bowen, « Cornelius Agrippa's De Vanitate: Polemic or Paradox? », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 1972, vol. 34, n° 2, p. 249 à 256 ; Eugene N. Korkowski, « Agrippa as Ironist », *Neophilologus*, 1976, vol. 60, n° 4, p. 594 à 60 ; Marc Van der Poel, *Cornelius Agrippa, the Humanist Theologian and His Declamations*, Leiden, New York and Cologne, Brill, 1997 ; Tomas Zahora, « The Art of Forgetting the Middle Ages: Cornelius Agrippa's Rhetoric of Extinction », *The Sixteenth Century Journal*, 2015, vol. 46, n° 2, p. 359 à 380 ; Nicolas Corréard, « La poésie contre les sciences : le scepticisme

scepticisme et celle de l'intention de l'auteur. En effet, cette attaque généralisée contre les sciences, les arts et les métiers a les apparences d'une démarche sceptique, en ce qu'elle serait la *pars destruens* mettant tout en doute, mais nulle part Agrippa ne se réclame du scepticisme, et le pyrrhonisme est dévalué au même titre que les autres courants philosophiques⁵⁷⁶. Bien que le doute apparaisse comme une étape dans le cheminement intellectuel d'Agrippa, sa démarche vise plus à retrouver la simplicité de la foi, qu'à suspendre le jugement. De plus, la nature profondément paradoxale et comico-sérieuse de l'œuvre en brouille la réception. Ironie et tour paradoxal invitent à une interprétation purement comique de la déclamation, tandis que les attaques contre l'occultisme apparaissent en contradiction avec l'autre grande œuvre d'Agrippa, *De occulta philosophia*. Il devient donc impossible d'interpréter l'œuvre si l'on tente de démêler le sérieux du comique, ou si l'on s'arrête à l'opposition de surface qui existe entre les deux textes : « Pour comprendre la cohérence interne de la progression intellectuelle d'Agrippa, son œuvre entière doit être prise en compte⁵⁷⁷ ». Ainsi, Vittoria Perrone Compagni suggère que le *De occulta philosophia* restaure les prétentions à la vérité de la philosophie qu'avait détruites la déclamation invective. Par conséquent, l'invective d'Agrippa semble faire partie d'un projet de restauration du savoir dont elle assume le moment brutal, *invectiva* renvoyant à cet aspect polémique de l'œuvre. Pointes ironiques, tour paradoxal, mélange comico-sérieux : tous ces éléments sont mis au service d'une réflexion agressive dont les sciences font les frais, avec l'objectif d'un retour à la simplicité, ce qui n'est pas sans rappeler l'ouvrage de Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance*

comme exercice spirituel dans la poésie calviniste française et anglaise », *Littératures classiques*, 2014, n° 85, p. 43 à 68.

⁵⁷⁶ Nous travaillons avec l'édition parisienne de Jean Durand de 1582, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, traduite par Louis Turquet de Mayerne. Notons la disparition du terme *invectiva* dans le titre. Les références au pyrrhonisme se trouvent p. 20, 203 et 217.

⁵⁷⁷ Vittoria Perrone Compagni, « Heinrich Cornelius Agrippa von Nettesheim », art. cité, p. 1. Texte anglais : « In order to understand the internal coherence of Agrippa's intellectual journey, his entire oeuvre has to be taken into account ». Nous traduisons.

d'Érasme à Montaigne, dont le chapitre IX « Poétique de la parole cynique » nous intéressera particulièrement⁵⁷⁸. Dans ces quelques pages, nous proposons donc de lire *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium atque excellentia verbi Dei declamatio invectiva* comme l'exemple d'une démarche cynique du XVI^e siècle, telle que la conçoit Michèle Clément, qui examine des textes du même ordre, comme l'*Éloge de la Folie*, le *Cymbalum mundi* et le *Tiers livre*.

Tout d'abord, dans l'édition latine de Cologne de 1531 que nous avons consultée, figure un poème satirique à la suite de la table des matières :

Parmi les divinités, Momus se moque de tout le monde.
 Parmi les héros, Hercule poursuit (*insectatur*) tous les monstres.
 Parmi les démons, Pluton, roi de l'Érèbe, s'emporte contre (*irascitur*) toutes les ombres.
 Parmi les philosophes, Démocrite rit de tout.
 Au contraire, Héraclite pleure sur tout.
 Pyrrhon ne sait rien, mais Aristote croit tout savoir.
 Diogène méprise tout.
 Cet Agrippa n'épargne personne, tout à la fois philosophe, démon, héros et dieu, il méprise, il sait, il ne sait pas, il pleure, il rit, il s'emporte, il poursuit et se moque de tout⁵⁷⁹.

Ce poème, peut-être composé par Agrippa lui-même, fait référence à la préface et au titre, dans lesquels l'humaniste et artificier présente son œuvre comme s'insérant dans une *gigantomachia* des sciences : lui contre toutes les sciences, tâche démesurée qu'il compare

⁵⁷⁸ Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance d'Érasme à Montaigne suivi de "Les Epistres de Diogenes"* (1546), Genève, Droz, coll. « Cahiers d'Humanisme et Renaissance », n° 72, 2005.

⁵⁷⁹ Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium atque excellentia verbi Dei declamatio invectiva*, Cologne, Melchior von Neuss, 1531, f° a2. Les éditions françaises omettent ce poème. Texte latin : « Inter Divos nullos non carpit Momus, Inter Heroas monstra quaeque insectatur Hercules, Inter Daemones Rex Herebi Pluton irascitur omnibus umbris. Inter Philosophos ridet omnia Democritus, Contra deflet cuncta Heraclitus, Nescit quaeque Pirrhias. Et scire se putat omnia Aristoteles, Contemnit cuncta Diogenes. Nullis hic parcit Agrippa, Contemnit, scit, nescit, flet, ridet, irascitur, insectatur, carpit omnia. Ipse Philosophus, Daemon, Heros, Deus et omnia ». Nous traduisons.

aux travaux d'Hercule. De plus, dès ce poème, apparaît le mélange comico-sérieux, avec Momus et Démocrite s'opposant à Hercule et Héraclite. On notera aussi la présence du synonyme d'*invehor*, *insector*. Ensuite, on voit que le processus de désassemblage des connaissances humaines commence dans la moquerie, puis viennent l'emportement, le rire et les larmes. Ensuite apparaît le doute, étape nécessaire, et enfin le mépris diogénique, comme point final venant rappeler le *contemptus mundi*, ou plutôt le *contemptus scientiarum* auquel aspire Agrippa afin d'en revenir à une foi simple et rustique. Le mépris cynique, au centre d'une structure en chiasme, est ici la clé de voûte du cheminement intellectuel de la déclamation invective : par le rire, l'emportement, les larmes ou le doute, il s'agit de rappeler que la science n'est que parole incertaine, humaine et vaniteuse en comparaison de la parole divine. S'esquisse ainsi le portrait d'Agrippa en Diogène christianisé.

Cette référence à Diogène va donc dans notre sens, mais elle ne suffit pas à faire de la déclamation invective d'Agrippa un texte cynique. C'est le travail de Tristan Vigliano et l'œuvre de Nicolas Gueudeville qui nous mettent sur cette voie. En effet, dans son article consacré aux dialogues des morts écrits par Nicolas Gueudeville⁵⁸⁰, le chercheur montre que « l'originalité du portrait [d'Agrippa] dressé par Gueudeville, par rapport à celui de Pierre Bayle, consiste à dépeindre Agrippa en cynique⁵⁸¹ ». En réalité, l'originalité est ici à prendre au sens premier : Nicolas Gueudeville voit en Agrippa un cynique, parce qu'il est le premier traducteur de la déclamation invective à traduire l'épître dédicatoire, ignorée auparavant des éditions françaises. Or, dans cette épître adressée au riche commerçant génois Agostino Fornari, Agrippa appelle son texte une « Declamation Cinique qui sort du Magasin de mon

⁵⁸⁰ Nicolas Gueudeville, *Dialogues des morts, D'un tour nouveau, Pour l'instruction des Vivans, sur plusieurs matières Importantes*, La Haye, Thomas Johnson, 1709.

⁵⁸¹ Tristan Vigliano, « Henri Corneille Agrippa dans les *Dialogues des morts d'un tour nouveau* de Nicolas Gueudeville » dans *La Fabrique du XVII^e siècle au temps des Lumières*, sous la direction de Myrtille Méricam-Bourdet et Catherine Volpillac-Augier, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 111 à 126, p. 118.

ignorance et de ma mauvaise humeur (*indignationis*)⁵⁸² ». De plus, dans cette lettre comme dans l'œuvre qu'elle introduit, Agrippa se compare au chien :

Je suis presque Metamorphosé en chien ; je ne sai plus que c'est, que de dire du bien (*bene dicendum*) ; et tout le secours que la Mémoire me fournit, tend à mordre, à aboïer en gros Mâtin, à maudire (*maledicere*), et à dire des injures (*conviciari*) [...] J'ai mordu si sanglamment tous ces robustes et vigoureux Chasseurs, qui courent après le Savoir et l'Erudition, que toutes les fois que je relis mon Ouvrage, j'admire qu'un homme puisse être si absolument changé en Chien, qu'il ne lui manque de l'Espece Canine que la seule Flaterie [...]. Pour moi, me metamorphosant à present du Chien en Crocodile, ou en Dragon, ou autre Serpent qui jette le feu par la gueule, je mettrai la derniere main à ma Pirographie : C'est un Ouvrage qui paroîtra tout neuf dans nôtre Siecle ; mais qui ne sera utile qu'à quelque fameux Ravageur de l'Univers. Après avoir publié ce livre-là, je m'arroserai d'eau benite, je me laverai dans le Courant d'un Fleuve, pour, en quittant tous ces Masques de fatalité, pouvoir rentrer dans mon Espece, et reprendre la forme humaine : car je craindrois qu'à force de Pitagoriser, et de me changer en tant de Bêtes differentes, je n'eusse à la fin le sort de Luciën et d'Apulee ; et que je ne fusse transformé en Ane Philosophant⁵⁸³

De plus, dans le premier chapitre de la déclamation, consacré à l'attaque des sciences en général, Agrippa, « ainsi qu'un chien courant⁵⁸⁴ », affirme que toutes les sciences sont aussi bonnes que mauvaises. Agrippa conserve ainsi de nombreux éléments de la poétique de l'invective, en les teintant de cette philosophie cynique qui est à son sommet dans l'humanisme des années 1530 à 1550. Invective et cynisme se rencontrent en de nombreux points, comme nous allons le voir.

Ainsi, Agrippa fait naître son texte de l'*indignatio*, que Gueudeville traduit par *mauvaise humeur*. Sa déclamation cynique ressemble donc sur plusieurs points à la diatribe, entendue comme un discours moral éristique visant à convertir un public à la vérité par des effets oratoires bouleversants : « le style de la diatribe suppose la fiction de l'interlocuteur

⁵⁸² Henri Corneille Agrippa, *Traitté sur l'incertitude, aussi bien que la vanité des sciences et des arts*, traduction de Nicolas Gueudeville, Leyde, Theodore Haak, 1726, p. 3.

⁵⁸³ *Ibid.*, p. 2-3.

⁵⁸⁴ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 4.

adverse : il s'agit donc d'user de l'objection supposée et de sa résolution, de la réduction à l'absurde et en général d'effets d'oralité et d'un style frappant, destiné à emporter l'adhésion par l'émotion plus que par la raison⁵⁸⁵ ». De plus, la diatribe est un discours en prose où peuvent apparaître des vers et qui utilise le mélange comico-sérieux, comme le fait Agrippa. Nous allons donc voir que, par certains aspects, la déclamation contre les sciences correspond à cette définition, notamment par les effets d'oralité, par le style frappant, par la recherche de la vérité et par ce besoin de l'enseigner à tous, objectif qui anime le texte, son auteur et les traducteurs qui l'ont transmis en langues vernaculaires aux non latiniste. Dans le cadre, certes restreint, des lecteurs du XVI^e siècle, il s'agit bien d'un texte comico-sérieux, populaire à l'échelle européenne, popularité qui est aussi un aspect de la diatribe. Par ailleurs, nous savons que la philosophie cynique, l'impudence et l'obscénité en moins, a influencé les premiers Pères de l'Église, notamment parce que les cyniques défendent de manière intransigeante l'ascèse et la vertu : Diogène est devenu un modèle pour les chrétiens du Moyen Âge. Il est possible de voir dans l'*invectio* sublime d'Augustin et dans les *invectiones* parénétiques un reste de cette influence cynique, le terme *invectio* véhiculant les aspects cyniques de « style frappant », de résipiscence, de retour à la vérité et de supériorité morale de l'énonciateur. Ce n'est donc pas un hasard si déclamation cynique et déclamation invective se trouvent confondues sous la plume d'Agrippa. Enfin, Agrippa ouvre souvent ses chapitres en exposant « l'opinion commune » qu'il critiquera par la suite, adoptant ainsi la méthode éristique de la diatribe, que nous avons appelée le dialogisme polémique :

L'opinion ancienne, et l'avis commun et accordant presque de tous ceux qui se sont meslés de philosopher, a esté que chaque science, à laquelle l'homme selon sa capacité et naturelle faculté s'est voulu adonner, a peu acquérir à iceluy quelque divinité [...] Quant à moy, je suis persuadé par autres et differentes raisons, qu'il n'y a chose plus pernicieuse et dommageable à la vie commune, rien plus pestilencieux

⁵⁸⁵ Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance d'Érasme à Montaigne*, ouvr. cité, p. 100. Sur la diatribe dans un sens strict, voir p. 99 à 103 du même ouvrage, ainsi que Pedro Pablo Fuentes Gonzáles, *Les Diatribes de Tèlès*, Paris, Vrin, coll. « Histoire des doctrines de l'Antiquité classique », n° 23, 1998.

au salut de nos ames, que les arts et sciences. Parquoy j'entends proceder d'une façon toute contraire⁵⁸⁶

Agrippa entre donc en dialogue avec la *doxa* qu'il entend contrer, introduisant, dans ce premier chapitre consacré aux sciences en général, un dialogue polémique dans lequel il assume sa posture paradoxale, puisqu'il procède de façon toute contraire. Cet aspect entièrement paradoxal, l'humaniste allant contre toutes les opinions communes de son époque, renvoie au « paradoxe permanent que supposent les positions cyniques⁵⁸⁷ ».

Ensuite, notre citation de la lettre dédicatoire établit clairement que la déclamation est hors de l'*ars bene dicendi* et qu'elle penche davantage vers l'éloquence canine, et donc cynique dans son sens étymologique : il s'agit d'aboyer, de mordre, de maudire et d'injurier. Comme l'écrit Michèle Clément, « être un chien suppose un peu de rudesse⁵⁸⁸ », et cette rudesse est signalée par le terme *invectiva* dans le titre de la déclamation. Elle implique la véhémence du « style frappant », ainsi que la malédiction et l'injure, comme l'indique Agrippa avec insistance. Mais elle implique aussi le feu de la colère : la *pyrographie* de notre humaniste artificier. Dans le cadre de la philosophie cynique, le terme *invectiva* signale donc la brutalité de l'enseignement cynique, qui fait fi des hiérarchies sociales et de la sensibilité de l'auditeur, notamment de l'orgueil que son expertise dans telle science ou tel art peut lui apporter, afin de créer ce qu'on pourrait appeler un « choc vertueux ».

Mais Agrippa n'est pas non plus Diogène devant Alexandre. Sa violence verbale a tout de même besoin du tour apologétique pour s'insérer dans le tissu discursif de son époque, comme nous l'avons constaté pour un grand nombre d'invectives. Voici la conclusion de la préface dans la traduction de Louis Turquet de Mayerne en 1582 :

En somme quelle impiété tyrannique c'est de vouloir restraindre et comme emprisonner les esprits des gents d'estude à certains auteurs, et estre le moyen à

⁵⁸⁶ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 1-2.

⁵⁸⁷ Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance d'Érasme à Montaigne*, ouvr. cité, p. 58.

⁵⁸⁸ Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance d'Érasme à Montaigne*, ouvr. cité, p. 57-58.

ceux qui sont désireux (*libertatem*) d'apprendre, de chercher et ensuyvre la verité (*veritatis*). Estant donques ces choses si claires et apparentes à l'œil, que l'on ne peut dire le contraire (*ut inficias iri non possint*), je devray estre excusé (*venia danda erit*) si en quelque endroit je me monstre libre (*liberius*) ou possible aspre et rigoureux (*forte amarulentius*) contre certaine sorte de science et les professeurs d'icelles⁵⁸⁹.

Et voici le même passage traduit par Nicolas Gueudeville en 1726 :

Enfin, il faut montrer quelle violence impie, quelle tyrannie irreligieuse c'est d'assujétir, de captiver les Esprits des Etudians sous la domination de certains Auteurs ; ôtant par là aux Disciples la liberté de chercher le Vrai, et de s'y conformer. Tout cela donc étant si certain et si evident qu'il n'est pas possible d'y contredire de bonne foi (*ut inficias iri non possint*), vous me pardonnerez, Mon cher lecteur, si je declame (*perorare*) librement, et peut-etre avec trop d'aigreur contre certains genres de sciences, d'Arts, de Disciplines (*disciplinarum*) : et si mon zèle et mes bonnes intentions m'échauffent quelquefois jusqu'à l'emportement⁵⁹⁰.

Agrippa se révolte contre les pratiques des universités de son époque, qui forcent les étudiants à promettre qu'ils ne remettront jamais en question telle ou telle autorité, ce qu'il continuera de dénoncer dans le corps de la déclamation⁵⁹¹. Son invective est donc en partie écrite en

⁵⁸⁹ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, fol. 5.

⁵⁹⁰ Henri Corneille Agrippa, *Traitté sur l'incertitude, aussi bien que la vanité des sciences et des arts*, ouvr. cité, p. 24. Texte latin : « Denique quam impia tyrannis, captivare ad præfinitos autores studiosorum ingenia, et adimere discipulis libertatem indagandæ et sequendæ veritatis. Quæ omnia cum tam manifesta sint, ut inficias iri non possint, venia danda erit si liberius ac forte amarulentius in aliqua disciplinarum genera, earumdemue professores videar perorare », Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*, ouvr. cité, fol. A5.

⁵⁹¹ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 499 : « Tomiste, Albertiste, Scotiste, Occamiste ». Voir aussi dans la préface, fol 5 : « Outre qu'il y a une coustume perverse et damnable receüe en toutes les universités et colleges, d'astraindre par serment tous ceux qui viennent à prendre quelque degré, qu'ils ne contreviendront ny repugneront jamais à Aristote, Boëce, Thomas, Albert, ou autre semblable Dieu de leurs eschole : et s'il advient à quelcun de s'esloigner tant soit peu des opinions et reigles de ceux-là, lon doit incontinent crier à l'heretique, au scandaleux, au blasphemateur, et le condamner au feu ».

réponse à cette « injure » à la liberté de chercher la vérité et de l'enseigner. L'immoralité de cette pratique que les universités imposent sans honte l'indigne : il n'est pas possible d'aller à l'encontre de cette injure à la vérité, il combattrait donc tout ce qui fait obstacle à la vérité. C'est ainsi qu'il justifie sa liberté de parole et son aigreur. La seconde traduction nous intéresse parce qu'elle met en évidence l'importance du lien entre liberté de penser (« liberté de chercher le vrai ») et liberté de la parole (« je déclame librement »), mais aussi parce que Nicolas Gueudeville surtraduit et sous-traduit en même temps : il ajoute la dernière proposition au sujet du zèle et de l'emportement, mais efface les professeurs, atténuant ainsi l'injure potentielle à la personne que ce terme implique, en augmentant l'importance de l'injure contre la chose : sciences, arts et disciplines, au lieu d'un seul terme dans l'autre traduction et dans le texte latin, *sciences* ou *disciplinarum*. Il renforce ainsi l'effet du tour apologétique et fait disparaître la possibilité d'une injure contre la personne, ce qui confirme l'évolution de l'éthique du discours polémique qui se met en place dès Juan Luis Vives. En effet, dans le chapitre « De l'inquisition », on trouve une belle invective contre l'inquisition en général, mais aussi le récit du sauvetage par Agrippa, à Metz, d'une pauvre femme accusée de sorcellerie, agrémenté d'une invective contre un inquisiteur en particulier, « père pervers » et « cruel hypocrite ».

Le lien avec le cynisme réside dans cette liberté de parole. En termes de poétique de la parole cynique, il s'agit de *parrhesia*, comme le donne à penser cette remarque qu'on retrouve dans le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle à propos d'Henri Corneille Agrippa : « On ne peut nier que ce fût un très grand esprit, et qu'il n'eût la connaissance d'une infinité de choses et de plusieurs langues ; mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre et son humeur inconstante le rendirent malheureux⁵⁹² ». Il est donc bien perçu comme l'exemple d'un intellectuel qui exerce sa liberté de parole quoi qu'il en coûte, une liberté d'expression qu'Agrippa associe à la recherche de la vérité. En effet, dans le premier chapitre de la déclamation, consacré aux sciences en général, Agrippa rapproche

⁵⁹² Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Paris, Desoer, 1820-1824, t. 1, p. 287.

encore liberté et vérité : seule la foi (*sola fide*) peut atteindre la « spacieuse liberté de la vérité⁵⁹³ » (*veritatis ampla liberta, liberaque amplitudo*). Agrippa met l'accent sur l'ampleur et l'étendue de l'espace occupé par la liberté et la vérité : cet idéal sera défendu contre chaque science, qui tente à sa manière de restreindre cette liberté et de prétendre atteindre une vérité indicible. La liberté de parole vient donc miner les prétentions de la science en lui opposant une vérité qui, elle, est dicible, mais paradoxale, brutale et polémique : « Bref, s'il faut parler en pure vérité (*verum fateri*), la congnoissance qui nous est baillee par les sciences, quelles elles soyent, est tant perilleuse et incertaine, qu'il seroit meilleur sans comparaison de les ignorer que de les sçavoir⁵⁹⁴ ». Ou encore : « est la Grammaire nommee art de bien parler : à grand tort toutesfois et faususement (*falso*) : car nous en apprenons plus de nos meres et nourrices, qui ne sont que povres femmelettes, que des Grammairiens⁵⁹⁵ ». Ou encore : « Et, pour en parler à la vérité (*verum fateri*), toute ceste discipline de rhetorique n'est autre chose, qu'une manière ou artifice de bien flatter et amadouuer, ou, pour le dire plus clairement, de bien mentir, à fin de persuader sous un faux voile ou masque de belles paroles, ce que l'on ne sçaurait faire exposant la chose à la vérité⁵⁹⁶ ». Ainsi en va-t-il pour chaque chapitre,

⁵⁹³ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 9. Texte latin : Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*, ouvr. cité, fol. Bii.

⁵⁹⁴ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 8. Texte latin : « Quod si audendum est verum fateri, tanta est scientiarum omnium periculosa inconstansque traditio, ut longe tutius ignorare quam scire », Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*, ouvr. cité, fol. B.

⁵⁹⁵ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 18. Texte latin : « Grammatica se recte loquendi artem jactat, sed falso, cum idiprom longe melius discimus a mtribus, aut nutricibus mulierculis, quam a grammaticis », Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*, ouvr. cité, fol. Bv.

⁵⁹⁶ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 49. Texte latin : « atque ut liceat verum fateri, constat totam illam ac omnem rhetoricæ disciplinam nihil aliud esse quam adsentationis adulationisque (et ut quidam audacius dicunt) mentiendi artificium, ut quod veritate efficere non

Agrippa distribuant sur le mode du franc-parler *ses* vérités aux sciences incapables, au mieux, d'atteindre *la* vérité. C'est dire qu'il adresse souvent aux sciences et aux arts des reproches à la fois érudits et rustiques, simples vérités ou clichés, telle la rhétorique comme art du mensonge, apparaissant au milieu de références savantes, fidèle à sa démarche paradoxale.

Ainsi, le tour apologétique de l'invective, qui se trouve lié dans la préface à la liberté de parole, ou plus précisément à la liberté de blâmer, se prolonge de façon externe dans l'*Apologie adversus calumnias propter declamationem de vanitate scientiarum*, imprimé en 1533 à Cologne chez Eucharius Cervicornus. Dans cette apologie composée pour défendre sa déclamation, Agrippa écrit : « D'où il ressort que la *declamatio* ne juge ni ne pontifie, mais parle tantôt par plaisanterie, tantôt sérieusement, tantôt faussement, tantôt rigoureusement⁵⁹⁷ ». Ce rappelle de la nature comico-sérieuse de la déclamation invective fait écho à la mention de Lucien dans le passage de l'épître dédicatoire déjà citée, elle-même comico-sérieuse : l'invective est ainsi apparentée à la satire ménippéenne, dont Lucien est un maître. Agrippa se fait chien, crocodile, dragon et âne, et l'autodérision apparaît avec l'eau bénite qui servira à reprendre forme humaine et le terme *pitagoriser*. Ce comico-sérieux de la lettre dédicatoire annonce celui de l'œuvre. Rappelons que Poggio Bracciolini avait lui aussi utilisé la satire ménippéenne dans son échange de lettres invectives avec Valla. Or le comico-sérieux est induit en partie par la philosophie cynique, qui est aussi transmise aux humanistes de manière ambivalente par Lucien, tandis que la satire ménippéenne est une forme littéraire cynique. La déclamation invective d'Agrippa affiche certains aspects formels de la satire ménippéenne, notamment le mélange de prose et de vers, le mélange comico-sérieux d'érudition et de rusticité et évidemment le ton satirique : à ce titre, la déclamation invective est donc bien cynique. De plus, la posture paradoxale permanente sert de socle à

possit, persuadeat fuco orationis », Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*, ouvr. cité, fol. Cv.

⁵⁹⁷ Henri Corneille Agrippa, *Apologie adversus calumnias propter declamationem de vanitate scientiarum*, chap. XLII, cité et traduit par Patrick Dandrey, *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, ouvr. cité, p. 32, note 33.

l'œuvre : l'édition française de 1603, d'ailleurs intitulée *Paradoxe sur l'incertitude, vanite et abus des Sciences*, formule en page de titre cet argument commercial : « Œuvre qui peut profiter, et qui apporte merveilleux contentement à ceux qui frequentent les Cours des grands Seigneurs, et qui veulent apprendre à discourir d'une infinité de choses contre la commune opinion⁵⁹⁸ ». Examinons un peu le vaste domaine qu'embrasse le paradoxe proposé par Agrippa qui, dans sa déclamation contre les sciences, porte à son sommet cet art de parler de « façon contraire ». Tout d'abord, comme l'écrit Eugene Korkowski, « Agrippa emploie plus d'érudition pour dénoncer l'érudition que ce que l'on pourrait trouver dans la plupart des livres qui exhortent à l'étude⁵⁹⁹ » : c'est ainsi que dans l'édition de 1603, la déclamation invective devient un manuel pour *apprendre* à discourir sur une grande variété de sujets. Agrippa emploie donc des syllogismes de la dialectique pour montrer l'inutilité de la dialectique, il vitupère comme un rhéteur contre la rhétorique. Il fait l'histoire des ouvrages historiques pour montrer leur vanité, etc. Tout au long de sa déclamation, il fait de plus preuve d'indignation, soutenu par des successions de questions oratoires (*convicium per pulsationem*) : il montre que les grammairiens ne font que s'injurier entre eux et que les dialecticiens se disputent constamment, ou il attaque les moines et les théologiens. Il recourt aussi aux prétérations (je ne parlerai pas de...), aux palinodies (éloge d'une discipline suivi par son blâme) et aux contradictions (les philosophes sont les plus heureux, les philosophes sont les plus tristes des hommes), qui construisent une posture générale ironique et comico-sérieuse, en forme d'éloge paradoxal de l'ignorance, impossible à simplifier sans ignorer une partie du discours. Cette posture générale est renforcée localement par des éloges paradoxaux plus formels, qui suivent la structure classique de l'éloge : l'antiquité de l'objet loué, sa dignité et son utilité. C'est le cas pour l'éloge de l'âne, figurant à la fin de la déclamation et

⁵⁹⁸ Henri Corneille Agrippa, *Paradoxe sur l'incertitude, vanite et abus des Sciences*, s.l., s.n., 1603.

⁵⁹⁹ Eugene N. Korkowski, « Agrippa as Ironist », art. cité, p. 596. La suite de ce paragraphe résume à notre façon les conclusions de cet article.

mentionné par Patrick Dandrey⁶⁰⁰, mais c'est surtout le cas du chapitre LXIV intitulé « Du Maquerelage » ou « De arte lenonia ». En effet, l'art du maquerellage, selon le malicieux Agrippa, a été pratiqué par Abraham et le pape Sixte V, et requiert de connaître tous les sciences et arts qu'il attaque dans le reste de l'œuvre (persuasion, poésie, musique, mathématique, géométrie, magie, etc.). Enfin, nous voyons la déclamation invective attaquer l'invective classique et ses grands modèles dans le chapitre consacré à la rhétorique :

Car il n'y a rien plus dangereux aux charges et affaires publiques que cest artifice, lequel monstre à se vexer et trahir l'un l'autre, par collusions, tergiversations, calomnies, imputations, et autres telles façons desquelles les hommes s'accoustrent par le moyen de leurs meschantes et malheureuses langues. Les hommes garnis de cest art font souvent des ligue et conspirations par les villes, et y esmeuvent des seditions, trompans par leur babil artificieux, picquans, calomnians, brocardans, et flattans ores l'un ores l'autre, usurpans par ce moyen une certaine tyrannie sur les innocents [...]. Ne lisons nous pas que par ceste faculté de bien causer les plus puissantes républiques ont esté troubles grandement, et quelquesfois du tout destruite ? Les Bruts, Casses, Gracques, Catons, Ciceron, Demosthene nous servent de preuve : lesquels, comme ils ont esté des plus eloquents hommes de la terre, aussi n'en sçauroit on trouver de plus seditieux tant qu'ils ont vescu⁶⁰¹.

Ainsi Cicéron a provoqué Antoine et Démosthène, Philippe : avec une certaine mauvaise foi, Agrippa retourne les discours des orateurs contre eux-mêmes, et de défenseurs de la république ou de la démocratie, ils en deviennent les destructeurs. La rhétorique est ainsi réduite à l'invective politique, celle de la grande haine, et cette forme d'invective est elle-même réduite à la calomnie et à l'injure (brocard). De plus, la rhétorique bénéficie d'une attention particulière de la part d'Agrippa, car elle est le premier grief qu'il adresse aux sciences en général : « De là sont procedees les diverses et infinies louanges que l'on a donnees aux sciences : s'estant un chacun esvertué de magnifier par longues et ornees paroles l'art ou discipline en laquelle il avoit par long exercice esguisé le fil de son entendement : non seulement la preferant aux autres, ains la mettant outre et par-dessus les cieux

⁶⁰⁰ Voir Patrick Dandrey, *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, ouvr. cité, p. 29 à 32.

⁶⁰¹ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 51-52.

mesmes⁶⁰² ». Étant donné son statut de mère de toutes les sciences, la rhétorique est la première visée, mais elle l'est aussi du fait qu'elle participe de l'orgueil du savant, enflure de langage correspondant à une enflure morale. Au demeurant, il faut remarquer la structure générale de la déclamation, qui, elle aussi, va à l'encontre du mouvement qu'on attendrait d'un texte affichant le terme *invectiva* dans son titre : Agrippa va du général au particulier, des sciences en général à chacune d'entre elles. Il dévalue le savoir humain à l'inverse des thèses habituelles qu'inspire la doxa. Par conséquent, cette œuvre qui prend tout à rebours falsifie toutes les connaissances, et il s'agit d'une étape importante de la pédagogie cynique, celle que Michèle Clément appelle « falsification de la monnaie ». C'est une étape impudente, provocatrice, qui vise à troubler ou suspendre le sens de l'œuvre pour ensuite brutalement enseigner la vertu. Ainsi, dans cette macédoine comico-sérieuse, Agrippa dispose les moments de vérité que nous avons déjà mentionnés, qui par un choc vertueux veulent, non pas humilier la personne, mais la rendre plus humble face à son savoir, et c'est en cela que, tout à la fois, sa déclamation est cynique et relève de l'invective.

Il est difficile d'établir avec certitude l'influence de Julien l'empereur sur le début du XVI^e siècle, car la première édition repérée de ses œuvres date de 1566, et c'est justement l'invective *Misopogon* suivi de lettres, imprimé chez André Wechel à Paris. Toutefois, Michèle Clément repère deux passages chez Érasme possiblement influencés par les discours de Julien contre les mauvais philosophes cyniques. De même, dans le chapitre de la déclamation invective d'Agrippa consacré à la rhétorique, on peut lire :

Mais si par la bonté et benefice de nature il n'y a chose que l'on ne puisse bien exprimer de simple voix et langage naïf, de quoy sert ceste estude de masquer ainsi ses paroles ? Y a il chose plus pestilencieuse ? La parole de vérité est simple, mais visve, et penetre jusques à l'ame, separant les pensees et intentions du cœur, et divisant ainsi qu'un glaive tranchant des deux côtés aisement toutes les conceptions et contrariétés artificielles des rhetoriciens⁶⁰³.

⁶⁰² Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 1.

⁶⁰³ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, p. 54.

Agrippa professe donc un retour à la parole simple et naturelle. Or, dans le discours VII « Contre Heracléios le cynique », l'empereur Julien cite ce vers d'Euripide : « Le vrai, pour s'exprimer, n'a qu'un simple langage⁶⁰⁴ », alors qu'il dénonce l'usage de la fiction que fait Héracléios dans ses discours et son obscurité, lui opposant Diogène et Cratès, à l'instar d'Agrippa, qui oppose mensonge rhétorique artificiel et parole simple et naturelle. La philosophie cynique a donc peut-être influencé le début du XVI^e siècle à travers les discours de l'empereur Julien. Quoi qu'il en soit, le premier à avoir composé un discours qualifié d'*oratio invectiva*, Julien, et l'un des derniers, Henri Corneille Agrippa, partagent une même vision de l'invective, genre capable de se montrer à la fois éristique et philosophique, déviant la violence verbale non pas vers la victime émissaire du lieu commun, mais vers eux-mêmes, ainsi que le fait Agrippa dans sa lettre-préface, quand il imagine chaque artisan de chaque discipline lui administrant un châtiment correspondant à son art :

Combien de honte et de vitupere s'essayera l'on de me faire ! Au premier rang se presenteront les Grammairiens pouilleux, lesquels par leur etymologie tireront de mon nom Agrippa un podagre, et ainsi m'appelleront : Les forcenés poètes me diffameront par leurs vers ainsi qu'un Momus, ou que le bouc d'Esope : Les Historiens vendeurs de bourdes me descriront plus prophane qu'ils n'ont faict Pausanias ou Herostrate : Les Harangueurs hautains et bruyans avec un visage terrible, regard furieux, et gestes enragés, m'accuseront comme rebelle, et ennemi de la patrie⁶⁰⁵.

L'énumération continue longuement, suivant plus ou moins l'ordre du traité. Une énumération comparable se trouve au chapitre I consacré aux sciences en général, et une autre dans le chapitre sur le maquerellage, l'œuvre entière se reflétant ainsi dans ses parties,

⁶⁰⁴ *Œuvres de l'empereur Julien*, traduction d'Eugène Talbot, Paris, Plon, 1863, p. 186. Aussi cité dans une traduction différente par Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance d'Érasme à Montaigne*, ouvr. cité, p. 195. La possible influence de Julien sur Érasme se trouve p. 86, note 7. Voir aussi Jean-Claude Margolin, « Érasme la bière et Julien l'apostat », *Moreana*, n° 18 (mar 1968), p. 23 à 28 et Jean Larmat, « Julien dans les textes du XVI^e siècle », dans *L'empereur Julien, de l'histoire à la légende*, sous la direction de René Braun et Jean Richer, Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 303 à 320.

⁶⁰⁵ Henri Corneille Agrippa, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, ouvr. cité, fol. 2.

à la façon d'une fractale, distribuant son art de mal dire avec une profusion qui diminue d'autant sa malveillance. Ainsi, au lieu d'un anti-intellectualisme méprisant toute forme de savoir, la violence verbale, portée par une méditation en forme de retour sur soi, est transformée en une attaque qui, en alliant cynisme et christianisme, exige une parole simple face au verbiage orgueilleux des sciences. Constatons alors que l'invective prestigieuse s'inscrit toujours dans une démarche éthique, philosophique ou pastorale, comme ce sera le cas dans notre troisième et dernière étude.

3. ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE ET L'*INVECTIO* VERNACULAIRE

Le *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrables blasphèmes dont ce siècle est tout infect et extrêmement coupable, avec les cas de conscience, les remèdes, les punitions divines et humaines et autres considérations sur ceste matière* de Pierre de Villars (1543-1613) est imprimé chez Jean Pillehotte à Lyon en 1596. Ce prélat humaniste est à distinguer de son oncle et homonyme, Pierre de Villars (1517-1592), lui aussi évêque de Mirepoix et archevêque de Vienne. Dans les années 1595-1596, Pierre de Villars compose son traité invectif pour s'inscrire dans le cadre général de la Contre-Réforme et de la négociation de l'édit de Nantes, mais aussi pour déployer un projet pastoral adapté à un public local, car l'archevêque de Vienne, prédicateur expérimenté, s'emploie à contrer l'influence des réformés et s'engage dans la conversion des protestants à Annonay. Dans la lettre-préface de cette œuvre homélitique et dans l'œuvre elle-même, nous verrons l'archevêque de Vienne évoquer la véhémence du prophète Amos. De plus, il utilise plusieurs fois le terme *invective* et en compose une, signalée par une manchette « Invective contre les juremens et blasphemes ordinaires » (p. 134), lieu invectif clairement marqué qui vient répondre à l'attente créée par le titre et par la référence à la véhémence d'Amos. Ainsi, le traité de Pierre de Villars constitue l'exemple d'une œuvre qui veut montrer que l'*invectio* augustinienne, *ad res* et non plus *ad illos*, doit jouer un rôle dans l'éloquence de la chaire vernaculaire, qui est effectivement le genre littéraire où survit le plus longtemps une culture rhétorique offrant une place à l'invective. Enfin, cette attaque verbale qui a pour objectif l'exécration du péché et la résipiscence des cœurs par la manipulation émotionnelle constitue

aussi une invective médicale, c'est-à-dire qu'elle utilise les métaphores médicales dans une perspective éristique, image du médecin littéraire, moral et, nous le verrons, mystique. Voilà pourquoi ce texte vient clore cette coda : il représente autant l'avenir de l'invective, capable de s'adapter à de nouveaux publics, que le début d'une simplification stylistique qui augure un manque de renouvellement. Ainsi, le traité de Pierre de Villars s'oppose, en ce qu'il est uniquement sérieux et pastoral, aux invectives précédentes de Jean Lemaire de Belges, d'Érasme, d'Ulrich von Hutten, d'Hélisenne de Crenne et d'Henri Corneille Agrippa, et cette opposition illustre le changement de paradigme qui a lieu au XVI^e siècle. La lettre-préface, datée du 25 février 1596 à Annonay, est adressée à Guillaume d'Avançon de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun. Dans cette préface, Pierre de Villars construit l'image d'un prédicateur zélé : il annonce qu'il a prêché 21 fois dans les six premières semaines de son installation à Annonay, que l'on peut donc dater du 15 janvier 1596, et qui a lieu parce que le Conseil du roi refuse d'interdire d'officier au ministre du Culte protestant. Il s'agit de « conservez » les catholiques et de convertir les autres : d'inlassable, le prédicateur en devient efficace. Il détaille ensuite la façon dont il adapte sa prédication à un public où se côtoient catholiques et réformés. D'une part, il veut convaincre en utilisant le *docere*, pour ainsi contredire les arguments des réformés en vulgarisant les textes du canon et la controverse scolastique. Il adapte ainsi l'enseignement d'Augustin : le discours parénétique et pédagogique est dévolu au style simple dans le *De Doctrina christiana*. D'autre part, il veut apparaître comme animé par le « zele vehement et ardent de leur salut », ce qui implique un style sublime et invectif. Il défend ensuite la nécessité d'attaquer la corruption des mœurs en « vulgaire », dans un style familier adapté aux ignorants. Grâce à de nombreux emprunts aux Pères de l'Église, et même à Luther, il montre que le péché est à la source de l'hérésie, et que l'offense à Dieu qu'est le « jurement » est le premier de tous les péchés et la source de tous les malheurs actuels. Il rappelle ensuite qu'il n'a « la langue satirique, piquante, et convitieuse » (p. 6), pour déjouer toute attente de ce côté. Il continue à construire son *ethos* de prédicateur en mentionnant qu'il a prêché à Lyon devant « plus de dix mille personnes ». À partir de là, Pierre de Villars résume sa prédication tout en annonçant quel sera son raisonnement, si bien que le traité semble reposer sur une prédication antérieure remaniée.

Son but est de trouver la « cause des maux qui travaillaient la Chrétienté » (p. 18), dont font partie ce qu'il appelle les quatre iniquités : réformes découlant des édits royaux et touchant à l'élection des prélats, aux taxes, à la liberté de conscience et de culte, ainsi que l'alliance avec les Turcs. C'est à ce moment qu'il invoque Amos, poussé par les

Insignes et souveraines iniquitez, qui me firent resouvenir, de ce que le Prophete Amos, réiteroit si souvent, et reprochoit si severement, de la part de Dieu, aux peuples de son temps [...] Que si le mesme Prophete duquel la langue hebraique estoit beaucoup plus emphatique, qu'aucune des autres, revivoit maintenant, et voyoit de combien nos mœurs sont empirés, sans doute il rechercheroit quelqu'encores plus vehemente exageration, pour mieux exprimer la gravité de ces quatres superlatives iniquités⁶⁰⁶.

Par cette référence à Amos, Pierre de Villars justifie la présence de l'adjectif *invectif* dans le titre et annonce l'emportement à venir, car tout lecteur attentif du *De Doctrina christiana* sait qu'Amos est le père de l'*invectio* prophétique, de l'oracle de reproche visant à la résipiscence, non seulement chez Augustin, mais aussi chez Rufin. Dans l'exemple d'*invectio ex prophetarum* analysé par Augustin, Amos s'élève avec véhémence contre la musique lascive : c'est justement l'un de ces reproches sévères dont parle Pierre de Villars. Ainsi, par suggestion, il se pose en émule du prophète Amos et inscrit son traité dans la tradition de l'*invectio* homélitique augustinienne. Il pose le cadre de l'invective prophétique et de l'oracle de reproche, notamment en évoquant l'emphase de l'hébreu, à laquelle contribue l'interjection *hōy*. De plus, l'expression *véhémence exageration*, fait référence à l'*elocutio* du sublime, qui inclut des figures de rhétorique telles que l'hyperbole, l'amplification, l'*evidentia* ou hypotypose et le *convicium per puslationem*. D'un côté, le verbe *exagérer* est employé une seconde fois par Pierre de Villars, précisément quand il conclut son invective et ouvre sur un lieu commun. Il y a donc un effet d'écho entre la véhémence du prophète et celle du prédicateur. De l'autre côté, la véhémence exageration est elle-même l'objet d'une exageration : elle est encore plus emphatique et véhémence que les paroles déjà emphatiques

⁶⁰⁶ Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrables blasphèmes*, ouvr. cité, p. 19.

et véhémentes du prophète Amos. Ainsi, l'exagération exagérée du prophète prépare et annonce l'indignation indignée du prédicateur, dont le sommet émotionnel est l'invective examinée plus bas. Mais, pour en revenir à la lettre-préface, quelques lignes après avoir évoqué Amos, Pierre de Villars expose l'inutilité de toute parole devant le fait :

l'expérience est plus forte que la remonstration, les afflictions sont plus persuasives que les prédictions, et la douleur aigue du sentiment, esveille bien mieux que tout le bruit des menaces. C'est doncques sans doute, qu'elle plus qu'assez fournie, d'arguments très efficaces, tirés de nos propres malheurs, sans en aller emprunter ailleurs, procurera le remede convenable⁶⁰⁷.

Après les horreurs de la guerre, l'expérience a remplacé l'éloquence pour enseigner et émouvoir, l'affliction persuade et la douleur éveille. Cet aveu d'impuissance du dire face aux actes est donc compensé par l'émulation du prophète Amos, mais aussi par une démarche médicale. Le rôle de l'*invectio* comme éveil à la foi et déracinement du vice voit ici son efficacité remise en cause par la force avec laquelle s'impose le terrible souvenir de faits historiques récents. Puisque la « veu a plus d'énergie que l'ouye », un discours ne peut prétendre émouvoir davantage que le spectacle de la guerre. Après avoir peint un paysage apocalyptique où triomphe la décadence morale et spirituelle de son époque, Pierre de Villars en vient au thème récurrent du « monde à l'envers » : « et en somme la corruption a esté et est encore telle, que la vertu est comme monstrueuse⁶⁰⁸ ». Si le vice est généralisé dans un monde décadent, le prédicateur est impuissant à s'attaquer à la multitude de problèmes engendrés par la crise spirituelle. Il faut adopter une démarche médicale et s'attaquer à la cause des causes, nous dit l'archevêque : le blasphème, le jurement et le serment. Il continue : « Non non cela ne se peut, il faut remédier à la cause du mal, ainsi que le docte et expert medecin commence la guérison des maladies, par la purgation et expulsion des humeurs peccantes, qui est la penitence en la medecine misticque du cors de l'Eglise ». Il faut donc

⁶⁰⁷ Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrables blasphèmes*, ouvr. cité, p. 21.

⁶⁰⁸ Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrables blasphèmes*, ouvr. cité, p. 23.

obéir à Dieu en tout, et en « recognoissant le grand besoin que ce grand corps a », le « besoin de reformation⁶⁰⁹ », il faut que toute la société, les trois états, chaque membre de ce corps, et chaque individu, « sans accuser son compagnon, frappe sa propre poitrine ». Pierre de Villars appartient en effet, d'après l'historien Frédéric Meyer, à un « milieu culturel d'un humanisme provincial de bon aloi, il n'est pas étonnant [qu'il] ait truffé son texte de références érudites⁶¹⁰ ». Meyer parle ici d'un autre texte, l'*Ordonnance et Avertissement de M. l'Archevesque de Vienne. A tous, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires et Barbiers de ses Diocese, Province, et Primace*, imprimé aussi en 1596 et faisant partie, d'après le chercheur, du même recueil factice où apparaît le traité invectif. D'une part, ils font donc tous les deux partie du projet pastoral de l'archevêque et le traité qui nous intéresse présente la même érudition synchrétique que l'avertissement aux médecins, qui mélange à parts égales des références bibliques et classiques. D'autre part, l'*Ordonnance et Avertissement* aux médecins montre que Pierre de Villars a lu les principaux traités médicaux et, parce qu'il faut guérir l'âme pour guérir le corps, il peut établir un lien fort entre médecine et sacerdoce. Fort de cette connaissance, dans le *Traité sommaire et invectif*, l'archevêque se fait alors médecin du corps de l'Église. Tant pis si le mal est généralisé, il suffit de s'adresser à la cause des causes : c'est la médecine mystique du discours qui sauve l'éloquence de l'impuissance, notamment par l'introduction du terme *invective* dans la rhétorique sacrée de langue française, en tant qu'il traduit un mélange d'influences augustinienes (*invectio ex prophetarum*) et cicéroniennes (*in Catilinam*). Dans cette lettre-préface, Pierre de Villars reconstruit ainsi le pouvoir de l'éloquence en faisant la promotion de son traité non comme un remède universel, à la façon de Rabelais ou de la *Satyre ménippée du Catholicon d'Espagne*, mais comme une médecine mystique, car le vrai remède est la pénitence de chacun. La fonction parénétique du traité est mise ainsi en place, ainsi qu'une redirection de la violence verbale vers soi-

⁶⁰⁹ Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrales blasphèmes*, ouvr. cité, p. 24, 26 et 27.

⁶¹⁰ Frédéric Meyer, « L'archevêque et le médecin : Mgr Pierre de Villars à Vienne à la fin du XVI^e siècle », *Seizième Siècle*, n° 11, 2015, p. 275-287, p. 279.

même, mais nous verrons que l'invective revient subrepticement vers la personne du blasphémateur.

Le traité invectif consiste en une docte discussion sur le serment, le jurement et le blasphème, qui a pour fonction de définir ces termes, d'en distinguer les formes acceptées et de condamner celles qui sont des transgressions. Formé en droit à Toulouse, Pierre de Villars trouve donc des « arguments très efficaces » : sa ligne de défense fait du blasphème le péché par excellence, qui ne blesse pas quelqu'un d'autre, mais attaque directement Dieu, l'offense et l'indigne, et qui par-dessus tout est la cause de la crise spirituelle que vivent l'Europe et la France. L'« Invective contre les jurements et blasphemes ordinaires » occupe quatre pages sur 160 et se trouve dans le dernier quart de l'œuvre. À ce point du traité, nous savons que les serments sont inutiles et dangereux, car ils mènent au mensonge, ainsi que les jurements : ils sont la voix du diable, étymologiquement diaboliques, ils deviennent des blasphèmes, le péché le plus grave. La simplicité de la vérité chrétienne devrait être seule garante de la vérité, mais il y a des exceptions, notamment les serments judiciaires, qui sont acceptables. Et de s'emporter :

Mais c'est plus qu'asses, pour perdre toute patience, d'entendre les jurements de notre siecle, qu'il faut appeler blasphemés, d'autant qu'ils ne sont pas seulement vains, legiers et inconsiderés, ny de chose de nulle importance, comme sont ceux des enfants (et sont incapables d'y estre contraincts ny ne sont seulement faux temeraires et injustes, comme ceux que nous avons ci-dessus reprouvé), ains tous pleins et regorgeans d'impiété, d'irreverence, de convices, de reniements, de malgreemens, de despits, et autres horribles execrations, qui causent a bon escient cest horripilation, dont parlait le sage, car qui est celuy croyant, aymant, craignant et honorant Dieu, à qui telles voix execrables, diaboliques et infernales, n'herissent les cheveux de la teste, ne fendent le cœur, et ferrent les entrailles⁶¹¹ ?

Pierre de Villars marque le début de l'invective avec sa référence voilée à la première Catilinaire, à quoi l'on reconnaît le cicéronianisme polémique caractéristique du genre. Il décrit ensuite l'horripilation et l'indignation qui se manifestent sur le corps du sage lecteur,

⁶¹¹ Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et execrables blasphemés*, ouvr. cité, p. 134.

la tête, le cœur et les entrailles, avec des jeux sur le nombre et la prosodie de la phrase. L'effet négatif ressenti en écoutant les jurements pleins d'impiété (sept synonymes donnés) est la marque d'une morale irréprochable qui se dessine avec le sage et les quatre verbes définissant la foi (croire, aimer, craindre et honorer) : aux trois adjectifs *exécrable*, *diabolique* et *infernale* répondent les trois réactions corporelles du sage. Par cette construction cicéronienne de la phrase, en juxtaposant transgression verbale et réaction du sage, et par la question oratoire, il édifie un modèle moral d'indignation. La période suivante est encore plus caractéristique, voire caricaturale. Très longue, l'infinitif *ouïr* y revient 15 fois en anaphore, dont 11 fois « ouïr blasphemer » :

Ouyr renier celuy auquel seul il faut croire, obeir, servir et esperer, ouïr maugreer le souverain, auquel on se doit par tous moyens essayer de complaire, ouïr depiter celuy qu'il faut tres soigneusement courtoiser, pour s'insinuer en sa grâce, ouïr execrer celuy qu'il faut sans cesse prier et importuner, ouïr injurier celuy auquel seul on doit le culte de supreme et souveraine adoration, et [...] se trouvera il aureille Chrestienne, qui puisse patiemment ouïr blasphemer ce corps entier, en l'incorporation duquel, nostre nature humaine est rehaussée par-dessus les Anges, ouïr blasphemer ceste chair, exhibée pour nourriture, en la sainte Eucharistie : ouïr blasphemer ce sang inestimable pris de notre redemption, ouïr blasphemer ceste teste, [...] ceste mort, [...] ce ventre, [...] quelque partie que ce soit de ceste divine humaine substance, [...] les Anges et esprits celestes, [...] les saints Apostres qui nous ont planté l'Eglise, [...] les martyrs, [...] les Vierges, [...], ouïr un Chrestien, jurer a tout propos sa foy qui est le fondement de tout son Chrystianisme, bien que ce n'est pas mal faict, ny mesmes n'est proprement jurer, quand on n'entend tel serment que de la foy humaine, et verité politique, comm'on dict communement foi de Prince, foy de Gentilhomme, foy de marchand, foy d'homme de bien etc. desquelles paroles neantmoins il se faut abstenir, quand on n'est pas bien assuré de la verité de ce dont on parle, pour ne mentir point, d'autant que le mensonge est tousjours peché, et des'honore l'homme, mais a qui est ce (des vrayement Chrestiens) qu'on pourroit persuader d'ouyr avec patience, tant de personnes maintenant, à tout propos, appeler, invoquer, se donner, et redonner soy mesmes (et les autres) mille et mille fois, a tous les Diables, ennemis irreconciliables de notre nature, envieux de nostre bien, affamez de nostre mal, et procurans sans cesse notre finale damnation, pour compagnie en leur Eternelle et desesperée perdition : et en somme d'ouïr, un infinité d'autres blasphemes, qu'il ne faut icy inserer, et mesmement ceux qui outre l'impiété, contiennent de l'impudence et turpitude, dont

l'inhibition estoit tres-expressse entre quelques anciens payens, mesmes, pour l'honneur et reverence de leurs Dieux⁶¹².

Il s'agit à chaque fois de varier ou d'augmenter l'*indignatio* en partant d'un même dilemme moral : juxtaposer la transgression « ouïr blasphemer » et un bref éloge de l'élément du sacré qui se trouve blasphémé, contraste qui éveille l'indignation : « ouïr blasphemer ceste chair exhibée pour nourriture, en la sainte Eucharistie ». La période se termine sur une comparaison avec les païens, lieu commun de l'érudition humaniste : « et en somme d'ouïr, un infinité d'autres blasphemes, qu'il faut icy inferer, et mesmement ceux qui outre l'impiété, contiennent de l'impudence et turpitude, dont l'inhibition estoit très-expressse entre quelques anciens payens, mesmes, pour l'honneur et reverence de leurs Dieux ». L'archevêque laisse dans l'implicite la conclusion de ce syllogisme, à savoir qu'un chrétien devrait à plus forte raison honorer et révéler Dieu. Sa phrase est une longue amplification qui monte et redescend par vague, entrecoupée d'incises qui rappellent un point de doctrine ou un élément de l'exposé précédent : la démesure oratoire de la prédication fait le sublime de ce passage, mais d'une façon qui nous semble aujourd'hui caricaturale, tant la figure du prêcheur a été moquée par la suite, notamment pour de tels discours. Cependant, l'anaphore qui structure l'invective témoigne aussi d'une intelligence diplomatique, une volonté de ne pas attaquer de front la partie réformée de son auditoire : l'infinitif *ouïr blasphémer*, impliquant une situation d'énonciation neutre, commune, représente bien cette stratégie de neutralité apparente, qui consiste à attaquer comme un médecin mystique la cause des causes, atténuant l'importance des différences entre les théologies réformée et catholique et valorisant leur point commun, à savoir attaquer le vice. Ainsi, l'invective dévie la violence interconfessionnelle vers le blasphème, qui finit, honte suprême, dans la condamnation du blasphème obscène, de la turpitude, ce qui répond au fait que Pierre de Villars oppose son traité invectif au ton satirique et *convitieux* dans la lettre-préface : tous ces éléments font du traité invectif un écho lointain des *invectiones* parénétiques composées par les érudits des XIII^e et XIV^e siècles. Il partage, en

⁶¹² Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrables blasphèmes*, ouvr. cité, p. 134-138.

toile de fond, avec ces œuvres, le dédoublement sémantique qui rend possible d'écrire une invective, entendue comme un discours entraînant un bouleversement moral, contre l'invective comme parole obscène, turpide ou satirique, ce qu'est aussi l'invective en 1596. L'esthétique cicéronienne est ainsi mise au service d'une intention correctrice qui tend vers l'*invectio ad illos* d'Augustin : d'abord dirigée contre le blasphème, l'invective est ensuite adressée à l'énonciateur du blasphème, évoqué par métonymie, avec les « aureilles Chrestiennes », puis appelé *Chrétien* dans « ouir un Chrétien jurer », qu'il faut donc séparer « des vrayement Chrestiens » mentionnés entre parenthèses dans la fin du passage invectif, qui eux sont les écoutants. Le glissement continue dans la première phrase du paragraphe suivant, conclusion de sa brève invective : « Comment est ce doncques que le Ciel n'accable, que les astres ne defortunent, que le feu ne consume, que quelque Meteore de l'air ne foudroye, que les eaux ne suffoquent, que la terre n'engloutit, que l'Enfer ne devore, que toutes les creatures ne persecutent tels blasphemateurs, dont le crime ne se peut assez blasmer, et exagérer proportionnellement a sa malice et enormité⁶¹³ ». Pierre de Villars emploie la figure que Pierre de Blois appelle *convicium per pulsationem* : la série de questions, suggérant bien des effets oratoires, laisse en suspens la transitivité de ses verbes, qui vient se résoudre dans le terme *blasphémateur*, figure centrale menacée de recevoir les pires malédictions. Or, cette violence divine amossienne est justifiée dans le chapitre suivant, indiqué par la manchette « Le blasphem est pire que tous autres crimes⁶¹⁴ » : en effet, le blasphème offense directement Dieu, c'est pourquoi il est le pire des crimes. Cette nouvelle manchette signale aussi la fin de l'invective, qui se dissipe dans tous les arguments que trouve l'archevêque pour faire du blasphème le pire des crimes, en retrouvant le terme *blaspheme* et le style simple, après cet éclat d'éloquence, mais en suivant la forme générale du lieu commun, puisqu'il s'agit de faire du blasphème la pire des fautes, le plus grave des péchés. Il est significatif que l'invective s'ouvre sur un lieu commun. Si l'on joue un instant à prendre

⁶¹³ Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermons, fréquens juremens et exécrales blasphèmes*, ouvr. cité, p. 138.

⁶¹⁴ *Ibid.*

au sérieux Pierre de Villars quand il annonce que le crime du blasphémateur ne se peut assez blâmer, ni exagérer proportionnellement à sa malice, il apparaît que le blasphémateur rompt l'équilibre aristotélicien du discours démonstratif entre d'un côté vertus et vices, et, de l'autre côté, louanges et blâmes : l'ampleur du vice est telle qu'il en devient inexprimable. Ce déséquilibre, qui rompt la possibilité de dire, renvoie à la question posée dans la préface au sujet de l'efficace du discours émotionnel, de haut style, au sein d'un auditoire ayant vu les afflications de la guerre civile. De plus, l'expression *exagérer proportionnellement* évoque la loi du talion, qui justifie de manière sous-jacente ou évidente l'écriture de nombreuses lettres invectives : ainsi, le blasphémateur brise la loi de réciprocité que le texte restaure. C'est pourquoi l'exagération exagérée qu'est l'invective produit un « surblâme » capable de restaurer l'équilibre moral, l'enflure morale du vice nécessitant une réponse en forme d'enflure de langage en faveur de la vertu, ce que sont les quinze anaphores qui en constituent le corps. C'est aussi pour cette raison que Pierre de Villars a recours à l'oracle de reproche. Son invective se termine sur la menace des pires châtements, sur un ton emphatique « amossien », opérant un glissement vers la personne. Le blasphémateur est non seulement l'ennemi de la société, mais l'ennemi de Dieu et de sa création. La véhémence du procédé de l'accumulation, l'usage du verbe *exagérer* qui rappelle l'émulation d'Amos dans le prologue, le lieu commun du blâme jamais assez fort en regard du vice (qui provient de la *Rhétorique à Herennius*) : la différence apparaît nettement avec le reste l'œuvre. C'est le lieu de l'emportement. Même si figurent çà et là dans le traité des élans d'éloquence, notre invective se démarque, parce qu'elle est annoncée dans le titre, dans le prologue, en manchette et dans la table des matières, mais aussi par l'arrivée soudaine de la référence à Cicéron, du style périodique, de la grandiloquence anaphorique et de l'exagération. Elle partage donc des similarités avec l'*invectio* de la rhétorique augustinienne : apostrophe véhémence, à l'emphase prophétique, qui menace d'un châtement. Bien qu'annoncée, l'invective surprend et rompt le rythme de la docte discussion, soudaineté qui est une caractéristique de l'*invectio* de Tibère Donat. De plus, les infinitifs « ouïr blasphemer » suggèrent une proximité avec le blasphème, un face-à-face, tandis que l'invective se termine sur l'apparition, rhétoriquement mise en valeur, du terme « blasphémateurs ». En somme, le traité de Pierre de Villars

transfère à la rhétorique française l'invective comme figure de rhétorique complexe, comme lieu composé à partir de concepts d'influences cicéroniennes et augustinienes, et annonce la pérennité de cette forme d'invective parénétique, à la fois emportement sublime qui vient déraciner le vice et *medecine misticque* qui purge les humeurs peccantes du corps de l'Église. Mais on constate bien vite la tendance qu'à la purgation des vices à devenir exclusion des personnes, et que la structure d'ostracisme ternaire qui soutient les discours d'exclusion réapparaît dès que la manipulation émotionnelle, en manque d'exagération, requiert un châtement divin et sa victime. C'est pourquoi le blasphémateur apparaît à la fin de l'*Invective contre les juremens et blasphemes ordinaires*, victime du châtement requis et montrant la faiblesse de la séparation entre la personne et la chose, que soulignait Vives, mais aussi la maîtrise du prédicateur, dont le ton du discours s'élève et descend, oscillant tout au long du traité entre blâmes dirigés contre le blasphème et menaces adressées au blasphémateur, entre style simple qui enseigne et style sublime qui emporte.

ANNEXES

Annexe 1

Lettres d'Ange Politien, édition de Josse Bade, 1517, avec commentaires de François Dubois (Franciscus Sylvius), Livre XII, Lettre XIX. La ponctuation est fidèle, les u et v, les i et j ont été modernisés. Nous analysons cette lettre dans cette thèse, p. 210.

Angelus Politianus Bartolomeo Scalae suo Sal.

[1] Herculem factitium me vocas in epistola tua, propterea quod (ut inquis) monstra mihimet fingam, quam superem. Tum negas iniuriam te mihi unquam fecisse. Negas antiquitati derogasse. Pigere tamen ac pudere tuorum temporum praefers : multa quoque de tuis honoribus falso jactas : falsius nonnulla de nostris meritis. Postremo quasi iubes : ut exprimi formis : et interferi epistolis : epistolam tuam curem. Quare tibi ad singula rescribam : sed breviter : ne nimium temporis in nugis tuis ponam.

[2] Vocari me igitur Herculem Scala non epistolis modo: sed et libris editiis Marsilii Ficini tanti philosophi : profecto (ut verum fatear) non moleste fero. Nam si cognomen hoc mihi (quod equidem non puto) congruit, illius iudico : si minus, illius amore delector. Auget autem voluptatem : quod tu nec hoc iam ferre : nec dissimulare potes. Factitium vero cur appelles Herculem : non intellego. Nam nec tale significas : quale nativo repugnat : nec item quale fit a sono vocis : ut sunt murmur : et sibilus. Ita tute videris : quid hic aut senseris : aut expresseris.

[3] At ego monstrum vocavi te furfuraceum. Monstrum quidem : quod ex colluvione monstrorum compositus es : Furfuraceum vero : quod in pistrini sordibus natus et quidem

pistrino dignissimus. Audes autem negare factam mihi abs te iniuriam : quam neque clam tuleris : neque dissimulaveris : ut qui dux et signifer usquequaque contra me fueris. Possum tibi (si sit opus) impingere : atque inculcare longam illam : quam scis : amici quondam tui : nunc vero mei epistolam : quae frontis integumentum detrahet : neque tergiversari te diutius patietur. Eam tamen adhuc non ostendo : ne simul domestice (quod nollem) tuae maculae proferantur. Non enim tam quid te : quam quid me dignum sit, respicere debeo.

[4] Sed et antiquitati favere te dicis : in quam pene solenniter sic ubique declamitas : ut sit haec iam notissima fabula : nihil Aristotelem scire : nihil Ciceronem sapere iudicio Scalae. Nam saeculum tibi tuum displicere non miror : cum tu vicissim quoque tuo saeculo displiceas. Displices autem meritissimo : quoniam nihil ei ferme deerat ad summam laudem : si te vel non tulisset : vel certe non extulisset. Etenim tibi maximum semper studium fuit extirpandi radicitus bonas artes (ut utar Liviano verbo) subolescentes : sic ut nec ei quidem viro peperceris : qui vel solus illustrare quodlibet saeculum posset : nec instauratori Platonicae familiae : cuius famam publice : per te : perque tuos : ire oppugnatum non dubitasti. Quorum quamvis hoc loco neuter nominetur : uterque tamen suo sibi titulo agnoscitur. Reliquos taceo doctos viros : qui mecum maxime nunc celebrant : assectantur : adorant : quod unus extiterim : qui fumos inanis tuos contemnam qui publicam saeculi causam sustineam : qui nimiam istam insolentiam retundam. Nam de honoribus quidem nihil est : quidem tibi nimium placeas : vetus enim ludus hic : ut indigni tollantur in altum : videlicet ut hoc quoque se posse fortuna declaret : cuius tu solius opus es : quaeque iam tamen (sicuti credo) longe alio vultu te respiciet : exactura fortem cum foenore : ac pulvisculo.

[5] De Cosmo quæ jactas : deque Laurentio Medice : falsa omnia. Certe Laurentius (hunc enim familiariter colui) quotiens de te mecum loquebatur : satis indicabat : alienum se iudicium fovere : non suum. Scis autem tu quoque literas illum saepe tuas publice scriptas reiecisse : nobisque dedisse formandas : quae prima odii : livorisque in me tui causa extitit. Nec me passus iambicum carmen, quod in te scripseram, concerpere : quippe qui diceret : esse indignum nimis : ut ita bonum carmen interiret. Illa duo sunt apud te verissima : quod et de tua fide locuturus vanum te esse velle profiteris : es autem profecto vanissimus : id est

mendacissimus. Et omnium bonarum rerum egenum venisse te ais ad rempublicam. Debueras hoc tamen adiicere : rerum omnium malarum venisse te divitem. Stultissimum vero est : quod excellentissimum poetam vocas nescio quem istum : qui de Culice scripsit : et qui mihi fraterculus esse tui Culicis potius : hoc est ipse quoque Terrae filius videtur. Quid quod epistolam cupis tuam : quippe bellam : propagari formis opera nostra ? Sed frustra mi Scala cupis non enim tam mihi es odiosus : ut tuam prodere insulsitatem velim : puerisque te deridendum propinare : lecturis vel hoc ita scriptum in ea epistola : Monstrum quem devincas. Sic enim tu monstrum virili genere nunc dixisti : quemadmodum prius muliebri Culicem : quae ne in ludo quidem triviali dicerentur impune. Mitto enim dehonestamenta illa Romanae linguae Vexilliferatum : Prioratum : mille alia prorsus hausta de vulgi faece : quae publicari nolim Florentinorum causa : ne tam praeclara civitas habere scribam dicatur : qui literas omnino nesciat. I nunc igitur : et nega Politianum tibi esse amicissimum. Vale.

Annexe 2

Lettre dédicatoire de l'édition de 1524 des *Opera omnia* de Jérôme, par Érasme. Voir notre analyse p. 254 de cette thèse :

Reverendissimo in Christo Patri ac Domino D. Gvillielmo Vvaramo, Archiepiscopo Cantuariensi, Sedis Apostolicae Legato Nato, Totius Angliae Primati, D. Erasmus Roterodamus S. D. [Quae pertinebant ad institutionem vitae Christianae, quoniam huius rei primam oportet esse curam, in primum contulimus tomum ; in argumentis hunc ordinem sequuti, vt a perfectioribus orsi paulatim per gradus veniremus ad inferiora, deinde ad lapsos, postremo ad exempla. Catalogum scriptorum velut appendicem adiecimus volumini per se satis exiguo, quod non videremus alicubi locum eongruentiorum. Atque in praesentia quidem praetermissis his quae prima aeditione congesseramus in tomum secundum, quoniam aliena erant omnia, quaedam etiam prorsus indigna lectu,] tomus hic duo genera complectetur, sed inter se finitima, videlicet *ελεγκτικά* et *απολογετικά*. In priore parte refelluntur haeretici, in posteriore cahimniis respondetur ; in vtroque vehemens et acer Hieronymus, et nonnunquam

sic incandescens et conuiciis quoque ac dicteriis debacchans vt nonnullis parum memor Christianae modestiae videri possit. Verum id facile in bonam partem interpretabitur quisquis perpenderit primum ardens et natura vehemens hominis ingenium, ac liberum verius quam contumeliosum ; deinde morum integritatem vitaeque innocentiam, quae fere vt neminem affieit iniuria, ita iniuriarum impatiens esse solet ! Ad haec atrocius esse crimen haereseos quam vt vllius quantumuis mansuetum ingenium ferre potuerit : vt ne quid addam de doctrinae fiducia, qua sic omnes illius aetatis antecellebat, vt hunc contulisse cum vllo caeterorum contumelia fuerit. Quid quod haereseos conuicium eius etiam generis est vt, quum caeteris in rebus omnibus tolerantem esse virtus sit, hic dissimulare sit impietas. Iam seculum hoc omne quo diuus vixit Hieronymus, incredibile dictu quantopere tumultibus ac factionibus haereticorum flagrarit, adeo vt illis temporibus ingeniosa quoque res fuerit esse Christianum. Tot erant haeresiarcharum nomina, cognomina, dogmata, vt in his etiam recensendis sudauerint homines eruditi. Verum Cataphryges, Borboritae, Ophitae, Basilidiani, Mauichaei, et horum similes haeretici, quoniam portentosa quaedam sequebantur somnia verius quam dogmata, et intantum a diuinis abhorrentia literis, vt ne cum sensu quidem communi concordarent, facile ceu suapte sponte consenuerunt. Caeterum Arianorum haeresis communita literis, ac diuinae quoque Scripturae validissimis, vt videbatur, nixa praesidiis, insuper imperatorum ac gentium adiuta studiis opibusque, periculosissimis rerum motibus labefactauit orbem Christianum ; intantum vt diu esset in dubio vtro se inflecteret Ecclesiae synceritas, et factio schismaque esset verius quam haeresis, quod aduersarii numero prope pares essent, eloquentia doctrinaque superiores. Ea pestis tandem vtcunque sopita rursum in Origenistis renata est, mutato nomine sed idem malum, nisi quod grauius : quemadmodum solet morbus recurrens eos qui reciderant, inclementius premere. Contra certatum est acriter synodis ac decretis, atque etiam symbolis sexcentis, haudquaquam aptissimis meo iudicio praesidiis ad haeresim opprimendam, nisi res ab autoritate pendeat : alioqui quo plus est dogmatum, hoc vberior est haeresium materia. Et nunquam fuit syncerior castiorque Christiana fides quam cum vno illo eoque breuissimo symbolo contentus esset orbis. At illa aetate in chartis erat fides potius quam in animo ; ac pene tot erant symbola quot professores. Admiscebant sese rebus hisce, ita vt fit, priuata hominum studia, et sub fidei

praetextu impiae simultates exercebantur. Nec aliud malum propius in periculum adduxit Petri sedem hactenus semper intactam : quam si non subuertit, certe concussit ac labefactauit. Nam sub Pontifice Liberio Roma non omnino libera erat ab Arianorum errore ; et sub Imperatore Constantio param constanter se tenuit in petra cui innititur Ecclesia Catholica. Potissimum autem his malis agitabatur Oriens et omnis Graecia ; quæ quo magis fauebat Origenis ingenio, hoc iniquius ferebat viri incomparabilis damnari dogmata, quemadmodum in vehementer adamato corpore nonnunquam placent et vitia. Hisce rebus sic agitatus est noster Hieronymus vt nec sedes quieta daretur vsquam, nec studiorum ocio frai liceret. Iam Rufini opera in haereseos etiam suspicionem et calumniam vocabatur, quod olim Origenis ingenio delectatus quaedam illius tradidisset Latinis auribus, nec id sino laude autoris. Atque hoc magis patebat obtrectatorum morsibus, quod polygraphus esset. Excellentia doctrinae prouocabat inuidiam ; multos offendebat rara vitae seueritas, plures in reprehendendis hominum vitiis libertas. Amara veritas est ; et quisquis sibi male conscius est, se putat attactum. His rebus factum est vt sanctissimo viro vsque ad extremum vitae diem pugnandum fuerit cum excetra inuidiae ; quæ sic in illum et linguis et calamis debacchata est, vt fuerint qui sparserint epistolam velut ab Hieronymo scriptam, in qua deploraret quod aliquando Origenis errorem sequutus esset. Quod autem tam placidum ingenium mihi dabis vt huiusmodi malis lacessitum non exardeat ? Et tamen si quia propius inspiciat expendatque libros in quibus tota libertate videtur in quosdam inuehi, velut in Vigilantium, in Rufinum, in Iovinianum, is animaduertet multo plus subesse festiuitatis quam virulentiae, et in mediis illis conuiciis deprehendet humanissimi ingenii manifesta vestigia. In comoediis Demea quum contra naturam vult esse comis ac festiuius, tamen blandiciae quoque habent agrestem amarulentiam : contra quum Mitio praeter suum ingenium, quod habebat mite, obiurgat Eschinum, tamen ipsa seueritas multum habet lenitatis. Nihil autem Christiana charitate mellitius, quæ quum maxime saeuir, obtinet tamen suam natiuam dulcedinem, et vini necessariam acrimoniam olei lenitate temperat. Porro quemadmodum M. Tullius nusquam est admirabilior in dicendo quam vbi dolor ceu calcar addit eloquentiae viribus, ita diuus Hieronymus, quum nusquam non sit eruditus, nusquam non eloquens, tamen haud alibi dicit melius quam vbi maledicit haereticis aut calomniatoribus : si tamen hoc est maledicere, quod

verum est acriter defendere. Primus igitur tomus nobis exhibuit Hieronymum eloquentem, hic exhibebit fulminantem ac tonantem. Ille declarauit insignem hominis sanctimoniam, hic declarabit inuictum animi robur aduersus omnes malorum assultus. Sic natura comparatum est vt eximia virtus non proferat splendorem suum nisi malis exercita ; sic aurum purius redit ex igni : sic ilex attonsa duris bipennibus densiore ramorum prouentu syluescit, et, quod ait Horatius, ab ipso Dueit opes animumque ferro. Gubernatoris et artem et animum declarant tempestates. Nemo vnquam inter magnos duces habitus est nisi cuius virtutem res aduersae spectatam reddidere. Et si fas est aliquid e veterum fabulis admiscere rei seriae, Iuno dum Herculem omni generi periculorum obiicit, nihil aliud quam virtutem illius illustrem reddidit, et ipsi diuinos honores parauit. Sic et Dominus athletam suum lob Satanae vexandum permisit, vt per illum nobis inuictae patientiae pararet exemplum ; sic tentauit dilectum Abraham, vt mundus insignem hominis erga Deum fiduciam agnosceret. Nec Hieronymi magnitudinem agnosceremus, nisi haereticorum et obtrectatorum calumniis inclaruisset. Porro quod tibi, reuerendissime Praesul, licet in variis et arduis negociis versanti, perpetuus vitae cursus vsque ad istam senectutem, quæ et ipsa florida contigit ac virens, in nullas huiusmodi tragoedias impegit, fortassis alius asseriberet vel integritati tuae vel prudentiae : ego malo fauori diuino asseribere, cui debes vniuersas istas animi tui dotes. Et tamen non omnino defuerunt rerum difficultates, quæ summam animi tui constantiam cum pari prudentia coniunctam declararent. Vt difficillimum, ita regiae dignitati proximum est apud Anglos agere Cancellarium. In eo munere gerendo tametsi te talem praestitisti vt eam prouinciam successuro quaralibet eximio difficillimam tradideris, tamen haud scio an magis eluxerit animi tui virtus in deponendo munere quam in administrando. Quis e tantae dignitatis culmine non tristis descenderet ? Quis non inuideret successori ? Tu vero quam citra supereilium amplissimo munero perfunctus es, tam sine omni significatione moeroris deposuisti, vt nemo non intelligeret te magistratum non tibi suscepisse, sed vtilitati publicae, quod data honesta occasione tam alacriter deponeres honorificam sarcinam. Ingens lucrum ducebas, tempus dotractum negociis magna ex parte profanis accedere sacris studiis, in quibus oportet episcopum assiduum esse. Nec enim ab his sinebas tibi vllum perire tempus, etiam tum quum tot negocionim vndis obruereris. Sed epistolae finem imponam si dixero

quid mihi in relegendis Hieronymi scriptis acciderit, nimirum illud quod vulgo solet in spectandis tabellis. Si qua modiocris est, primum contemplanti satis arridet ; si saepius propius ac diutius contemplare, paulatim perdit gratiam. Caeterum si qua est ab insigni artifice elaborata, quo saepius spectes et attentius, hoc magis et magis admireris. Placuit Hieronymus adolescenti, placuit viro ; sed nunquam mihi magis placuit quam nunc relectus. Deum immortalem, quam mihi totus displiceo quum huius viri spirantem in scriptis sanctimoniam intueor, quum ardens studium, quum tara admirabilem sacrorum voluminum tum peritiam tura memoriam ! denique quum tantam eloquentiae vim, tantum ingenii vigorem in actate tara grandi ! Debent tuae benignitati quotquot sunt sacrarum literarum amantes, quod Hieronymum habent et sublati mendis et additis scholiis non sohim legibilem verumetima intellegibilem : nunc plus debebunt quod habent raotiis omnibus ornatorem. Bene vale, Praesul amplissime. Basileae, Calendis luniis. Anno M.D.XXIII.

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS PREMIER : INVECTIVES DU XVI^e SIÈCLE

Appologie faicte par le grant Abbe des Conards sur les invectives Sagon, Marot, La Huterie, Pages, Valetz, Braquetz, Paris, Pierre Vidoue, 1537

An invective against such runningate papists that greedily go about to disturb the concord of the church, Londres, Richard Jones, 1584

An invective ageinst glotony and dronkennes, Londres, Richard Lant et Richard Bankes, 1545

Complaincte invective de France contre Germanie, Paris, Étienne Mesvière, 1553

Invective contre la mort du seigneur duc de Guyse, Paris, Guillaume Nyverd, 1563

Responsio exulum turingicorum ad invectivam D. Johannis stosselii, quam mense octobri anno M. D. LXV. Emisit., Eisleben, Urban Gaubisch, 1567

The cobler of Caunterburie, or an invective against Tarltons newes out of purgatorie. A merrier jest then a clownes jigge, and fitter for gentlemens humors. Published with the cost of a dickar of cowe hides, Londres, Robert Robinson, 1590

Theodor Adami, *Ad doctrinae oratoriae studiosos in acad. Julia programma. Quo potissimum de nova quadam rhetorica, sed malò discentium in multos ludos litterarios pridem invecata, monentur*, Helmstedt, Jakob Lucius, 1598

Cosme de Aldana, *Invectiva contra el vulgo y su maledicencia*, Madrid, Luis Sanchez, 1591

Zaccaria Andriani, *Pro universo clero Taruisino clamantis oratio invectiva in eos, qui variis artibus aut decimas non soluunt, aut bona ecclesiarum usurpant*, Trévisé, Evangelista Deuchino, 1596

Henri Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum declamatio invectiva, qua universa illa sophorum gigantomachia plus quam Herculeae impugnatur audacia*, Cologne, Melchior von Neuss, 1531

Alphonse I^{er}, duc de Ferrare, *Resposta alla invectiva qui annexa di don Alphonso già duca di Ferrara, publicata contra la sancta et gloriosa me. di Leone papa X sotto pretesto de una littera scripta alla cesarea maestà. Translata di latino in vulgare*, s. l., s. n., 1521

Victorinus Anxiginus, *Declamatio invectiva de homine et eius corrupta natura triumphus salvatoris nostri Jesu Christi scriptus carmine elegiaco à victorino anxigino schuthio. Addita est deciamatio invectiva de homine et eius corrupta natura eiusdem auctoris*, Vienne, Johann II Singriener, 1550

Claude Baduel, *Lucubrationum in Marci Tullii Ciceronis orationes, tomus secundus: quo invectivarum eius omnium explicationes comprehendere libuit, quarum autores atque seriem cum primi tomi catalogo reperies*, Lyon, Jean de Tournes, 1554

Thomas Becon, *An invectyve agenst the moste wicked and detestable vice of swearing*, Londres, John Mayler for John Gough, 1544

Joachim Du Bellay, « De quelques observations oultre l'Artifice avecques une Invective contre les mauvais Poëtes Francoys », *La deffense, et illustration de la langue francoyse*, livre second, chap. 11, Paris, Arnoul L'Angelier, 1549

Adam Blackwood, *In novae religionis asseclas carmen invectivum ad Joannem Floretum. Varia aliquot ad varios poemata*, Paris, Thomas Richard, 1563

Jean Bouchet, *Deploration, et invective contre Tribulation*, Poitiers, Jacques Bouchet, 1545

Diego del Castillo, *Satyra y invectiva contra los Tahures*, Séville, Martín de Montedoca, 1557

Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif* [1422], traduction de Florence Bouchet, Paris, honoré Champion, coll. « Traduction des classiques français du Moyen Âge », 2002

Henry Chettle, *Kind-harts dreame. Conteining five apparitions, with their invectives against abuses rainging. delivered by severall ghosts unto him to be publisht, after Piers Penillesse post had refused the carriage*, Londres, John Wolfe for William Wright, 1593

Gabriel Cimino, *In Terentium Florinum invectiva*, Brescia, Bernardinus de Misintis, 1502

Pierre Constant, *Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne du roy*, Paris, Frédéric Morel, 1595

Hélisenne de Crenne, *Les epistres familiares et invectives*, Paris, Denis Jadot, 1539

Theophrastus Natalius Cychutha, *Inuectiuae in hypocritas. Theophrasti Natalii Cychuthae Teutanic luculentissime invectivae, nuperrime iuxta autoris exemplar, examussim castigatae maximaque cum diligentia impressae, iam in lucem foelicissimeprodeant*, Brescia, Damiano Turlino, 1538

Diego de Deza, *Defensorium divi Thome Aquinatis contra invectivas Mathie Dorinck in replicationibus contra dominum Paulum Burgensem super Bibliam*, Paris, Berthold Rembolt, 1514

George Dicker, *Discors concordia papae vel antithesis antichristi cum Christo / per G.D. ; cum Responsione invectiua Terr. Or. Roman. in eadem ; Oratio item pia pro Regina nostra Elizabetha per eund. G.D*, Londres, Richard Jones, 1595

Vincenzo Dodi, *Apologia contra quaestionem de lamiis fratris Samuelis de Cassinis. Quaestio apologetica contra invectivam ejusdem Samuelis in doctrinam Divi Thome Aquinatis*, Pavie, Bernardino Garaldi, 1500

Johannes Eck, *Ad generosum D. Maximilianum ex baroniobus Zeuenbergiis. Defensio adversus invectiones ritianas offert se Eckius velut veritatis et Christiane pacis amator*, Augsburg, Johann Miller, 1519

Érasme, *Apologia posterior, quae nihil habet neque nasi neque dentis neque stomachi neque unguum, respondet duabus invectivis eduardi lei apologia, qua respondet duabus invectivis eduardi lei D. Erasmi ro. Apologiae duae. In priore palam refellit quorudam seditiosos clamores apud populu, et magnates in posteriore, quae nihil habet, neque nasi, neque dentis, neque stomachi, neque unguum, rñdet duabus invectiuis eduardi lei*, Anvers, Michael Hillenius Hoochstratanus, 1520

Johannes Fabricius, *Sobrietatis oratio invectiva in ebrietatem. Ad studiosam juventutem Germaniae*, Augsburg, Silvan Otmar, 1538

Felix Fiedler, *Invectiva in podagram, carmen festivissimum*, Munich, Adam Berg, 1565

Mathias Flacius Illyricus, *Refutatio invectivae bruni contra centurias hiatoriae ecclesiasticae: in qua simul recitantur amplius 100 historica, maximique momenti papistrum mendacia*, Bâle, Johann Oporinus, 1566

Hercule Le François, *La premiere invective du seigneur Hercules le François contre Monstradamus*, Paris, Simon Calvarin, 1558

William Fulke, *Antiprognosticon that is to saye, an invective agaynst the vayne and unprofitable predictions of the astrologians as Nostrodame, etc. Wherunto is added by the author a shorte treatise in Englyshe, as well for the utter subversion of that fained arte, as also for the better understandyng of the common people, unto whom the fyrst labour seemeth not sufficient*, Londres, Henry Sutton, 1560

François Garasse, *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou pretendus tels. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à l'Estat, à la religion, & aux bonnes mœurs. Combattue et renversee par le P. François Garassus*, Paris, Sébastien Chappelet, 1623

François Garasse, *Apologie du Père François Garassus, de la Compagnie de Jésus, pour son Livre contre les Atheistes et Libertins de nostre siecle*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624

Marc de Gaulme, *Response modeste et chrestienne aux calumnies, invectives et paroles injurieuses, publiees contre Antoine de Lescaille*, Allemagne (s. l.), s. n., 1592

Hervet Gentian, *Response contre une invective d'un maistre d'escole d'Orleans qui se dit de Rheims sur le discours que les voleurs et pilleurs d'eglise n'en veulent qu'aux prestres*, Reims, Jean de Foigny, 1564

William Goddard, *A satyricall dialogue or a sharplye-invectiue conference, betweene Alexander the great, and that truelye woman-hater Diogynes*, Dordrecht, George Waters, 1615

Stephen Gosson, *The schoole of abuse conteining a plesaunt invective against poets, pipers, plaiers, jesters, and such like caterpillers of a commonwelth*, Londres, Thomas Dawson for Thomas Woodcock, 1579

Walter Haddon, *Against Jerome Osorius Byshopp of Siluane in Portingall and against his slaunderous invectives An aunswere apologeticall: for the necessary defence of the evangelicall doctrine and veritie*, Londres, John Daye, 1581

Alexander Hegius, *Dialogi. De scientia. De tribus animae generibus. Farrago, cui addita invectiva in modos significandi quos refellit verissime epistola una et altera caeteris apud suos latentibus*, Deventer, Richard Pafraet, 1503

Helius Eobanus Hessus, *Habes hic lector. In evangelici doctoris Martini Lutheri laudem defensionemque elegias IIII. Ad iodocum ionam northusanum cum eodem a caesare redeuntem. Elegiam.i. Ad Udalricum Huttenum de causa Lutheriana. Elegiam.i. In Hieronymum emserum Lutheromastiga conviciatorem invectiuam. Elegiam I*, Erfurt, Matthes Maler, 1521

Helius Eobanus Hessus, *Eobani Hessi in poetam sarmatam Germanos ignaviae insimulantem invectiua*, Erfurt, Matthes Maler, 1523

Ulrich von Hutten, *In Hieronymum Aleandrum et Marinum Caracciolum oratores Leonis X apud Vormacia Invectivae singulae*, Paris, Pierre Vidoue, 1521

William Kempe, *A dutiful invective, against the moste haynous treasons of Ballard and Babington with other their adherents, latelie executed. Together, with the horrible attempts and actions of the Q. of Scottes and the sentence pronounced against her at Fodderingay*, Londres, Richard Jones, 1587

Daneau Lambert, *True and Christian friendshippe. With all the braunches, members, parts, and circumstances thereof, Godly and learnedly described. Together also with a right excellent invective of the same author, against the wicked exercise of diceplay, and other prophane gaming*, Londres, George Robinson for Abraham Veale, 1586

Bartholomaeus Latomus, *Refutatio calumniosarum insectationum Martini Bucci, quibus novissimis libellis editis in Bartholomaeum Latomum extra ordinem invectus est*, Cologne, Melchior von Neuss, 1546

Jean Lemaire de Belges, « Invective de Junon contre Paris », dans *Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, livre premier, chap. 33, Lyon, Étienne Baland, 1511 et dans *Œuvres*, édition préparée par Jean-Auguste Stecher [Louvain, 1882-1885], Genève, Slatkine Reprints, 1969, p. 152.

Cristóbal de Mansilla, *Invectiva contra el heresiarcha Luthero*, Burgos, Juan de Junta, 1552

Marco Mantova Benavides, *Epitoma virorum illustrium qui vel scripserunt, vel iurisprudentiam docuerunt in scholis, & quo tempore etiam floruerunt, ordine alphabetico constitutum, quo studiosis facilius alliciantur ad legendum, nunc primum in gratiam ipsorum editum. Adiectis in calce quoque invectivarum libello, necnon Venetae aristocratiae laudibus, & Patavinae urbis simul, omnibus cum scitu tum annotatu dignis, ut sic uiros, sic patriam unde ortum habuerunt, ad unguem (quod aiunt) observasse potius quam neglexisse uideatur*, Padoue, Grazioso Percacino, 1555

Fulvio Mariottelli, *Invettiva del Sommerso Insensato agli Accademici Insensati di Perugia. Recitata per dimostrare che non sia bene lo stampar le compositioni accademiche*, Pérouse, Vincenzo Colombara, 1597

Jean Marot, *Invective contre les Veniciens*, Paris, Jean Trepperel, 1510

Philippe Melanchthon, *Acta Ilpsiae. resolutiones Lutherianae, de disputatione Lipsica. Epitome Philippi Melanchthonis, de eadem disputatione. Invectio Eccii, & modestissima responsio Melanchthonis. Ad populum phaleras. Defensio contra Johannem Eccium theologiae professorem epistola de Lipsica disputatione epitome de eadem disputatione excusatio ad ea, quae falso sibi Philippus Melanchthon super theologica disputatione Lipsica adscripsit invectio modestissima responsio*, Bâle, Andreas Cratander, 1519

Josephus Michelius, *Apologia chymica adversus invectivas Andreae Libavi calumnias: in qua impostura ejus detegitur, dum chymicarum operationum ignarus suo libro sub falso, ac ementito titulo, de chymicis operationibus inscripto, mortales deceperit ostenditurque quae, & quali*, Middelburg, Richard Schilders, 1597

Richard Morrison, *An invective ayenste the great and detestable vice, treason wherein the secrete practises, and traiterous workinges of theym, that suffrid of late are disclosed*, Londres, Thomas Berthelet, 1539

Johannes Motis, *Recommendatio mulierum contra viros seu mares*, Paris, Antoine Caillaut, ca 1490 ; *Invectiva cetus feminei contra mares, cum tractatulo de remedio contra concubinas et conjuges*, Paris, s. n., 1520

François Ogier, *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse, de François Garasse*, Paris, s.n., 1623

Rolandino Panati, *Invectiva in Janum Parrhasium. Damianus Nauta, In Janum Parrhasium invectiva (Partes I-II)*, Milano, s. n., 1501

Rolandino Panati, *Ad illustrem Pallavicinum marchionem Pallavicinum [!] praefatio in invectivas contra Ianum Parrhasium asinum Archadicum*, Milan, Giovanni Castiglione, 1506

Christine de Pizan, *Le Livre des epistres du debat sus le Rommant de la Rose* [1402], édition préparée par Andrea Valentini, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes littéraires du Moyen Âge », 2014

Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V* [1404], édition préparée par Suzanne Solente, Genève, Slatkine reprint, 1977

Pierre de Ponte, *In invidos trilogia invectatio preclaris referta sententiis*, Paris, Robert de Gourmont, 1508

Pierre de Ponte, *Invectivum carmen adversus discipulos atque magistros qui tanta vecordia concitantur ut propter colorum selectus discidii quidpiam promoverant*, Paris, Guillaume Le Rouge et Denis Roce, 1510

Richard Rice, *An invective against vices, taken for vertue. Gathered out of the Scriptures. Also certaine necessary instructions, most to be taught the younger sort, before thei come to be partakers of the holy communion*, Londres, John Kingston for Henry Kirkham, 1579

Hercules Rollock, *Invectissimi Galliae et Poloniae Regis Henrici III*, Poitiers, Frères Bouchet, 1577

Pierre de Ronsard, « Élégie XXXIII, Invective », *Les élégies de Pierre de Ronsard*, s.l., s.n., 1552.

François Rousset, *Brevis apologia pro caesareo partu, in dicacis cujusdam ex pulvere paedagogico chirurguli theatralem invectivam, ejusdem argumenti carmen apologeticum*, Paris, Denis Duval, 1598

François de Sagon, *Appologie sur les invectives*, Paris, Pierre Vidoue, 1537

Stanislaw Sokolowski, *Ad Wirtembergensium Theologorum invectivam, quam actis et scriptis suis, cum Hieremia Patriarcha Constantopolitano, de Augustana Confesione, per eos Graece et Latine editis, praefixerunt : Brevis responsio*, Cracovie, Jan Januszowski et Drukarnia Lazarzowa, 1584

Jean Thibault, *Apologie contre les invectives d'aulcuns prognostiqueurs*, Anvers, s. n., 1530

Jean Tinctor, *Invectives contre la secte de vauderie* [ca. 1460], édition préparée par Émile Van Balberghe et Frédéric Duval, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1999

Pietro Paolo Vergerio, *Risposta del vergerio, in quatro libri divisa. Ad una invettiva di fra ippolito chizzuola da brescia, scritta contra la propria dottrina di giesu Christo, contra le chiese di Germania riformate, contra I lor prencipi e ministri*, s. l., s. n., 1565

Pierre de Villars, *Traicté sommaire et invectif contre les vains sermens frequens juremens et execrables blasphemes*, Lyon, Jean Pillehotte, 1596

Johann Virdung, *Invectiva eyn invectif wider die erdicht practaca die der unwissende mensch Lucas des Grossenn Kungs vonn Persia philozophus und artzt uff das funffzehundert und XII jare gemacht hat*, Heidelberg, Jakob Stadelberger, 1512

Johann Virdung, *Invectiua magistri Johannis virdugi de hasfurt mathematici ad illustrissimu potentemque principem et dominu dominu Ludovicu comitem Palatinu Rheni Bavarie duc sacrique Romani imperii archidapifferum contra somniatu prognosticon quod delirus ip lucas magni regis persarum phus et medicus süper anno millesimo quingentesimo duodecimo edidit*, Heidelberg, Jakob Stadelberger, 1512

John Wharton, *Whartons dreame. Conteyninge an invective agaynst certaine abhominable caterpillers as Userers, extorcioners, leafmongers and such others, confounding their divellysh sectes, by the aucturity of holy scripture*, Londres, John Charlewood for Paul Conington, 1578

Adam Werner, *Contra furibundam Sebastiani brannt musam non satis sobrie virginalem purissime Dei genitricis conceptionem carmine invectiuo defendere volentem boatus ade wernheri temarensis syncera compatientia lusus. Anno domini.1.50.2. Decimo kalendas Julii*, Speyer, Konrad Hist, 1502

Robert Whittington, *Opusculum Roberti whittintoni in florentissima Oxoniensi achademia Laureati Ad invictissimum principem Henricum regem Angliae et franciae. Principem walliae et dominum Hiberniae: de octenario numero epygramma. Ad honorificentissimum dominum Thomam wolcy Cardinalem et legatum de latere libellus de difficultate justitiae servandae in reipublicae gubernatione. Ad eundem panegyricon a laude quattuor virtutum cardinalium. Libellus epygrammaton. Ad eximium principem Carolum Brandon Suffolciae ducem. Ad illustrem virum Thomam More Ad lepidissimum poetam Sceltonem carmen. Eiusdem invectiua ad quendam zoilum*, Londres, Wynken de Worde, 1519

CORPUS SECOND : HISTOIRE DE L'INVECTIVE

The Anglo-Latin Satirical Poets and Epigrammatists of the 12th Century, édition préparée par Thomas Wright, Londres, Longman et Trübner, vol. 2, 1872

Auctarii Bibliothecae Patrum et Auctorum Ecclesiasticorum tomus secundus, Paris, Compagnie du Navire, 1610

Introductiones dictandi by Transmundus, édition et traduction de Ann Dalzell, Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies, 1995

Liber exemplorum ad usum praedicantium: saeculo xiii compositus, édition préparée par Andrew George Little, Manchester, Manchester University Press, 1904

Medieval rhetorics of prose composition. Five English Artes Dictandi and their tradition, édition préparée par Martin Camargo, New York, Binghamton, coll. « Medieval and Renaissance Texts and Studies », vol. 115, 1995

Les Poésies des Goliards, édition préparée par Olga Dobiache-Rojdesvensky, préface de Ferdinand Lot, Paris, Reider, 1931

Sextus Amarius, *Satires*, édition préparée par Ronald E. Pepin, Cambridge, Harvard University Press, 2011

Aphthonios, *Progymnasmata*, traduction de Rudolph Agricola, Paris, *ex officina T. Brumenii*, 1583

Aphthonios, *Progymnasmata*, traduction de Reinhard Lorch, Rouen, Jean le Boulenger, 1643

Aphthonios, *Progymnasmata*, édition préparée par Michel Patillon, Paris, Les Belles Lettres, 2008

Augustin, *Œuvres complètes de Saint Augustin*, sous la direction de Jean-Joseph-François Poujoulat et Jean-Baptiste Raulx, Bar-le-Duc, Louis Guérin, 1864-1873

Giraud de Barri, *Giraldi Cambrensis Opera*, édition préparée par John Sherren Brewer, Londres, Longman and Roberts, 1873

Vincent de Beauvais, *Speculum doctrinale*, Venise, Hermannus Liechtenstein, 1494

Vincent de Beauvais, *Speculi maioris*, Douai, Balthazar Bellère, 1624

Burchard de Bellevaux, *Apologia de barbis*, édition préparée par Robert Burchard Constantijn Huygens, introduction de Giles Constable, Turnhout, Brepols, 1985

Anselme de Besate, *Rhetorimachia*, édition préparée par Karl Manitius, Weimar, Hermann Böhlhaus Nachfolger, coll. « Monumenta Germaniae Historica, Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters », 1958

- Pierre de Blois, « Libellus de arte dictandi rhetorice », dans *Medieval Rhetorics of Prose Composition, Five English Artes Dictandi and Their Tradition*, édition préparée par Martin Camargo, New York, Binghamton, coll. « Medieval and Renaissance texts and Studies », n° 115, 1995
- Leonardo Bruni, *Opere letterarie e politiche*, édition préparée par Paolo Viti, Turin, UTET, 1996
- Samuel Capdevila, « La *Practica dictaminis* de Llorens de Quileia, en un codex de Tarragona », *Analecta Sacra Terraconensia*, vol. 6, Barcelone, Biblioteca Balmes, 1930
- Battista Casali, *Invectiva in Erasmus*, dans John Monfasani, « Erasmus, the Roman Academy, and Ciceronianism: Battista Casali's Invective », *Erasmus Studies*, vol. 17, n° 1, 1997, p. 19 à 54
- Cicéron, *Discours*, t. X, *Catilinaires*, éd. H. Bornecque et E. Bailly, Paris, Les Belles Lettres, 1926
- Cicéron et Salluste, *The Invectives of Sallust and Cicero*, édition préparée par Anne A. Novokhatko, Berlin, Walter de Gruyter, coll. « Sozomena, Studies in the Recovery of Ancient Texts », vol. 6, 2009
- Cicéron, *De l'invention*, traduction de Guy Achard, Les Belles Lettres, Paris, 2018
- Martin Camargo, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991
- Pierre Damien, *Rhetoricae declamationis invectio in episcopum monachos ad saeculum revocantem*, dans *Patrologia latina*, édition préparée par J. P. Migne, Paris, Migne, coll. « Series latina », t. 145, 1867
- Tibère Donat, *Interpretationes Vergilianae*, édition préparée par Henri Georges, Leipzig, Teubner, vol. 1, 1905
- Pierre Durand, *Le Prothocolle des secretaires et aultres gens desirans scavoir l'art et manière de dicter en bon francoys toutes lettres missives et epistres en prose*, Lyon, Olivier Arnoullet, 1534
- Pierre Durand, *Le stile et manière de composer, dicter et escrire toute sorte d'epistres ou Lettres missives, tant par response que autrement ; avec Epitome de la poinctuation et accentz de la langue françoise. livre très utile et profitable*, Paris, Jean Ruelle, 1556

Érasme, *Libellus de conscribendis epistolis*, Cambridge, John Siberch, 1520

Érasme, *Opus de conscribendis epistolis, quod quidam et mendosum et mutilum aediderant, recognitum ab autore et locupletatum. Parabolarum sive similibus liber, ab autore recognitus*, Bâle, Johann Froben, 1522

Érasme, *De Conscribendis epistolis*, Amsterdam, Johannes Janssonius, 1629

Érasme et Guillaume Budé, *La correspondance d'Érasme et de Guillaume Budé*, édition préparée par Marie-Madeleine de La Garanderie, Paris, Vrin, 1967

Érasme, *La philosophie chrétienne. L'éloge de la folie. L'essai sur le libre arbitre. Le cicéronien. La réfutation de Clichtove*, édition préparée par Pierre Mesnard, Paris, Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », vol. 22, 1970

Érasme, *Vie de Saint Jérôme*, édition préparée par André Godin et Alexandre Vanautgaerden, Turnhout, Brepols, 2013

Érasme, *Éloge de la Folie*, édition préparée par Jean-Christophe Saladin, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le Miroir des Humanistes », 2018

Érasme et Edward Lee, *Les Invectives*, édition préparée par Alexandre Vanautgaerden, Bruxelles, La Lettre volée à la maison d'Érasme, 1997

Robert Estienne, *Dictionarium latinogallicum*, Paris, Robert Estienne, 1544

Robert Estienne, *Dictionnaire françois-latin : autrement dict les mots françois, avec les manières duser diceulx, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1549

Robert Estienne, *Thesaurus linguae latinae*, Bâle, Antoine Birr, 1740

Pierre Fabri, *Le grand et vrai art de pleine rhétorique* [1521], éd. A. Héron, Rouen, A. Lestringant, 1890

Pierre Fabri, *Le grant et vray art de pleine rhétorique*, fac-similé de l'édition rouennaise de 1521, Genève, Slatkine, 1972

Francesco Filelfo, *Epistolae breviores, et elegantiores, atque adolescentibus magis conducentes, ex toto originario exemplari iam denuo transumptae. Accedunt Angeli Politiani Epistolae quaedam familiares, suauiiores, et breviores, ad uiros illustres. Cum singularium epistolarum argumentorum indice. Denuo ac castigatius multo quam antea excussae*, Venise, Bartolomeo et Francesco Imperatore, 1544

Antoine Fouquelin, *La Rhétorique françoise d'Antoine Foclin de Chauny en Vermandois*, Paris, André Wechel, 1555

Fulgence, *Mythologies*, édition préparée par Etienne Wolff et Philippe Dain, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013

Jean de Garlande, *Parisiana Poetria*, New Haven et Londres, Yale University Press, coll. « Yale Studies in English », vol. 182, 1974

Nicolas Gueudeville, *Dialogues des morts, D'un tour nouveau, Pour l'instruction des Vivans, sur plusieurs matières Importantes*, La Haye, Thomas Johnson, 1709

Christophe Hegendorf, *Methodus conscribendi epistolas*, Paris, Maurice de la Porte, 1542

Ps.-Hermogène, *Progymnasmata*, édition préparée par Michel Patillon, Paris, Les Belles Lettres, 2008

Homère, *Ilias*, traduction de Laurent Valla, Lyon, Sébastien Gryphe, 1541

Ulrich von Hutten, *Schriften*, édition préparée par Eduard Böcking, Leipzig, Teubner, vol. 2, 1859

Jérôme, *Tertius tomus epistolarum divi Eusebii Hiernymi Stridonensis*, édition préparée par Érasme, Bâle, Jean Froben, 1516

Jérôme, *Lettres*, édition préparée par Jérôme Labourt, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 1949

Jérôme, *Apologie contre Rufin*, édition préparée par Pierre Lardet, Paris, Cerf, 1983

Empereur Julien, *Œuvres complètes*, édition préparée par Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 2003

Empereur Julien, *Œuvres complètes*, édition préparée par Christian Lacombarde, Paris, Les Belles Lettres, t. 2, 2^e partie, 1964

Empereur Julien, *Opera quæ extant omnia*, Paris, Denis Duval, 1583

Maurice de La Porte, *Les Epithetes de M. de La Porte* [1571], Lyon, Pierre Rigaud, 1602

Jacques Lefèvre d'Étaples, *Disputatio Jacobi Fabri adversus superiorem annotationem Desiderii erasmi Roterodami*, Paris, Henri Estienne, 1517

Jacques Legrand, *Archiloge Sophie, Livre de bonnes meurs*, édité par Evencio Beltran, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque du XV^e siècle », vol. 49, 1986

Juste Lipse, *Principles of Letter-Writing: A Bilingual Text of Justi Lipsi Epistolica Institutio*, édition et traduction de R. V. Young et M. T. Hester, Carbondale (Illinois), Southern Illinois University, coll. « Library of Renaissance Humanism », 1996

Ps.-Libanios et Ps.-Démétrios de Phalère, *Lettres pour toutes circonstances*, traduction de Pierre-Louis Malosse, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La Roue à livres », 2004

Arnoul de Lisieux, *Epistolae Arnulphi, episcopi Lexoviensis, nunquam antehac in lucem editae*, édition préparée par Claude Mignault, Paris, Jean Richerum, 1585

Arnoul de Lisieux, *Invectiva in Girardum Engolismensem Episcopum*, édition préparée par Julius Dietrich, Hanovre, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1897

Flori Lugdunensis, *Opera Polemica*, édition préparée par Klaus Zechiel-Eckes, Turnhout, Brepols, 2014

Humbert de Moyenmoutier, *Die Invectio Humberts an seine Mitmönche*, édition préparée par Anton Michel, dans *Orientalia Christiana Periodica*, vol. 21, n° 1, « Miscellanea Georg Hofmann S. J. », 1955

Ammien Marcellin, *Histoires*, édition préparée par Jacques Fontaine, Edmond Frézouls et Jean-Denis Berger, Paris, Les Belles Lettres, t. III, 1996

Antoine de Montmeran, *Synonymes et epithetes françoises*, Paris, Jean Le Bouc, 1645

François Ogier, *Actions publiques de M. François Ogier, Prestre et predicateur*, Paris, Louis de Villac, 1652

Ovide, *Invective against Ibis*, Londres, Thomas East et Henry Middleton, 1569

Ovide, *La invectiva contra Ibis*, Séville, s. n., 1608

Henry Peacham, *The Garden of Eloquence* [1577], Londres, Hugh Jackson, 1593

Pétrarque, *Mon Ignorance et celle de tant d'autres*, préface d'Olivier Boulnois, traduction de Juliette Bertrand et Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Million, 2000

Ange Politien, *Linguae Latinae vindicatoris epistolae lepidissimae*, Anvers, Thierry Martens, 1514

Ange Politien, *Illustrium virorum epistolae ab Angelo Politiano collectae, et a Franciscus Sylvio Ambianate diligenter expositae*, Paris, Josse Bade, 1517

Ange Politien, *Angeli Politiani Opera quorum primus hic tomus complectitur Epistolarum libros XII Miscellaneorum Centuriam I*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1533

Ange Politien, *Letters*, édition préparée par Shane Butler, Cambridge et London, Harvard University Press, coll. « The I Tatti Renaissance Library », vol. 1, livre I-IV, 2006

Rabelais, *Gargantua*, édition préparée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, 1994

Raymundus de Rocosello, *Certamen anime*, édition préparée par Monika Renner, Stuttgart, Teubner, 1980

Rufin, *Opera omnia*, édition préparée par Dominique Vallarsi et Jacques-Paul Migne, Paris, Garnier Frères, coll. « Patrologiae », vol. 21, 1878

Ps.-Salluste, *Lettres à César. Invectives*, traduction d'Alfred Ernout, Paris, Les Belles Lettres, 1962

Jules-César Scaliger, *Orationes duae contra Erasmus*, édition préparée par Michel Magnien, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et renaissance », vol. 329, 1999

Mademoiselle de Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, Amsterdam, Daniel Dufresne, 1682

Boncompagno da Signa, *Rhetorica Novissima*, édition préparée par Augusto Gaudenzi, dans *Scripta Anecdota Antiquissimorum Glossatorum*, Bologne, Pierre Virano, 1892

John Skelton, *A goodly garlande or chapelet of laurell*, Londres, Rychard Faukes, 1523

John Skelton, *The Complete Poems of John Skelton*, édition préparée par Philip Henderson, Londres et Toronto, J. M. Dent and Sons, 1931

Laurent Valla, *Apologo contra Poggio Bracciolini (1452)*, édition préparée par Virginia Bonmati Sanchez, Leon, Universidad de Leon, 2006

Ps.-Valla, *De conficiendis epistolis libellus* dans Laurent Valla, *Opera omnia*, fac-similé de l'édition bâloise de 1540, édition préparée par Eugenio Garin, Turin, Bottega d'Erasmus, 1962

Geoffroy de Vendôme, *Œuvres*, édition préparée par Geneviève Giordanengo, Turnhout, Brepols, 1996

Virgile, *Énéide*, édition préparée par Olivier Sers, Paris, Les Belles Lettres, 2015

Juan Luis Vives, *De Conscribendis epistolis*, édition préparée par Charles Fantazzi, New York, Brill, coll. « Selected works of Juan Luis Vives », vol. 3, 1989

OUVRAGES ET ARTICLES CRITIQUES

Le Pamphlet en France au XVI^e siècle, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Cahiers V.L. Saulnier », n° 1, 1983

Théorie des genres, Paris, Seuil, 1986

Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique dans les discours optimates de Cicéron*, Leyde, Brill, 1981

Philippe Akar, *Concordia : un idéal de la classe dirigeante romaine à la fin de la République*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013

Marc Angenot, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982

Nicolino Applauso, *Dante's Comedy and the Ethics of Invective in Medieval Italy, Humor and Evil*, New York, Lexington Books, 2020

Groupe *Ars Grammatica*, « Traduction du *De Aduerbio* », dans *Histoire Épistémologie Langage*, « Autour du *De Adverbio* de Priscien », vol. 27, n° 2, 2005

Vincent Azoulay et Patrick Boucheron (sous la dir. de), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009

Adrien Baillet, *Des satyres personnelles. Traité historique et critique de celles qui portent le titre d'Anti...*, Paris, Antoine Dezallier, 1689

Pedro Martin Baños, *El arte epistolar en el Renacimiento europeo 1400-1600*, Bilbao, Universidad de Deutso, coll. « Letras », vol. 37, 2005

- Marc Baratin, Bernard Colombat et Louis Holtz (sous la dir. de), *Priscien. Tradition et refondation de la grammaire. De l'Antiquité aux Modernes*, Turnhout, Brepols, 2009
- Georges Bataille, *La part maudite* précédé de *La Notion de dépense*, introduction de Jean Piel, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1967
- Guy Bedouelle, « Lefèvre d'Étaples et Érasme : une amitié critique », dans Jean-François Pernot (sous la dir. de), *Jacques Lefèvre d'Étaples (1450 ?-1536)*, Paris, Classiques Garnier, 1995
- Beth S. Bennett, « The Significance of the *Rhetorimachia* of Anselm de Besate to the History of Rhetoric », *Rhetorica*, vol. 5, n° 3, 1987
- Laurent Bernabé, « De deux, il y en a un de trop, ou l'invective comme violence sacrificielle », dans *Invectives : Quand le corps reprend la parole*, sous la direction de Didier Girard et Jonathan Pollock, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006, p. 117 à 126
- Jacques-Emmanuel Bernard, « Les lettres de Cicéron des années 44 et 43 : des *Philippiques* épistolaires ? », dans Élisabeth Gavoille et François Guillaumont (sous la dir. de), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2015
- Thomas Berriet, *Poétiques du blâme à la Renaissance*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris-Diderot (Paris VII), 2014
- Jérémie Bichüe, « *Par satire replicquer* » : *La querelle Marot-Sagon : une œuvre collective (1535-1539)*, thèse de doctorat, Paris, Université Sorbonne Nouvelle, 2020
- Jérémie Bichüe, « Parodie, rituel satirique et culture joyeuse dans la querelle Marot-Sagon (1534-1538) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 37, 2019, p. 297 à 313
- Ann M. Blair, *Too Much to Know*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2010
- Mathilde Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des Lettres : écriture, polémique et critique dans la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2007
- Joan Booth, *Cicero on the attack: invective and subversion in the orations and beyond*, Swansea, The Classical Press of Wales, 2007

- Loïc Borgies, *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine, De l'usage politique de la vituperatio entre 44 et 30 q. C. n.*, Bruxelles, Latomus, coll. « Latomus », 2016
- Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt (sous la dir. de), *L'espace public au Moyen Âge : Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011
- Charles Bouchet, « Une Miniature de manuscrit du XII^e siècle », dans le *Bulletin de la Société Archéologique scientifique et littéraire du Vendomois*, Vendôme, Lermecier et Fils, t. XXIII, 1884
- Jeanne Bovet, « L'art de la déclamation classique », *L'Annuaire théâtral*, n° 24, automne 1998, p. 141–154
- Barbara C. Bowen, « Cornelius Agrippa's *De Vanitate*: Polemic or Paradox? », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 1972, vol. 34, n° 2, p. 249 à 256
- Alison Brown, *Bartolomeo Scala 1430-1497 Chancellor of Florence: The Humanist as Bureaucrat*, Princeton, Princeton University Press, 1979
- Pete Burke, *La Renaissance européenne*, Paris, Le Seuil, 2000
- Allen Cabaniss, *Amalaricus of Metz*, Amsterdam, North Holland Publishing Company, 1954
- Martin Camargo (sous la dir. de), « The Waning of Medieval *Ars Dictaminis* », *Rhetorica*, vol. 19, n° 2, 2001
- Frank M. Chamber, *An Introduction to Old Provençal Versification*, Philadelphie, American Philosophy Society, 1985
- Pierre Chambert-Protat, *Florus de Lyon, lecteur des Pères. Documentation et travaux patristiques dans l'Église de Lyon au IX^e siècle*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2016
- Pierre Chambert-Protat, « Le travail de Florus de Lyon sur la prédestination : un état de la documentation conservée, avec un dossier d'extraits patristiques resté inédit » dans Pierre Chambert-Protat, Jérémy Delmulle, Warren Pezé, Jeremy C. Thompson (sous la dir. de), *La Controverse carolingienne sur la prédestination : histoire, textes, manuscrits*, Turnhout, Brepols, coll. « Haut Moyen Âge » n° 32, 2018
- Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981

- Massimo Ciavolella et Gianluca Rizzo (sous la dir. de), *Savage words: invectives as a literary genre*, New York, Agincourt Press, 2016
- Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance d'Érasme à Montaigne suivi de "Les Epistres de Diogenes" (1546)*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'Humanisme et Renaissance », n° 72, 2005
- Vittorio Coletti, *L'Éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Cerf, 1987
- Antoine Compagnon, *Les antimodernes : de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005
- Antoine Compagnon, *De la littérature comme sport de combat*, cours donné au Collège de France du 3 janvier 2017 au 28 mars 2017, [en ligne], <https://www.college-de-france.fr/site/antoine-compagnon/course-2016-2017.htm>
- Antoine Compagnon, « Littérature française moderne et contemporaine : histoire, critique, théorie », *L'annuaire du Collège de France*, n° 117, 2019
- Thomas Conley, *Toward a Rhetoric of Insult*, University of Chicago Press, 2010
- François Cornilliat, « *Or ne mens* » : *Couleurs de l'Éloge et du Blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Honoré Champion, 1994
- Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 — vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 2 vol., 1990
- François Dareau, *Traité des injures dans l'ordre judiciaire, ouvrage qui renferme particulièrement la jurisprudence du petit-criminel*, Paris, Prault père, 1775
- James Daybell, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-Writing, 1512–1635*, New York, Palgrave Macmillan, coll. « Early Modern Literature in History », 2012
- Pascal Debailly, *La muse indignée : la satire en France au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque de la Renaissance », vol. 7, 2012
- Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (sous la dir. de), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003
- Joann Dellaneva et Brian DuVick, *Ciceronian controversies*, Cambridge, Harvard University Press, 2007

- Ellen Delvallée, « Lemaire de Belges traducteur de l'Iliade : les discours du chant III dans les Illustrations », *Exercices de rhétorique*, n° 3, 2014
- Ellen Delvallée, *Poétiques de la filiation. Clément Marot et ses maîtres : Jean Marot, Jean Lemaire et Guillaume Cretin*, thèse de doctorat, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2017
- Pauline Dorio, « *La plume en l'absence* » : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie (1527-1555), thèse de doctorat, Paris, Université Sorbonne Paris Cité, 2017
- Frédéric Duval, « Jean Tinctore, auteur et traducteur des *Invectives contre la secte de Vauderie* », *Romania*, n° 465-466, 1999, p. 186-217
- Sophie Duval et Marc Martinez, *La satire (littératures française et anglaise)*, Paris, Armand Colin, 2000
- Umberto Eco, *Lector in fabula*, Paris, Grasset, 1985
- Norbert Elias, *La société de cour*, Pierre Kamnitzer et Jeanne Etoré (trad.), coll. « Champs essai », Paris, Flammarion, 1985
- Mathieu Ferrand, « “Et de ne jouer n'en peut venir que bien.” L'interdiction et le contrôle du théâtre universitaire à Paris (1450-1550) », dans *La Permission et la Sanction. Théories légales et pratiques du théâtre (XIV -XVII siècle)*, sous la direction de Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 85-109
- Renato de Filippis, « The Letters of the young Peter Damian: Rhetoric and Reform in the XI^e Century », *Schola Salernitana*, vol. 24, 2019
- Roseline Foltz-Amable, « Les Arts de seconde rhétorique de la fin du XIV^e siècle à la première moitié du XVI^e siècle : une *Deffence et Illustration de la langue françoise* avant l'heure », *Questes*, n° 3, 2016
- Scott Francis, *Advertising the Self in Renaissance France: Lemaire, Marot, and Rabelais*, Newark, University of Delaware Press, 2019
- Pedro Pablo Fuentes Gonzáles, *Les Diatribes de Télès*, Paris, Vrin, coll. « Histoire des doctrines de l'Antiquité classique », n° 23, 1998
- Marc Fumaroli, *Héros et orateurs : rhétorique et dramaturgie cornéliennes*, Genève, Droz, 1990

- Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2009
- Marc Fumaroli (sous la dir. de), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999
- Élisabeth Gavoille et François Guillaumont (sous la dir. de), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2015
- Antoine Garapon, *L'Âne portant les reliques, essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Le Centurion, 1985
- Michel Garcia et Éric Beaumatin (sous la dir. de), *Atalaya. L'invective au Moyen Âge, France, Espagne, Italie*, n° 5, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1995
- Bryan Gillingham, *The Social Background to Secular Medieval Latin Song*, Ottawa, Institute of Mediaeval Music, 1998
- Myron P. Gilmore, « De modis disputandi : The Apologetic Works of Erasmus », dans *Florilegium Historiale, Essays presented to Wallace K. Ferguson*, édition préparée par J.G. Rowe et W. H. Stockdale, Toronto, University of Toronto Press, 1971, coll. « Heritage », p. 62 à 88
- René Girard, *La Violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972
- Didier Girard et Jonathan Pollock (sous la dir. de), *Invectives : quand le corps reprend la parole*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006
- Francis Goyet *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017
- Francis Goyet, *Le sublime du « lieu commun » : l'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2018
- Jesse Graham, Brian A. Nosek, Jonathan Haidt, « Mapping the moral domain », *Journal of Personality and Social Psychology*, Washington, vol. 100, n° 2, 2011
- Jesse Graham et Jonathan Haidt, « Moral Foundations Theory: The Pragmatic Validity of Moral Pluralism », *Advances in Experimental Social Psychology*, édition préparée par Patricia Devine et Ashby Plant, San Diego, 2013
- Eugène Green, « Le "lieu" de la déclamation en France au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 12 (La voix au XVII^e siècle), janvier 1990, p. 275-291

Benoît Grevin, *Rhétorique du pouvoir médiéval : les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècles)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2008

Benoît Grevin et Anne-Marie Turcan-Verkerk (dir.), *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'Ars dictaminis (XI^e-XV^e siècle)*, n° 16, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge », 2015

Guy Gueudet et Francine Wild, *L'art de la lettre humaniste*, Paris, Honoré Champion, 2004

Guy Gueudet, « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier*, n° 202, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et de Renaissance », 1984, p. 87-98

Jürgen Habermas, *L'Espace public* [1962], traduit par Marc B. de Launay, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1993

Jonathan Haidt, *The Righteous Mind: Why Good People Are Divided by Politics and Religion*, New York, Vintage Books, 2012

Philippe Hamon, *L'ironie littéraire : essai sur les formes de l'écriture oblique*, coll. « Essai sur les formes de l'écriture oblique », Paris, Hachette supérieur, 1996

Juhani Härmä et Elina Suomela Hämä (sous la dir. de), *Aimer, haïr, menacer, flatter... en moyen français*, Paris, Honoré Champion, 2017

Judith Rice Henderson, « Humanism and the humanities », dans *Letter-writing manual and instruction from antiquity to the present: historical and bibliographical studies*, édition préparée par Carol Poster et Linda C. Mitchell, Columbia, University of South Carolina Press, p. 141-177, 2007

Wolfgang Iser, *L'acte de lecture : théorie de l'effet esthétique*, Bruxelles, P. Mardaga, 1985

Hans R. Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978

Jelle Koopmans, « Polémiques universitaires sur la scène », dans *Le théâtre polémique français (1450-1550)* [en ligne], sous la direction de Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, URL : <http://books.openedition.org/pur/29442>

- Eugene N. Korkowski, « Agrippa as Ironist », *Neophilologus*, 1976, vol. 60, n° 4, p. 594 à 60
- Severin Koster, *Die Invektive in der griechischen und römischen Literatur*, Meisenheim am Glan, Hain, coll. « Beiträge zur Klassischen Philologie », n° 99, 1980
- Manfred Kraus, « La Pratique scolaire des progymnasmata du XV^e au XVIII^e siècle à travers les traductions latines d'Aphthonios », dans Pierre Chiron et Benoît Sans (sous la dir. de), *Les Progymnasmata en pratique de l'antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2020
- A. D. Lowe, « The Origin of οὐαί », *Hermathena*, n° 105, 1967
- Claude La Charité, « L'émergence de la lettre familière érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », *Littératures*, n° 18, 1999, p. 65-87
- Claude La Charité, « Le Stile et manière de composer, dicter et écrire toutes sortes d'épistres ou lettres missives (1553). De la division tripartite de Pierre Fabri au poulpe épistolaire d'Érasme », *L'épistolaire au XVI^e siècle*, n° 18, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Cahiers V.L. Saulnier », 2001, p. 17-32
- Claude La Charité, *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Nota bene, 2003
- Claude La Charité, « Hélisenne de Crenne et l'infinie variété de la lettre invective », *Rhetorica*, vol. 28, n° 4, 2010, p. 408-428
- Claude La Charité, « Les *Angeli Politiani Opera* (Lyon, S. Gryphe, 1533) et ce que d'iceulx Rabelais a desrobé pour son Gargantua », *L'Année rabelaisienne*, n° 3, 2019
- Claude La Charité, « Lettre joyeuse et epistola jocosa : théorie et pratique du rire épistolaire à la Renaissance », *Le rire des épistoliers (XVI^e -XVIII^e siècles)*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 2021, p. 27-40
- Jesse M. Lander, *Inventing Polemic: Religion, Print, and Literary Culture in Early Modern England*, New York, Cambridge University Press, 2006
- Ullrich Langer, *Vertu du discours, discours de la vertu. Littérature et philosophie morale au XVI^e siècle en France*, Genève, Droz, coll. « Les seuils de la modernité », vol. 2, 1999
- Pierre Lardet, *L'Apologie de Jérôme contre Rufin : un commentaire*, Leyde, Brill, 1993

- Jean Larmat, « Julien dans les textes du XVI^e siècle », dans *L'empereur Julien, de l'histoire à la légende*, sous la direction de René Braun et Jean Richer, Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 303 à 320
- Marie-Hélène Larochelle (sous la dir. de), *Invectives et violences verbales dans le discours littéraire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007
- Charles Lenient, *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1886
- Frank Lestringant (sous la dir. de), *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Rue d'Ulm, coll. « Cahiers V.L. Saulnier », n° 18, 2001
- Eugène Lintilhac, *Histoire générale du théâtre en France. La comédie : Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Flammarion, 1904-1910
- Peter Mack, *Elizabethan Rhetoric: Theory and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002
- Ida Maïer, *Ange Politien, la formation d'un poète humaniste 1469-1480*, Genève, Droz, colle « Travaux d'Humanisme et Renaissance », vol. LXXXI, 1966
- George Makdisi, Dominique Sourdél et Janine Sourdél-Thomine (sous la dir. de), *Prédication et propagande au Moyen Âge. Islam, Byzance, Occident*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983
- Jean-Claude Margolin, « Érasme, la bière et Julien l'Apostat », *Moreana*, vol. 5, n° 2, 1968
- Fosca Mariani, *Langue et dialectique au XV^e siècle en Italie : Laurent Valla et Ange Politien*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1999
- Hervé Martin, *Le Métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris, Cerf, 1988
- Benoît Mélançon, *Diderot épistolier : contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1996
- Hélène Merlin, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994
- Michel Meyer, *La rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2004

- Frédéric Meyer, « L'archevêque et le médecin : Mgr Pierre de Villars à Vienne à la fin du xvi^e siècle », *Seizième Siècle*, n° 11, 2015, p. 275-287
- Olivier Millet, « La véhémence, entre force éloquente et violence pamphlétaire », dans *Littératures classiques*, Presses universitaires du Midi, n° 96, 2018, p. 99 à 108
- Olivier Millet, *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de rhétorique réformée*, Paris, Classiques Garniers, 2019
- Agnès Morini (sous la dir. de), *L'invective : histoire, formes, stratégies*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2006
- Charles Nisard, *Gladiateurs de la République des lettres aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Michel Levy, 1860
- Monika Otter, « Scurrilitas: Sex, Magic, and the performance of fictionnality », dans *Aspects of the Performative in Medieval Culture*, édition préparée par Manuele Gragnolati et Almut Suerbaum, Berlin, De Gruyter, coll. « Trends in Medieval Philology », vol. 18, 2010
- Hilmar M. Pabel, *Herculean Labours: Erasmus and the Editing of St. Jerome's Letters in the Renaissance*, Leyde et Boston, Brill, 2008
- Maria Cristina Panzera (sous la dir. de), *La Lettre au carrefour des genres et des traditions du Moyen Âge au XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015
- Maria Cristina Panzera, *De l'Orator au secrétaire : modèles épistolaires dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 585, 2018
- Vittoria Perrone Compagni, « Heinrich Cornelius Agrippa von Nettesheim », dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], édition préparée par Edward N. Zalta, édition du printemps 2021, URL : <https://plato.stanford.edu/archives/spr2021/entries/agrippa-nettesheim>
- Andrew Pettegree, *The Book in the Renaissance*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2010
- Jeff Persels et Russell Ganim, *Fecal Matters in Early Modern Literature and Art: Studies in Scatology*, Aldershot, Ashgate, coll. « Studies in European Cultural Transition », vol. 21, 2004

Carol Poster et Linda C. Mitchell (sous le dir. de), *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, Columbia, University of South Carolina Press, 2007

Carolyn Poling Schriber, *The Dilemma of Arnulf of Lisieux: New Ideas versus Old Ideals*, Indianapolis, Indiana University Press, 1990

Claude Postel, *Traité des invectives au temps de la Réforme*, Paris, Les Belles Lettres, 2004

Carol Poster, « A conversation Halved: Epistolary Theory in Greco-Roman Antiquity », dans Carol Poster et Linda C. Mitchell (sous le dir. de), *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, Columbia, University of South Carolina Press, 2007, p. 21 à 51

Maria Teresa Micaela Prendergast, *Railing, Reviling, and Invective in English Literary Culture, 1588-1617: The Anti-Poetics of Theater and Print*, Burlington, Ashgate, 2012

Bernard Quemada (sous la dir. de), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, Paris, Honoré Champion, 1997

Luc Racaut, *Hatred in Print. Catholic Propaganda and Protestant Identity during the French Wars of Religion*, Aldershot, Ashgate, coll. « St Andrews Studies in Reformation History », 2002

Ennio I. Rao, *Curmudgeons in high dudgeon: 101 years of invectives (1352-1453)*, Messine, Sfameni, 2007

Stefan Rebenich et Hans-Ulrich Wiemer (sous la dir. de), *A Companion to Julian the Apostate*, Leyde, Brill, coll. « Brill's Companions to the Byzantine World », vol. 5, 2020

Anne Régent-Susini, *L'Éloquence de la chaire. Les sermons de saint Augustin à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2009

Bernd Renner, *Difficile est saturam non scribere : l'herméneutique de la satire rabelaisienne*, Genève, Droz, 2007

Irene von Renswoude, « Crass Insults: Ad hominem Attacks and Rhetorical Conventions » dans Uta Heil (sous la dir. de), *Das Christentum im frühen Europa : Diskurse, Tendenzen, Entscheidungen*. Berlin, De Gruyter, 2019

- Christophe Rey, « Les “Recommandations normatives” de la neuvième édition du Dictionnaire de l’Académie française : une lexicographie institutionnelle assumée », *Carnets d’Atelier de Sociolinguistique*, Paris, L’Harmattan, 2012, p. 1031-1041
- Pierre Riché et Jacques Verger, *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2006
- David Rutherford, *Early Renaissance invective and the controversies of Antonio da Rho*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Texts and Studies, 2005
- Arthur Schopenhauer, *L’art d’avoir toujours raison ou Dialectique éristique*, traduction de Henri Plard, postface de Franco Volpi, Belval, Circé, 2012
- Don Slager et Lynell Zogbo, « Le terme hébreu הוֹי *hōy* : cri de désespoir ou malédiction ? », *Le Sycomore*, vol. 7, n° 2, p. 2-22, 2014
- Matthias Thumser, « Les grandes collections de lettres de la curie pontificale au xiii^e siècle. Naissance, structure, édition », dans Benoît Grévin et Anne-Marie Turcan-Verkerk (sous la dir. de), *Le Dictamen dans tous ses états : perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l’ars dictaminis (XIe-XVe siècles)*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d’histoire culturelle du Moyen Âge », n° 16, 2015
- Jean-Yves Tilliette, « Sexe, magie et rhétorique au milieu du IX^e siècle : la *Rhetorimachia* d’Anselme de Besate », dans James-Raoul, Danièle, et Anne Bouscharain (sous la dir. de), *Rhétorique, poétique et stylistique : Moyen Âge – Renaissance*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2015
- Terence Tunberg, « What is Boncompagno’s *Newest Rhetoric*? », *Traditio*, vol. 42, 1986
- Isabelle Turcan (sous la dir. de), *Quand le Dictionnaire de Trévoux rayonne sur l’Europe des Lumières*, Paris, L’Harmattan, 2009
- Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l’épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003
- Luc Vaillancourt, « Les Epistres familiales et invectives de ma dame Helisenne : contentio orationis ou sermo pedestris ? », dans *Hélisenne de Crenne : l’écriture et ses doubles*, sous la direction de Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin, Paris, Classiques Garnier, 2004, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 54, p. 169 à 195

Alexandre Vanautgaerden, « Croire à tout, croire à rien : la question du style dans les lettres-préfaces d'Érasme à son édition de saint Jérôme (Bâle, Jean Froben, 1516) », dans Dominique de Courcelles (sous la dir. de), *Philologie et subjectivité*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2002, p. 53-77

Stéphane Van Damme, « Farewell Habermas ? Deux décennies d'études sur l'espace public », *Les Dossiers du Grihl* [en ligne], « Les dossiers de Stéphane Van Damme, Historiographie et méthodologie », mis en ligne le 28 juin 2007, consulté le 11 septembre 2020, <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/682>

Marc Van der Poel, *Cornelius Agrippa, the Humanist Theologian and His Declamations*, Leiden, New York and Cologne, Brill, 1997

Tristan Vigliano, « Henri Corneille Agrippa dans les *Dialogues des morts d'un tour nouveau* de Nicolas Gueudeville » dans *La Fabrique du XVI^e siècle au temps des Lumières*, sous la direction de Myrtille Méricam-Bourdet et Catherine Volpillac-Augier, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 111 à 126

Helen Waddell, *The Wandering Scholar*, New-York, Houghton-Mifflin, 1927

Peter Gerard Walsh, « Golias and Goliardic Poetry », *Medium Ævum*, vol. 52, n° 1, 1983

David Scott Wilson-Okamura, *Virgil in the Renaissance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010

Tomas Zahora, « The Art of Forgetting the Middle Ages: Cornelius Agrippa's Rhetoric of Extinction », *The Sixteenth Century Journal*, 2015, vol. 46, n° 2, p. 359 à 380

